Politiques agricoles : suivi et évaluation 2020

VERSION ABRÉGÉE

OCDE

Politiques agricoles : suivi et évaluation 2020 (version abrégée)

OCDE
DES POLITIQUES MEILLEURES POUR UNE VIE MEILLEURE

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Note de la Turquie
Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'Ile. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'Ile. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne
La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :
OCDE (2020), *Politiques agricoles : suivi et évaluation 2020 (version abrégée)*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/10578a8d-fr*.

ISBN 978-92-64-50329-8 (imprimé)
ISBN 978-92-64-50619-0 (pdf)

Politiques agricoles : suivi et évaluation
ISSN 2221-738X (imprimé)
ISSN 2221-7398 (en ligne)

Crédits photo : Cover © abadonian of iStock/Getty Images Plus

Les corrigenda des publications sont disponibles sur : *www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm*.

© OCDE 2020

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : *http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation*.

Avant-propos

Ce rapport *Politiques agricoles : Suivi et évaluation 2020* est le 33ème de la série de rapports qui suivent et évaluent l'évolution des politiques agricoles à travers différents pays, et le huitième qui inclut à la fois les pays de l'OCDE et un certain nombre d'économies émergentes. Ce rapport couvre les pays de six continents, notamment les 37 pays membres de l'OCDE, les cinq états de l'Union européenne qui ne sont pas membres de l'OCDE, ainsi que douze économies émergentes : Argentine, Afrique du Sud, Brésil, République populaire de Chine, Costa Rica, Inde, Indonésie, Kazakhstan, les Philippines, Fédération de Russie, Ukraine et Viet Nam.

L'OCDE utilise un système cohérent de mesure et de classification du soutien agricole – les estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs (ESP et ESC), et les indicateurs connexes. Ceux-ci offrent une bonne compréhension des politiques agricoles dont la complexité va croissant et servent de base à leur suivi et à leur évaluation.

Le résumé fait la synthèse des principales conclusions du rapport. Le chapitre 1 décrit l'évolution générale des politiques agricoles et couvre aussi les réponses émergentes de l'agriculture et des politiques alimentaires à la flambée de la pandémie de COVID-19. Le chapitre évalue également la performance environnementale de l'agriculture et examine l'impact des politiques agricoles sur cette performance et analyse le développement du niveau et la structure du soutien à l'agriculture dans les pays de l'OCDE et les économies émergentes inclus dans ce rapport. La publication contient aussi de brefs aperçus par pays contenant un résumé de l'évoloution des politiques et du soutien à l'agriculture dans chacun des pays inclus dans ce rapport (l'Union européenne avec sa Politique agricole commune est couverte par un seul aperçu). Les réponses politiques à la pandémie de COVID-19 sont présentées plus en détail dans les aperçus par pays.

La version complète des chapitres par pays ainsi que l'annexe statistique, qui contient des tableaux détaillés des indicateurs de soutien à l'agriculture ne sont disponibles que sous leur forme électronique, uniquement en version anglaise, sur le site des publications de l'OCDE (https://doi.org/10.1787/10578a8d-fr).

Le Résumé et le chapitre 1 sont publiés sous la responsabilité du Comité de l'Agriculture de l'OCDE. Le reste de l'ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.

Remerciements

Cette édition a été préparée par la Direction des échanges et de l'agriculture de l'OCDE avec la participation active des pays inclus dans ce rapport. Les membres suivants du Secrétariat de l'OCDE ont contribué à la rédaction de cet ouvrage: Martin von Lampe (chef de projet), Václav Vojtech (coordinateur), Jesús Antón, Ken Ash, Morvarid Bagherzadeh, Katherine Baldwin, Florence Bossard, Jonathan Brooks, Dalila Cervantes-Godoy, Dimitris Diakosavvas, Shingo Futami, Emily Gray, Guillaume Gruère, Santiago Guerrero, Helène Guillou, Ben Henderson, Shingo Kimura, Jussi Lankoski, Clarisse Legendre, Roger Martini, Catherine Moreddu, Makiko Shigemitsu, Silvia Sorescu, Karine Souvanheuane, Noura Takrouri-Jolly, Misun Yoo and Urszula Ziebinska (coordinateur de statistiques). Le Secrétariat et le service éditorial a été assuré par Martina Abderrahmane.

Un certain nombre d'experts des économies émergentes ont aussi contribué à ce rapport : Argentine - Simona Paulero (Secrétariat à l'agroindustrie) Malena Goldring et Gerardo Luis Petri (Ministère de l'Agriculture); Brézil – Antônio Luiz Machado de Moraes (Ministère de l'Agriculture); Claudio Filgueiras Pacheco Moreira (Banque centrale du Brésil), Otavio Ladeira de Medeiros (Ministère des finances) ; République populaire de Chine - Cheng Guoqiang (École d'économie et de gestion de l'Université de Tongji), Zhu Mande (Université de Guizhou), Wu Xiaohong (Université de Tongji) et Zhuang Jiayu (Institut d'information agricole de l'Académie chinoise des sciences de l'agriculture); Inde – Ashok Gulati et Sakshi Gupta (Conseil indien pour la recherche sur les relations économiques internationales); Indonésie – Tahlim Sudaryanto (Centre indonésien d'études socio-économiques et politiques agricoles, Ministère de l'agriculture), Kazakhstan - Yerlan Syzdykov (Centre d'analyse pour la politique économique dans le secteur agricole); Philippines: Tisha Pia E. Dela Rosa, Frances Kaye, Anne Adao et Katrin Mares (Département de l'agriculture), Grace del Prado et Carla G. Menguito (Autorité de la statistique des Philippines); Fédération de Russie - Olga Melyukhina; Afrique du Sud - David Spies (Université du Nord-Ouest, Potchefstroom); Ukraine - Vitaliy Zhygadlo; Viet Nam - Hieu Phan Sy et Nguyen Thi Thu Trang (Centre d'informatique et de statistique, Ministère de l'agriculture et du développement rural), Tran Cong Thang et Truong Thi Thu Trang (Institut des politiques et de la stratégie pour l'agriculture et le développement rural).

Table des matières

Avant-propos 3

Remerciements 4

Liste des Acronymes et Abréviations 13

Résumé 14

1 Évolution des politiques et du soutien agricoles 18
Principales évolutions de l'économie et des marchés 19
Évolution récente des politiques agricoles nationales, notamment sous l'angle environnemental et commercial 23
Mesures émergentes en rapport avec la pandémie de COVID-19 dans le secteur agroalimentaire 40
Évaluation de l'évolution du soutien à l'agriculture et performances du secteur 50
Profil du soutien à l'agriculture des pays 65
Évaluation du soutien et des réformes 78
Références 87
Annex 1.A. Première apparition de l'épidémie de COVID-19 89
Annex 1.B. Définitions des indicateurs de soutien à l'agriculture de l'OCDE 91
Indicateurs nominaux présentés dans ce rapport 91
Indicateurs présentés sous la forme d'un ratio et d'un pourcentage 92
Moteurs de la variation de l'ESP 95
Définition des catégories entrant dans l'ESSG 96
Notes 99

Part II Aperçus par pays 100

2 Tendances générales du soutien à l'agriculture 101
Pays de l'OCDE 101
Économies émergentes 104
Ensemble des pays 107
Notes 110

3 Argentine 111
Soutien à l'agriculture 111
Principales évolutions de l'action publique 111
Évaluation et recommandations 112

Action des pouvoirs publics liée à l'épidémie de COVID-19 113

4 Australie 116
Soutien à l'agriculture 116
Principales évolutions de l'action publique 116
Évaluation et recommandations 117
Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19 118
Notes 121

5 Brésil 122
Soutien à l'agriculture 122
Principales évolutions de l'action publique 122
Évaluation et recommandations 123
Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19 124

6 Canada 127
Soutien à l'agriculture 127
Principales évolutions de l'action publique 127
Évaluation et recommandations 128
Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19 129

7 Chili 134
Soutien à l'agriculture 134
Principales évolutions de l'action publique 134
Évaluation et recommandations 135
Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19 136
Note 139

8 Chine 140
Soutien à l'agriculture 140
Principales évolutions de l'action publique 140
Évaluation et recommandations 141
Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19 142
Références 146
Notes 148

9 Colombie 149
Soutien à l'agriculture 149
Principales évolutions de l'action publique 149
Évaluation et recommandations 150
Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19 150

10 Costa Rica 154
Soutien à l'agriculture 154
Principales évolutions de l'action publique 154
Évaluation et recommandations 155
Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19 155

11 Union européenne 159
Soutien à l'agriculture 159
Principales évolutions de l'action publique 159
Évaluation et recommandations 160
Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19 160
Références 169
Notes 170

12 Islande 171
Soutien à l'agriculture 171
Principales évolutions de l'action publique 171
Évaluation et recommandations 171
Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19 172

13 Inde 175
Soutien à l'agriculture 175
Principales évolutions de l'action publique 175
Évaluation et recommandations 176
Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19 177
Références 182

14 Indonésie 184
Soutien à l'agriculture 184
Principales évolutions de l'action publique 184
Évaluation et recommandations 185
Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19 186
Références 189

15 Israël 190
Soutien à l'agriculture 190
Principales évolutions de l'action publique 190
Évaluation et recommandations 191
Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19 192
Références 196

16 Japon 197
Soutien à l'agriculture 197
Principales évolutions de l'action publique 197
Évaluation et recommandations 198
Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19 199
Références 203
Note 203

17 Kazakhstan 204
Soutien à l'agriculture 204
Principales évolutions de l'action publique 204
Évaluation et recommandations 204
Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19 206

18 Corée 209
Soutien à l'agriculture 209
Principales évolutions de l'action publique 209
Évaluation et recommandations 210
Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19 211
Références 214

19 Mexique 215
Soutien à l'agriculture 215
Principales évolutions de l'action publique 215
Évaluation et recommandations 216
Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19 217
Note 221

20 Nouvelle-Zélande 222
Soutien à l'agriculture 222
Principales évolutions de l'action publique 222
Évaluation et recommandations 223
Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19 224
Notes 227

21 Norvège 228
Soutien à l'agriculture 228
Principales évolutions de l'action publique 228
Évaluation et recommandations 229
Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19 229

22 Philippines 233
Soutien à l'agriculture 233
Principales évolutions de l'action publique 233
Évaluation et recommandations 234
Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19 235
Note 239

23 Fédération de Russie 240
Soutien à l'agriculture 240
Principales évolutions de l'action publique 240
Évaluation et recommandations 241
Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19 242
Références 246

24 Afrique du Sud 247
Soutien à l'agriculture 247
Principales évolutions de l'action publique 247
Évaluation et recommandations 248
Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19 249
Notes 252

25 Suisse 253
Soutien à l'agriculture 253
Principales évolutions de l'action publique 253
Évaluation et recommandations 254
Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19 254
Notes 258

26 Turquie 259
Soutien à l'agriculture 259
Principales évolutions de l'action publique 259
Évaluation et recommandations 260
Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19 260
Notes 264

27 Ukraine 265
Soutien à l'agriculture 265
Principales évolutions de l'action publique 265
Évaluation et recommandations 266
Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19 267
Notes 270

28 États-Unis 271
Soutien à l'agriculture 271
Principales évolutions de l'action publique 271
Évaluation et recommandations 272
Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19 273
Notes 278

29 Viet Nam 279
Soutien à l'agriculture 279
Principales évolutions de l'action publique 279
Évaluation et recommandations 280
Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19 281
Notes 284

Tableaux

Tableau 1.1. Principaux indicateurs économiques 21
Tableau 1.2. Développements des accords bilatéraux en 2019 et début 2020 30
Tableau 1.3. Actions de la politique agroalimentaire en réponse à l'épidémie de COVID-19 42
Tableau 2.1. OCDE : Estimations du soutien à l'agriculture 103
Tableau 2.2. Économies émergentes : Estimations du soutien à l'agriculture 106
Tableau 2.3. Ensemble des pays : Estimations du soutien à l'agriculture 109
Tableau 3.1. Argentine : Estimations du soutien à l'agriculture 115
Tableau 4.1. Australie : Estimations du soutien à l'agriculture 120
Tableau 5.1. Brésil : Estimations du soutien à l'agriculture 126
Tableau 6.1. Canada : Estimations du soutien à l'agriculture 133
Tableau 7.1. Chili : Estimations du soutien à l'agriculture 138
Tableau 8.1. Chine : Estimations du soutien à l'agriculture 145
Tableau 9.1. Colombie : Estimations du soutien à l'agriculture 153
Tableau 10.1. Costa Rica : Estimations du soutien à l'agriculture 158
Tableau 11.1. Union européenne : Estimations du soutien à l'agriculture 168

Tableau 12.1. Islande : Estimations du soutien à l'agriculture 174
Tableau 13.1. Inde : Estimations du soutien à l'agriculture 181
Tableau 14.1. Indonésie : Estimations du soutien à l'agriculture 188
Tableau 15.1. Israël : Estimations du soutien à l'agriculture 195
Tableau 16.1. Japon : Estimations du soutien à l'agriculture 202
Tableau 17.1. Kazakhstan : Estimations du soutien à l'agriculture 208
Tableau 18.1. Corée : Estimations du soutien à l'agriculture 213
Tableau 19.1. Mexique : Estimations du soutien à l'agriculture 220
Tableau 20.1. Nouvelle-Zélande : Estimations du soutien à l'agriculture 226
Tableau 21.1. Norvège : Estimations du soutien à l'agriculture 232
Tableau 22.1. Philippines : Estimations du soutien à l'agriculture 238
Tableau 23.1. Russie : Estimations du soutien à l'agriculture 245
Tableau 24.1. Afrique du Sud : Estimations du soutien à l'agriculture 251
Tableau 25.1. Suisse : Estimations du soutien à l'agriculture 257
Tableau 26.1. Turquie : Estimations du soutien à l'agriculture 263
Tableau 27.1. Ukraine : Estimations du soutien à l'agriculture 269
Tableau 28.1. États-Unis : Estimations du soutien à l'agriculture 277
Tableau 29.1. Viet Nam : Estimations du soutien à l'agriculture 283

Graphiques

Graphique 1.1. Évolution des prix mondiaux des produits de base, 2007 à 2020 22
Graphique 1.2. Structure des indicateurs du soutien à l'agriculture 51
Graphique 1.3. Évolution du soutien total apporté au secteur (EST) et du soutien aux producteurs (ESP), 2018 à 2019 52
Graphique 1.4. Distribution de l'estimation du soutien aux producteurs par pays, 2000-02 et 2017-19 55
Graphique 1.5. Évolution de l'estimation du soutien aux producteurs en %, 2000 à 2019 56
Graphique 1.6. Estimation du soutien aux producteurs par pays, 2000-02 et 2017-19 57
Graphique 1.7. Estimation du soutien total par pays, 2000-02 et 2017-19 59
Graphique 1.8. Evolution du niveau et de la composition de l'estimation du soutien aux producteurs, 2000-02 à 2017-19 61
Graphique 1.9. Productivité totale des facteurs et Bilan de l'azote par hectare de terres agricoles 62
Graphique 1.10. Productivité totale des facteurs et Émissions de gaz à effet de serre par hectare de terres agricoles 64
Graphique 1.11. Productivité totale des facteurs, Bilan de l'azote par hectare de terres agricoles et part de soutien créant le plus de distorsion 65
Graphique 1.12. Coefficient nominal de soutien aux producteurs par pays, 2000-02 et 2017-19 67
Graphique 1.13. Ampleur relative du soutien des prix du marché pour les différents produits par pays, 2017-19 68
Graphique 1.14. Composition de l'estimation du soutien aux consommateurs par pays, 2017-19 70
Graphique 1.15. Transferts pouvant créer le plus de distorsions et autre soutien par pays, 2017-19 71
Graphique 1.16. Utilisation et composition du soutien au titre des intrants dans les pays sélectionnés, 2000-02 et 2017-19 72
Graphique 1.17. Utilisation et composition du soutien au titre des superficies, du nombre d'animaux, des recettes et du revenu dans les pays sélectionnés, 2000-02 et 2017-19 74
Graphique 1.18. Estimation du soutien aux services d'intérêt général : part dans l'EST et composition, 2017-19 76
Graphique 2.1. OCDE : Évolution du soutien à l'agriculture 102
Graphique 2.2. OCDE : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19 102
Graphique 2.3. Économies émergentes : Évolution du soutien à l'agriculture 105
Graphique 2.4. Économies émergentes : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19 105
Graphique 2.5. Ensemble des pays : Évolution du soutien à l'agriculture 108
Graphique 2.6. Ensemble des pays : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19 108
Graphique 3.1. Argentine : Évolution du soutien à l'agriculture 114
Graphique 3.2. Argentine : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019 114
Graphique 3.3. Argentine : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19 114
Graphique 4.1. Australie : Évolution du soutien à l'agriculture 119
Graphique 4.2. Australie : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019 119
Graphique 4.3. Australie : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19 119
Graphique 5.1. Brésil : Évolution du soutien à l'agriculture 125

Graphique 5.2. Brésil : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019 125
Graphique 5.3. Brésil : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19 125
Graphique 6.1. Canada : Évolution du soutien à l'agriculture 132
Graphique 6.2. Canada : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019 132
Graphique 6.3. Canada : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19 132
Graphique 7.1. Chili : Évolution du soutien à l'agriculture 137
Graphique 7.2. Chili : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019 137
Graphique 7.3. Chili : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19 137
Graphique 8.1. Chine : Évolution du soutien à l'agriculture 144
Graphique 8.2. Chine : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019 144
Graphique 8.3. Chine : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19 144
Graphique 9.1. Colombie : Évolution du soutien à l'agriculture 152
Graphique 9.2. Colombie : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019 152
Graphique 9.3. Colombie : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19 152
Graphique 10.1. Costa Rica : Évolution du soutien à l'agriculture 157
Graphique 10.2. Costa Rica : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019 157
Graphique 10.3. Costa Rica : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19 157
Graphique 11.1. Union européenne : Évolution du soutien à l'agriculture 167
Graphique 11.2. Union européenne : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019 167
Graphique 11.3. Union européenne : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19 167
Graphique 12.1. Islande : Évolution du soutien à l'agriculture 173
Graphique 12.2. Islande : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019 173
Graphique 12.3. Islande : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19 173
Graphique 13.1. Inde : Évolution du soutien à l'agriculture 180
Graphique 13.2. Inde : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019 180
Graphique 13.3. Inde : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19 180
Graphique 14.1. Indonésie : Évolution du soutien à l'agriculture 187
Graphique 14.2. Indonésie : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019 187
Graphique 14.3. Indonésie : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19 187
Graphique 15.1. Israël : Évolution du soutien à l'agriculture 194
Graphique 15.2. Israël : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019 194
Graphique 15.3. Israël : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19 194
Graphique 16.1. Japon : Évolution du soutien à l'agriculture 201
Graphique 16.2. Japon : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019 201
Graphique 16.3. Japon : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19 201
Graphique 17.1. Kazakhstan : Évolution du soutien à l'agriculture 207
Graphique 17.2. Kazakhstan : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019 207
Graphique 17.3. Kazakhstan : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19 207
Graphique 18.1. Corée : Évolution du soutien à l'agriculture 212
Graphique 18.2. Corée : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019 212
Graphique 18.3. Corée : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19 212
Graphique 19.1. Mexique : Évolution du soutien à l'agriculture 219
Graphique 19.2. Mexique : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019 219
Graphique 19.3. Mexique : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19 219
Graphique 20.1. Nouvelle-Zélande : Évolution du soutien à l'agriculture 225
Graphique 20.2. Nouvelle-Zélande : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019 225
Graphique 20.3. Nouvelle-Zélande : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19 225
Graphique 21.1. Norvège : Évolution du soutien à l'agriculture 231
Graphique 21.2. Norvège : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019 231
Graphique 21.3. Norvège : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19 231
Graphique 22.1. Philippines : Évolution du soutien à l'agriculture 237
Graphique 22.2. Philippines : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019 237
Graphique 22.3. Philippines : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19 237
Graphique 23.1. Russie : Évolution du soutien à l'agriculture 244
Graphique 23.2. Russie : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019 244
Graphique 23.3. Russie : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19 244
Graphique 24.1. Afrique du Sud : Évolution du soutien à l'agriculture 250
Graphique 24.2. Afrique du Sud : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019 250
Graphique 24.3. Afrique du Sud : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19 250
Graphique 25.1. Suisse : Évolution du soutien à l'agriculture 256

Graphique 25.2. Suisse : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019 256
Graphique 25.3. Suisse : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19 256
Graphique 26.1. Turquie : Évolution du soutien à l'agriculture 262
Graphique 26.2. Turquie : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019 262
Graphique 26.3. Turquie : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19 262
Graphique 27.1. Ukraine : Évolution du soutien à l'agriculture 268
Graphique 27.2. Ukraine : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019 268
Graphique 27.3. Ukraine : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19 268
Graphique 28.1. Etats-Unis : Évolution du soutien à l'agriculture 276
Graphique 28.2. Etats-Unis : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019 276
Graphique 28.3. Etats-Unis : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19 276
Graphique 29.1. Viet Nam : Évolution du soutien à l'agriculture 282
Graphique 29.2. Viet Nam : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019 282
Graphique 29.3. Viet Nam : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19 282

Encadrés

Encadré 1.1. Loi Neutralité carbone de la Nouvelle-Zélande – les implications pour le secteur agroalimentaire 25
Encadré 1.2. Taxation et agriculture 35
Encadré 1.3. Le COVID-19 et le secteur agroalimentaire : Répercussions et mesures 40
Encadré 1.4. Soutien des prix du marché – concept et interprétation 53
Encadré 1.5. Les systèmes alimentaires et le défi de mesures cohérentes 77

Suivez les publications de l'OCDE sur :

http://twitter.com/OECD_Pubs
http://www.facebook.com/OECDPublications
http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871
http://www.youtube.com/oecdilibrary
http://www.oecd.org/oecddirect/

Ce livre contient des...

StatLinks
Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des StatLinks. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur internet le lien commençant par : http://dx.doi.org, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.

Liste des Acronymes et Abréviations

ACIA	L'Agence canadienne d'inspection des aliments
AELE	l'Association européenne de libre-échange
ALE	Accord de libre échange
ALENA	l'Accord de libre-échange nord-américain
BULOG	L'agence nationale de la logistique (Indonésie)
CARES	La loi sur l'aide, le secours et la sécurité économique en temps de COVID-19 (Etats-Unis)
CDN	Contributions déterminés au niveau national
CFAP	Nouveau programme d'aide alimentaire en temps de COVID-19 (Etats-Unis)
COVID-19	*Corona Virus Disease*, maladie enregistré en 2019
CO_2	Dioxyde de Carbonne
CRII+	l'Initiative d'investissement+ en réaction au coronavirus (Union Européenne)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GES	Gaz à effet de serre
IG	Indication géographique
INDAP	L'Institut national de développement agricole (le Chili)
INTA	L'Institut national d'innovation et de transfert en matière de technologie agricole (Costa Rica)
MERCOSUR	Marché commun du Sud
NFA	l'Autorité nationale chargée de l'alimentation (les Philippines)
NPF	Nation la plus favorisée
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
PAC	Politique agricole commune (Union Européenne)
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PPA	Peste porcine africaine
PTF	Productivité totale des facteurs
R-D	Recherche-développement
SADER	Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural (le Mexique)
SPS	Mesures sanitaires et phytosanitaires
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UEEA	l'Union économique eurasiatique (Russie, Kazakhstan)
USDA	Ministère de l'agriculture des États-Unis

Résumé

Sur la période 2017-19, les transferts nets dispensés à leur secteur agricole par les 54 pays étudiés dans le présent rapport se sont montés à 619 milliards USD (542 milliards EUR) par an[1]. Ils se sont composés de 708 milliards USD (620 milliards EUR) versés au secteur agricole, diminués de taxes implicites acquittées par les agriculteurs dans certains pays s'établissant à 89 milliards USD (78 milliards EUR). Sur la totalité des transferts, les dépenses budgétaires au titre des différents programmes de soutien ont représenté 425 milliards USD (373 milliards EUR), le solde résultant du soutien des prix du marché.

Environ les trois quarts de l'ensemble des transferts positifs, plus précisément 536 milliards USD (469 milliards EUR) par an, ont été versés directement aux producteurs, la moitié de ce montant étant dispensée au moyen des instruments les plus susceptibles de fausser les marchés, en particulier le soutien des prix du marché et les subventions liées à la production et à l'utilisation sans contraintes d'intrants variables. Parallèlement, six pays, notamment l'Argentine et l'Inde, ont implicitement taxé leurs producteurs agricoles en appliquant des mesures qui ont minoré les prix intérieurs de certains produits. Même si elles abaissent globalement le niveau du soutien, ces taxes implicites n'en accentuent pas moins les distorsions du marché en général.

Parmi les changements notables intervenus en 2019 figurent des mesures importantes visant à accroître la contribution du secteur agricole à l'atténuation du changement climatique et d'autres initiatives destinées à améliorer la durabilité environnementale du secteur, ainsi que la conclusion ou l'entrée en vigueur de plusieurs accords commerciaux régionaux majeurs. De manière générale, toutefois, les réformes marquent le pas depuis quelques années et les formes de soutien qui créent des distorsions restent bien ancrées dans beaucoup des pays étudiés dans le présent rapport.

La conjoncture a brutalement changé début 2020 sous l'effet de la pandémie de COVID-19. Les pouvoirs publics ont pris un large éventail de mesures en réponse à la propagation du virus et le confinement qui en a découlé. Ces réponses comprennent, entre autres, un soutien dispensé sous différentes formes aux agriculteurs et aux autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire ; des initiatives visant à maintenir en activité les chaînes d'approvisionnement agricoles et alimentaires ; et des mesures de soutien à l'intention des consommateurs et des populations vulnérables. Plusieurs pays ont agi résolument pour faciliter les échanges, tandis que d'autres restreignaient leurs exportations pour faire en sorte que leur marché intérieur soit approvisionné.

En 2016, les ministres de l'Agriculture des pays de l'OCDE se sont accordés à déclarer que des approches intégrées étaient nécessaires pour permettre aux secteurs agricole et alimentaire de devenir plus productifs, plus durables du point de vue environnemental et résilients face à tout type de risques. En ce qui concerne la productivité et la durabilité, les résultats obtenus sont mitigés :

- La productivité agricole s'est améliorée dans l'ensemble des pays étudiés au cours de la dernière décennie, nonobstant de fortes variations des taux de croissance.
- Les performances environnementales du secteur, mesurées par les indicateurs choisis, sont moins homogènes. La plupart des pays sont parvenus à améliorer leur bilan azoté ou voient au moins son solde augmenter moins vite que la productivité. Par ailleurs, dans la majorité des pays, les

émissions de gaz à effet de serre (GES) par hectare continuent d'augmenter, quoique plus lentement que la productivité.

- Les progrès dans le découplage entre la croissance de la productivité et les pressions exercées sur l'environnement mentionnées ci-dessus, ont ralenti au cours de la décennie écoulée, en écho à un essoufflement du mouvement de réformes observé dans les années 2000, pendant lesquelles les mesures faussant les marchés ont été affectées plus fortement.

Plusieurs stratégies sont envisageables pour aider l'agriculture à devenir plus productive, durable et résiliente, mais elles sont sous-employées par les pouvoirs publics.

- Le soutien budgétaire au secteur agricole pourrait privilégier l'innovation et l'amélioration de l'environnement économique plus large. Cela permettrait aux systèmes agricoles et agro-alimentaires de répondre plus efficacement aux besoins de l'industrie, aux attentes de la société et aux pressions sur l'environnement. Pourtant, seul un huitième de la totalité du soutien est consacré aux systèmes d'innovation agricole, d'inspection et de contrôle, et aux infrastructures rurales.
- Les pouvoirs publics pourraient mettre en place des paiements ciblés sur la fourniture de biens d'intérêt public ; néanmoins, les mesures de ce type ne sont adoptées que par une poignée de pays et représentent une petite partie du soutien total à l'agriculture.

Au contraire, dans la plupart des pays, les pouvoirs publics continuent de soutenir l'agriculture au moyen de mécanismes qui ne répondent pas efficacement à ces objectifs et vont souvent à leur encontre :

- Plus des deux tiers des transferts publics totaux dont bénéficie le secteur dans l'ensemble des pays passent par les instruments qui ont le potentiel de créer le plus de distorsions. Ces formes de soutien ont une forte tendance à maintenir les agriculteurs dans des activités non compétitives et peu rémunératrices, qui nuisent à l'environnement, brident l'innovation, ralentissent l'évolution structurelle et intergénérationnelle et affaiblissent la résilience.
- Le soutien des revenus est rarement un appui aux objectifs de productivité et de durabilité, et il est déconnecté des revenus totaux des ménages agricoles. Dans les cas où il est subordonné à des contraintes environnementales, les paiements ne sont généralement pas ciblés sur des résultats, ce qui limite leur efficacité.
- Les mesures de gestion des risques visent rarement à aider le secteur à se préparer et à améliorer sa résilience à long terme. Dans leur majorité, les dispositifs reposent sur des mécanismes subventionnés d'assurance et de stabilisation ou sur des aides apportées au coup par coup en cas d'événement extrême, lesquels sont susceptibles d'étouffer les initiatives privées de gestion des risques.
- Il est trop tôt pour évaluer les premières dispositions adoptées face au COVID-19, mais l'absence de clause de caducité de certaines mesures de soutien liées à la production et l'assouplissement de la réglementation environnementale risquent de conduire à une rigidité institutionnelle pérenne problématique sur le plan économique et environnemental.

Recommandations

- Démanteler, graduellement mais avec constance, toutes les mesures dont il ressort qu'elles nuisent particulièrement à l'efficacité du marché et à la performance environnementale du secteur. Les réformes devraient viser en priorité les secteurs dans lesquels un soutien élevé est dispensé au moyen de mesures qui créent le plus de distorsions sur les marchés. Elles devraient réduire les distorsions intrasectorielles et permettre aux marchés de mieux fonctionner, tout en faisant diminuer les pressions qui s'exercent sur l'environnement du fait d'incitations destinées à intensifier la production sans égard pour la durabilité.

- Éliminer progressivement le soutien budgétaire à l'origine de distorsions. Des fonds seraient ainsi disponibles pour des mesures plus ciblées, et pour des investissements permettant de rendre l'agriculture plus productive, plus durable du point de vue environnemental et plus résiliente. Ces fonds pourraient être consacrés à des priorités plus générales de la société, comme l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci.
- Supprimer le plus vite possible les restrictions commerciales instaurées dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19. Le marché pourrait ainsi remplir ses fonctions de répartition et d'envoi de signaux.
- Dans l'idéal, inscrire la réduction du soutien à l'origine de distorsions et la protection commerciale qui s'y rapporte dans le processus multilatéral. Si ce n'est pas possible, la tendance à l'élargissement et à l'approfondissement des accords commerciaux régionaux peut offrir une deuxième voie.
- Améliorer l'efficacité du soutien apporté individuellement aux producteurs en visant des résultats bien définis et quantifiables d'intérêt public. Les paiements au titre de produits particuliers autres que des produits de base (comme le paysage) donnent la possibilité de créer des marchés de biens publics, tout en offrant aux producteurs agricoles un surcroît de revenu potentiel.
- Renforcer l'efficacité des mesures agroenvironnementales en élevant les unes après les autres les exigences de référence en matière de pratiques agricoles, y compris en rendant l'écoconditionnalité obligatoire le cas échéant. Il est possible d'obtenir des biens d'intérêt public et des résultats environnementaux plus ambitieux au moyen d'un soutien ciblé.
- Intégrer pleinement les ménages agricoles dans les systèmes de sécurité sociale pour réduire les dépenses nécessaires à un soutien des revenus spécifique à l'agriculture. Les pouvoirs publics devraient analyser de plus près la situation financière des ménages agricoles et viser les éventuelles défaillances du marché qui perpétuent la faiblesse des revenus dans l'agriculture.
- Concentrer l'action publique en matière de gestion des risques sur les risques systémiques et catastrophiques pour lesquels il n'est pas possible d'élaborer des solutions privées. Il convient de veiller à ce que le soutien public n'empêche pas le développement d'outils de gestion des risques au niveau des exploitations elles-mêmes et sur le marché. Les pouvoirs publics devraient donner la priorité aux investissements qui renforcent la capacité des agriculteurs à gérer les risques actuels et à s'adapter à un environnement qui évolue de ce point de vue, en particulier en présence du changement climatique.
- Tirer les leçons de la pandémie de COVID-19, notamment en ce qui concerne l'efficacité des différentes formes d'interventions gouvernementales face aux chocs et en matière de préparation.
- Accorder une priorité de plus en plus grande aux services publics fondamentaux au secteur en investissant dans les systèmes d'innovation agricole, dans les infrastructures matérielles et immatérielles nécessaires, et dans les systèmes de biosécurité à même de protéger la santé humaine, animale et végétale. Étudier la possibilité d'améliorer la fourniture de ces services au moyen des technologies numériques.
- Améliorer la cohérence et la transparence des panoplies de mesures en évitant d'adresser aux acteurs du marché des incitations contradictoires et en inscrivant les dispositions de la politique agricole dans les programmes visant l'économie dans son ensemble, tels que ceux qui s'appliquent au marché du travail, à la sécurité sociale, à l'environnement, aux transports, aux communications, aux échanges et aux infrastructures.

Note

[1] Le présent rapport est consacré aux évolutions récentes de l'action publique et aux estimations du soutien dans l'ensemble des pays membres de l'OCDE, l'Union européenne et treize économies émergentes ou en développement en 2019 et début 2020. La Colombie est devenue le 37ème membre de l'OCDE en avril 2020. Toutefois, dans les données agrégées figurant dans le présent rapport, elle est classée parmi les treize économies émergentes. L'analyse porte principalement sur les politiques agricoles menées en 2019, mais le rapport synthétise aussi les réponses des pouvoirs publics à la crise du COVID-19 en 2020 mises en œuvre avant fin avril 2020.

1 Évolution des politiques et du soutien agricoles

Les principales évolutions économiques et commerciales qui fournissent le cadre de mise en œuvre des politiques agricoles sont analysées dans la première section de ce chapitre. La section suivante présente les principaux changements récents et les nouvelles initiatives dans les politiques agricoles 2019-2020 en mettant l'accent sur l'environnement et le commerce. Une section spécifique se concentre sur les réponses émergentes des politiques agroalimentaires à la flambée de COVID-19 mises en œuvre avant fin avril 2020. Ce chapitre analyse également le niveau et la structure du soutien agricole par rapport aux différents objectifs politiques identifiés par les gouvernements, à la fois pour l'agriculture et le système alimentaire au sens large, y compris la productivité et la durabilité. Le chapitre se termine par l'évaluation de ces développements et recommandations politiques.

Ce rapport décrit l'évolution des politiques agricoles et quantifie le soutien apporté au secteur jusqu'à la fin 2019. Ces politiques et le soutien associé sont influencés par l'évolution des marchés agricoles et, plus généralement, des conditions macroéconomiques. Comme le montre la première section de ce chapitre, les marchés agricoles ont été globalement stables durant l'année 2019, la plupart des produits de base se caractérisant par des prix bas. Le contexte plus général a été marqué par une croissance économique atone, mais l'emploi a progressé de façon continue tandis que l'inflation et les taux d'intérêt sont demeurés faibles. L'apparition du nouveau coronavirus SARS-CoV-2 et la pandémie de COVID-19 qui en a résulté ont toutefois bouleversé aussi bien la situation macroéconomique que les politiques et marchés agricoles.

Au début de l'année 2020, les gouvernements ont pris un large éventail de mesures en réaction aux problèmes engendrés par cette pandémie. Ces mesures se répartissent en trois grandes catégories : soutien aux agriculteurs et aux autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire par le biais de mesures intérieures et commerciales ; initiatives visant à maintenir en activité les chaînes d'approvisionnement agricoles et alimentaires ; et soutien aux populations vulnérables. Sur un plan plus général, beaucoup de pays ont réagi à la contraction spectaculaire de l'activité économique par un soutien budgétaire massif, lequel a été facilité par la faiblesse des taux d'intérêt réels. Ces mesures de portée plus générale ont aussi des conséquences directes et indirectes pour le secteur agricole et alimentaire. Pour tenir compte de ce brusque changement du contexte dans lequel sont élaborées les politiques, le présent rapport complète l'analyse habituelle, portant sur les politiques agricoles appliquées jusqu'à la fin 2019, par une description des mesures mis en place au cours des quatre premiers mois de 2020 qui ont une influence notable sur le secteur agricole et alimentaire, faisant ressortir à la fois la diversité des mesures adoptées et les points communs entre les pays.

Ce chapitre analyse également le niveau et la structure du soutien agricole à l'aune des différents objectifs fixés par les pouvoirs publics pour l'agriculture et pour le système alimentaire plus généralement, et notamment les performances en matière de productivité et de durabilité. En conclusion, ces évolutions sont évaluées et des recommandations d'action sont formulées. Lorsqu'il y a lieu et dans la mesure du possible, l'évaluation tient également compte des mesures prises face à la pandémie de COVID-19.

Principales évolutions de l'économie et des marchés

La situation des marchés agricoles est fortement influencée par les variables macroéconomiques comme la croissance du produit intérieur brut (PIB) mondial (qui soutient la demande de produits agricoles) et les prix de l'énergie, en particulier celui du pétrole brut (qui se répercute sur le prix des intrants agricoles tels que les carburants, les produits chimiques et les engrais, et influe sur la demande de céréales, de plantes sucrières et d'huile végétale à travers le marché des biocarburants).

Après avoir repris de l'allant en 2017, la croissance économique mondiale a ralenti à partir de la mi-2018, et on estime qu'elle est restée fragile en 2019, n'atteignant pas 3 % (OCDE, 2020[1]). Des signes de stabilisation étaient perceptibles en fin d'année. Dans les économies de la zone OCDE, la croissance est néanmoins tombée à 1.7 % en moyenne en 2019, un point de pourcentage en dessous de celle enregistrée deux ans auparavant. Ce ralentissement a été particulièrement notable dans la **zone euro**, où la croissance a atteint seulement 1.2 % en 2019, et au **Japon**, où elle a été avec 1.0 % légèrement supérieure à celle de 2018, mais bien en deçà du taux de 1.9 % mesuré en 2017. L'accentuation des tensions commerciales depuis mai 2019 a fait reculer la confiance et l'investissement et amplifié les incertitudes liées à l'action publique (OCDE, 2019[2]).

Malgré le fléchissement de la croissance, l'expansion des marchés du travail s'est poursuivie dans beaucoup d'économies de l'OCDE. Dans la zone OCDE, le chômage est tombé à 5.2 % en 2019, contre 5.8 % deux ans auparavant. L'inflation moyenne est redescendue à 2.0 % après avoir atteint des niveaux légèrement plus élevés en 2018.

La croissance a aussi marqué le pas dans les économies émergentes, mais le ralentissement a été inégal parmi les plus importantes d'entre elles. L'**Argentine**, qui est entrée en récession en 2018 et a connu une aggravation de la crise financière et de la crise du taux de change, a vu son économie se contracter de 3 % et son accès aux financements sur les marchés se tarir. Au **Brésil**, la croissance a légèrement ralenti, passant d'à peine plus de 1 % en 2017 à 0.8 % en 2019. En ce qui concerne les grandes économies d'Asie, la croissance a poursuivi sa décélération en **République populaire de Chine** (ci-après la « Chine ») pour s'établir à 6.2 % en 2019, et elle a été inférieure à 6 % cette même année en **Inde**. Elle est demeurée relativement ferme en **Indonésie** en 2019, n'accusant qu'un très léger recul à 5.0 %.

Le ralentissement de la croissance économique et la montée des restrictions commerciales, dont le relèvement des droits de douane frappant les courants d'échange entre la **Chine** et les **États-Unis**, ont continué de freiner notablement l'expansion des échanges mondiaux.

La pandémie de COVID-19 apparu au début de l'année 2020 et en particulier les mesures prises pour contenir sa propagation sont lourdes de conséquences pour les économies. Face à cette pandémie, les gouvernements du monde entier ont pris d'importantes mesures de restriction des activités personnelles et économiques qui ont mis à l'arrêt une partie de l'économie. Selon les estimations l'OCDE (2020[3]), les suspensions d'activité pourraient avoir comme impact initial direct une baisse du niveau de la production comprise entre un cinquième et un quart dans de nombreuses économies, et les dépenses de consommation pourraient chuter d'environ un tiers. L'effet sur la croissance annuelle du PIB dépend de toute une série de facteurs, parmi lesquels l'ampleur et la durée des confinements nationaux et la rapidité avec laquelle les importantes mesures budgétaires et monétaires décidées prendront effet. La baisse du PIB annuel pourrait atteindre 2 points de pourcentage par mois de confinement strict.

L'impact sur les échanges internationaux devrait être plus fort encore. D'après les estimations de l'OMC (2020[4] ; Bekkers et al., 2020[5]), les échanges mondiaux de marchandises pourraient reculer dans une proportion comprise entre 13 et 32 % en 2020 par rapport à 2019. Même l'estimation basse représenterait une plus forte baisse des échanges mondiaux que celle enregistrée après la crise économique de 2008/09. L'amplitude extraordinairement grande de cette fourchette d'estimation témoigne de l'ampleur exceptionnelle des incertitudes qui entourent l'évolution de la situation sanitaire et la trajectoire de reprise économique. Il apparaît que les échanges agroalimentaires résistent mieux, mais accusent malgré tout une baisse significative sous l'effet de la pandémie de COVID-19 et des mesures de confinement qu'elle a suscitées. À titre d'exemple, on estime qu'au premier trimestre 2020, les échanges de produits agricoles de la **Chine** sont descendus à leur plus bas niveau enregistré au cours de ce trimestre depuis 2012 (China Daily, 2020[6]).

Tableau 1.1. Principaux indicateurs économiques

	Moyenne 2007-16	2017	2018	2019
Croissance du PIB réel[1]				
Monde[2]	3.4	3.7	3.5	2.9
OCDE[2]	1.4	2.7	2.3	1.7
États-Unis	1.4	2.4	2.9	2.3
Zone euro	0.7	2.7	1.9	1.2
Japon	0.5	1.9	0.8	1.0
Non-OCDE[2]	5.4	4.6	4.6	3.9
Argentine	2.3	2.7	-2.5	-3.0
Brésil	2.1	1.1	1.1	0.8
Chine	9.0	6.8	6.6	6.2
Inde	6.8	7.2	6.8	5.8
Indonésie	5.6	5.1	5.2	5.0
Afrique du Sud	2.2	1.4	0.7	0.5
Zone OCDE				
Taux de chômage[3]	7.2	5.8	5.3	5.2
Inflation[1,4]	1.7	2.0	2.3	2.0
Croissance du commerce mondial[1]	3.8	5.8	3.7	1.2

Notes : 1. Variations en pourcentage ; dans les trois dernières colonnes figure la variation par rapport à l'année précédente.
2. Pondérations variables appliquées aux PIB nominaux nationaux, à parité de pouvoir d'achat.
3. Pourcentage de la population active.
4. Déflateur de la consommation privée.
Source : OCDE (2019), *Perspectives économiques de l'OCDE*, Volume 2019 Numéro 2, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/77c8f557-fr.
Dernière mise à jour en novembre 2019. Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, nº 106.

Le ralentissement de la croissance économique exerce des pressions sur les prix des produits non alimentaires. Les prix de l'énergie ont diminué par rapport aux pics atteints dans le courant du deuxième semestre 2018. Sous l'effet du ralentissement de la demande et de l'abondance des approvisionnements, ceux du charbon et du gaz ont baissé en moyenne de 37 % et 27 % entre 2018 et 2019. Parallèlement, les prix du pétrole brut ont reculé de 8 %. L'érosion des prix de l'énergie a également eu pour conséquence une diminution des prix des engrais d'environ 17 % entre les deux années (FMI, 2020[7]). Depuis lors, les prix du pétrole se sont effondrés car la pandémie de COVID-19 a fait plonger la demande de carburants pour les transports (AIE, 2020[8]).

Par comparaison, les prix des produits alimentaires ont mieux résisté. En 2019, ils ont perdu 3 % environ par rapport à 2018 (FMI, 2020[7]). Leur évolution moyenne a été déterminée principalement par la hausse des prix de la viande, des produits laitiers et, dans une moindre mesure, du sucre, ainsi que par la baisse de ceux des céréales et surtout des graines oléagineuses.

La production mondiale de viande a reculé de près de 2 % en 2019 sous l'effet du repli notable de la production de viande porcine en **Chine** ; celui-ci a été provoqué par la peste porcine africaine, dont le virus s'est également propagé dans plusieurs autres pays d'Asie de l'Est, d'Asie du Sud-Est, d'Europe centrale et d'Afrique. Le fléchissement de la production chinoise de viande porcine a été en partie compensé par d'autres secteurs de la filière viande en Chine, ainsi que par la hausse de la production de viande en **Argentine**, dans **l'Union européenne**, en **Turquie** et aux **États-Unis** (OCDE/FAO, 2020[9]). Conséquence du recul de la production mondiale de viande, les prix moyens de la viande ont augmenté de 5.6 % en 2019 par rapport à 2018 (FAO, 2020[10]).

Graphique 1.1. Évolution des prix mondiaux des produits de base, 2007 à 2020

Indice 2002-04=100

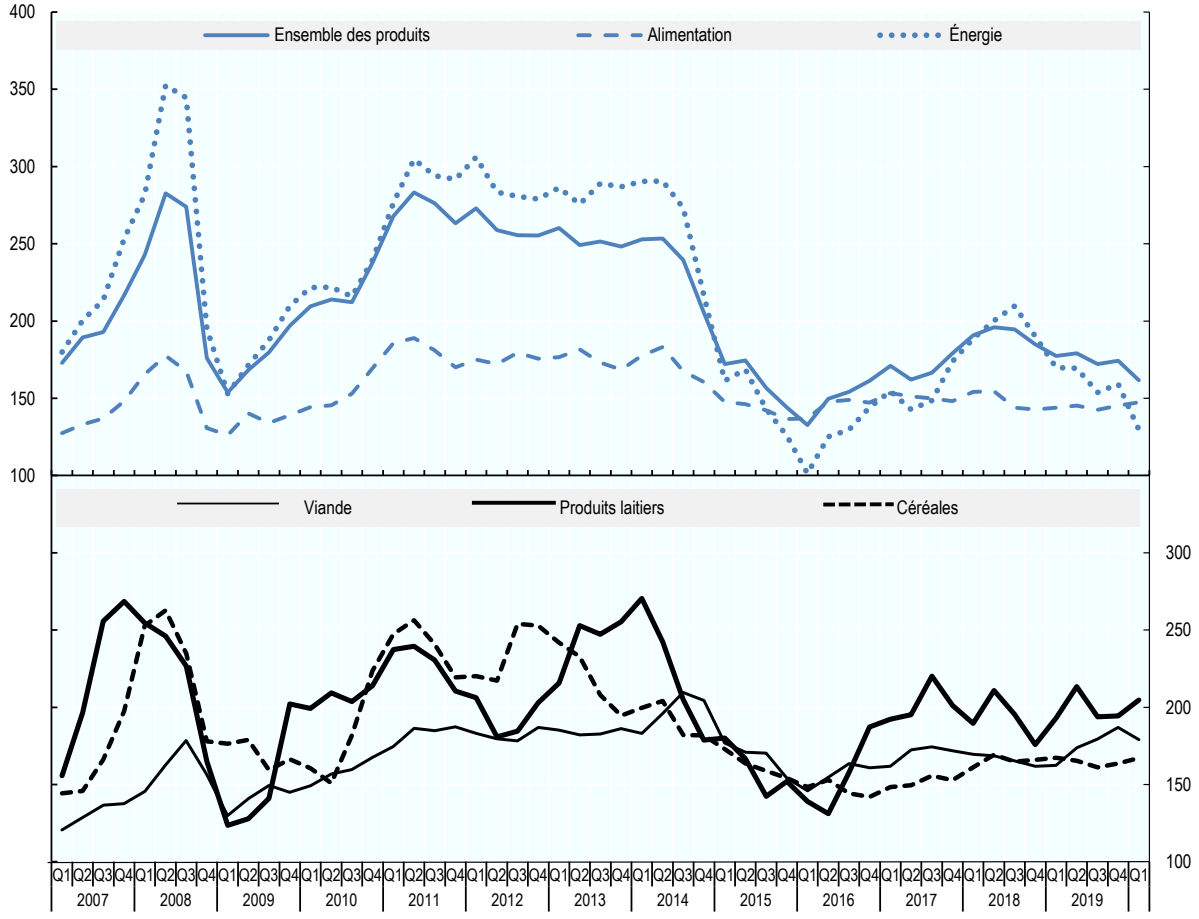

Note : La partie supérieure du graphique se lit sur l'échelle de gauche et la partie inférieure sur l'échelle de droite.
Source : FMI (2020), Commodity Market Review, pour les indices sur l'ensemble des produits, l'alimentation et l'énergie (année de base 2016=100), http://www.imf.org/external/np/res/commod/index.aspx ; FAO (2020), FAO base de données sur les indices de prix alimentaires, pour les indices de la viande, des produits laitiers et des céréales (période de base 2002-04=100), http://www.fao.org/worldfoodsituation/foodpricesindex/en/.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145161

La production laitière a progressé au niveau mondial en raison principalement de son augmentation en **Inde**, pays dont les échanges internationaux de produits laitiers sont toutefois extrêmement faibles. La production des trois principaux exportateurs laitiers – **Nouvelle-Zélande**, **Union européenne** et **États-Unis** – ne s'est accrue que légèrement. Les prix mondiaux du beurre, relativement élevés au départ, ont continué de baisser, alors que ceux du lait écrémé en poudre, qui étaient faibles, se sont redressés en 2019 (OCDE/FAO, 2020[9]). En moyenne, les prix des produits laitiers ont progressé de 3 % entre 2018 et 2019 (FAO, 2020[10]).

La production mondiale de sucre a été moins importante en 2018/19 qu'au cours de la campagne précédente, ce qui s'explique avant tout par la baisse enregistrée au **Brésil** suite notamment à la réorientation croissante de la production de canne à sucre vers celle d'éthanol. Bien que la consommation de sucre ait continué d'augmenter, en particulier du fait de sa hausse en **Inde** et en **Indonésie**, les marchés restent caractérisés par des excédents. Dans ces conditions, les prix du sucre sont demeurés inférieurs à leurs niveaux antérieurs pendant la majeure partie de 2019, et ils ont baissé encore vers la fin de la campagne (FAO, 2020[10]). La nouvelle campagne s'annonçant déficitaire, en raison surtout des situations

de sécheresse en **Inde** et en **Thaïlande**, une remontée des prix s'est amorcée à la fin de 2019 et au début de 2020. Comme la demande de carburants et de sucre a reculé dans la plupart des régions du monde en raison des restrictions frappant les déplacements et la gastronomie qui ont été imposées pour lutter contre le COVID-19, les prix du sucre ont toutefois fléchi notablement en mars 2020 (ibid.).

Bien que la production des principales céréales soit en hausse, les stocks céréaliers mondiaux ont diminué pour cause de poursuite du déstockage de maïs en **Chine**. Les récoltes de blé et d'orge se sont redressées dans l'**Union européenne**, dans la **Fédération de Russie** et en **Ukraine** après avoir été moins abondantes en 2018. La production de maïs a progressé, notamment au **Brésil** et dans la **Fédération de Russie**. Parallèlement, la récolte a été très déficitaire en 2019 en **Australie** du fait de la sécheresse. La production mondiale de riz a légèrement diminué après avoir atteint en 2018 son maximum historique (OCDE/FAO, 2020[9]). En 2019, les cours internationaux des céréales étaient dans l'ensemble légèrement inférieurs à ceux relevés en 2018, et en début d'année 2020, ils n'étaient que peu affectés par la pandémie de COVID-19 (FAO, 2020[10]).

La production mondiale de soja a reculé en 2019 en raison d'une baisse significative des mises en culture aux **États-Unis**, laquelle était liée à la fois à l'incertitude sur les marchés et aux vastes inondations ayant frappé la région du Midwest au moment de la plantation. Cette baisse n'a été qu'en partie compensée par la récolte record enregistrée en Amérique du Sud. La diminution de la production de viande de porc pour cause de peste porcine africaine a entraîné un recul de la demande d'aliments pour animaux en **Chine**. La production mondiale d'autres graines oléagineuses a également accusé un léger fléchissement, la contraction de la production de colza au **Canada** et dans l'**Union européenne** n'ayant pas été compensée par des hausses dans les autres pays producteurs. Cela n'a pas empêché les prix internationaux des graines oléagineuses et produits oléagineux de descendre à la mi-2019 à leur plus bas niveau depuis plusieurs années, en raison principalement du ralentissement de la demande mondiale d'huiles et de tourteaux et des incertitudes découlant de divergences commerciales bilatérales (OCDE/FAO, 2020[9]). Les prix des graines oléagineuses sont restés instables : après avoir sensiblement progressé jusqu'au début de 2020, ils ont diminué dans des proportions équivalentes au cours des premiers mois de l'année.

Évolution récente des politiques agricoles nationales, notamment sous l'angle environnemental et commercial

En 2019, les politiques agricoles ont évolué de diverses façons, qu'il s'agisse de leur champ d'application, de leurs objectifs ou des instruments mis en œuvre. La présente section examine quelques-uns des principaux changements d'orientation, en ciblant tout particulièrement deux domaines d'importance croissante : les mesures visant à améliorer la durabilité environnementale du secteur agricole et l'évolution des politiques commerciales agricoles. Les cadres d'action dans ces deux domaines sont susceptibles d'influer sur la productivité, la durabilité et la résilience de l'agriculture dans les années à venir. D'autres évolutions importantes des politiques internes, y compris des évolutions susceptibles de peser sur les performances environnementales et les échanges du secteur agricole, sont également examinées.

Principales évolutions de l'action publique visant à améliorer la durabilité environnementale du secteur agricole

Un certain nombre de changements d'orientation amorcés en 2019 tendent à réduire les effets de l'agriculture sur l'environnement ou à accroître la fourniture de biens publics environnementaux, au moyen d'incitations, de règlements ou d'autres instruments, ou encore à encourager l'adaptation aux effets du changement climatique.

Plusieurs pays ont adopté des objectifs, des plans et des mesures en vue d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre ou de faciliter l'adaptation aux effets du changement climatique

Si de nombreux pays mentionnent l'agriculture dans la contribution déterminée au niveau national qu'ils ont établie au titre de l'Accord de Paris de 2016, peu d'entre eux fixent des objectifs précis au secteur agricole. La **Nouvelle-Zélande** et l'**Irlande** sont les seules à avoir défini des objectifs d'action publique juridiquement contraignants en vue d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur agricole ; les deux pays ont franchi cette étape importante en 2019. D'autres pays ont également inscrit des objectifs stratégiques d'atténuation des émissions agricoles dans leurs cadres d'action climatique nationaux, mais les mesures précises à adopter pour atteindre ces objectifs sont toujours en cours d'élaboration.

En votant le projet de loi portant amendement de la loi sur la neutralité carbone (*Zero Carbon Amendment Bill*), en novembre 2019, la **Nouvelle-Zélande** a défini des cibles précises de réduction des émissions de méthane d'origine biologique pour l'agriculture, à savoir 10 % en 2030 et de 24 % à 47 % en 2050 par rapport aux niveaux de 2017, les émissions nettes des autres GES devant être ramenées à zéro en 2050. Un projet de loi complémentaire a instauré un processus visant à fixer le prix des émissions de GES imputables à l'élevage, à la sortie de l'exploitation, et celui des émissions liées aux engrais, au niveau du fabricant et de l'importateur, et ce à compter de 2025 (encadré 1.1). Le plan d'action climatique (*Climate Action Plan*) de l'**Irlande** présente une stratégie de décarbonisation à l'horizon 2030, dans laquelle le secteur agricole est tenu de réaliser 17 % du total des réductions d'émissions ce qui représenterait un niveau des GES d'origine agricole de 8 à 9 % en 2030. Sur la même période, une contribution supplémentaire de 26 % est attendue d'autres mesures relatives à l'utilisation de la terre, principalement dans le secteur forestier.

La **Commission européenne** a présenté au Parlement européen son Pacte vert pour l'Europe, dans lequel elle définit une stratégie permettant de ramener à zéro les émissions nettes de GES à l'horizon 2050. Plusieurs États membres de l'Union européenne ont mis en place des programmes ou des projets visant spécifiquement à réduire les émissions de GES d'origine agricole. On peut ainsi citer le programme pilote sur la multifonctionnalité des terres arables du **Danemark** ; les plans de la **Finlande** pour atteindre la neutralité carbone en 2035, y compris en remplaçant 30 % du carburant de l'aviation par des biocarburants ; le financement par la **France** de nouveaux projets de méthanisation à la ferme ; l'offre d'incitations aux méthaniseurs qui sont alimentés au moins à 80% par les déchets produits par les exploitations agricoles et pas plus de 20% par les produits de deuxième récolte en **Italie ;** et le *Plan Renove* de l'**Espagne**, qui vise à substituer aux équipements agricoles vieillissants des modèles plus récents et moins polluants. D'autres pays ont adopté ou ont commencé à mettre en œuvre un plan national relatif au changement climatique ou à l'adaptation aux effets de ce changement qui comprend l'agriculture, notamment l'**Allemagne**, la **Belgique** (**Flandre** et **Wallonie**), la **Grèce**, l'**Irlande**, le **Luxembourg** et le **Portugal**.

Le gouvernement de **Corée** a publié une deuxième version de son plan d'intervention face au changement climatique, couvrant la période 2020-40. Ce plan a pour objectif de réduire les émissions de GES de 37% par rapport au niveau du statu quo d'ici 2030, soit 24% de moins que les émissions de GES par rapport au niveau de 2017, et comprend des plans d'action dans tous les secteurs économiques, y compris le secteur agricole, qui devrait réduire ses émissions de GES de 7,9% par rapport au niveau du status quo d'ici 2030. Le plan élabore aussi des mécanismes de suivi et de prévision des GES, améliore le système actuel d'échange de droits d'émission et investit dans des infrastructures permettant l'adaptation aux effets du changement climatique.

Encadré 1.1. Loi Neutralité carbone de la Nouvelle-Zélande – les implications pour le secteur agroalimentaire

La loi portant amendement de la loi d'intervention face au changement climatique (Neutralité carbone) (*Climate Change Response (Zero Carbon) Amendment Act – ZCA*), votée en novembre 2019, fait de la Nouvelle-Zélande, l'un des premiers pays à rendre ses engagements climatiques contraignants en les inscrivant dans la loi. Les objectifs assignés à l'agriculture en font partie intégrante. Pour faciliter la tenue de ces engagements, le gouvernement a présenté un autre projet de loi, qui vise à fixer le prix des émissions de GES de l'agriculture et à collaborer avec les acteurs du secteur agricole pour que celui-ci atteigne ses objectifs d'émission.

La loi Neutralité carbone définit un double objectif national : réduire les émissions de méthane d'origine biologique de 10 % d'ici à 2030 et de 24 % à 47 % à l'horizon 2050, par rapport aux niveaux de 2017, et ramener à zéro toutes les autres émissions de GES, en 2050 également.

Près de la moitié des émissions de GES de la Nouvelle-Zélande proviennent de l'agriculture, et plus d'un tiers correspondent au méthane rejeté par le secteur laitier et les secteurs de la viande ovine et bovine. Le reste des émissions d'origine agricole se présentent sous la forme de protoxyde d'azote et sont liées à l'utilisation d'engrais et des patchs d'urine dans les pâturages. Si les émissions d'origine agricole ont atteint un plateau ces dernières années, il n'en reste pas moins qu'elles ont augmenté de 13.5 % entre 1990 et 2017. Étant donné que près des deux tiers du total des exportations néo-zélandaises sont des produits agroalimentaires et que ceux-ci proviennent dans une large mesure des secteurs de l'élevage, les compromis envisagés lors de l'élaboration de la politique nationale d'atténuation revêtent une importance considérable pour l'économie dans son ensemble et pour l'économie rurale en particulier.

Le Comité provisoire sur le changement climatique (*Interim Climate Change Committee – ICCC*)[1] a été créé en 2018 pour formuler des recommandations sur les moyens de réduire les émissions, y compris celles d'origine agricole. Il a conclu que la solution la plus efficiente pour réduire les émissions au niveau des exploitations consistait à fixer un prix pour ces émissions – cette méthode stimulerait l'innovation, récompenserait les agriculteurs qui abaissent nettement leurs émissions et leur donnerait de l'autonomie quant aux mesures à prendre sur leur exploitation. Le Comité provisoire a indiqué que la fixation du prix devait s'inscrire dans un ensemble plus large de mesures comprenant des outils, une assistance et des conseils aux agriculteurs. Il a noté également que la mise en œuvre d'un dispositif de fixation de prix au niveau des exploitations prendrait jusqu'en 2025 et a recommandé que les émissions agricoles soient tarifées à l'échelon des entreprises de transformation dans l'intervalle.

Suite aux recommandations du Comité provisoire et à une proposition des organisations professionnelles agricoles représentant tous les agriculteurs, le gouvernement de Nouvelle-Zélande a présenté, en octobre 2019, un projet de loi portant réforme du système d'échange de quotas d'émission (*Climate Change Response (Emissions Trading Reform) Bill – ETR*), afin de fixer le prix des émissions liées à l'élevage au niveau des exploitations et celui des émissions liées aux engrais au niveau des entreprises de transformation, à compter de 2025. Un mécanisme de fixation de prix est en cours d'élaboration dans le cadre d'un plan d'action commun et en collaboration avec un groupe réunissant les principales organisations professionnelles agricoles. Le plan en question devrait aussi prévoir des programmes menés à la ferme pour aider les agriculteurs à se préparer à la tarification des émissions et à l'établissement des rapports connexes en 2025. Le système devrait accorder gratuitement aux agriculteurs 95 % de leurs crédits d'émission, à charge pour eux d'acheter les crédits restants. La part des crédits d'émission à la charge des agriculteurs irait ensuite croissant, conformément à l'approche retenue pour les autres secteurs.

La Commission sur le changement climatique doit suivre les progrès accomplis dans le cadre du plan d'action commun et faire rapport sur ce point au gouvernement en 2022. Si les progrès apparaissent insuffisants, le gouvernement se réserve la possibilité d'imposer une tarification au niveau des entreprises de transformation. Le ministre du Changement climatique aussi doit présenter un rapport en 2022, détaillant le mécanisme de fixation du prix des émissions au niveau des exploitations, y compris un mécanisme de tarification autre que le système d'échange de droits d'émission du pays.

Note : 1. À compter de décembre 2019, le Comité provisoire sur le changement climatique a été supprimé et remplacé par la Commission indépendante sur le changement climatique, un organe financé par l'État, mis en place en vertu du projet de loi Neutralité carbone pour fournir au gouvernement des conseils en matière de politique climatique. La Commission se compose d'un président et de six membres spécialisés dans différents domaines : climatologie, adaptation, économie agricole et relations entre la Couronne et les Maoris.

En **Norvège**, la loi de 2017 sur le changement climatique inscrit dans le droit l'objectif du pays de devenir une société à faible taux d'émission à l'horizon 2050. En 2019, le gouvernement a fait rapport au Parlement, conformément aux dispositions de la loi sur le changement climatique, et un accord sur le climat concernant l'agriculture a été négocié avec les organisations de producteurs. Cette même année, un plan d'action a été élaboré en vue de la mise en œuvre de la stratégie nationale de bioéconomie, et une stratégie en matière d'économie circulaire est en cours de rédaction.

L'action visant à améliorer l'adaptation du secteur agricole aux effets du changement climatique se poursuit également. Le **Mexique** collabore avec le Centre international d'amélioration du maïs et du blé (CIMMYT) et les producteurs agricoles pour fournir aux agriculteurs des informations sur les prévisions météorologiques et sur les pratiques d'adaptation les plus efficaces pour limiter les effets du changement climatique. Le **Costa Rica** a amélioré les dispositions de son système de crédit dans le but de faire face aux calamités liées au changement climatique. Les banques d'État ont en effet reçu instruction de fournir des solutions aux producteurs des secteurs agricole et halieutique qui se trouvent dans l'incapacité de rembourser leur prêt suite à une catastrophe d'origine climatique ou à une attaque de ravageurs. Ces solutions comprennent, entre autres, des paiements partiels, le rééchelonnement de la dette, l'extension des délais de grâce et des réaménagements du taux d'intérêt. L'initiative prévoit également des stratégies de formation des agriculteurs aux questions financières et à l'utilisation de l'assurance.

En février 2020, le ministère de l'Agriculture des États-Unis (USDA) a annoncé une nouvelle initiative, l'Agenda de l'Innovation de l'Agriculture (AIA), dans le but d'aligner les ressources, les programmes et la recherche de l'USDA pour mieux équiper les agriculteurs et les producteurs afin qu'ils puissent répondre aux besoins futurs en matière d'alimentation, d'aliments pour animaux, de fibres et de carburant, tout en réduisant l'empreinte environnementale de l'agriculture américaine. L'initiative fixe des objectifs et des indicateurs pour cinq domaines: croissance de la productivité, qualité de l'eau, séquestration du carbone, énergies renouvelables et réduction des pertes et gaspillages alimentaires.

Différentes stratégies ont été mises en œuvre pour améliorer l'utilisation des intrants agricoles et lutter contre la pollution

Plusieurs gouvernements ont adopté ou mis en œuvre des règlements sur l'autorisation ou l'utilisation de pesticides. En Argentine, une résolution de 2019 a établi une liste de restrictions légales d'utilisation de principes actifs dans les produits agrochimiques (pesticides). En juillet 2019, l'Agence brésilienne de surveillance sanitaire (ANVISA) a approuvé un nouveau cadre réglementaire pour les produits agrochimiques, qui actualise les critères d'autorisation et la classification de la toxicité, et renforce les obligations d'étiquetage en matière de risques liés aux pesticides. Au niveau de l'Union européenne, l'approbation du chlorpyrifos, du chlorpyrifos-méthyl, du desmédiphame et du diméthoate n'a pas été renouvelée. Plusieurs États membres ont également adopté des règlements sur les pesticides à des fins environnementales. La France, en particulier, a interdit l'utilisation de deux produits réputés fonctionner comme les néonicotinoïdes (flupyradifurone et sulfoxaflor). Plusieurs États membres de l'Union

européenne, tels que l'Estonie, la France, la Grèce et la Roumanie, ont également approuvé ou commencé à déployer un plan d'action national pour une utilisation durable des pesticides[1].

En complément de sa réglementation, le gouvernement d'Argentine a lancé une consultation publique sur la doctrine en matière d'application de produits agrochimiques, et a créé un groupe de travail interministériel sur les bonnes pratiques d'emploi des pesticides. Un nouveau plan d'action sur les bio-intrants, auquel sont associés tous les acteurs des secteurs public et privé, présente des solutions susceptibles de remplacer et de compléter les produits chimiques.

Plusieurs pays se sont également attaqués à la pollution associée à l'utilisation d'engrais. De nouveaux règlements ont été adoptés ou des programmes existants ont été modifiés en vue de réduire les fuites d'azote par ruissellement au Danemark, en Estonie, en Grèce et en Irlande. L'Estonie, l'Irlande et le Luxembourg ont mis en place à l'échelle nationale des initiatives ou des programmes conçus pour améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions d'ammoniac. Le Japon a modifié sa loi relative aux engrais pour permettre la production et la vente de produits fertilisants associant des composants chimiques et des effluents d'élevage compostés ou des amendements du sol, pour une gestion plus efficiente des sols. Le texte amendé établit également des normes relatives aux matières premières à utiliser pour produire des engrais.

Quelques pays ont adopté des mesures plus larges de conservation ou des mesures au niveau de l'exploitation pour réduire l'utilisation de tous les intrants chimiques. L'Australie a lancé la deuxième phase du programme national de protection des terres (*National Landcare Program*), qui couvre la période 2019-23. Ce programme soutient l'élaboration et l'utilisation d'une gestion appliquant des pratiques optimales, par le truchement du programme sur les exploitations intelligentes (*Smart Farms Program*) et de partenariats régionaux sur les terres (*Regional Land Partnerships*). Le dispositif de bonne gestion agricole (*Agriculture Stewardship Package*) défend la biodiversité agricole, avec notamment l'expérimentation pilote d'un mécanisme de certification. La Chine a annoncé un plan visant à restreindre les activités agricoles qui empiètent sur le lit des grands cours d'eau, tout en tenant compte des préoccupations relatives à la sécurité alimentaire ; ce plan définit des « lignes rouges de protection écologique », dans le but de contribuer à réduire la contamination des ressources en eau. La Chine met également en œuvre sa loi de 2019 sur la prévention et le contrôle de la pollution des sols, qui vise à catégoriser les terres, à gérer les risques et à prévoir des mesures de prévention et de contrôle de la pollution des sols dans les plans de développement économique et de protection de l'environnement.

Le budget de l'Union 2019-20 de l'Inde soutient plusieurs projets pilotes supplémentaires d'agriculture naturelle à budget nul (*Zero Budget Natural Farming – ZBNF*) dans tout le pays, l'objectif étant de réunir des informations sur la viabilité de ce mode d'exploitation et d'évaluer les possibilités d'une mise en application à plus grande échelle. La ZBNF est une méthode de production agricole sans chimie qui s'inspire des pratiques traditionnelles du pays. Le Costa Rica a lancé l'initiative de zonage agroécologique dans quatre cantons du pays. Cette initiative implique de dresser des plans précisant l'utilisation des sols ainsi que leur fertilité par référence à une sélection de cultures, et offre aux agriculteurs une formation à l'utilisation de cet outil. Celui-ci peut en effet les aider à prendre de meilleures décisions dans leur recherche de systèmes de production plus résilients et durables.

Pour empêcher d'autres changements d'affectation des terres, le Mexique va exclure du système d'aide les unités de production situées à l'extérieur de la frontière de production agricole actuelle. Une plateforme hébergeant le Système national de consultation des incitations concomitantes (*Sistema Nacional Para la Consulta de Incentivos Concurrentes – SINACIC*) permettra de s'assurer que les activités productives exercées sur des propriétés se trouvant dans des zones naturelles protégées et dans les zones de conservation prioritaires ne bénéficient pas de soutien. Par ailleurs, le gouvernement élabore actuellement une stratégie nationale de protection et d'utilisation durable des pollinisateurs, qui devrait être publiée au premier semestre 2020.

Des mesures sont prévues ou ont été prises pour réduire la consommation d'eau douce de l'agriculture

L'un des moyens d'alléger la pression sur des ressources en eau douce déjà limitées consiste à faire appel à d'autres sources d'eau. En décembre 2019, l'**Union européenne** a franchi une étape importante vers le développement de la réutilisation de l'eau pour l'irrigation en parvenant à un accord sur les normes minimales de qualité de l'eau permettant de garantir la sécurité pour un coût de traitement raisonnable. Les nouvelles règles, qui devraient être adoptées en 2020, visent à faciliter l'utilisation des eaux usées épurées à des fins d'irrigation. Elles fixent les exigences minimales de qualité de cette eau, mettent en place une surveillance et rendent obligatoire pour les stations d'épuration des eaux usées l'établissement d'un plan de gestion des risques.

En **Inde**, un comité d'experts du ministère de l'Environnement, de la Forêt et du Changement climatique a proposé un ensemble de mesures visant à restreindre l'exploitation des nappes, y compris au moyen de règlements plus stricts sur l'utilisation excessive d'eau dans le secteur agricole. Le comité d'experts recommande d'élaborer des mesures qui encouragent la diversification des cultures dans les zones où les nappes sont surexploitées et propose la création d'un droit pour la protection des nappes phréatiques, qui serait acquitté par les agriculteurs propriétaires de plus de 5 hectares, et la mise en place d'un « crédit d'eau » pour les utilisateurs qui maintiennent les eaux souterraines au-dessus d'un niveau donné.

Des politiques sectorielles ont été instaurées pour réduire les pertes et le gaspillage alimentaires

Plusieurs pays ont pris des mesures ou édicté des règlements visant à réduire les pertes et le gaspillage de denrées alimentaires. Adoptée en 2019, la loi sur les pertes alimentaires du **Japon** impose au gouvernement national de définir une politique de base de réduction du gaspillage alimentaire et aux collectivités locales, de concevoir leurs plans d'action respectifs. Ces plans doivent prévoir des mesures destinées à éduquer les consommateurs et les entreprises et à faciliter les activités mises en place par les organisations non gouvernementales pour collecter et distribuer les aliments qui, sans cela, seraient gâchés. Cette loi exhorte également les entreprises et les consommateurs à agir en amont pour prévenir les pertes de produits alimentaires. En **Turquie**, la stratégie nationale de prévention, de réduction et de gestion des pertes et du gaspillage alimentaires et le plan d'action y afférent ont été préparés en collaboration avec la FAO en 2019, dans le cadre de l'Initiative mondiale de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires (*Save Food*)[2]. La **Commission européenne** a publié une décision établissant une méthode de mesure du gaspillage alimentaire commune aux pays membres. Les États membres pourront ainsi collecter des données sur cette question à partir de 2020 et faire rapport sur leurs niveaux de gaspillage respectifs dès 2022. Des activités en lien avec les pertes et le gaspillage alimentaires sont également menées par différents États membres de l'Union européenne, comme la **France**, l'**Allemagne**, la **Lettonie**, le **Luxembourg**, la **Slovaquie** et l'**Espagne**, ainsi que dans les régions flamande et wallonne de **Belgique**. Les États-Unis ont commencé à mettre en œuvre en 2019 l'Initiative Gagner sur la réduction du gaspillage alimentaire avec six domaines d'action prioritaires, notamment une meilleure coordination entre les institutions, une éducation et sensibilisation accrue des consommateurs; une amélioration de la coordination et des conseils sur la mesure des pertes et des déchets alimentaires ; clarification et communication d'informations sur la sécurité sanitaire des aliments, les étiquettes de date des aliments et les dons d'aliments; collaboration avec l'industrie privée pour réduire les pertes et gaspillages alimentaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement; et l'encouragement de la réduction du gaspillage alimentaire par les agences fédérales dans leurs propres installations. Dans le cadre de son plan de lutte contre les pertes alimentaires, le gouvernement de l'**Argentine** a mis en œuvre son plan national sur les pertes et le gaspillage alimentaires et adopté une nouvelle loi visant à limiter la responsabilité du donneur de produits alimentaires, tout en veillant au respect des normes de sécurité sanitaire des aliments. Les **Philippines** ont lancé une initiative d'échange de plastique contre du riz. Depuis septembre 2019, les

habitants de Bayanan peuvent recevoir 1 kg de riz en échange de 2 kg de déchets plastiques rapportés aux autorités pour être éliminés ou recyclés.

Des législations sur les produits biologiques ont été adoptées

La **Fédération de Russie** a adopté sa loi sur les produits biologiques en janvier 2020. Cette loi définit la norme biologique et réglemente la production, le stockage, le transport, l'étiquetage et la commercialisation des produits biologiques. Elle pose également les grandes lignes du rôle des organismes de certification agréés dans la vérification des procédés de production biologique. Elle prescrit la tenue d'un registre public des producteurs de produits biologiques. Le gouvernement russe élabore également des règlements, des normes et un étiquetage en rapport avec une production respectueuse de l'environnement. Un projet de loi sur « les produits agricoles, les matières premières et les denrées alimentaires écologiquement propres » a fait l'objet d'un débat public et sera ensuite soumis au Parlement. En **Ukraine**, la loi sur la production et la commercialisation de produits biologiques est entrée en vigueur en août 2019. Elle définit le cadre principal de production de ce type de produits et de fonctionnement des marchés correspondants. Elle définit également les rôles et obligations des autorités publiques et des acteurs du marché des produits biologiques, ainsi que d'autres orientations de l'action publique pour le développement des marchés des produits biologiques. En vertu de cette loi, le Conseil des ministres a approuvé, en octobre 2019, la « procédure applicable à la production biologique et à la circulation des produits biologiques ». Les principales dispositions de cette procédure sont conformes aux exigences du règlement n° 889/2008 de la Commission européenne.

Principales évolutions des politiques commerciales agricoles

Alors que les négociations commerciales multilatérales étaient au point mort, les pays ont continué à rechercher des accords régionaux et bilatéraux. Comme il est indiqué au tableau 1.2, ce sont 60 accords commerciaux au moins qui ont été soit négociés, signés et ratifiés, soit révisés, par les pays étudiés dans le présent rapport durant l'année 2019 ou au début de 2020. Cette section met en lumière quelques accords importants pour le secteur agricole, mais aussi quelques-unes des principales mesures relatives aux importations et aux exportations prises par les pays étudiés durant cette même période.

Des accords commerciaux régionaux majeurs ont été signés ou ratifiés

En juin 2019, l'**Union européenne** et le Mercosur sont parvenus à un accord politique sur un traité de libre-échange réunissant les États membre de l'Union européenne et ceux du Mercosur (**Argentine**, **Brésil**, **Paraguay** et **Uruguay**). Concernant les produits agricoles, l'accord supprime les droits de douane sur 82 % des produits du Mercosur importés par l'Union européenne (dont de nombreux fruits, des jus et le café) et sur 93 % de ceux importés par le Mercosur en provenance de l'Union européenne (parmi lesquels l'huile d'olive, le vin et le chocolat), moyennant, dans tous les cas, une période de transition qui peut aller jusqu'à 10 ans après l'entrée en vigueur. L'accord comprend également un accroissement des contingents tarifaires de l'Union européenne pour des produits sensibles tels que le bœuf, la volaille, le porc, le sucre, l'éthanol et le fromage provenant des pays du Mercosur. Il prévoit une facilitation des échanges grâce à des procédures douanières et des procédures d'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) rationalisées et une reconnaissance mutuelle des indications géographiques protégées et comprend un chapitre sur le commerce et le développement durable. L'accord est encore en phase de révision technique et de traduction, et doit aussi être approuvé par l'Union européenne et par le Mercosur.

L'accord entre le **Canada**, le **Mexique** et les **États-Unis** (dénommé ACEUM au Canada, T-MEC au Mexique et USMCA aux États-Unis), signé en novembre 2018, a été approuvé par le Sénat du Mexique en décembre 2019, par le Sénat et le Président des États-Unis en janvier 2020 et par le Parlement du Canada le 13 mars 2020. Ce nouvel accord remplacera l'Accord de libre-échange nord-américain

(ALENA) et entrera en vigueur le 1er juillet 2020. Pour ce qui concerne l'agriculture, ses dispositions maintiennent les engagements figurant actuellement dans l'ALENA, suppriment les droits de douane pour quelques produits supplémentaires (comme le lactosérum et la margarine entre le Canada et les États-Unis) et établissent des contingents tarifaires pour d'autres produits (les produits laitiers exportés par les États-Unis vers le Canada, par exemple), sur une base bilatérale. Dans ce nouvel accord, le chapitre sur l'agriculture comporte également de nouvelles obligations en matière de biotechnologies agricoles, qui visent à assurer davantage de transparence et de prévisibilité dans le commerce de produits issus des technologies actuelles et futures.

En tant que membre de l'Union économique eurasiatique (UEEA), la **Fédération de Russie** a participé aux négociations des accords de libre-échange de l'Union avec Singapour et la Serbie qui ont été signés en 2019. Un accord provisoire conduisant à la création d'une zone de libre-échange entre l'UEEA et l'Iran est également entré en vigueur en 2019. Tous ces documents comprennent, entre autres considérations, des concessions mutuelles en matière d'échanges agroalimentaires.

Tableau 1.2. Développements des accords bilatéraux en 2019 et début 2020

	ARG	AUS	BRA	CAN	CHL	CHN	COL	CRI	EU	IND	IDN	ISR	JAP	KOR	MEX	NZD	PHL	SAF	TUR	UKR	USA	VNM	EUEA	AELE	MERCOSUR	AUTRE
ARG																										
AUS																										
BRA																										
CAN																										
CHL	F		S	f																						
CHN																										
COL		n		n																						
CRI																										
EU		N				N																				
IND		N			N																					
IDN		S			F				N																	
ISR				f		N																				
JAP						N	N		F																	
KOR	N		N							N	S	N	N													
MEX				S																						
NZD						s	n		N																	
PHL									N					F												
SAF																										
TUR							N				N		N													
UKR												S							N							
USA				S		F							F		S											
VNM									S			N														
EUEA																										
AELE					N					N		s										N				
MERCOSUR									S					N										S		
AUTRE		NSF			NS	N F	NS	S	NF			S	N	NF					NF				S	N		

Note: N: négociations en cours, S: négociations conclues (souvent avec signature mais non ratifiées), F: accords entrés en vigueur. Les majuscules signifient les nouveaux accords et les minuscules indiquent les cas d'accords révisés. Le Kazakhstan et la Fédération de Russie sont sous EUEA; L'Islande, la Norvège et la Suisse sont sous AELE; L'Argentine et le Brésil sont répertoriés séparément du Mercosur car ils ont également signé des accords séparément, le Royaume-Uni est inclus dans l'Union européenne et dans la catégorie « autre » pour les accords individuels. Les accords IG ou SPS spécifiques ne sont pas inclus.
Source: Chapitres par pays.

Des accords bilatéraux de libre-échange continuent d'être élaborés et signés

Les accords du **Japon** avec les principaux acteurs du commerce de produits agricoles sont entrés en vigueur. L'accord commercial entre le Japon et les **États-Unis** a été signé en septembre 2019 et est entré en vigueur en janvier 2020. Aux termes de cet accord, le Japon commence à éliminer ou à réduire les droits de douane et les majorations de prix sur ses principales importations agricoles en provenance des États-Unis, y compris le bœuf, le porc et le blé, mais maintient ses tarifs douaniers sur le riz. Dans le même temps, les États-Unis éliminent ou réduisent leurs droits de douane sur 42 produits agricoles, comme les fleurs coupées et l'igname, que le Japon voudrait exporter vers ce pays.

L'Accord de partenariat économique **Union européenne-Japon** est entré en vigueur le 1er février 2019, entraînant une réduction substantielle des droits de douane et des obstacles au commerce pour les deux partenaires. Il est ainsi prévu qu'une fois l'accord pleinement appliqué, l'Union européenne éliminera les droits pesant sur 99 % des lignes tarifaires concernant les importations en provenance du Japon et le Japon les supprimera les droits d'importation sur 90 % des produits agricoles importés de l'Union européenne. Les droits sur la plupart des produits restants seront réduits au fil du temps, tandis que, pour les autres, le Japon a ouvert des contingents tarifaires par pays. En dehors de l'accès au marché, l'accord établit des règles visant à protéger l'indication géographique (IG) de plus de 200 produits de l'Union européenne et 50 produits du Japon.

Un « accord économique et commercial entre les États-Unis et la République populaire de Chine » (ou accord dit « de phase 1 ») a été annoncé par la **Chine** et les **États-Unis** le 13 décembre 2019. Il a été signé le 15 janvier 2020 et est entré en vigueur le 14 février suivant. L'accord comprend plusieurs chapitres ayant un lien direct avec l'agriculture : le chapitre 1 traite des questions liées aux indications géographiques protégées, et le chapitre 3, de différents aspects des mesures non tarifaires applicables à plusieurs produits agroalimentaires et des questions d'application du régime de contingents tarifaires de la Chine pour le blé, le riz et le maïs. Le chapitre 6 comprend les engagements pris par la Chine d'importer différents biens et services des États-Unis. Plus spécifiquement, la Chine s'engage, par cet accord, à acheter et importer, en plus de ses montants d'achat de 2017 pris comme référence, pas moins de 12.5 milliards USD en 2020 et de 19.5 milliards USD en 2021 de graines oléagineuses, de viande, de céréales, de coton et d'autres produits agricoles. Les États-Unis ont également accepté de modifier les actions tarifaires menées en application de la Section 301.

D'autres accords sont entrés en vigueur. C'est le cas notamment, le 1er septembre 2019, de l'Accord de libre-échange **Canada-Israël** (ALECI), qui offre de nouveaux débouchés aux secteurs agricole et agroalimentaire. Cet accord contient également de nouveaux chapitres sur les mesures SPS et les obstacles techniques au commerce. Les accords de libre-échange (ALE) du **Chili** avec l'**Argentine** et l'**Indonésie** sont également entrés en vigueur, portant à 29 le nombre d'ALE en application au Chili.

Les négociations sur la mise à niveau de l'accord de libre-échange **Nouvelle-Zélande-Chine** se sont achevées en 2019, aboutissant à de meilleures conditions d'accès aux marchés pour les produits agroalimentaires, à une rationalisation des procédures douanières et à une simplification de la documentation des échanges, ainsi qu'à une amélioration des mécanismes de coopération en matière de mesures non tarifaires. En 2019, la **Corée** a conclu les négociations afférentes à trois accords de libre-échange, avec **Israël**, le **Royaume-Uni** et l'**Indonésie**, qui devraient entrer en vigueur en 2020-2021. Le 30 juin 2019, l'**Union européenne** et le **Viet Nam** ont signé un accord bilatéral de libre-échange, l'ALE UE-Viet Nam. L'**Inde** a poursuivi ses négociations commerciales avec l'**Australie**, le **Chili**, la **Corée** et l'**Association européenne de libre-échange** (AELE), tandis que la **Turquie** engageait le dialogue avec la **Colombie**, l'**Indonésie**, le **Japon** et l'**Ukraine**.

Le 6 novembre 2019, la **Chine** et l'**Union européenne** ont conclu leurs négociations sur un accord bilatéral concernant les indications géographiques (IG) – le premier accord bilatéral complet de ce type signé par la Chine – qui va permettre de protéger 100 IG chinoises dans l'Union européenne et 100 IG de l'Union

européenne en Chine. Les IG de l'Union européenne protégées portent sur des produits laitiers, des bières, des vins et des spiritueux.

Le Royaume-Uni est sorti de l'Union européenne

Après 47 années d'adhésion, le **Royaume-Uni** a officiellement quitté l'**Union européenne** le 31 janvier 2020. Ce départ – le très cité « Brexit » – a été négocié dans le cadre d'un accord de retrait. Les deux parties sont ainsi entrées dans une période de transition, qui devrait durer jusqu'au 31 décembre 2020, durant laquelle le droit de l'UE continuera de s'appliquer au Royaume-Uni. La nature future du partenariat entre le Royaume-Uni et l'Union européenne (dans des domaines tels que l'harmonisation réglementaire, les échanges de biens et services, et la circulation des personnes) n'a pas encore été convenue entre les deux parties, les négociations se poursuivant pendant la période de transition.

Certains pays ont restreint leurs barrières à l'importation, mais d'autres obstacles ont subsisté

Les **Philippines** ont remplacé les restrictions quantitatives à l'importation de riz par des tarifs douaniers à compter de mars 2019. Un régime de contingent tarifaire est en place, les droits de la nation la plus favorisée (NPF) appliqués en deçà et au-delà du contingent étant de 40 % et 180 % respectivement. Un droit unique (35 %) est appliqué aux importations en provenance des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Un droit de sauvegarde spécial pour le riz peut être imposé afin de protéger le secteur des fluctuations de prix brutales ou extrêmes.

La **Chine** a adopté plusieurs dispositions visant à assouplir les mesures sanitaires et phytosanitaires applicables à certains produits agricoles. Tout d'abord, la Chine a levé l'interdiction d'importer de la volaille et des produits apparentés d'**Espagne**, de **France** et de **Slovaquie** et supprimé les restrictions à l'importation de volaille en provenance des **États-Unis**. Elle a également supprimé l'interdiction d'importer du bœuf et a autorisé quatre sites de production de viande bovine pour l'exportation du **Royaume-Uni**. Elle a approuvé en outre les importations de viande bovine provenant de plusieurs entreprises d'abattage et de conditionnement de la viande d'**Argentine** et du **Brésil**. Enfin, elle a donné son accord aux importations de produits laitiers issus d'usines spécifiques au Brésil. Dernièrement, la **Chine** a autorisé des importations de blé en provenance de la région de Kourgan ainsi que des importations de graines de soja et d'orge venues de toutes les régions de la **Fédération de Russie**.

Conformément aux engagements souscrits par le pays dans le cadre de l'OMC, le contingent tarifaire de la **Fédération de Russie** sur la viande de porc a été supprimé, ces importations étant désormais soumises à un taux *ad valorem* uniforme, inférieur à la moitié du taux précédemment applicable en dépassement du contingent. En revanche, l'interdiction des importations agroalimentaires en provenance de plusieurs pays, imposée en 2014, a été prolongée jusqu'à la fin 2020.

En réponse à la suspension par la Fédération de Russie du régime de libre-échange avec l'**Ukraine** existant dans le cadre de l'accord de libre-échange au sein de la Communauté des États indépendants (CEI) et à l'interdiction par la même Fédération de Russie des importations de produits agroalimentaires en provenance d'Ukraine, cette dernière a suspendu les préférences commerciales octroyées aux importations provenant de la Fédération de Russie, prévues dans le cadre de l'ALE de la CEI. L'Ukraine a interdit l'importation d'une liste de 43 produits agricoles en provenance de la Fédération de Russie. En décembre 2019, la suspension des préférences commerciales et l'interdiction d'importer certains produits ont été de nouveau prolongées jusqu'à fin 2020 et un certain nombre de produits à base de maïs ont été ajoutés à la liste des produits interdits. Depuis juillet 2019, l'Ukraine a interdit également l'importation d'engrais minéraux, d'aliments pour animaux et de produits vétérinaires en provenance de la Fédération de Russie.

Des efforts ont été faits pour réduire les subventions à l'exportation, mais de nouvelles taxes à l'exportation sont apparues

Certains pays ont pris des mesures pour réduire ou éliminer les subventions à l'exportation. En **Norvège**, la suppression progressive de toutes les subventions à l'exportation doit s'achever fin 2020, au plus tard. L'abolition de ces subventions sur le fromage impose une réduction de la production de lait, réduction qui peut aller jusqu'à 100 millions de litres. Le gouvernement et l'Union des agriculteurs norvégiens se sont mis d'accord sur un dispositif visant à retirer du marché un quota pouvant aller jusqu'à 40 millions de litres de lait. Le reste de la surproduction devra être résorbé par un abaissement du quota laitier de chaque exploitation. La **Suisse** a légiféré pour abolir les subventions à l'exportation des produits alimentaires transformés. En **Inde**, le dispositif d'exportation de marchandises indiennes, qui constitue un programme de subvention à l'exportation, va être remplacé par un mécanisme de remboursement des droits ou taxes sur les produits exportés.

Dans le même temps, plusieurs pays ont maintenu ou étendu des mesures à l'exportation qui faussent les échanges. Le gouvernement de l'**Argentine** a approuvé une exonération de taxe à l'exportation pour les petites et moyennes entreprises et a augmenté le taux de la taxe à l'exportation des produits à base de soja. En **Ukraine**, les remboursements de TVA étaient suspendus sur les exportations de soja depuis septembre 2018 et devaient l'être également sur les exportations de colza à compter de janvier 2020, mais, en janvier 2020, le Parlement ukrainien les a rétablis sur les deux produits. Le gouvernement de l'**Indonésie** a maintenu son régime de taxation variable à l'exportation sur l'huile de palme auquel il avait ajouté, en 2015, un prélèvement fixe de 50 USD/tonne, reversé au Fonds de développement pour l'huile de palme. Face à une augmentation des prix de l'oignon, le gouvernement de l'**Inde** a d'abord adopté, mi-septembre 2019, un prix minimum à l'exportation de cette denrée, avant de prendre, à la fin de ce mois, une mesure d'interdiction d'exporter. En outre, le gouvernement central a plafonné les stocks détenus par les négociants privés. En octobre 2019, l'Inde a également commencé à octroyer aux raffineries une subvention à l'exportation de leur produit. Cette subvention est virée directement sur les comptes des agriculteurs au nom du raffineur en fonction des sommes dues, au prix de la cane ; les sucreries doivent fournir à l'administration les informations précisant le volume de cane acheté aux agriculteurs pour permettre un paiement proportionnel.

Les politiques commerciales ont été évaluées dans plusieurs pays

Les procédures de vérification menée par l'OMC et les pays membres sur les droits de douane appliqués par la **Corée** sur le riz se sont achevées en janvier 2020. En décembre 2018, le gouvernement de **Nouvelle-Zélande** a créé un conseil consultatif pour un commerce bénéficiant à tous (*Trade for All Advisory Board – TFAAB*) qu'il a chargé de mener un examen approfondi de la politique commerciale du pays. Le TFAAB a présenté son rapport indépendant au gouvernement en novembre 2019. Les recommandations pertinentes pour les échanges agroalimentaires étaient les suivantes : adopter des mesures qui répondent à la confiance du public que l'action sera menée et bien menée, et qui visent à moderniser la politique commerciale ; améliorer les mesures et la prévision en améliorant l'appréciation, l'évaluation et l'universalité ; défendre les intérêts de la Nouvelle-Zélande dans un système international plus fort et plus efficace : et mettre la politique commerciale en phase avec une amélioration de la productivité et de la durabilité.

Une initiative liant commerce et changement climatique a été lancée

La **Nouvelle-Zélande**, le **Costa Rica**, les **Fidji**, l'**Islande**, la **Norvège** et la **Suisse** ont lancé des négociations pour parvenir à un Accord sur le changement climatique, le commerce et la durabilité (*Agreement on Climate Change, Trade and Sustainability – ACCTS*). Cet accord vise à réunir quelques-uns des éléments interdépendants figurant dans les programmes d'action en matière de changement climatique, de commerce et de développement durable.

Principales évolutions des politiques internes, susceptibles d'influer sur les échanges et les performances environnementales du secteur

La présente section met en évidence d'autres évolutions importantes des politiques internes des pays étudiés dans ce rapport, en 2019 et au début de 2020, susceptibles d'avoir un effet défavorable sur les échanges agricoles ou sur les performances environnementales du secteur.

Certains pays ont adopté ou renforcé des mesures susceptibles d'avoir des effets dommageables sur l'environnement et sur les échanges internationaux

Malgré le nombre croissant de mesures prises pour améliorer la viabilité environnementale de l'agriculture, plusieurs pays ont renforcé leur soutien à l'utilisation d'intrants agricoles. Dans le budget de l'Union 2019-20, l'**Inde** a augmenté de 100 milliards INR environ (1.4 milliard USD) la dotation prévue pour subventionner l'utilisation d'engrais, la portant ainsi à 799 milliards INR (11.2 milliards USD). En 2019, le **Mexique** a lancé le programme national des engrais, qui accorde un soutien aux producteurs de petite taille, en particulier aux petits producteurs de maïs, haricots, riz, canne à sucre et café, situés dans les localités très marginalisées de l'état de Guerrero. Chaque producteur peut se voir attribuer annuellement jusqu'à 450 kg d'engrais par hectare pour une superficie de trois hectares au maximum, le niveau de ce soutien ne tenant compte ni des caractéristiques du sol ni de ses besoins en éléments nutritifs.

Des allègements de taxes sur les carburants et des aides compensatoires ont été mis en place ou renforcés. Le gouvernement de la **République tchèque** a continué d'augmenter les dépenses dévolues aux allègements fiscaux sur les carburants. En 2018, ces allègements avaient été étendus au carburant utilisé dans la production animale ; en 2019, ils l'ont été au carburant utilisé dans la production fruitière, maraîchère et vinicole. En octobre 2019, la **Roumanie** a étendu sa liste d'institutions susceptibles de bénéficier d'une compensation au titre des droits d'accises applicables aux carburants pour y ajouter les instituts de recherche et développement travaillant dans le secteur agricole. La **Slovaquie** a rétabli son dispositif de remboursement des taxes sur le carburant aux agriculteurs, un programme qui avait été supprimé en 2011. Les allègements de taxe sur les carburants ne sont pas les seuls avantages fiscaux couramment accordés à l'agriculture dans les pays étudiés ; un examen des régimes de taxation de ce secteur montre que le niveau et l'application des taxes et exonérations dans l'agriculture sont extrêmement variables parmi les pays de l'OCDE (encadré 1.2). L'examen souligne notamment que des taxes peuvent être appliquées pour améliorer la viabilité environnementale de l'agriculture, encore que les effets de ces instruments fiscaux soient rarement évalués.

Un prix minimum garanti a été fixé ou le prix existant a été relevé pour des produits particuliers. Le **Mexique** a lancé un programme de prix minimum garanti à l'intention des petits et moyens producteurs de maïs, de haricots, de blé, de lait et de riz, les prix fixés excédant les prix actuels du marché. Ce programme établit des limites par hectare et volume de production pour chaque culture et producteur. L'**Inde** a augmenté ses prix minimums de soutien (PMS) pour toutes les cultures *kharif* (semées en été) de 2019 et toutes les cultures *rabi* (semées en hiver) qui seront récoltées et mises sur le marché durant la campagne de commercialisation 2020-21. Les niveaux de prix retenus sont nettement supérieurs à la moyenne nationale des coûts moyens pondérés de production.

Les plans d'autosuffisance ont été renforcés. En 2019, le Conseil des affaires d'État de la **Chine** a publié un livre blanc sur la sécurité alimentaire, qui souligne qu'il est important que la Chine demeure autosuffisante en céréales, tubercules et légumineuses et qu'elle veille pour cela à maintenir sa capacité de production intérieure tout en autorisant des importations « modérées ». Dans ce livre blanc, la Chine se propose de « maintenir la ligne rouge qu'elle s'est fixée d'une sécurité absolue en aliments de base et d'un risque nulle pour les agriculteurs en cas de prix bas sur les céréales, les tubercules et les légumineuses », non sans adapter « sa conduite aux règles de l'OMC, en réformant activement et régulièrement ses systèmes de stockage et d'achat et ses mécanismes de fixation des prix des produits en question ».

Des mesures de soutien des prix ou de soutien à la production ont été annoncées ou mises en place. Le gouvernement du **Viet Nam** a recensé les produits nationaux essentiels susceptibles de bénéficier de mesures de soutien préférentielles. Ces mesures comprennent des exonérations ou des réductions de loyer pour les terres et les surfaces en eau, et des crédits consentis à des conditions préférentielles, entre autres. La **Fédération de Russie** a annoncé une modification du mécanisme de mise à disposition des subventions directes aux investissements importants dans le secteur agro-alimentaire. Le gouvernement d'**Indonésie** intervient sur les marchés à la fois pour assurer un prix minimum aux producteurs et pour limiter le prix de vente au détail. Le **Kazakhstan** a amendé la législation agricole et publié la version 2021 de son Programme national. En matière agricole, l'action publique se concentre désormais sur deux axes : substituer des produits nationaux aux importations et développer les exportations de produits à haute valeur ajoutée.

Encadré 1.2. Taxation et agriculture

Les avantages fiscaux propres à l'agriculture sont largement répandus

Un examen récent des régimes fiscaux de différents pays (OCDE, 2020[11]) fait apparaître la diversité des dispositions fiscales qui ont une incidence sur l'agriculture, et confirme l'utilisation très large d'avantages fiscaux spécifiquement accordés à ce secteur, même si l'importance et les modalités d'application de ces avantages diffèrent selon les domaines de la fiscalité et les pays.

La plupart des pays offrent des dégrèvements fiscaux sur le revenu personnel retiré de l'activité agricole, en particulier pour les plus petites exploitations, mais les allègements fiscaux sur les bénéfices et plus-values des entreprises sont moins fréquents. Les allègements courants comprennent aussi les abattements de taxe sur la propriété foncière, bâtie et non bâtie ; les abattements sur les droits de mutation lors des transferts fonciers entre générations ; et l'exonération des agriculteurs de la taxe sur la valeur ajoutée. Les biens agricoles (extrants et intrants, y compris les pesticides et les engrais) bénéficient d'une taxation réduite dans presque tous les pays étudiés, tout comme le carburant utilisé dans l'agriculture – une mesure de réduction des coûts susceptible d'avoir des effets nuisibles pour l'environnement.

L'analyse comparative de ces régimes est compliquée par plusieurs facteurs, dont le fait que la charge fiscale globale varie d'un pays à l'autre, et par le fait que certaines mesures observées ne sont pas considérées comme des avantages fiscaux accordés à l'agriculture dans certains pays, étant donné que des ménages non agricoles bénéficient du même traitement.

Les mesures fiscales ont une incidence sur l'agriculture

L'examen indique également que les mesures fiscales sont souvent utilisées comme un levier d'action sur les comportements dans le secteur agricole, et que cela a une incidence sur le revenu des producteurs, les transferts de terres agricoles, l'investissement, l'innovation et les résultats en matière de durabilité.

On constate que, dans nombre de pays, les dispositions fiscales ont soutenu le revenu agricole et favorisé l'innovation et l'investissement, permettant ainsi une expansion de la taille des exploitations. La situation économique des ménages agricoles s'est améliorée par rapport à celle des ménages non agricoles si l'on considère le revenu après impôt. Par ailleurs, la taxation des revenus réduit généralement la fréquence de faibles revenus chez les ménages agricoles. Autre constatation générale, la capacité des instruments fiscaux à améliorer la productivité et la durabilité du secteur est limitée lorsque les exploitations inefficientes sont largement exonérées. Il apparaît de plus en plus clairement toutefois que la taxation environnementale peut être un outil efficace pour réduire la

pollution, mais que cela nécessite une conception soignée et une communication efficace sur les objectifs.

Les effets des dispositions fiscales applicables à l'agriculture doivent être évalués

Bien que le code des impôts de nombreux pays prévoie des dispositions spécifiquement conçues pour influencer le secteur agricole – et malgré quelques exceptions récentes –, on ne dispose toujours que de très peu d'analyses de ce secteur susceptibles d'éclairer l'élaboration de nouvelles mesures en clarifiant les effets de taxes particulières sur les niveaux de revenu, les transferts d'exploitation et les ajustements structurels, l'investissement et l'innovation, ou encore la durabilité environnementale. On possède quelques éléments factuels sur la mise en œuvre des réformes fiscales, mais les avantages fiscaux instaurés de longue date sont rarement évalués.

Un examen plus approfondi s'impose pour déterminer de façon plus conclusive si les dispositions fiscales considérées ont atteint leur but (et si oui sous quelles conditions), quels effets secondaires elles ont eus sur les décisions du secteur en matière de production et d'investissement, et quelle est leur incidence sur la concurrence, au niveau national et international.

Source : (OCDE, 2020[11])

D'autres mesures de soutien pourraient avoir des effets limités, positifs ou peu concluants sur les échanges ou l'environnement

Certaines évolutions de l'action publique pourraient avoir des effets limités ou positifs sur les échanges ou l'environnement. Le gouvernement de la **Chine** entend maintenir le programme de prix minimum d'achat dans les principales régions productrices de blé et de riz en 2020, mais il y a ajouté un plafonnement des volumes qui seront achetés chaque année aux agriculteurs dans ce cadre. Le déstockage de céréales, tubercules et légumineuses à partir des réserves centrales s'est ralenti en 2019 en raison d'une bonne récolte, d'une faible demande et d'une pression à la baisse sur les prix départ exploitation. L'**Islande** a révisé les accords sur les modalités de fonctionnement des éleveurs ovins et bovins. Pour les éleveurs ovins, la révision a introduit un soutien financier facultatif de quatre ans au maximum destiné à les aider à diversifier leurs activités, tandis que, pour les éleveurs bovins, elle a maintenu inchangé le régime de quotas laitiers.

La **Corée** progresse toujours dans son projet de découpler davantage les paiements de la production de produits particuliers (en particulier le riz) et de renforcer l'écoconditionnalité pour les agriculteurs. En 2019, le gouvernement a mis en place un nouveau programme qui regroupe en un seul dispositif les paiements directs versés aux riziculteurs, aux agriculteurs pratiquant des cultures d'altitude et à ceux opérant dans des zones défavorisées. Le gouvernement de l'**Inde** a également amorcé un certain découplage du soutien. Il a alloué 750 milliards INR (10.6 milliards USD) au programme de transferts directs *Pradhan Mantri Kisan Samman Nidhi* (PM-KISAN) pour l'exercice budgétaire 2019-20. Initialement prévu pour les petits agriculteurs exploitant une superficie de 2 hectares au maximum, le PM-KISAN a été élargi à tous les ménages agricoles possédant un titre de propriété foncière, qui recevront un transfert direct de 6 000 INR (84 USD) par an.

D'autres évolutions de l'action publique pourraient avoir des effets limités ou peu concluants sur les échanges ou l'environnement. L'**Ukraine** a instauré un nouveau soutien pour les petits et moyens producteurs. Durant leurs trois premières années d'existence, les nouvelles exploitations reçoivent des paiements à l'hectare plus élevés que ceux versés aux exploitations implantées de plus longue date, à condition que la terre ouvrant droit à ces paiements soit utilisée à des fins agricoles. Une autre nouvelle mesure prévoit le remboursement partiel, pouvant aller jusqu'à 30 %, des sommes investies dans la construction ou la reconstruction d'installations de stockage et de transformation de céréales. Le **Kazakhstan** a transformé le système d'assurance-récolte publique obligatoire en un dispositif d'assurance

à adhésion volontaire, dans l'optique de développer les marchés intérieurs de l'assurance récolte. La nouvelle subvention couvrirait les primes d'assurance au lieu de fournir des indemnisations. En outre, les subventions à l'investissement ont été rationalisées, et recentrées sur le renouvellement des machines et équipements agricoles, la création d'entreprises agricoles et la modernisation des entreprises existantes, la substitution de produits nationaux aux importations et la concrétisation des possibilités d'exportation. En octobre 2019, le gouvernement de la **Chine** a annoncé l'extension de la prise en charge de la prime d'assurance à plus de 70 % pour le riz, le blé et le maïs d'ici à 2022.

Autres évolutions des politiques internes : financement, gestion des calamités et des risques, commercialisation des produits agricoles et nutrition

Cette section passe en revue d'autres développements politiques importants en 2019, tels qu'identifiés dans les chapitres par pays, couvrant l'élaboration de politiques sélectionnées liées au financement, à la gestion des catastrophes et des risques et à la commercialisation agricole et la nutrition. Il convient de noter que cette liste n'est pas exhaustive; d'autres changements de politique ont été apportés par chaque pays (notamment en matière d'innovation, de développement des infrastructures numériques ou de développement rural).

Les plafonds de crédit à des conditions préférentielles ont été relevés dans certains pays

Pour la première fois depuis 2007, le **Canada** a relevé le plafond de prêt au titre du Programme de paiement anticipé (PPA) – qui fournit aux producteurs agricoles un accès facile au crédit sous forme d'avances en compte courant –, suivant en cela la hausse des dépenses de fonctionnement des exploitations. Au **Brésil**, le montant maximal de ressources alloué au crédit rural a augmenté de 16 %, par rapport au plan précédent (2018/19). Une nouvelle loi a également facilité de nouvelles sources de garantie pour le crédit rural, permettant aux coopératives de crédit et autres institutions financières privées - et pas seulement aux banques officielles fédérales - de recevoir des ressources du Trésor national pour couvrir la différence entre les taux du marché et ceux appliqués à certaines opérations de crédit rural.

Des programmes d'aide en cas de calamité et des programmes de compensation ont été mis en place en réponse aux évolutions des politiques commerciales et aux catastrophes naturelles

Le ministère de l'Agriculture des **États-Unis** a présenté un deuxième ensemble de programmes d'aide à destination des agriculteurs touchés par des mesures douanières de rétorsion, qui leur ont fait perdre les marchés à l'exportation auxquels ils avaient habituellement accès. Au **Canada**, le Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers versera à ceux-ci des paiements fondés sur le contingent de production laitière détenu. Ce programme a pour but de compenser les effets sur le secteur des engagements en matière d'accès au marché pris dans le cadre des récents accords commerciaux internationaux. Aux **Philippines** également, pour compenser l'incidence de la libéralisation des importations de riz, le gouvernement a mis en place le fonds de promotion de la compétitivité du riz, assorti d'une dotation budgétaire annuelle de 10 milliards PHP (192.3 millions USD), à dépenser sur les six années à venir. En **Suisse**, les fonds libérés par la suppression des subventions aux exportations vont être transférés au budget de l'agriculture. Ils financeront les paiements directs accordés pour le lait et les céréales afin de compenser la baisse de prix consécutive à ce changement d'orientation.

Aux **États-Unis**, la loi supplémentaire portant ouverture de crédits additionnels affectés au secours en cas de catastrophe naturelle (*Additional Supplemental Appropriations for Disaster Relief Act*), votée en 2019, a autorisé une dotation tout juste supérieure à 3 milliards USD. Ces fonds financeront les dépenses liées aux pertes de récoltes consécutives aux ouragans, aux inondations, aux tornades, aux cyclones, à l'activité volcanique, aux tempêtes de neige et aux incendies de forêt qui se sont produits en 2018 et 2019. En décembre 2019, la nouvelle loi de codification des crédits de 2020 a ouvert le financement des pertes de

récoltes dues à une humidité excessive, à une grave sécheresse et à des problèmes de qualité. Cette loi a également transféré les fonds inutilisés de l'aide en cas de catastrophe, fournie en vertu de la loi sur le budget bipartite de 2018 (environ 1,5 milliard USD), pour compenser les pertes de récolte de 2018 et 2019. En **Nouvelle-Zélande**, plusieurs événements préjudiciables de moyenne importance, notamment des épisodes de sécheresse, des feux de forêt et des inondations, ont conduit les pouvoirs publics à apporter un soutien dans le cadre des programmes de mobilisation de moyens d'intervention renforcés au service de l'environnement (*Enhanced Task Force Green – ETFG*) et des paiements au titre de l'aide rurale (*Rural Assistance Payments*) en 2019. Le premier de ces dispositifs contribue à financer les travaux de nettoyage et de remise en état, et le second, le secours apporté aux agriculteurs en situation difficile.

L'**Australie** a pris une série de mesures pour faire face à la sécheresse persistante. Elles consistent en une extension des prêts aidés, des paiements directs et des exonérations de taxe. De nouveaux prêts sont mis à disposition, et les conditions de remboursement des prêts existants assouplies. Parallèlement, le réseau de conseillers financiers agricoles a été renforcé pour faciliter l'accès des agriculteurs aux informations et conseils financiers. Les exonérations fiscales ont été étendues et les conditions d'octroi d'un soutien au revenu des ménages agricoles ont été élargies. Le montant des paiements a été relevé, la procédure de demande a été simplifiée et le budget correspondant, non limité dans le temps, a été augmenté. Des paiements supplémentaires liés à la sécheresse ont été versés et l'accès à l'eau a été facilité grâce à un abattement sur le tarif de l'eau et un soutien aux investissements dans les infrastructures de l'eau sur les exploitations. Le financement a été assuré pour un développement de ces infrastructures à grande échelle.

L'**Union européenne** a pris plusieurs mesures pour faire face aux aléas naturels en 2019. En août principalement, devant la vague de chaleur et de sécheresse, les États membres et la Commission sont convenus d'une série de mesures de soutien, comme le versement anticipé des paiements directs de la Politique agricole commune (PAC) et l'autorisation de déroger à certaines obligations de verdissement, afin que les agriculteurs puissent produire suffisamment de fourrage pour les animaux. Par ailleurs, les agriculteurs touchés par des aléas naturels ont été indemnisés en **Autriche**, **Bulgarie**, **Hongrie**, **Italie**, **Lettonie**, **République tchèque**, **Roumanie**, **Slovénie** et **Suède**. L'Union européenne a également révisé les règles d'intervention en cas d'événements préjudiciables dans le cadre des dispositions relatives aux aides d'États ; la Commission a augmenté à 20 000 EUR (22 388 USD) par exploitation le montant maximal de l'aide qu'un agriculteur peut recevoir, sur trois ans, sans approbation préalable de la Commission européenne.

Une série de catastrophes naturelles de grande ampleur, dont des typhons et de fortes pluies, a continué de frapper le **Japon**, entraînant des dommages considérables dans le secteur agricole. Le gouvernement a affecté un budget supplémentaire de 105.4 milliards JPY (1 milliard USD) à la remise en état de ce secteur. Les fonds ont servi principalement à restaurer les installations et les terres agricoles, ainsi que les sites dégradés par des glissements de terrain et les routes détruites dans les zones de montagne.

Des mesures ont été prises pour freiner la propagation de la peste porcine africaine

Au Canada, les pouvoirs publics et les industriels ont pris des mesures pour prévenir l'introduction de la peste porcine africaine (PPA) et se préparer à contrôler la maladie en cas d'introduction. Le gouvernement a notamment durci les mesures de contrôle des importations, élaboré un plan national d'action en lien avec la PPA, renforcé la capacité de test de la maladie et négocié des approches par zone avec les partenaires commerciaux clés. Un groupe de travail public-privé a été créé pour parvenir à une meilleure compréhension des conséquences de la PPA sur le secteur de l'élevage porcin. Les mesures prises par les gouvernements central et provinciaux de la Chine pour faire face à la flambée de PPA ont visé à enrayer l'épidémie et prévenir la propagation du virus, à indemniser les producteurs, et à reconstituer le cheptel et améliorer la production de viande porcine. Elles ont également encouragé les collectivités locales à assouplir l'application d'interdictions environnementales locales aux exploitations d'élevage.

Plusieurs États membres de l'**Union européenne** ont également pris des mesures pour prévenir ou faire face à la PPA : installation de clôtures restreignant la circulation des populations de sangliers (**Belgique** et **Luxembourg**) ; indemnisation des éleveurs pour les animaux abattus (**Bulgarie** et **République tchèque**) ; ou renforcement des mesures de surveillance et des contrôles aux frontières (**Bulgarie** et **Luxembourg**).

Plusieurs pays ont mis à niveau leurs stratégies de commercialisation des produits agricoles et de nutrition ainsi que leurs mesures d'assistance alimentaire

La **Colombie** a élaboré une stratégie ambitieuse en matière d'agriculture contractuelle, qui cherche à établir un lien durable entre les petits producteurs et les marchés au moyen de projets favorisant des arrangements commerciaux solidaires entre entreprises et petits exploitants. Ces projets comprennent une stratégie sectorielle de commercialisation ; des alliances avec le secteur industriel ; une assistance technique couvrant tous les aspects ; la création de foires permettant aux agriculteurs et aux entreprises de transformation de présenter leurs produits ; le développement d'une offre rurale ; et un suivi de l'exécution des contrats conclus dans le cadre de la stratégie. En **Inde**, huit états ont achevé leur plan d'action pour la mise en œuvre du cadre national d'action en matière d'exportations agricoles. Cette mise en œuvre met principalement l'accent sur le volet de renforcement des exportations du cadre, au moyen de plans organisant le développement de pôles de production, le renforcement des capacités, les infrastructures et la logistique.

Le gouvernement du **Canada** a lancé la première politique alimentaire jamais établie dans le pays, qui doit permettre d'aborder l'action publique et la réglementation en matière d'alimentation de manière plus coordonnée et plus axée sur les systèmes alimentaires. Des mesures à court terme viseront en priorité à améliorer l'accès à des aliments sains, à promouvoir les produits canadiens, à renforcer la sécurité alimentaire des communautés du Nord et des communautés autochtones, et à réduire le gaspillage alimentaire. Le nouveau Règlement sur la salubrité des aliments au Canada, qui repose sur des normes internationales, est entré en application début 2019. De plus, le gouvernement a proposé de modifier les contraintes d'étiquetage des produits alimentaires pour que les informations fournies soient plus claires et que l'on puisse plus facilement comparer les produits.

En **Israël**, l'action menée pour améliorer la nutrition s'est poursuivie, avec un programme d'éducation des enfants à la consommation de légumes et de fruits et avec la mise en œuvre, en janvier 2020, d'un programme d'étiquetage nutritionnel obligatoire qui consiste à apposer sur les aliments emballés un avertissement signalant un niveau excessif de sucre, de sel et/ou de graisse saturée. En septembre 2019, l'**Allemagne** a décidé de mettre en place, sur la base du volontariat, le système d'étiquetage alimentaire Nutri-Score déjà utilisé en **France**, en **Espagne**, en **Belgique** et au **Portugal**. Cet étiquetage donne au consommateur une information synthétique, fondée sur la teneur en sucre, en graisses et en sel, mais aussi en légumes, en fibres et en protéines, du produit.

De nouveaux programmes d'action sociale dans le domaine de l'alimentation ont aussi été adoptés. En **Argentine**, un nouveau programme d'action sociale intitulé « L'Argentine contre la faim » (*Argentina contra el hambre*) a été mis en place en janvier 2020. Il apporte un soutien financier mensuel aux bénéficiaires actuels de l'aide sociale par l'intermédiaire d'une « carte d'alimentation » électronique. Celle-ci leur permet d'acheter des aliments variés pour une valeur équivalente à celle d'un panier de base comprenant produits laitiers, légumes, viande et autre produits frais. Un programme de bons d'alimentation électronique (appelé BPNT) a été mis en œuvre en **Indonésie**. Il permet aux ménages bénéficiaires de recevoir mensuellement la somme de 110 000 IDN (8.2 USD) sur une carte d'achat qui leur permet d'acheter du riz et des œufs chez des détaillants sélectionnés.

Mesures émergentes en rapport avec la pandémie de COVID-19 dans le secteur agroalimentaire

Cette section synthétise les mesures agroalimentaires mises en place entre le 1er janvier et le 28 avril 2020 en réponse à la pandémie de COVID-19 dans les 54 pays étudiés dans le présent rapport. Cette synthèse s'appuie sur les informations recueillies directement auprès des gouvernements et sur des renseignements complémentaires trouvés dans des bases de données publiques. Bien qu'il couvre un large éventail de mesures, il ne devrait pas être compris comme couvrant toutes les politiques entreprises en réponse à COVID-19. L'OCDE (2020[12]) résume les répercussions directes et indirectes de l'infection virale et des confinements subséquents sur le secteur agroalimentaire, puis formule des recommandations générales à court et à long termes (encadré 1.3). Cette section s'intéresse aux dispositions complémentaires prises pour faire face aux effets du virus et adapter les mesures réglementaires économiques et commerciales. Il convient de noter que les pays n'ont pas tous été confrontés au virus en même temps ; le tableau 1.A.1 de l'annexe indique les dates d'apparition de la maladie communiquées par l'Organisation mondiale de la santé. Les confinements et les mesures qui en ont résulté dans le secteur agricole peuvent varier d'un pays à l'autre selon la dynamique du virus. En outre, le calendrier des mesures peut différer, comme expliqué dans les chapitres par pays.

Encadré 1.3. Le COVID-19 et le secteur agroalimentaire : Répercussions et mesures

Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sont ressenties dans le secteur agricole et alimentaire, directement et du fait des mesures nécessaires mises en place pour freiner la propagation du virus.

Production agricole. Les secteurs agricoles de nombreux pays connaissent une pénurie de main-d'œuvre saisonnière. Les agriculteurs pourraient également avoir davantage de difficultés à s'approvisionner en intrants agricoles en raison de la restriction de la circulation des personnes et des biens, même si le phénomène n'est pas encore largement observé. Dans certains cas, les perturbations qui apparaissent en aval des exploitations entraînent une accumulation d'excédents qui met à rude épreuve les installations de stockage et accroît les pertes alimentaires.

Modification de la demande des consommateurs. L'effondrement de la consommation de produits alimentaires hors foyer met certaines chaînes de valeur alimentaires sous pression. Le choc macroéconomique dû au COVID-19 et aux mesures associées devrait avoir une forte incidence sur la demande de produits haut de gamme à forte valeur ajoutée et sur ceux avec davantage d'ajout de service. La baisse des prix du pétrole fait également diminuer la demande de cultures pour la production de biocarburants.

Perturbation des chaînes d'approvisionnement alimentaire. Les coûts de production et de distribution ont augmenté. En outre, la main-d'œuvre disponible a été réduite en raison du virus et des mesures associées. Les chaînes d'approvisionnement alimentaire connaissent également des retards et des perturbations au niveau des services de transport et de logistique ; la fermeture des frontières et les procédures supplémentaires ont entraîné des engorgements et des retards, ce qui nuit en particulier au transport des produits périssables.

Enfin, et c'est peut-être là l'effet le plus important, les répercussions sur les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire dans les pays en développement pourraient être plus graves, du fait que les systèmes alimentaires nécessitent davantage de main-d'œuvre, que les chaînes d'approvisionnement alimentaire sont moins bien développées et que le choc macroéconomique de la pandémie de COVID-19 risque de plonger un grand nombre de personnes dans la pauvreté. Une fréquence élevée de la maladie chez les agriculteurs et les ouvriers agricoles pourrait avoir des effets non négligeables sur la production agricole. L'ampleur de ces effets dépendra des mesures prises en conséquence aux

échelles nationale et internationale à court, moyen et long termes. L'OCDE suggère trois axes prioritaires pour l'action des pouvoirs publics.

Tout d'abord, les gouvernements devraient veiller à ce que les marchés agroalimentaires intérieurs, régionaux et internationaux restent ouverts, transparents et prévisibles. Des marchés intérieurs qui fonctionnent bien, une coopération entre pays voisins et un système commercial international ouvert sont importants pour permettre aux producteurs de saisir les opportunités de marché, et faciliter l'acheminement des produits alimentaires où ils sont nécessaires.

Ensuite, les gouvernements devraient s'assurer que les besoins alimentaires et nutritionnels des populations vulnérables sont satisfaits, aujourd'hui comme à l'avenir. Une coopération mondiale pourrait s'avérer nécessaire pour répondre aux besoins des pays les plus pauvres et s'assurer que la pandémie de COVID-19 ne provoque pas de crise alimentaire dans ces pays.

Enfin, à l'avenir, la pandémie de COVID-19 offre l'occasion de renforcer la résilience, la durabilité et la productivité du secteur agricole et alimentaire. Les gouvernements devraient s'employer, en collaboration avec les parties prenantes et les organisations internationales, à tirer des enseignements de la crise et accélérer les investissements et les réformes afin de renforcer la résilience des systèmes alimentaires face à un éventail de risques, y compris ceux associés au changement climatique.

Source : OCDE (2020[12]).

Les gouvernements ont adopté une vaste panoplie de mesures se rapportant au secteur agroalimentaire en réponse à la crise, celles-ci ciblant principalement la production agricole, le fonctionnement de la chaîne alimentaire et la demande des consommateurs. Un examen des plus de 400 réponses politiques collectées suggère grandes catégories de mesures : 1) Mesures sectorielles et institutionnelles, 2) Mesures d'information et de coordination, 3) Mesures relatives au commerce et aux flux des produits, 4) Mesures relatives à la main-d'œuvre, 5) Mesures de soutien au secteur agricole et alimentaire, 6) Soutien général applicable au secteur agricole et alimentaire, 7) Aide alimentaire et soutien aux consommateurs. Chacune de ces catégories peut être encore séparé en sous-catégories de mesures, comme l'indique le tableau 1.3.

Les mesures se répartissent de façon inégale entre les catégories. Les mesures les plus fréquemment observées entrent dans la catégorie 5 (près d'un quart de l'ensemble des mesures), qui concerne le soutien au secteur agricole et alimentaire, suivie par les catégories 2, 6, 3 et 4 qui concernent respectivement l'information, les mesures économiques générales, le commerce et les flux de produits, et la main-d'œuvre. Au niveau des sous-catégories, le plus grand nombre de mesures se rapporte au soutien financier du secteur (5.A) et aux mesures économiques globales (6.A), la troisième sous-catégorie est celle relative aux sites internet et aux campagnes d'information (2.A) et la quatrième est celle des mesures relatives à la main-d'œuvre agricole (4.B). Bien sûr, ces chiffres sont limités par un certain nombre de facteurs, et ne reflètent ni l'importance ni l'incidence de chaque mesure prise, qui varient également fortement. En outre, comme indiqué précédemment, les pays sont encore en train d'élaborer des mesures, y compris celles visant à limiter la propagation de la pandémie, en réaction aux évolutions socioéconomiques.

Les sections suivantes fournissent des exemples de mesures relevant de chacune des sept catégories qui ont été prises dans les 54 pays étudiés[3] dans le présent rapport. Une description détaillée de chaque mesure se trouve dans le chapitre du pays correspondant.

Tableau 1.3. Actions de la politique agroalimentaire en réponse à l'épidémie de COVID-19

Catégorie	Sous- catégorie de mesures
1. Mesures sectorielles et institutionnelles	1.A. Déclaration de la nature essentielle du secteur
	1.B. Mesures liées au fonctionnement du gouvernement
2. Mesures d'information et de coordination	2.A. Sites internet et campagnes d'information
	2.B. Suivi du marché agricole
	2.C. Coordination avec le secteur privé
	2.D. Coordination internationale
3. Mesures relatives au commerce et aux flux des produits	3.A. Mesures facilitant le commerce
	3.B. Mesures facilitant la logistique et les transports
	3.C. Mesures de restriction commerciale
	3.D. Redistribution des flux de produits
	3.E. Facilitation de l'intégration des marchés
4. Mesures relatives à la main-d'œuvre	4.A. Mesures assurant la santé des travailleurs
	4.B. Mesures relative à la main d'œuvre agricole
5. Mesures de soutien au secteur agricole et alimentaire	5.A. Soutien financier général du secteur
	5.B. Soutien spécifique à certains produits
	5.C. Flexibilité administrative et règlementaire
6. Soutien général applicable au secteur agricole et alimentaire	6.A. Mesures économiques globales
	6.B. Mesures de protection sociale
7. Aide alimentaire et soutien aux consommateurs	7.A. Aide alimentaire
	7.B. Mesures de marché en soutien des consommateurs

Source : Auteurs, sur la base des chapitres pays.

Les gouvernements ont exempté les activités agricoles et alimentaires des mesures de confinement et adapté leurs propres activités

L'ensemble des gouvernements ayant mis en place des mesures de confinement en ont dispensé les principales activités de production et de commercialisation agricole et alimentaires, souvent en déclarant ces activités essentielles ou cruciales (par exemple, l'**Argentine**, l'**Australie**, l'**Inde**, **Israël**, l'**Italie**, la **Nouvelle-Zélande** ou les **Philippines**). Les définitions légales précises de ces activités bénéficiant d'une dispense peuvent varier selon les pays. Par exemple, la plupart des pays ont autorisé la production, le commerce et la distribution des intrants agricoles (dont, par exemple, le **Canada**, la **Slovénie**, l'**Ukraine** ou les **États-Unis**), la **Nouvelle-Zélande** et la **France** ont exclu les activités relatives aux fleurs coupées/bourgeons floraux/bulbes de leur liste des activités essentielles[4] ; la liste de l'**Australie** comprend les services appuyant les activités agricoles et agroalimentaires, dont les marchés alimentaires et les banques alimentaires, sous réserve de l'application des mesures de distanciation sociale. D'autres ont mis l'accent sur des fonctions particulières du secteur agricole et alimentaire : par exemple, le **Chili** considère l'agriculture comme une infrastructure essentielle, la **Commission européenne** et l'**Ukraine** considèrent la main-d'œuvre agricole comme essentielle. Des exemptions spécifiques ont été prévues pour des services agricoles et alimentaires particuliers ; par exemple, la **Suisse** autorise la vente directe aux consommateurs par les agriculteurs, les boutiques dans les exploitations et la vente en ligne de semences et d'autres produits de jardinage, mais interdit les marchés alimentaires.

Les gouvernements ont adapté leurs méthodes de travail et le champ de leurs activités en réponse à la crise, maintenant certains programmes et reportant des mesures en cours. Si les ministères de l'Agriculture des pays confinés fonctionnent majoritairement en télétravail, l'ampleur et l'intensité des adaptations réalisées varient. Par exemple, le ministère de l'Agriculture d'**Israël** a d'abord restreint son activité à 33 % de son personnel jugé essentiel, à l'instar des autres ministères, une proportion qui a progressivement grimpé à 51% fin avril, tandis que le **Costa Rica** a demandé à ses bureaux régionaux de

réaliser leurs activités en ligne. Les **États-Unis**, par l'intermédiaire du CARES Act, ont débloqué des fonds supplémentaires pour les organismes du ministère de l'Agriculture des États-Unis afin de les aider à régler les salaires et les dépenses, en tenant compte de l'ajustement des activités lié à la pandémie de COVID-19. Le **Canada** a adapté le travail de l'Agence canadienne d'inspection des aliments : celle-ci se concentre sur les activités prioritaires et a reçu des fonds supplémentaires pour former et équiper son personnel. Le **Mexique** a maintenu ses programmes de soutien agricole permanents et ses programmes liés à la conservation et à la remise en état des infrastructures hydrauliques. En **Inde**, le gouvernement a prolongé sa politique actuelle en matière de commerce extérieur 2015-20 de six mois jusqu'au 30 septembre 2020, étant donné qu'elle devait expirer fin mars. Au sein de l'**Union européenne,** la publication de la stratégie « De la ferme à la table » et les négociations concernant le prochain cadre financier pluriannuel et la politique agricole commune ont été retardées.

Les gouvernements ont adopté des mesures pour informer les producteurs et les consommateurs, surveiller la situation, et coordonner leur intervention avec les acteurs privés et internationaux.

De nombreux gouvernements ont utilisé des approches en ligne ou plus traditionnelles pour *informer les producteurs ou les consommateurs, faciliter les échanges ou promouvoir des pratiques ou des produits particuliers*. À titre d'exemple, des plateformes Web ont été créées pour informer le public en **Australie** et le secteur agroalimentaire au **Chili** ; de nombreux pays ont utilisé des plateformes en ligne dans le cadre de leurs campagnes pour recruter des travailleurs saisonniers (dont l'**Autriche**, la **France,** l'**Allemagne**, la **Hongrie**, le **Luxembourg**, la **Suisse** ou le **Royaume-Uni**). L'**Irlande** a créé une base de données visant à répertorier les travailleurs de réserve disponibles afin de remplacer les exploitants qui ont contracté le COVID-19. La **Chine** a lancé une campagne afin d'aider les coopératives à communiquer avec les agriculteurs sur les mesures de protection, y compris sur les réseaux sociaux, tandis que l'**Inde** a encouragé les agriculteurs à utiliser la plateforme en ligne de données sur les marchés et les conditions météorologiques développée par le gouvernement fédéral. L'**Autriche**, la **Bulgarie** et la **Roumanie** ont créé des plateformes en ligne pour permettre aux producteurs de vendre directement aux consommateurs. D'autres pays ont lancé des campagnes de promotion afin d'inciter les consommateurs à acheter des produits agroalimentaires du pays (par exemple, l'**Italie** et le **Portugal**) ou bien des produits particulièrement touchés par la crise, comme l'a fait le **Japon** pour les produits ayant subi une baisse de la demande, le **Costa Rica** pour le poisson et la **Corée** pour les produits de l'horticulture et de la floriculture. Enfin, les gouvernements ont eu recours à des campagnes d'information pour renseigner les consommateurs ; par exemple, les **Philippines** ont indiqué aux consommateurs les règles d'une alimentation saine, tandis que le **Japon** et la **Russie** a rassuré ses consommateurs sur la disponibilité des produits alimentaires lors de conférences de presse et sur des sites Web, et a organisé des campagnes chez les détaillants pour décourager les achats dictés par la panique.

De nombreux gouvernements ont *surveillé de plus près (plus fréquemment) l'offre, la demande et les stocks de produits alimentaires pour orienter leurs décisions*. Certains gouvernements se sont appuyés sur des institutions existantes pour surveiller la situation des marchés agricoles (le **Chili**, l'**Union européenne**), tandis que d'autres ont mis en œuvre de nouveaux mécanismes à cette fin (le **Costa Rica**). Certains pays ont axé leurs efforts sur l'ensemble des chaînes d'approvisionnement, comme le **Japon**, tandis que d'autres se sont concentrés sur des produits particuliers, comme les fruits et légumes en **Israël**. Un certain nombre de pays ont utilisé cette surveillance ou évaluation de la disponibilité des produits alimentaires pour repérer d'éventuelles pénuries, dont la **Corée**, la **Norvège,** l'**Afrique du Sud**, la **Fédération de Russie** ou **Israël**. En outre, des membres du G20, dont l'**Union européenne**, et les principaux pays prenant part au commerce des céréales se sont servis du Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) pour communiquer des informations et améliorer la transparence des marchés.

De nombreux gouvernements ont adopté de *nouvelles mesures pour coordonner leur intervention avec le secteur privé*. Par exemple, le **Canada**, le **Chili**, le **Danemark** et le **Portugal** ont établi de nouveaux

mécanismes institutionnels afin de se coordonner avec le secteur privé, ce qui leur permet de discuter régulièrement de la situation et des mesures nécessaires. Le Ministère de l'Agriculture du Mexique a travaillé avec des représentants du secteur privé tels que les producteurs, les organisations et les chambres de commerce pour garantir la production et la distribution des produits agro-alimentaires. Des mécanismes similaires sont en place au **Canada** et au **Japon**. La ministre de la **Norvège** discute quotidiennement de la situation par téléphone avec le responsable des organisations d'agriculteurs et les autorités suisses ont été en contact régulier avec les entreprises concernées et les syndicats d'agriculteurs. Le **Royaume-Uni** a temporairement suspendu sa loi sur la concurrence afin de faciliter les échanges intrasectoriels, autorisant les chaînes de supermarchés à échanger des données sur les stocks et à partager des dépôts et des camionnettes de livraison.

De nombreux pays prennent également part aux *efforts de coopération internationale*, en adoptant des principes ou des mécanismes pratiques communs. Les ministres de l'Agriculture du **G20** ont adopté un communiqué dans lequel ils se sont positionnés contre les restrictions commerciales et ont souligné la nécessité de prendre des mesures pour améliorer le fonctionnement des chaînes alimentaires, soutenir les populations touchées et évoluer vers des systèmes alimentaires plus résilients et durables. À l'initiative du Canada, les gouvernements des 23 membres de l'Organisation mondiale du commerce, dont l'**Australie**, le **Chili**, la **Colombie**, le **Costa Rica**, l'**Union européenne**, le **Japon**, la **Corée**, le **Mexique**, la **Nouvelle-Zélande**, la **Suisse**, l'**Ukraine**, le **Royaume-Uni** et les **États-Unis**, se sont engagés à maintenir les chaînes d'approvisionnement ouvertes et à supprimer toute mesure existante restreignant le commerce des produits agricoles.[5] Les ministres de l'Agriculture des 25 **pays d'Amérique latine** ont également signé une déclaration dans laquelle ils s'engagent à prendre une série de mesures, notamment à aider les producteurs et les consommateurs vulnérables, à veiller au bon fonctionnement des marchés et à limiter la perturbation du commerce international. Au niveau sous-régional, les ministres de l'Agriculture de la **Colombie**, du **Chili**, du **Pérou**, de la **Bolivie** et de l'**Équateur** ont convenu de mettre en commun les protocoles, les mesures et les expériences sanitaires dans le secteur agricole, et les ministères de l'Agriculture de pays d'Amérique centrale (dont le **Costa Rica** et le **Mexique**) ont convenu de dresser un inventaire de produits prêts à être exportés et de définir des protocoles de transport des produits alimentaires.

Un certain nombre de mesures ont été prises pour faciliter – ou dans certains cas restreindre – le commerce et les flux de produits.

Les gouvernements ont pris différentes mesures pour *faciliter les flux d'échanges agricoles* dans le but de maintenir des revenus pour leurs industries d'exportation ou de s'assurer que des produits alimentaires sont à la disposition de leurs consommateurs. L'**Indonésie** a pris une série de mesures allant de la réduction des droits de douane à l'assouplissement des restrictions aux exportations, en passant par la simplification des formalités à la frontière. S'agissant des exportations, la **Corée** surveille l'évolution des échanges et cherche des marchés de remplacement à ceux difficiles d'accès. L'**Australie** a publié des mises à jour liés à l'épidémie COVID-19 dans le manuel des exigences imposées aux importateurs à l'intention des exportateurs, et à l'instar de la **Nouvelle-Zélande**, a débloqué des fonds pour couvrir les coûts de fret supplémentaires des entreprises exportant des produits spécifiques par voie aérienne avec des marchés solides. Le **Costa Rica** a mis en place un système en ligne en temps réel pour les certificats phytosanitaires des produits exportés, tandis que la **Nouvelle-Zélande** a adapté les exigences de vérification des exportations d'animaux ou de plantes. S'agissant des importations, plusieurs pays ont assoupli leur réglementation à cet égard afin de faciliter l'entrée de certains produits. La **Chine**, la **Colombie**, l'**Ukraine**, la **Fédération de Russie** et la **Turquie** ont supprimé les droits de douane applicables à certains articles alimentaires, de la viande (la **Chine**) aux céréales (les quatre autres), **Israël** a augmenté certains de ses contingents tarifaires pour les oignons, les concombres et les œufs afin d'alléger les contraintes de marché, et la **Suisse** a assoupli ses contingents tarifaires, avec des mesures appliquées au beurre et aux œufs au moment de la rédaction du présent rapport. Un certain nombre de

pays ont également adopté des mesures supplémentaires de facilitation des échanges : ils acceptent une version numérique de certains certificats phytosanitaires (comme l'**Australie**, la **Chine**, le **Costa Rica**, l'**Union européenne** et le **Mexique**), réduisent les inspections physiques aux ports et aux frontières en se fondant sur l'historique de conformité des négociants (le **Portugal**), assurent le dédouanement des articles agroalimentaires 24 heures sur 24 et sept jours sur sept dans les grands ports (la **Chine**) ou laissent une certaine marge de manœuvre quant à l'application des taxes et frais commerciaux dans les ports (l'**Inde**).

Les gouvernements de nombreux pays ont adopté des *mesures relatives à la logistique et au transport* afin de faciliter le transport des produits agroalimentaires, au sein du pays et à la frontière. Les **Philippines**, la **Chine** (pour les aliments pour animaux et la distribution de produits alimentaires) et la **Fédération de Russie** (pour les importations de produits alimentaires) ont créé des voies prioritaires pour le transport des produits agricoles de base, accélérant le transport et simplifiant les procédures. L'**Union européenne** a mis en place des voies de ce type pour le transport des marchandises, y compris les produits agroalimentaires. Dans le cadre du Conseil agricole du Sud, l'**Argentine**, le **Brésil** et le **Chili** ont convenu de garantir le passage sécuritaire des camions transportant des produits agroalimentaires à leurs frontières. L'**Inde** a accordé une dérogation réglementaire pour les livraisons d'aliments pour animaux et de fourrage entre États, et certains États indiens ont pris des mesures pour faciliter le transport d'engins agricoles d'un État à un autre. Le **Chili** a également autorisé les camions à traverser les zones de quarantaine, la **Fédération de Russie** permet aux camions de produits alimentaires d'entrer dans les zones urbaines, et le **Canada** a exempté les conducteurs de camion des interdictions de déplacement. L'**Inde** a mis en place des services ferroviaires spéciaux uniquement pour la livraison d'articles essentiels, comme les produits alimentaires, dans de petits colis.

En parallèle, certains pays ont *imposé des restrictions commerciales*. Les gouvernements du **Kazakhstan**, de la **Fédération de Russie**, de l'**Ukraine**, de la **Turquie** et du **Viet Nam** ont mis en œuvre des interdictions ou des quotas temporaires d'exportation pour certains produits, dont le blé pour les trois premiers, les citrons pour la **Turquie** et le riz pour le **Viet Nam**.[6] Lorsqu'il a déclaré l'état d'urgence, le gouvernement de l'**Afrique du Sud** a fermé ses ports et interrompu toutes les exportations entre le 27 mars et le 17 avril. La **Chine** a prononcé une interdiction de commerce et de consommation des animaux sauvages afin de réduire la transmission du virus. En parallèle, les campagnes nationales de promotion de produits (mentionnées plus haut), tout en visant à soutenir l'industrie locale, pourraient réduire le potentiel d'importation. La **Bulgarie** est allée plus loin en imposant aux détaillants possédant plus de 10 magasins de vendre des produits alimentaires bulgares et de s'assurer que 90 % du lait vendu est d'origine bulgare.

Quelques pays s'emploient activement à *trouver des débouchés pour les excédents de produits alimentaires*. Le **Japon** aide les producteurs touchés par la fermeture des écoles à trouver d'autres circuits pour vendre leurs produits. S'ils ne trouvent pas de circuit de vente, ils peuvent offrir les produits aux banques alimentaires, avec une indemnisation du coût du transport. Dans le même ordre d'idées, le gouvernement de la **République tchèque** distribue aux banques alimentaires les produits alimentaires initialement destinés aux programmes scolaires de promotion de la consommation de fruits, de légumes et de lait à la suite de la fermeture des écoles. La **Corée** a encouragé les producteurs en agriculture biologique qui ont perdu des marchés à trouver d'autres débouchés. Les **États-Unis** achètent des produits laitiers, carnés et frais auprès des grossistes et des distributeurs de produits alimentaires touchés par la fermeture des hôtels, des restaurants et d'autres services afin d'approvisionner les banques alimentaires, les groupes communautaires et les groupes confessionnels. Aux **Philippines**, les excédents de riz de certaines régions ont été achetés pour être distribués dans des régions qui en ont besoin.

Enfin, plusieurs mesures ont été prises pour *faciliter les transactions sur les marchés intérieurs*. Les échanges en ligne sont facilités par la mise en place de plateformes en **Inde**, tandis que les gouvernements de la **Chine**, d'**Israël** et de la **Corée** ont encouragé les plateformes de commerce électronique. En Irlande, Bord Bia (Conseil Irlandais pour l'alimentation) a proposé un programme de subventions à la commercialisation pour aider les producteurs et fabricants de produits alimentaires à accélérer les

opérations de commerce électronique et à étendre leurs activités de commercialisation. Le **Costa Rica** maintient ses salons agricoles en appliquant des mesures sanitaires, et le pouvoir central et les administrations des États de l'**Inde** s'efforcent de maintenir en fonctionnement les circuits de distribution des fruits et des légumes. Le ministère de l'Agriculture des **Philippines** dispose d'un système de commercialisation avec lequel les producteurs peuvent repérer où vendre leurs produits aux prix de vente au détail aux consommateurs locaux.

Les gouvernements ont pris des mesures pour protéger leur main-d'œuvre du secteur agroalimentaire et garantir la disponibilité de travailleurs saisonniers

Divers efforts ont été déployés pour *garantir la santé des travailleurs du secteur agroalimentaire*. Par exemple, l'**Argentine** et le **Japon** ont élaboré et diffusé des protocoles pour les acteurs de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire afin de minimiser les risques de contagion. Certains pays ont mis en œuvre des mesures sanitaires strictes dans les systèmes de production alimentaire, dont la **France**, la **Corée** et les **États-Unis**. Au **Costa Rica**, le gouvernement a appliqué des mesures aux ventes aux enchères de bétail, et impose la désinfection régulière des marchés de gros. De nombreux pays, comme la **Chine**, la **Nouvelle-Zélande** ou l'**Afrique du Sud** exigent que les travailleurs du secteur alimentaire suivent un protocole strict. L'Autorité de sécurité des aliments de la **Norvège** a préparé le personnel d'inspection de la viande dans les abattoirs et aux postes frontaliers, et continue de contrôler la protection des travailleurs afin de limiter la contamination. Le **Danemark** a promulgué un décret permettant d'allonger dans une certaine mesure les heures de travail des abattoirs afin de maintenir les niveaux de production de viande tout en assurant la protection sanitaire des travailleurs. L'**Espagne,** l'**Italie** et la **Turquie** ont instauré des mesures particulières pour leurs ouvriers agricoles saisonniers. L'**Union européenne** a diminué ses contrôles dans les exploitations afin de réduire le contact physique.

De nombreux pays ont pris des mesures pour *garantir la disponibilité de la main-d'œuvre saisonnière* afin de planter, de récolter ou d'emballer les aliments dans le contexte de restriction des déplacements et de fermeture des frontières. Bon nombre de pays ont assoupli leur procédure de délivrance de visa ou de permis de travail afin d'encourager les travailleurs saisonniers étrangers à venir ou à prolonger leur séjour (dont l'**Autriche**, l'**Australie**, le **Canada**, l'**Estonie**, la **Finlande**, **Israël**, la **Corée**, la **Nouvelle-Zélande**, la **Norvège**, la **Pologne** ou les **États-Unis**). L'**Union européenne** a autorisé la libre circulation des ouvriers agricoles saisonniers au sein de ses frontières, ainsi que l'entrée d'ouvriers agricoles saisonniers originaires de pays tiers. L'**Allemagne** a permis l'arrivée d'un maximum de 40 000 travailleurs saisonniers par avion depuis des aéroports désignés, le coût du transport devant être pris en charge par l'employeur. Certains pays ont mis en place des mesures pour faciliter la réorientation des personnes sans emploi vers un emploi agricole. Sept pays européens ont utilisé des plateformes Web (comme indiqué ci-dessus), la **Corée** a augmenté le nombre de centres d'appariement dans le secteur agricole pour les agriculteurs et les candidats. Les gouvernements de la **France** et de l'**Espagne** ont proposé des mécanismes flexibles pour faciliter l'embauche temporaire de personnes sans emploi, les prestations de chômage étant maintenues pour les personnes employées en tant que travailleurs agricoles saisonniers en Espagne. La **Norvège** a mis en place un dispositif temporaire pour inciter les citoyens licenciés à travailler dans les exploitations en continuant à percevoir leurs allocations de chômage (qui sont supérieures au salaire des travailleurs saisonniers) pendant la moitié de leur temps de travail. **Israël** a pris en charge le transport et le logement des travailleurs bénévoles et établi des mécanismes plus souples pour les travailleurs afin de leur permettre de changer d'employeur. L'**Italie** a versé une indemnité aux travailleurs saisonniers qui avaient travaillé plus de 50 jours en 2019. L'**Islande** et l'**Estonie** ont aidé les agriculteurs contaminés par le virus à l'origine de la COVID-19 à embaucher des travailleurs. Les agriculteurs qui ne trouvent pas de travailleurs saisonniers en **Norvège** sont admissibles à des indemnités d'assurance.

Les gouvernements ont adopté un vaste éventail de mesures pour soutenir le secteur agricole et alimentaire

Au moins 35 pays et l'**Union européenne** ont mis en place des *dispositifs généraux de soutien financier* pour les agriculteurs et autres agents du secteur touchés. La plupart de ces mesures se traduisent notamment par des options financières élargies, comme des lignes de crédit, des garanties de prêt, des reports des échéances de remboursement des prêts, des taux d'intérêt faibles ou une combinaison de ces éléments (adoption, entre autres, par le **Chili,** la **Chine**, la **Colombie**, la **République tchèque**, l'**Allemagne**, la **Hongrie**, l'**Inde**, l'**Italie**, le **Japon**, la **Corée,** les **Pays-Bas**, la **Norvège**, la **Pologne** et les **États-Unis**). Le **Canada** utilise des instruments similaires en plus du soutien de ses programmes de gestion des risques et de ses services consultatifs.[7] Par ailleurs, un certain nombre de pays ont institué des fonds d'urgence – ou des paiements de soutien – pour que les agriculteurs ou les entreprises agroalimentaires puissent faire face à la hausse du coût ou à la baisse de la demande (par exemple, l'**Autriche**, la **Région flamande de la Belgique**, la **Finlande**, la **Grèce**, le **Japon**, la **Corée** ou l'**Afrique du Sud**). La **Colombie** a versé une aide exceptionnelle aux agriculteurs et aux travailleurs agricoles de plus de 70 ans. D'autres pays ont mis en place des exemptions temporaires ou un report des cotisations de retraite, d'assurance-maladie ou d'assurance-invalidité pour les agriculteurs (la **Pologne** et la **Slovénie**). L'**Inde**, la **Suisse** et certains **États membres de l'Union européenne** ont avancé les paiements aux agriculteurs versés dans le cadre des mesures de soutien existantes (paiements directs). En outre, quelques pays ont eu recours à d'autres mécanismes pour soutenir leurs producteurs. Par exemple, le gouvernement de l'**Estonie** a autorisé la vente de terrains et la cession-bail pour fournir des liquidités, le gouvernement de la **Hongrie** a remboursé la TVA ou accéléré le remboursement de la TVA, et le gouvernement de la **Lettonie** a versé des indemnités aux producteurs qui ne peuvent plus approvisionner les programmes à destination des écoles du pays. Les gouvernements de la **République tchèque**, du **Japon** et de la **Pologne** indemnisent les producteurs qui doivent s'occuper de leurs enfants et le gouvernement du Japon a accordé une subvention aux employeurs du secteur qui accordent un congé spécial à ceux qui ont besoin de s'occuper des enfants.

Certains pays ont également eu recours à des mesures de soutien à l'établissement des prix, à l'utilisation d'intrants et à la production pour les chaînes agroalimentaires. La **Chine**, l'**Inde**, le **Kazakhstan** et le **Viet Nam** ont accru leurs achats de céréales. La **Chine** a également augmenté son prix minimum de soutien pour le riz. En parallèle, la **Chine** a encouragé les riziculteurs à pratiquer la double culture afin d'accroître l'offre. Des mesures de soutien à l'utilisation d'intrants ont également été adoptées. Le gouvernement du **Costa Rica** a acheté des semences et des engrais pour les petits producteurs, le gouvernement de l'**Afrique du Sud** a versé une aide à l'utilisation d'intrants aux éleveurs et aux producteurs de légumes. Le gouvernement de la **Chine** a acheté des aliments pour animaux pour la province du Hubei, a donné la priorité aux fabricants d'engrais pour l'approvisionnement énergétique, et aux producteurs d'aliments pour animaux et de volaille, aux abattoirs et aux entreprises de transformation pour l'eau, l'électricité et le gaz. Le **Kazakhstan** a mis en place une réduction du prix sur le gazole pour les cultivateurs. Le Mexique a promu le programme « Sembrando Vida » qui encourage la production de cultures traditionnelles en association avec les arbres fruitiers et ligneux de manière durable, ciblant les producteurs à faibles revenus. **Israël** s'est préparé à mettre en circulation un quota d'eau étant donné que le pays s'attendait à voir sa surface de production agricole augmenter pour répondre à la demande intérieure cette année.

Plusieurs gouvernements ont mis en place *des aides spécifiques pour les chaînes d'approvisionnement agricole particulièrement touchées*. Les **États-Unis** ont versé une aide au titre d'une catastrophe naturelle à des producteurs et des chaînes de production ciblés (producteurs de cultures spécialisées, producteurs laitiers et éleveurs). **L'Union européenne** a annoncé une série de mesures visant à soutenir le stockage des produits laitiers et carnés, de permettre une flexibilité dans la réaffectation des financements à la gestion des crises pour l'apiculture, les fruits et légumes, l'huile d'olive et le vin, et à titre temporaire et exceptionnel, permettre aux opérateurs des secteurs du lait, des fleurs et des pommes de terre d'adopter

collectivement des mesures de marché auto-organisées pour stabiliser les marchés. Les gouvernements de l'**Islande**, de la **Corée**, de la **Belgique** (Flandre) et des **Pays-Bas**, entre autres, ont versé une aide spéciale aux horticulteurs et aux floriculteurs touchés (y compris aux producteurs de pommes de terre aux Pays-Bas). Le gouvernement du **Japon** a adopté des mesures pour soutenir ses producteurs et ses entreprises de transformation de lait, le gouvernement de l'**Espagne** a apporté son aide aux producteurs d'agneau, le gouvernement du **Portugal**, aux producteurs de fruits, de légumes et de vin, et le gouvernement **letton**, au secteur de l'élevage[8]. Le gouvernement de la **Suisse** a versé ses fonds pour encourager la congélation de la viande bovine, de la viande porcine et de la viande caprine, pour lesquelles la demande a diminué. Au **Costa Rica**, la fabrique nationale d'alcool de canne à sucre, qui appartient à l'État, a été chargée de produire de l'alcool et une solution antiseptique à base d'alcool pour les hôpitaux nationaux et effectue des livraisons à domicile.

Enfin, de nombreux pays ont mis en place des *aménagements administratifs et réglementaires* temporaires pour les entreprises des secteurs agricole et agroalimentaire afin de faciliter leurs opérations. La **Commission européenne** a donné la latitude aux pays de prolonger les délais des demandes de paiements annuels déposées par les agriculteurs. Certains membres de l'Union européenne ont donc choisi de reporter les demandes de paiements (par exemple, la **République tchèque**, la **France** ou l'**Espagne** ou la **Grèce**), tandis que d'autres ont temporairement arrêté ou reporté les inspections de conformité dans les exploitations (l'**Estonie**, la **Finlande**, l'**Irlande**, le **Luxembourg** et le **Portugal**) ou d'autres activités de conformité (conformité pour les subventions à l'élevage des animaux en **Hongrie** ou contrôle des pratiques d'agriculture biologique au **Portugal**). La **Pologne** a prolongé la validité des certificats de santé pour les animaux d'élevage et les délais pour leur identification. L'Agence d'inspection des aliments du **Canada** a reçu des fonds pour déterminer des manières flexibles de réaliser les inspections, notamment en utilisant les outils numériques. Plusieurs États membres de l'Union européenne ont aussi temporairement assoupli la conditionnalité, l'écoconditionnalité ou les mesures écologiques (la **Hongrie**, l'**Irlande**, le **Portugal**), tandis que l'**Allemagne** a repoussé l'application de son ordonnance modifiée sur les engrais. La **Grèce** et le **Japon** ont décidé de différer le paiement des primes d'assurance pour les agriculteurs, tandis que la **Croatie** a reporté le paiement des loyers pour les terres appartenant à l'État. Aux **États-Unis**, les organismes de l'USDA ont temporairement assoupli les exigences relatives à l'étiquetage afin de faciliter la distribution des produits alimentaires dans les points de vente au détail, par exemple s'agissant de la mention du pays d'origine ou de la valeur nutritionnelle. La **République tchèque** a autorisé les distilleries à produire des désinfectants à partir d'alcool dénaturé.

Les acteurs du secteur agroalimentaire sont pour la plupart admissibles aux mesures générales d'aide économique

Les pouvoirs publics de nombreux pays ont mis en place un *programme économique général* qui s'applique aux entreprises et aux acteurs du secteur agroalimentaire, et qui, dans certains cas, constitue la seule source d'aide. Citons, entre autres, les plans de relance au **Japon**, en **Nouvelle-Zélande** ou en **Suisse** ; le soutien direct aux entreprises (par exemple en **France**, en **Allemagne**, au **Luxembourg**, en **Espagne,** en **Grèce** et au sein de l'**Union européenne**) ou aux pigistes et aux travailleurs indépendants (comme en **Autriche**, en **Belgique**, au **Danemark**, en **Allemagne** et en **Slovaquie,** entre autres) ; ou les compensations salariales pour les employeurs ou les employés (par exemple, au **Danemark**, en **Estonie**, en **France**, en **Irlande**, aux **Pays-Bas** et en **Slovaquie**). Les gouvernements ont également adapté leurs instruments fiscaux, avec des avantages fiscaux, des reports ou des remboursements d'impôt (notamment en **Croatie**, au **Costa Rica**, au **Danemark**, en **Estonie**, en **France**, en **Allemagne**, en **Inde**, en **Indonésie**, en **Italie**, en **Lettonie**, en **Lituanie** ou aux **Pays-Bas**) ; le report du paiement des loyers ou des factures d'eau, d'électricité et de gaz (la **France**) ; le report ou la suspension des cotisations sociales pour une partie ou la totalité des entreprises (notamment en **Belgique**, en **Estonie**, en **Hongrie**, au **Luxembourg** ou en **Pologne**) ; ou la suspension des pénalités ou des exonérations pour les retards de versement des impôts (par exemple, en **Estonie**, en **République tchèque**, en **Lituanie** ou aux **Pays-Bas**). Le **Canada**,

le **Kazakhstan** et la **Fédération de Russie** ont employé un ensemble de mesures incluant une aide, des subventions salariales ou des ajustements des taxes ou des prélèvements.

De nombreux pays ont également mis en place des mesures pour accroître les moyens de financement de l'ensemble des secteurs. Par exemple, aux **États-Unis**, les producteurs agricoles sont admissibles à un programme de prêt garanti qui vise à aider les petites entreprises à payer les salaires pendant la pandémie de COVID-19. L'**Union européenne** a accru les possibilités de financement du Groupe Banque européenne d'investissement pour mettre en place des prêts-relais, des suspensions de remboursement de crédits et d'autres mesures destinées à alléger les contraintes liées aux marchés financiers. Les gouvernements de certains États membres de l'Union européenne (comme l'**Autriche**, la **Belgique**, le **Danemark**, l'**Estonie**, la **France**, l'**Irlande**, l'**Italie** ou l'**Espagne**) ont également instauré des garanties de crédit ou élargi l'accès aux prêts d'entreprise ou à l'investissement, y compris à des taux bonifiés (notamment la **République tchèque**, l'**Estonie**, l'**Allemagne**, la **Lettonie** ou le **Portugal**). Les gouvernements du **Danemark** et du **Portugal** ont également mis en place des garanties d'État ou amélioré l'accès à celles-ci pour les crédits à l'exportation.

Les agriculteurs pauvres, les acteurs de la chaîne agroalimentaire et les consommateurs peuvent également bénéficier de *programmes de protection sociale*. Ces programmes comprennent des indemnités temporaires de chômage dans un certain nombre de pays, des aides financières mensuelles d'urgence pour les personnes et les travailleurs vulnérables au **Brésil**, un programme d'assistance sociale en **Indonésie** et un éventail d'aides sociales dans la **Fédération de Russie**. Le gouvernement du Chili met en place un revenu familial d'urgence pour les 60% les plus pauvres de la population dont les revenus proviennent principalement de sources informelles. Cette subvention sera accordée pour trois mois, le montant dépendra de la vulnérabilité et de la taille de la famille, étant plus élevé pour les familles les plus grandes et les plus pauvres, et diminuera mensuellement. Le gouvernement du Danemark a offert un soutien économique aux employés à haut risque et réduit les horaires de travail des employés seniors.

Les gouvernements ont fourni une aide alimentaire aux populations vulnérables et sont intervenus pour maintenir les aliments à un prix abordable pour les consommateurs

Les gouvernements de nombreux pays ont renforcé les programmes existants ou lancé de nouvelles initiatives d'*aide alimentaire* pour prendre en charge les nombreuses personnes touchées par l'interruption de l'activité économique. Par exemple, les **États-Unis** ont notablement augmenté le budget alloué à l'aide alimentaire et nutritionnelle, et acheté les excédents pour les banques alimentaires. L'Union européenne a modifié le règlement sur le Fonds européen d'aide aux plus démunis - qui fournit une aide alimentaire et/ou matérielle de base à ceux qui en ont besoin - avec un ensemble de mesures destinées à faire face à la crise de COVID-19, telles que permettre l'utilisation de cartes ou de bons électroniques comme alternative à la distribution de la nourriture et assurer la sécurité des travailleurs humanitaires. Le **Canada** et l'**Italie** ont débloqué des fonds supplémentaires pour leurs banques alimentaires ou leurs programmes d'aide alimentaire (l'Italie a initialement fourni 50 millions EUR, puis ajouté 250 millions EUR dans un décret ultérieur). Les **Philippines** ont effectué les versements de leur programme de transferts monétaires plus tôt que prévu. Au **Royaume-Uni**, des bons d'achat ont été distribués aux familles à faibles revenus pour remplacer les repas gratuits à l'école. Le gouvernement du **Portugal** a annoncé qu'il soutiendrait la distribution de fruits et de légumes par les ONG de solidarité sociale et le réseau national des banques alimentaires. D'autres pays ont également fourni une aide alimentaire en nature. Par exemple, la **Chine**, le **Costa Rica** et le **Chili** ont fourni des paniers de produits alimentaires aux populations à faibles revenus. La **République tchèque** a distribué les fruits, les légumes et le lait destinés aux écoles aux banques alimentaires. La distribution de produits alimentaires a été étendue aux enfants d'âge scolaire en **Afrique du Sud**. Le gouvernement du **Royaume-Uni** a distribué des colis de nourriture aux citoyens vulnérables. Le gouvernement de l'**Inde** a décidé de distribuer un quota de six mois de céréales alimentaires subventionnées en une fois aux bénéficiaires du Système public de distribution et a également augmenté l'allocation mensuelle de céréales alimentaires subventionnées de 2 kg, la portant à 7 kg par personne.

En outre, des initiatives à l'échelle des États ou des territoires de l'Union de l'Inde ciblent également la distribution de céréales et d'autres produits alimentaires tels que les légumineuses ou le sucre.

Un certain nombre de *mesures de marché* ont également été adoptées par les gouvernements pour maintenir les produits alimentaires à un coût abordable et assurer leur disponibilité pour les consommateurs. La **Chine** a mis sur le marché 10 millions de tonnes de blé pour stabiliser son marché. D'autres pays tels que l'**Ukraine**, la **Fédération de Russie**, la **Slovénie** ou le **Viet Nam** ont encouragé le stockage des céréales ou augmenté leurs stocks. Les gouvernements d'**Israël**, de la **Turquie**, de la **Pologne**, du **Portugal**, de la **Roumanie** et de la **Slovénie** ont renforcé leur surveillance des prix des produits de consommation. La **Colombie** a concentré ses activités de surveillance des prix sur les paniers de produits alimentaires pour les populations vulnérables, tandis que les gouvernements de la **Croatie**, de la **Slovénie** et des **Philippines** ont fixé des prix de consommation pour certains produits de base.

Évaluation de l'évolution du soutien à l'agriculture et performances du secteur

La présente section fournit une analyse quantitative de l'évolution du soutien public à l'agriculture. Elle s'appuie sur un ensemble d'indicateurs quantitatifs qui peuvent être comparés d'un pays à l'autre et au fil du temps. Il s'agit : d'une part, d'indicateurs de l'OCDE mesurant le soutien à l'agriculture, reflétant la diversité des mesures prises par les pouvoirs publics dans les différents pays (ces indicateurs sont définis à l'annexe 1.B) ; d'autre part, de trois indicateurs permettant de mesurer les performances du secteur en matière de productivité et de durabilité, à savoir : la productivité totale des facteurs (USDA, 2019[13]), le bilan d'azote à l'hectare et les émissions de gaz à effet de serre à l'hectare (deux indicateurs agro-environnementaux de l'OCDE).

Ces indicateurs sont comparés entre 36 pays de l'OCDE, 5 États membres de l'Union européenne non-OCDE et 13 économies émergentes et en développement. L'étude porte également sur les résultats agrégés pour l'ensemble de la zone OCDE, l'ensemble des économies émergentes et en développement et l'ensemble de tous ces pays. L'**Union européenne** est présentée comme une région économique et inclut le **Royaume Uni**, qui en est membre jusqu'en janvier 2020. L'évaluation consiste à comparer l'évolution des indicateurs dans le temps, en commençant par une rapide analyse des changements les plus récents survenus au cours de l'année 2019. Cela dit, la prudence est de mise car de nombreux chiffres utilisés dans cette évaluation sont provisoires. Leur examen permet aussi de présenter les principaux concepts et composantes du soutien public utilisés dans la méthodologie de l'OCDE. Ensuite, une comparaison sur le long terme présente l'évolution des mesures de soutien entre les années les plus récentes et le début des années 2000. S'agissant des indicateurs de la productivité et de la durabilité, les comparaisons portent sur des périodes légèrement différentes (1997-99 et 2013-15) afin de tenir compte des décalages dans la publication de certains de ces indicateurs.

En 2019, le soutien total net à l'agriculture a diminué dans les pays de l'OCDE mais augmenté dans les économies émergentes et en développement

L'estimation du soutien total (EST) est l'indicateur du soutien agricole le plus général de l'OCDE. Elle comprend : les dépenses publiques consacrées aux services d'intérêt général (ESSG), dont le principal bénéficiaire est l'agriculture primaire dans son ensemble ; les transferts versés aux producteurs agricoles individuellement, c'est-à-dire l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) ; le soutien budgétaire destiné aux consommateurs, inclus dans l'estimation du soutien aux consommateurs (ESC) (graphique 1.2). Le soutien total net à l'agriculture a baissé de 4.4 % en 2019 par rapport à 2018 dans les pays de l'OCDE (pour s'établir à 315 milliards USD), alors qu'il a progressé de 2 % dans les économies émergentes et en développement (à 281 milliards USD). Cette augmentation du soutien net dans le second groupe masque un soutien négatif des prix – de 100 milliards USD – pour les produits dont la production est taxée, alors que les transferts au secteur ont été comparativement plus élevés (381 milliards USD). Globalement, pour

l'ensemble des pays examinés dans le présent rapport, le soutien total net à l'agriculture a diminué de 1.5 %, à 601 milliards USD[9].

Graphique 1.2. Structure des indicateurs du soutien à l'agriculture

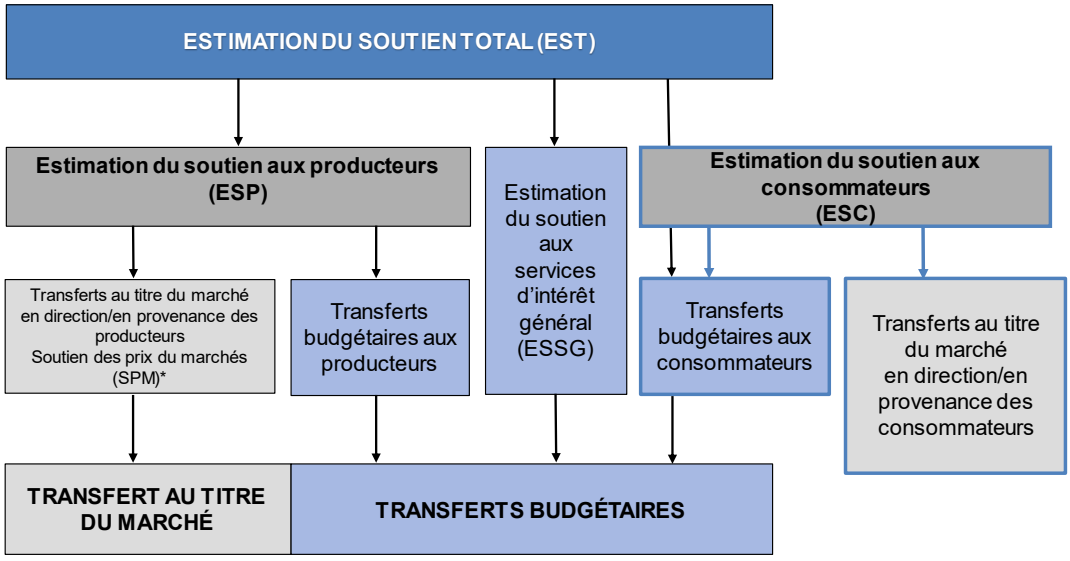

Note : *Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net des prélèvements aux producteurs et du surcoût de l'alimentation animale.
Source : Annexe 1.B.

Ces agrégats ne reflètent pas toujours la diversité de l'évolution des mesures de soutien dans les différents pays entre 2018 et 2019. Le soutien total à l'agriculture a été réduit dans un grand nombre de pays de l'OCDE (**Australie**, **Corée**, **États-Unis**, **Mexique**, **Norvège**, **Turquie** et **Union européenne**) ainsi que dans plusieurs économies émergentes et en développement (**Afrique du Sud, Brésil, Colombie**, **Fédération de Russie, Philippines** et **Ukraine**)[10] (partie A du graphique 1.3). Il a en revanche augmenté en **Chine**, au **Costa Rica**, en **Indonésie** et au **Kazakhstan**, mais aussi dans de nombreux pays de l'OCDE (**Canada**, **Chili**, **Israël**, **Islande**, **Japon**, **Nouvelle-Zélande** et **Suisse**). Dans presque tous les pays, l'évolution du soutien total s'explique moins par les fluctuations du soutien bénéficiant au secteur en général (les dépenses d'ESSG) que par celles des transferts aux producteurs (ESP) et aux consommateurs (ESC). En fait, il n'y a qu'en **Nouvelle-Zélande, au Chili,** en **Australie** et en **Indonésie** que les dépenses d'ESSG ont plus varié que l'ESP.

L'estimation du soutien aux producteurs (ESP), qui mesure les transferts versés aux producteurs agricoles individuellement, a baissé en 2019 de 3.1 % (à 232 milliards USD) dans les pays de l'OCDE, mais a augmenté de 3.4 % (à 199 milliards USD) dans les économies émergentes et en développement examinées dans ce rapport. Dans ce deuxième groupe, le soutien négatif des prix a atteint 100 milliards USD, ce qui signifie que le soutien positif s'est élevé à 298 milliards. Le soutien net aux producteurs pour l'ensemble des pays s'est chiffré à 436 milliards USD, en baisse de 0.3 %. Les pays qui ont accru (ou réduit) leur soutien total au secteur (EST) ont aussi accru (ou réduit) leur soutien aux producteurs (ESP) (graphique 1.3). La seule exception est les **États-Unis,** où la diminution de l'EST en 2019 provient de la baisse des transferts aux consommateurs (les programmes d'aide alimentaire), alors que le soutien aux producteurs a augmenté.

Graphique 1.3. Évolution du soutien total apporté au secteur (EST) et du soutien aux producteurs (ESP), 2018 à 2019

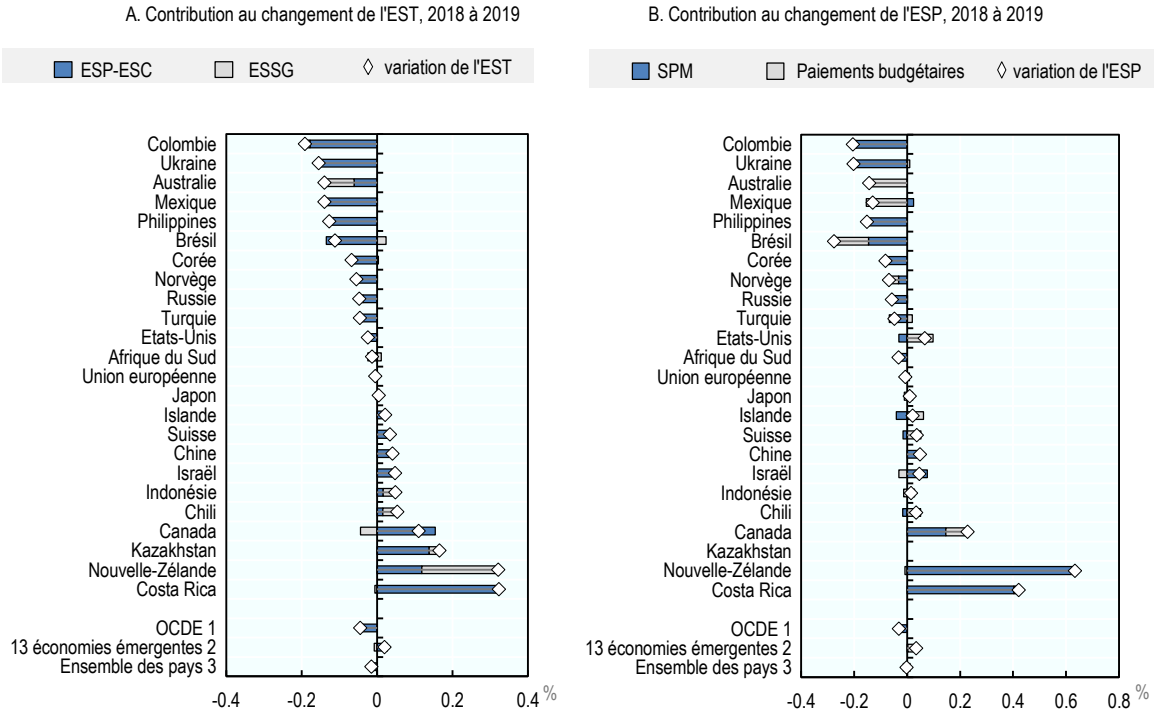

Notes : Pour l'Argentine, l'Inde et le Viet Nam, les données ne sont pas disponibles car les ESP-ESC sont négatives sur cette période.

1. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non-membres de l'OCDE.

2. Les 13 économies émergentes sont l'Argentine, le Brésil, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, l'Inde, l'Indonésie, le Kazakhstan, les Philippines, la Fédération de Russie, l'Afrique du Sud, l'Ukraine et le Viet Nam.

3. Le total pour l'ensemble des pays inclut tous les pays de l'OCDE, les pays membres de l'UE non-OCDE et les économies émergentes.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145180

Le niveau du soutien aux producteurs par rapport aux recettes agricoles a légèrement diminué en 2019

Pour comparer le niveau du soutien aux producteurs entre les pays, l'OCDE calcule la part des recettes agricoles brutes (y compris commerciales) qui proviennent des mesures de soutien mises en place dans chaque pays (l'ESP par rapport aux recettes agricoles brutes, ou l'ESP en %). Le constat est que l'ESP moyen a légèrement baissé dans les pays de l'OCDE, à 17.8 % des recettes agricoles brutes en 2019, contre 18.0 % en 2018. Dans les économies émergentes et en développement examinées dans ce rapport, l'ESP en % a également enregistré un léger recul, passant de 7.8 % à 7.7 % en moyenne.

L'ESP se compose du soutien des prix du marché (SPM) – c'est-à-dire le paiement de prix intérieurs supérieurs aux prix mondiaux (ou inférieurs lorsque le soutien est négatif) – et des transferts budgétaires aux producteurs (graphique 1.2). S'agissant du SPM, les écarts de prix générés par les politiques commerciales et les interventions sur le marché intérieur [voir le chapitre 1 de OCDE (2019[14])] sont généralement calculés en mesurant la différence entre les prix intérieurs et les prix de référence, mais d'autres méthodes peuvent aussi être utilisées dans certains cas (Encadré 1.4). Dans la plupart des pays examinés, le principal facteur d'évolution de l'ESP en 2019 a été la variation du SPM, et non celle des

transferts budgétaires aux producteurs (graphique 1.3). Il existe toutefois des exceptions notables. Aux **États-Unis**, la hausse du soutien aux producteurs est due principalement aux aides supplémentaires versées aux agriculteurs dans le cadre des programmes d'atténuation des effets commerciaux et d'assistance en cas de catastrophe. De même, au **Chili**, en **Islande** et en **Suisse**, l'augmentation de l'ESP s'explique par le gonflement des transferts budgétaires aux producteurs. Une diminution de l'ESP a eu lieu en revanche au Mexique et en Australie. Dans le premier cas, elle est due pour une grande part à la baisse des dépenses du programme d'investissement dans les moyens de production, et dans le second (où le soutien des prix est nul) à la réduction des aides aux agriculteurs.

Pour ce qui est des économies émergentes et en développement examinées dans ce rapport, les fluctuations du SPM ont également été, dans la plupart d'entre elles, les principales raisons de l'évolution de l'ESP en 2019. En **Chine**, par exemple, la hausse du soutien aux producteurs a été la conséquence du creusement des écarts de prix de la viande porcine et d'autres produits d'origine animale suite à l'épidémie de peste porcine africaine. Aux **Philippines**, les transferts budgétaires représentent une faible part du soutien et ont donc peu contribué à la variation de l'ESP. En **Inde**, en revanche, le SPM est demeuré négatif et relativement stable, raison pour laquelle l'augmentation du soutien aux producteurs a été due à l'extension de la couverture du programme de transferts directs *Pradhan Mantri Kisan Samman Nidhi* (PM-KISAN) mis en place en 2018.

Encadré 1.4. Soutien des prix du marché – concept et interprétation

Le soutien des prix du marché (SPM) répond à la définition suivante : « valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures créant un écart entre les prix intérieurs et les prix de référence à la frontière d'un produit agricole donné, mesurés au départ de l'exploitation » (OCDE, 2016[15]). Calculé produit par produit, il se fonde sur l'écart entre le prix intérieur payé aux producteurs et le prix de référence à la frontière (différentiel des prix du marché, DPM) multiplié par la quantité produite, et il est agrégé au niveau national.

Cette définition comporte trois principaux éléments. Premièrement, le SPM mesure les transferts qui découlent de dispositions créant un écart de prix (droits sur les importations, prix minimums, taxes sur les exportations, par exemple). Deuxièmement, il indique les transferts bruts (positifs ou négatifs) des consommateurs et des contribuables aux producteurs agricoles. Troisièmement, il est mesuré à la sortie de l'exploitation, de manière à ce que les valeurs obtenues concordent avec les données sur la production et les prix dans l'ensemble du secteur agricole.

L'écart de prix (DPM) est calculé uniquement s'il existe des mesures de nature à le créer, comme celles qui restreignent ou encouragent les importations ou les exportations, et les achats publics, les ventes publiques et les prix d'intervention sur le marché intérieur. Si aucune mesure de ce type n'est mise en œuvre dans un pays, le DPM est réputé nul. Un DPM non nul, qu'il soit positif ou négatif, a pour origine des mesures qui faussent les prix. Il est important de noter que le SPM mesure l'« action publique » elle-même (le niveau du soutien des prix), et non son effet (comme par exemple son incidence sur le revenu agricole). Outre les instruments d'action qui limitent la transmission des prix (un prix indicatif, par exemple), les évolutions du marché (comme les fluctuations des taux de change se répercutant sur les prix mondiaux exprimés en monnaies locales) peuvent influencer l'action publique et, par conséquent, les transferts qui en découlent.

Le calcul du DPM des différents produits à l'aide des prix nécessite des informations non seulement sur les prix de ces produits, mais aussi sur les différences de qualité et de marges de transformation et de transport, de façon à comparer ce qui est comparable. Dans certains cas, les difficultés à repérer ou à se procurer les prix ou d'autres informations nécessaires empêchent de calculer le DPM sur la

base des écarts de prix observés. Une autre possibilité est alors d'utiliser les droits de douane à l'importation ou les taxes sur les exportations (OCDE, 2016[15]).

L'utilisation des données relatives aux droits de douane pose de nombreux problèmes de mesure, notamment en ce qui concerne la composition des groupes de produits soumis aux différentes lignes tarifaires, ainsi que la saisonnalité de la production et des échanges. Par ailleurs, pour mesurer le taux de protection marginal à l'importation plutôt que le taux moyen, on utilise les droits de la nation la plus favorisée (NPF) appliqués. Compte tenu du nombre croissant d'accords commerciaux préférentiels conclus par les pays examinés dans ce rapport (tableau 1.2), il est important d'utiliser ces données avec prudence car les droits NPF appliqués restent inchangés même lorsque des quantités accrues de produits sont importées en franchise de droits ou avec des droits préférentiels dans le cadre desdits accords. Par conséquent, les effets de libéralisation des échanges que peuvent avoir les nouveaux accords commerciaux préférentiels ne se reflètent pas dans les estimations du SPM lorsqu'on le calcule à l'aide des droits de douane. Étant donné la place croissante des accords préférentiels dans le commerce international, il devient d'autant plus important de calculer le DPM à l'aide des prix chaque fois que les données le permettent.

Lorsque l'on interprète les valeurs du SPM, il importe de garder à l'esprit qu'il ne s'agit pas d'un indicateur de la dépense publique, mais d'une estimation des transferts implicites ou explicites. À ce titre, les estimations du SPM publiées par l'OCDE s'écartent souvent de celles qui sont réalisées par d'autres organisations comme l'Organisation mondiale du commerce, et ne doivent pas leur être assimilées, les concepts utilisés pour calculer ces autres indicateurs pouvant être très différents malgré des noms similaires (OCDE, 2002[16] ; Effland, 2011[17] ; Brink, 2018[18]).

Source : (OCDE, 2019[14]).

L'enveloppe globale du soutien à l'agriculture a augmenté principalement en raison de taux de soutien plus élevés dans les grandes économies émergentes

En 2000-02, la majorité du montant global du soutien aux producteurs était concentrée dans un petit nombre de pays de l'OCDE, avec en tête l'**Union européenne**, les **États-Unis** et le **Japon** – autrement dit les trois plus grandes zones économiques (partie A du graphique 1.4). Depuis cette période, le soutien à l'agriculture s'est considérablement accru dans les principales économies émergentes, en particulier en **Chine**, en **Inde** et en **Indonésie** (partie B du graphique 1.4). Cette progression traduit à la fois la hausse des aides versées aux producteurs dans les grandes économies de cette catégorie, ainsi que l'étendue des secteurs agricoles de ces pays, qui emploient beaucoup plus de monde. Globalement, le montant du soutien aux producteurs dans l'ensemble des économies émergentes et en développement représentait moins d'un dixième de l'ESP global des pays de l'OCDE en 2000-02 ; il avait cependant augmenté en 2017-19 (partie C du graphique 1.4).

Dans certaines économies émergentes et en développement – l'**Inde**, l'**Argentine,** le **Viet Nam**, l'**Indonésie**, la **Fédération de Russie** et le **Kazakhstan** –, le soutien des prix du marché est négatif pour certains produits, ce qui veut dire que les pouvoirs publics prélèvent plus d'argent aux producteurs qu'ils ne leur en versent. Outre le préjudice qu'il cause aux producteurs, le SPM négatif a un effet de distorsion sur la production et les échanges lorsqu'il est associé à des transferts budgétaires et à un SPM positif pour d'autres produits. Le montant des transferts budgétaires et des SPM positifs dans les économies émergentes et en développement a été multiplié par six en moins de vingt ans, tandis que celui des SPM négatifs a été multiplié par quatre, ce qui envoie des signaux contradictoires aux agriculteurs. Presque toutes les évolutions qui ont eu lieu ces dernières années au regard du soutien aux producteurs (87 % de variation du soutien net) étaient extérieures à la zone OCDE.

Graphique 1.4. Distribution de l'estimation du soutien aux producteurs par pays, 2000-02 et 2017-19

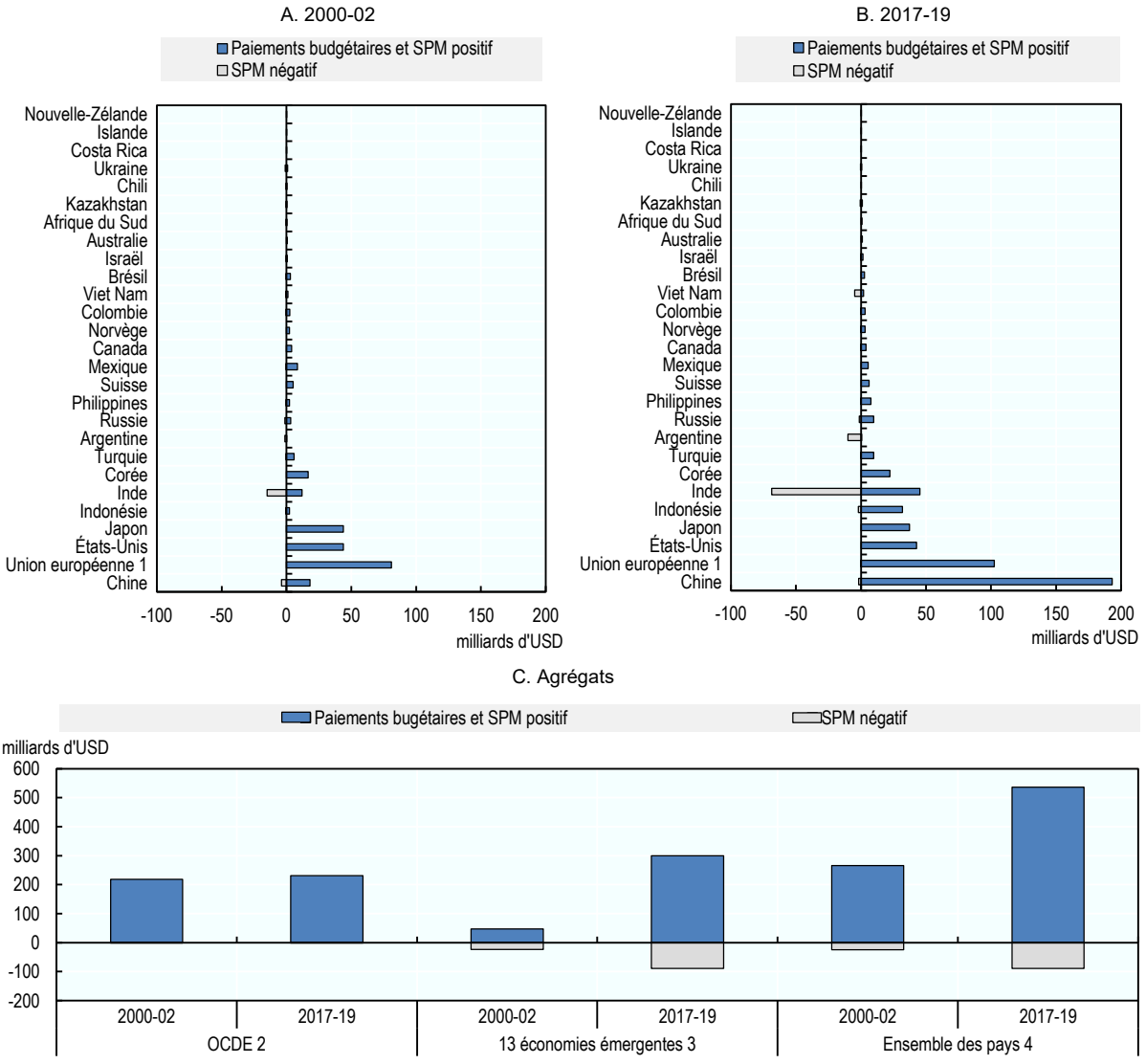

Notes : Les pays sont classés en fonction des niveaux de l'ESP pour 2017-19.
1. UE15 pour 2000-02 et UE28 pour 2017-19.
2. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non-membres de l'OCDE. La Lettonie et la Lituanie sont incluses à partir de 2004.
3. Les 13 économies émergentes sont l'Argentine, le Brésil, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, le Kazakhstan, l'Inde, l'Indonésie, les Philippines, la Fédération de Russie, l'Afrique du Sud, l'Ukraine et le Viet Nam.
4. Le total pour l'ensemble des pays inclut tous les pays de l'OCDE, les pays membres de l'UE non-OCDE et les 13 économies émergentes.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145199

Le pourcentage moyen du soutien aux producteurs dans les pays de l'OCDE est plus de deux fois supérieur à celui versé dans les économies émergentes et en développement

L'évolution sur le long terme de l'ESP moyen en % (c'est-à-dire le soutien aux producteurs en pourcentage des recettes agricoles brutes) met en évidence une certaine convergence des taux entre les pays de l'OCDE et les économies émergentes et en développement, de respectivement 28.9 % et 4.2 % en 2000-02 à 17.6 % et 8.5 % en 2017-19 (graphique 1.5). Cette convergence semble toutefois s'être arrêtée

depuis 2015. Sur le long terme, l'ESP moyen en % a baissé dans tous les pays examinés, passant de 18.4 % en 2000-02 à 11.7 % en 2017-19. Cette baisse a eu lieu en grande partie avant 2008, sous l'effet des réformes engagées dans la zone OCDE. De 2008 à 2015, l'ESP moyen en % a continué à faiblir, quoique plus modérément, dans les pays de l'OCDE, alors qu'il a amorcé une hausse plus rapide dans les économies émergentes et en développement. Par la suite, la diminution tous pays confondus des pourcentages de l'ESP – de 13.1 % en 2015 à 11.1 % en 2019 – masque une progression dans les pays de l'OCDE (de 17.1 % à 17.8 %) et un recul dans la moyenne des économies émergentes et en développement (de 10.8 % à 7.7 %). Cette dernière réduction masque également des niveaux plus élevés de soutien négatif des prix du marché dans certains de ces pays.

Graphique 1.5. Évolution de l'estimation du soutien aux producteurs en %, 2000 à 2019

En pourcentage des recettes agricoles brutes

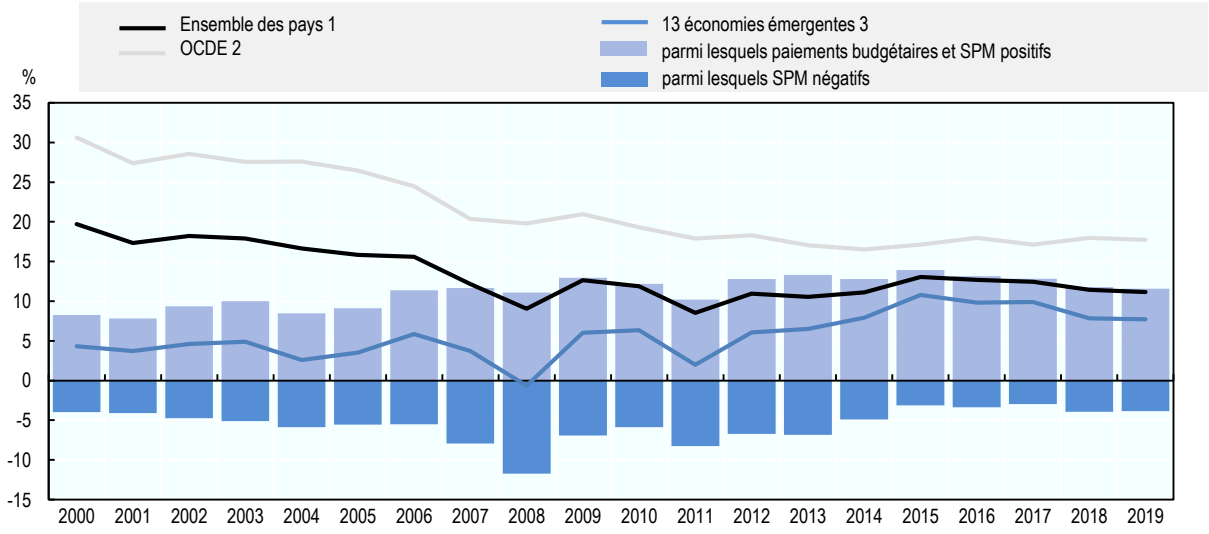

Notes : Les deux barres se rapportent aux économies émergentes et représentent la décomposition de l'ESP selon ses parts positives et négatives.
1. Le total pour l'ensemble des pays inclut tous les pays de l'OCDE, les pays membres de l'UE non-OCDE et les 13 économies émergentes.
2. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non-membres de l'OCDE. La Lettonie et la Lituanie sont incluses à partir de 2004.
3. Les 13 économies émergentes sont l'Argentine, le Brésil, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, le Kazakhstan, l'Inde, l'Indonésie, les Philippines, la Fédération de Russie, l'Afrique du Sud, l'Ukraine et le Viet Nam.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145218

Le chiffre global de l'ESP en % dissimule, dans les économies émergentes et en développement, l'existence d'un soutien négatif aux producteurs qui, dans certains pays, prend la forme de prix intérieurs plus faibles pour certains produits. Ce soutien des prix négatif n'est pas négligeable en pourcentage des recettes agricoles brutes, et il crée des distorsions sur les marchés intérieurs et mondiaux qui n'apparaissent pas comme telles dans l'ESP en % (graphique 1.5). En fait, l'ESP en %, qui correspond à un total net intégrant des éléments de SPM positifs et négatifs, a tendance à sous-estimer les effets de distorsion des prix lorsqu'il existe à la fois un SPM positif et un SPM négatif.

Le soutien aux producteurs a diminué dans tous les pays de l'OCDE mais s'est accru au-delà de la moyenne dans les Philippines, en Indonésie et en Chine entre 2000-02 et 2017-19

L'évolution à long terme des valeurs agrégées est le reflet de ce qui s'est passé dans la plupart de chacun des pays. Entre 2000-02 et 2017-19, le niveau du soutien aux producteurs en pourcentage des recettes agricoles brutes a diminué dans l'ensemble des pays de l'OCDE (graphique 1.6). Les baisses les plus notables ont été relevées en **Suisse** (18 points de pourcentage), au **Mexique** (16), en **Corée** (13), au **Japon** (12), dans l'**Union européenne** (11), en **Norvège** (10), aux **États-Unis** (9), au **Canada** (9) et en **Turquie** (7), alors qu'il a également diminué dans les pays à faible soutien, dont la Nouvelle-Zélande, l'Australie et le Chili. Dans certaines économies émergentes et en développement, l'ESP en % a diminué – en particulier au **Brésil** (-6 points de pourcentage), mais aussi en **Colombie**, au **Costa Rica**, en **Afrique du Sud** et au **Kazakhstan**. Il a en revanche augmenté dans plusieurs autres, dont l'**Indonésie** (+17 points de pourcentage), la **Chine** (8), les **Philippines** (5) et la **Fédération de Russie** (3). Enfin, il est négatif dans trois économies émergentes – l'**Argentine**, le **Viet Nam** et l'**Inde** – suite à la baisse du soutien aux producteurs entre 2000-02 et 2017-19.

Graphique 1.6. Estimation du soutien aux producteurs par pays, 2000-02 et 2017-19

En pourcentage des recettes agricoles brutes

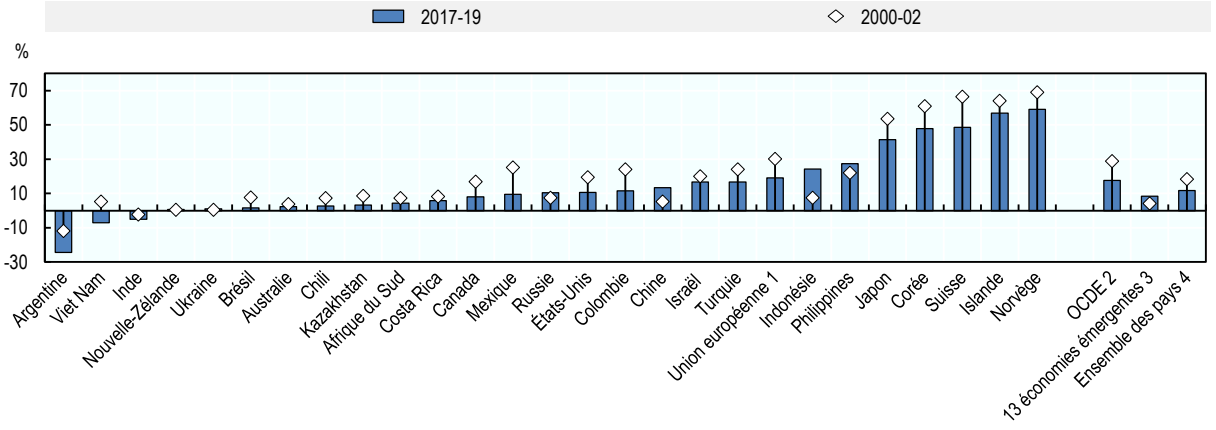

Notes : Les pays sont classés en fonction des niveaux pour 2017-19.
1. UE15 en 2000-02 et UE28 en 2017-19.
2. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non-membres de l'OCDE. L'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque et la Slovénie sont prises en compte dans les totaux pour l'OCDE pour les deux périodes et dans les totaux pour l'Union européenne pour 2017-19. La Lettonie et la Lituanie sont incluses dans les totaux pour l'OCDE et dans les totaux pour l'Union européenne uniquement pour 2016-18.
3. Les 13 économies émergentes sont l'Argentine, le Brésil, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, le Kazakhstan, l'Inde, l'Indonésie, les Philippines, la Fédération de Russie, l'Afrique du Sud, l'Ukraine et le Viet Nam.
4. Le total pour l'ensemble des pays inclut tous les pays de l'OCDE, les pays membres de l'UE non-OCDE et les économies émergentes.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145237

De grandes disparités sont à noter en ce qui concerne le niveau du soutien aux producteurs consenti par les différents pays (graphique 1.6). En 2017-19, les niveaux de soutien les plus élevés – entre 40 % et 60 % des recettes agricoles brutes – étaient enregistrés dans cinq pays de l'OCDE : **Norvège**, **Islande**, **Suisse**, **Corée** et **Japon**. Dans ces pays, la moitié environ des revenus des agriculteurs provient des transferts de la politique agricole (droits de douane et autres dispositifs de soutien). Cinq pays – **Philippines**, **Indonésie**, **Turquie**, **Israël** et **Chine** – plus l'**Union européenne** présentent des

niveaux de soutien supérieurs à la moyenne de l'ensemble des pays examinés dans ce rapport (11.7 %) mais inférieurs à 30 %. Six pays affichent des niveaux de soutien inférieurs à la moyenne mais supérieurs à 5 % : **Colombie**, **États-Unis**, **Fédération de Russie**, **Mexique**, **Canada** et **Costa Rica**. Le niveau de soutien est inférieur à 5 % dans sept pays : **Afrique du Sud**, **Kazakhstan**, **Chili**, **Australie**, **Brésil**, **Ukraine** et **Nouvelle-Zélande**. Enfin, le soutien est négatif – à des niveaux très différents – dans trois pays : **Argentine**, **Viet Nam** et **Inde**. Seuls trois pays ont connu un changement radical après 2000-02 : en **Chine** et en **Indonésie,** le soutien alors très inférieur à la moyenne l'a ensuite dépassée ; au **Mexique**, l'évolution a été inverse : de bien au-dessus de la moyenne à en dessous.

En moyenne, la part du soutien total à l'agriculture dans l'économie est plus élevée dans les économies émergentes, mais demeure importante dans certains pays de l'OCDE

Globalement, la part du soutien total à l'agriculture dans l'économie – incluant le soutien aux producteurs (ESP), les dépenses consacrées aux services d'intérêt général (ESSG) et les subventions aux consommateurs (qui font partie de l'ESC) – se mesure en calculant l'EST en pourcentage du PIB ou l'EST en % (partie A du graphique 1.7). Dans les pays de l'OCDE, le soutien total a reculé, passant de 1.0 % du PIB en 2000-02 à 0.6 % en 2017-19. Les baisses ont été particulièrement importantes dans les pays où le soutien était le plus élevé, comme par exemple en **Corée**, en **Turquie**, en **Islande**, en **Suisse**, au **Japon** et en **Norvège**. Dans ces pays, l'EST en % s'est maintenu au-dessus de 0.8 % du PIB, malgré la faible part relative de l'agriculture dans l'économie, hormis en **Turquie**.

En 2017-19, le soutien total à l'agriculture représentait en moyenne 1.3 % du PIB dans les économies émergentes et en développement, soit plus du double de la moyenne OCDE. Il atteignait pas moins de 3.2 % en Indonésie, 3.0 % aux Philippines et 1.7 % en Chine. Ces pourcentages supérieurs à la moyenne proviennent du fait qu'à niveau de soutien égal, la part de ce soutien dans le PIB est plus élevée lorsque le secteur de l'agriculture représente lui-même une part plus élevée dans le PIB. Depuis 2000-02, l'EST en % a diminué dans les pays suivants : **Chine**, **Colombie**, **Fédération de Russie**, **Costa Rica**, **Kazakhstan**, **Inde**, **Afrique du Sud, Brésil** et **Viet Nam**.

Graphique 1.7. Estimation du soutien total par pays, 2000-02 et 2017-19

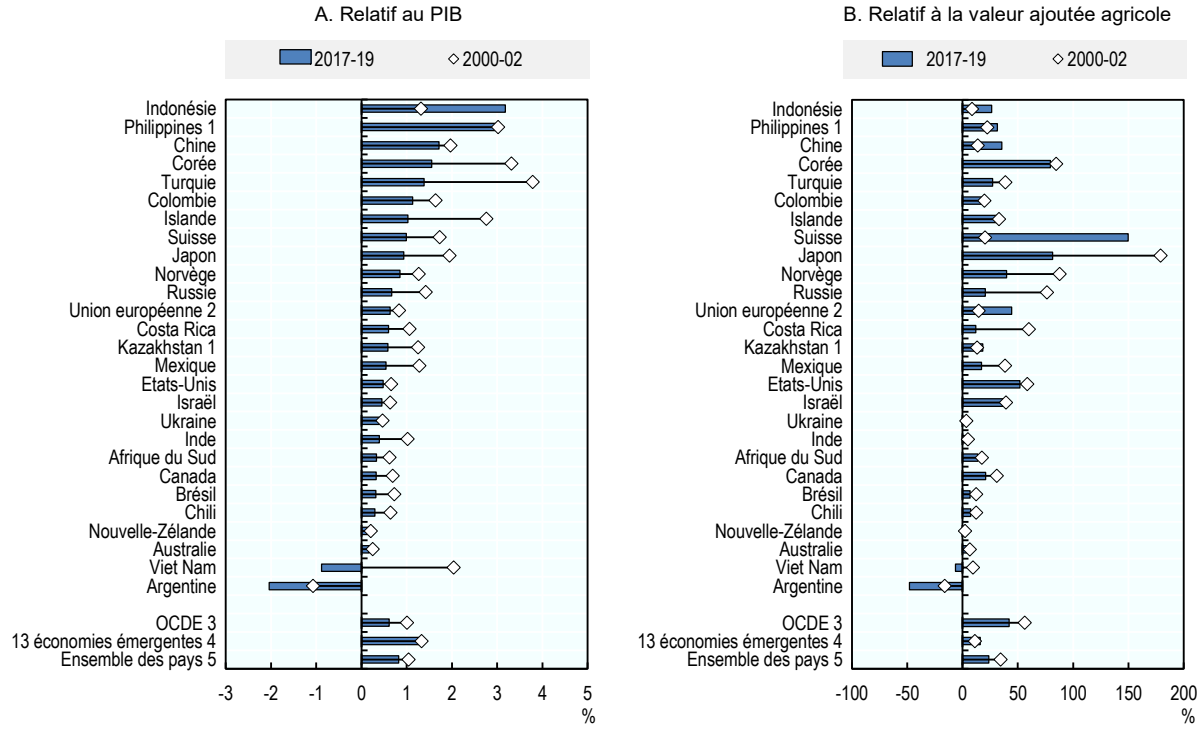

Notes : Les pays sont classés en fonction de l'EST en %, en 2017-19.

1. Pour le Kazakhstan et les Philippines, 2017-19 est remplacé par 2016-18, les données du PIB et de la valeur ajoutée brute de l'agriculture n'étant pas disponibles pour 2019.

2. UE15 en 2000-02 et UE28 en 2017-19.

3. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non-membres de l'OCDE. L'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque et la Slovénie sont prises en compte dans les totaux pour l'OCDE pour les deux périodes et dans les totaux pour l'Union européenne pour 2017-19. La Lettonie et la Lituanie sont incluses dans les totaux pour l'OCDE et dans les totaux pour l'Union européenne uniquement pour 2017-19.

4. Les 13 économies émergentes sont l'Argentine, le Brésil, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, le Kazakhstan, l'Inde, l'Indonésie, les Philippines, la Fédération de Russie, l'Afrique du Sud, l'Ukraine et le Viet Nam.

5. Le total pour l'ensemble des pays inclut tous les pays de l'OCDE, les pays membres de l'UE non-OCDE et les économies émergentes.

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145256

Le niveau du soutien à l'agriculture par rapport à la taille du secteur est élevé dans certains pays de l'OCDE

Le niveau du soutien total à l'agriculture comparé par rapport à la valeur ajoutée du secteur continue d'être important dans les pays de l'OCDE, où il représentait en moyenne 42 % en 2017-19, contre 56 % en 2000-02 (partie B du graphique 1.7). La part de ce soutien par rapport à la taille du secteur est très variable selon les pays : de 150 % en **Suisse**, 81 % au **Japon** et 79 % en **Corée** à moins de 10 % dans seulement trois pays : **Australie, Nouvelle-Zélande** et **Chili**. Dans plusieurs pays, l'EST en pourcentage de la valeur ajoutée de l'agriculture avoisine la moyenne des pays de l'OCDE, notamment en **Norvège** (40 %), dans **l'Union européenne** (44 %) et aux **États-Unis** (52 %).

Dans l'ensemble des économies émergentes et en développement, le soutien total à l'agriculture par rapport à la taille du secteur est inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE. Les pourcentages les plus élevés sont enregistrés par la **Chine** (36 %), les **Philippines** (32 %), **l'Indonésie** (26 %) et la Fédération

de **Russie** (21 %). En revanche, le pourcentage est faible au **Brésil** (7 %) et négatif en **Argentine** et au **Viet Nam**, où la taxation de l'agriculture a représenté respectivement 48 % et 6 % de la taille du secteur.

La réforme des mesures de soutien et les performances du secteur

Conçu d'après les objectifs fixés par les ministres de l'Agriculture de l'OCDE en 2016 (OCDE, 2016[19]), le Cadre OCDE d'analyse des politiques pour la productivité, la durabilité et la résilience dans le secteur agricole et alimentaire (OCDE, 2020[20]) fournit un instrument de référence pour mesurer l'efficacité de l'action publique. Comme le montrent les données disponibles, le fait de réformer la politique agricole en remplaçant le SPM par des formes de soutien moins génératrices de distorsions et en mettant en place des paiements découplés et des services d'intérêt général pour le secteur peut améliorer la productivité et réduire les effets néfastes sur l'environnement (DeBoe, 2020[21] ; Henderson et Lankoski, 2019[22] ; OCDE, 2019[23]).

La réforme de la politique agricole s'est ralentie dans les pays de l'OCDE depuis 2008

L'une des façons d'évaluer l'ampleur de la réforme est de calculer le niveau du soutien aux producteurs (l'ESP en %) ainsi que la part des transferts pouvant générer le plus de distorsions (comme le Soutien des prix du marché, les paiements basés sur le volume de production ainsi que les subventions au titre de l'utilisation sans contraintes d'intrants variables). La réforme menée dans la plupart des pays de l'OCDE au cours des vingt dernières années s'est traduite par la baisse du niveau du soutien ainsi que de la proportion des aides les plus génératrices de distorsions. Tous les pays – à l'exception du **Canada**, d'**Israël** et de la **Nouvelle-Zélande** (où le niveau du soutien est en tout état de cause peu élevé) – ont suivi cette tendance (partie A du graphique 1.8). Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, l'ESP en % a diminué de 28.8 % en moyenne en 2000-02 à 17.6 % en 2017-19, et la part des formes de soutien créant le plus de distorsions est passée de 67.5 % à 48.3 %.

Cela dit, la majorité de ces baisses étaient déjà effectives en 2008-10 : à l'époque, l'ESP en % était de 19.9 % et la part des formes les plus génératrices de distorsions de 49.3% (partie A du graphique 1.8). Dans plusieurs pays de l'OCDE, les réformes ont eu lieu principalement jusqu'en 2008-10 et se sont ralenties ensuite, notamment dans **l'Union européenne** et particulièrement aux **États-Unis**, où les deux valeurs ont augmenté au cours des dernières années.

Dans les économies émergentes et en développement, le niveau du soutien aux producteurs est généralement plus faible et la part des formes de soutien créant le plus de distorsions plus élevée que dans les pays de l'OCDE (partie B du graphique 1.8). **Le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, l'Afrique du Sud** et **le Kazakhstan** ont mené les mêmes types de réformes que les pays de l'OCDE, réduisant à la fois le niveau du soutien et la part des transferts les plus générateurs de distorsions. Les autres économies émergentes et en développement ont accru soit le niveau du soutien (**Chine**, **Fédération de Russie**, **Ukraine**, **Indonésie** et **Philippines**), soit les transferts négatifs (qui sont des taxes implicites) aux producteurs (**Inde**, **Viet Nam** et **Argentine**).

Graphique 1.8. Evolution du niveau et de la composition de l'estimation du soutien aux producteurs, 2000-02 à 2017-19

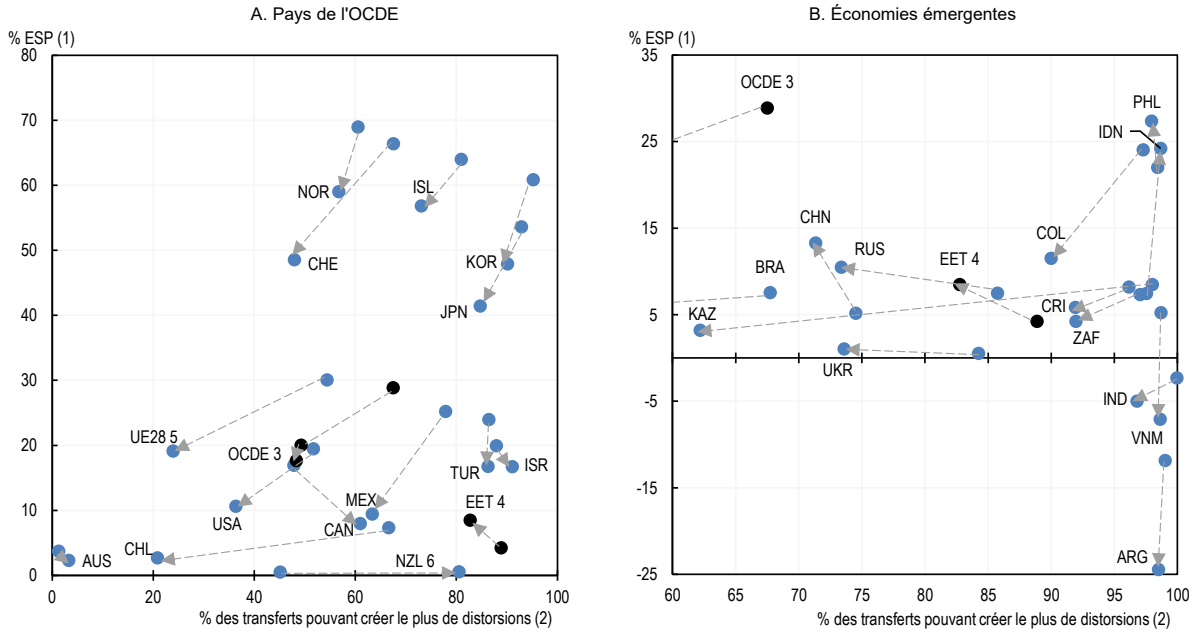

Notes : 1. Estimation du soutien aux producteurs (ESP) en pourcentage des recettes agricoles brutes. Pour l'agrégat de l'OCDE, le point de départ de la flèche indique la composition en 2000-02 ; le point intermédiaire correspond à la période 2008-10 et l'extrémité de la flèche à la période 2017-19. Les échelles des deux axes sont différentes d'une partie à l'autre du graphique.

2. Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions dans les transferts cumulés aux producteurs. Les transferts pouvant créer le plus de distorsions comprennent le soutien au titre de la production (incluant le soutien des prix du marché positif, le négatif en valeur absolue, et les paiements au titre de la production) et de l'utilisation d'intrants variables non-assortis de contraintes.

3. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non-membres de l'OCDE. L'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque et la Slovénie sont prises en compte dans les totaux pour l'OCDE pour les deux périodes et dans les totaux pour l'Union européenne pour 2017-19. La Lettonie et la Lituanie sont incluses dans les totaux pour l'OCDE et dans les totaux pour l'Union européenne uniquement pour 2017-19.

4. Les 13 économies émergentes sont l'Argentine, le Brésil, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, le Kazakhstan, l'Inde, l'Indonésie, les Philippines, la Fédération de Russie, l'Afrique du Sud, l'Ukraine et le Viet Nam.

5. UE15 en 2000-02 et UE28 en 2017-19.

6. Pour la Nouvelle-Zélande, le soutien des prix est mesuré uniquement dans le cas de la volaille et des œufs, et il provient de la protection non-tarifaire appliquée pour des raisons sanitaires et phytosanitaires.

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145275

Presque tous les pays ont accru leur productivité au cours des deux dernières décennies et tandis que le bilan de l'azote a baissé dans de nombreux pays, les émissions de GES à l'hectare n'ont cessé de s'accroître dans la plupart des pays.

Les résultats observés en termes de productivité et de durabilité varient selon les pays et les périodes, comme le montre l'évaluation partielle des performances s'appuyant sur la productivité totale des facteurs (PTF), le bilan de l'azote à l'hectare[11] et les émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'hectare. Chacun de ces indicateurs est examinés dans le chapitre consacré à chaque pays.

Les graphiques 1.9 et 1.10 représentent les performances à long terme des pays en examinant conjointement l'évolution de la PTF avec, dans le premier cas, celle du bilan de l'azote et, dans le second cas, celle des émissions de GES. Deux périodes de durée comparable sont prises en compte : la première de 1997-99 à 2005-07, et la seconde de 2005-07 à 2013-15. Tous les pays sauf deux voient la PTF augmenter sur les deux périodes, les valeurs s'étalant de -1 % à +40 % sur chacune des deux. Les

performances des pays en ce qui concerne le bilan de l'azote et les émissions de GES sont encore plus disparates, avec des hausses pour certains et des baisses pour d'autres, reflétant également les grandes différences dans les niveaux de départ des bilans nutritionnels.

Graphique 1.9. Productivité totale des facteurs et Bilan de l'azote par hectare de terres agricoles

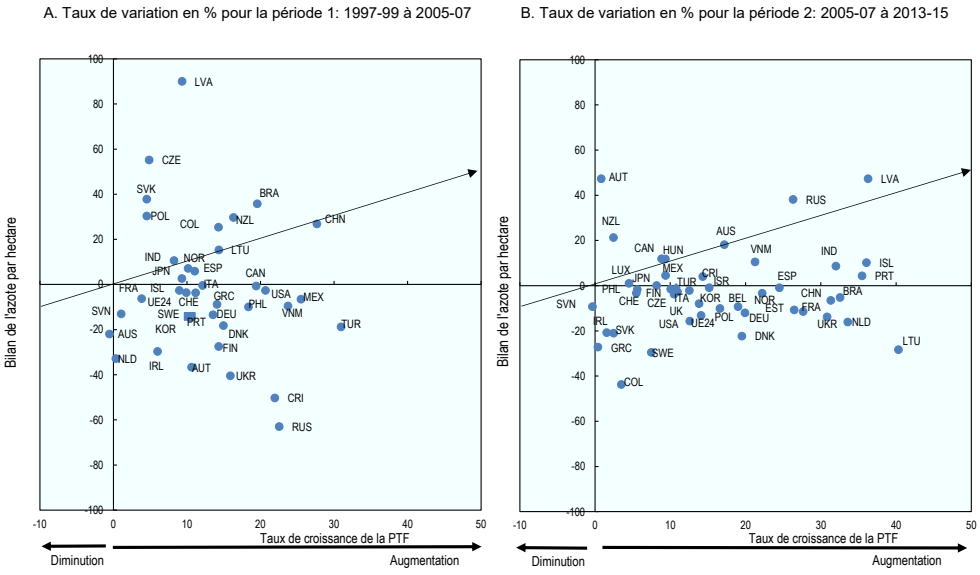

Note: Les données ne sont pas disponibles sur la PTF pour la Belgique et le Luxembourg et sur le Bilan de l'azote par hectare pour le Chili, l'Estonie, la Hongrie, Israël et le Royaume-Uni pour la période 1; pour le Chili pour la période 2; et pour l'Argentine, l'Indonésie, le Kazakhstan et l'Afrique du Sud pour les deux périodes.
L'UE24 fait référence à tous les pays de l'Union européenne à l'exception de l'Estonie, de la Hongrie, de la Croatie et du Royaume-Uni pour lesquels les séries des indicateurs de bilans d'azote sont incomplètes pour la période.
Source: USDA Economic Research Service, base de données sur la productivité agricole; Base de données statistiques de l'OCDE; Base de données FAO et données nationales.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145294

Il existe deux types de dissociation – communément appelée découplage environnemental – entre la croissance économique et les impacts environnementaux qu'elle provoque. Le découplage est dit relatif lorsque le paramètre environnemental examiné (par exemple le bilan de l'azote ou les émissions de GES) augmente plus lentement que la variable économique étudiée (en l'occurrence la productivité totale des facteurs). Ce type de découplage est, semble-t-il, relativement courant, comme l'attestent le nombre de pays situés sous la flèche en diagonale sur les graphiques 1.9 et 1.10. Le découplage est dit absolu lorsque la variable économique augmente alors que la variable environnementale reste stable ou diminue (pays situés dans le quadrant inférieur droit sur les graphiques).

Au cours des deux périodes, presque tous les pays ont connu un découplage relatif entre la croissance de la productivité et la hausse du bilan de l'azote (graphique 1.9). Un petit nombre de pays, toutefois majoritaires (voir dans le quadrant inférieur droit des graphiques), ont enregistré pendant les deux périodes un « découplage absolu », à savoir l'augmentation de la productivité et la diminution des bilans de l'azote. Sur les deux parties du graphique 1.9, le nombre de pays situés dans ce quadrant est deux fois plus élevé que dans les quadrants correspondant au « couplage » entre la croissance de la productivité et la hausse du bilan de l'azote. Lors de la première période, la corrélation entre les deux paramètres est négative. Dans la seconde période, en revanche, l'augmentation moyenne de la PTF est plus importante dans l'ensemble des pays et la corrélation est moins marquée et légèrement positive, ce qui signifie que la croissance de la productivité va généralement de pair avec la hausse du bilan de l'azote.

Pendant la première période (avant 2005-07), de nombreux pays de l'Union européenne sont situés dans le quadrant du découplage absolu (notamment **l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovénie, la Suède** et le groupe des pays de **l'Union européenne**[12]), avec une croissance moyenne de la PTF d'environ 10 % et un recul du bilan de l'azote d'une ampleur similaire. Les autres pays que l'on trouve dans ce quadrant sont **la Suisse, la Corée, la Turquie, l'Ukraine, la Fédération de Russie, le Viet Nam** et **le Costa Rica**. Les pays d'Amérique du Nord ont enregistré une hausse relativement forte de la PTF (supérieure à 18 %), mais des réductions minimes du bilan de l'azote. Dans les pays de l'Union européenne orientale (**Lettonie, République tchèque, République slovaque, Pologne** et **Lituanie**) et dans les économies émergentes comme **la Chine** et **le Brésil**, la croissance de la productivité est allée de pair avec une augmentation encore plus forte des excédents d'azote[13], même s'ils partent de différents niveaux de bilan azoté.

Pendant la seconde période (après 2005-07), la plupart des pays de l'Union européenne se sont maintenus dans le quadrant du découplage absolu. **Le Brésil** et **la Chine** ont continué à enregistrer une forte progression de la PTF (supérieure à 30 %) mais, contrairement à la première période, leur bilan de l'azote a légèrement diminué. **L'Australie** et **la Nouvelle-Zélande** ont connu une hausse simultanée des deux paramètres.

Le graphique 1.10 représente les performances à long terme des pays au regard de la PTF et des émissions de GES à l'hectare au cours des deux mêmes périodes. Pendant la première (de 1997-99 à 2005-07), une légère corrélation négative est à noter, et un nombre égal de pays se placent dans les quadrants du couplage et du découplage. Pendant la seconde période, la corrélation devient positive et la plupart des pays se retrouvent dans le quadrant du couplage, ce qui signifie que la hausse de la productivité a coïncidé avec celle des émissions de GES par hectare. Ce résultat est cohérent avec la tendance générale à l'augmentation des émissions des GES agricoles dans la zone OCDE (OCDE, 2019[24]).

Au cours de la première période (avant 2005-07), une majorité de **pays de l'Union européenne** se situent dans le quadrant inférieur droit correspondant au découplage absolu, c'est-à-dire l'augmentation de la PTF et la diminution des émissions de GES à l'hectare. Dans dix pays de l'Union européenne, en revanche, les émissions se sont accrues. Sur le continent américain, seuls le **Canada**, le **Chili** et le **Costa Rica** se trouvent dans le quadrant du découplage, car l'**Argentine**, le **Brésil**, la **Colombie**, le **Mexique** et les **États-Unis** ont accru simultanément leur PTF et leurs émissions de GES. Le quadrant du découplage comprend également d'autres pays : la **Corée**, la **Turquie**, l'**Indonésie**, la **Fédération de Russie**, l'**Ukraine**, le **Viet Nam** et l'**Afrique du Sud**.

Pendant la seconde période (après 2005-07), moins d'un tiers des pays ont réduit leurs émissions de GES à l'hectare et ainsi réussi à découpler la hausse de la productivité de la pression environnementale. Parmi ces pays, deux ont réduit leurs émissions de plus de 10 % : **Israël** et le **Chili**.

Graphique 1.10. Productivité totale des facteurs et Émissions de gaz à effet de serre par hectare de terres agricoles

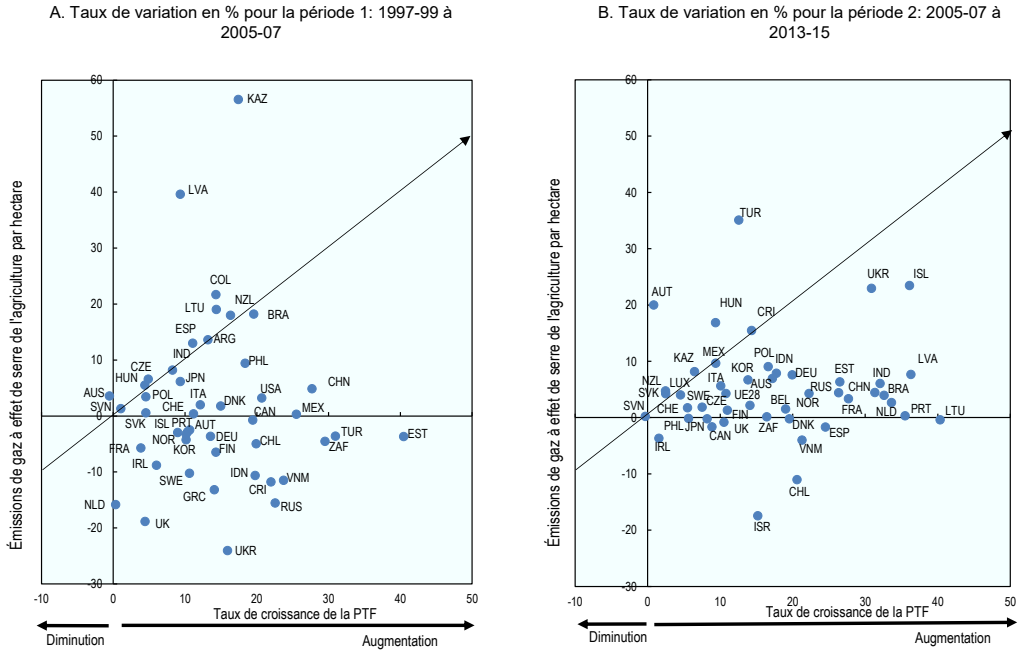

Note: Les données ne sont pas disponibles sur la PTF pour la Belgique et le Luxembourg, sur les émissions de GES pour Israël et l'Union européenne (UE28) pour la période 1.

Source: USDA Economic Research Service, base de données sur la productivité agricole; CCNUCC base de donnée Inventaires de gaz à effet de serre; Base de données FAO et données nationales.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145313

Les réformes du soutien à l'agriculture menées par le passé pouvaient contribuer à un plus grand découplage entre la croissance de la productivité et les pressions environnementales

De nombreux facteurs ont une incidence sur les performances des pays en termes de durabilité (OCDE, 2019[24]) et de productivité ; cela veut donc dire que les résultats obtenus concernant ces indicateurs et les liens qui existent entre eux ne dépendent pas uniquement de l'action des pouvoirs publics. Il semble toutefois y avoir un plus haut degré de découplage entre la productivité et le bilan de l'azote pendant la première période que la seconde et, dans une moindre mesure, entre la productivité et les émissions de GES. Cela est mis en évidence par la corrélation négative entre la croissance de la PTF et celle des deux indicateurs agroenvironnementaux. La première période est celle où des réformes plus actives ont été menées par les gouvernements des pays de l'OCDE pour s'orienter vers des formes de soutien moins génératrices de distorsions.

La relation entre les formes de soutien les plus génératrices de distorsions et ces deux indicateurs de la durabilité peut être représentée à l'aide de bulles dont la taille symbolise l'évolution de la part des formes de soutien susceptibles de créer le plus de distorsions par rapport à la PTF et au bilan de l'azote (sur le graphique 1.11, une bulle bleu foncé indique une baisse de ces formes de soutien, alors qu'une bulle bleue clair représente son augmentation). Les bulles bleues foncé sont plus grosses pendant la première période que la seconde. Les réformes engagées pour réduire les distorsions pourraient être un facteur des meilleurs résultats enregistrés pendant cette période. Malgré la diminution des formes de soutien créant le plus de distorsions, des pays comme la **Norvège** et le **Japon**, où le soutien à l'agriculture est massif, n'enregistrent pas de baisse du bilan de l'azote. D'un autre côté, dans les pays où le soutien est faible (comme l'**Australie** et la **Nouvelle-Zélande**), il n'existe pas de corrélation entre la diminution de la part des formes de soutien génératrices de distorsions – déjà peu élevée – et l'évolution de la productivité

ou du bilan de l'azote. Dans plusieurs économies émergentes et en développement, la part des formes de soutien créant le plus de distorsions s'est accrue, comme le montrent les bulles bleu clair. Dans ces pays, le niveau global des transferts a considérablement augmenté, ce qui peut donner lieu à des corrélations différentes avec ces deux indicateurs environnementaux.

Ces résultats semblent indiquer que la réduction des formes de soutien les plus génératrices de distorsions a peut-être non seulement amélioré les performances de l'agriculture en termes d'environnement et de productivité (OCDE, 2019[23]), mais aussi permis de découpler la croissance de la productivité de l'utilisation croissante de l'azote et de l'émission croissante des GES.

Graphique 1.11. Productivité totale des facteurs, Bilan de l'azote par hectare de terres agricoles et part de soutien créant le plus de distorsion

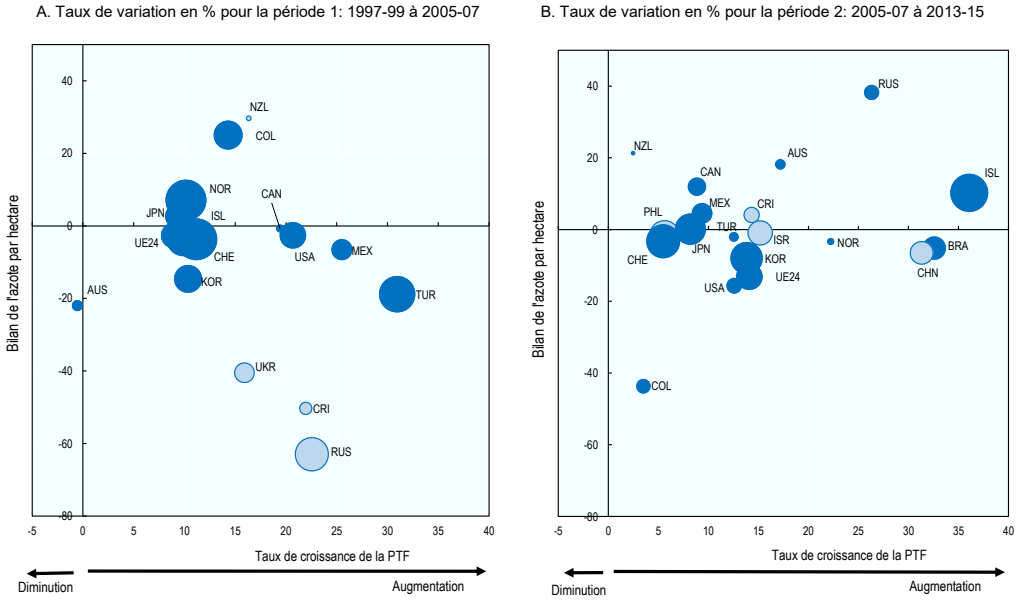

Note: Parts de soutien pouvant créer le plus de distorsions sur les recettes agricoles brutes est représentée par les bulles. La taille de chaque bulle est proportionnelle à l'ampleur de la variation de la part; tandis que la couleur indique la direction du changement - bleu foncé pour une part décroissante et bleu clair pour une part croissante.
Les pays affichant un NB ou un PSE négatif sont exclus du graphique.
L'UE24 fait référence à tous les pays de l'Union européenne à l'exception de l'Estonie, de la Hongrie, de la Croatie et du Royaume-Uni pour lesquels les séries des indicateurs de bilans d'azote sont incomplètes pour la période.
Source: USDA Economic Research Service, base de données sur la productivité agricole; Base de données statistiques de l'OCDE; Base de données FAO et données nationales.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145332

Profil du soutien à l'agriculture des pays

Cette section analyse le profil actuel des mesures de soutien à l'agriculture dans différents pays, au-delà des grandes lignes de l'évolution du soutien. L'état d'avancement des mesures actuelles et la portée des réformes menées à bien varient notablement d'un pays à l'autre, en particulier lorsque l'on regarde en détail la façon dont ce soutien est fourni. Cette analyse s'appuie sur d'autres indicateurs du soutien à l'agriculture de l'OCDE qui servent à caractériser la diversité des mesures de soutien mises en œuvre (annexe 1.B).

La manière dont le soutien est fourni aux producteurs est importante. Bien qu'elles soient courantes dans les pays, les mesures de soutien des prix du marché (SPM) ne sont qu'un sous-ensemble des mesures

employées pour soutenir les agriculteurs. Les pouvoirs publics peuvent mettre en œuvre un éventail d'autres mesures, parmi lesquelles des subventions pour réduire les coûts des intrants pour les agriculteurs, ainsi que des paiements aux agriculteurs qui peuvent être versés au titre de la production, de la superficie, du nombre d'animaux ou des revenus agricoles. Des paiements peuvent également être versés sous réserve de pratiques de production et d'utilisation des intrants spécifiques, en vue de l'atteinte de résultats environnementaux ou d'autres objectifs sociétaux. D'autres mesures des pouvoirs publics se concentrent sur la fourniture de services d'intérêt général et de biens d'intérêt public pour l'ensemble du secteur et de l'économie.

Les diverses formes de soutien se répercutent différemment sur la production, les revenus, les échanges, les pratiques agricoles, les bilans des éléments nutritifs, les émissions et bien d'autres résultats qui contribuent aux objectifs de productivité, de durabilité et de résilience. Les formes de soutien créant le plus de distorsions – SPM, paiements au titre de la production et paiements au titre de l'utilisation d'intrants variables non assortie de contraintes – s'avèrent généralement avoir un effet négatif sur l'efficience technique et la productivité des exploitations (DeBoe, 2020[21]). Il apparaît également qu'elles produisent généralement des résultats environnementaux négatifs (Henderson et Lankoski, 2019[22]). Les répercussions environnementales négatives du soutien couplé sont particulièrement préoccupantes pour les systèmes agricoles intensifs où une forte utilisation des intrants, associée à des signaux indiquant d'intensifier encore l'exploitation, est la plus susceptible d'aboutir à des pressions environnementales négatives (OCDE, 2019[23]). Les paiements qui sont découplés de la production permettent aux agriculteurs de recevoir les signaux transmis par les prix et les incitent à rester efficients ; ils n'ont généralement pas d'effet sur les incitations à la marge intensive ou extensive, bien qu'ils puissent influer sur les incitations à la marge des entrées-sorties (ibid.) et également se répercuter sur la production et les échanges en raison des effets liés aux risques.

Les prix intérieurs ne sont pas toujours alignés sur les prix internationaux

L'ampleur de la réorientation de la politique agricole vers des mesures favorisant les gains de productivité et de durabilité se manifeste dans le degré de concordance entre les prix perçus par les producteurs et ceux prévalant sur les marchés mondiaux. Le coefficient nominal de protection (CNP) présenté au graphique 1.12 est un rapport permettant de comparer les prix effectifs perçus par les producteurs – y compris les paiements par unité produite – avec les cours mondiaux. Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, les prix perçus par les producteurs se sont rapprochés de ceux observés sur les marchés mondiaux : le CNP aux producteurs est passé d'une moyenne de 1.26 en 2000-02 à 1.09 en 2017-19. Dans certaines économies émergentes, comme l'**Afrique du Sud**, le **Brésil**, la **Colombie** et le **Costa Rica**, les prix intérieurs ont également eu tendance à se rapprocher des cours mondiaux. Cependant, dans la majorité de ces économies, l'écart a eu tendance à s'accroître au cours de la même période, à la fois dans les pays où les prix effectifs perçus par les producteurs sont supérieurs aux cours mondiaux (CNP supérieur à 1) et dans ceux où ces prix y sont inférieurs (CNP inférieur à 1). Les augmentations les plus fortes ont été observées en **Chine**, dans la **Fédération de Russie**, en **Indonésie** et aux **Philippines**.

Graphique 1.12. Coefficient nominal de soutien aux producteurs par pays, 2000-02 et 2017-19

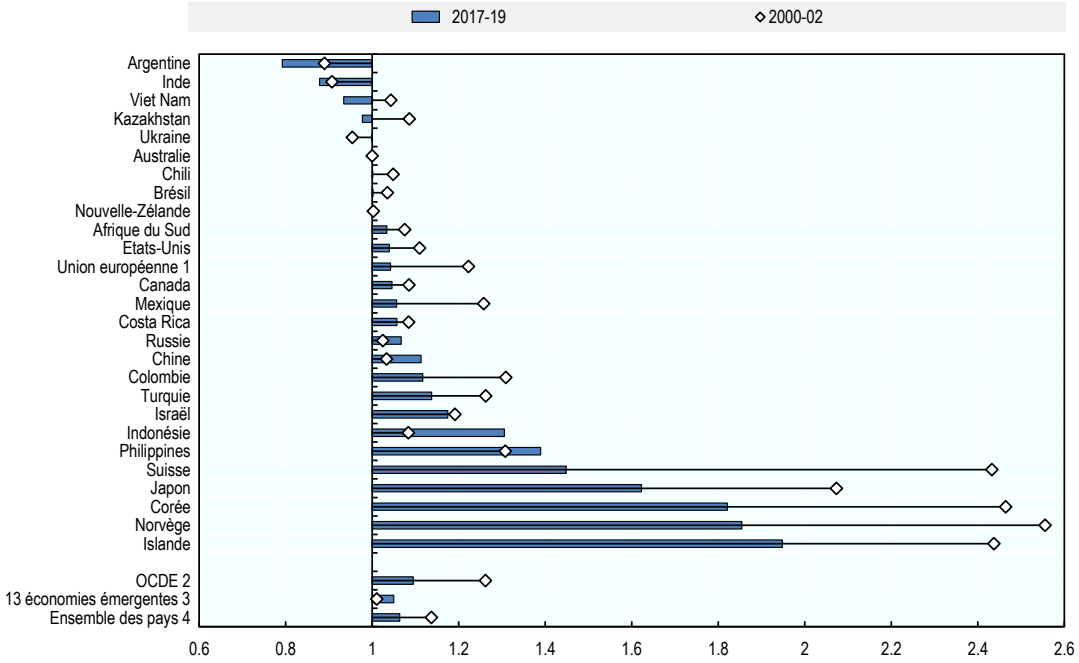

Notes : Les pays sont classés en fonction des niveaux pour 2017-19.
1. UE15 en 2000-02 et UE28 en 2017-19.
2. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non-membres de l'OCDE. L'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque et la Slovénie sont prises en compte dans les totaux pour l'OCDE pour les deux périodes et dans les totaux pour l'Union européenne pour 2017-19. La Lettonie et la Lituanie sont incluses dans les totaux pour l'OCDE et dans les totaux pour l'Union européenne uniquement pour 2017-19.
3. Les 13 économies émergentes sont l'Argentine, le Brésil, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, le Kazakhstan, l'Inde, l'Indonésie, les Philippines, la Fédération de Russie, l'Afrique du Sud, l'Ukraine et le Viet Nam.
4. Le total pour l'ensemble des pays inclut tous les pays de l'OCDE, les pays membres de l'UE non-OCDE et les économies émergentes.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145351

Malgré la diminution générale des coefficients de protection nominale aux producteurs dans l'ensemble des pays de l'OCDE, d'importantes différences subsistent entre les pays s'agissant du niveau de protection des prix perçus par les producteurs. Les prix effectifs perçus par les producteurs sont très étroitement alignés sur les prix mondiaux en **Australie**, au **Chili**, au **Brésil** et en **Nouvelle-Zélande**. Les prix effectifs perçus par les producteurs sont *supérieurs* de moins de 7 % aux prix mondiaux en **Afrique du Sud**, aux **États-Unis**, dans l'**Union européenne**, au **Canada**, au **Mexique**, au **Costa Rica** et dans la **Fédération de Russie**. Ils sont *inférieurs* de moins de 7 % aux prix mondiaux en **Ukraine**, au **Kazakhstan** et au **Viet Nam**.

La différence entre les prix effectifs perçus par les producteurs et les prix mondiaux est supérieure dans tous les autres pays : les prix effectifs perçus par les producteurs sont supérieurs de 10 % à 20 % aux prix mondiaux en **Chine**, en **Colombie**, en **Turquie** et en **Israël**, et de 30 % à 50 % en **Indonésie**, aux **Philippines** et en **Suisse**. Des écarts très importants, supérieurs à 50 % et allant jusqu'à 95 %, ont cours au **Japon**, en **Corée**, en **Norvège** et en **Islande**. Dans deux économies émergentes, les prix effectifs perçus par les producteurs sont inférieurs de plus de 10 % aux prix mondiaux : l'écart est de 12.2 % en **Inde** et de 19.8 % en **Argentine**.

Les taux de soutien des prix du marché diffèrent selon les produits agricoles, créant des distorsions supplémentaires

Le SPM étant la principale composante du soutien aux producteurs, pour la plupart des pays et des produits, les prix perçus par les producteurs sont souvent supérieurs aux prix mondiaux. Toutefois, le niveau de soutien des prix est très variable selon les pays et les produits, comme le mesure la proportion du SPM dans les recettes agricoles brutes. La répartition de ces niveaux de soutien des prix pour les différents produits est représentée dans le graphique 1.13. Cette diversité du niveau du soutien des prix selon les pays a des répercussions supplémentaires sur la répartition des ressources entre les produits agricoles.

Graphique 1.13. Ampleur relative du soutien des prix du marché pour les différents produits par pays, 2017-19

Moyenne simple du SPM en pourcentage des recettes agricoles brutes

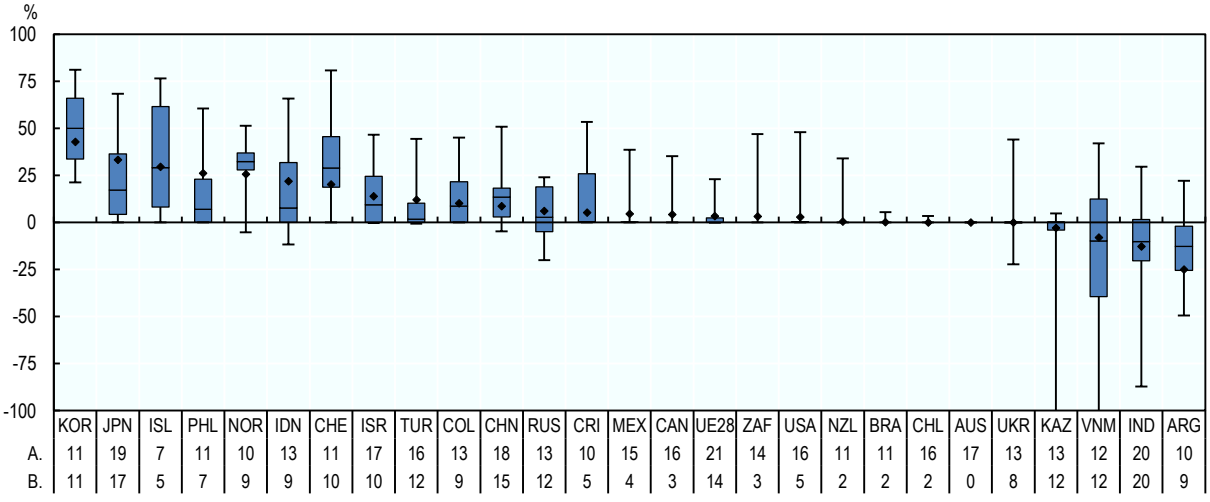

	KOR	JPN	ISL	PHL	NOR	IDN	CHE	ISR	TUR	COL	CHN	RUS	CRI	MEX	CAN	UE28	ZAF	USA	NZL	BRA	CHL	AUS	UKR	KAZ	VNM	IND	ARG
A.	11	19	7	11	10	13	11	17	16	13	18	13	10	15	16	21	14	16	11	11	16	17	13	13	12	20	10
B.	11	17	5	7	9	9	10	10	12	9	15	12	5	4	3	14	3	5	2	2	2	0	8	12	12	20	9

Notes : A. Nombre de produits SPM (pour lesquels le SPM est calculé). B. Nombre de produits SPM dont la valeur du SPM n'est pas nulle.
Les extrémités des traits représentent les valeur minimales et maximales par produit, les rectangles délimitent l'espace entre le premier et le troisième quartile, et le trait horizontal à l'intérieur représente la médiane. Les losanges représentent la valeur moyenne pour l'ensemble de l'agriculture.
Les valeurs minimales pour le Kazakhstan et le Viet Nam sont respectivement de -107% et -116%.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145370

Onze pays affichent un soutien des prix du marché relativement faible en proportion des recettes agricoles brutes en 2017-19, s'établissant à 5 % ou moins : le **Costa Rica**, le **Mexique**, le **Canada**, l'**Union européenne**, l'**Afrique du Sud**, les **États-Unis**, la **Nouvelle-Zélande**, le **Brésil**, le **Chili**, l'**Australie** et l'**Ukraine**. Parmi ces pays, seuls le **Brésil**, le **Chili** et l'**Australie** affichent un niveau de SPM inférieur à 5 % des recettes agricoles brutes pour l'ensemble des produits. Tous les autres pays dont le SPM moyen est faible ont au moins un produit pour lequel cet indicateur est supérieur à 20 %. Dans la plupart des pays où le SPM moyen est faible, le SPM de la majeure partie des produits est nul, mais il est positif pour plus des deux tiers des produits agricoles de l'**Union européenne** et de l'**Ukraine**.

En **Israël**, en **Turquie**, en **Colombie**, en **Chine** et dans la **Fédération de Russie**, la part moyenne du SPM dans les recettes agricoles brutes est comprise entre 6 % et 15 %. En **Turquie**, les niveaux élevés de SPM se concentrent sur trois produits : le tournesol, la viande bovine et les pommes de terre. Dans le reste de ces pays, l'éventail des taux de SPM des produits est large et les niveaux de soutien élevés se concentrent moins sur un petit nombre de produits.

Sept pays affichent un niveau moyen de SPM élevé, supérieur à 20 % des recettes agricoles brutes, mais une répartition très différente entre les produits. À un extrême, les niveaux de soutien des prix de la **Norvège** ont des valeurs similaires d'un produit à l'autre, avec une distribution concentrée autour de la valeur médiane. À l'autre extrême figurent des pays avec un niveau de soutien des prix élevé en moyenne où quelques produits de base bénéficient d'un taux nettement supérieur à la moyenne, ce qui fausse davantage les prix sur les marchés intérieurs. Les prix intérieurs du riz, du lait, de la viande porcine et de certains fruits et légumes au **Japon**, ainsi que ceux du riz et du sucre aux **Philippines**, étaient supérieurs de plus de 40 % à ceux des marchés mondiaux au cours de la période 2017-19. Cela signifie que les revenus agricoles tirés de ces produits dans ces pays ont été supérieurs de plus de 67 % à ce qu'ils auraient été si les produits étaient évalués aux prix mondiaux. Enfin, dans tous les autres pays affichant un niveau de SPM supérieur à 20 % des recettes agricoles brutes, − la **Corée**, l'**Islande**, l'**Indonésie** et la **Suisse** − l'éventail des taux SPM des produits est large et les niveaux de soutien élevés se concentrent moins sur un petit nombre de produits.

Certains produits enregistrent des prix inférieurs aux prix mondiaux (SPM négatif) en **Norvège** (viande ovine en raison du coût plus élevé des aliments pour animaux), en **Indonésie** (huile de palme et lait), en **Chine** (œufs), dans la **Fédération de Russie** (blé, orge, avoine et tournesol) et en **Ukraine** (avoine, tournesol et lait), ce qui crée des distorsions qui sont masquées par les moyennes positives du soutien des prix du marché dans ces pays. Le soutien moyen des prix du marché est négatif au **Kazakhstan**, au **Viet Nam**, en **Inde** et en **Argentine**. En **Argentine**, les taxes sur les exportations font baisser les prix de plusieurs produits, mais le soutien des prix négatif se concentre sur le soja, avec une part de plus de 50 % des recettes agricoles brutes. Le soutien négatif est aussi principalement concentré sur deux produits - le riz et le tournesol - au **Kazakhstan**.

La majeure partie du coût des mesures de soutien est assumée par les consommateurs qui paient des prix supérieurs

Les mesures de SPM ont des retombées directes sur les utilisateurs de produits agricoles, notamment les transformateurs, les éleveurs et les consommateurs finaux. Dans la plupart des pays étudiés ici, les prix intérieurs sont supérieurs aux prix mondiaux, ce qui accroît le coût pour les consommateurs. L'estimation du soutien aux consommateurs en pourcentage (ESC en %) exprime la valeur monétaire des transferts aux consommateurs (par l'intermédiaire des prix et des programmes d'aide alimentaire) en proportion des dépenses de consommation (mesurée au départ de l'exploitation). Lorsque les prix intérieurs sont supérieurs aux prix mondiaux, ce coût supplémentaire pour les consommateurs contribue négativement à l'ESC en %, indiquant une taxation implicite des consommateurs.

Le soutien des prix crée des distorsions importantes sur les marchés et réduit le bien-être. En termes relatifs, les consommateurs pauvres pâtissent davantage de prix élevés des produits agricoles que les consommateurs riches, car la part des dépenses alimentaires est supérieure dans le budget des ménages. De plus, les petits producteurs des économies émergentes et en développement sont souvent des acheteurs nets de produits agricoles et assument donc une partie de ces coûts. Certains pays tels que les **États-Unis**, le **Brésil**, le **Mexique**, l'**Indonésie** et la **Norvège** fournisse nt une aide alimentaire ciblée par le biais de transferts budgétaires. Ce soutien peut réduire l'impact négatif sur les consommateurs pauvres. Certains programmes d'aide alimentaire visent des produits précis (aliments de base et lait au **Mexique**, riz et œufs en **Indonésie**) tandis que d'autres permettent aux consommateurs d'acheter divers produits alimentaires (le *Programme d'aide supplémentaire à la nutrition* aux **États-Unis**).

Enfin, le SPM pèse également sur la compétitivité du secteur alimentaire en aval. Les éleveurs doivent payer plus cher pour les aliments pour animaux, de même que l'industrie alimentaire pour ses intrants.

Dans la majeure partie des pays, les consommateurs pâtissent des mesures de soutien des prix, comme le prouvent les valeurs négatives de l'ESC en % (graphique 1.14). En 2017-19, cette taxation implicite s'échelonne entre 0 % en **Australie** et 40 % ou plus en **Norvège**, en **Islande** et en **Corée**. La hausse des

transferts découlant du SPM dans la plupart des économies émergentes et en développement a alourdi le fardeau pesant sur les consommateurs lorsque l'ESC en % est négative. Lorsque l'ESC en % est positive, comme au **Kazakhstan**, en **Inde** et en **Argentine**, ces transferts bénéficient aux consommateurs. Les **États-Unis** sont le seul pays de l'OCDE où l'ESC en % est positive : les transferts budgétaires associés aux programmes d'aide alimentaire sont relativement élevés tandis que le coût aux consommateurs des mesures du soutien des prix du marché est relativement bas.

Graphique 1.14. Composition de l'estimation du soutien aux consommateurs par pays, 2017-19

En pourcentage des dépenses de consommation au niveau de l'exploitation

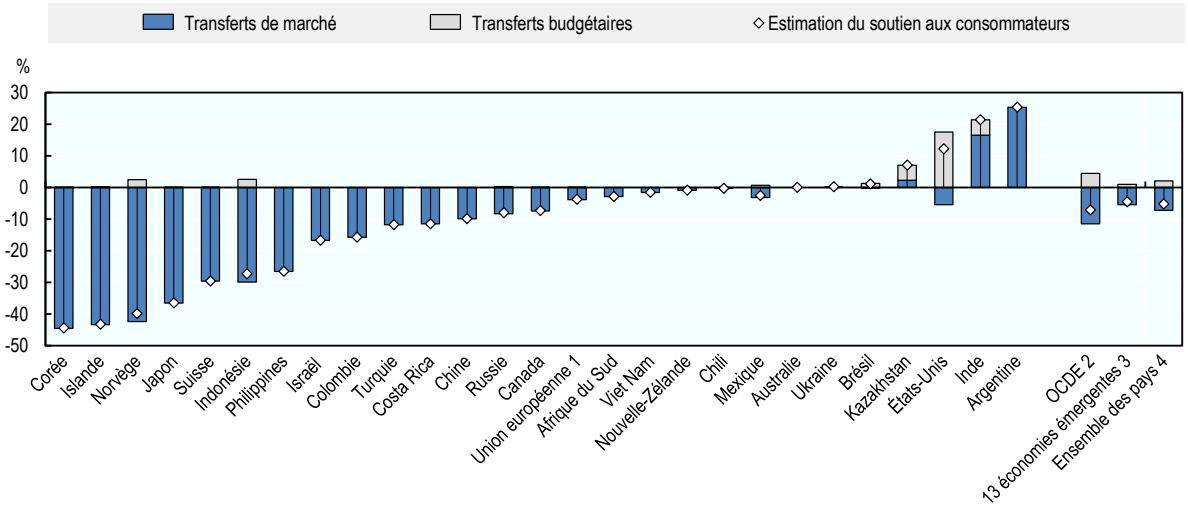

Notes : Les pays sont classés en fonction des niveaux de l'ESC en pourcentage pour 2017-19. Une ESC en pourcentage négative correspond à une taxe implicite à la consommation.
1. UE28.
2. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non-membres de l'OCDE.
3. Les 13 économies émergentes sont l'Argentine, le Brésil, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, le Kazakhstan, l'Inde, l'Indonésie, les Philippines, la Fédération de Russie, l'Afrique du Sud, l'Ukraine et le Viet Nam.
4. Le total pour l'ensemble des pays inclut tous les pays de l'OCDE, les pays membres de l'UE non-OCDE et les économies émergentes.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145389

Dans certains pays, malgré les réformes menées, les formes de soutien susceptibles de créer le plus de distorsions prédominent

Outre le SPM, les paiements au titre de la production et les paiements au titre de l'utilisation d'intrants variables non assortie de contraintes sont également susceptibles de créer les distorsions les plus importantes de la production et des échanges, et s'avèrent généralement avoir des répercussions négatives sur la productivité et produire des résultats environnementaux négatifs (OCDE, 2019[23]). Le soutien fourni au titre de ces formes susceptibles de créer le plus de distorsions représente plus de la moitié de l'ensemble des mesures de soutien dans tous les pays, à cinq exceptions près. Au **Brésil**, en **Australie** et au **Chili**, les mesures créant le plus de distorsions représentent moins d'un quart du soutien total, et en **Suisse**, dans l'**Union européenne** et aux **États-Unis**, elles en représentent moins de la moitié (graphique 1.15).

Dans l'ensemble des pays, le SPM représente la plus grande part des formes de soutien susceptibles de créer le plus de distorsions. Les pays qui fournissent un niveau de soutien élevé en utilisant d'autres mesures de soutien susceptibles de créer de fortes distorsions ont également largement recours à des

mesures de SPM. Dans certains de ces pays, les paiements au titre de la production sont la deuxième catégorie de soutien susceptible de créer le plus de distorsions, avec une part de 12.0 % des recettes agricoles brutes en **Islande**, de 7.6 % en **Norvège**, de 3.1 % en **Suisse** et de 2.3 % en **Turquie**. En **Inde**, la part des autres formes de soutien susceptibles de créer le plus de distorsions dans les recettes agricoles brutes est de 7.0 %. Il s'agit principalement de paiements au titre de l'utilisation d'intrants variables non assortie de contraintes.

Graphique 1.15. Transferts pouvant créer le plus de distorsions et autre soutien par pays, 2017-19

En pourcentage des recettes agricoles brutes

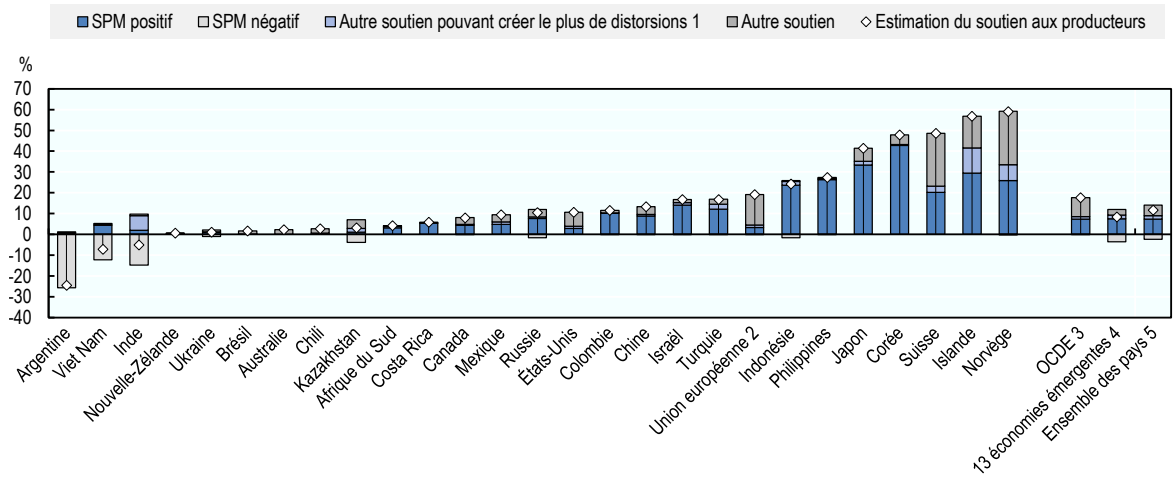

Notes : Les pays sont classés en fonction des niveaux de l'ESP en pourcentage.
1. Soutien au titre de la production (incluant les paiements au titre de la production) et de l'utilisation d'intrants variables non-assortis de contraintes.
2. UE28.
3. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non-membres de l'OCDE.
4. Les 13 économies émergentes sont l'Argentine, le Brésil, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, le Kazakhstan, l'Inde, l'Indonésie, les Philippines, la Fédération de Russie, l'Afrique du Sud, l'Ukraine et le Viet Nam.
5. Le total pour l'ensemble des pays inclut tous les pays de l'OCDE, les pays membres de l'UE non-OCDE et les économies émergentes.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145408

Le soutien à l'utilisation d'intrants variables non assortie de contraintes est susceptible de créer des distorsions et représente une part non négligeable dans certains pays.

Contrairement au SPM, le coût des paiements, y compris ceux au titre de l'utilisation d'intrants, pèse sur les contribuables plutôt que sur les consommateurs. Cependant, tout comme le soutien des prix du marché, les paiements au titre de l'utilisation d'intrants variables non assortie de contraintes appropriées ne sont pas bien ciblés. Par exemple, les subventions générales aux engrais réduisent les coûts des engrais sans égard aux besoins de chaque parcelle, augmentent le risque de surutilisation ou de mauvaise utilisation, et peuvent aggraver les éventuelles conséquences néfastes sur la santé humaine et l'environnement. Le soutien au titre de la formation de capital fixe sous la forme de subventions ou de prêts à taux bonifiés pour les investissements dans les exploitations est moins susceptible de créer des distorsions et d'accroître les pressions sur la durabilité.

Dans la plupart des pays, le soutien lié aux intrants n'est généralement pas assorti de contraintes qui pourraient garantir que les intrants variables ne soient pas utilisés de manière non durable. L'**Inde** enregistre le taux de soutien lié aux intrants le plus élevé, correspondant à 7 % des recettes agricoles brutes en 2017-19 (graphique 1.16). La quasi-totalité de ce soutien est fournie pour des intrants variables

tels que les engrais et n'est pas assortie de contraintes relatives à leur utilisation. En **Indonésie** et aux **Philippines**, la majorité du soutien lié aux intrants est destinée aux intrants variables et aux services plutôt qu'à la formation de capital fixe, et ces deux pays ont notablement accru leur soutien lié aux intrants ces vingt dernières années. Le **Kazakhstan** et l'**Islande** ont plus que doublé leur taux de soutien lié aux intrants, mais la majeure partie de celui-ci se fonde sur la formation de capital fixe (c'est-à-dire sur les investissements dans les exploitations). **Israël** et le **Brésil** ont réduit de plus de moitié leur taux de soutien lié à l'utilisation d'intrants, et le **Brésil** consacre moins de ressources aux crédits à des conditions préférentielles ces dernières années.

Graphique 1.16. Utilisation et composition du soutien au titre des intrants dans les pays sélectionnés, 2000-02 et 2017-19

En pourcentage des recettes agricoles brutes

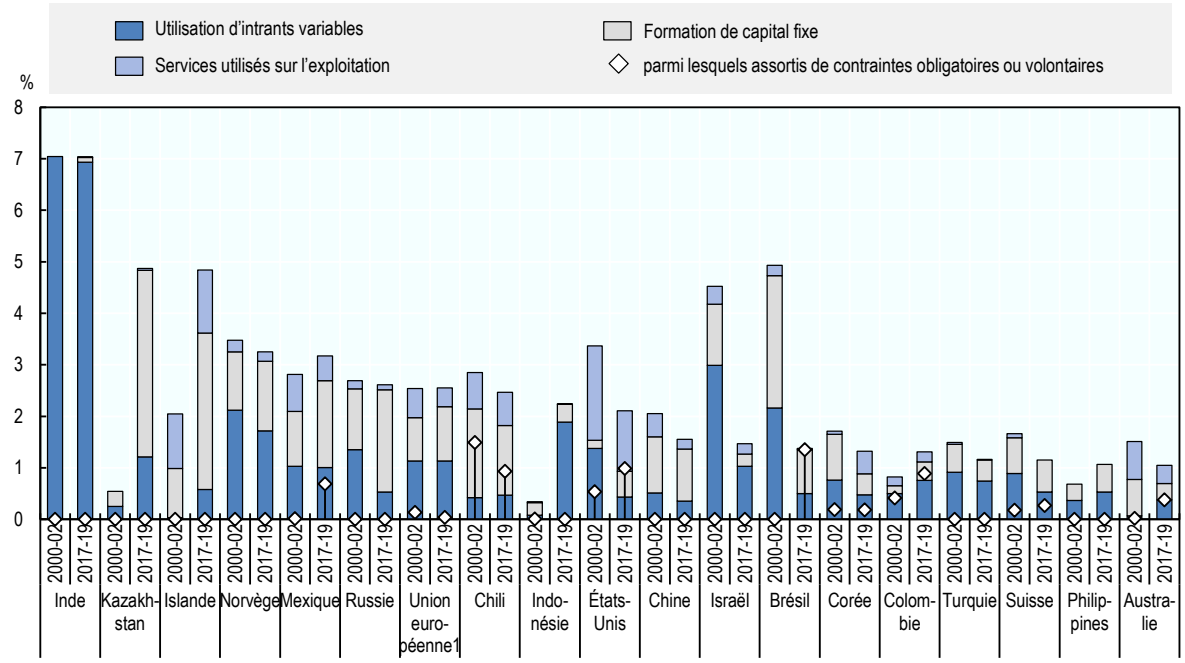

Notes : Le graphique présente les pays dont la part des paiements au titre de l'utilisation d'intrants dépasse 1 % pour 2017-19. Les pays sont classés en fonction de la part de l'ensemble des paiements pour 2017-19.
1. UE15 en 2000-02 et UE28 en 2017-19.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145427

Mais il y a des pays qui imposent des contraintes sur une part importante de leurs intrants variables basés sur les paiements. Le **Brésil** assortit l'ensemble de ses aides liées aux intrants, y compris les subventions aux prêts à l'investissement, de contraintes qui sont adaptées pour assurer la durabilité environnementale locale. En **Colombie**, la majorité du soutien lié aux intrants est également assujetti à des contraintes concernant la manière dont les intrants sont utilisés, tandis qu'au **Chili**, au **Mexique** et en **Australie**, entre un tiers et la moitié des paiements au titre de l'utilisation d'intrants sont assujettis à des contraintes de ce type. Aux **États-Unis**, des contraintes obligatoires s'appliquent à l'ensemble des paiements au titre de l'assurance récolte.

Le soutien a évolué vers des formes de soutien créant moins de distorsions, mais rarement vers la fourniture de services et de biens publics au secteur

Dans les années 1990 et 2000 en particulier, plusieurs pays de l'OCDE ont engagé des réformes pour réduire le SPM au profit de paiements moins couplés à la production, en particulier des paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou des revenus agricoles, ainsi que des paiements fondés sur d'autres critères non liés aux produits agricoles. Ces dernières années, certaines économies émergentes ont également évolué dans ce sens avec des paiements au titre de la superficie en **Chine** et un soutien aux revenus en **Inde**. En règle générale, ces paiements faussent moins la production et les échanges. Toutefois, certains de ces paiements se fondent sur des critères courants en lien plus étroit avec la production. Les paiements au titre de la superficie courante peuvent inciter les agriculteurs à continuer à cultiver des terres marginales, dont l'impact sur la durabilité dépend des facteurs contextuels tels que le fait que les terres seraient simplement abandonnées autrement ou non, ou réaffectées à des utilisations plus susceptibles de respecter l'environnement (OCDE, 2019[23] ; Henderson et Lankoski, 2019[22]). Les paiements au titre de la superficie ou du nombre d'animaux courants influent sur les pressions environnementales essentiellement par l'intermédiaire de la marge extensive et de la marge des entrées-sorties et ont donc des répercussions positives (négatives) sur l'environnement s'ils encouragent l'évolution vers une utilisation relativement moins (plus) intensive des terres (ibid.).

D'autres paiements créant moins de distorsions ne se fondent pas sur des paramètres d'exploitation courants, mais sur des critères historiques, très souvent, et ne sont parfois même pas assortis d'une exigence de production. Certains se fondent sur des critères non liés à des produits de base, comme les résultats environnementaux, sans prise en compte de la production agricole. Ces paiements « plus découplés » permettent aux signaux transmis par les prix d'atteindre les agriculteurs, lesquels ont ensuite la liberté de décider de leur production en tenant compte des signaux du marché et de l'état de leurs ressources. Les paiements découplés n'ont généralement pas d'effet sur les incitations à la marge intensive ou extensive, mais peuvent influer sur les incitations à la marge des entrées- sorties (OCDE, 2019[23]). Plus précisément, ils pourraient compléter les revenus et donc améliorer la viabilité des entreprises agricoles, décourageant les projets de réaffectation des terres.

Enfin, certains programmes de soutien ne fournissent pas de paiements ou de transferts aux agriculteurs à titre individuel, mais offrent des services ou des biens d'intérêt public tels que la recherche, l'innovation, les inspections sanitaires, les infrastructures et la commercialisation. Ces services sont précieux pour le secteur dans son ensemble, améliorant souvent sa compétitivité et sa capacité à réagir aux signaux du marché et aux exigences sociétales. Cependant, les dépenses qui y sont consacrées sont généralement plus faibles que celles liées aux aides aux producteurs à titre individuel.

Les paiements découplés versés aux producteurs et les contraintes liées aux intrants sont importants dans les pays de l'OCDE

En raison de réformes menées dans plusieurs pays membres, la part des paiements créant moins de distorsions dans le soutien aux producteurs augmente dans les pays de l'OCDE, passant d'une moyenne de 9.7 % en 1986-88, à 26.8 % en 2002-02 et à 42.9 % en 2017-19. En 2017-19, les paiements créant moins de distorsions ont représenté une grande partie du soutien aux producteurs dans l'**Union européenne** (69 %), en **Australie** (54 %), en **Suisse** (47 %), aux **États-Unis** (46 %), en **Norvège** (41 %) et au **Canada** (34 %). Ce type de paiement est rare dans les économies émergentes et en développement, à l'exception de la **Chine**, qui a porté les paiements de ce type de 9 % de son ESP en 2000-02 à 21 % en 2017-19.

Néanmoins, depuis 2002-02, la part de cette forme de soutien créant moins de distorsions dans les recettes agricoles brutes n'a augmenté qu'en **Suisse**, au **Japon**, en **Corée** et en **Chine** (graphique 1.17). Dans certains pays, y compris dans l'**Union européenne** et en **Norvège**, les paiements sont de plus en plus souvent versés en fonction de critères historiques ou sans exigence de production de la part de

l'agriculteur bénéficiaire, et sont ainsi dissociés des décisions de production courantes. Dans l'**Union européenne**, 60 % des paiements directs se fondent sur des critères non courants sans exigence de production, dont ceux du régime de paiement de base.

Dans certains pays, il s'est produit le phénomène inverse : la part des paiements découplés a diminué. En **Suisse** et au **Mexique**, une partie des aides, qui ne se fondait pas sur des critères courants en 2000-02, a été assortie d'une exigence de production en 2017-19. Aux **États-Unis**, une plus grande partie des aides créant le moins de distorsion exigeait une production en 2017-19 qu'en en 2000-02.

Les paiements non liés à des produits de base ne sont substantiels que dans deux pays, les **États-Unis** et la **Suisse**, et ont augmenté dans ce dernier pays ces vingt dernières années. En principe, ces paiements aux agriculteurs visent directement des résultats liés à l'environnement ou aux paysages qui ne sont pas nécessairement en rapport avec la production d'un quelconque produit agricole.

Graphique 1.17. Utilisation et composition du soutien au titre des superficies, du nombre d'animaux, des recettes et du revenu dans les pays sélectionnés, 2000-02 et 2017-19

En pourcentage des recettes agricoles brutes

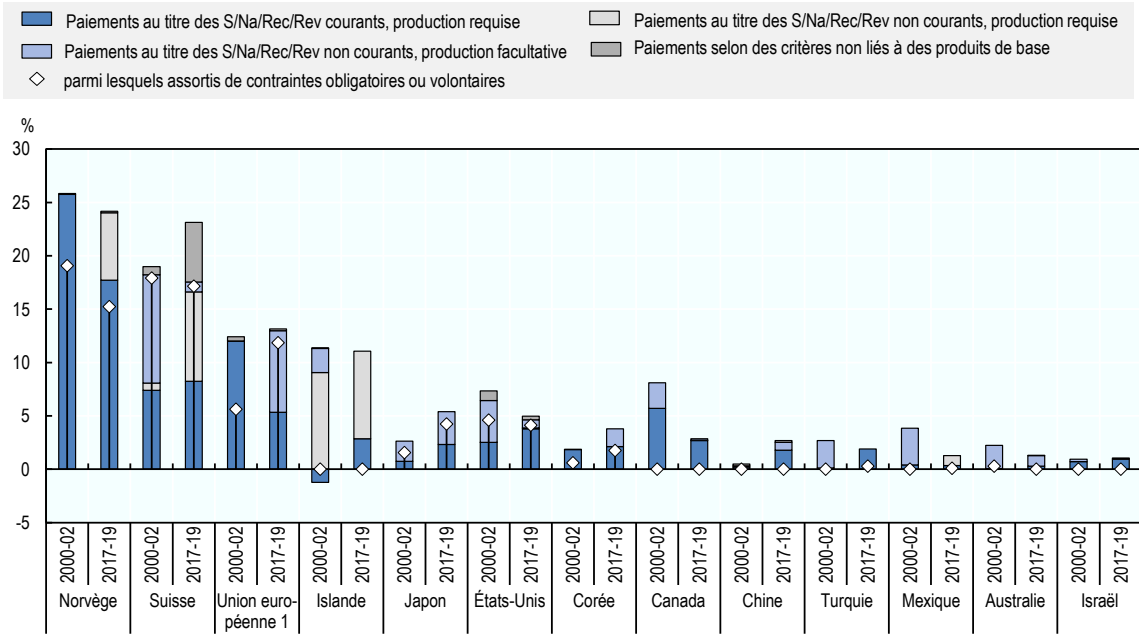

Notes : Le graphique présente les pays dont la part des paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes et du revenu, et selon critères non liés à des produits de base, dépasse 1 % pour 2017-19. Les pays sont classés en fonction de la part de l'ensemble des paiements pour 2017-19.
1. UE15 en 2000-02 et UE28 en 2017-19.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145446

Dans certains pays, les paiements sont associés à des pratiques de production particulières qui visent à améliorer les performances environnementales de l'exploitation ou le bien-être des animaux. Il peut notamment s'agir de contraintes liées à l'utilisation d'intrants, au traitement des animaux ou de contraintes agroenvironnementales. Ces contraintes peuvent être obligatoires ou faire partie de programmes que les agriculteurs peuvent intégrer sur la base du volontariat, par exemple en s'engageant à réduire l'utilisation des éléments nutritifs ou à créer des zones tampons. Seuls six pays assortissent leurs paiements au titre

de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes et des revenus à des contraintes de ce type : la **Norvège**, la **Suisse**, l'**Union européenne**, le **Japon**, les **États-Unis** et la **Corée** (graphique 1.17). Dans l'**Union européenne**, la plupart de ces paiements sont subordonnés à l'adoption de pratiques obligatoires et les 28 États membres doivent consacrer une proportion minimum des fonds du deuxième pilier à des mesures volontaires environnementales et climatiques. En **Norvège**, en **Suisse**, au **Japon** et aux **États-Unis**, plus des deux tiers de ces paiements sont assujettis à des contraintes.

La part des dépenses consacrées aux services d'intérêt général et aux biens d'intérêt public dans le soutien total n'a pas augmenté

Outre le soutien aux producteurs à titre individuel, les pouvoirs publics appuient également le secteur agricole en fournissant des biens et des services d'intérêt public qui créent des conditions propices au secteur et améliorent sa compétitivité. Les investissements dans l'innovation, dans les infrastructures, dont les transports et la fourniture de technologies de l'information et de la communication, et dans la biosécurité peuvent contribuer à la productivité et à la résilience du secteur. Les mesures des pouvoirs publics ont un rôle à jouer pour faciliter ces investissements. Ce soutien est mesuré par l'estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG), qui comprend les dépenses consacrées au système d'innovation, aux services d'inspection et au développement et à l'entretien des infrastructures, mais également à la commercialisation, à la promotion et au stockage public. Bien que ce type de soutien puisse contribuer à une croissance durable de la productivité, il est généralement bien plus faible que le soutien fourni directement aux producteurs à titre individuel. La redéfinition du soutien agricole pourrait consister à réorienter les formes de soutien créant le plus de distorsions et financées par les contribuables vers des paiements ciblés sur des résultats précis non liés à des produits de base ou les services d'intérêt général et les biens d'intérêt public, ou même des domaines d'action des pouvoirs publics qui ne sont pas propres à l'agriculture, comme le programme d'action général pour le climat. Cependant, une partie du soutien aux services d'intérêt général, tel que mesuré par l'ESSG, peut comprendre des éléments créant des distorsions. Par exemple, les dépenses publiques peuvent soutenir indirectement les producteurs du pays en finançant un stockage supérieur aux besoins du marché, en encourageant les ventes sur les marchés intérieurs et étrangers, et en développant les infrastructures d'irrigation d'une façon pouvant nuire à l'environnement. Pour certains de ces investissements, une analyse détaillée s'impose pour mesurer leurs coûts et leurs avantages à plus grande échelle, et éviter les conséquences inattendues pour la durabilité économique ou environnementale du secteur.

L'ESSG ne représente en moyenne que 17 % de la valeur absolue de l'estimation du soutien total à l'agriculture (EST) dans les pays de l'OCDE en 2017-19, une part qui n'a pas augmenté depuis 2000-02. Le soutien aux services d'intérêt général a triplé en valeur nominale depuis 2000-02 dans les économies émergentes et en développement, mais sa part dans le soutien total est passée de 40 % à 21 % en 2017-19 en raison d'une augmentation bien plus importante du soutien aux producteurs (graphique 1.18). L'ESSG représente plus de 30 % de l'EST uniquement en **Nouvelle-Zélande**, en **Australie**, au **Chili**, en **Ukraine** et au **Brésil**. Néanmoins, certains pays ont accru la part de l'ESSG dans le soutien total : la **Nouvelle-Zélande**, l'**Australie**, le **Chili**, le **Brésil**, le **Canada**, le **Kazakhstan**, les **Philippines**, la **Colombie**, les **États-Unis** et la **Suisse**.

Parmi les différents services fournis au secteur, les pays ont tendance à donner la priorité au développement et à l'entretien des infrastructures, poste qui représente en moyenne 42 % des dépenses, avec des moyennes très similaires dans les pays de l'OCDE et dans les économies émergentes et en développement, mais avec d'importantes différences d'un pays à l'autre. Les infrastructures représentent plus de 70 % de l'ESSG au **Japon**, en **Inde**, au **Viet Nam** et en **Turquie**, et plus de la moitié des dépenses consacrées aux services d'intérêt général concerne les infrastructures en **Corée**, aux **Philippines** et au **Chili**.

Graphique 1.18. Estimation du soutien aux services d'intérêt général : part dans l'EST et composition, 2017-19

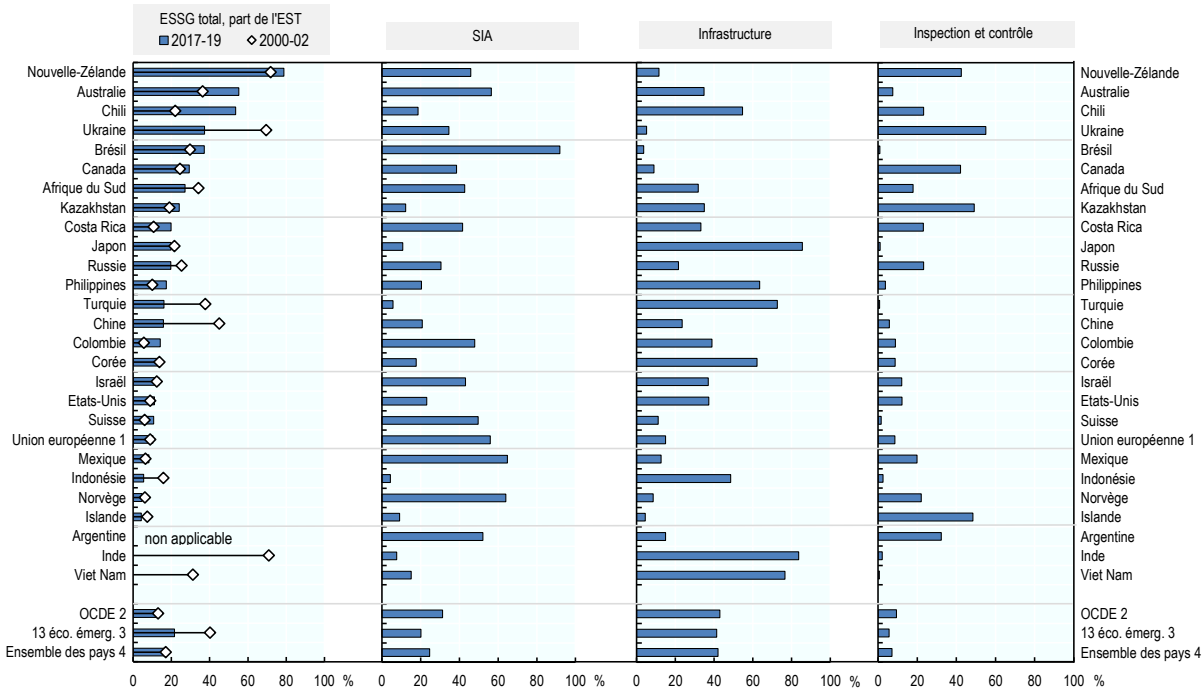

Notes : SIA = Système d'Innovation Agricole. Les pays sont classés en fonction de la part de l'ESSG total dans l'EST.
1. UE28.
2. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non-membres de l'OCDE.
3. Les 13 économies émergentes sont l'Argentine, le Brésil, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, le Kazakhstan, l'Inde, l'Indonésie, les Philippines, la Fédération de Russie, l'Afrique du Sud, l'Ukraine et le Viet Nam.
4. Le total pour l'ensemble des pays inclut tous les pays de l'OCDE, les pays membres de l'UE non-OCDE et les économies émergentes.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145465

Au deuxième rang des priorités des pays figurent les dépenses destinées aux systèmes d'innovation agricole, qui représentent respectivement en moyenne 31 % et 25 % de l'ESSG dans les pays de l'OCDE et dans les économies émergentes et en développement. Les connaissances créées, partagées et adoptées par l'intermédiaire des systèmes d'innovation agricole offrent les perspectives les plus prometteuses pour améliorer la capacité du secteur à se développer de façon durable et à accroître sa résilience en s'adaptant aux chocs et à l'environnement de marché en constante évolution. Le **Brésil** consacre 92 % de son ESSG à l'innovation, et au **Mexique**, en **Norvège**, en **Australie**, dans l'**Union européenne** et en **Argentine**, les systèmes d'innovation agricole représentent plus de la moitié des dépenses dédiées aux services d'intérêt général.

Les dépenses affectées aux systèmes d'inspection et de contrôle représentent un troisième groupe important de services d'intérêt général fournis au secteur. Si, en moyenne, ces systèmes reçoivent une bien plus petite part de l'ESSG que les infrastructures et les systèmes d'innovation agricole, les inspections et les contrôles peuvent constituer un service essentiel pour améliorer la compétitivité, assurer la sécurité de la production, protéger l'environnement et garantir la cohérence du système international de commerce de produits agroalimentaires. En **Ukraine**, au **Kazakhstan**, en **Nouvelle-Zélande**, en **Islande** et au **Canada**, les services d'inspection et de contrôle représentent au moins 40 % de l'ensemble des dépenses consacrées aux services d'intérêt général.

Encadré 1.5. Les systèmes alimentaires et le défi de mesures cohérentes

On attend du système alimentaire mondial qu'il relève un triple défi impressionnant. Le premier est d'offrir des aliments sûrs et nutritifs aux consommateurs, en quantité suffisante et à des prix abordables. Le deuxième est de préserver les ressources naturelles tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en évitant la destruction d'écosystèmes et d'une biodiversité si précieux. Le troisième est de fournir des moyens de subsistance aux agriculteurs et aux autres acteurs de la chaîne alimentaire, ainsi que de promouvoir le développement rural.

Le fait que ces objectifs soient loin d'être atteints a donné lieu à des accusations d'échec du système. Pourtant, l'ampleur des réalisations passées est aussi spectaculaire que ce qu'il reste à accomplir.

- La population mondiale est passée de 3 milliards en 1960 à environ 7.8 milliards aujourd'hui et il y a plus de nourriture disponible par habitant qu'il y a plusieurs générations. Pourtant, à l'échelle mondiale, plus 800 millions de personnes sont sous-alimentées et un nombre encore plus grand de personnes est en surpoids ou obèse, ces deux aspects (plus des formes de malnutrition plus générales) participant à l'accroissement du poids économique de la santé publique.
- Le triplement de la production depuis 1960 est principalement attribuable à l'amélioration des rendements et à la croissance de la productivité, la superficie agricole globale ayant peu évolué. Si ces gains n'avaient pas été réalisés, les conséquences pour le développement humain et l'environnement auraient été dévastatrices. Néanmoins, la croissance de la production impose un stress aux sols et aux ressources hydrauliques. Le secteur agricole représente également 11 % des émissions de GES et cette part double une fois que le changement d'affectation des terres est pris en compte.
- En définitive, le processus d'évolution technique et structurelle a bénéficié à de nombreux agriculteurs qui ont intégré avec succès des secteurs de l'économie enregistrant une croissance plus rapide, tandis que les consommateurs ont bénéficié d'une baisse du prix des produits alimentaires. Cependant, cette évolution a entraîné une baisse des revenus des agriculteurs qui ne sont pas compétitifs, et dans certains pays, a forcé des personnes en détresse à migrer vers les zones urbaines.

Les défis auxquels le système alimentaire global fait face sont un aspect essentiel des difficultés plus générales que rencontre l'ensemble de l'humanité, avec des répercussions sur la quasi-totalité des 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Pour relever ces défis, il faut avoir une vue d'ensemble du système alimentaire et de ses ramifications, c'est-à-dire l'« ensemble des éléments (environnement, personnes, intrants, processus, infrastructures, institutions, etc.) et des activités ayant trait à la production, la transformation, la distribution, la préparation et la consommation de produits alimentaires, de même que les résultats de ces activités, y compris les résultats socioéconomiques et environnementaux ». (FAO).

L'un des points cruciaux des systèmes alimentaires nationaux, c'est que les différents aspects agissent les uns sur les autres, créant des synergies entre les mesures, mais impliquant aussi des compromis difficiles. Par exemple, les recommandations alimentaires de plusieurs pays laissent penser que les gens devraient adopter un régime alimentaire où la consommation de viande rouge est limitée. Dans la mesure où ces recommandations réduisent la demande de viande de ruminants, cette évolution pourrait être avantageuse en termes de réduction d'émissions (une synergie). Toutefois, les mesures qui entraînent une baisse de la production animale peuvent réduire l'offre de protéines dans des régions où elle reste faible (un compromis). De même, les mesures visant à accroître la productivité des exploitations pourraient entraîner une croissance des revenus dans le secteur agricole et au-delà, et

permettre aux consommateurs de bénéficier d'une baisse des prix, mais il y aura également un compromis à trouver par rapport aux producteurs qui ne sont pas à même d'augmenter leur productivité. Autre exemple, le financement de biens publics pourrait bénéficier à l'environnement et soutenir simultanément les revenus agricoles, mais la détermination du prix du capital naturel en fonction de son coût pour la société pourrait faire baisser les revenus, au moins à court terme. Dans certains cas, il y a des synergies ou des compromis complexes entre les trois dimensions. La prise en compte d'un seul enjeu pour atteindre un objectif est peu susceptible de faire progresser la situation compte tenu de ces interactions, et pourrait même engendrer des effets secondaires non voulus.

Le travail de l'OCDE sur les systèmes alimentaires consiste à examiner de quelle manière les pays peuvent améliorer leur action compte tenu de la complexité de ces interactions. Dans de nombreux pays, il existe des écarts importants entre les mesures qui contribueraient efficacement à relever le « triple défi » et les mesures actuellement en place. Ces écarts peuvent apparaître en raison de difficultés à cerner et traiter les synergies et les compromis, mais ils peuvent aussi être l'expression de problèmes tels que des divergences entre les idées reçues et les données scientifiques, ou le pouvoir relatif d'intérêts spécifiques. Les différents secteurs d'action peuvent également être sous la responsabilité de plusieurs décideurs, ce qui les oblige à se coordonner. Le travail de l'OCDE se concentre donc à la fois sur les exigences de fond associées à des mesures efficaces et ambitieuses, et sur la façon dont les processus décisionnels peuvent être orientés pour garantir une certaine cohérence malgré des objectifs multiples.

Source : OCDE (2020[25])

Évaluation du soutien et des réformes

En 2016, les ministres de l'Agriculture des pays membres de l'OCDE se sont accordés sur la nécessité de recourir à des approches intégrées qui permettraient de renforcer la capacité des agriculteurs et du secteur alimentaire à améliorer leur productivité, à gérer les ressources naturelles de façon plus durable et à accroître leur résilience (OCDE, 2016[19]). Ces résultats recherchés peuvent être considérés comme des conditions préalables indispensables pour relever le triple défi auquel le système alimentaire mondial fait face aujourd'hui (Encadré 1.5). Ils constituent également des indicateurs de référence utilisés pour évaluer la performance des politiques alimentaires et agricoles et des mesures de soutien au secteur dans le Cadre OCDE d'analyse des politiques pour la productivité, la durabilité et la résilience dans le secteur agricole et alimentaire (OCDE, 2020[20]). Pour parvenir à ces résultats, les ministres ont défini un ensemble de grands principes devant régir les politiques agricoles. Celles-ci doivent, entre autres, cibler des résultats précis, être adaptées à l'ordre de grandeur de ces résultats, être équitables à l'intérieur des pays et entre eux, favoriser les mécanismes du marché afin de concourir au bon fonctionnement du système commercial mondial, et concorder avec les mesures prises dans les autres domaines (OCDE, 2016[19]). L'évolution des politiques publiques est évaluée au regard de ces principes, en complément des angles d'analyse habituels.

Le soutien total à l'agriculture s'est élevé en moyenne à 619 milliards USD (542 milliards EUR) par an sur la période 2017-19, mais certains pays ont soumis leurs producteurs à des taxes implicites. Une part très minime de ce soutien est ciblée sur les objectifs affichés.

Au cours de la période 2017-19, la politique agricole des 54 pays étudiés ici s'est traduite par le versement à leur secteur agricole d'un total de 708 milliards USD (620 milliards EUR) en moyenne par an. Environ les trois quarts de ce soutien, soit 536 milliards USD (469 milliards EUR) par an, ont été transférés aux producteurs à titre individuel, et pour plus de la moitié de ce montant, par le biais d'instruments ayant le

plus tendance à engendrer des distorsions du marché – principalement des soutiens du prix du marché (SPM) à destination des producteurs et des subventions au titre de la production d'un produit ou de l'utilisation d'intrants non assorties de contraintes. Parallèlement, six pays, notamment l'**Argentine** et l'**Inde**, ont taxé implicitement leurs producteurs agricoles en appliquant des mesures qui ont minoré les prix intérieurs de certains produits. Sur la période 2017-19, ces taxes implicites se sont montées chaque année à plus de 89 milliards USD (78 milliards EUR), portant les transferts nets aux producteurs agricoles à 446 milliards USD (391 milliards EUR) et les transferts nets au secteur dans son ensemble à 619 milliards USD (542 milliards EUR) par an une fois lesdites taxes déduites des transferts positifs bruts. Bien qu'elles abaissent le niveau global du soutien, ces taxes implicites augmentent elles aussi les distorsions du marché.

Les SPM (tant positifs que négatifs) et les soutiens budgétaires générateurs de plus de distorsions s'avèrent généralement avoir des effets négatifs sur la productivité et sur l'environnement. Par conséquent, la majorité du soutien à l'agriculture n'est pas ciblée sur les résultats recherchés par les États. Les performances des pays en matière de productivité et d'impact environnemental du secteur dépendent d'événements et d'incitations qui dépassent largement les mesures de soutien à l'agriculture, notamment de l'évolution de la technologie. Mais ce bilan final est influencé – très probablement de manière négative pour l'essentiel du soutien – par les mesures en place qui créent des distorsions.

Durant la même période, les dépenses budgétaires ont atteint 425 milliards USD (373 milliards EUR) par an, un volume en forte hausse depuis le début des années 2000, notamment dans un certain nombre d'économies émergentes et en développement mais aussi dans plusieurs pays membres de l'OCDE. Cette composante du soutien est particulièrement importante pour des États cherchant à améliorer l'efficience des dépenses publiques.

Le bilan est contrasté sur le plan des améliorations de la productivité et de la durabilité des secteurs agricoles

La productivité agricole mondiale, mesurée par la productivité totale des facteurs, a progressé à un rythme annuel moyen de 1.6 % au cours des dix dernières années. Malgré des différences marquées d'un pays à l'autre, tous ont amélioré leur productivité sur les deux dernières décennies, avec des hausses allant de moins de 0.1 % à plus de 3 % par an.

Bien que les indicateurs agroenvironnementaux globaux montrent des progrès sur certains éléments de l'empreinte environnementale, la performance du secteur diffère selon les pays, les régions et les périodes. Beaucoup de pays ont amélioré leur productivité sans accroître les pressions agroenvironnementales, diminuant ainsi les émissions de GES par hectare et les bilans de l'azote par hectare. Particulièrement prononcé dans les années 2000, ce découplage environnemental s'est toutefois essoufflé au cours de la décennie suivante en même temps que l'élan de réforme des politiques agricoles dans les pays de l'OCDE, tel que mesuré par la diminution des formes de soutien créant le plus de distorsions. Cela laisse penser que des réformes visant à réduire le soutien à l'agriculture et à privilégier des formes de soutien moins génératrices de distorsions pourraient amener des améliorations en matière de croissance de la productivité durable.

Il importe de surveiller davantage les performances environnementales de l'agriculture et l'impact des mesures de soutien sur l'environnement. Les pays devraient investir dans l'amélioration des performances agroenvironnementales des agriculteurs et de l'action publique, en exploitant les technologies numériques actuelles qui permettent de recueillir et combiner des sources d'information différentes et des données plus granulaires. Ils pourraient en particulier développer l'utilisation des outils numériques pour contrôler le respect des mesures en vigueur, évaluer et réviser la réglementation, et améliorer l'accès aux données agricoles. La mise au point d'indicateurs nécessite une coordination entre chercheurs et responsables publics. Les liens entre innovation et productivité doivent faire l'objet d'une attention particulière afin que

la politique publique favorise la mise en œuvre d'idées nouvelles pour découpler la croissance de la productivité et l'augmentation des pressions sur l'environnement.

Différentes voies existent pour aider l'agriculture à devenir plus productive, durable et résiliente – mais elles restent peu exploitées

Les mesures les plus aptes à accroître la productivité du secteur agricole sont celles qui contribuent à améliorer sa capacité à innover, à réagir à l'évolution des incitations et des exigences économiques, sociales et environnementales, et à gérer avec souplesse les chocs externes qui éprouvent sa résilience. Il s'agit notamment des mesures « sans regret » et des investissements dans certains services et infrastructures profitant au secteur, qui amélioreront sa productivité et sa durabilité même en l'absence de choc. Les services qui génèrent un système d'innovation agricole très performant et un environnement biosécuritaire compétitif et résilient contribuent à renforcer à la fois la productivité et la durabilité du secteur.

Les mesures de soutien mises en œuvre par les États ne donnent pas assez la priorité aux biens et services publics au secteur agricole : un huitième du soutien est alloué aux systèmes d'innovation agricole, d'inspection et de contrôle, et aux infrastructures rurales.

Dans leur immense majorité, les mesures de soutien à l'agriculture n'ont pas pour objectif d'améliorer les biens et services d'intérêt public qui rendent le secteur plus productif et réactif aux enjeux environnementaux. Le soutien à ces services d'intérêt général (comptabilisés dans l'ESSG) ne représente que 17 % du soutien total net (indiqué par l'EST) et n'a pas augmenté depuis 2000-02 dans la plupart des pays. Cinq pays seulement consacrent aux services d'intérêt général plus de 30 % de leur EST respectif : la **Nouvelle-Zélande**, l'**Australie**, le **Chili**, l'**Ukraine** et le **Brésil**. En moyenne, sur l'ensemble des pays, seulement 7 % du soutien total est alloué aux infrastructures du secteur, 4 % aux investissements dans des systèmes d'innovation agricole, et 1 % aux services d'inspection.

L'innovation est un facteur déterminant de productivité et de durabilité de l'agriculture, qui rend le système plus apte à prendre en compte les besoins des professionnels du secteur, les demandes de la société et les pressions sur l'environnement. La coopération internationale en matière de recherche permet en particulier une spécialisation complémentaire entre les pays et une démultiplication des connaissances. La compétitivité du secteur agricole et sa résilience aux chocs et aux difficultés nouvelles dépendent également des investissements réalisés dans les infrastructures, notamment dans les transports, et dans la fourniture de technologies de l'information et de la communication, notamment d'infrastructures de connectivité dans les zones rurales. Les politiques publiques peuvent faciliter ce type d'investissements – en particulier ceux propres à améliorer le capital humain et à faciliter les processus décisionnels des exploitations en leur donnant accès à des services, des connaissances et des informations. Un secteur agricole compétitif et résilient a aussi impérativement besoin d'investissements dans la biosécurité et dans la santé animale et végétale qui encouragent les producteurs à prévenir les aléas et à s'y préparer. Les fonds alloués aux services d'inspection doivent répondre aux besoins nationaux, en réduisant le risque d'infestation par des ravageurs ou des maladies sans peser sur la production ou les échanges.

Certains types de soutien aux services d'intérêt général peuvent cependant avoir des effets de distorsion. Ainsi, des dépenses publiques qui financent la constitution de stocks supérieurs aux besoins du marché ou le développement des infrastructures d'irrigation d'une manière risquant d'avoir un impact négatif sur l'environnement, peuvent encourager des niveaux de production et d'exportation non durables ou non conformes aux signaux du marché. Les mesures de soutien à la fourniture de biens et services d'intérêt public devraient donc faire l'objet d'une analyse coûts-avantages intégrant leurs conséquences indésirables sur l'environnement.

L'élan de réforme du soutien aux producteurs en faveur de dispositifs moins générateurs de distorsions s'est essoufflé ces dix dernières années, et les mesures ciblées restent relativement sous-utilisées

Ces dernières décennies, de nombreux pays de l'OCDE ont engagé des réformes en vue de réduire leur soutien des prix du marché et les autres mesures engendrant le plus de distorsions, pour privilégier les paiements aux producteurs moins couplés à la production courante. Dans plusieurs pays membres de l'OCDE, les paiements au titre de la superficie, du nombre de têtes, des recettes ou des revenus, ou les paiements non liés à la production de produits agricoles, représentent une grande part du soutien aux producteurs. Les paiements de ce type sont plus efficients pour transférer des revenus aux propriétaires de terres agricoles et autres facteurs de production, et ils diminuent le risque de fausser le marché et de générer des impacts négatifs sur l'environnement. Néanmoins, en règle générale, ces programmes ne sont toujours pas ciblés directement sur des objectifs précis concernant le secteur ou l'ensemble de la société. Seule une poignée de pays ont élaboré des programmes de soutien aux producteurs qui ne sont pas liés à des variables de production agricole, actuelles ou passées, mais au contraire à la fourniture de produits autres que des produits de base, par exemple en rapport avec l'environnement ou le paysage. Ces programmes représentent une très petite part du soutien total.

Dans un certain nombre de pays, les paiements sont liés à l'utilisation de pratiques agricoles particulières ou associés à des prescriptions obligatoires ou facultatives agroenvironnementales ou relatives au bien-être animal. Le développement de ce type de paiements dans certains pays illustre l'importance croissante des préoccupations de nos sociétés vis-à-vis de l'environnement, du bien-être animal ou de la fourniture d'autres biens publics. L'efficience et l'efficacité de ces mesures supposent qu'elles soient effectivement ciblées sur le résultat recherché et sur les investissements nécessaires pour éviter une mauvaise affectation des ressources due aux défaillances du marché. Ces restrictions peuvent réduire une partie des conséquences négatives des mesures en question sur l'environnement mais elles ciblent rarement l'objectif final.

Les interventions publiques sont généralement plus efficientes et efficaces lorsqu'elles sont ciblées sur le problème en jeu. Les États peuvent améliorer sensiblement le fléchage de leur soutien à l'agriculture sur des résultats bien définis et mesurables. Peu de progrès ont été observés à cet égard, et la majorité du soutien apporté par des dépenses budgétaires n'est pas ciblée sur des bénéficiaires ou des résultats clairement identifiés.

Au contraire, la majorité des mesures de soutien utilisées sont de celles susceptibles de créer le plus de distorsions et d'avoir le plus d'effets négatifs sur l'environnement

Les montants alloués aux mesures de soutien entraînant le plus de distorsions n'ont que faiblement diminué en pourcentage du soutien total, et ont augmenté en valeur absolue

Au contraire, le soutien à l'agriculture continue de prendre majoritairement des formes connues pour avoir des effets de distorsion particulièrement importants sur la production et le commerce international. Le soutien des prix du marché (négatif ou positif) et les paiements au titre des quantités produites ou de l'utilisation sans restriction d'intrants variables tels que les engrais représentent ensemble plus de la moitié du total des transferts à destination et en provenance du secteur, ou 70 % des transferts à destination et en provenance des producteurs à titre individuel. Les écarts entre les niveaux de soutien des prix selon les produits à l'intérieur d'un même pays, et la coexistence d'un soutien des prix important en faveur de certains produits et de prix minorés pour d'autres, créent des distorsions supplémentaires sur les marchés intérieurs.

Ces formes de soutien risquent aussi de nuire à la performance du secteur sur le plan environnemental. Des prix effectifs à la production majorés et des prix minorés pour des intrants importants mais

potentiellement nocifs peuvent se traduire par une production plus extensive ou plus intensive et ainsi accroître les émissions de gaz à effet de serre (GES), aggraver les excédents d'éléments nutritifs et leur passage dans les réservoirs d'eau et dans l'air, et appauvrir la biodiversité dans les zones agricoles.

Certaines économies émergentes ont augmenté leurs niveaux de soutien, en particulier sous les formes les plus génératrices de distorsions, les rapprochant de ceux rencontrés dans les pays membres de l'OCDE

Au sein de la zone OCDE, de nombreux pays ont réduit leurs catégories de soutien nocives dans les années 1990 et 2000, mais les réformes ont fortement marqué le pas ces dernières années. Ailleurs en revanche, plusieurs économies émergentes, dont l'**Indonésie**, la **Chine** et, dans une moindre mesure, les **Philippines** et la **Fédération de Russie**, sont allées en sens inverse et ont augmenté le soutien à leur secteur agricole. On note toutefois que, depuis peu, la **Chine** se tourne en partie vers des formes de soutien moins génératrices de distorsions. D'un autre côté, plusieurs pays, en particulier l'**Argentine** et l'**Inde**, appliquent divers types de restriction à l'exportation et, dans le cas de l'**Inde**, des règles de commercialisation à l'intérieur du pays, qui ont pour effet de taxer leurs producteurs agricoles. Dans les 13 économies émergentes et en développement couvertes par ce rapport, le soutien positif au secteur sous ces formes très génératrices de distorsions représente aujourd'hui plus de 9 % des recettes agricoles brutes – contre 8.5 % dans l'ensemble des pays de l'OCDE, et en outre, la taxation implicite due à la minoration des prix intérieurs dans plusieurs de ces économies ajoute aux distorsions régionales et mondiales.

L'augmentation des besoins en aliments à valeur élevée et la demande croissante de biens publics sont sources d'opportunités pour le secteur agricole, mais l'aggravation des pressions sur les ressources et des incertitudes liées au changement climatique représente un défi supplémentaire

Les années et les décennies à venir s'annoncent riches en opportunités pour le secteur agroalimentaire, mais aussi pleines de défis. La hausse de la démographie et des revenus ainsi que l'évolution des modes de vie font anticiper une augmentation de la demande, en particulier pour des produits alimentaires de haute qualité comme les fruits et légumes et les produits carnés et laitiers. D'un autre côté, les ressources naturelles de beaucoup de pays sont soumises à des pressions croissantes, et le changement climatique devrait entraîner des événements météorologiques extrêmes plus fréquents et plus intenses. Même si la tendance de fond prévue dans les Perspectives agricoles de l'OCDE/ FAO (OCDE/FAO, 2020[9])) est celle d'une croissance de l'offre restant plus rapide que celle de la demande au niveau mondial durant les dix prochaines années, les sources d'incertitude sont nombreuses et pourraient se traduire aussi bien par des prix réels en hausse qu'en baisse (OCDE, 2016[26]). Quels que soient les prix futurs, des efforts plus importants doivent être engagés pour garantir une croissance de la productivité durable et des systèmes alimentaires résilients, comme ont appelé à le faire les ministres de l'Agriculture réunis à l'OCDE en avril 2016 (OCDE, 2016[19]). Caractérisée par une production alimentaire ne risquant guère de se montrer incapable de répondre à la demande et donc des prix bas, la conjoncture actuelle offre une occasion d'améliorer fondamentalement la durabilité de la production agricole.

Les priorités à venir sont d'abandonner progressivement les types de soutien les plus nocifs pour les marchés et l'environnement, de mieux cibler le soutien au revenu, et de privilégier le soutien à des investissements améliorant la productivité, la durabilité et la résilience du secteur

Il y a beaucoup à gagner à réduire les soutiens qui créent des distorsions du marché et nuisent à l'environnement

Une grande partie des interventions des pouvoirs publics continuent de porter sur les prix que les producteurs perçoivent pour leurs produits et qu'ils payent pour leurs intrants. Étant donné la taille de ce soutien et ses effets négatifs de plus en plus avérés sur le plan de la durabilité, les pays devraient relancer les efforts en vue de réduire et d'éliminer progressivement ces formes de soutien. Une diminution du soutien des prix du marché ne libère généralement pas de ressources publiques, mais peut générer temporairement des demandes supplémentaires de dépenses budgétaires afin de dédommager les agriculteurs pour la perte de protection subie. Lorsqu'un tel dédommagement est nécessaire pour un temps limité, il devrait être proportionné aux pertes de revenu effectives. Le montant de ce dédommagement sera inférieur à ce que la valeur des transferts induits par le soutien des prix pourrait laisser penser, car une grande partie de ces transferts « fuitent » vers d'autres bénéficiaires, notamment les fournisseurs des intrants achetés et les propriétaires. Le soutien au titre d'intrants variables a souvent pour but de dédommager les agriculteurs pour le manque d'infrastructures ou d'accès aux marchés d'intrants. Il existe toutefois une solution habituellement plus efficiente pour remédier à ces défaillances : investir dans les infrastructures en question.

L'abandon progressif du soutien des prix du marché et des autres formes de soutien susceptibles d'entraîner le plus de distorsions améliore également l'efficacité d'autres interventions. Les producteurs protégés par d'importantes mesures aux frontières et isolés des fluctuations du marché sont moins enclins à investir dans des technologies réductrices de coûts, et ce type de protection a tendance à ralentir les transformations structurelles. La suppression de signaux-prix générateurs de distorsions renforcerait la portée des mesures qui augmentent la valeur ajoutée des activités économiques – en particulier les investissements dans la recherche-développement, et l'innovation plus généralement.

Dans les années 1990 et 2000, d'importants efforts ont été déployés, et renforcés par les pressions multilatérales, pour réduire les soutiens générateurs de distorsions dans beaucoup de pays, mais l'élan de réforme en faveur de mesures plus efficaces a fortement marqué le pas depuis. Néanmoins, un certain nombre de grands accords commerciaux préférentiels et régionaux sont entrés en vigueur récemment ou sont en cours de négociation. Même si les gains qu'ils procurent sont moindres que ceux de réformes multilatérales de grande envergure, les accords commerciaux préférentiels et régionaux donnent aux pays la possibilité d'agir ensemble pour diminuer les soutiens internes nocifs et les barrières d'accès aux marchés. Ils peuvent être considérés en outre comme de bonnes solutions de rechange, viables, permettant au moins de consolider les droits appliqués et d'instaurer de bonnes pratiques réglementaires (OCDE, 2019[27]). Pour exploiter ce potentiel au maximum, les pays participants doivent éviter de protéger les sous-secteurs qui bénéficient d'un soutien élevé, afin d'atténuer les distorsions générées sur leur marché intérieur par des différentiels de soutien croissants entre les produits.

Les mesures prises dernièrement par plusieurs pays inquiets pour la sécurité alimentaire de leurs populations à la suite de la pandémie de COVID-19 tendent à montrer cependant que les restrictions commerciales circonstancielles restent à l'ordre du jour. Les restrictions, voire les interdictions, imposées sur les exportations punissent les producteurs nationaux qui fournissent à l'humanité de quoi se nourrir, elles risquent de saper la confiance dans le système commercial international, et font du mal aux pays importateurs nets de produits alimentaires.

Le soutien aux producteurs serait plus efficient s'il était ciblé sur des résultats d'intérêt public bien définis et quantifiables

Les paiements aux usagers des terres devraient être de plus en plus axés sur la fourniture de biens publics. Quelques pays, en particulier la **Suisse** et les **États-Unis**, rémunèrent les agriculteurs pour la fourniture de certains produits autres que des produits de base, par exemple des aménagements paysagers ou d'autres biens répondant aux demandes sociétales. Ces paiements sont toutefois faibles en termes relatifs, puisqu'ils représentent un peu plus de 0.3 % des dépenses publiques consacrées au secteur, et moins de 0.6 % du soutien budgétaire versé aux producteurs individuellement. Les paiements au titre de produits autres que des produits de base constituent un moyen de créer des marchés pour les biens publics qui, bien que fournis par des exploitants fonciers individuels ou des associations de producteurs, profitent à la société tout entière. Les pouvoirs publics représentent donc la demande en proposant des contrats précis relatifs à la fourniture de produits non couplés à la production agricole quoique généralement liés à l'utilisation des terres. Les pays devraient utiliser davantage ce type de contrats pour augmenter la fourniture d'éléments de valeur d'intérêt public. Ces instruments ont comme autre avantage d'offrir un complément de revenu aux agriculteurs et aux autres exploitants fonciers. Cela étant, lorsque la fourniture de biens et services non marchands nécessite l'intervention de la puissance publique, le paiement devrait dans l'idéal cibler le résultat recherché mais, à défaut de pouvoir mettre en place des paiements aux résultats, le mieux est d'opter pour des paiements au titre de l'utilisation d'une pratique ou d'une technologie précise. Définir le montant des paiements est tout aussi important mais demande des informations complémentaires sur la dimension du problème et les coûts marginaux des mesures à prendre pour l'atténuer. Les technologies numériques peuvent faciliter la mise en œuvre de paiements au titre d'un résultat donné et la fixation de leur montant, en aidant à remédier aux asymétries d'information et aux lacunes et à abaisser les coûts de transaction occasionnés par les interventions, coûts qui pouvaient auparavant être prohibitifs (OCDE, 2019[28]).

Réformer le soutien au revenu en intégrant pleinement les ménages agricoles dans les systèmes de protection sociale

Ces dernières décennies ont vu une progression rapide du soutien direct au revenu, qui est devenu moins générateur de distorsions de la production et donc plus efficient pour transférer des revenus aux exploitants par rapport aux autres formes de soutien qu'il a remplacées. Instaurés à l'origine pour dédommager les producteurs agricoles des pertes subies du fait de la diminution de la protection des prix ou des paiements couplés, ces paiements ont le plus souvent été pérennisés au lieu de rester temporaires. Or, même s'ils sont relativement efficients comme instrument de transfert, ils avantagent les propriétaires fonciers et ne répondent pas aux besoins sociaux, car les grandes exploitations prospères en profitent davantage que les petits producteurs économiquement plus fragiles. Les pouvoirs publics devraient améliorer leur compréhension de la situation financière des ménages agricoles, et repérer et cibler les défaillances du marché peuvent être responsables de la persistance de niveaux de revenu bas au sein de la population agricole. Pour renforcer le dispositif de protection sociale applicable aux producteurs, les prestations sociales devraient être intégrées dans le système général de sécurité sociale et prendre en compte tant le revenu que le patrimoine.

Réexaminer le soutien au revenu, y compris lorsqu'il est subordonné à des restrictions sur l'utilisation d'intrants ou de processus de production nocifs pour l'environnement

Un certain nombre de pays ont mis en œuvre des mesures qui conditionnent le soutien des revenus à des obligations de réduction de l'impact négatif de la production agricole sur l'environnement. Le fait de lier le versement d'un soutien à des prescriptions environnementales peut avoir des effets positifs sur le plan de l'efficacité de la politique publique, mais ce type de mesures n'est toujours pas ciblé car, en règle générale, les paiements ne bénéficient pas aux intéressés les plus en difficulté, et ils ne visent habituellement pas

les régions ou les exploitations au premier rang pour les atteintes à l'environnement. Par conséquent, il serait possible de gagner encore en efficience en faisant de l'écoconditionnalité une nouvelle référence obligatoire pour produire des résultats plus ambitieux en matière de biens publics et d'environnement, liés à des paiements de soutien ciblés.

Dans le domaine de la gestion des risques, privilégier les mesures qui améliorent la résilience du secteur aux risques de catastrophe et qui augmentent le degré de préparation du secteur et des exploitations

Le soutien public en matière de gestion des risques fait intervenir un large éventail de dispositifs d'assurance et de stabilisation, en complément des aides exceptionnelles accordées en cas d'événements extrêmes. Les États devraient concentrer leurs efforts sur les risques systémiques pour lesquels des solutions privées ne peuvent pas être mises en place, en veillant à ce que le soutien public n'évince pas les outils de gestion des risques au niveau des exploitations ni ceux fondés sur le marché. Les pouvoirs publics devraient analyser le paysage des risques à long terme et donner la priorité aux investissements qui renforcent la capacité des agriculteurs à gérer les risques courants ainsi qu'à s'adapter et à se transformer face à des incertitudes ou à un environnement des risques changeant, plus spécialement dans le contexte du changement climatique, tout en contribuant à améliorer la productivité et la durabilité même en l'absence de choc. Il importe notamment de développer les compétences des producteurs en matière de gestion de l'entreprise et des risques, et d'améliorer leur état de préparation grâce à des investissements dans la recherche-développement, les transferts de connaissances et l'innovation, l'information sur les marchés et les conditions météorologiques, et les outils de planification et d'évaluation. Les pouvoirs publics doivent en particulier adopter des méthodes collaboratives, participatives, pour concevoir leurs mesures de gestion des risques, afin que tous les producteurs comprennent les risques qu'ils encourent mais aussi leurs propres responsabilités pour ce qui est de les gérer.

La pandémie de COVID-19 qui frappe les économies depuis le début de l'année 2020 a nécessité une forte mobilisation et souligné l'importance d'avoir des politiques publiques qui renforcent la résilience des systèmes agroalimentaires face à une grande diversité de chocs et d'incertitudes. L'ampleur extraordinaire des mesures prises pour atténuer l'impact du COVID-19 sur les économies et les systèmes agroalimentaires répond à la nature systémique de la pandémie. Il faudra veiller à tirer les leçons qui s'imposent – par exemple sur l'efficacité des différentes interventions publiques destinées à faciliter le fonctionnement du système alimentaire – et à ne pas maintenir les mesures de riposte au-delà du temps nécessaire.

Privilégier de plus en plus les mesures ciblées sur la fourniture de services publics essentiels

Beaucoup de pays font aujourd'hui le choix d'une politique agricole qui cherche à mettre en place l'environnement dont le secteur a besoin pour améliorer sa productivité et sa durabilité. Les autres pays devraient suivre leur exemple en donnant la priorité aux services essentiels pour le secteur et à des paiements ciblés sur des résultats définis et quantifiables en termes d'augmentation de productivité, de réduction des pressions sur l'environnement et de fourniture de biens publics.

L'intervention de la puissance publique est extrêmement importante lorsque les incitations des marchés ne suffisent pas à obtenir des résultats socialement optimaux. C'est particulièrement le cas d'un ensemble de services publics utiles au secteur mais assurés de manière imparfaite par les acteurs privés. L'innovation par la recherche-développement est la pierre angulaire d'une croissance de la productivité durable. Même si la recherche privée a un rôle essentiel à jouer dans la mise au point de technologies commercialisables, il importe d'avoir aussi des financements publics stables et suffisants dans les domaines délaissés le plus souvent par la recherche privée, notamment la recherche fondamentale, la collaboration (y compris internationale) entre acteurs de l'innovation, et l'innovation ciblée sur des résultats

non marchands. En moyenne, seuls 6 % des moyens budgétaires alloués à cette fin sont consacrés au système d'innovation agricole, un pourcentage qui a chuté ces dix dernières années.

Il est tout aussi indispensable d'investir de l'argent public dans les infrastructures essentielles au bon fonctionnement du système agroalimentaire. Il peut s'agir d'infrastructures physiques ou intellectuelles, allant des réseaux de transport internationaux, nationaux et ruraux aux systèmes numériques de communication et d'information. Les technologies numériques sont étroitement liées au système d'information, et les investissements dans les infrastructures de connectivité peuvent permettre d'importantes synergies s'ils sont convenablement associés à des activités privées.

La biosécurité, le contrôle et l'inspection forment un troisième groupe de services essentiels au secteur. Ils permettent de garantir que la production agricole et les échanges ne mettent pas en danger la santé des êtres humains, des animaux et des végétaux, ni celle de l'environnement. S'agissant de la biosécurité, les besoins dépendent de la situation de chaque pays mais devraient toujours être fondés sur des données scientifiques, à la fois pour que les mesures soient efficaces et pour éviter des coûts commerciaux et des restrictions commerciales injustifiés.

Pour relancer l'élan de réforme aujourd'hui largement retombé, il faut travailler davantage à réorienter le soutien sur les objectifs affichés et sur la fourniture de biens et de services publics au secteur agricole. Réformer les politiques publiques dans l'optique de rendre le secteur agroalimentaire plus productif, durable et résilient suppose donc – pour beaucoup de pays – d'accorder une plus grande place aux investissements dans ces services, qui améliorent la résilience de l'ensemble du secteur face à des crises imprévisibles comme celle du COVID-19. L'objectif est qu'il soit capable d'absorber les chocs, de s'adapter et de se transformer, notamment face aux possibles évolutions à long terme de la structure de la demande alimentaire suite à la pandémie actuelle de COVID-19. Dans une certaine mesure, les pays pourraient devoir rediriger vers ces services essentiels d'intérêt général une partie du soutien apporté aux producteurs par le biais de dépenses budgétaires.

Donner aux systèmes agroalimentaires les moyens de saisir les opportunités et de relever les défis à venir, en améliorant la cohérence et la transparence des programmes d'action

La politique agricole doit envoyer des signaux cohérents aux producteurs et aux autres acteurs du marché. La cohérence des programmes d'action améliore la prévisibilité des résultats et l'efficience des mesures. Aujourd'hui encore, les acteurs du marché se retrouvent face à des incitations contradictoires. Le soutien au titre de la production de produits de base, par exemple, encourage l'intensification des processus de production, tandis que les paiements agroenvironnementaux visent à réduire les pratiques intensives non viables. La suppression des signaux contradictoires abaisserait les coûts de transaction et réduirait la dichotomie entre les objectifs affichés et les instruments d'action adoptés.

D'autre part, les mesures concernant la chaîne de valeur agroalimentaire doivent être intégrées de manière transparente et cohérente dans les autres sphères de l'action publique, comme les marchés de l'emploi et la protection sociale, la politique environnementale, et les investissements dans les infrastructures, notamment de transport et de commerce. En misant sur une politique agricole axée sur la fourniture de biens et de services publics, qui favorise la compétitivité et la résilience du secteur agroalimentaire et qui s'inscrit dans un vaste programme d'action cohérent, on met toutes les chances de son côté pour atteindre les objectifs poursuivis de manière efficace et efficiente, et pour améliorer la productivité, la durabilité et la résilience du secteur à long terme.

Références

AIE (2020), « Monthly oil price statistics, Statistics Report – April 2020 », Agence internationale de l'énergie, Paris, https://iea.blob.core.windows.net/assets/07c9ed25-4108-4a06-a476-c2e4cd945854/mps.pdf. [8]

Bekkers, E. et al. (2020), *Trade and COVID-19: The WTO's 2020 and 2021 trade forecast*, https://voxeu.org/article/trade-and-covid-19-wto-s-2020-and-2021-trade-forecast (consulté le 28 avril 2020). [5]

Brink, L. (2018), *Two indicators, little in common, same name: Market Price Support – CAP Reform*, http://capreform.eu/two-indicators-little-in-common-same-name-market-price-support/ (consulté le 25 March 2019). [18]

China Daily (2020), *Agricultural foreign trade hit hard by COVID-19 in Q1*, https://global.chinadaily.com.cn/a/202004/28/WS5ea7f105a310a8b24115265d.html (consulté le 28 avril 2020). [6]

DeBoe, G. (2020), « Impacts of agricultural policies on productivity and sustainability performance in agriculture: A literature review », *Documents de l'OCDE sur l'alimentation, l'agriculture et les pêcheries*, n° 141, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/6bc916e7-en. [21]

Effland, A. (2011), « Classifying and Measuring Agricultural Support: Identifying Differences Between the WTO and OECD Systems », *Economic Information Bullentin* 74, http://www.ers.usda.gov/ (consulté le 19 April 2019). [17]

FAO (2020), *Indice FAO des prix des produits alimentaires*, http://www.fao.org/worldfoodsituation/foodpricesindex/fr/. [10]

FMI (2020), *Commodity Market Review*, http://www.imf.org/external/np/res/commod/index.aspx. [7]

Henderson, B. et J. Lankoski (2019), « Evaluating the environmental impact of agricultural policies », *OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers*, n° 130, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/add0f27c-en. [22]

OCDE (2020), *COVID-19 and the Food and Agriculture Sector: Issues and Policy Responses*, Éditions OCDE, Paris, https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=130_130816-9uut45lj4q&title=Covid-19-and-the-food-and-agriculture-sector-Issues-and-policy-responses. [12]

OCDE (2020), *Evaluating the initial impact of COVID-19 containment measures on economic activity*, OCDE, https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=126_126496-evgsi2gmqj&title=Evaluating_the_initial_impact_of_COVID-19_containment_measures_on_economic_activity. [3]

OCDE (2020), *Food systems and the challenges of coherent policies. Chapter 1: The performance of the global food systems*, [TAD/CA/APM/WP(2019)29/FINAL], OCDE, Paris. [25]

OCDE (2020), *OECD Agro-Food Productivity-Sustainability-Resilience Policy Framework*, https://one.oecd.org/document/TAD/CA/APM/WP(2019)25/FINAL/en/pdf. [20]

OCDE (2020), *Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire mars 2020*, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/0262bc62-fr. [1]

OCDE (2020), *Taxation in Agriculture*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/073bdf99-en. [11]

OCDE (2019), *Digital Opportunities for Better Agricultural Policies*, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/571a0812-en. [28]

OCDE (2019), « Exploring the Linkages between Agricultural Policies, Productivity and Environmental Sustainability », [COM/TAD/CA/ENV/EPOC(2019)4/FINAL]. [23]

OCDE (2019), *Perspectives économiques de l'OCDE, Volume 2019 Numéro 2*, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/77c8f557-fr. [2]

OCDE (2019), *Politiques agricoles : suivi et évaluation 2019*, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/f8360614-fr. [14]

OCDE (2019), « The changing landscape of agricultural markets and trade: prospects for future reforms », *Documents de l'OCDE sur l'alimentation, l'agriculture et les pêcheries*, n° 118, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/7dec9074-en. [27]

OCDE (2019), *Trends and Drivers of Agri-environmental Performance in OECD Countries*, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/b59b1142-en. [24]

OCDE (2016), *Déclaration commune des Ministres de l'Agriculture à l'issue de la réunion du Comité de l'agriculture au niveau des ministres des 7 et 8 avril 2016*, http://www.oecd.org/fr/agriculture/ministerielle/declaration-sur-des-politiques-meilleures-pour-un-systeme-alimentaire-mondial-productif-durable-et-resilient.pdf. [19]

OCDE (2016), *Perspectives d'avenir pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/9789264253544-fr. [26]

OCDE (2016), *The PSE Manual*, http://www.oecd.org/agriculture/topics/agricultural-policy-monitoring-and-evaluation/documents/producer-support-estimates-manual.pdf. [15]

OCDE (2002), *Agricultural Policies in China after WTO Accession*, China in the Global Economy, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/9789264158894-en. [16]

OCDE/FAO (2020), *Perspectives agricoles 2020-2029*, Éditions OCDE, Paris (à paraître). [9]

OMC (2020), *Trade set to plunge as COVID-19 pandemic upends global economy*, https://www.wto.org/english/news_e/pres20_e/pr855_e.htm (consulté le 28 avril 2020). [4]

USDA (2019), *Agricultural Productivity Database*, Economic Research Service (ERS). [13]

Annex 1.A. Première apparition de l'épidémie de COVID-19

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) présente des informations détaillées par pays sur l'apparition et l'évolution dans le temps de la maladie à COVID-19, dont le nombre de nouveaux cas, le nombre total de cas confirmés et le nombre de décès. Le tableau ci-dessous indique la date d'apparition des premiers cas confirmés dans chaque pays selon l'OMS et peut éclairer la chronologie de l'action publique.

Tableau annexe 1.A.1. Date d'apparition des premiers cas confirmés selon l'OMS

Pays	Date
Afrique du Sud	05/03/2020
Argentine	03/03/2020
Australie	25/01/2020
Brésil	26/02/2020
Canada	26/01/2020
Chili	03/03/2020
Chine	11/01/2020
Colombie	06/03/2020
Corée	19/01/2020
Costa Rica	08/03/2020
États-Unis	20/01/2020
Fédération de Russie	31/01/2020
Inde	30/01/2020
Indonésie	02/03/2020
Islande	01/03/2020
Israël	21/02/2020
Japon	14/01/2020
Kazakhstan	14/03/2020
Mexique	28/02/2020
Norvège	26/02/2020
Nouvelle-Zélande	28/02/2020
Philippines	30/01/2020
Suisse	25/02/2020
Turquie	11/03/2020
Ukraine	03/03/2020
Viet Nam	24/02/2020
Union européenne	
Allemagne	28/01/2020
Autriche	25/02/2020
Belgique	04/02/2020
Bulgarie	08/03/2020
Chypre[1]	09/03/2020
Croatie	25/02/2020
Danemark	27/02/2020
Espagne	31/01/2020
Estonie	27/02/2020
Finlande	29/01/2020

France	24/01/2020
Grèce	26/02/2020
Hongrie	04/03/2020
Irlande	01/03/2020
Italie	29/01/2020
Lettonie	02/03/2020
Lituanie	28/02/2020
Luxembourg	01/03/2020
Malte	07/03/2020
Pays-Bas	27/02/2020
Pologne	05/03/2020
Portugal	02/03/2020
République slovaque	06/03/2020
République tchèque	01/03/2020
Roumanie	26/02/2020
Royaume-Uni	31/01/2020
Slovénie	04/03/2020
Suède	31/01/2020

1. *Note de la Turquie* : Les informations figurant dans ce document et faisant référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».
Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.
Source : https://covid19.who.int/, consulté le 23/04/2020.

Annex 1.B. Définitions des indicateurs de soutien à l'agriculture de l'OCDE

Indicateurs nominaux présentés dans ce rapport

Estimation du soutien aux producteurs (ESP) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables au titre du soutien aux producteurs agricoles, au départ de l'exploitation, découlant des mesures de soutien à l'agriculture, quels que soient leur nature, leurs objectifs ou leurs incidences sur la production ou le revenu agricoles. Elle comprend le soutien des prix du marché, les paiements budgétaires et les recettes budgétaires perdues, c'est-à-dire les transferts bruts des contribuables aux producteurs agricoles résultant des mesures fondées sur : le niveau effectif de la production, l'utilisation d'intrants, la superficie cultivée/le nombre d'animaux/les recettes/le revenu (en fonction ou indépendamment de leur niveau effectif), et des critères relatifs aux produits autres que les produits de base. Les catégories entrant dans l'ESP sont définies dans l'encadré A A.1.

Soutien des prix du marché (SPM) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures créant un écart entre les prix intérieurs et les prix à la frontière d'un produit agricole donné, mesurés au départ de l'exploitation. Le SPM est calculé par produit et les totaux des composantes négatives et positives sont présentées séparément s'il y a lieu en accompagnement du SPM total.

Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit (TSP aux producteurs) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables aux producteurs agricoles, mesurés au départ de l'exploitation, découlant des mesures liées à la production d'un produit particulier et subordonnant le versement du paiement au producteur à la production du produit désigné. Cette catégorie comprend des mesures à caractère plus général où les paiements sont définis par rapport à tel ou tel produit. Les TSP aux producteurs sont également calculés par produit.

Transferts au titre d'un groupe de produits (TGP) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts découlant des mesures octroyant des paiements sous réserve de la production d'un ou de plusieurs des produits figurant sur une liste donnée. Autrement dit, un producteur peut choisir parmi un éventail de produits et percevoir un transfert qui ne variera pas en fonction de sa décision.

Transferts au titre de tous les produits (TTP) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts découlant des mesures n'imposant aucune restriction sur le produit agricole produit, mais exigeant du bénéficiaire la production d'un produit de base de son choix.

Autres transferts aux producteurs (ATP) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts effectués dans le cadre de mesures non assorties d'une quelconque obligation de production de produits de base.

Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit (TSP aux consommateurs) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts des (aux) consommateurs de produits agricoles, mesurés au départ de l'exploitation, découlant des mesures liées à la production d'un produit particulier. Les TSP aux consommateurs sont également calculés par produit.

Estimation du soutien aux consommateurs (ESC) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts, au départ de l'exploitation, des (aux) consommateurs de produits agricoles découlant des mesures de soutien à l'agriculture, indépendamment de leur nature, de leurs objectifs ou de leurs incidences sur la consommation de produits agricoles. Lorsque l'ESC est négative, elle mesure la charge pour les

consommateurs (taxe implicite) imputable au soutien des prix du marché (majoration des prix), dont les effets compensent et au-delà ceux des subventions à la consommation, lesquelles font baisser les prix acquittés par les consommateurs.

Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts découlant des mesures qui créent des conditions propices au secteur agricole primaire, grâce au développement de services, institutions et infrastructures, privés ou publics, quels que soient leurs objectifs et leurs incidences sur la production et le revenu agricoles, ou sur la consommation de produits agricoles. L'ESSG inclut les mesures dont le secteur agricole primaire est le principal bénéficiaire, mais elle ne prend en compte aucun des paiements versés aux producteurs à titre individuel. Les transferts relevant de l'ESSG ne modifient pas directement les recettes perçues ou les coûts supportés par les producteurs, ni leurs dépenses de consommation. Les catégories entrant dans l'ESSG sont définies ci-dessous.

Estimation du soutien total (EST) : valeur monétaire annuelle de tous les transferts bruts des contribuables et des consommateurs découlant des mesures de soutien au secteur agricole, déduction faite des recettes budgétaires associées, quels que soient leurs objectifs et leurs incidences sur la production et le revenu agricoles, ou sur la consommation de produits agricoles.

Estimation du soutien budgétaire total (ESBT) : valeur monétaire annuelle de tous les transferts budgétaires bruts des contribuables découlant des mesures de soutien au secteur agricole, quels que soient leurs objectifs et leurs incidences sur la production et le revenu agricoles, ou sur la consommation de produits agricoles.

Indicateurs présentés sous la forme d'un ratio et d'un pourcentage

ESP en pourcentage (ESP en %) : transferts pris en compte dans l'ESP en proportion de la valeur des recettes agricoles brutes (le soutien étant inclus dans le dénominateur).

TSP en pourcentage (TSP en %) : transferts au titre d'un seul produit exprimés en proportion de la valeur des recettes agricoles brutes pour le produit considéré (le soutien étant inclus dans le dénominateur).

Part des TSP dans l'ESP totale (%) : part des transferts au titre d'un seul produit dans l'ESP totale. Cet indicateur est également calculé par produit.

Coefficient nominal de protection des producteurs (CNP des producteurs) : rapport entre le prix moyen perçu par les producteurs (au départ de l'exploitation), y compris les paiements par tonne effectivement produite, et le prix à la frontière (mesuré au départ de l'exploitation). Le CNP des producteurs est également calculé par produit.

Coefficient nominal de soutien aux producteurs (CNS aux producteurs) : rapport entre la valeur des recettes agricoles brutes, y compris le soutien et les recettes agricoles brutes (au départ de l'exploitation) évalués aux prix à la frontière (mesurés au départ de l'exploitation).

ESC en pourcentage (ESC en %) : transferts pris en compte dans l'ESC en proportion de la valeur des dépenses consacrées à la consommation de produits agricoles (aux prix au départ de l'exploitation), nets des transferts des contribuables aux consommateurs. L'ESC en % mesure la taxe implicite (ou subvention si l'ESC est positive) à laquelle les consommateurs sont soumis par les politiques des prix agricoles.

Coefficient nominal de protection des consommateurs (CNP des consommateurs) : rapport entre le prix moyen acquitté par les consommateurs (au départ de l'exploitation) et le prix à la frontière (mesuré au départ de l'exploitation). Le CNP des consommateurs est également calculé par produit.

Coefficient nominal de soutien aux consommateurs (CNS aux consommateurs) : rapport entre la valeur des dépenses consacrées à la consommation de produits agricoles (au départ de l'exploitation) et leur valeur aux prix à la frontière.

EST en pourcentage (EST en %) : transferts pris en compte dans l'EST, exprimés en pourcentage du PIB.

ESBT en pourcentage (ESBT en %) : transferts pris en compte dans l'ESBT, exprimés en pourcentage du PIB.

ESSG en pourcentage (ESSG en %) : part des dépenses affectées aux services d'intérêt général dans l'estimation du soutien total (EST).

Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions dans les transferts bruts cumulés aux producteurs (%) : somme du SPM positif, de la valeur absolue du SPM négatif, des paiements au titre de la production et des paiements au titre de l'utilisation d'intrants sans contraintes sur ces derniers, rapportée à la somme du SPM positif, de la valeur absolue du SPM négatif et du total des paiements budgétaires aux producteurs.

Encadré d'annexe 1.B.1. Définitions des catégories entrant dans l'ESP

Définition des catégories

Catégorie A1, Soutien des prix du marché (SPM) *:* transferts des consommateurs et des contribuables aux agriculteurs, qui découlent des mesures créant un écart entre les prix intérieurs et les prix à la frontière d'un produit agricole donné, mesuré au départ de l'exploitation.

Catégorie A2, Paiements au titre de la production *:* transferts des contribuables aux agriculteurs, qui découlent des mesures fondées sur le niveau effectif de la production d'un produit agricole donné.

Catégorie B, Paiements au titre de l'utilisation d'intrants *:* transferts des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures fondées sur l'utilisation d'intrants :

- ***Utilisation d'intrants variables :*** paiements réduisant le coût sur l'exploitation agricole d'un intrant variable donné ou d'un ensemble d'intrants variables.
- ***Formation de capital fixe :*** paiements réduisant pour l'exploitation, le coût d'investissement dans les bâtiments agricoles, les équipements, les plantations, l'irrigation, le drainage et l'amélioration des sols.
- ***Services utilisés sur l'exploitation :*** paiements réduisant le coût de l'aide et de la formation dispensée aux agriculteurs individuels sur des questions techniques, comptables, commerciales, sanitaires et phytosanitaires.

Catégorie C, Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise : transferts des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures reposant sur le niveau effectif des superficies cultivées, nombres des animaux, recettes et revenus.

Catégorie D, Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise : transferts des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures reposant sur les superficies cultivées, nombre d'animaux, recettes et revenus ne correspondant pas à la période en cours (c'est-à-dire fondées sur un niveau antérieur ou fixe), avec obligation de produire sans spécification de produit.

Catégorie E, Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative : transferts des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures reposant sur les superficies cultivées, nombre d'animaux, recettes et revenus ne correspondant pas à la période en

cours (c'est-à-dire fondées sur un niveau antérieur ou fixe), la production effective d'un produit donné n'étant pas obligatoire, mais facultative.

Catégorie F, Paiements selon des critères non liés à des produits de base : transferts des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures ne reposant pas sur les paramètres relatifs aux produits de base (superficies cultivées, nombre d'animaux, recettes et revenus), l'utilisation des intrants, mais sur :

- ***Le retrait de ressources à long terme :*** transferts au titre du retrait à long terme de facteurs de production de produits de base. Les paiements répertoriés dans cette sous-catégorie se distinguent de ceux imposant un retrait de ressources à court terme, qui dépendent de critères relatifs à la production des produits de base.
- ***La production des produits particuliers autres que les produits de base :*** transferts alloués pour l'utilisation de ressources agricoles pour produire des biens et services spécifiques autres que des produits de base, qui sont produits au-delà des quantités requises par les réglementations en vigueur.
- ***Autres critères non liés à des produits de base :*** transferts accordés à tous les exploitants de manière égale, par exemple un taux forfaitaire ou un paiement fixe, et qui ne dépendent pas des superficies cultivées, nombre d'animaux, recettes et revenus paramètres relatifs à la production de produits de base, ou l'utilisation d'intrants.

Catégorie G, Paiements divers : transferts des contribuables aux exploitants pour lesquels l'insuffisance des informations disponibles ne permet pas de les ventiler vers les catégories appropriées.

Note : S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Définitions des étiquettes

Avec ou sans limitation de la production effective des produits de base et/ou des paiements : définit s'il existe ou non des limitations spécifiques de la production effective des produits de base associées à une mesure prévoyant des transferts à l'agriculture et s'il existe ou non des limitations des paiements sous la forme de limitations de la superficie ou du nombre d'animaux ayant droit à ces paiements. S'applique aux catégories A – F.

Avec taux de paiement variables ou fixes : tout paiement est défini comme étant soumis à un taux variable lorsque la formule déterminant le niveau du paiement réagit à une variation du prix, du rendement, des recettes ou du revenu nets, ou du coût de production. S'applique aux catégories A–E.

Avec ou sans contraintes sur les intrants : définit s'il y a ou non des obligations spécifiques concernant les pratiques agricoles liées au programme en matière de réduction, de remplacement ou d'abandon de l'utilisation des intrants ou des restrictions portant sur les pratiques agricoles autorisées. S'applique aux catégories A–F. Les paiements avec contraintes sur les intrants sont eux-mêmes subdivisés en :

- Paiements dépendant du respect de conditions de base qui sont obligatoires (avec obligatoire) ;
- Paiements exigeant des pratiques spécifiques allant au-delà des conditions de base et facultatives (avec facultatives).
  - Pratiques spécifiques liées aux problèmes environnementaux ;
  - Pratiques spécifiques liées au bien-être des animaux ;
  - Autres pratiques spécifiques.

Avec ou sans exceptions concernant les produits de base : définit s'il y a ou non des interdictions de production de certains produits de base comme critères d'éligibilité aux paiements versés au titre des S/Na/Rec/Rev non courants. S'applique à la catégorie E.

Reposant sur la superficie cultivée, le nombre d'animaux, les recettes ou le revenu : définit l'attribut particulier (par exemple : superficie cultivée, nombre d'animaux, recettes ou revenu) sur lequel le paiement repose. S'applique aux catégories C – E.

Reposant sur un produit individuel, un groupe de produits ou tous les produits : définit si le paiement est accordé pour un produit individuel, un groupe de produits ou tous les produits. S'applique aux catégories A – D.

Moteurs de la variation de l'ESP

Décomposition de l'ESP

Variation de l'ESP en pourcentage : variation en pourcentage de la valeur nominale de l'ESP exprimée en monnaie nationale. La variation en pourcentage est calculée sur les deux dernières années de la série.

Contribution du SPM aux variations de l'ESP : variation en pourcentage de l'ESP nominale, toutes les autres variables étant par ailleurs maintenues constantes.

Contribution de l'écart de prix aux variations de l'ESP : variation en pourcentage de l'ESP nominale, les variables, autres que l'écart entre prix intérieurs et prix à la frontière, étant par ailleurs maintenues constantes.

Contribution de la quantité produite aux variations en pourcentage de l'ESP : variation en pourcentage de l'ESP nominale, toutes les variables, autres que la quantité produite, étant par ailleurs maintenues constantes.

Contribution des paiements budgétaires (PB) aux variations en pourcentage de l'ESP : variation en pourcentage de l'ESP nominale, toutes les variables, autres que les PB, étant maintenues constantes.

Contribution des éléments constitutifs des PB aux variations en pourcentage de l'ESP : variation en pourcentage de l'ESP nominale, toutes les variables autres qu'un élément donné des PB, étant maintenues par ailleurs constantes. Les éléments des PB comprennent les paiements au titre de la production, les paiements au titre de l'utilisation d'intrants, les paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise, les paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise, les paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative, les paiements selon des critères non liés à des produits de base et les paiements divers.

Variation du prix à la production

Variation en pourcentage du prix à la production : variation en pourcentage du prix à la production, mesuré au départ de l'exploitation, exprimé en monnaie nationale. La variation en pourcentage est calculée sur les deux dernières années de la série.

Décomposition de la variation du prix à la frontière

Variations en pourcentage du prix à la frontière : variation en pourcentage du prix à la frontière, mesuré au départ de l'exploitation, exprimé en monnaie nationale. La variation en pourcentage est calculée sur les deux dernières années de la série.

Contribution du taux de change à la variation en pourcentage du prix à la frontière : variation en pourcentage du prix à la frontière (mesuré à la sortie de l'exploitation), exprimé en monnaie nationale, toutes les variables, autres que le taux de change entre la monnaie nationale et l'USD, étant par ailleurs maintenues constantes.

Contribution du prix à la frontière exprimé en USD à la variation en pourcentage du prix à la frontière : variation en pourcentage du prix à la frontière, mesuré à la sortie de l'exploitation, exprimé en monnaie nationale, toutes les variables, autres que le prix à la frontière, mesuré à la sortie de l'exploitation, exprimé en USD, étant par ailleurs maintenues constantes.

Définition des catégories entrant dans l'ESSG

Système de connaissances et d'innovation agricoles

- ***Création de connaissances agricoles :*** dépenses budgétaires au titre des activités de recherche et développement (R-D) liées à l'agriculture, et de la diffusion des données correspondantes, indépendamment du cadre institutionnel (organisme privé ou public, ministère, université, centre de recherche ou groupe de producteurs) dans lequel elles se déroulent, et quelle que soit la nature de la recherche (scientifique, institutionnelle, etc.) ou sa finalité.
- ***Transfert de connaissances agricoles :*** dépenses budgétaires au titre des établissements agricoles professionnels et des programmes agronomiques dans l'enseignement supérieur, des activités générales de formation et de conseil à l'intention des exploitants (règles de comptabilité, application de pesticides, etc.), excluant les cas individuels, et des réseaux constitués pour rassembler des données et diffuser des informations concernant la production et la commercialisation agricoles.

Inspection et contrôle

- ***Sécurité et inspection des produits agricoles :*** dépenses budgétaires au titre d'activités qui se rapportent à la sécurité et à l'inspection des produits agricoles. Seules sont visées les dépenses concernant l'inspection des produits obtenus dans le pays au premier niveau de transformation et l'inspection à la frontière des produits exportés.
- ***Lutte contre les parasites et les maladies :*** dépenses budgétaires au titre de la lutte contre les parasites et les maladies concernant les intrants et les produits agricoles (contrôle au niveau du secteur agricole primaire), et financement public des services vétérinaires et phytosanitaires (concernant les exploitations).
- ***Contrôle des intrants :*** dépenses budgétaires au titre des organismes qui exercent des activités de contrôle et de certification concernant les intrants industriels utilisés en agriculture (machines, engrais industriels, pesticides, etc.), ainsi que les intrants biologiques (certification et contrôle des semences, par exemple).

Développement et entretien des infrastructures

- ***Infrastructures hydrauliques :*** dépenses budgétaires au titre des investissements publics dans les infrastructures hydrauliques (réseaux d'irrigation et de drainage).
- ***Stockage, commercialisation et autres infrastructures physiques :*** dépenses budgétaires au titre des investissements liés au stockage hors exploitation et de divers équipements et infrastructures de marché liés à la manutention et à la commercialisation des produits agricoles primaires (silos, installations portuaires telles que les quais et entrepôts ; marchés de gros,

marchés à terme), et autres infrastructures physiques touchant à l'agriculture, dont ce secteur est le principal bénéficiaire.

- ***Infrastructure institutionnelle :*** dépenses budgétaires au titre des investissements liés à la mise en place et à la gestion de l'infrastructure institutionnelle touchant au secteur agricole (cadastres ; groupes d'utilisateurs de machines, registres de semences et d'espèces ; constitution de réseaux de financement rural ; soutien aux organisations agricoles, etc.).
- ***Restructuration des exploitations agricoles :*** paiements budgétaires touchant à la réforme des structures agricoles, au titre des stratégies d'entrée, de sortie ou de diversification (en dehors de l'agriculture).

Commercialisation et promotion

- ***Programmes collectifs de transformation et commercialisation :*** dépenses budgétaires au titre des investissements consacrés à des dispositifs et équipements collectifs de transformation, principalement au premier niveau, et de commercialisation, en vue d'améliorer les conditions de développement des marchés pour l'agriculture.
- ***Promotion des produits agricoles :*** dépenses budgétaires concernant l'assistance à la promotion collective des produits agroalimentaires (campagnes de promotion et participation à des foires internationales, entre autres exemples).
- ***Stockage public :*** dépenses budgétaires couvrant les coûts d'entreposage, de dépréciation et d'écoulement des stocks publics de produits agricoles.
- ***Divers :*** dépenses budgétaires au titre d'autres services d'intérêt général qu'il n'est pas possible de ventiler et d'affecter à l'une des catégories ci-dessus, souvent parce que les informations font défaut.

Des informations plus détaillées sur la conception, le calcul, l'interprétation et l'utilisation des indicateurs se rapportant à l'estimation du soutien aux producteurs sont données dans le manuel de l'ESP consultable sur le site Web public de l'OCDE http://www.oecd.org/agriculture/topics/agricultural-policy-monitoring-and-evaluation/documents/producer-support-estimates-manual.pdf (en anglais).

Indicateurs du soutien établis par l'OCDE

ATP	Autres transferts aux producteurs
CNP	Coefficient nominal de protection
CNS	Coefficient nominal de soutien
ESC	Estimation du soutien aux consommateurs
ESBT	Estimation du soutien budgétaire total
ESP	Estimation du soutien aux producteurs
ESSG	Estimation du soutien aux services d'intérêt général
EST	Estimation du soutien total
MEP	Modèle d'évaluation des politiques
SPM	Soutien des prix du marché
TSP	Transferts au titre d'un seul produit
TGP	Transferts au titre d'un groupe de produits
TTP	Transferts au titre de tous les produits

Monnaies

ARS	Peso argentin
AUD	Dollar australien
BRL	Real brésilien
CAD	Dollar canadien
CLP	Peso chilien
COP	Peso colombien
CHF	Franc suisse
CNY	Yuan chinois
CRC	Colon costaricien
EUR	Euro
IDR	Roupie indonésienne
INR	Roupie indienne
ILS	Shekel israélien
ISK	Couronne islandaise
JPY	Yen japonais
KRW	Wong coréen
KZT	Tenge kazakh
MXN	Peso mexicain
NOK	Couronne norvégienne
NZD	Dollar néo-zélandais
PHP	Peso philippin
RUR	Rouble russe
TRY	Livre turque
UAH	Hryvnia ukrainienne
USD	Dollar des États-Unis
VND	Dong vietnamien
ZAR	Rand sud-africain

Notes

[1] Plusieurs États membres de l'Union européenne ont également pris des mesures d'interdiction ou d'arrêt progressif de l'utilisation du glyphosate dans l'agriculture, néanmoins pour des raisons de santé.

[2] Pour plus d'informations sur cette initiative, consultez la page http://www.fao.org/save-food/fr/.

[3] Les mesures prises par les États membres de l'UE sont celles indiquées dans le chapitre UE. Les mesures prises par l'Union européenne dans son ensemble sont également mentionnées le cas échéant.

[4] La Nouvelle-Zélande a également exclu les activités liées à la laine à partir du 25 mars. Les restrictions sur la laine et la floriculture ont été assouplies le 28 avril.

[5] Voir https://t.co/bmRPVVBPDn?amp=1.

[6] Voir les chapitres par pays pour connaître la durée exacte des restrictions à l'exportation. La **Roumanie** a également interdit les exportations de céréales et d'autres produits alimentaires vers les pays n'appartenant pas à l'Union européenne, mais cette interdiction a été levée six jours plus tard.

[7] D'autres pays disposent d'un système de soutien semblable pour les entreprises de tout type, y compris les entreprises du secteur agricole (voir la section suivante).

[8] Une panoplie de mesures a été proposée par la Commission européenne afin de soutenir le stockage temporaire de la viande, du lait et des produits laitiers, ainsi que de réorienter les aides existantes pour gérer la crise dans certains systèmes de production (fruits et légumes, huile d'olive, vin). Ces mesures doivent être approuvées par les États membres avant d'être mises en œuvre.

[9] Le total des pays inclut les pays de l'OCDE, les économies émergentes et en développement et les États membres de l'Union européenne non-OCDE.

[10] En 2018, l'ESP était négatif en Argentine, en Inde et au Viet Nam, ce qui signifie que cette interprétation de l'évolution de l'EST n'est pas valable pour ces pays.

[11] L'analyse se concentre sur les pays présentant un bilan d'azote excédentaire, car un bilan déficitaire ne peut être interprété en utilisant la même méthode. Un excédent d'azote peut rester dans le sol, se retrouver dans la nappe phréatique ou les eaux de surface, ou encore se volatiliser dans l'atmosphère et causer une pollution.

[12] Sur le graphique 1.9, EU24 désigne l'ensemble des pays de l'Union européenne sauf l'Estonie, la Hongrie, la Croatie et le Royaume-Uni, pour lesquels les données du bilan de l'azote sont incomplètes sur la période examinée.

[13] Ces pays sont ceux dans lesquels le découplage entre la productivité et le bilan de l'azote ne peut même pas être qualifié de relatif.

Part II Aperçus par pays

2 Tendances générales du soutien à l'agriculture

Pays de l'OCDE

Le soutien total à l'agriculture (EST) dans les pays de l'OCDE[1] s'est élevé à 319 milliards USD (279 milliards EUR) par an en moyenne sur la période 2017-19, dont 72 %, soit 231 milliards USD (202 milliards EUR), sont allés directement aux producteurs (ESP). Le soutien aux producteurs représentait 17.6 % des recettes agricoles brutes (ESP en %) au cours de la période 2017-19 dans l'ensemble de la zone de l'OCDE, contre 29 % environ sur la période 2000-02 et plus de 35 % sur la période 1986-88 (tableau 2.1).

Outre ses variations en volume, le soutien aux agriculteurs a aussi changé dans ses modalités. Dans la zone OCDE, en particulier, la situation se caractérise par un long déclin du soutien lié à la production de produits de base (comprenant le soutien des prix du marché et les paiements au titre de la production). D'après les travaux de l'OCDE, avec les paiements fondés sur l'utilisation d'intrants variables sans contraintes, qui sont en légère augmentation dans les pays membres par rapport au début du millénaire, cette forme de soutien est la plus susceptible de fausser la production et les échanges. Ensemble, les aides de cette nature représentaient 8.5 % des recettes agricoles brutes et 48 % du soutien aux producteurs sur la période 2017-19, contre 19.5 % et 68 %, respectivement, en 2000-02.

À l'autre bout du spectre de la classification de l'ESP, des formes de soutien moins génératrices de distorsions sont aussi utilisées dans certains pays, comme les paiements basés sur des paramètres qui ne dépendent pas de la production courante ou sur des critères qui ne sont pas liés à des produits de base, tels que le gel des terres ou les transferts visant des résultats spécifiques en matière d'environnement ou de bien-être des animaux. Surtout, les paiements au titre de droits antérieurs (généralement la superficie cultivée ou le nombre d'animaux d'une année de référence dans le passé) ont sensiblement augmenté dans de nombreux pays de l'OCDE au cours des deux décennies écoulées, atteignant quelque 3.5 % des recettes agricoles brutes et environ un cinquième de l'ESP pendant la période 2017-19. Les paiements reposant sur la superficie cultivée et le nombre d'animaux sont restés presque inchangés par rapport à la période 2000-02 et représentent à l'heure actuelle 22 % environ du soutien total aux producteurs (tableau 2.1).

Les dépenses destinées à financer les services d'intérêt général (ESSG) dans le secteur agricole ont augmenté (en termes nominaux) dans la zone de l'OCDE, passant de 36 milliards USD par an pendant la période 2000-02 à 43 milliards USD pendant la période 2017-19. Elles servent encore majoritairement à financer les infrastructures (18.4 milliards USD), ce poste enregistrant une légère progression par rapport à 2000-02, tandis que les dépenses consacrées aux connaissances et à l'innovation agricoles (13 milliards USD) ont connu une hausse des deux tiers dans le même temps. Les dépenses destinées aux services d'inspection et de contrôle ont doublé tandis que les fonds octroyés aux activités de commercialisation et de promotion et plus encore au stockage public diminuaient, mais tous ces postes représentaient une part beaucoup plus réduite de l'ESSG (tableau 2.1).

Graphique 2.1. OCDE : Évolution du soutien à l'agriculture

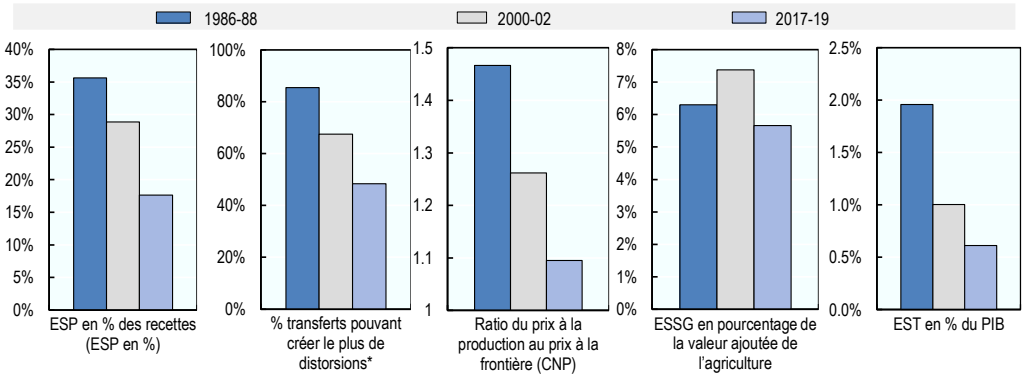

Notes : * Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions, dans les transferts cumulés aux producteurs.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145484

Le **soutien aux producteurs** mesuré en proportion des recettes agricoles brutes (ESP en %) diminue progressivement depuis de nombreuses années dans la zone de l'OCDE. En 2017-19, il représentait 17.6 % des recettes agricoles brutes. La part des mesures de soutien provoquant le plus de distorsions a diminué au fil du temps, principalement du fait de la réduction du soutien des prix du marché (SPM) (graphique 2.1 et tableau 2.1). Pendant la période 2017-19, les prix effectifs perçus par les producteurs ont été en moyenne supérieurs de 9 % aux prix mondiaux, même si des différences importantes persistent entre les produits : les prix intérieurs ont été plus élevés de plus de 100 % dans le cas du riz, de 30 % dans celui du tournesol, de 35% dans celui du sucre, de 13% dans celui du lait et de 13 % dans celui de la viande bovine. Globalement, dans la zone de l'OCDE, les transferts au titre d'un seul produit (TSP) ont représenté 51 % de l'ESP totale au cours de la période 2017-19. Le riz, le sucre, le tournesol, la viande bovine et le lait sont les produits qui ont bénéficié des TSP les plus importants en proportion de la valeur des recettes agricoles brutes de chacun d'eux, et le SPM a été la principale composante de ces transferts dans la plupart des cas (graphique 2.2). La valeur relative des dépenses consacrées aux services d'intérêt général (ESSG), principalement aux systèmes de connaissances et aux infrastructures, diminue régulièrement, la croissance de la valeur ajoutée de l'agriculture étant plus rapide. Le soutien total à l'agriculture en pourcentage du PIB a fortement régressé dans le temps. Plus de 70 % de ce soutien est versé aux producteurs eux-mêmes (ESP).

Graphique 2.2. OCDE : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19

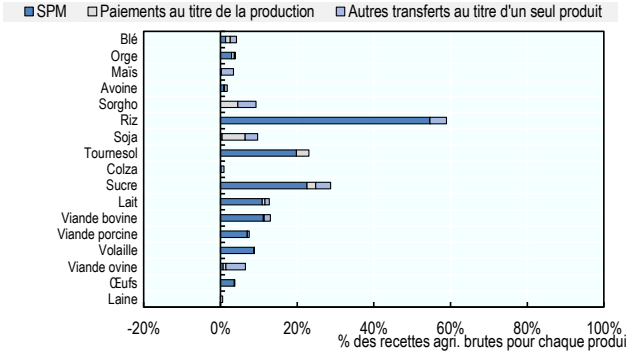

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink tLink https://doi.org/10.1787/888934145503

Tableau 2.1. OCDE : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	1986-88	2000-02	2017-19	2017	2018	2019p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**594 108**	**660 730**	**1 175 353**	**1 169 107**	**1 189 910**	**1 167 041**
***dont** : part des produits SPM (%)*	71.3	70.0	71.6	71.7	71.7	71.5
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**557 330**	**650 661**	**1 060 814**	**1 035 114**	**1 086 864**	**1 060 463**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**231 446**	**217 716**	**231 046**	**222 199**	**239 170**	**231 769**
Soutien au titre de la production des produits de base	188 500	138 942	102 561	98 807	111 956	96 920
Soutien des prix du marché[1]	175 904	123 989	96 053	95 212	99 775	93 174
Soutien positif des prix du marché	180 205	124 575	96 272	95 567	99 948	93 300
Soutien négatif des prix du marché	-4 302	-585	-218	-355	-174	-126
Paiements au titre de la production	12 596	14 953	6 508	3 595	12 181	3 747
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	19 578	19 428	27 283	26 863	28 742	26 243
Utilisation d'intrants variables	9 153	7 955	9 715	10 014	10 023	9 108
avec contraintes sur les intrants	1 146	305	803	1 029	668	713
Formation de capital fixe	6 882	5 063	9 921	9 053	11 161	9 548
avec contraintes sur les intrants	1 638	625	2 608	2 479	2 914	2 431
Services utilisés sur l'exploitation	3 543	6 410	7 647	7 797	7 558	7 588
avec contraintes sur les intrants	439	959	1 557	1 497	1 615	1 557
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	19 377	42 516	49 776	44 516	46 443	58 369
Au titre des Recettes / du Revenu	2 052	3 173	3 725	3 352	4 114	3 708
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	17 325	39 343	46 051	41 164	42 328	54 662
avec contraintes sur les intrants	4 093	18 032	38 431	32 513	34 919	47 860
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	533	71	2 274	2 014	2 443	2 364
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	2 080	13 721	45 790	46 202	46 091	45 077
Avec taux de paiement variables	181	4 318	3 495	3 640	3 021	3 826
avec exceptions sur les produits	0	4 079	3 346	3 486	2 864	3 689
Avec taux de paiement fixes	1 899	9 403	42 295	42 562	43 070	41 251
avec exceptions sur les produits	1 561	6 081	2 539	2 574	2 510	2 532
Paiements sur critères non liés à des produits de base	1 078	3 205	2 998	3 451	3 103	2 439
Retrait de ressources à long terme	1 076	2 900	1 574	2 178	1 614	929
Production de produits particuliers autres que produits de base	2	237	1 355	1 201	1 413	1 450
Autres critères non liés à des produits de base	0	68	69	71	75	60
Paiements divers	300	-166	365	347	392	356
ESP en pourcentage (%)	**35.6**	**28.9**	**17.6**	**17.1**	**18.0**	**17.8**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.47**	**1.26**	**1.09**	**1.09**	**1.10**	**1.09**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.55**	**1.41**	**1.21**	**1.21**	**1.22**	**1.22**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**25 568**	**36 401**	**42 788**	**43 354**	**43 146**	**41 863**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	4 846	7 959	13 388	13 051	13 619	13 494
Services d'inspection et de contrôle	1 076	1 919	3 998	3 902	4 244	3 847
Développement et entretien des infrastructures	10 223	16 297	18 386	19 461	18 423	17 274
Commercialisation et promotion	2 156	5 572	4 676	4 555	4 598	4 875
Coût du stockage public	5 872	2 282	639	687	558	672
Divers	1 395	2 371	1 701	1 698	1 704	1 701
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**9.2**	**13.1**	**13.4**	**13.9**	**13.1**	**13.3**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-156 552**	**-116 803**	**-72 106**	**-65 457**	**-76 023**	**-74 837**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-165 483	-122 248	-92 323	-90 454	-96 498	-90 018
Autres transferts des consommateurs	-22 445	-18 718	-25 724	-23 420	-27 177	-26 576
Transferts des contribuables aux consommateurs	19 956	23 580	45 001	47 103	46 894	41 006
Surcoût de l'alimentation animale	11 420	583	941	1 313	757	751
ESC en pourcentage (%)	**-29.1**	**-18.6**	**-7.1**	**-6.6**	**-7.3**	**-7.3**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.51**	**1.28**	**1.13**	**1.12**	**1.13**	**1.12**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.41**	**1.23**	**1.08**	**1.07**	**1.08**	**1.08**
Estimation du soutien total (EST)	**276 970**	**277 697**	**318 835**	**312 657**	**329 210**	**314 638**
Transferts des consommateurs	187 928	140 966	118 048	113 874	123 675	116 594
Transferts des contribuables	111 487	155 449	226 511	222 203	232 712	224 620
Recettes budgétaires	-22 445	-18 718	-25 724	-23 420	-27 177	-26 576
EST en pourcentage (% du PIB)	**2.0**	**1.0**	**0.6**	**0.6**	**0.6**	**0.6**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**101 066**	**153 708**	**222 781**	**217 445**	**229 435**	**221 464**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.7**	**0.6**	**0.4**	**0.4**	**0.4**	**0.4**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.
Le total OCDE pour 1986-88 inclut tous les pays à l'exception du Chili, d'Israël, de la Lettonie, de la Lituanie et de la Slovénie pour lesquels les données ne sont pas disponibles. Le total OCDE pour 2000-02 inclut tous les pays à l'exception de la Lettonie et de la Lituanie. L'EST en pourcentage du PIB de l'OCDE pour 1986-88 est une estimation basée sur les données existantes.
1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Produits SPM : se reporter aux notes des tableaux des différents pays.

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données).
http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

Économies émergentes

Au total, le soutien apporté à l'agriculture (indiqué par l'EST) dans les économies émergentes[2] s'est monté à 295 milliards USD (258 milliards EUR) en moyenne par an sur la période 2017-19, dont 71 %, soit 210 milliards USD (184 milliards EUR), ont été versés aux producteurs eux-mêmes (ESP). Exprimé en pourcentage des recettes agricoles brutes (ESP en %), le soutien agrégé aux exploitations s'est situé en moyenne à 8.5 % sur la période 2017-19 dans ces économies, contre 4.2 % sur la période 2000-02 (tableau 2.2). L'ESP en % agrégée reste de moitié inférieure à celle de la zone de l'OCDE, mais c'est en partie dû à un SPM sensiblement négatif dans quelques pays, à hauteur de 89 milliards USD (78 milliards EUR) par an. Il en découle que le soutien aux producteurs et au secteur dans les autres pays est également plus élevé que ne le donnent à penser les indicateurs agrégés.

La part des transferts fondés sur la production (compte tenu à la fois du SPM positif et du SPM négatif et des paiements au titre de la production) et sur l'utilisation d'intrants dans le soutien total aux exploitations a légèrement diminué, se maintenant en moyenne aux alentours de 83 % sur la période 2017-19, contre 89 % sur la période 2000-02. Il a été établi que, avec les paiements fondés sur l'utilisation d'intrants variables non assortie de contraintes, les transferts au titre de la production étaient les plus susceptibles de fausser la production et les échanges agricoles. Au total, ces transferts représentent désormais 7 % des recettes agricoles brutes alors qu'ils se situaient à 4 % sur la période 2000-02, mais leur niveau reste inférieur à la moyenne de l'OCDE.

Parmi les autres formes de soutien aux producteurs, les plus importantes sont les paiements au titre de l'utilisation d'autres intrants (principalement au titre de la formation de capital fixe), et les paiements au titre des superficies cultivées et du nombre d'animaux. Dans les économies émergentes, les paiements au titre des superficies cultivées et du nombre d'animaux étaient presque inexistants pendant la période 2000-02, mais ils ont atteint près de 13 % du soutien agrégé aux exploitations sur la période 2017-19. Pour sa part, l'importance relative du soutien aux investissements, souvent liés à l'irrigation, diminue au fil du temps et s'établit actuellement à 9 % de l'ESP. Toutes les autres formes de soutien aux producteurs restent modestes (tableau 2.2).

Les dépenses finançant les services d'intérêt général utiles au secteur (mesurées par l'ESSG) se sont élevées dans les économies émergentes à 64 milliards USD (56 milliards EUR) en moyenne par an sur la période 2017-19. Elles se sont réparties pour l'essentiel entre les travaux d'infrastructure (26 milliards USD), souvent liés à l'irrigation comme indiqué plus haut, et le stockage public (20 milliards USD), le reste étant destiné principalement aux systèmes de connaissances et d'innovation agricoles (13 milliards USD) (tableau 2.2).

Graphique 2.3. Économies émergentes : Évolution du soutien à l'agriculture

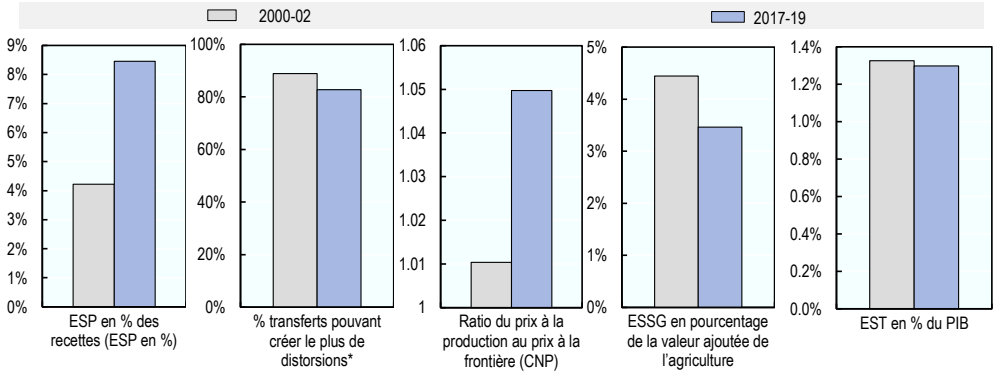

Notes : * Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions, dans les transferts cumulés aux producteurs.

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145522

Contrairement aux pays de l'OCDE, les économies émergentes enregistrent une hausse du **soutien aux producteurs** sur le long terme. Sur la période 2017-19, le soutien agrégé s'est situé aux alentours de 8.5 % des recettes agricoles brutes, ce qui reste très inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE, mais ce chiffre comprend à la fois les transferts aux dépens des agriculteurs sous l'effet d'un SPM négatif (3.6 % des recettes agricoles brutes) et les transferts en leur faveur (12 % des recettes agricoles brutes). La part des transferts bruts aux producteurs (positifs ou négatifs, c'est-à-dire exprimés en valeur absolue) découlant des mesures les plus susceptibles de provoquer des distorsions (soutien fondé sur la production et sur l'utilisation d'intrants variables – sans contraintes sur les intrants) n'a guère diminué et s'est maintenue au-dessus de 80 % en moyenne sur la période 2017-19 (graphique 2.3). En moyenne, les prix effectifs perçus par les agriculteurs ont été supérieurs de 5 % aux prix mondiaux. Cette moyenne masque de grandes différences entre pays et produits, les prix intérieurs étant plus bas que les prix mondiaux sur plusieurs marchés. Dans l'ensemble, les transferts au titre d'un seul produit (TSP) ont représenté en moyenne un peu plus de la moitié de l'ESP totale en 2017-19, la tendance à la baisse de ces dernières années étant due en partie à des TSP négatifs plus élevés en Inde et en Argentine et à l'extension du dispositif relatif aux revenus directs en Inde. Ils ont atteint leur plus haut niveau, en proportion des recettes agricoles brutes par produit, dans les cas du colza, du sucre, du maïs, du riz et du blé, et ont été négatifs dans ceux de l'orge, des oléagineux, du lait et de l'avoine. Le SPM agrégé est la principale composante des TSP dans la plupart des cas (graphique 2.4). En moyenne, les dépenses au titre des services d'intérêt général (indiquées par l'ESSG) rapportées à la valeur ajoutée de l'agriculture sont inférieures à la moyenne des pays de l'OCDE. Agrégé, le soutien total à l'agriculture ne varie guère au fil du temps en proportion du PIB et il résulte principalement du soutien aux exploitations, qui en a représenté environ 84 %.

Graphique 2.4. Économies émergentes : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19

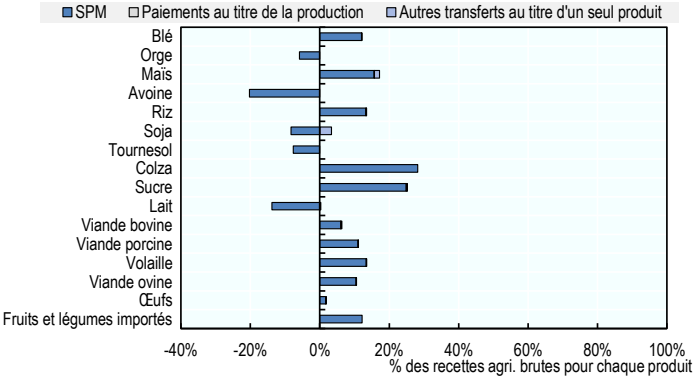

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145541

Tableau 2.2. Économies émergentes : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	2000-02	2017-19	2017	2018	2019p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**535 036**	**2 369 625**	**2 309 142**	**2 343 832**	**2 455 901**
***dont** : part des produits SPM (%)*	75.3	76.7	76.0	77.4	76.6
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**529 958**	**2 233 524**	**2 175 923**	**2 197 899**	**2 326 749**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**23 415**	**209 983**	**239 008**	**192 224**	**198 717**
Soutien au titre de la production des produits de base	4 056	101 944	134 532	84 911	86 390
Soutien des prix du marché[1]	3 640	96 833	129 333	80 320	80 847
Soutien positif des prix du marché	27 276	185 998	200 649	176 991	180 353
Soutien négatif des prix du marché	-23 636	-89 164	-71 316	-96 671	-99 506
Paiements au titre de la production	416	5 111	5 199	4 591	5 543
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	17 415	64 609	65 007	64 646	64 172
Utilisation d'intrants variables	11 535	42 074	40 928	42 087	43 206
avec contraintes sur les intrants	37	1 002	1 389	935	683
Formation de capital fixe	4 482	19 520	20 810	19 557	18 193
avec contraintes sur les intrants	5	1 464	1 949	1 353	1 089
Services utilisés sur l'exploitation	1 397	3 015	3 269	3 003	2 773
avec contraintes sur les intrants	8	21	18	8	36
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	813	26 880	26 811	27 377	26 451
Au titre des Recettes / du Revenu	813	2 398	2 399	2 397	2 398
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	24 482	24 412	24 980	24 053
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	370	13 197	9 642	11 432	18 518
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	370	13 197	9 642	11 432	18 518
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	459	2 302	2 351	2 326	2 227
Retrait de ressources à long terme	459	2 302	2 351	2 326	2 227
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	1	0	0	0	0
Paiements divers	302	1 052	664	1 532	959
ESP en pourcentage (%)	**4.2**	**8.5**	**9.9**	**7.8**	**7.7**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.01**	**1.05**	**1.07**	**1.04**	**1.04**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.04**	**1.09**	**1.11**	**1.08**	**1.08**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**18 889**	**63 567**	**64 751**	**63 992**	**61 958**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	3 037	12 793	13 357	12 769	12 253
Services d'inspection et de contrôle	801	3 552	3 553	3 578	3 526
Développement et entretien des infrastructures	7 057	26 254	25 236	27 478	26 047
Commercialisation et promotion	29	665	735	629	631
Coût du stockage public	7 861	19 901	21 627	18 945	19 130
Divers	104	403	243	594	372
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**40.2**	**21.6**	**19.8**	**23.2**	**22.0**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-3 555**	**-100 742**	**-125 151**	**-82 897**	**-94 176**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-6 271	-108 275	-135 380	-94 901	-94 544
Autres transferts des consommateurs	-3 105	-22 021	-20 285	-17 233	-28 544
Transferts des contribuables aux consommateurs	4 735	20 951	22 624	19 622	20 607
Surcoût de l'alimentation animale	1 086	8 603	7 890	9 615	8 306
ESC en pourcentage (%)	**-0.7**	**-4.6**	**-5.8**	**-3.8**	**-4.1**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.02**	**1.06**	**1.08**	**1.05**	**1.06**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.01**	**1.05**	**1.06**	**1.04**	**1.04**
Estimation du soutien total (EST)	**47 040**	**294 501**	**326 383**	**275 839**	**281 282**
Transferts des consommateurs	9 376	130 296	155 665	112 134	123 089
Transferts des contribuables	40 769	186 226	191 003	180 938	186 738
Recettes budgétaires	-3 105	-22 021	-20 285	-17 233	-28 544
EST en pourcentage (% du PIB)	**1.3**	**1.3**	**1.5**	**1.2**	**1.2**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**43 400**	**197 668**	**197 050**	**195 519**	**200 435**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**1.2**	**0.9**	**0.9**	**0.8**	**0.9**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.
Les économies émergentes incluent l'Argentine, le Brésil, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, l'Inde, l'Indonésie, le Kazakhstan, les Philippines, la Fédération de Russie, l'Afrique du Sud, l'Ukraine et le Viet Nam.
1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Produits SPM : se reporter aux notes des tableaux des différents pays.

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données).
http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

Ensemble des pays

Le soutien total à l'agriculture (EST) dans l'ensemble des pays examinés s'est établi à 619 milliards USD (542 milliards EUR) par an en moyenne sur la période 2017-19, dont environ 72 %, soit 446 milliards USD (391 milliards EUR), ont été versés directement aux producteurs (ESP). Étant donné les éléments sensiblement négatifs du soutien des prix du marché estimés dans certaines économies émergentes, les transferts bruts sont nettement plus élevés : au total, ce sont 708 milliards USD (620 milliards EUR) qui ont été transférés au secteur dans les 54 pays étudiés, le SPM négatif dans certains pays se montant à 89 milliards USD (78 milliards EUR). Exprimé en pourcentage des recettes agricoles brutes (ESP en %), le soutien aux producteurs dans l'ensemble des pays étudiés a atteint en moyenne 12.5 % sur la période 2017-19, contre 18.4 % au cours de la période 2000-02 (tableau 2.3).

Entre les périodes 2000-02 et 2017-19, la composition du soutien agricole dans l'ensemble des pays étudiés a relativement peu varié. La part des formes de transferts pouvant provoquer le plus de distorsions (SPM positif ou négatif et paiements au titre de la production ou de l'utilisation d'intrants variables sans contraintes) a légèrement diminué, mais elles représentent encore environ 69 % des transferts bruts aux producteurs (positifs ou négatifs, c'est-à-dire exprimés en valeur absolue) dans l'ensemble des pays, contre 73 % pendant la période 2000-02. Elles représentent désormais 8 % des recettes agricoles brutes agrégées, alors qu'elles s'établissaient à 13 % sur la période 2000-02. Les transferts fondés sur la production sont en baisse en termes relatifs, mais ceux qui bénéficient à l'utilisation d'intrants sans contraintes augmentent.

Parmi les autres formes de soutien aux producteurs, les paiements fondés sur les superficies cultivées et le nombre d'animaux (18 % de la totalité du soutien aux exploitations), et ceux qui dépendent de valeurs de référence antérieures sans obligation de production sont les plus importants. La part de ces derniers paiements, qui sont découplés de la production courante et donc faussent beaucoup moins la production et les échanges, a sensiblement augmenté et atteint aujourd'hui 14% de la totalité du soutien aux producteurs (tableau 2.3).

Dans l'ensemble des pays, les dépenses destinées à financer les services d'intérêt général (ESSG) dans le secteur agricole ont atteint 106 milliards USD (93 milliards EUR) par an en moyenne sur la période 2017-19. Elles se répartissent pour l'essentiel entre les travaux d'infrastructure (45 milliards USD), les systèmes de connaissances et d'innovation agricoles (26 milliards USD) et le stockage public (21 milliards USD) (tableau 2.3).

Graphique 2.5. Ensemble des pays : Évolution du soutien à l'agriculture

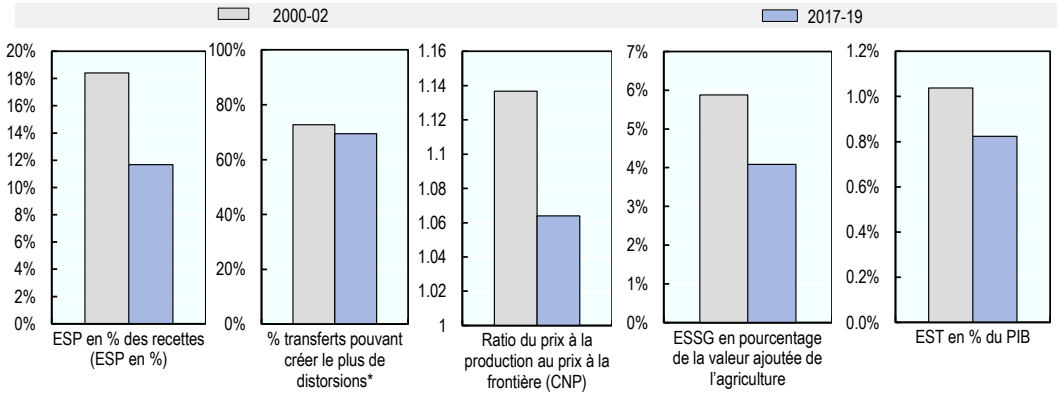

Note : * Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions, dans les transferts cumulés aux producteurs.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145560

Le **soutien aux producteurs (ESP en %)** dans l'ensemble des pays considérés dans le présent rapport a diminué entre les périodes 2000-02 et 2017-19 et s'établit actuellement aux alentours de 12 % des recettes agricoles brutes. La part des transferts bruts aux producteurs (positifs ou négatifs, c'est-à-dire exprimés en valeur absolue) découlant des mesures **les plus susceptibles de provoquer des distorsions** (soutien fondé sur la production et l'utilisation d'intrants variables – sans contraintes sur les intrants) n'a pratiquement pas changé et se maintient autour de 69 % au cours de la période 2017-19 (graphique 2.5). Les prix effectifs perçus par les producteurs ont été en moyenne supérieurs de 6 % aux prix mondiaux, mais les écarts ont été plus prononcés dans les cas du riz et du sucre. Globalement, les transferts au titre d'un seul produit (TSP) ont représenté plus de 50 % du total de l'ESP sur la période 2017-19. Ils ont atteint leur plus haut niveau, en proportion des recettes agricoles brutes par produit, dans les cas du sucre et du riz (graphique 2.6). Le SPM est la principale composante de ces transferts dans la plupart des cas. En moyenne, les dépenses consacrées aux **services d'intérêt général** (ESSG), principalement aux infrastructures, au système de connaissances et au stockage public, ont diminué en termes relatifs à mesure que la croissance de la valeur ajoutée agricole s'accélérait. Le **soutien total à l'agriculture** en pourcentage du PIB a légèrement baissé au fil du temps, à mesure que l'importance relative du secteur agricole diminuait dans l'ensemble des économies.

Graphique 2.6. Ensemble des pays : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19

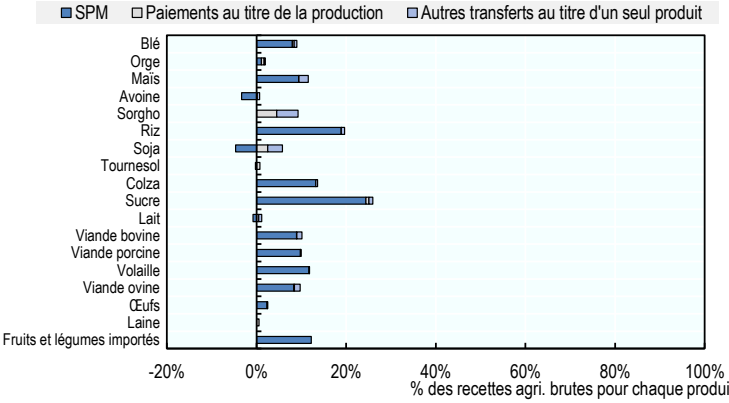

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145579

Tableau 2.3. Ensemble des pays : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	2000-02	2017-19	2017	2018	2019p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**1 195 766**	**3 571 747**	**3 503 131**	**3 561 521**	**3 650 590**
***dont** : part des produits SPM (%)*	72.4	75.0	74.6	75.5	74.9
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**1 180 619**	**3 348 913**	**3 260 847**	**3 344 489**	**3 441 404**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**241 131**	**446 424**	**466 296**	**437 050**	**435 925**
Soutien au titre de la production des produits de base	142 998	205 118	234 050	197 478	183 824
Soutien des prix du marché[1]	127 629	193 372	224 987	180 648	174 481
Soutien positif des prix du marché	151 850	282 785	296 708	277 512	274 136
Soutien négatif des prix du marché	-24 221	-89 413	-71 720	-96 864	-99 655
Paiements au titre de la production	15 369	11 746	9 063	16 830	9 344
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	36 843	92 425	92 198	94 027	91 051
Utilisation d'intrants variables	19 491	51 908	50 971	52 276	52 476
avec contraintes sur les intrants	342	1 807	2 419	1 604	1 398
Formation de capital fixe	9 545	29 784	30 101	31 118	28 133
avec contraintes sur les intrants	630	4 071	4 428	4 267	3 520
Services utilisés sur l'exploitation	7 807	10 734	11 126	10 634	10 441
avec contraintes sur les intrants	967	1 577	1 515	1 623	1 593
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	43 329	78 427	73 017	75 659	86 603
Au titre des Recettes / du Revenu	3 986	6 126	5 753	6 515	6 109
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	39 343	72 301	67 264	69 144	80 494
avec contraintes sur les intrants	18 032	39 640	33 639	36 180	49 101
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	71	2 277	2 017	2 447	2 367
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	14 091	61 418	58 169	60 038	66 048
Avec taux de paiement variables	4 318	3 495	3 640	3 021	3 826
avec exceptions sur les produits	4 079	3 346	3 486	2 864	3 689
Avec taux de paiement fixes	9 773	57 923	54 529	57 017	62 223
avec exceptions sur les produits	6 081	2 539	2 574	2 510	2 532
Paiements sur critères non liés à des produits de base	3 664	5 333	5 826	5 466	4 707
Retrait de ressources à long terme	3 358	3 876	4 530	3 940	3 157
Production de produits particuliers autres que produits de base	237	1 389	1 225	1 451	1 491
Autres critères non liés à des produits de base	69	69	71	75	60
Paiements divers	136	1 426	1 019	1 934	1 324
ESP en pourcentage (%)	**18.4**	**11.7**	**12.5**	**11.4**	**11.1**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.14**	**1.06**	**1.07**	**1.06**	**1.06**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.23**	**1.13**	**1.14**	**1.13**	**1.13**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**55 290**	**106 416**	**108 179**	**107 205**	**103 865**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	10 996	26 219	26 437	26 428	25 790
Services d'inspection et de contrôle	2 719	7 550	7 455	7 822	7 373
Développement et entretien des infrastructures	23 354	44 681	44 734	45 945	43 364
Commercialisation et promotion	5 602	5 319	5 285	5 209	5 463
Coût du stockage public	10 144	20 544	22 326	19 503	19 802
Divers	2 475	2 104	1 941	2 298	2 073
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**17.0**	**17.2**	**16.8**	**17.6**	**17.3**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-120 358**	**-173 358**	**-191 073**	**-159 485**	**-169 515**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-128 519	-201 147	-226 362	-191 993	-185 084
Autres transferts des consommateurs	-21 823	-47 749	-43 708	-44 413	-55 126
Transferts des contribuables aux consommateurs	28 315	65 974	69 762	66 532	61 628
Surcoût de l'alimentation animale	1 669	9 563	9 234	10 388	9 067
ESC en pourcentage (%)	**-10.4**	**-5.3**	**-6.0**	**-4.9**	**-5.0**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.15**	**1.08**	**1.09**	**1.08**	**1.08**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.12**	**1.06**	**1.06**	**1.05**	**1.05**
Estimation du soutien total (EST)	**324 737**	**618 814**	**644 237**	**610 787**	**601 419**
Transferts des consommateurs	150 342	248 895	270 070	236 406	240 211
Transferts des contribuables	196 218	417 668	417 876	418 794	416 334
Recettes budgétaires	-21 823	-47 749	-43 708	-44 413	-55 126
EST en pourcentage (% du PIB)	**1.0**	**0.8**	**0.9**	**0.8**	**0.8**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**197 108**	**425 442**	**419 250**	**430 139**	**426 938**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.6**	**0.6**	**0.6**	**0.6**	**0.6**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.
Le total de l'ensemble des pays inclut tous les pays OCDE, les pays membres de l'UE non-OECD, et les économies émergentes: l'Argentine, le Brésil, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, l'Inde, l'Indonésie, le Kazakhstan, les Philippines, la Fédération de Russie, l'Afrique de Sud, l'Ukraine et le Viet Nam. Le total de l'ensemble des pays inclut les données tous les pays en 2000-02, sauf la Lettonie et la Lituanie, pour lesquels les données ne sont pas disponibles.
1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Produits SPM : se reporter aux notes des tableaux des différents pays.

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

Notes

[1] Le total de l'OCDE ne comprend pas les États membres de l'UE non membres de l'OCDE, ni la Colombie qui a rejoint l'OCDE en avril 2020.

[2] Les économies émergentes étudiées dans le présent rapport sont les suivantes : Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Chine, Costa Rica, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Kazakhstan, Philippines, Ukraine et Viet Nam, ainsi que la Colombie qui a rejoint l'OCDE en avril 2020.

3 Argentine

Soutien à l'agriculture

L'Argentine fournit un soutien négatif à son secteur agricole, essentiellement attribuable aux droits sur les exportations qui font baisser les prix à la production intérieurs. L'estimation du soutien aux producteurs était négative, à -21.4 % des recettes agricoles brutes, en 2017-19. Les paiements budgétaires aux producteurs sont limités et axés sur le soutien à l'utilisation d'intrants, principalement sous forme de crédit à des taux préférentiels.

Ces vingt dernières années, la production et les exportations agricoles en Argentine ont enregistré une croissance dynamique grâce à un secteur privé innovant, ainsi qu'aux services publics, notamment s'agissant des connaissances, de la recherche, de la vulgarisation et des contrôles sanitaires. La majeure partie du soutien budgétaire de l'Argentine au secteur est destinée à ces services d'intérêt général (ESSG). Toutefois, le soutien budgétaire total aux agriculteurs et au secteur dans son ensemble n'a représenté que 0.1 % du PIB, bien en deçà de la valeur absolue du soutien négatif des prix du marché, rendant l'estimation du soutien total à l'agriculture (EST) également négative, représentant -1.8 % du PIB.

Principales évolutions de l'action publique

En décembre 2019, le nouveau gouvernement a recréé un ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et des Pêches distinct. Le ministère du Développement social a créé un nouveau programme social intitulé « L'Argentine contre la faim » en janvier 2020. Ce programme offre un soutien financier mensuel aux bénéficiaires actuels de la protection sociale : une « carte alimentaire » électronique leur permet d'acheter tout type de produit alimentaire jusqu'à concurrence de la valeur d'un panier de base composé de produits laitiers, de légumes, de viande et d'autres produits frais.

Le Programme national de réduction du gaspillage et des pertes alimentaires a établi un registre des établissements autorisés à recevoir des produits alimentaires pour les redistribuer gratuitement aux consommateurs finaux. En outre, une nouvelle loi limite la responsabilité des donateurs d'aide alimentaire afin de faciliter le don de produits alimentaires qui risqueraient d'être jetés autrement, tout en veillant au respect du Code alimentaire argentin.

Plusieurs initiatives gouvernementales ciblent l'amélioration de l'épandage des produits agrochimiques. Une résolution du SENASA (Servicio Nacional de Sanidad y Calidad Agroalimentaria), organisme chargé de la santé des plantes et des animaux, dresse une liste de restrictions relatives à l'utilisation des substances actives des produits agrochimiques. Les anciens ministères de l'Agro-industrie et du Développement durable ont approuvé une résolution conjointe créant un groupe de travail interministériel sur les bonnes pratiques d'épandages des pesticides. Enfin, le nouveau Plan d'action sur les bio-intrants fait intervenir l'ensemble des acteurs des secteurs public et privé afin de mettre au point des produits de remplacement et des compléments aux produits chimiques.

En juin 2019, l'Union européenne et le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) ont conclu un accord de libre-échange. Cet accord comporte plusieurs dispositions visant à améliorer l'accès au marché

de produits agricoles du Mercosur, dont la viande bovine, la volaille, la viande porcine, le sucre, l'éthanol et le fromage, au sein de l'Union européenne.

Évaluation et recommandations

- Les taxes sur les exportations créent des distorsions et de l'incertitude. Toutefois, en réaction aux bouleversements macroéconomiques, de nouveaux droits de douane sur l'ensemble des exportations ont été mis en place en septembre 2018. Ils devraient être progressivement supprimés dans le cadre d'un plan gouvernemental à long terme qui vise à intégrer le secteur dans un système fiscal réformé à l'échelle de l'économie, ainsi qu'à renforcer la certitude quant à la politique avec d'autres sources de recettes fiscales. Dans l'environnement actuel, il sera essentiel de réduire l'incertitude et de trouver le juste équilibre entre l'objectif à long terme de réduction des droits sur les exportations et les besoins à court terme de perception de recettes fiscales.
- L'action menée en Argentine est imprévisible de longue date et défavorable au secteur agricole. La politique agricole pourrait être plus présente dans des lois générales, comme une loi-cadre spécifique et une réforme du système fiscal à l'échelle de l'économie dans son ensemble, en gardant en ligne de mire, à long terme, l'évolution progressive vers une panoplie de mesures plus neutre, stable, prévisible et ciblée.
- Le nouveau plan social, « L'Argentine contre la faim », qui offre une aide financière mensuelle par l'intermédiaire d'une carte électronique, doit bien cibler la population qui en a besoin. Pour s'attaquer à la pauvreté alimentaire, cette approche axée sur les mesures sociales est plus efficace que les mesures commerciales qui font baisser les prix intérieurs des produits alimentaires de base, ces derniers ne représentant qu'une faible part des dépenses alimentaires.
- Les mesures récemment instaurées pour améliorer l'épandage des produits agrochimiques vont dans le bon sens pour sensibiliser la population et définir des principes et des pratiques scientifiques. À l'avenir, il faudra améliorer les systèmes de suivi et d'information, notamment s'agissant de l'utilisation des pesticides, afin de concevoir des mesures plus adaptées, par exemple pour les externalités négatives à l'échelle locale et les zones critiques relativement à l'utilisation de ces produits.
- Afin de pouvoir fournir la recherche, les programmes de vulgarisation et les autres biens publics nécessaires pour l'innovation agricole à l'avenir, le système d'innovation agricole de l'Argentine doit mettre en place un suivi systématique des efforts et des résultats dans les secteurs de la R-D et de l'innovation, ainsi que définir et mettre en œuvre des priorités stratégiques. Les mesures gouvernementales à l'égard de l'innovation devraient être axées sur la prestation de biens publics dans les domaines où le secteur privé a des difficultés à les fournir, tels que ceux liés à la durabilité et aux chaînes de valeur moins développées, ou pour les économies régionales hors de la région de La Pampa.
- Le fonds spécial du tabac (Fondo especial del tabaco ou FET), qui dispose d'un budget similaire à celui de l'Institut national de technologie agricole (Instituto Nacional de Tecnología Agropecuaria ou INTA), devrait être réformé. Les paiements au titre de la production versés aux producteurs de tabac devraient être progressivement éliminés, et les ressources utilisées pour financer un programme de développement des régions productrices de tabac pauvres en investissant dans le capital humain et physique. La réforme devrait inclure un système de suivi et d'évaluation de l'ensemble des initiatives mises en œuvre par les provinces.
- La contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) de l'Argentine dans le cadre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques fixe comme objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 18 % d'ici 2030 par rapport aux prévisions d'émissions pour cette année. Aucun objectif précis n'a été défini pour l'agriculture. La Loi des forêts natives, dont l'objectif est

d'améliorer les sols grâce à des pratiques telles que l'absence de travail du sol, et le remplacement des combustibles fossiles par des biocarburants, sont quelques-unes des principales mesures se répercutant dans le secteur agricole. L'Argentine dispose d'une marge de manœuvre pour renforcer la participation de l'agriculture, de la foresterie et des autres affectations des terres (AFAT) aux efforts d'atténuation du changement climatique.

Action des pouvoirs publics liée à l'épidémie de COVID-19

Mesures liées à l'agriculture

Le décret n° 297/2020 du 19 mars instaurant des mesures de distanciation sociale obligatoires inclut la production, le transport et l'échange d'intrants agricoles et alimentaires tels que les engrais dans la liste des secteurs essentiels non assujettis aux mesures de confinement. Le 23 mars, l'administration fiscale argentine (Administración Federal de Ingresos Públicos ou AFIP) a établi que les services douaniers donneraient la priorité aux opérations liées aux produits essentiels, ce qui comprend l'ensemble des produits alimentaires.

Le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et des Pêches, d'autres ministères (Santé, Travail et Transports) et les chambres de commerce s'emploient ensemble à définir une série de protocoles qui sera utilisée dans toutes les entreprises du secteur alimentaire. Les manuels par branche d'activité sont en cours d'élaboration afin de minimiser le risque de contagion.

Il y a eu des difficultés opérationnelles en lien avec la protection de la santé des travailleurs, qui ont coïncidé avec la fin de la récolte d'été. Ces difficultés se sont notamment traduites par la fermeture temporaire de certains terminaux d'exportation à la mi-mars, lesquels ont rouvert par décret gouvernemental le 23 mars. Le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et des Pêches, ainsi que d'autres organismes gouvernementaux, se sont rapidement saisis de ces difficultés afin d'assurer la bonne marche des échanges agroalimentaires internationaux.

Le Conseil agricole du Sud (Argentine, Brésil, Bolivie, Chili, Paraguay et Uruguay) a fait une déclaration commune le 24 mars pour garantir le passage sécurisé des camions à ses frontières.

Graphique 3.1. Argentine : Évolution du soutien à l'agriculture

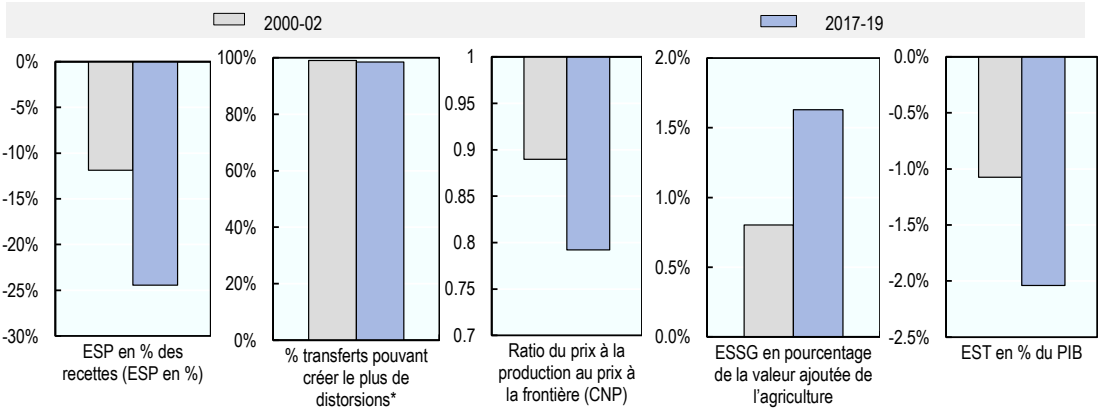

Note : * Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions, dans les transferts cumulés aux producteurs.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145598

Le soutien aux producteurs (ESP en %) est resté négatif ces vingt dernières années, avec de fortes fluctuations : -11.9 % des recettes agricoles brutes en 2000-02 ; atteignant son niveau le plus négatif en 2008 avec -51.1 % ; puis revenant à -10.3 % en 2017 ; et replongeant depuis le début de la dépréciation du peso et de la récession économique en 2018, avec -24.5 % en 2017-19 (graphique 3.1). Le soutien négatif des prix du marché est la principale composante de l'ESP. Par conséquent, 98 % des transferts découlant de l'action publique ont créé des distorsions importantes en 2017-19. L'évolution de l'écart des prix, et en particulier la dépréciation du taux de change, est la principale cause de la progression de l'ESP négative en 2019 (graphique 3.2). Le ratio du prix à la production au prix à la frontière (CNP) n'est que de 0.79 %, ce qui signifie que les prix à la production sont en moyenne 21 % inférieurs aux prix du marché mondial. Le soutien aux services d'intérêt général (ESSG) en pourcentage de la valeur ajoutée agricole est passé de 0.8 % en 2002-02 à 1.6 % en 2017-19, une augmentation insuffisante pour éviter un soutien total à l'agriculture (EST) négatif correspondant à -1 % du PIB en 2000-02 et à -2 % en 2017-19. Le soutien négatif des prix du marché est majoritairement attribuable au soja, principal produit exporté, mais aussi à plusieurs autres produits, dont la viande et le lait.

Graphique 3.2. Argentine : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019

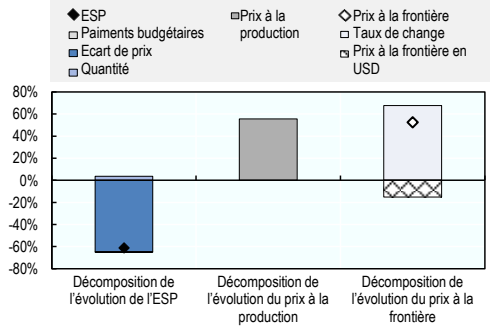

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145617

Graphique 3.3. Argentine : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19

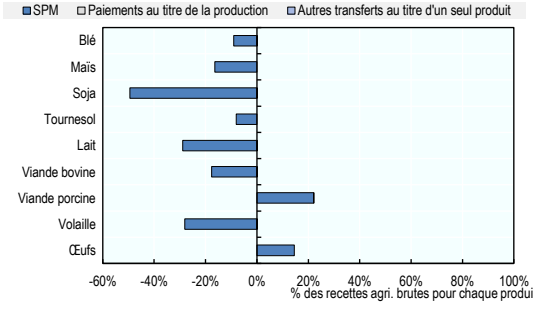

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145636

Tableau 3.1. Argentine : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	2000-02	2017-19	2017	2018	2019p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**17 022**	**42 887**	**38 935**	**48 261**	**41 464**
dont : *part des produits SPM (%)*	85.7	83.9	83.9	83.7	84.1
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**7 998**	**28 522**	**24 212**	**33 745**	**27 609**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**-1 035**	**-9 422**	**-4 040**	**-12 488**	**-11 738**
Soutien au titre de la production des produits de base	-1 069	-9 644	-4 371	-12 712	-11 850
Soutien des prix du marché[1]	-1 131	-9 719	-4 477	-12 786	-11 894
Soutien positif des prix du marché	150	300	391	245	265
Soutien négatif des prix du marché	-1 280	-10 019	-4 868	-13 031	-12 158
Paiements au titre de la production	62	75	106	75	44
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	34	216	321	218	109
Utilisation d'intrants variables	2	11	21	10	1
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	23	152	219	152	84
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	8	53	81	55	24
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	6	10	6	3
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	6	10	6	3
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**-11.9**	**-24.5**	**-10.3**	**-25.7**	**-28.2**
CNP des producteurs (coeff.)	**0.89**	**0.79**	**0.89**	**0.78**	**0.77**
CNS aux producteurs (coeff.)	**0.89**	**0.80**	**0.91**	**0.80**	**0.78**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**116**	**408**	**606**	**374**	**245**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	66	213	305	210	123
Services d'inspection et de contrôle	33	126	171	114	92
Développement et entretien des infrastructures	17	68	125	48	29
Commercialisation et promotion	0	3	5	2	1
Coût du stockage public	0	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**456**	**6 301**	**1 454**	**9 227**	**8 222**
Transferts des consommateurs aux producteurs	483	6 751	1 740	9 740	8 772
Autres transferts des consommateurs	-6	-1	-6	-4	9
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	-21	-449	-280	-509	-559
ESC en pourcentage (%)	**12.6**	**25.4**	**6.0**	**27.3**	**29.8**
CNP des consommateurs (coeff.)	**0.88**	**0.79**	**0.93**	**0.78**	**0.76**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**0.89**	**0.80**	**0.94**	**0.79**	**0.77**
Estimation du soutien total (EST)	**-919**	**-9 014**	**-3 433**	**-12 114**	**-11 493**
Transferts des consommateurs	-477	-6 750	-1 733	-9 736	-8 780
Transferts des contribuables	-436	-2 263	-1 694	-2 374	-2 722
Recettes budgétaires	-6	-1	-6	-4	9
EST en pourcentage (% du PIB)	**-1.1**	**-2.0**	**-0.5**	**-2.3**	**-2.6**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**212**	**705**	**1 043**	**672**	**400**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.1**	**0.1**	**0.2**	**0.1**	**0.1**
Déflateur du PIB (2000-02=100)	**100**	**3 164**	**2 092**	**2 943**	**4 458**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**1.70**	**30.97**	**16.56**	**28.11**	**48.23**

.. Non disponible

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour l'Argentine sont : le blé, le maïs, le soja, le tournesol, les fruits et légumes, le lait, la viande bovine et porcine, la volaille et les œufs.

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

4 Australie

Soutien à l'agriculture

Le soutien aux producteurs agricoles de l'Australie est estimé à 2 % environ des recettes agricoles brutes sur la période 2017-19 et continue de se classer parmi les plus bas des pays de l'OCDE. Le soutien total à l'agriculture (EST) représentant 0.1 % environ du PIB. Au fil du temps, la composition de l'EST a changé, la part du soutien aux producteurs (ESP) diminuant et celle du soutien aux services d'intérêt général (ESSG) augmentant, de 10 % à la fin des années 80 à 55 % sur la période 2017-19. L'ESSG dépasse régulièrement le soutien aux producteurs depuis 2012.

Les mesures de soutien des prix du marché qui bénéficiaient aux producteurs ont été supprimées en 2000 et, depuis lors, les prix intérieurs des principaux produits de l'agriculture australienne sont alignés sur les prix mondiaux. Sur la période 2017-19, 45 % environ du soutien aux producteurs a pris la forme de subventions à l'utilisation d'intrants. Une bonne partie de ces subventions a servi à moderniser les infrastructures de l'eau sur les exploitations et à accorder des prêts aidés, y compris en relation avec des sécheresses et d'autres événements préjudiciables. Le reste du soutien aux producteurs (40 % environ de l'ESP) va en majeure partie à des programmes de lissage des revenus visant à remédier aux fluctuations de trésorerie, comme les dépôts de gestion agricole (*Farm Management Deposits*) et le dispositif d'étalement de l'impôt sur le revenu. À cela s'ajoutent, récemment, des paiements au titre des calamités.

L'Australie consacre un tiers environ du total de ses dépenses publiques aux services de connaissances et d'innovation, ce qui lui a permis de se doter d'un vaste système de connaissances et d'innovation agricoles. Le budget public finance également les services d'inspection et de contrôle, l'essentiel des dépenses restantes comprises dans l'ESSG servant à développer et moderniser les infrastructures, en majeure partie les infrastructures de l'eau.

Principales évolutions de l'action publique

En 2019, les principales évolutions de l'action publique ont visé à faire face à la situation de sécheresse persistante. Elles ont pris la forme d'une extension des prêts aidés, de paiements directs et d'exonérations de taxe. De nouveaux prêts ont été mis à disposition, et les conditions de remboursement des crédits existants assouplies. Parallèlement, le réseau de conseillers financiers agricoles a été renforcé pour faciliter l'accès des agriculteurs aux informations et conseils financiers. Les exonérations fiscales ont été étendues et les conditions d'octroi du soutien au revenu des ménages agricoles ont été élargies ; le montant des paiements a été relevé, la procédure de demande a été simplifiée et le budget correspondant a été augmenté et pourra l'être encore. Des paiements sécheresse supplémentaires ont été versés dans certaines zones et l'accès à l'eau a été facilité grâce à un abattement sur le tarif de l'eau et un soutien aux investissements dans les infrastructures de l'eau sur les exploitations. Le financement a été assuré pour un développement de ces infrastructures à grande échelle.

Les autres évolutions ont concerné le crédit dans le cadre de la transmission d'une exploitation et l'allocation de nouveaux fonds au renforcement des pratiques de gestion agricole écologiques. La mise en œuvre d'un code de conduite impératif applicable au secteur laitier doit remédier aux problèmes de transparence et d'équité des marchés. Les mesures de soutien permettant l'accès des petits exportateurs aux marchés étrangers ont été prolongées et l'accord de libre-échange Australie-Hong Kong, Chine est entré en vigueur.

Évaluation et recommandations

- Le niveau de soutien au secteur agricole est faible en Australie et vise principalement à renforcer la capacité globale de ce secteur à fonctionner de façon productive et durable.
- Le soutien à l'agriculture est attribué sous la forme de subventions aux intrants, de crédits bonifiés ainsi que de services de conseil et de services de biosécurité, auxquels s'ajoutent des outils de gestion des risques financiers. Une baisse du revenu agricole peut être compensée par des aides ponctuelles. Les conditions d'exploitation agricole rendues difficiles par la sécheresse persistante ont conduit à une utilisation croissante de mesures d'intervention telles que des crédits bonifiés, des abattements sur le tarif de l'eau, des subventions au transport de fourrage et des paiements supplémentaires exceptionnels. Ces mesures contrastent avec l'approche précédemment adoptée, qui tendait à renforcer la résilience des exploitations à la sécheresse considérée comme une condition d'exploitation normale, et pourraient encourager les producteurs à prendre des risques.
- La recherche-développement est une composante essentielle des services d'intérêt général fournis au secteur, tandis que les services de vulgarisation et d'éducation reçoivent moins de financement. Ces derniers devraient pourtant être mieux pris en compte car ils facilitent le transfert de connaissances et l'adoption des innovations par les agriculteurs.
- Le plus grand défi du secteur agricole australien demeure le maintien de la viabilité économique des exploitations dans un contexte de pénurie de ressources, et notamment d'eau. Des réformes ont permis d'instaurer des mécanismes de tarification de l'eau qui contribuent à sensibiliser les producteurs à la rareté de cette ressource. Des investissements soutiennent une utilisation plus efficiente de l'eau, que ce soit au niveau des exploitations ou à plus grande échelle, au niveau des bassins hydrographiques. Cette dynamique pourrait être affaiblie par le soutien récent au développement de nouvelles sources d'eau, face à la situation de sécheresse persistante. Les autorités devraient continuer d'évaluer les futurs projets avec précaution pour s'assurer qu'ils tiennent bien compte des projections climatiques à long terme et n'incitent pas à des comportements inadaptés, qui pourraient aggraver la situation future du secteur.
- Le secteur agricole de l'Australie, qui constitue l'un des secteurs terrestres, contribue à la réponse de ce pays à l'Accord de Paris sur le changement climatique, signé en 2016. Dans sa contribution déterminée au niveau national, notamment, l'Australie s'engage à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de son secteur agricole dans une proportion comprise entre 26 % et 28 % à l'horizon 2030, par rapport aux niveaux de 2005. Des subventions à cet effet sont attribuées par l'intermédiaire du fonds de réduction des émissions (*Emissions Reduction Fund – ERF*) et la publication d'une nouvelle version de l'outil de modélisation FullCAM devrait fournir des indications plus précises sur les émissions du secteur. Des données factuelles de meilleure qualité permettent d'élaborer une approche plus systématique à l'échelle du secteur, en prévision de mesures climatiques susceptibles d'influer sur celui-ci dans une plus large mesure que par le passé.

Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19

Agriculture

L'agriculture, la production d'aliments et de boissons, les parcs à bestiaux et les ventes aux enchères de laine ainsi que les activités qui soutiennent ces entreprises, y compris les marchés et banques alimentaires, sont considérés comme des services essentiels et sont exclus des mesures de confinement et de restriction des rassemblements, mais doivent respecter les règles de distanciation sociale et d'hygiène. Les entreprises sont encouragées à réfléchir à des solutions en ligne et à distance. Les services d'appui à l'agriculture aussi sont dispensés des mesures de restriction aux frontières des états et des territoires[1].

Le gouvernement australien a modifié temporairement les règles applicables aux visas le 4 avril 2020. Les visas des travailleurs étrangers, accueillis dans le cadre de trois programmes d'attribution de visas de travail temporaires, peuvent être prolongés pour une période allant jusqu'à 12 mois.

Parmi les mesures prises pour assurer la continuité des exportations agroalimentaires de l'Australie figure une mise à jour, lié à la pandémie de COVID-19, du guide des normes imposées par les pays importateurs (*manual of importing country requirements – MICoR*)[2]. Les exportateurs utilisant la voie aérienne pour expédier des produits de la pêche et de l'agriculture hautement périssables à des clients réguliers situés à l'étranger bénéficient d'un budget d'aide au transport aérien de marchandises d'un montant total de 110 millions AUD (75 millions USD) ; les produits concernés sont notamment la viande rouge de qualité supérieure et les produits halieutiques, les produits laitiers ainsi que les produits horticoles tels que les fruits de qualité supérieure et la salade ou les légumes ensachés[3].

Les exigences en matière de biosécurité et celles applicables aux produits alimentaires importés continuent de s'appliquer[4], mais des aménagements temporaires sont apportés pour assouplir les obligations afférentes aux importations qui nécessitent la présentation d'un certificat. Il est ainsi possible de substituer au document original sur papier la copie électronique d'un certificat phytosanitaire et d'un certificat sanitaire si un certificat sanitaire original a déjà été fourni antérieurement. On prévoit actuellement que cet aménagement temporaire restera en vigueur jusqu'au 1er juillet 2020, une prolongation pouvant être annoncée un peu avant cette date butoir[5]. Les parties prenantes sont également informées que des retards sont à prévoir dans la délivrance des autorisations d'importer pour les végétaux transformés destinés à l'alimentation animale[6].

Protection des consommateurs

Des messages relatifs à la sécurité sanitaire des aliments et à la sécurité alimentaire sont diffusés à l'intention du grand public, l'objectif étant de rassurer les consommateurs quant à la qualité des aliments disponibles et à leur quantité.

Une dotation supplémentaire de 120 millions AUD (77 millions USD) est allouée aux institutions qui distribuent des aliments et des repas afin de leur permettre de faire face aux coûts liés aux conséquences du COVID-19. Les lignes téléphoniques réservées aux personnes âgées vulnérables ont été renforcées pour faciliter l'accès de ces personnes aux aliments et produits d'épicerie de base[7].

Graphique 4.1. Australie : Évolution du soutien à l'agriculture

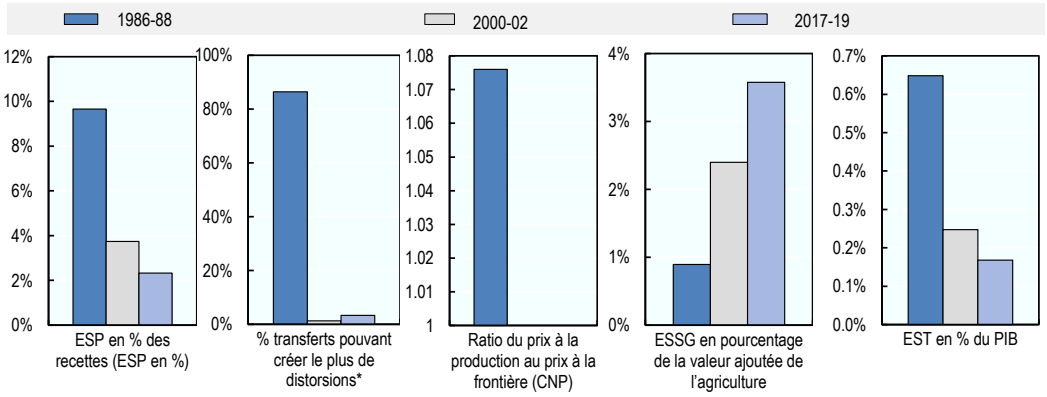

Note : * Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions, dans les transferts cumulés aux producteurs.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145655

Le **soutien aux agriculteurs (selon l'ESP en %)** diminue progressivement depuis plusieurs années. Au cours de la période 2017-19, il a été estimé à 2.3 % des recettes agricoles brutes, soit nettement moins que la moyenne des pays de l'OCDE (Graphique 4.1). La part des **formes de soutien susceptibles de créer le plus de distorsions** est basse et ne représente aujourd'hui qu'une très petite proportion d'une ESP déjà faible. Les prix perçus par les agriculteurs australiens sont alignés sur les prix mondiaux ; seuls les producteurs de sucre bénéficient de transferts au titre d'un seul produit (TSP) liés à des subventions en capital visant à réduire les ruissellements préjudiciables à l'environnement (Graphique 4.3). Globalement, la valeur du soutien à l'agriculture a chuté de 14 % en 2019, par rapport à 2018, en grande partie du fait de la baisse des dépenses consacrées aux mesures de secours consécutives à des catastrophes naturelles (graphique 4.2). De façon générale, les dépenses effectuées dans les **services d'intérêt général** (ESSG) ont augmenté avec le temps pour atteindre leur plus haut niveau en 2017. Depuis lors, en revanche, elles baissent, en grande partie du fait de dépenses plus faibles dans les infrastructures de l'eau (tableau 4.1). Le **soutien total à l'agriculture** en pourcentage du PIB a beaucoup diminué au fil des années, les dépenses comptabilisées dans l'ESSG en constituant la majeure partie depuis 2012 (55 % environ sur la période 2017-19).

Graphique 4.2. Australie : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019

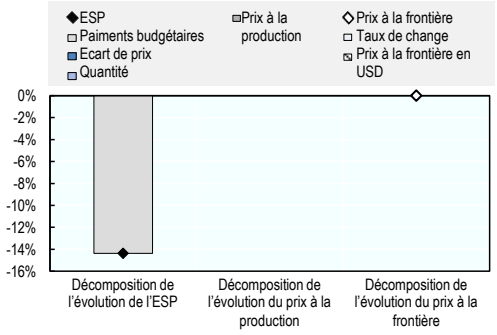

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145674

Graphique 4.3. Australie : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19

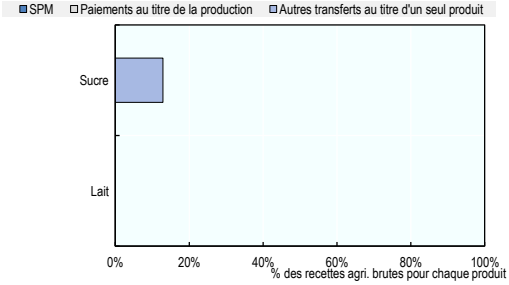

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145693

Tableau 4.1. Australie : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	1986-88	2000-02	2017-19	2017	2018	2019p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**14 358**	**19 605**	**44 659**	**45 317**	**46 493**	**42 167**
***dont :** part des produits SPM (%)*	82.4	74.3	72.9	73.6	73.2	71.9
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**5 066**	**7 567**	**20 932**	**18 388**	**22 948**	**21 460**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**1 411**	**761**	**1 068**	**1 410**	**999**	**796**
Soutien au titre de la production des produits de base	1 000	0	0	0	0	0
Soutien des prix du marché[1]	1 000	0	0	0	0	0
Soutien positif des prix du marché	1 002	0	0	0	0	0
Soutien négatif des prix du marché	-2	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la production	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	230	309	484	799	356	298
Utilisation d'intrants variables	217	14	177	409	60	62
avec contraintes sur les intrants	0	4	143	373	26	29
Formation de capital fixe	4	145	147	191	146	103
avec contraintes sur les intrants	0	0	34	59	26	18
Services utilisés sur l'exploitation	9	150	161	199	149	133
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	11	134	77	220	104
Au titre des Recettes / du Revenu	0	11	134	77	220	104
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	181	442	449	533	422	393
Avec taux de paiement variables	181	343	446	529	418	389
avec exceptions sur les produits	0	110	306	383	276	257
Avec taux de paiement fixes	0	99	4	4	4	3
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	1	1	1	1
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	1	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	1	0	1	1
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**9.7**	**3.7**	**2.3**	**3.0**	**2.1**	**1.9**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.08**	**1.00**	**1.00**	**1.00**	**1.00**	**1.00**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.11**	**1.04**	**1.02**	**1.03**	**1.02**	**1.02**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**98**	**370**	**1 316**	**1 513**	**1 351**	**1 085**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	95	252	740	702	786	731
Services d'inspection et de contrôle	3	39	99	131	86	81
Développement et entretien des infrastructures	0	75	462	663	463	260
Commercialisation et promotion	0	4	11	14	10	11
Coût du stockage public	0	0	0	0	0	0
Divers	0	0	4	3	7	2
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**6.5**	**36.4**	**55.3**	**51.8**	**57.5**	**57.7**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-513**	**-116**	**0**	**0**	**0**	**0**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-513	0	0	0	0	0
Autres transferts des consommateurs	0	0	0	0	0	0
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	-116	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	0	0	0	0	0	0
ESC en pourcentage (%)	**-10.1**	**-1.5**	**0.0**	**0.0**	**0.0**	**0.0**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.11**	**1.00**	**1.00**	**1.00**	**1.00**	**1.00**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.11**	**1.02**	**1.00**	**1.00**	**1.00**	**1.00**
Estimation du soutien total (EST)	**1 509**	**1 015**	**2 384**	**2 923**	**2 350**	**1 881**
Transferts des consommateurs	513	0	0	0	0	0
Transferts des contribuables	996	1 015	2 384	2 923	2 350	1 881
Recettes budgétaires	0	0	0	0	0	0
EST en pourcentage (% du PIB)	**0.6**	**0.2**	**0.2**	**0.2**	**0.2**	**0.1**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**509**	**1 015**	**2 384**	**2 923**	**2 350**	**1 881**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.2**	**0.2**	**0.2**	**0.2**	**0.2**	**0.1**
Déflateur du PIB (1986-88=100)	**100**	**149**	**240**	**234**	**239**	**246**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**1.40**	**1.83**	**1.36**	**1.30**	**1.34**	**1.44**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.
1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour l'Australie sont : le blé, l'avoine, le sorgho, l'orge, le riz, le soja, le tournesol, le colza, le sucre, le coton, le lait, la viande bovine, porcine et ovine, la laine, la volaille et les œufs.

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

Notes

[1] https://www.agriculture.gov.au/coronavirus/food-agriculture.

[2] http://www.agriculture.gov.au/export/micor.

[3] https://minister.infrastructure.gov.au/sites/default/files/documents/fact_sheet_-_air_freight_assistance.pdf.

[4] http://www.agriculture.gov.au/coronavirus/import.

[5] https://bicon.agriculture.gov.au/BiconWeb4.0/ViewElement/Element/Alert?elementPk=1299586 ; https://bicon.agriculture.gov.au/BiconWeb4.0/ViewElement/Element/Alert?elementPk=1292850.

[6] https://bicon.agriculture.gov.au/BiconWeb4.0/ViewElement/Element/Alert?elementPk=1296462.

[7] http://www.health.gov.au/sites/default/files/documents/2020/04/assistance-with-food-and-meals-for-older-australians-impacted-by-covid-19.pdf.

5 Brésil

Soutien à l'agriculture

Le Brésil offre un niveau de soutien et de protection relativement faible à ses agriculteurs, conséquence de son statut d'exportateur compétitif. Le soutien aux producteurs en pourcentage des recettes agricoles brutes a chuté entre 2000-02 et 2017-19, passant de 7.6 % à 1.7 %. Les prix intérieurs sont actuellement alignés sur les cours mondiaux et le soutien des prix du marché est minime. Le soutien aux producteurs passe principalement par des paiements au titre des intrants, en particulier des crédits bonifiés et, dans une moindre mesure, des assurances récolte. Les producteurs agricoles peuvent bénéficier de crédits bonifiés pour commercialiser leurs produits et améliorer leur trésorerie, mais aussi pour réaliser des investissements en capital fixe. Depuis 2008, tous les paiements au titre de l'utilisation d'intrants sont subordonnés au respect de critères environnementaux et aux pratiques agricoles employées.

Le soutien aux services d'intérêt général (ESSG), ciblé principalement sur la recherche-développement et l'innovation, représentait 37 % de l'estimation du soutien total (EST) mais a fortement reculé depuis 2000-02 en pourcentage de la valeur ajoutée agricole brute. En pourcentage du PIB, l'EST a fléchi également, passant de 0.7 % en 2000-02 à 0.3 % en 2017-19.

Principales évolutions de l'action publique

Dans le plan de gestion de l'agriculture et de l'élevage pour 2019/20, l'enveloppe maximale prévue pour le crédit rural a augmenté de 8.6 % par rapport au plan 2018/19. Les taux d'intérêt bonifiés sont restés constants pour un ensemble de lignes de crédit après plusieurs années de réductions. La loi 13986 du 7 avril 2020 apporte des modifications juridiques pour faciliter de nouvelles sources de garantie pour le crédit rural, en permettant aux coopératives de crédit et autres institutions financières privées de recevoir des ressources du Trésor national pour couvrir la différence entre les taux du marché et ceux appliqués à certaines opérations de crédit en zones rurales. Jusqu'à présent, seules les banques officielles fédérales étaient autorisées à recevoir des ressources du Trésor national à cet effet.

L'enveloppe budgétaire maximale allouée aux subventions aux assurances pour 2020 a été portée à 1 milliard BRL (253 millions USD), soit plus du double des niveaux de 2019, afin d'accroître le nombre d'hectares assurés.

Dans le cadre du plan de gestion de l'agriculture et de l'élevage pour 2019/20, l'enveloppe maximale allouée aux achats publics et aux paiements compensatoires parmi les programmes de soutien à la commercialisation a diminué de 28 % par rapport au plan 2018/19, redescendant ainsi à 1.85 milliard BRL (468 milliards USD). Néanmoins, les prix minimaux fixés au niveau régional ont progressé de 7 % en termes nominaux, certaines cultures ayant enregistré des hausses plus importantes, comme le soja (15 %) et le blé (12 %).

En juin 2019, l'Union européenne et les pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) ont conclu un accord de libre-échange. Celui-ci, encore en attente de ratification, comporte plusieurs

dispositions visant à favoriser l'accès des produits agricoles du Mercosur – dont la viande bovine et porcine, la volaille, le sucre, l'éthanol et le fromage – aux marchés de l'Union européenne.

Évaluation et recommandations

- Les crédits agricoles à taux bonifiés constituent une part importante des dépenses budgétaires de soutien à l'agriculture. Une réforme du régime de prêts bonifiés pourrait prévoir de réduire progressivement les crédits de trésorerie à taux préférentiel accordés aux exploitations commerciales. Compte tenu de la baisse générale des taux d'intérêt sur le marché financier au Brésil, il serait possible de faciliter encore l'accès au crédit pour les emprunteurs ruraux en simplifiant la réglementation et les procédures d'accès aux crédits commerciaux. Le soutien au crédit agricole pourrait par ailleurs être réorienté de manière à encourager les investissements dans les exploitations qui financent expressément des pratiques innovantes et évoluées de gestion de l'exploitation et de l'environnement. La mesure provisoire relative au crédit rural adoptée en 2019 vise à faciliter l'évolution vers un marché du crédit rural plus libéralisé, dans lequel les acteurs autorisés à proposer des crédits seront plus nombreux et les soutiens d'avantage ciblés sur les petits et moyens exploitants. Toutefois, cette mesure ne modifie pas la structure générale du système national de crédit rural (SNCR) et maintient le système des quotas de ressources obligatoires fixés par la Banque centrale.
- Il est indispensable de continuer à renforcer les données utilisées pour les produits d'assurance tout en employant les deniers publics avec efficience, en surveillant les effets produits par ces subventions et en s'assurant qu'elles ne se substituent pas aux solutions du marché.
- Les soutiens dans le domaine de l'assurance et du crédit sont subordonnés à des critères environnementaux et à des règles de zonage qui encouragent les améliorations en matière d'environnement. Il conviendrait d'évaluer la viabilité de ces programmes à long terme et les résultats obtenus sur le plan de l'environnement afin de pouvoir améliorer la conception des prescriptions environnementales et éclairer les stratégies d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets.
- Si les contributions déterminées au niveau national (CDN) du Brésil ne prévoient pas d'objectifs d'atténuation précis pour le secteur de l'agriculture, sa politique nationale en matière de changement climatique fixe un objectif de réduction des émissions agricoles de 5 à 6 % d'ici 2020. Dans le cadre de la CDN, une petite partie des crédits bonifiés peut servir à moderniser les systèmes de production durable et à atténuer les émissions par le biais du programme pour une agriculture à faibles émissions de carbone (ABC). Il serait souhaitable de prévoir un bilan du programme ABC et de l'application de la loi forestière et des programmes de lutte contre la déforestation, de manière à pouvoir améliorer la conception des politiques publiques et renforcer la contribution du secteur AFAT (agriculture, foresterie et autres affectations des terres) aux efforts d'atténuation du changement climatique du Brésil.
- L'accès aux marchés d'exportation est vital pour l'agriculture brésilienne. L'accord conclu entre le Mercosur et l'Union européenne devrait ouvrir de nouveaux débouchés aux exportations brésiliennes. À cet égard, les efforts d'amélioration de la traçabilité et de la santé des animaux doivent être poursuivis, et les bons résultats obtenus sur le plan environnemental peuvent également faciliter l'accès aux marchés.
- En 2017-19, les dépenses consacrées aux services d'intérêt général ont représenté plus d'un tiers du soutien total à l'agriculture, et sont allées pour la plupart à la recherche, le développement et à l'innovation. Le système d'innovation agricole a permis de maintenir une croissance relativement forte de la productivité dans le secteur commercial. Il importe de conserver les importantes capacités de recherche du Brésil, notamment celles de l'EMBRAPA, et de diffuser les innovations à un plus large éventail de petits agriculteurs.

Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19

Agriculture

Plusieurs mesures ont été adoptées le 9 avril par la Banque centrale du Brésil (BACEN) à la demande du ministère de l'Agriculture dans le but d'atténuer l'impact de la pandémie, qui a aggravé les pertes subies par les agriculteurs du fait du changement climatique dans le sud du pays (résolutions 4.801 et 4.802 de la BACEN). Elles prévoient de différer le remboursement des crédits ruraux (crédits d'investissement ou de trésorerie) et de fournir des liquidités aux agriculteurs et aux coopératives, principalement aux petites et moyennes exploitations et plus particulièrement aux producteurs de produits agricoles périssables. Des lignes de crédit spéciales ont été créés pour les exploitations familiales dans le cadre du PRONAF, et pour les exploitations de taille moyenne dans le cadre du PRONAMP. Le financement de ces mesures a été assuré sans compromettre le budget de la prochaine année agricole.

Une nouvelle aide financière mensuelle d'urgence de 600 BRL (152 USD) a été accordée pour trois mois aux travailleurs sans contrat, aux chômeurs, aux micro-entrepreneurs individuels et aux familles les plus démunies. L'allocation familiale versée aux chefs de famille s'élève à 1 200 BRL (304 USD) par mois.

Graphique 5.1. Brésil : Évolution du soutien à l'agriculture

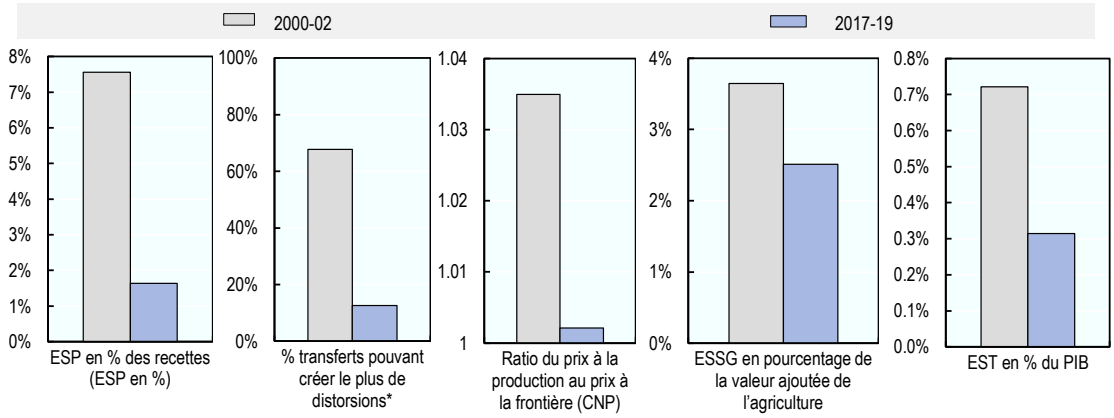

Note : * Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions, dans les transferts cumulés aux producteurs.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145712

Le **soutien aux producteurs (ESP en pourcentage)** au Brésil s'est établi à 1.6 % des recettes agricoles brutes en 2017-19, contre 7.6 % en 2000-02 et bien en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE (graphique 5.1). La part des formes de soutien susceptibles de créer le plus de distorsions a fortement reculé et ne s'élève plus qu'à 11 % des transferts bruts cumulés aux producteurs, contre 66 % en 2000-02, du fait de la mise en place de prescriptions environnementales dans les paiements au titre de l'utilisation d'intrants. Les prix à la production sont alignés sur les cours mondiaux avec un ratio (CNP) égal à 1.00. Les dépenses consacrées aux services d'intérêt général atteignaient 2.5 % de la valeur ajoutée de l'agriculture en 2017-19, contre 3.6 % en 2000-02. Les dépenses publiques aux systèmes d'innovation agricole représentent au Brésil 92 % du soutien aux services d'intérêt général. Le soutien total à l'agriculture, comprenant le soutien aux producteurs et les services d'intérêt général, a fléchi également, passant de 0.7 % à 0.3 % du PIB. Le soutien aux producteurs (ESP) a reculé de près de 30 % en 2019 par rapport à 2018, du fait à la fois de la diminution des paiements budgétaires et des écarts de prix (graphique 5.2). Les produits arrivant en tête pour le niveau des transferts au titre d'un seul produit (TSP) ont été le blé et le coton, tous les deux en dessous de 10 % des recettes agricoles brutes par produit (graphique 5.3).

Graphique 5.2. Brésil : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019

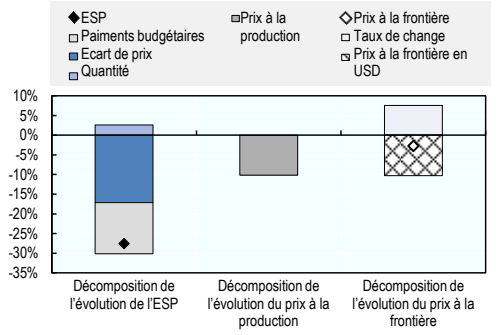

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145731

Graphique 5.3. Brésil : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19

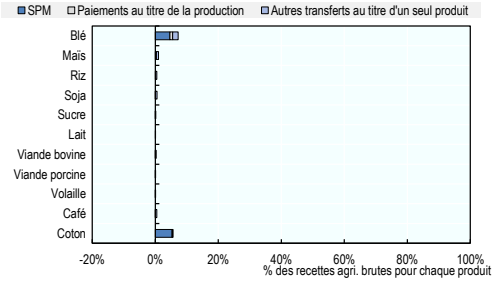

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145750

Tableau 5.1. Brésil : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	2000-02	2017-19	2017	2018	2019p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**35 538**	**158 731**	**168 893**	**153 043**	**154 259**
dont : *part des produits SPM (%)*	77.5	86.1	84.5	87.5	86.2
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**34 573**	**90 264**	**95 553**	**85 974**	**89 266**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**2 869**	**2 701**	**3 752**	**2 604**	**1 747**
Soutien au titre de la production des produits de base	1 013	348	524	454	66
Soutien des prix du marché[1]	973	284	350	443	59
Soutien positif des prix du marché	1 179	284	350	443	59
Soutien négatif des prix du marché	-206	0	0	0	0
Paiements au titre de la production	40	64	174	11	7
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	1 856	2 264	3 113	2 117	1 563
Utilisation d'intrants variables	825	824	1 195	784	492
avec contraintes sur les intrants	0	824	1 195	784	492
Formation de capital fixe	955	1 405	1 878	1 287	1 049
avec contraintes sur les intrants	0	1 405	1 878	1 287	1 049
Services utilisés sur l'exploitation	76	36	39	46	21
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	89	115	32	119
Au titre des Recettes / du Revenu	0	89	115	32	119
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**7.6**	**1.6**	**2.2**	**1.7**	**1.1**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.04**	**1.00**	**1.00**	**1.00**	**1.00**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.08**	**1.02**	**1.02**	**1.02**	**1.01**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**1 242**	**2 227**	**2 271**	**2 221**	**2 189**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	663	2 046	2 099	2 012	2 028
Services d'inspection et de contrôle	51	20	21	20	17
Développement et entretien des infrastructures	471	80	59	104	77
Commercialisation et promotion	5	4	3	7	4
Coût du stockage public	53	77	90	77	63
Divers	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**29.8**	**37.1**	**31.2**	**37.0**	**44.3**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-1 184**	**933**	**1 012**	**915**	**870**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-1 176	-141	-179	-186	-59
Autres transferts des consommateurs	-284	-71	-65	-74	-74
Transferts des contribuables aux consommateurs	31	1 145	1 256	1 175	1 004
Surcoût de l'alimentation animale	245	0	0	0	0
ESC en pourcentage (%)	**-3.4**	**1.0**	**1.1**	**1.1**	**1.0**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.04**	**1.00**	**1.00**	**1.00**	**1.00**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.03**	**0.99**	**0.99**	**0.99**	**0.99**
Estimation du soutien total (EST)	**4 142**	**6 073**	**7 279**	**5 999**	**4 940**
Transferts des consommateurs	1 460	212	244	260	133
Transferts des contribuables	2 967	5 931	7 100	5 813	4 881
Recettes budgétaires	-284	-71	-65	-74	-74
EST en pourcentage (% du PIB)	**0.7**	**0.3**	**0.4**	**0.3**	**0.3**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**3 169**	**5 789**	**6 930**	**5 556**	**4 881**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.6**	**0.3**	**0.3**	**0.3**	**0.3**
Déflateur du PIB (2000-02=100)	**100**	**349**	**338**	**348**	**362**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**2.37**	**3.60**	**3.19**	**3.65**	**3.94**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.
1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour le Brésil sont : le blé, le maïs, le riz, le soja, le sucre, le lait, la viande bovine et porcine, la volaille, le coton, le café.

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

6 Canada

Soutien à l'agriculture

Le Canada a fortement diminué son soutien à l'agriculture depuis la fin des années 80. Le soutien aux producteurs en pourcentage des recettes agricoles brutes (ESP en %) a été divisé par deux entre 1986-88 et 2000-02, en grande partie du fait de l'interruption du soutien des prix du marché (SPM) en faveur de l'industrie céréalière en 1995. De ce fait, les prix de la plupart des produits de base sont au niveau des cours mondiaux, hormis dans les filières lait, volaille et œufs qui restent soumises à un système de gestion de l'offre. Le soutien aux producteurs a été à nouveau divisé par deux entre 2000-02 et 2017-19 mais, étant donné l'importance des programmes de gestion des risques de l'entreprise, les montants des paiements varient d'une année sur l'autre.

L'estimation du soutien aux producteurs (ESP) représentait 8 % des recettes agricoles brutes en 2017-19, contre 35 % en 1986-88 et 17 % en 2000-02. L'ESP en pourcentage du Canada a été inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE durant toute la période. Cependant, les formes de soutien susceptibles de générer le plus de distorsions (soutien fondé sur la production et sur l'utilisation d'intrants variables – sans contraintes sur les intrants) représentaient 61 % de l'ESP en 2017-19, ce qui est supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE mais inférieur au chiffre de 1986-88. Le SPM du lait constitue la principale d'entre elles. En 2017-19, les prix perçus par les agriculteurs ont été supérieurs de 5 % en moyenne aux prix observés sur les marchés mondiaux. La part de l'estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG) dans l'estimation du soutien total à l'agriculture (EST) a presque doublé depuis 1986-88, pour s'établir à 42 % en 2017-19. Le soutien au système d'innovation agricole et le soutien au système d'inspection ont représenté chacun environ 40 % de l'ESSG ces dernières années.

Principales évolutions de l'action publique

Le gouvernement a lancé sa toute première Politique alimentaire pour le Canada, qui entend développer une approche mieux coordonnée et davantage fondée sur les systèmes alimentaires pour définir la politique publique et la réglementation en matière d'alimentation. Les mesures prises à court terme auront pour objectif d'améliorer l'accès à une nourriture saine, de promouvoir les produits alimentaires canadiens, de renforcer la sécurité alimentaire dans les populations autochtones et du nord du pays, et de réduire le gaspillage alimentaire. Par ailleurs, le nouveau Règlement sur la salubrité des aliments au Canada est entré en vigueur au début de l'année 2019.

Le plafond des prêts accordés au titre du Programme de paiement anticipé (PPA), qui permet aux producteurs agricoles d'avoir accès facilement à des avances de fonds dans la limite d'un certain plafond, a été relevé pour la première fois depuis 2007 afin de tenir compte de l'évolution des coûts d'exploitation.

Durant l'année budgétaire allant d'avril 2019 à mars 2020, le Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers (PPDPL) a versé une aide ponctuelle aux producteurs touchés par les engagements d'accès au marché pris dans le cadre des récents accords commerciaux internationaux, en fonction du contingent détenu.

Les autorités gouvernementales et les professionnels du secteur ont pris des mesures de prévention et de préparation face au risque de peste porcine africaine (PPA). Les autorités ont également engagé quelques initiatives pour attirer de la main-d'œuvre dans le secteur agricole et les zones rurales. AAC a ainsi participé au financement d'un projet dont le but est d'expliciter les bonnes pratiques à suivre pour recruter et retenir des travailleurs internationaux.

Évaluation et recommandations

- L'accord-cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture (Le partenariat) pour 2018-22 poursuit sur la tendance, à saluer, de mettre davantage l'accent sur le soutien aux services d'intérêt général via des programmes portant sur les activités de recherche-développement du secteur, l'adoption d'innovations et la commercialisation.
- Le soutien aux producteurs reste très inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE ces dernières années. La part des transferts susceptibles de générer le plus de distorsions dans les transferts aux producteurs est plus élevée que pour la moyenne des pays de l'OCDE mais elle reste très en dessous de cette moyenne en pourcentage des recettes agricoles brutes.
- Les prix intérieurs sont exactement au niveau des cours mondiaux pour la plupart des produits de base, mais les filières lait, volaille et œufs continuent d'être protégées de la concurrence internationale et de bénéficier d'un soutien des prix du marché, ce qui fausse la production et les échanges.
- Le Programme de paiements directs aux producteurs laitiers (PPDPL), mis en place pour soutenir les éleveurs de bovins laitiers touchés par les récents accords commerciaux internationaux, verse des aides en fonction du quota détenu. Il devrait ainsi permettre de maintenir la production et les exploitations en place, même si certains ajustements devraient intervenir en cas de dédommagement partiel.
- Pour aller vers un abandon progressif de la gestion de l'offre, il conviendrait de relever les quotas en vigueur et de réduire le soutien des prix dans les filières lait, volaille et œufs. Cela encouragerait une plus grande réactivité aux conditions du marché, favoriserait l'innovation (afin de gagner en efficience et de diversifier la production en privilégiant les produits à plus grande valeur ajoutée), et diminuerait les rentes liées aux quotas.
- L'accord-cadre pour 2018-22 renouvelle des programmes apportant un soutien budgétaire destiné à atténuer les fluctuations des revenus des exploitations. Des protocoles et des règles strictes permettraient de limiter la demande potentielle d'aide supplémentaire lorsque les programmes existants suffisent, ils stimuleraient la mise au point d'outils fondés sur le marché, et encourageraient les agriculteurs à trouver de meilleures solutions de gestion des risques dans leurs exploitations.
- Des mesures de prévention et de préparation ont été prises face au risque de peste porcine africaine (PPA). Le secteur devrait donc être mieux préparé à cette menace épizootique.
- Le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques est une initiative utile pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'agriculture, mais il est important d'évaluer son efficacité et son efficience.
- La nouvelle taxe carbone applicable aux utilisateurs d'énergies fossiles peut potentiellement diminuer la dépendance vis-à-vis des énergies fossiles et la pollution de l'environnement. Cependant, l'exonération dont bénéficient l'essence et le fioul léger utilisés pour les activités agricoles dans toutes les provinces est une occasion manquée de réduire l'empreinte environnementale du secteur.
- Les diverses initiatives prises dans le but d'attirer de la main-d'œuvre dans le secteur agricole et les zones rurales sont importantes pour assurer la compétitivité du secteur à long terme.

Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19

Agriculture

Un certain nombre de mesures générales ont été prises pour soutenir les entreprises individuelles et les sociétés touchées par la crise due à la pandémie de COVID-19, y compris celles du secteur agricole et agroalimentaire. Il s'agit de reports d'échéances fiscales, de subventions salariales, d'un revenu minimum pour les personnes ayant dû arrêter leur activité à cause de cette maladie, et de financements supplémentaires alloués à des programmes existants. Par exemple, le Programme de crédit aux entreprises permettra à la Banque de développement du Canada (BDC) et à Exportations et développement Canada (EDC) de verser plus de 10 milliards CAD d'aides supplémentaires, ciblées en grande partie sur les petites et moyennes entreprises. La subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) est un dispositif par lequel le gouvernement canadien verse une subvention de 75 % des salaires aux employeurs admissibles, pour une période allant jusqu'à 12 semaines. Des modifications temporaires ont été apportées au programme Emplois d'été Canada, lequel accordera aux employeurs une subvention salariale de 100 % pour recruter du personnel temporaire, dans la limite de 70 000 emplois saisonniers. Par ailleurs, des moyens et des mesures spécifiques ont été annoncés et mis en œuvre pour le secteur agricole et agroalimentaire :

- Le gouvernement canadien a annoncé le déblocage de 50 millions CAD pour aider le secteur à mettre en place des mesures permettant de respecter la mise en quarantaine de 14 jours imposée aux travailleurs étrangers temporaires. Le gouvernement du Québec a annoncé le déblocage de 45 millions CAD pour attirer des travailleurs québécois dans les champs. Une prime de 100 CAD sera notamment versée aux travailleurs agricoles saisonniers qui travailleront un minimum de 25 heures par semaine.
- Financement agricole Canada (FAC) a augmenté sa capacité de prêt de 5 milliards CAD supplémentaires. Cette somme permettra à FAC d'apporter une aide aux producteurs, agroentrepreneurs et transformateurs de produits alimentaires confrontés à des difficultés de trésorerie, en leur octroyant un report des paiements dus au titre de leurs prêts (principal ou intérêts), ou encore en leur proposant un nouveau crédit.
- Les producteurs ayant souscrit un crédit au titre du Programme de paiement anticipé qu'ils auraient dû rembourser en mars ou avril 2020, et n'ayant pas pu écouler normalement leurs produits, se sont vu accorder un délai supplémentaire de six mois pour rembourser le reliquat de leur prêt.
- Dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA), les producteurs continuent d'avoir accès à un ensemble complet de programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) conçus pour les aider à gérer les risques et les impacts financiers importants d'aléas indépendants de leur volonté. Différents paramètres et échéances de ces programmes ont été modifiés ou prolongés dans de nombreuses provinces. Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a annoncé la création d'un nouveau fonds stratégique pour l'agriculture dans le contexte du COVID-19 doté de 750 000 CAD pour aider les producteurs et les petites entreprises de transformation à s'adapter face à la pandémie. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick réexamine tous les programmes du PCA et prévoit d'ajuster et renforcer certains programmes afin d'aider les producteurs à faire face aux difficultés et problèmes rencontrés en rapport avec le COVID-19.
- Parmi les mesures de soutien aux entreprises, les services financiers et de conseil au secteur agricole et agroalimentaire seront amplifiés. Le gouvernement de la Saskatchewan a mis en place une cellule d'accompagnement des entreprises, la Business Response Team, qui travaille avec elles pour identifier les programmes d'aide dont elles peuvent bénéficier au niveau de la province et de l'État fédéral. Financement agricole Canada (FAC) a lancé des programmes de soutien à ses clients, invitant ceux-ci à contacter ses bureaux pour évaluer leur situation financière et les solutions possibles. Dans l'Alberta, la société de services financiers pour l'agriculture (Agriculture

Financial Services Corporation) encourage également ses clients à contacter leur chargé de clientèle afin d'aménager les modalités de crédit. Le soutien apporté pourrait comprendre des solutions personnalisées, par exemple un allégement des remboursements d'emprunt par le versement des seuls intérêts, un rééchelonnement des paiements, ou un report des paiements.

Chaîne d'approvisionnement agroalimentaire

Le 16 mars, le gouvernement a formé un groupe de travail sur la COVID-19 réunissant pouvoirs publics et organisations sectorielles nationales, qui se réunissent par téléconférence trois fois par semaine afin d'échanger des informations et d'examiner les problèmes auxquels le secteur d'activité est confronté, notamment les impacts possibles sur le commerce.

Des mesures relatives à la main-d'œuvre ont été prises pour faciliter le mouvement des intrants et produits agroalimentaires, tant sur le territoire national qu'à l'étranger. Les chauffeurs routiers, les personnels navigants et les autres travailleurs transportant des marchandises sont exemptés des interdictions de déplacement tant qu'ils ne présentent pas de symptômes. Les travailleurs étrangers temporaires employés dans l'agriculture, l'agroalimentaire, la transformation de produits de la mer et les autres secteurs clés seront autorisés à se rendre au Canada. Le gouvernement canadien a également relevé à deux ans, au lieu d'un an auparavant, la durée maximale des permis de travail pour les travailleurs du volet des postes à bas salaire dans le Programme des travailleurs étrangers temporaires.

Protection des consommateurs

Le système alimentaire continue d'approvisionner les commerces de détail en quantités suffisantes. Le gouvernement canadien travaille avec des réseaux nationaux et régionaux établis à améliorer l'accès à des denrées alimentaires chez les populations en situation d'insécurité alimentaire. Une enveloppe de 100 millions CAD a été allouée au profit des banques alimentaires et d'autres organismes locaux de la sphère alimentaire.

Sécurité des aliments et sécurité alimentaire

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a suspendu temporairement certaines activités d'inspection à moindre risque pour réaffecter ses personnels à des activités plus prioritaires afin de mieux accompagner les Canadiens et les professionnels pendant l'épidémie. Dans cette situation totalement inédite, le gouvernement canadien a investi 20 millions CAD afin de maintenir l'important travail réalisé pour préserver le système alimentaire canadien et mieux soutenir les demandes de production du secteur alimentaire du pays.

L'objectif de cet investissement est de faire en sorte que les Canadiens puissent avoir accès sans discontinuité à des produits alimentaires sûrs et de haute qualité pour nourrir leurs familles. Avec cette enveloppe, l'ACIA sera en mesure de recruter, former et équiper du personnel supplémentaire pour mener des activités d'inspection essentielles, et de travailler plus étroitement avec les professionnels du secteur et les partenaires commerciaux afin de réduire au minimum les ruptures d'approvisionnement pendant la crise. L'ACIA et les provinces et territoires travaillent en étroite collaboration pour assurer l'approvisionnement alimentaire des Canadiens durant la pandémie de COVID-19. Les fonds serviront également à financer la formation d'inspecteurs d'hygiène alimentaire provinciaux afin qu'ils puissent apporter une assistance à l'ACIA en fonction des besoins.

Il aidera aussi l'ACIA à mettre au point des moyens flexibles pour réaliser les inspections, notamment en développant l'utilisation d'outils informatiques tels que des tablettes et l'accès au réseau de prestation de services à distance de l'ACIA. L'ACIA œuvre à garantir la salubrité des aliments et à protéger la santé des animaux et des végétaux pendant cette pandémie, tout en introduisant de la flexibilité là où cela est possible. Elle intervient par exemple pour obtenir que des aliments conditionnés, habituellement destinés

aux restaurants et aux hôtels, soient plus facilement disponibles à la vente dans les commerces alimentaires de détail. Ce type d'initiative permet à la fois d'augmenter la quantité de produits alimentaires à la disposition des Canadiens, de réduire le gaspillage alimentaire et de soutenir les entreprises sans compromettre la sécurité sanitaire des aliments. L'ACIA travaille également à la rédaction d'accords avec les provinces et les territoires sur le partage des effectifs d'inspecteurs et a élaboré des procédures de fonctionnement normalisées concernant les heures supplémentaires effectuées par les inspecteurs et les demandes d'équipes supplémentaires. L'ACIA a publié des directives à destination des professionnels en rapport avec un cas positif de COVID-19 dans un établissement d'abattage et de transformation de la viande, en fournissant aussi les coordonnées des services à contacter ainsi qu'un protocole à suivre dans l'éventualité de problèmes survenant dans un établissement.

Graphique 6.1. Canada : Évolution du soutien à l'agriculture

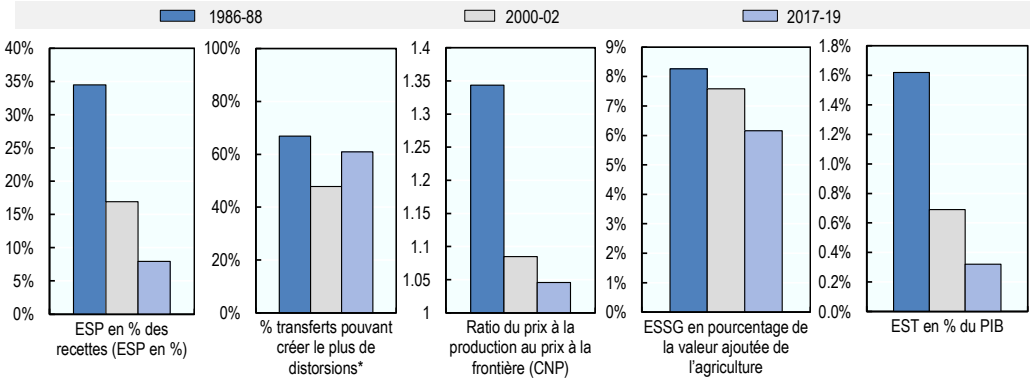

Note : * Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions, dans les transferts cumulés aux producteurs.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145769

Le **soutien aux producteurs (ESP en %)** n'a cessé de baisser depuis la fin des années 80 et a représenté quelque 8 % des recettes agricoles brutes au cours de la période 2017-19, soit environ la moitié de la moyenne des pays de l'OCDE. Les formes d'ESP susceptibles de créer le plus de distorsions continuent de prédominer compte tenu du soutien des prix du marché (SPM) dont bénéficient les filières lait, volaille et œufs (graphique 6.1). Le niveau de soutien a progressé de 23 % entre 2018 et 2019 du fait de l'augmentation du SPM et des paiements budgétaires. La hausse du SMP s'explique par le creusement des écarts de prix pour le lait, la volaille et les œufs, les prix intérieurs ayant augmenté plus vite que les prix à la frontière sous l'effet des taux de change principalement (graphique 6.2). En moyenne, les prix perçus par les agriculteurs ont été supérieurs d'environ 5 % aux prix mondiaux, mais d'importantes différences demeurent entre les produits. Si les prix de la plupart des produits de base sont au niveau des cours mondiaux, le prix intérieur du lait était 55 % plus élevé en 2017-19. Le SPM est la principale composante des transferts au titre d'un seul produit (TSP) : le lait affiche le pourcentage le plus important de TSP dans les recettes agricoles brutes par produit (36 %) (graphique 6.3). Globalement, les TSP représentent plus de 70 % de l'ESP totale. Les dépenses consacrées aux services d'intérêt général (comptabilisées dans l'ESSG) rapportées à la valeur ajoutée de l'agriculture dépassent la moyenne des pays de l'OCDE. Le soutien total à l'agriculture en pourcentage du PIB a sensiblement diminué au fil du temps et s'établissait à la moitié de la moyenne des pays de l'OCDE en 2017-19. Environ 70 % du soutien total a été accordé aux producteurs à titre individuel (ESP) en 2017-19.

Graphique 6.2. Canada : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019

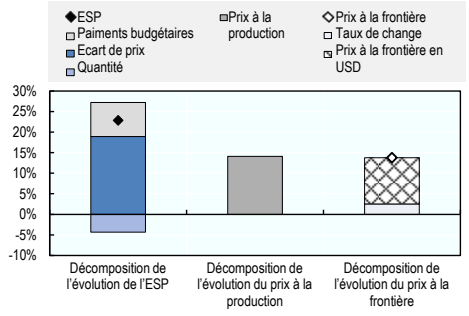

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145788

Graphique 6.3. Canada : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19

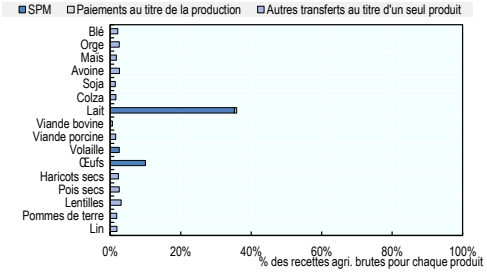

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145807

Tableau 6.1. Canada : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	1986-88	2000-02	2017-19	2017	2018	2019p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**14 083**	**20 696**	**46 308**	**46 040**	**46 445**	**46 439**
***dont :** part des produits SPM (%)*	85.6	82.0	82.8	84.0	83.2	81.0
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**12 688**	**15 538**	**30 455**	**29 672**	**30 933**	**30 759**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**5 862**	**3 891**	**3 823**	**3 605**	**3 575**	**4 289**
Soutien au titre de la production des produits de base	3 214	1 622	2 035	2 172	1 732	2 200
Soutien des prix du marché[1]	2 851	1 602	2 035	2 172	1 732	2 200
Soutien positif des prix du marché	2 997	1 602	2 069	2 172	1 835	2 200
Soutien négatif des prix du marché	-146	0	-35	0	-104	0
Paiements au titre de la production	364	20	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	1 098	368	392	391	425	359
Utilisation d'intrants variables	629	242	270	299	274	237
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	448	108	115	83	142	120
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	20	18	7	10	9	2
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	1 336	1 307	1 295	1 029	1 356	1 500
Au titre des Recettes / du Revenu	467	586	579	486	659	593
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	869	721	716	543	697	908
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	8	0	23	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	553	74	0	0	221
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	553	74	0	0	221
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	8	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	8	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	206	41	20	12	39	9
ESP en pourcentage (%)	**34.5**	**16.9**	**8.0**	**7.6**	**7.4**	**8.8**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.34**	**1.08**	**1.05**	**1.05**	**1.04**	**1.05**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.53**	**1.20**	**1.09**	**1.08**	**1.08**	**1.10**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**1 153**	**1 260**	**1 598**	**1 681**	**1 689**	**1 424**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	483	536	616	640	627	581
Services d'inspection et de contrôle	283	348	674	716	753	554
Développement et entretien des infrastructures	268	182	142	146	130	151
Commercialisation et promotion	85	179	140	154	157	109
Coût du stockage public	0	0	0	0	0	0
Divers	34	15	26	27	22	28
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**16.3**	**24.5**	**29.3**	**31.8**	**31.9**	**24.8**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-2 533**	**-1 712**	**-2 248**	**-2 425**	**-1 916**	**-2 401**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-2 766	-1 596	-2 032	-2 172	-1 727	-2 196
Autres transferts des consommateurs	-31	-117	-235	-262	-213	-229
Transferts des contribuables aux consommateurs	31	0	19	9	24	24
Surcoût de l'alimentation animale	234	0	0	0	0	0
ESC en pourcentage (%)	**-20.1**	**-11.0**	**-7.4**	**-8.2**	**-6.2**	**-7.8**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.28**	**1.12**	**1.08**	**1.09**	**1.07**	**1.09**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.25**	**1.12**	**1.08**	**1.09**	**1.07**	**1.08**
Estimation du soutien total (EST)	**7 046**	**5 151**	**5 440**	**5 295**	**5 288**	**5 737**
Transferts des consommateurs	2 798	1 713	2 267	2 434	1 941	2 425
Transferts des contribuables	4 279	3 555	3 408	3 123	3 561	3 541
Recettes budgétaires	-31	-117	-235	-262	-213	-229
EST en pourcentage (% du PIB)	**1.6**	**0.7**	**0.3**	**0.3**	**0.3**	**0.3**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**4 195**	**3 549**	**3 405**	**3 123**	**3 557**	**3 537**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**1.0**	**0.5**	**0.2**	**0.2**	**0.2**	**0.2**
Déflateur du PIB (1986-88=100)	**100**	**138**	**192**	**189**	**192**	**196**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**1.32**	**1.53**	**1.31**	**1.30**	**1.30**	**1.33**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.
1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour le Canada sont : le blé, le maïs, l'orge, l'avoine, le soja, le colza, le lin, les pommes de terre, les lentilles, les haricots secs, les pois secs, le lait, la viande bovine et porcine, la volaille et les œufs.

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données).
http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

7 Chili

Soutien à l'agriculture

Le Chili est l'un des pays de l'OCDE qui soutient le moins son agriculture, les aides s'établissant à 2.7 % des recettes agricoles brutes (ESP en %). Le secteur ne bénéficie de presque aucun soutien des prix du marché ; quant au soutien budgétaire, il vise en grande partie les petits exploitants et prend surtout la forme d'aides à l'utilisation d'intrants, en particulier d'un soutien à la formation de capital fixe.

Plus de la moitié des dépenses publiques consacrées au secteur agricole financent des services d'intérêt général, intéressant en particulier les infrastructures d'irrigation extérieures aux exploitations, l'inspection et le contrôle, l'accès aux terres et la restructuration foncière, et les systèmes de connaissances et d'innovation agricoles. Cette part allouée aux services d'intérêt général se classe parmi les plus élevées des pays étudiés dans le présent rapport.

Principales évolutions de l'action publique

En 2019, le gouvernement a mis en avant quatre domaines stratégiques : 1) la modernisation des institutions, 2) les associations de producteurs, 3) la durabilité et l'utilisation des ressources en eau et 4) le renforcement du développement rural. En outre, en réponse aux manifestations du dernier semestre de 2019, le ministère de l'Agriculture a proposé un plan d'action rurale pour un Chili plus juste, fondé sur un processus participatif d'écoute du monde rural. Le plan repose sur quatre axes stratégiques : 1) gestion des situations d'urgence liées à la sécheresse, 2) qualité de la vie en milieu rural, 3) soutien de l'agriculture familiale et des petites et moyennes entreprises agricoles et 4) transparence et bonnes pratiques commerciales. Dans ce nouveau contexte, l'Institut national de développement agricole (*Instituto de Desarrollo Agropecuario – INDAP*), l'organisme de promotion de la petite agriculture, a lancé un plan de modernisation de trois de ses principaux programmes. Il a également défini des axes de travail visant à promouvoir les associations d'agriculteurs et à améliorer l'accès aux marchés, afin d'accroître le nombre des petits exploitants présents sur les marchés intérieurs et les marchés d'exportation importants.

Le ministère de l'Agriculture a mis sur pied le plan national *Más Unidos* (« resserrons les liens »), qui a été lancé en août 2019, pour encourager les associations de producteurs. Le ministère a créé également le projet Agro+, un instrument conçu pour renforcer les associations d'exploitants agricoles et forestiers au moyen de modèles modernes et formalisés de coopération et de structures organisationnelles. Enfin, la politique nationale de développement rural, destinée à atténuer les inégalités territoriales et soutenue par 12 ministères, a été promulguée début 2020. L'adoption de ce texte vise à améliorer l'accès aux services publics et la qualité de ceux-ci ainsi que la connectivité des régions les plus pauvres du pays.

En 2019, le Service d'inspection de l'agriculture et de l'élevage (SAG), chargé de la santé des végétaux et des animaux, a développé une plateforme web intitulée « *Portal Productor RPF/Red de Pronóstico Fitosanitario* » (site web de prévision phytosanitaire au service des agriculteurs), qui permet d'alerter précocement les exploitants sur les risques liés à des ravageurs.

Un nouvel accord pour une agriculture durable a été signé en 2019 par différents organismes publics, dont l'Office des études et des politiques agricoles (ODEPA), l'INDAP, l'Office de développement de la production (CORFO), l'Agence chargée des questions de durabilité et de changement climatique (ASCC) et la Fondation pour l'innovation agricole (FIA). Cet accord s'inscrit dans la continuité des travaux accomplis dans le cadre du plan pour une agriculture durable.

Durant 2019, la partie centrale du sud du Chili a connu la sécheresse la plus grave que le pays ait subie au cours des 100 dernières années. Plusieurs mesures ont été prises pour faire face aux conséquences de cette sécheresse, notamment un renforcement des disponibilités en eau (construction d'infrastructures d'irrigation) et de l'efficience d'utilisation de cette ressource (grâce à des systèmes d'irrigation sous pression), l'amélioration des systèmes de distribution et la construction de barrages. Le programme de développement durable de la filière agroalimentaire a été lancé et l'élaboration de la boîte à outils pour l'établissement des normes de durabilité a été menée à bien. Par ailleurs, des normes de durabilité ont été définies pour les secteurs de production porcine, avicole et laitière. Sur le plan de l'action climatique, le Chili a défendu la Plateforme d'action climatique sur l'agriculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PLACA), lancée dans le cadre de la COP25, sous la présidence du Chili.

Évaluation et recommandations

- La politique agricole du Chili continue d'évoluer dans le bon sens, créant peu de distorsions du marché et affichant une ESP moyenne de 2.7 % des recettes agricoles brutes sur la période 2017-19. Le soutien total à l'agriculture pèse moins sur l'économie que ce n'est le cas dans la plupart des pays de l'OCDE, puisqu'il ne représente que 0.3 % du PIB en 2019.
- Les aides apportées à l'agriculture mettent en avant la fourniture de services essentiels pour ce secteur. C'est ainsi que les services d'intérêt général absorbent 51 % du total des dépenses publiques consacrées à l'agriculture, en grande partie allouées aux infrastructures d'irrigation, à l'inspection et au contrôle et aux systèmes de connaissances et d'innovation agricoles.
- Les paiements ciblent les petits producteurs et les producteurs autochtones, mais l'efficacité de ces mesures devrait faire l'objet d'une attention vigilante. Des évaluations d'impact devraient être réalisées de façon systématique, car ces paiements représentent l'autre moitié du total des dépenses publiques, à peu de chose près. Les paiements directs ciblant les petites exploitations ont pour but de renforcer la productivité et la compétitivité, d'améliorer les systèmes d'irrigation au niveau des exploitations et de restaurer les sols dégradés.
- Étant donné le nombre croissant de projets et de programmes agricoles créés en dehors du champ de responsabilité du ministère de l'Agriculture, la coordination entre ministères et organismes devient toujours plus importante, tout comme la nécessité de disposer de dispositifs éprouvés d'évaluation de ces programmes, en particulier lorsque ces derniers nécessitent des sommes d'argent importantes.
- Les programmes de soutien créés au niveau régional par des administrations régionales se multiplient également, rendant tout aussi nécessaire le renforcement des processus de coordination, de communication et de reddition de comptes entre administrations régionales et nationales pour éviter toute redondance, que ce soit dans l'action ou les soutiens, et contribuer ainsi à une meilleure gouvernance publique.
- Le Chili s'est engagé à réduire de 30 % ses émissions de GES à l'horizon 2030 (par rapport aux niveaux de 2007). Plusieurs plans nationaux ont été mis en place, mais aucun d'eux ne comporte d'objectifs d'atténuation propres à l'agriculture. Parallèlement, le plan national d'adaptation au changement climatique liste 21 mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation aux effets de celui-ci, centrées principalement sur la gestion de l'eau, la recherche, l'information et le renforcement des capacités, la gestion du risque et les assurances agricoles, et la gestion des

forêts. Entre décembre 2019 et fin 2021, ce plan pour l'agriculture sera actualisé, dans l'optique de le renforcer et d'en accentuer la perspective régionale.

Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19

Agriculture

Le ministère de l'Agriculture a créé un groupe de travail réunissant les parties intéressées des principales filières agroalimentaires (bœuf, volaille, porc, œufs, produits laitiers, semences, blé/farine, riz, avoine, fruits et légumes) pour surveiller la progression de COVID-19. Le ministère de l'Agriculture a lancé un site web[1] consacré à l'épidémie à l'intention du secteur agroalimentaire et des petits exploitants, qui peuvent y trouver des recommandations et les informations qui les concernent.

Chaîne d'approvisionnement agroalimentaire

Le ministère de l'Agriculture a mis en place un comité d'approvisionnement, auquel participent des représentants du secteur privé, pour coordonner les actions conjointes, centraliser les informations et garantir l'approvisionnement alimentaire de la population. Les membres du comité se réunissent à intervalle rapproché pour se concerter.

Protection des consommateurs

L'agriculture fait partie des infrastructures vitales ; à ce titre, elle est exclue de certaines restrictions de mobilité et ses besoins sont prioritaires sur le réseau de transport.Les procédures de contrôle de l'importation et de l'exportation ont été simplifiées, de sorte que des copies numériques des certificats phytosanitaires sont acceptées et les inspections sur site à la frontière sont réduites. La Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), les partenaires commerciaux les plus directement concernés et le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont été informés de ces changements.

Les 60 % les plus pauvres de la population ont reçu une aide exceptionnelle de 50 000 CHL (71 USD) par famille. En outre, le gouvernement met en place un revenu familial d'urgence pour les 60% les plus pauvres de la population, dont les revenus proviennent principalement de sources informelles. Le paiement doit être effectué pendant trois mois en fonction de la taille de la famille et du niveau de sa vulnérabilité et en diminuant mensuellement. Une famille de quatre personnes parmi les 40% les plus pauvres de la population devrait recevoir environ 260 000 CHL pour le premier mois. Cette mesure devrait bénéficier à environ 4,5 millions de Chiliens.

L'Institut national de développement agricole (INDAP), qui concentre son action sur les petits exploitants et les exploitants familiaux, a mis en place deux mesures de soutien économique :

- Les taux d'intérêt des prêts en cours ont été réduits, une mesure susceptible de bénéficier à 3 369 petits exploitants. Les taux d'intérêt des nouveaux prêts ont également été réduits, ce qui concerne 9 271 petits exploitants.
- Le remboursement des crédits a été rééchelonné et leur date d'expiration différée de 120 jours, sans frais. Cette mesure profite à 29 580 petits exploitants.

Des assortiments alimentaires ont été fournis aux familles les plus pauvres dont les enfants scolarisés mangent normalement à la cantine, et qui ont de ce fait été touchées par la fermeture des écoles.

Graphique 7.1. Chili : Évolution du soutien à l'agriculture

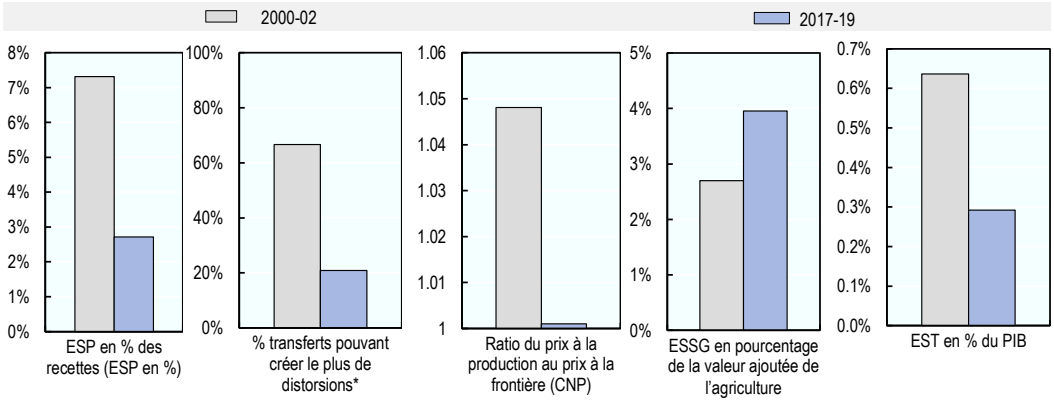

Note : * Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions, dans les transferts cumulés aux producteurs.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145826

Le **soutien aux agriculteurs mesuré par l'ESP en %** est passé de 7.3 % sur la période 2000-02 à 2.7 % sur 2017-19. Ce soutien est l'un des plus faibles des pays membres de l'OCDE et prend principalement la forme de paiements directs, dont les petites exploitations sont les principales bénéficiaires. Le Chili a réduit les formes d'aide entraînant le plus de distorsions, qui ne représentent désormais que 21 % de l'ensemble des transferts aux producteurs. Le soutien aux producteurs se compose essentiellement de subventions aux intrants, notamment en faveur de la formation de capital fixe. Les prix à la production sont pratiquement alignés sur les prix mondiaux (graphique 7.1). Les dépenses consacrées aux services d'intérêt général (comptabilisées dans l'ESSG) équivalaient à 4 % de la valeur ajoutée de l'agriculture sur la période 2017-19, un chiffre légèrement inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE. Le (faible) soutien total à l'agriculture (indiqué par l'EST), quant à lui, représentait 0.3 % du PIB sur la période 2017-19. Le soutien aux services d'intérêt général représentait la moitié environ du soutien total (EST), toujours sur la période 2017-19. Le soutien aux producteurs (ESP en %) a augmenté légèrement en 2019 en raison d'une hausse des dotations budgétaires, qui a plus que compensé une petite baisse du soutien des prix du marché (SPM) (graphique 7.2). Les transferts au titre d'un seul produit se limitent à un soutien modeste du sucre et du maïs (graphique 7.3).

Graphique 7.2. Chili : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019

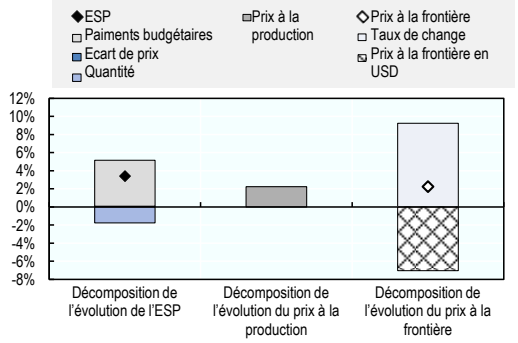

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145845

Graphique 7.3. Chili : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19

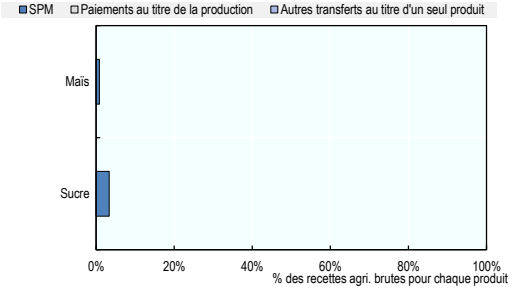

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145864

Tableau 7.1. Chili : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	2000-02	2017-19	2017	2018	2019p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**4 806**	**13 979**	**13 931**	**14 714**	**13 291**
dont : *part des produits SPM (%)*	72.9	69.4	66.7	69.8	71.7
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**4 118**	**10 730**	**10 685**	**11 502**	**10 001**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**369**	**390**	**417**	**387**	**365**
Soutien au titre de la production des produits de base	227	14	22	14	7
Soutien des prix du marché[1]	227	14	22	14	7
Soutien positif des prix du marché	228	14	22	14	7
Soutien négatif des prix du marché	-1	0	0	0	0
Paiements au titre de la production	0	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	140	354	360	364	338
Utilisation d'intrants variables	21	67	66	68	67
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	85	195	199	201	183
avec contraintes sur les intrants	66	97	103	99	89
Services utilisés sur l'exploitation	35	92	94	95	88
avec contraintes sur les intrants	7	37	36	35	40
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	1	21	35	9	21
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	1	21	35	9	21
avec contraintes sur les intrants	1	21	35	9	21
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**7.3**	**2.7**	**2.9**	**2.6**	**2.7**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.05**	**1.00**	**1.00**	**1.00**	**1.00**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.08**	**1.03**	**1.03**	**1.03**	**1.03**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**103**	**449**	**432**	**464**	**453**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	22	84	84	96	73
Services d'inspection et de contrôle	3	104	92	101	120
Développement et entretien des infrastructures	67	246	239	251	247
Commercialisation et promotion	10	15	16	15	13
Coût du stockage public	0	0	0	0	0
Divers	1	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**22.0**	**53.6**	**50.9**	**54.5**	**55.3**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-317**	**-35**	**-47**	**-31**	**-25**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-226	-14	-22	-14	-7
Autres transferts des consommateurs	-92	-22	-30	-17	-18
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	1	2	5	0	0
ESC en pourcentage (%)	**-7.5**	**-0.3**	**-0.4**	**-0.3**	**-0.3**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.08**	**1.00**	**1.00**	**1.00**	**1.00**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.08**	**1.00**	**1.00**	**1.00**	**1.00**
Estimation du soutien total (EST)	**472**	**839**	**849**	**851**	**818**
Transferts des consommateurs	318	36	52	31	25
Transferts des contribuables	245	825	827	837	811
Recettes budgétaires	-92	-22	-30	-17	-18
EST en pourcentage (% du PIB)	**0.6**	**0.3**	**0.3**	**0.3**	**0.3**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**244**	**825**	**827**	**837**	**811**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.3**	**0.3**	**0.3**	**0.3**	**0.3**
Déflateur du PIB (2000-02=100)	**100**	**224**	**219**	**223**	**229**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**621.08**	**664.63**	**648.68**	**641.90**	**703.31**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.
1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour le Chili sont : le blé, le maïs, les pommes, le raisin, le sucre, les tomates, le lait, la viande bovine et porcine, la volaille, les œufs, les myrtilles, les cerises et les pêches.
2. Les séries chronologiques sur la valeur de la production, la consommation, la production et les prix à la production de plusieurs produits ont changé, car des données nouvelles et plus fiables ont été obtenues par le gouvernement national. Par conséquent, les estimations peuvent différer des années précédentes.

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données).
http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

Note

[1] https://covid19.minagri.gob.cl/.

8 Chine

Soutien à l'agriculture

En République populaire de Chine (ci-après la « Chine »), la part du soutien accordé aux producteurs agricoles dans les recettes agricoles brutes (ESP en %) diminue progressivement depuis 2016 après deux décennies de croissance continue. L'ESP en % s'est établi à 13.3 % en moyenne en 2017-19 sous l'effet des réformes visant les systèmes d'intervention sur les marchés du soja, du colza, du coton et du maïs, ainsi que le système de prix d'achat minimums du blé et du riz. La dépréciation nominale du CNY par rapport à l'USD depuis 2014, qui fait suite à une longue période d'appréciation progressive, a influencé l'évolution de l'écart entre les prix et a donc contribué à stabiliser le niveau du soutien des prix du marché (SPM) ces dernières années. Les paiements au titre de la superficie cultivée augmentent régulièrement depuis 2014, suite aux réformes récentes, mais le SPM, qui découle à la fois de mesures internes de soutien des prix et de mesures aux frontières visant les importations, continue de représenter la majeure partie du soutien total. Le niveau du SPM varie d'un produit importé à l'autre, tandis que les prix des produits exportés ne font l'objet d'aucun soutien. La hausse moyenne des prix à la production sur le marché intérieur traduit une taxation implicite des consommateurs, l'estimation du soutien aux consommateurs (ESC en %) étant de -9.9 % en 2017-19.

S'agissant des services d'intérêt général, trois catégories mobilisent l'essentiel du soutien qui leur est destiné (mesuré par l'ESSG) : le stockage public, le développement et l'entretien des infrastructures, et le système de connaissances et d'innovation agricoles. L'ESSG ne représente toutefois que 15.9 % du soutien total à l'agriculture en 2017-19.

Principales évolutions de l'action publique

Pour la première fois, les volumes de grains visés par le système de prix d'achat minimums ont été plafonnés à 37 millions de tonnes pour le blé, et 50 millions de tonnes pour le riz. Quant au riz Indica précoce et semi-tardif, les prix d'achat minimums ont été relevés en février 2020 pour la première fois depuis 2014.

Le gouvernement central et les provinces ont intensifié leurs mesures de lutte contre le foyer de peste porcine africaine en se concentrant sur l'indemnisation des producteurs touchés, la reconstitution du cheptel porcin et l'amélioration de la production de viande de porc. Parmi ces mesures spécifiques figurent le renforcement des capacités des laboratoires vétérinaires et des mesures de prévention des maladies, ainsi que le soutien à la création et à l'agrandissement des exploitations porcines, en assouplissant notamment la réglementation environnementale existante.

En 2019, la Chine a levé l'embargo sur les importations de certaines variétés de viande et de produits apparentés pour plusieurs pays, et autorisé l'importation de divers équipements.La loi sur la prévention et le contrôle de la pollution des sols est entrée en vigueur en 2019. Le ministère de l'Écologie et de l'Environnement, le ministère de l'Agriculture et des Affaires rurales et le ministère des Ressources naturelles travaillent de concert à l'élaboration d'un système de suivi environnemental reposant sur un examen régulier des sols.

Évaluation et recommandations

- Les réformes récentes visant à remplacer les prix d'intervention des principales cultures par des paiements directs fondés sur la superficie cultivée vont dans le bon sens pour rééquilibrer le portefeuille de mesures et reflètent l'orientation des politiques de la Chine vers une croissance et une durabilité à long terme de la productivité. La toute récente réforme du système d'achat et de stockage du maïs en faveur de paiements directs a allégé le coût du stockage public, qui représente toujours la plus grande partie des dépenses au titre du soutien aux services d'intérêt général. Ces réformes pourraient être progressivement étendues au riz et au blé. Si les paiements directs aux agriculteurs devaient être maintenus à long terme, il faudrait les dissocier davantage des décisions de production, en les calculant sur la base des superficies passées, par exemple, et les rendre plus écologiques en subordonnant leur versement à des pratiques culturales respectueuses de l'environnement.
- Les dépenses publiques consacrées aux services d'intérêt général augmentent, mais à un rythme plus lent que celui du soutien aux producteurs individuels. Davantage d'efforts sont donc nécessaires pour restructurer le soutien à l'agriculture et l'orienter vers l'investissement public dans la recherche-développement et les infrastructures. Des investissements supplémentaires dans les services d'inspection et de contrôle sanitaire seront indispensables pour accompagner la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la loi sur la sécurité des aliments et le redressement du secteur de la viande porcine à la suite de l'épidémie de peste porcine africaine. Cette restructuration des dépenses publiques peut passer par une réduction des subventions aux intrants, telles que celle destinée à l'achat de machines agricoles, et en s'assurant que les paiements directs n'aident que de manière transitoire les exploitants à s'adapter à un nouvel environnement de marché.
- Les réformes récentes des règles de transfert des terres ont contribué à l'apparition de nouveaux types d'exploitations, notamment de grandes exploitations familiales, de coopératives et d'exploitations gérées par des entreprises agro-industrielles. Pour que les réformes de la réglementation foncière continuent de donner les résultats escomptés, elles doivent être accompagnées de nouveaux investissements dans l'éducation et la formation, et d'un meilleur accès aux services financiers.
- Pour inscrire l'action agroenvironnementale dans un cadre solide, la Chine doit fixer des objectifs environnementaux adaptés aux conditions écologiques locales et renforcer les mécanismes de suivi nécessaires pour faire respecter la réglementation environnementale. Pour cela, la plateforme d'information environnementale et le système de suivi des sols, qui prévoit un examen régulier des sols – prévus par la loi de prévention et de contrôle de la pollution des sols de 2019 – doivent être pleinement mis en œuvre et ouvrir ainsi la voie à des dispositifs semblables concernant l'utilisation de l'eau en agriculture. Dans le cadre des débats qui entourent actuellement l'adoption d'une loi sur le contrôle de la pollution des eaux souterraines et la création d'un système national de suivi environnemental des eaux souterraines, un examen détaillé de la gouvernance de l'eau pourrait contribuer à mieux définir les responsabilités, à désamorcer les conflits et à assurer une mise en œuvre efficiente et efficace de l'action publique.
- Dans le cadre de sa contribution déterminée au niveau national (CDN), la Chine met en valeur l'importance de l'agriculture par rapport à l'objectif de réduction des émissions qu'elle a fixé pour l'ensemble de son économie, sans toutefois lui assigner d'objectifs particuliers. Les mesures destinées à atténuer les émissions de GES ciblent une plus grande efficience des engrais, une baisse des émissions de la riziculture, et la production agricole de biogaz. Plusieurs plans de travail ont récemment été présentés en vue de renforcer les mesures destinées à appuyer l'adaptation du secteur au changement climatique. Dans ce contexte, le ministère de l'Écologie et de l'Environnement peut intégrer les objectifs des mesures d'adaptation des programmes actuels et

à venir, y compris un meilleur ciblage des services de vulgarisation fournis aux agriculteurs. Avant toute extension de la couverture du programme d'assurance, une évaluation de la performance de la subvention octroyée aux producteurs pour l'assurance agricole permettrait d'évaluer l'efficacité de ce programme par rapport à son coût ainsi que son impact en termes d'adaptation.

Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19

Agriculture

Dans une déclaration du 28 février 2020, le Conseil des affaires d'État encourage les agriculteurs à procéder à une double récolte du riz[1] – dans les régions où cela est possible – pour éviter de possibles ruptures d'approvisionnement en grains au cours de la campagne 2020-21 (Xinhua, 2020[1]). Pour la première fois depuis 2014, la Commission d'État pour le développement et la réforme (CEDR) a également relevé de 0.8 % les prix d'achat minimums du riz Indica pour la période 2020-21, à 2 420 CNY (343 USD) par tonne pour le riz Indica précoce, et 2 540 CNY (361 USD) par tonne pour le riz Indica semi-tardif (State Council, 2020[2]) (Teller Report, 2020[3]).

Les achats de riz ayant ralenti en raison de la pandémie de COVID-19, l'Administration nationale des réserves de grains et de produits de base a décidé, en février 2020, de prolonger jusqu'à fin mars[2] les achats de riz aux prix minimums dans les provinces du nord-est de la Chine (State Council, 2020[4]). Entre le 20 janvier et le 31 mars 2020, l'Office chinois de réserve de grains (Sinograin) a également mis sur le marché environ 10 millions de tonnes de grains pour stabiliser l'offre (XInhua, 2020[5]) (China.org, 2020[6]).

En mars 2020, les autorités ont publié plusieurs recommandations en vue d'éviter l'interruption des semis de printemps et d'assurer la poursuite des activités agricoles. Parmi elles figurent la circulaire commune du ministère de l'Agriculture et des Affaires rurales et du ministère des Ressources humaines et de la Sécurité sociale du 26 mars 2020 relative à un « Plan de mise en œuvre de l'élargissement de l'emploi local pour le retour des travailleurs migrants en zone rurale », qui vise à ce que les travailleurs migrants puissent rapidement reprendre des exploitations agricoles appartenant à des coopératives à la suite de l'assouplissement des mesures de confinement (SNSJ Agri China, 2020[7]).

Le ministère de l'Agriculture et des Affaires rurales a signé des accords de coopération avec la compagnie d'assurances China United Insurance Group et la banque agricole de Chine (Agricultural Bank of China) pour garantir la disponibilité de services financiers à destination des agriculteurs et de l'agro-industrie (SNSJ Agri China, 2020[8]) (SNSJ Agri China, 2020[9]).

Les mesures de soutien budgétaire instaurées pour les petites et moyennes entreprises (PME) en février et mars 2020 s'adressent également aux entreprises agro-industrielles. Ces mesures comprennent notamment des délais de paiement pour les impôts ; des reports de paiement des loyers ; et des exonérations d'impôts et de cotisations sociales pour les PME en difficulté (China Briefing, 2020[10]) (China Banking and Insurance Regulatory Commission, 2020[11]) (MOFCOM, 2020[12]).

La Chine a temporairement baissé les droits sur l'importation de certains produits, notamment le matériel médical, les matières premières, les produits agricoles et la viande (Centre du commerce international, 2020[13]).

Chaîne d'approvisionnement agroalimentaire

Plusieurs mesures ciblent les contraintes sur les intrants. Le 6 février 2020, Sinograin a vendu plus de 8 000 tonnes de tourteaux de soja aux exploitations avicoles de la province du Hubei à des prix inférieurs au marché pour remédier aux pénuries d'aliments pour animaux (China Daily, 2020[14]). Le 15 février 2020, le ministère de l'Agriculture et des Affaires rurales, le CEDR et le ministère des Transports ont publié un avis urgent traitant des difficultés pratiques relatives à la reprise de la production dans la filière volaille et

les autres secteurs de l'élevage. Cet avis se positionne plus particulièrement en faveur de la création de « laissez-passer » permettant aux aliments pour animaux de transiter entre les sites de production et les élevages victimes des goulets d'étranglement logistiques causés par les mesures de quarantaine prises face au COVID-19. (MARA, 2020[15]). Par ailleurs, le 27 mars 2020, le ministère de l'Agriculture et des Affaires rurales et le CEDR ont publié un avis priorisant les approvisionnements en eau, en électricité et en gaz des producteurs d'aliments pour animaux et de volaille ainsi que des abattoirs et installations de transformation (SNSJ Agri China, 2020[16]).

Le 20 février 2020, le gouvernement central a publié un avis consacré aux difficultés d'accès des cultivateurs aux engrais et des fabricants d'engrais aux matières premières. Les fournisseurs d'énergie chinois ont été sommés d'approvisionner prioritairement les producteurs d'engrais en charbon et en gaz, tandis qu'il a été demandé à plusieurs producteurs d'engrais potassique de stocker une partie de leur production (Argus Media, 2020[17]).

Les autorités centrales et locales ont également encouragé le commerce électronique en tant que circuit de substitution pour les achats et la distribution d'intrants agricoles. Ainsi, des plateformes telles que Pinduoduo ou le site de vente en ligne Taobao, du groupe Alibaba, vendent des semences, des engrais, des installations d'aspersion et d'autres équipements agricoles (Reuters, 2020[18]).

Le 31 janvier 2020, le ministère de l'Agriculture et des Affaires rurales a présenté l'« initiative pour les coopératives agricoles nationales », qui définit dans les grandes lignes le rôle des coopératives agricoles dans la collecte en temps réel d'informations relatives à l'offre de produits tels que les légumes ou la viande, d'une part, et à l'exploitation des réseaux de transport reliant les agriculteurs aux principaux marchés de gros, d'autre part. Compte tenu des obstacles à la mobilité de la population, les coopératives doivent également veiller à ce que les chaînes d'approvisionnement respectent les exigences de qualité et de sûreté alimentaire (MARA, 2020[19]).

En février 2020, la Chine a suspendu le transport de volaille vivante, qui était considéré comme un facteur de risque possible dans la transmission du virus, et a interdit de façon permanente le commerce et la consommation d'animaux sauvages (IFPRI, 2020[20]).

Des « accès prioritaires » ont également été mis en place dans les grands ports chinois en février 2020 pour permettre l'entrée des produits agroalimentaires sur le territoire 24h/24 et 7 j/7. Dans la mesure du possible, la priorité est donnée aux produits agroalimentaires importés par rapport aux autres biens (General Administration of Customs China, 2020[21]).

Protection des consommateurs

Fin janvier 2020, le ministère de l'Agriculture et des Affaires rurales a publié un avis exhortant les services concernés à se coordonner pour conserver des approvisionnements abondants en légumes et des prix stables. En janvier 2020, les entreprises publiques COFCO et Sinograin ont accru leur offre de riz, de viande et d'huile de cuisson dans la province du Hubei, y compris via le système de « laissez-passer » réservés aux denrées alimentaires (Japan Times, 2020[22]). Quelque 44 600 épiceries chargées de distribuer une aide alimentaire d'urgence ont par ailleurs ouvert leurs portes dans tout le pays (State Council, 2020[2]).

Du 24 février au 15 mars 2020, le Bureau municipal du commerce de Wuhan a organisé une vente de paniers de légumes de 4.5 kg au prix de 10 CNY (1.4 USD) (Teller Report, 2020[23]).

Graphique 8.1. Chine : Évolution du soutien à l'agriculture

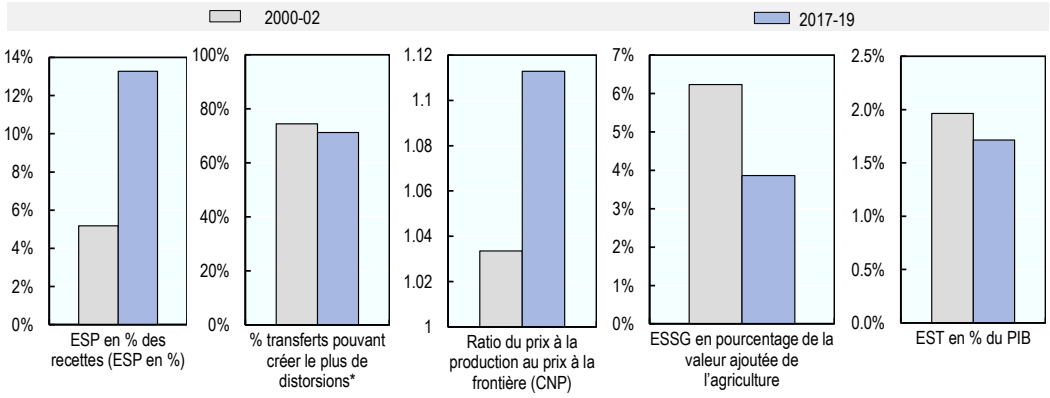

Note : * Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions, dans les transferts cumulés aux producteurs.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145883

Le soutien aux producteurs (ESP en %) a constamment augmenté de 2000-02 à 2016 avant de se stabiliser à 13.3 % des recettes agricoles brutes sur la période 2017-19, soit un niveau inférieur à la moyenne de l'OCDE. Plus des deux tiers du soutien aux producteurs passent par les types de transfert les plus susceptibles de générer des distorsions, une tendance constante depuis la période 2000-02. En 2017-19, les prix perçus par les agriculteurs étaient en moyenne 11 % supérieurs aux prix mondiaux (graphique 8.1). D'une année sur l'autre, le niveau du soutien est resté stable en valeur absolue, avec des paiements budgétaires relativement stables mais un creusement des écarts de prix de la viande porcine et d'autres produits d'élevage du fait de l'épidémie de peste porcine africaine (graphique 8.2). Hormis pour les œufs, les arachides et les fruits et légumes exportés, les producteurs bénéficient de transferts importants qui ont représenté entre 11 % et 51 % des recettes par produit pendant la période 2017-19 (graphique 8.3). À 3.9 % de la valeur ajoutée de l'agriculture sur la période 2017-19, les dépenses consacrées aux services d'intérêt général sont inférieures à la moyenne de l'OCDE, qui atteint 5.7 %. Depuis la période 2000-02, le soutien total à l'agriculture en pourcentage du PIB (EST en %) est resté relativement stable. S'établissant néanmoins à 1.7 % en 2017-19, un niveau près de trois fois supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE, il est l'un des plus élevés si l'on compare avec les autres pays examinés.

Graphique 8.2. Chine : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019

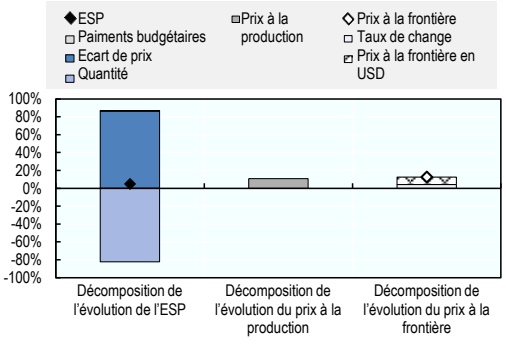

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145902

Graphique 8.3. Chine : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19

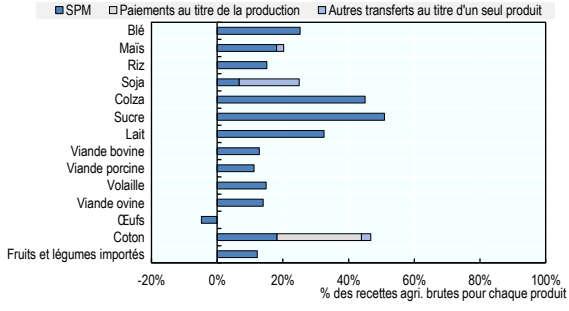

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145921

Tableau 8.1. Chine : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	2000-02	2017-19	2017	2018	2019p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**270 118**	**1 375 601**	**1 293 043**	**1 362 576**	**1 471 184**
dont : *part des produits SPM (%)*	75.8	79.5	80.0	80.3	78.3
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**281 331**	**1 451 371**	**1 355 591**	**1 423 557**	**1 574 964**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**14 354**	**191 477**	**203 315**	**185 203**	**185 913**
Soutien au titre de la production des produits de base	7 329	130 492	143 240	122 517	125 718
Soutien des prix du marché[1]	7 329	125 959	138 729	118 351	120 797
Soutien positif des prix du marché	11 162	127 648	140 446	120 111	122 388
Soutien négatif des prix du marché	-3 833	-1 690	-1 718	-1 761	-1 590
Paiements au titre de la production	0	4 533	4 511	4 167	4 920
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	5 684	22 406	22 336	22 890	21 992
Utilisation d'intrants variables	1 414	5 083	4 350	5 568	5 331
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	3 026	14 605	15 011	14 675	14 127
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	1 244	2 719	2 975	2 647	2 534
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	533	25 722	25 747	26 217	25 203
Au titre des Recettes / du Revenu	533	2 064	2 051	2 116	2 026
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	23 658	23 696	24 101	23 177
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	370	10 557	9 642	11 254	10 775
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	370	10 557	9 642	11 254	10 775
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	438	2 300	2 350	2 324	2 225
Retrait de ressources à long terme	438	2 300	2 350	2 324	2 225
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**5.2**	**13.3**	**15.0**	**13.0**	**12.1**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.03**	**1.11**	**1.13**	**1.11**	**1.10**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.05**	**1.15**	**1.18**	**1.15**	**1.14**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**11 861**	**36 138**	**38 282**	**35 829**	**34 302**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	1 347	7 539	7 952	7 492	7 173
Services d'inspection et de contrôle	349	2 068	2 085	2 104	2 015
Développement et entretien des infrastructures	3 424	8 469	9 060	8 351	7 995
Commercialisation et promotion	0	391	429	380	364
Coût du stockage public	6 741	17 670	18 755	17 501	16 755
Divers	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**45.0**	**15.9**	**15.8**	**16.2**	**15.6**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-8 512**	**-143 347**	**-152 174**	**-133 115**	**-144 753**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-8 688	-132 521	-142 917	-127 344	-127 304
Autres transferts des consommateurs	-1 119	-18 194	-16 435	-14 136	-24 010
Transferts des contribuables aux consommateurs	128	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	1 167	7 368	7 178	8 365	6 561
ESC en pourcentage (%)	**-3.0**	**-9.9**	**-11.2**	**-9.4**	**-9.2**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.04**	**1.12**	**1.13**	**1.11**	**1.11**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.03**	**1.11**	**1.13**	**1.10**	**1.10**
Estimation du soutien total (EST)	**26 343**	**227 614**	**241 597**	**221 032**	**220 215**
Transferts des consommateurs	9 807	150 715	159 352	141 480	151 314
Transferts des contribuables	17 655	95 093	98 680	93 688	92 911
Recettes budgétaires	-1 119	-18 194	-16 435	-14 136	-24 010
EST en pourcentage (% du PIB)	**2.0**	**1.7**	**2.0**	**1.6**	**1.6**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**19 014**	**101 656**	**102 868**	**102 681**	**99 417**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**1.4**	**0.8**	**0.8**	**0.8**	**0.7**
Déflateur du PIB (2000-02=100)	**100**	**182**	**177**	**183**	**185**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**8.28**	**6.76**	**6.76**	**6.62**	**6.91**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour la Chine sont : le blé, le maïs, le riz, le colza, le soja, le sucre, le lait, la viande bovine, ovine et porcine, la volaille, les œufs, le coton, les pommes, les arachides, les fruits et légumes exportés, et les fruits et légumes importés.

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

Références

Argus Media (2020), *China's Government Moves to Ensure Fertilizer Supply*, https://www.argusmedia.com/en/news/2074052-chinas-government-moves-to-ensure-fertilizer-supply (consulté le 10 April 2020). [17]

Centre du commerce international (2020), *Market Access Map – COVID-19 Temporary Trade Measures*, https://www.macmap.org/covid19. [13]

China Banking and Insurance Regulatory Commission (2020), *Implementation of the Temporary Extension of Principal and Interest Repayment for Loans to SMEs*, http://www.cbirc.gov.cn/cn/view/pages/ItemDetail.html?docId=892278&itemId=926 (consulté le 10 April 2020). [11]

China Briefing (2020), *China's Latest Regional Measures to Support SMEs during the Coronavirus Outbreak*, https://www.china-briefing.com/news/chinas-latest-regional-measures-to-support-smes-during-coronavirus-outbreak/ (consulté le 10 April 2020). [10]

China Daily (2020), *Feed Sent to Chickens in Need Amid Pandemic*, https://www.chinadaily.com.cn/a/202002/06/WS5e3bbd1fa31012821727580f.html (consulté le 10 April 2020). [14]

China.org (2020), *China Increases State Rice Purchasing to Strengthen Grain Reserve*, http://www.china.org.cn/business/2020-04/10/content_75915928.htm (consulté le 10 April 2020). [6]

General Administration of Customs China (2020), *GACC Launches Facilitative Measures*, http://english.customs.gov.cn/Statics/8f0f8824-eef2-492b-ace6-77d84bf12f1f.html (consulté le 15 April 2020). [21]

IFPRI (2020), *How China Can Address Threats to Food and Nutrition Security From the Coronavirus Outbreak*, https://www.ifpri.org/blog/how-china-can-address-threats-food-and-nutrition-security-coronavirus-outbreak (consulté le 28 February 2020). [20]

Japan Times (2020), *China Steps Up 'Green Channel' to Supply Food to Wuhan*, https://www.japantimes.co.jp/news/2020/01/30/asia-pacific/science-health-asia-pacific/chinese-farmers-supermarkets-race-supply-food-locked-wuhan/#.XpNx2MgzY2w (consulté le 10 April 2020). [22]

MARA (2020), *Initiative for the National Farmers' Cooperatives*, http://www.moa.gov.cn/ztzl/kjxgfy/202002/t20200206_6336647.htm (consulté le 10 April 2020). [19]

MARA (2020), *Urgent Notice on Addressing Practical Difficulties for Resuming Production in Poultry and Other Livestock Sectors*, http://www.moa.gov.cn/xw/zwdt/202002/t20200215_6337140.htm (consulté le 30 March 2020). [15]

MOFCOM (2020), *Guiding Opinions Responding to the Impact of the Epidemic*, http://www.mofcom.gov.cn/article/h/redht/202003/20200302940639.shtml (consulté le 10 April 2020). [12]

Reuters (2020), *Chinese Farmers Dodge Coronavirus and Go Online for Spring Seeds and Supplies*, https://fr.reuters.com/article/basicMaterialsSector/idUKL4N2AY2RF (consulté le 10 April 2020). [18]

SNSJ Agri China (2020), *MARA and and China United Insurance Group Sign a Strategic Cooperation Agreement*, http://snsj.agri.cn/article-detail?id=3fee7dc4-6ff2-11ea-87c4-0242ac120002&route=cockpit-index (consulté le 10 April 2020). [8]

SNSJ Agri China (2020), *MARA Circular on the Implementation Plan for Expanding the Scale of Local Employment of Migrant Workers Returning to Their Hometowns*, http://snsj.agri.cn/article-detail?id=807802ce-7232-11ea-9765-0242ac120002&route=cockpit-index (consulté le 10 April 2020). [7]

SNSJ Agri China (2020), *MARA Signed a Strategic Cooperation Agreement With the Agricultural Bank of China*, http://snsj.agri.cn/article-detail?id=57294872-6fc8-11ea-8db2-0242ac120002&route=cockpit-index (consulté le 10 April 2020). [9]

SNSJ Agri China (2020), *Solve the Problems of « Difficulty in Selling » and Product Backlog in Poultry and Aquaculture*, http://snsj.agri.cn/article-detail?id=bfba73ec-6f0b-11ea-9eb3-0242ac120002&route=cockpit-index (consulté le 10 April 2020). [16]

State Council (2020), *Joint Defense and Control Mechanisms of the State Council Press Conference - 5 April 2020*, http://www.gov.cn/xinwen/gwylflkjz81/index.htm (consulté le 14 April 2020). [2]

State Council (2020), *Notice on Further Accomplishing the Autumn Grain Purchase in Northeast China*, http://www.gov.cn/zhengce/zhengceku/2020-02/26/content_5483508.htm (consulté le 27 February 2020). [4]

Teller Report (2020), *2020 Minimum Rice Purchase Price Announced*, http://www.tellerreport.com/business/2020-02-28---2020-minimum-rice-purchase-price-announced--130-yuan-per-50-kg-of-japonica-rice-.HJMQTJcLEU.html (consulté le 2 March 2020). [3]

Teller Report (2020), *Wuhan Special Vegetable Package*, https://www.tellerreport.com/business/2020-03-17---wuhan--%22special-vegetable-package%22-expands-capacity-and-increases-investment-to-enrich-citizens-with-%22vegetable-baskets%22-.H1-IPE26BL.html (consulté le 10 April 2020). [23]

XInhua (2020), *China Increases State Rice Purchasing to Strengthen the Grain Reserve*, http://www.xinhuanet.com/english/2020-04/09/c_138962183.htm (consulté le 15 April 2020). [5]

Xinhua (2020), *Instructions on National Spring Agricultural Work*, http://www.xinhuanet.com/politics/leaders/2020-02/25/c_1125624969.htm (consulté le 5 March 2020). [1]

Notes

[1] Le riz peut être semé précocement, au début du printemps, et récolté à la moitié de l'été, puis une seconde récolte peut avoir lieu à la fin de l'automne. La récolte précoce est habituellement destinée aux réserves d'État, à l'alimentation animale et à l'industrie agroalimentaire. Au cours des dernières décennies, les pouvoirs publics ont encouragé ou freiné cette pratique en tenant compte de paramètres tels que les rendements prévus et le niveau des stocks.

[2] Les achats de riz Indica interviennent de septembre à janvier et ceux de riz Japonica de novembre à février.

9 Colombie

Soutien à l'agriculture

Le soutien aux producteurs de la Colombie (ESP en %) a représenté en moyenne 11.5 % des recettes agricoles brutes sur la période 2017-19, ce qui se situe en dessous de la moyenne de l'OCDE. Le soutien des prix du marché (SPM) est la principale composante de l'ESP : il en représente 90 % sur la période 2017-19. Il est principalement déterminé par des mesures à la frontière qui s'appliquent à divers produits agricoles (maïs, riz, volaille, lait, sucre et viande porcine). Les transferts budgétaires aux producteurs représentent 10 % de l'ESP au cours de la même période : il s'agit essentiellement de paiements au titre de l'utilisation d'intrants variables, notamment les semences et les engrais. Les allocations budgétaires accordées aux services d'intérêt général de l'ensemble du secteur (ESSG) sont relativement modestes, s'établissant en moyenne à 2.7 % seulement de la valeur ajoutée de l'agriculture. Le soutien aux services d'intérêt général se concentre sur la recherche agricole et le transfert de connaissances, les infrastructures, en particulier l'irrigation, et la restructuration des exploitations (régularisation des titres et droits fonciers, accès aux terres).

Principales évolutions de l'action publique

En 2019, le gouvernement a mis en place un nouveau programme majeur pour l'agriculture contractuelle. Ce programme vise à favoriser les relations à long terme entre les petits producteurs et les marchés en mettant en œuvre divers instruments d'action qui encouragent les dispositifs commerciaux inclusifs entre les entreprises et les petits exploitants. Parmi les instruments d'action propres à ce programme figurent des stratégies de commercialisation par secteur, des alliances entre les secteurs agricole et industriel, une assistance technique complète aux agriculteurs (p. ex., formation à l'entrepreneuriat et à la commercialisation), la création de foires aux produits agricoles destinées aux producteurs et aux entreprises de transformation afin de mieux mettre en relation l'offre et la demande, le développement de l'offre rurale grâce à l'accroissement de la production agricole.

En 2019, des mesures sanitaires et phytosanitaires ont été supprimées afin de permettre l'accès à un certain nombre de marchés d'exportation, dont le corossol (Guatemala), le matériel de propagation *in vitro* de bananes (Égypte), la farine de volaille (Pérou), le riz poli et les brisures de riz (Équateur), les cuirs salés (Égypte), les avocats Hass (République populaire de Chine et Japon), les plants d'orchidées à racines nues sans substrat (Mexique), les cochons d'Inde vivants (Équateur), la lime de Tahiti (Pérou) ou la viande bovine (Argentine). En outre, en 2019, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a déclaré la Colombie comme zone indemne de fièvre aphteuse où la vaccination est pratiquée.

Les dépenses publiques totales du secteur agricole ont diminué entre 2018 et 2019 et plusieurs programmes ont été démantelés. Cependant, vingt-deux nouveaux programmes consacrés aux services d'intérêt général, principalement sur la restructuration foncière (enregistrement et droits fonciers) et les services de vulgarisation, ont été mis en place, mais leur financement a été limité.

Évaluation et recommandations

- Au cours des vingt dernières années, l'investissement dans les services d'intérêt général à l'agriculture a été modeste alors que le secteur agricole colombien reste confronté à de nombreuses difficultés structurelles. Les réponses à courte vue apportées aux problèmes auxquels sont confrontés les agriculteurs, principalement sous forme de subventions à l'utilisation d'intrants, mobilisent des ressources économiques rares, au détriment de la mise en place d'un environnement favorable à la croissance durable du secteur.
- L'action publique devrait mettre l'accent sur des investissements stratégiques, notamment sur les investissements dans l'irrigation en dehors de l'exploitation ; dans les infrastructures de transport ; dans les capacités de recherche-développement (R-D) et d'innovation du secteur ; dans les services de protection et de contrôle phytosanitaires et zoosanitaires ; dans la promotion d'une utilisation durable des ressources naturelles ; et dans un système national et fonctionnel de vulgarisation/formation et d'assistance technique qui favorise l'adoption de technologies. Des investissements suffisants dans ces domaines devraient contribuer à améliorer la productivité et la compétitivité du secteur, ainsi qu'à garantir son développement durable. Une réorientation du soutien au détriment des subventions aux intrants et au profit des services d'intérêt général favoriserait également une croissance agricole plus durable et plus inclusive.
- Un cadre d'action global visant l'accès aux terres, bien que complexe sur le plan politique, est nécessaire pour promouvoir le développement rural et sectoriel. La Colombie est confrontée à la double difficulté d'une concentration élevée de la propriété foncière et d'une sous-exploitation des terres arables. En outre, plus de 40 % des terres ne font toujours pas l'objet de titres de propriété officiels. L'actualisation du système cadastral et l'accélération de l'enregistrement des droits fonciers sont essentielles pour le secteur. L'amélioration des droits fonciers contribue à la croissance à long terme du secteur agricole et à la promotion du développement rural.
- Il serait important de procéder à un examen et à une évaluation approfondis de l'impact de la vaste gamme d'instruments et de programmes en faveur de l'agriculture. En effet, dans leur majorité, les programmes en vigueur couvrent des domaines très larges et différents, et mobilisent toute une panoplie d'instruments dont les effets ne sont pas clairs. L'examen devrait donc servir à redéfinir et à réorganiser les instruments d'action en s'appuyant sur un calcul coûts-avantages.
- S'agissant du changement climatique, dans sa contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN), la Colombie s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport aux niveaux du scénario de référence d'ici 2030. Si l'agriculture n'est pas explicitement visée, cet engagement aura de nombreuses répercussions sur le secteur agricole, celui-ci contribuant fortement aux émissions. En outre, le pays doit continuer à traiter plus systématiquement des aspects de la durabilité tels que la biodiversité, l'utilisation de l'eau et la déforestation.

Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19

Mesures liées à l'agriculture

Le décret 486 de 2020 fournit une prime de 80 000 COP (20 USD) aux travailleurs et aux producteurs agricoles de plus de 70 ans. La Banque nationale de développement (Financiera de desarrollo territorial ou FINDETER) offre des taux bonifiés aux agriculteurs afin de garantir la permanence de l'offre de produits agricoles et de la sécurité alimentaire dans l'ensemble du territoire national dans le contexte de l'état d'urgence nationale économique, sociale et écologique.

Le décret 523 de 2020 fait passer les droits de douane à 0 % pour les importations de maïs jaune, de sorgho, de soja et de farine de soja jusqu'au 30 juin 2020, avec une possibilité de prolongation de trois mois.

Mesures liées à la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire

Le décret 482 de 2020 fournit des mesures concernant la prestation du service de transports publics et son infrastructure, dans le contexte de l'état d'urgence nationale économique, sociale et écologique. Le Centre de logistique et de transport a été créé afin de faciliter la circulation des produits agroalimentaires dans le pays. Ce Centre est composé par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural.

Le décret 465 de 2020 donne le pouvoir à l'Agence de développement rural (Agencia de Desarrollo Rural ou ADR) d'autoriser les villes à utiliser l'eau stockée dans les districts d'irrigation de Ranchería, Triángulo del Tolima y Tesalia-Paicol.

Mesures liées aux consommateurs

Le décret 507 de 2020 crée, pour les foyers les plus vulnérables, un dispositif d'inspection et de surveillance des prix pour les produits, les médicaments et les appareils médicaux du panier de base, dans le contexte de l'état d'urgence nationale économique, sociale et écologique.

Le décret 470 de 2020 assure la continuité des déjeuners pour les familles avec enfants appartenant au Programme d'alimentation scolaire (PAE), mais qui ne peuvent pas aller à l'école en raison de l'isolement.

Autre

La Colombie est en état d'urgence économique, sociale et écologique depuis le 25 mars, avec une restriction des déplacements des personnes et des obligations d'isolement. Cet état d'urgence devrait être levé le 27 avril 2020.

Graphique 9.1. Colombie : Évolution du soutien à l'agriculture

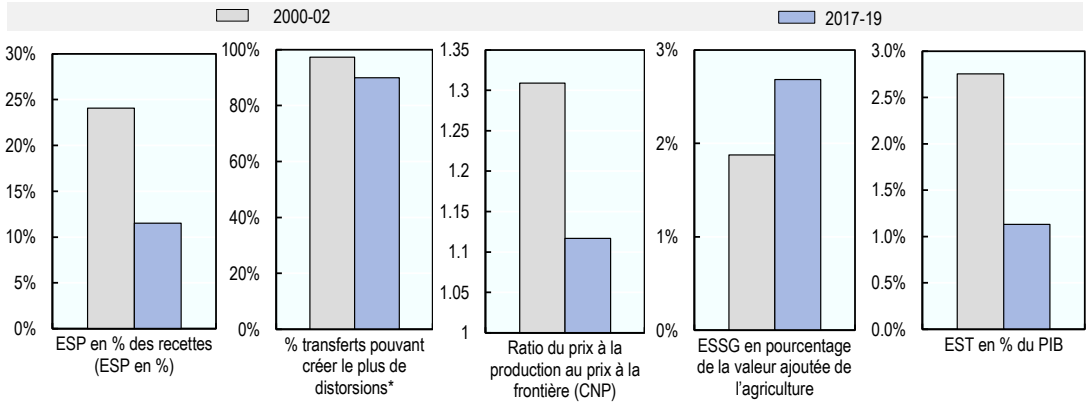

Note : * Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions, dans les transferts cumulés aux producteurs.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145940

Le soutien aux producteurs (ESP en %) a considérablement diminué depuis le début des années 2000. Sur la période 2017-19, l'ESP s'est élevée à 11.5 % des recettes agricoles brutes. La part des transferts pouvant créer le plus de distorsions a légèrement reculé au fil du temps, mais 90 % environ des transferts restent liés au soutien des prix du marché (graphique 9.1). Selon les estimations, les prix payés aux agriculteurs sont supérieurs de 12 %, en moyenne, à ceux observés sur les marchés mondiaux. En 2017-19, la part des dépenses consacrées aux services d'intérêt général (ESSG) équivalait à 2.7 % de la valeur ajoutée de l'agriculture, une proportion plus importante que les 1.9 % observés en 2000-02, mais nettement inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE. Les produits ayant donné lieu à des transferts au titre d'un seul produit (TSP) particulièrement élevés ont été le riz (45 % des recettes agricoles brutes dues à ce produit), le maïs (34.6 %), le lait (25.4 %) et la viande porcine (21.5 %) – la quasi-totalité des TSP se fait par l'intermédiaire d'un SPM. L'ESP de la Colombie a nettement diminué en 2019. Cette évolution s'explique principalement par une baisse du SPM, qui résulte d'une réduction de l'écart de prix, les prix de référence ayant augmenté davantage que les prix intérieurs (graphiques 9.2 et 9.3).

Graphique 9.2. Colombie : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019

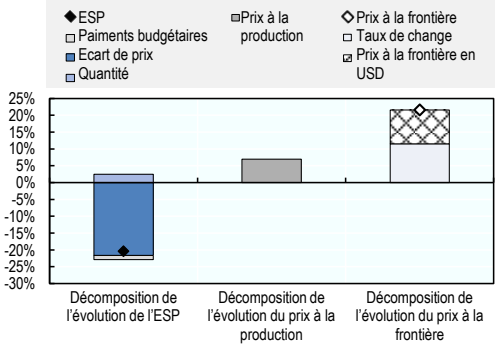

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145959

Graphique 9.3. Colombie : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19

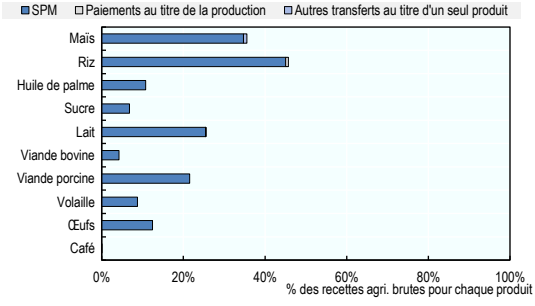

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145978

Tableau 9.1. Colombie : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	2000-02	2017-19	2017	2018	2019p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**10 565**	**26 741**	**27 554**	**28 036**	**24 634**
dont : *part des produits SPM (%)*	80.7	74.8	72.4	71.1	81.0
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**7 938**	**21 284**	**23 176**	**21 237**	**19 439**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**2 546**	**3 131**	**2 940**	**3 758**	**2 695**
Soutien au titre de la production des produits de base	2 460	2 775	2 497	3 420	2 408
Soutien des prix du marché[1]	2 460	2 758	2 475	3 391	2 408
Soutien positif des prix du marché	2 466	2 763	2 490	3 391	2 408
Soutien négatif des prix du marché	-6	-5	-15	0	0
Paiements au titre de la production	0	17	22	29	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	86	356	443	338	287
Utilisation d'intrants variables	53	206	247	185	185
avec contraintes sur les intrants	36	164	183	138	173
Formation de capital fixe	16	98	132	110	53
avec contraintes sur les intrants	3	56	67	63	38
Services utilisés sur l'exploitation	17	52	65	43	50
avec contraintes sur les intrants	5	21	18	8	36
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	0	0	0	0
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**24.1**	**11.5**	**10.5**	**13.2**	**10.8**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.31**	**1.12**	**1.10**	**1.14**	**1.11**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.32**	**1.13**	**1.12**	**1.15**	**1.12**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**154**	**520**	**539**	**566**	**455**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	49	251	315	262	176
Services d'inspection et de contrôle	9	45	40	52	45
Développement et entretien des infrastructures	95	201	164	230	209
Commercialisation et promotion	0	22	21	22	25
Coût du stockage public	0	0	0	0	0
Divers	1	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**5.7**	**14.2**	**15.5**	**13.1**	**14.4**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-2 234**	**-3 348**	**-3 292**	**-3 767**	**-2 986**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-2 003	-2 501	-2 453	-2 625	-2 425
Autres transferts des consommateurs	-248	-878	-876	-1 181	-579
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	16	31	37	39	19
ESC en pourcentage (%)	**-28.3**	**-15.7**	**-14.2**	**-17.7**	**-15.4**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.40**	**1.19**	**1.17**	**1.22**	**1.18**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.39**	**1.19**	**1.17**	**1.22**	**1.18**
Estimation du soutien total (EST)	**2 700**	**3 651**	**3 480**	**4 323**	**3 150**
Transferts des consommateurs	2 251	3 379	3 329	3 805	3 004
Transferts des contribuables	697	1 150	1 027	1 698	724
Recettes budgétaires	-248	-878	-876	-1 181	-579
EST en pourcentage (% du PIB)	**2.8**	**1.1**	**1.1**	**1.3**	**1.0**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**240**	**893**	**1 004**	**932**	**742**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.2**	**0.3**	**0.3**	**0.3**	**0.2**
Déflateur du PIB (2000-02=100)	**100**	**237**	**228**	**236**	**246**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**2 297.17**	**3 063.08**	**2 951.29**	**2 956.90**	**3 281.07**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.
1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour la Colombie sont : le maïs, le riz, le sucre, le lait, la viande bovine et porcine, la volaille, les œufs, les bananes, les plantains, le café, l'huile de palme et les fleurs.

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

10 Costa Rica

Soutien à l'agriculture

Au Costa Rica, les mesures gouvernementales de soutien aux producteurs agricoles ont représenté en moyenne 5.8 % des recettes agricoles brutes (ESP en %) en 2017-19, ce qui est inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE. Ce soutien se fonde presque entièrement (92 %) sur le soutien des prix du marché (SPM), l'une des formes de soutien susceptibles de générer le plus de distorsions de la production et des échanges, et se traduit par des mesures aux frontières (droits de douane) et des prix intérieurs minimums. Le riz, la volaille, la viande porcine et le sucre figurent parmi les produits les plus protégés par ces mesures. Le soutien restant prend la forme de subventions pour le matériel et les machines agricoles, de paiements pour services environnementaux et d'autres types de subventions. Les dépenses consacrées aux services d'intérêt général (ESSG) ont représenté 2.4 % de la valeur ajoutée de l'agriculture et ont été allouées dans trois grands secteurs : le système de connaissances et d'innovation agricoles, en particulier les services de vulgarisation agricole ; le développement et l'entretien des infrastructures d'irrigation et des routes de campagne ; et l'inspection et le contrôle.

Principales évolutions de l'action publique

En mai 2019, le gouvernement a publié la directive ministérielle DE 049 MAG-MCEE, qui ordonne aux banques d'État d'aider les producteurs des secteurs agricole et halieutique qui n'ont pas pu rembourser leurs crédits en raison de catastrophes climatiques ou d'invasions de ravageurs. Cette aide prend notamment la forme de paiements directs, d'un rééchelonnement des dettes, d'une prolongation du délai de franchise et une nouvelle baisse des taux d'intérêt pour les agriculteurs.

Fin 2019, lors de sa modernisation, le Laboratoire de biologie moléculaire de l'Institut national d'innovation et de transfert en matière de technologie agricole (Instituto Nacional de Innovación y Transferencia en Tecnología Agropecuaria ou INTA) a été doté de nouveaux équipements et instruments pour l'amélioration génétique des cultures. En 2019, l'INTA a annoncé l'initiative de zonage agroécologique (Zonificación Agroecológica ou ZAE) pour quatre cantons du pays. Ce projet a permis d'élaborer des cartes de zonage pour certaines cultures, de même que des cartes d'utilisation et de fertilité des sols. Une formation à l'utilisation de cet outil de zonage a été mis à disposition des agriculteurs. En outre, un programme de formation sur les mesures d'adaptation au changement climatique a été créé à l'intention des agriculteurs. Cette initiative vise à aider les agriculteurs à prendre de meilleures décisions pour la durabilité et la résilience de leurs systèmes de production, ainsi qu'à améliorer la gestion des ressources hydriques et des sols.

Le programme DESCUBRE, qui met en relation les agriculteurs et les marchés, a été créé en 2019 dans le cadre d'une alliance public-privé du ministère de l'Agriculture (MAG), du ministère du Commerce (COMEX), de l'Organisme de promotion des exportations (PROCOMER), du Système bancaire pour le développement (SBD), de l'Organisme de promotion des investissements (CINDE), du monde universitaire et du secteur privé. En juillet 2019, le marché de gros régional a été ouvert dans la province de Guanacaste.

Évaluation et recommandations

- Au Costa Rica, la principale forme de soutien aux producteurs reste la protection aux frontières de certains produits, à savoir la volaille, la viande porcine, le lait et le sucre, et des prix minimums de référence pour le riz. Ce soutien continue de fausser le marché intérieur et les échanges, limite la concurrence, et donc la productivité et la compétitivité.
- L'infrastructure agricole limitée est un frein important qui empêche le secteur de devenir plus efficient et plus réactif aux signaux du marché. Des investissements majeurs sont nécessaires à la fois pour accroître la productivité (par exemple, grâce à l'irrigation et au drainage) et pour faciliter l'accès aux marchés (transports, distribution, installations frigorifiques, etc.).
- Le pays devrait redoubler d'efforts pour améliorer l'efficacité et l'efficience des services de vulgarisation auxquels 21 % des dépenses publiques totales du secteur sont consacrées, étant donné l'importance de ces services pour le secteur.
- Les petits producteurs enregistrent toujours de faibles niveaux de productivité et souffrent du manque d'accès aux crédits et aux outils financiers. En outre, les exigences strictes empêchent les petits agriculteurs de bénéficier des sources de crédit disponibles, étant donné qu'aucun dispositif n'incite les banques commerciales privées à proposer des prêts à ces agriculteurs. Une première étape pourrait consister à élargir les programmes de crédit actuels proposés par la banque nationale de développement et les organisations agricoles, tout en prenant soin d'éviter de créer un aléa moral, afin d'améliorer l'infrastructure financière destinée aux petits exploitants en particulier.
- En 2019, le Costa Rica a présenté son plan pour atteindre zéro émissions nettes d'ici 2050. Ce plan inclut des stratégies pour l'ensemble des secteurs, dont l'agriculture. Celles-ci reposent sur des mesures comme l'amélioration des pratiques agricoles et la réduction des pertes alimentaires. Le pays a la possibilité d'intensifier ces efforts.

Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19

Mesures liées à l'agriculture

Le Costa Rica a mis sur pied un groupe de travail relevant du ministère de l'Agriculture et des directeurs des principales entités centralisées et décentralisées du secteur agricole. Ce groupe sera chargé de surveiller l'évolution de la pandémie et de prendre des mesures en réaction à la crise.

Afin de limiter la propagation de COVID-19, des brochures indiquant les mesures sanitaires sont actuellement distribuées aux agriculteurs, aux organisations d'agriculteurs et aux parties prenantes du secteur. En outre, les mesures sanitaires strictes indiquées dans la circulaire DG384-2020 du SENASA doivent être mises en œuvre dans les ventes aux enchères de bovins.

Les bureaux régionaux du MAG ont suspendu les procédures en face-à-face, qui sont désormais réalisées en ligne.

Le Service phytosanitaire (Servicio fitosanitario del Estado ou SFE) suspend temporairement l'échantillonnage aux fins d'analyse des résidus agrochimiques dans les produits végétaux à faible risque, de façon à ce que l'échantillonnage à l'importation soit interrompu, ce qui réduit le temps nécessaire pour importer des produits alimentaires.

Le SFE et le SENASA (Service de santé animale) ont la renforcé la protection des agents chargés du contrôle phytosanitaire et zoosanitaire, ainsi que des voyageurs dans les aéroports et aux frontières. Ils autorisent également l'entrée de biens dont la documentation est numérisée, ce qui n'était pas le cas

auparavant. Enfin, le SFE a créé un système en ligne pour les consultations en direct sur les certificats phytosanitaires pour les produits exportés.

Le MAG, le SFE et le SENASA ont prolongé les dates d'expiration de la certification et de l'inscription des produits agricoles. Les inspections visant à détecter les ravageurs sont maintenues sans exception. L'Institut de développement rural (Instituto de desarrollo rural ou INDER) a approuvé un moratoire de quatre mois sur les crédits ruraux à compter de mars 2020.

Le secteur agricole a négocié avec le système bancaire national la réduction des taux d'intérêt, le report des échéances de crédit et des délais de paiement en vertu du décret présidentiel N° 75-H.

Le ministère des Finances (Loi N°°9830) a décrété un moratoire pour les paiements de la TVA et une exonération de TVA pour les baux commerciaux, y compris ceux du secteur agricole, en avril, en mai et en juin 2020.

L'INDER achète des intrants tels que des semences et des engrais pour approvisionner les petits exploitants. L'INDER et le Conseil national de production (Consejo Nacional de Producción ou CNP) ont conclu une entente pour acheter des haricots dans le nord du pays. Cette initiative est menée dans le cadre plus général du programme d'approvisionnement institutionnel du CNP.

Mesures liées à la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire

Les foires agricoles ont toujours lieu, mais sont supervisées par le Conseil national des foires afin que les mesures sanitaires annoncées par le ministère de la Santé soient respectées.

Le PIMA (le marché de gros) désinfecte et nettoie les lieux entre chaque événement commercial et interdit l'accès aux personnes présentant les symptômes du rhume ou du COVID-19.

Mesures liées aux consommateurs

Le CNP (organisme public d'approvisionnement), en collaboration avec le ministère de l'Éducation, fournit des paniers alimentaires aux familles ayant des enfants d'âge scolaire.

À la suite de la baisse des exportations, l'INCOPESCA (organisme responsable du secteur halieutique) mène une campagne pour accroître la consommation de produits halieutiques. De plus, avec le soutien d'entreprises privées, il fournit des produits alimentaires aux familles de pêcheurs pauvres.

Autre

La fabrique nationale d'alcool de canne à sucre (Fabrica nacional de licores ou FANAL), détenue par l'État, produit de l'alcool et une solution antiseptique à base d'alcool pour les hôpitaux nationaux et effectue des livraisons à domicile chez les particuliers dans le cadre d'une alliance avec le service postal du Costa Rica.

Graphique 10.1. Costa Rica : Évolution du soutien à l'agriculture

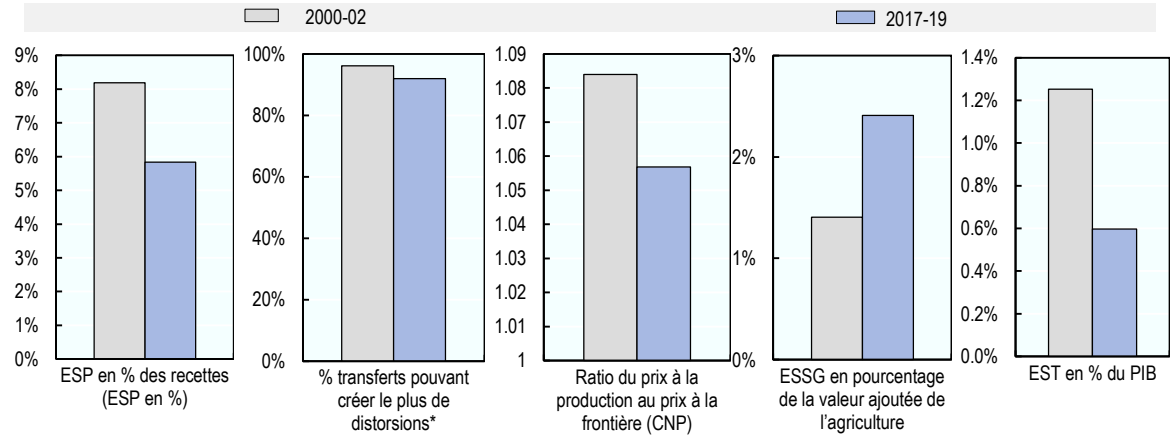

Note : * Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions, dans les transferts cumulés aux producteurs.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934145997

Selon l'**ESP en %**, **soutien aux producteurs** a baissé de 8.2 % en 2000-02 à 5.8% en 2017-19, et reste à un niveau nettement inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE. Le soutien des prix du marché (SPM), l'une des formes de soutien susceptibles d'entraîner les distorsions les plus importantes de la production et des échanges, reste prépondérant et a représenté 92 % de l'ESP en 2017-19. Du fait de la protection aux frontières et de l'intervention sur les prix, les prix à la production étaient, en moyenne, supérieurs de 6 % aux cours mondiaux en 2017-19. Les dépenses budgétaires consacrées aux services d'intérêt général fournis au secteur (comptabilisés dans l'ESSG) correspondait à 2.4 % de la valeur ajoutée de l'agriculture (graphique 10.1). Le soutien total à l'agriculture s'élevait seulement à 0.6 % du PIB. L'écart entre les prix a diminué récemment. En 2019, le soutien aux producteurs a fortement augmenté par rapport à 2018, notamment dû à un écart des prix majoré par la baisse des prix mondiaux (graphique 10.2). Les transferts au titre d'un seul produit (TSP) sont particulièrement importants dans les cas du riz (53.4 % des recettes agricoles brutes procurées par ce produit), de la viande porcine (31.5 %), de la volaille (26.7 %) et du sucre (23 %) (graphique 10.3).

Graphique 10.2. Costa Rica : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019

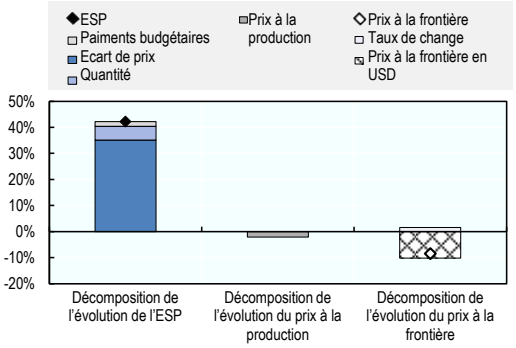

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146016

Graphique 10.3. Costa Rica : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19

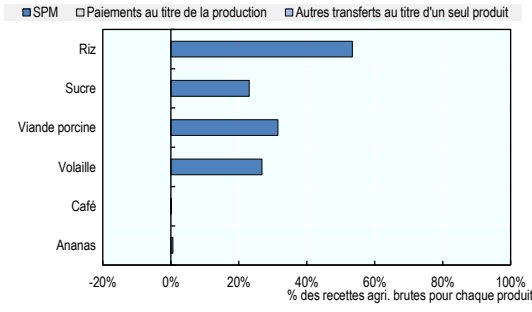

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146035

Tableau 10.1. Costa Rica : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	2000-02	2017-19	2017	2018	2019p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**2 155**	**4 902**	**5 049**	**5 033**	**4 624**
***dont :** part des produits SPM (%)*	80.5	88.2	88.5	88.6	87.5
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**1 067**	**2 435**	**2 481**	**2 305**	**2 519**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**177**	**287**	**255**	**253**	**353**
Soutien au titre de la production des produits de base	167	263	234	229	326
Soutien des prix du marché[1]	167	263	234	229	326
Soutien positif des prix du marché	167	263	234	229	326
Soutien négatif des prix du marché	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la production	0	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	9	22	20	21	25
Utilisation d'intrants variables	4	15	12	14	19
avec contraintes sur les intrants	1	14	11	14	18
Formation de capital fixe	1	6	6	6	5
avec contraintes sur les intrants	0	3	4	3	2
Services utilisés sur l'exploitation	4	1	1	1	1
avec contraintes sur les intrants	3	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	0	0	0	0
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	1	2	2	2	3
Retrait de ressources à long terme	0	2	2	2	3
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	1	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**8.2**	**5.8**	**5.0**	**5.0**	**7.6**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.08**	**1.06**	**1.05**	**1.05**	**1.08**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.09**	**1.06**	**1.05**	**1.05**	**1.08**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**21**	**71**	**74**	**72**	**69**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	10	30	30	29	30
Services d'inspection et de contrôle	4	16	16	16	16
Développement et entretien des infrastructures	7	24	26	24	21
Commercialisation et promotion	0	1	1	2	2
Coût du stockage public	0	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**10.8**	**19.9**	**22.4**	**22.1**	**16.3**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-157**	**-281**	**-274**	**-255**	**-312**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-151	-238	-227	-219	-269
Autres transferts des consommateurs	-5	-42	-47	-37	-44
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	0	0	0	0	0
ESC en pourcentage (%)	**-14.7**	**-11.5**	**-11.0**	**-11.1**	**-12.4**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.17**	**1.13**	**1.12**	**1.12**	**1.14**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.17**	**1.13**	**1.12**	**1.12**	**1.14**
Estimation du soutien total (EST)	**198**	**358**	**329**	**324**	**422**
Transferts des consommateurs	157	281	274	255	312
Transferts des contribuables	47	120	101	106	153
Recettes budgétaires	-5	-42	-47	-37	-44
EST en pourcentage (% du PIB)	**1.3**	**0.6**	**0.6**	**0.5**	**0.7**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**31**	**95**	**95**	**95**	**96**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.2**	**0.2**	**0.2**	**0.2**	**0.2**
Déflateur du PIB (2000-02=100)	**100**	**339**	**331**	**339**	**347**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**331.77**	**577.33**	**567.78**	**577.19**	**587.02**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.
1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour le Costa Rica sont : le riz, le sucre, le lait, la viande bovine et porcine, la volaille, les bananes, le café, l'huile de palme et les ananas.

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données).
http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

11 Union européenne

Soutien à l'agriculture

Le soutien à l'agriculture a diminué au fil des ans dans l'Union européenne depuis les années 90. Le soutien aux producteurs (exprimé par l'ESP en %) s'est stabilisé aux alentours de 19 % des recettes agricoles brutes à partir de 2010. Les types de soutien prenant la forme de distorsions des prix ont fortement reculé, mais un certain nombre de secteurs continuent de bénéficier de mesures de protection commerciale (notamment licences d'importation et d'exportation, contingents tarifaires, et clauses de sauvegarde spéciale). Les niveaux de soutien des prix du marché ont faibli en 2019 compte tenu du rétrécissement des écarts entre les prix intérieurs et les cours mondiaux de certains des produits les plus protégés.

Les distorsions de la production dues aux paiements ont également diminué depuis le début des années 2000 et la plupart des paiements actuels ne sont pas assortis d'une exigence de production. Les paiements non soumis à une exigence de production ont représenté en moyenne 41 % du soutien sur la période 2017-19. Cela dit, davantage de paiements sont désormais soumis à des règles d'écoconditionnalité : plus de 60 % des paiements aux producteurs sont subordonnés au respect d'obligations environnementales, auxquels s'ajoutent 14 autres % versés au titre de mesures agroenvironnementales volontaires allant au-delà des prescriptions obligatoires.

La majeure partie du soutien total au secteur agricole (indiqué par l'EST) est versée aux producteurs (89 % en 2017-19). Les dépenses publiques consacrées aux services d'intérêt général fournis à l'ensemble du secteur (comptabilisées dans l'ESSG) s'élevaient à 10 % du soutien total en 2017-19, soit sensiblement le même niveau qu'en 2000-02 (9 %). En revanche, la composition de l'ESSG a évolué. Les systèmes de connaissances et d'innovation agricoles représentent 56 % de l'ESSG, en hausse par rapport aux 42 % de 2000-02. Les dépenses consacrées aux infrastructures et aux stocks publics ont chuté durant la période, passant respectivement de 27 % et 15 % en 2000-02 à 15 % et 1 % en 2017-19.

Principales évolutions de l'action publique

En 2019 et début 2020[1], les discussions ont surtout porté sur la préparation de la prochaine période de programmation de la Politique agricole commune (PAC). La première tranche des règles de transition nécessaires pour passer de la PAC actuelle à la future PAC a été adoptée par le Parlement en décembre 2019, la nouvelle PAC ne devant pas entrer en vigueur avant janvier 2022. Par ailleurs, les règles de l'UE sur les aides d'État versées par ses États membres ont été révisées en 2019. La Commission a relevé à 20 000 EUR (22 388 USD) par exploitation sur trois ans le montant maximal de l'aide que les agriculteurs peuvent recevoir à titre individuel sans autorisation préalable de la Commission européenne.

Diverses modifications réglementaires ne relevant pas de la PAC mais ayant une incidence sur le secteur agricole sont entrées en vigueur en 2019. Il s'agit de nouveaux règlements relatifs à l'interdiction des pratiques commerciales déloyales dans l'agriculture, au renforcement des inspections alimentaires, à

l'harmonisation des règles en matière de vente d'engrais, et à la création d'indicateurs de risque harmonisés pour les pesticides dans tous les États membres afin de pouvoir suivre plus facilement l'évolution de la réduction des risques liés aux pesticides à l'échelle de l'Union.

Au niveau des États membres, les modifications des dispositifs publics ont été nombreuses dans la sphère de l'agroenvironnement et du climat. Les pays ont mis en œuvre de nouvelles réglementations visant à améliorer la qualité de l'air et à réduire les émissions d'ammoniac, à améliorer la qualité et la disponibilité de l'eau, à améliorer l'état des sols, à renforcer l'économie circulaire, et à atteindre les objectifs nationaux en matière climatique.

Évaluation et recommandations

- Les réformes engagées ces trente dernières années ont fortement réduit le niveau du soutien au secteur et modifié la composition de ce soutien dans le sens d'une diminution des distorsions générées sur la production et les échanges. Malgré ces progrès importants, certains produits – en particulier la viande bovine, la viande de volaille et le riz – continuent de bénéficier d'un niveau de soutien relativement important, et les formes susceptibles d'entraîner le plus de distorsions représentent encore près d'un quart du soutien aux producteurs.
- Si l'accès aux marchés des produits agricoles s'est amélioré grâce à des accords bilatéraux et à la réduction des droits de douane appliqués, un certain nombre de produits continuent de faire l'objet de licences d'importation ou d'exportation, de contingents tarifaires ou de clauses de sauvegarde spéciales.
- Des plans d'action et des activités dans le domaine climatique, assortis d'objectifs de réduction des émissions, sont mis en œuvre au niveau de l'UE et dans chaque État membre, avec l'objectif de parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050. La portée de ces initiatives peut être cependant limitée par certaines mesures de soutien : d'une part, celles qui favorisent la consommation d'énergie fossile sous la forme de remboursements des taxes sur les combustibles et carburants pour les usages agricoles dans certains États membres, et d'autre part, celles dont continuent de bénéficier certains produits alors qu'elles ont été associées à une hausse des émissions de GES. Au regard des objectifs de durabilité affichés, il serait plus cohérent d'abandonner progressivement ce type de mesures.
- Le soutien aux services d'intérêt général s'est effondré au cours des cinq dernières années, tant en valeur absolue qu'en termes réels, et est inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE. Or, face au changement climatique et aux autres risques inconnus qui constituent une source d'incertitudes croissante, le secteur agricole a besoin d'avoir accès aux progrès techniques et aux pratiques qui permettront à ses producteurs de mieux gérer les risques touchant leurs exploitations. C'est pourquoi l'Union européenne et chaque État membre devraient réfléchir à investir davantage dans l'innovation en général, et dans la recherche scientifique, le développement, le transfert de technologies, et les services de vulgarisation en particulier.

Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19

Agriculture

Des mesures sont déployées tant à l'échelle de l'UE que dans les différents États membres pour atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le secteur agricole[2]. Au niveau de l'UE, celles qui portent spécifiquement sur l'agriculture[3] comprennent des mesures de soutien direct et des mesures d'assouplissement administratif (CE, 2020[24]). Plusieurs des mesures de soutien direct annoncées s'inscrivent dans l'Initiative d'investissement+ en réaction au coronavirus (CRII+) lancée par la

Commission[4], qui a pour but d'assouplir les conditions d'utilisation des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI), dont le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)[5] (CE, 2020[25]). Dans le cadre de la CRII+, les agriculteurs et les autres bénéficiaires ruraux peuvent notamment avoir accès à des prêts ou à des garanties d'un montant maximal de 200 000 EUR à des conditions favorables. La CRII+ a également autorisé les États membres à utiliser les fonds encore non engagés de leurs programmes de développement rural pour aider les agriculteurs et les autres acteurs agroalimentaires à gérer les répercussions du COVID-19, par exemple en finançant l'adaptation des chaînes logistiques à la vente directe, la fourniture de services de conseil, ou des investissements dans la commercialisation ou le conditionnement de produits alimentaires. D'après les estimations de la Commission, quelque 6 milliards EUR sont encore disponibles au titre des programmes de développement rural (PDR), et même 17 milliards EUR au total si l'on tient compte des appels à demande en instance (CE, 2020[26]). En dehors de la CRII+, la Commission a publié le 19 mars un cadre temporaire sur les aides d'État qui a assoupli les règles de l'UE en la matière, avec notamment quelques dispositions propres à l'agriculture. En vertu de ce cadre, les États membres sont autorisés à accorder des subventions directes pouvant aller jusqu'à 100 000 EUR par exploitation pour les producteurs de produits agricoles de base, sous réserve que l'aide ne soit pas fondée sur le prix ou la quantité du produit vendu (CE, 2020[26]). Ce montant peut être complété par une aide « de minimis » de 20 000 EUR, ne nécessitant pas l'autorisation préalable de la Commission, de sorte que les agriculteurs peuvent recevoir une aide d'État totale de 120 000 EUR maximum. Le cadre permet également d'accorder jusqu'à 800 000 EUR d'aide aux entreprises de transformation ou de commercialisation de produits alimentaires.

Diverses formalités administratives ont été assouplies dans le contexte de la PAC. Le 6 avril 2020, la Commission a reporté du 15 mai 2020 au 15 juin 2020 la date limite d'envoi des demandes de paiements au titre de la PAC, tant pour les paiements directs que pour ceux au titre du développement rural (CE, 2020[27]). Bien que la prolongation ait été accordée à tous les États membres, la décision finale de report de la date limite relève de chaque État membre. L'*Espagne*, la *Grèce*, la *France*, le *Luxembourg*, le *Portugal* et la *République tchèque* ont annoncé leur choix de reporter la date limite. En second lieu, les avances seront augmentées afin de soulager les difficultés de trésorerie des exploitants. Disponibles à partir de mi-octobre, elles passeront de 50 % à 70 % pour les paiements directs, et les avances pour certains paiements au titre du DR passeront de 75 % à 85 %. La *Croatie*, la *Grèce*, l'*Italie*, le *Luxembourg* et le *Portugal* ont tous déclaré qu'ils verseraient les avances sur les aides de la PAC selon ces modalités. Une diminution du nombre de contrôles inopinés sur place a été annoncée afin de minimiser les contacts physiques et réduire la charge administrative (CE, 2020[24]).

Par ailleurs, le 22 avril, la Commission a annoncé trois mesures exceptionnelles. Premièrement, la Commission a proposé un dispositif d'aide au stockage privé, dans le respect du Règlement portant organisation commune des marchés (OCM) pour certains produits laitiers (beurre, fromage et lait écrémé en poudre) et carnés (viande bovine, caprine et ovine), qui permettra de retirer temporairement du marché certaines quantités de ces produits, pour une période de 2 à 3 mois au minimum et de 5 à 6 mois au maximum selon le produit. Deuxièmement, la Commission introduira une certaine souplesse supplémentaire dans le fonctionnement des programmes actuels de soutien du marché en faveur de l'apiculture, des fruits et légumes, de l'huile d'olive et du vin ainsi que des programmes à destination des écoles, afin de permettre à ces programmes de réorienter des financements sur la gestion de la crise. Enfin, la proposition prévoit une dérogation exceptionnelle aux règles de concurrence de l'UE pour les secteurs du lait, des fleurs et de la pomme de terre, de manière à permettre aux opérateurs d'adopter collectivement des mesures d'auto-organisation destinées à stabiliser les marchés, qui pourront rester en place pendant six mois maximum (CE, 2020[28]).

Au niveau des États membres, les mesures appliquées ou annoncées varient mais se répartissent généralement en quelques grandes catégories : les mesures d'assouplissement des obligations administratives ou réglementaires, les mesures de soutien général de l'économie applicables au secteur agricole, les aides ciblées sur l'agriculture et l'agroalimentaire, les aides portant sur un produit en

particulier, et les mesures relatives à l'emploi. Parmi les mesures d'**assouplissement des obligations administratives et réglementaires**, certains États membres ont temporairement suspendu ou retardé les visites d'inspection dans les exploitations (*Estonie, Finlande*, *Irlande*, *Luxembourg* et *Portugal*) ou d'autres activités de contrôle de conformité (respect des conditions d'octroi des subventions à l'élevage en *Hongrie*, ou contrôles des exploitations biologiques au *Portugal*). En *Finlande* en particulier, le gouvernement a fortement encouragé le recours aux contrôles de documents numériques et aux interactions à distance pour les activités d'inspection lorsque cela est possible. Plusieurs pays ont annoncé un allégement temporaire des obligations de conditionnalité, d'écoconditionnalité ou de verdissement (*Hongrie*, *Irlande* et *Portugal*). L'Irlande a décidé également de reporter les dates limites de demande et de prolonger les délais de mise en conformité pour plusieurs programmes, dont le programme en faveur des jeunes agriculteurs (Young Farmer Scheme), le programme ciblé de modernisation agricole (Targeted Agricultural Modernisation Scheme) et le programme de réserve nationale (National Reserve Scheme). D'autres pays ont pris des mesures d'assouplissement plus ciblées. La *France* a ainsi autorisé à titre exceptionnel la vente de végétaux à distance sans passeport phytosanitaire. En *Allemagne*, le gouvernement a annoncé reporter à janvier 2021 l'entrée en vigueur complète de son ordonnance révisée relative aux engrais. Le *Portugal* a adapté certaines mesures de biosécurité applicables aux élevages, notamment en prolongeant la durée de la validité des certificats sanitaires pour les animaux, ainsi que les délais d'identification des animaux. En *Espagne*, la période de souscription des contrats d'assurance agricole a été prolongée, et le gouvernement a également assoupli les obligations documentaires relatives au transport des animaux. Plusieurs États membres ont aussi reporté les dates limites pour l'achèvement des projets de développement rural (*Portugal* et *Roumanie*), ou reporté les dates limites de transmission des rapports d'exécution des projets (*Roumanie*).

La plupart des pays ont instauré des **mesures de soutien de l'économie** sous une forme ou une autre[6], dont certaines pourraient s'appliquer aux exploitations agricoles, aux entreprises de transformation et aux autres acteurs de la chaîne agroalimentaire. Certains pays ont accordé une aide directe à certaines entreprises touchées (*Allemagne*, *Espagne*, *France, Grèce* et *Luxembourg*) ou aux travailleurs indépendants (*Allemagne*, *Autriche*, *Belgique*, *Danemark*, *Luxembourg* et *Slovaquie*). Beaucoup de dispositifs de compensation salariale ont également été mis en place, pour les employeurs ou les employés (*Croatie*, *Danemark*, *Estonie*, *France*, *Irlande*, *Pays-Bas*, *République tchèque* et *Slovaquie*). De nombreux États membres ont adopté des mesures de soutien sous la forme d'allégements fiscaux, en accordant tantôt des reports ou des crédits d'impôt, notamment pour l'impôt sur le revenu ou la TVA (*Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, Danemark, Estonie, France, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas* et *Slovaquie*), tantôt un report ou une suspension des cotisations sociales pour toutes les entreprises ou une partie d'entre elles (*Belgique*, *Croatie*, *Espagne, Estonie, France*, *Hongrie*, *Italie*, *Luxembourg*, *Pologne* et *Slovaquie*), ou encore une suspension des pénalités de retard de paiement ou un abandon de créance (*Estonie, Lituanie*, *Pays-Bas* et *République tchèque*). D'autres mesures portent sur l'accès à des financements : certains pays offrent des garanties de crédit (*Autriche*, *Belgique*, *Danemark*, *Espagne*, *Estonie, France, Grèce, Irlande*, *Italie* et *Lettonie*), facilitent l'accès à des prêts à l'investissement ou à des prêts professionnels, notamment à des conditions préférentielles (*Allemagne*, *Autriche*, *Danemark, Estonie*, *Irlande*, *Italie*, *Lettonie*, *Portugal* et *République tchèque*), ou accordent davantage de crédits à l'exportation ou de garanties publiques pour ce type de crédits (*Danemark* et *Portugal*). Quelques pays ont adopté des mesures moins fréquentes, telles que le soutien économique aux employés à haut risque et réduction des horaires de travail des seniors (*Danemark*); le report du paiement des factures de loyer, d'eau, de gaz et d'électricité (*France*), l'accès des entreprises à une procédure de médiation en cas de difficulté liée à un crédit ou de conflit (*France*), ou le report de perte sur l'impôt sur le revenu 2020 pour les entreprises et les particuliers (*Pologne*).

Par ailleurs, plusieurs États membres ont annoncé des **aides ciblées en faveur des secteurs agricole et agroalimentaire**. Ces interventions sont globalement de deux types, consistant soit à mettre en place des fonds de soutien d'urgence ou des paiements de soutien pour les producteurs ou les entreprises agricoles confrontés à de graves diminutions de leur revenu ou à des hausses importantes de leurs coûts

de main-d'œuvre (*Autriche*, *Belgique* (région des Flandres), *Finlande*, *Grèce*, *Lettonie, République tchèque* et *Slovénie*), soit à proposer des solutions de financement spéciales comme des garanties de prêt, des lignes de crédit spécifiques, l'annulation ou la réduction des frais dus sur les crédits, ou la suspension des remboursements de crédit (*Allemagne*, *Belgique* (région des Flandres), *Croatie*, *Estonie*, *Finlande*, *Hongrie*, *Italie*, *Lettonie*, *Lituanie*, *Pays-Bas*, *Pologne*, *Portugal* et *République tchèque*). D'autres pays ont prévu des exonérations temporaires ou le report de paiement des cotisations aux régimes d'assurance retraite, maladie ou invalidité des agriculteurs (*Pologne* et *Slovénie*), des remboursements de TVA ou un remboursement accéléré de la TVA pour les exploitations et les entreprises agricoles (*Hongrie*), le report du paiement des primes d'assurance agricole (*Grèce*), l'indemnisation des fournisseurs des programmes à destination des écoles compte tenu de la fermeture des établissements scolaires (*Lettonie*), des dispositifs de vente foncière ou de cession-bail pour les propriétaires de terres arables, destinés à atténuer les graves problèmes de liquidités provoqués par le COVID-19 (*Estonie*), ou le report du paiement des loyers et des frais dus sur les terres appartenant à l'État (*Croatie*).

Certains États membres ont annoncé des mesures de soutien en faveur de **filières agricoles** ayant été particulièrement touchées par des ruptures de la chaîne d'approvisionnement ou par un effondrement de la demande. En *Belgique* (région des Flandres), une indemnité a été octroyée aux producteurs de certains secteurs n'ayant pas pu écouler leurs produits frais (y compris les fleurs et les plantes ornementales) en raison de la pandémie. La *Croatie* a mis en place des aides au profit de plusieurs secteurs, notamment un programme de soutien de 53 millions HRK (7 millions EUR) pour maintenir la production et l'emploi dans les petites exploitations de plusieurs secteurs (fruits et légumes, fleurs, semences, matériel de reproduction des végétaux, bovins, porcs, équidés, ovins, caprins et volaille), des mesures temporaires destinées à aider les petites laiteries en organisant l'achat public de leurs produits et leur distribution à des organismes caritatifs, et le report des engagements contractuels au titre du programme national pour le secteur vitivinicole. L'*Italie* a annoncé des mesures en faveur de plusieurs secteurs, notamment en débloquant 29.5 millions EUR afin de financer des fonds de promotion de la compétitivité pour les filières maïs, légumineuses, soja et blé, 40 millions EUR pour le blé dur par le biais du fonds céréales, 7.5 millions EUR pour le secteur ovin, 2 millions EUR pour le lait de bufflonne, et 5 millions EUR pour le fonds porcin national. En *Lettonie*, 19 millions EUR du fonds national d'urgence ont été expressément alloués au secteur de l'élevage. Les *Pays-Bas* ont annoncé un dispositif d'indemnisation de 600 millions EUR à destination des horticulteurs qui ont subi des pertes très importantes en raison de la baisse de la demande (en particulier les floriculteurs), l'État versant un montant pouvant atteindre 70 % des pertes. Un programme supplémentaire de 50 millions EUR a été annoncé pour indemniser les producteurs néerlandais de pommes de terre à frites frappés par la chute de la demande suite à la fermeture des restaurants et des entreprises de services alimentaires. Au *Portugal*, une aide sectorielle a été accordée à la profession vitivinicole (notamment un remboursement des dépenses encourues pour des événements promotionnels internationaux annulés) et au secteur des fruits et légumes. L'*Espagne* a mis en place une aide directe pour les secteurs ovin et caprin, d'un montant maximal de 30 EUR par tête.

Le risque de manque de **main-d'œuvre** agricole a été une importante source d'inquiétude dans beaucoup de pays, et les initiatives prises pour y remédier ont été nombreuses. L'*Allemagne*, l'*Autriche*, la *Belgique* (région des Flandres), l'*Estonie*, la *Finlande* et la *Pologne* ont assoupli les conditions de délivrance de permis de travail aux travailleurs étrangers (notamment en prolongeant les permis de travail saisonnier ou en augmentant le nombre de jours pour les visas de travailleur temporaire, ou en autorisant l'emploi temporaire d'étrangers sans permis de travail comme travailleurs saisonniers dans l'agriculture). De même, des exceptions aux restrictions d'entrée sur le territoire ont été accordées en Allemagne[7] et en Finlande afin de permettre l'arrivée de travailleurs saisonniers depuis l'étranger. En *Pologne* et en *République tchèque*, des dispositions ont été prises, même si elles ne sont pas expressément dirigées sur les travailleurs étrangers, pour que malgré les restrictions générales sur les déplacements, le passage des frontières nationales puisse être maintenu pour les agriculteurs et les employés agricoles, ainsi que pour les machines agricoles. D'autres États membres ont lancé des campagnes de recrutement spéciales pour recruter des travailleurs atypiques (par exemple des personnes venant d'être licenciées, des étudiants et

des réfugiés) comme main-d'œuvre agricole temporaire (*Allemagne, France*, *Finlande*, *République tchèque* et *Royaume-Uni*[8]). Des plateformes web ont été créées pour mettre en relation les producteurs agricoles et les entreprises de transformation agroalimentaire ayant besoin de main-d'œuvre saisonnière, et les travailleurs disponibles en *Allemagne*, en *Autriche*, en *France*, en *Hongrie*, au *Luxembourg* et au *Royaume-Uni*. En *Irlande,* l'institut national de recherche agronomique Teagasc a également établi une base de données sur la main-d'œuvre agricole par région, en collaboration avec l'organisme de services agricoles Farm Relief Services et d'autres organisations agricoles, afin de faciliter le rapprochement entre les petits exploitants et les travailleurs disponibles pour venir les aider dans le cas où un agriculteur contracterait le COVID-19 et ne serait plus en état de travailler. L'*Estonie* a augmenté l'enveloppe allouée à l'embauche de remplaçants dans les exploitations agricoles, afin de garantir que les exploitants touchés, tant en production animale que végétale, puissent trouver de la main-d'œuvre pour les remplacer s'ils contractent le COVID-19. En *Espagne* et en *France*, des dispositions spéciales ont été prises pour permettre aux personnes au chômage de se faire embaucher comme main-d'œuvre agricole temporaire – en *Espagne*, les chômeurs peuvent continuer à percevoir leurs allocations de chômage tout en travaillant comme ouvriers agricoles. L'*Espagne* et l'*Italie* a aussi précisé certaines mesures de sécurité relatives aux travailleurs agricoles, l'*Espagne* annonçant des dispositions qui limitent le nombre de travailleurs agricoles pouvant être transportés par véhicule, et qui permettent aussi d'utiliser des hébergements touristiques pour loger les travailleurs agricoles. En *Pologne* et en *République tchèque*, les agriculteurs peuvent bénéficier d'une allocation journalière spéciale accessible aux travailleurs indépendants qui restent chez eux pour s'occuper d'enfants ou de personnes handicapées. En *Italie*, une aide spécifique aux travailleurs agricoles a été instaurée : tout travailleur agricole ayant accompli au moins 50 jours de travail agricole en 2019 est admis à recevoir une indemnité de 600 EUR pour le mois de mars.

Chaîne d'approvisionnement agroalimentaire

Du fait du COVID-19, les chaînes d'approvisionnement agroalimentaire de la région ont été confrontées à des difficultés particulières en raison des restrictions aux déplacements imposées par les États membres de l'UE pour contenir la maladie, qui ont bloqué les voies d'acheminement, entraîné de longues files d'attente aux postes-frontières, et exacerbé la pénurie de travailleurs agricoles saisonniers. La Commission a réagi en travaillant avec les États membres à la création de voies réservées grâce auxquelles les transports de marchandises (notamment de denrées alimentaires et d'animaux d'élevage) peuvent passer les frontières en 15 minutes ou moins, en comptant les éventuels contrôles et dépistages sanitaires. Les consignes données au sujet des voies réservées prévoient de procéder aux contrôles, dans toute la mesure du possible, sans que les conducteurs aient à quitter leurs véhicules, et d'accepter la présentation de documents par voie électronique (CE, 2020[29]). La Commission a également qualifié d'« essentiels » les travailleurs agricoles saisonniers. À cet égard, elle a publié des lignes directrices autorisant la libre circulation des travailleurs agricoles saisonniers au sein de l'Union européenne, et adopté une dérogation autorisant l'entrée de travailleurs agricoles saisonniers en provenance de pays tiers (CE, 2020[24]).

Pour atténuer les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, la Commission a également adopté un règlement temporaire valable deux mois (UE 2020/466) allégeant les règles de l'UE relatives aux inspections alimentaires. En vertu de ce règlement, les inspections des animaux, des aliments pour animaux, des produits alimentaires et des végétaux peuvent être réalisées par d'autres personnes spécialement autorisées si un représentant de l'autorité d'inspection compétente ne peut être présent, et les essais ou diagnostics peuvent être réalisés par des laboratoires désignés au lieu des laboratoires officiels. Le règlement autorise en outre à titre exceptionnel l'acceptation de documents électroniques, sous réserve qu'un document papier soit fourni dès que possible (CE, 2020[30]).

Dans le cadre des modifications apportées à ses règles de fonctionnement, l'UE mobilise ses observatoires des marchés pour surveiller de près la situation des marchés agricoles, y compris les échanges de produits alimentaires. La Commission œuvre également à améliorer les échanges

d'information et la transparence des marchés mondiaux dans le cadre du Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) dont elle assure la présidence.

Les États membres ont aussi autorisé un certain assouplissement des règles applicables à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire. Plusieurs d'entre eux ont adopté des dérogations temporaires aux lois définissant les périodes de repos obligatoires des chauffeurs-routiers (*Espagne*, *Lettonie*, *Portugal* et *Royaume-Uni*). *Chypre*[9] a modifié temporairement la législation en vigueur sur les pratiques d'abattage des animaux afin d'autoriser les abattages casher pour faciliter les exportations de viande ovine et caprine vers Israël compte tenu des perturbations actuelles des marchés. En *République tchèque*, les ministères concernés ont adopté une exception autorisant les distilleries à produire des désinfectants à partir d'alcool dénaturé. Au *Danemark*, le gouvernement a publié un décret assouplissant l'extension des horaires de travail des abattoirs afin de pouvoir maintenir les niveaux de production tout en protégeant la santé des travailleurs. La *Lituanie* a autorisé la vente en ligne de produits horticoles non alimentaires et d'autres produits agricoles, livrés ou à venir chercher. Le *Portugal* a annoncé la réduction ou la suspension des inspections physiques aux postes-frontières à titre temporaire. Au *Royaume-Uni*, la loi sur la concurrence a été temporairement suspendue pour permettre aux supermarchés d'échanger des données entre eux sur les niveaux des stocks et de coopérer pour maintenir les magasins ouverts et partager des entrepôts de distribution ainsi que des camionnettes de livraison.

D'autres pays ont fait des ouvertures en vue d'améliorer la demande de produits agroalimentaires nationaux, soit par des actions de promotion des marchés, soit en aidant les producteurs ou les entreprises à trouver d'autres circuits de distribution. La *Bulgarie* a instauré l'obligation pour les détaillants possédant au moins 10 magasins de proposer des produits alimentaires bulgares dans les catégories de produits alimentaires déjà en vente, imposant en outre que le lait d'origine bulgare représente 90 % de l'offre de produits laitiers des magasins de détail. L'*Italie* a choisi d'augmenter les moyens consacrés à la promotion des produits agricoles nationaux, en allouant 150 millions EUR supplémentaires à la campagne « Made in Italy ». Le *Portugal* a encouragé la consommation de produits locaux grâce à l'extension des circuits de vente et à la promotion d'autres circuits pour toucher les consommateurs. Des plateformes en ligne destinées à faciliter la mise en relation directe des producteurs agricoles et des consommateurs ont été créées en *Autriche*, en *Bulgarie* et en *Roumanie*. En *Irlande*, Bord Bia (Irish Food Board) a lancé un programme de subventions à la commercialisation d'un million d'euros dans le cadre de son programme de réponse « Navigating Change » COVID-19 pour aider les producteurs et les fabricants de produits alimentaires à accélérer les opérations de commerce électronique et à étendre leurs activités de commercialisation dans le contexte de l'évolution rapide des conditions du marché.

Certains pays ont annoncé des initiatives visant à rassembler les acteurs de toute la chaîne de valeur agroalimentaire afin de remédier aux difficultés susceptibles d'empêcher le bon fonctionnement des marchés alimentaires. Au *Danemark*, un groupe de travail public-privé spécial a été créé dans le but d'améliorer la collaboration entre les organisations professionnelles et les syndicats pour faire face à toute difficulté économique sectorielle créée par la pandémie. De même, le *Portugal* a mis en place un groupe de suivi et d'évaluation de la situation de l'approvisionnement dans l'agroalimentaire et le commerce de détail, qui réunit des parties prenantes et des organismes professionnels dans les secteurs du commerce de détail, de la distribution et de la logistique.

Protection des consommateurs

Pour l'instant, les mesures prises pour protéger les consommateurs l'ont été prioritairement au niveau des États. Le *Portugal* a annoncé un renforcement de l'application de la législation contre la spéculation des prix, et la *Roumanie* a indiqué que le bureau de protection des consommateurs et le conseil de la concurrence procéderaient à des visites inopinées dans les commerces de détail pour vérifier la conformité des prix et prévenir leur gonflement. D'autres pays ont choisi d'intervenir très directement sur les marchés agroalimentaires. La *Croatie* a imposé un gel des prix sur la farine, le lait, les œufs, les pâtes, la viande,

le poisson, les fruits, les légumes et les aliments infantiles. En *Pologne*, les ministères concernés ont été autorisés, dans des cas précis, à plafonner les prix de vente et les marges de détail officielles sur des produits alimentaires. De même, la *Slovénie* a annoncé des restrictions sur les niveaux des prix de denrées alimentaires. La Slovénie a annoncé la possibilité de réglementer les prix des restrictions individuelles sur les niveaux des prix des denrées alimentaires conformément à la loi d'urgence sur l'agriculture de ce pays. La Slovénie prévoit également un accroissement des réserves alimentaires nationales, ainsi que des moyens pour financer la construction temporaire d'entrepôts de denrées alimentaires. La législation slovène sur les mesures d'intervention d'urgence dans les domaines de l'agriculture, de l'exploitation forestière et de l'alimentation comprend également tout un ensemble de dispositions destinées à garantir une offre alimentaire suffisante sur le marché intérieur, avec notamment la possibilité de limiter la circulation des produits agricoles, des denrées alimentaires et des animaux destinés à la consommation humaine.

Des mesures ciblées sur les populations vulnérables avaient été entreprises au niveau de l'UE et des États membres. Le règlement sur le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) - qui fournit une aide alimentaire et / ou matérielle de base aux personnes dans le besoin - a été modifié le 23 avril (UE 2020/559) avec un ensemble de mesures destinées à la crise du COVID-19, notamment en permettant des modes de livraison alternatifs comme les cartes électroniques ou les bons, en permettant l'achat d'équipements de protection pour les personnes qui fournissent l'aide et en offrant la flexibilité nécessaire pour se conformer aux exigences de suivi et de contrôle afin de réduire la charge administrative et d'éviter de perturber la livraison de soutien. Parmi les états membres l'*Italie* a prise des mesures pour faciliter la distribution de nourriture aux pauvres, avec notamment 300 millions EUR supplémentaires alloués au fonds national pour les indigents. En *République tchèque*, des denrées alimentaires prévues initialement pour les programmes à destination des écoles (fruits, légumes et produits laitiers) ont été distribuées à la place à des banques alimentaires, compte tenu de la fermeture des établissements scolaires. Le *Portugal* a décidé de soutenir la distribution de fruits et de légumes par l'intermédiaire d'ONG de solidarité sociale et du réseau national de banques alimentaires. Au *Royaume-Uni*, des colis alimentaires ont été distribués directement aux personnes vulnérables, et des bons d'achat électroniques en supermarché ont été délivrés aux familles modestes avec enfants à la place des repas gratuits qui leur étaient servis dans les écoles avant leur fermeture.

Autre

En dehors des mesures et dispositions réglementaires spécifiques, les restrictions de mouvement et des ordres de séjour à domicile prises face à la pandémie de COVID-19, ont eu un impact sur certains processus politiques pertinents pour le secteur. En particulier, l'épidémie a retardé la publication de la stratégie « De la ferme à la fourchette » de la Commission européenne, initialement prévue pour fin mars. Les négociations sur le prochain cadre financier pluriannuel et la politique agricole commune ont également été retardées.

Graphique 11.1. Union européenne : Évolution du soutien à l'agriculture

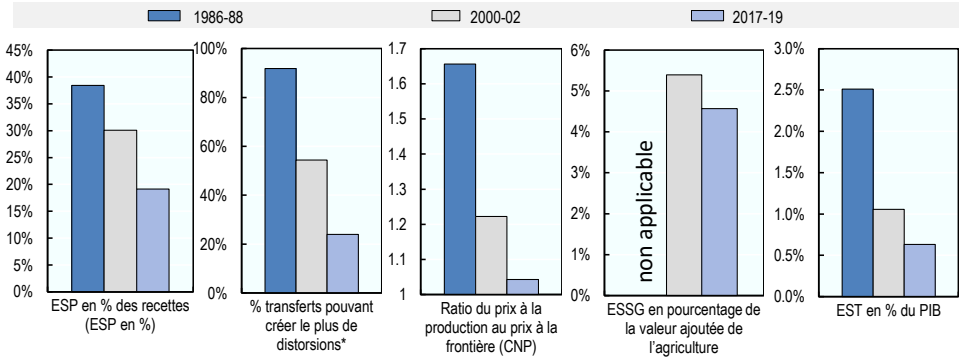

Note : * Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions, dans les transferts cumulés aux producteurs.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146054

Le soutien aux producteurs (ESP en %) dans l'Union européenne a nettement diminué entre les années 80 et le début des années 2000 mais s'est stabilisé autour de 19 % depuis 2010, ne fluctuant que faiblement d'une année sur l'autre en fonction de la situation des marchés des différents produits agricoles. En 2017-19, il s'établissait à 19 % des recettes agricoles brutes, soit légèrement au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE. La part des formes de soutien générant le plus de distorsions a diminué durant la même période, en grande partie du fait de la baisse du soutien des prix du marché (SPM), et est égale aujourd'hui à la moitié de la moyenne des pays de l'OCDE (graphique 11.1). Le soutien a un peu fléchi en 2019, avec une légère hausse des paiements budgétaires plus que compensée par le recul du SPM. Cette diminution du SPM indique que l'écart entre les prix perçus par les agriculteurs de l'Union européenne et les cours mondiaux de référence s'est rétréci, presque entièrement sous l'effet des fluctuations des taux de change, car les variations des prix à la production et des prix à la frontière libellés en USD ont été négligeables (graphique 11.2). Pour les produits ayant bénéficié des niveaux de soutien les plus élevés en pourcentage des recettes agricoles brutes (la viande bovine, la viande de volaille, le riz et le sucre), le SPM a été la composante dominante de leurs transferts au titre d'un seul produit (TSP), tandis que les paiements au titre d'un produit ont représenté l'essentiel des TSP pour la viande ovine (graphique 11.3). L'immense majorité du soutien – 89 % en 2017-19 – est versée aux producteurs à titre individuel, le reste étant principalement alloué aux services d'intérêt général (comptabilisés dans l'ESSG) fournis au secteur (tableau 11.1). L'ESSG s'élevait en 2017-19 à 4.6 % par rapport à la valeur ajoutée de l'agriculture, un taux inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE (5.7 %). Plus de la moitié de ces dépenses a été consacrée aux systèmes de connaissances et d'innovation. Le soutien total à l'agriculture en pourcentage du PIB a fortement reculé au fil des ans, en même temps que la place du secteur agricole dans l'économie.

Graphique 11.2. Union européenne : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019

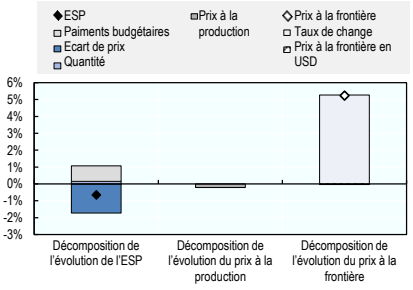

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146073

Graphique 11.3. Union européenne : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19

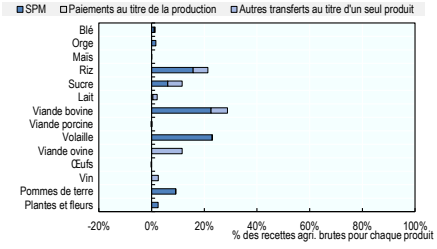

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146092

Tableau 11.1. Union européenne : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	1986-88	2000-02	2017-19	2017	2018	2019p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**233 558**	**225 093**	**450 445**	**439 889**	**462 632**	**448 815**
***dont :** part des produits SPM (%)*	75.0	73.3	73.8	73.8	73.9	73.9
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**212 900**	**226 789**	**439 074**	**422 905**	**461 897**	**432 419**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**95 385**	**80 915**	**102 483**	**98 748**	**107 449**	**101 252**
Soutien au titre de la production des produits de base	86 308	40 997	18 263	16 263	20 591	17 935
Soutien des prix du marché[1]	80 672	37 067	17 890	15 760	20 275	17 635
Soutien positif des prix du marché	81 784	37 067	18 040	16 001	20 350	17 768
Soutien négatif des prix du marché	-1 112	0	-150	-241	-75	-133
Paiements au titre de la production	5 637	3 930	373	504	316	300
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	5 056	6 833	13 650	12 512	14 456	13 982
Utilisation d'intrants variables	960	3 047	6 075	5 819	6 341	6 064
avec contraintes sur les intrants	0	0	31	22	31	42
Formation de capital fixe	2 986	2 259	5 630	4 611	6 259	6 019
avec contraintes sur les intrants	0	94	101	85	108	109
Services utilisés sur l'exploitation	1 109	1 527	1 945	2 082	1 855	1 899
avec contraintes sur les intrants	90	274	54	21	65	76
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	3 587	32 331	28 489	27 871	29 297	28 299
Au titre des Recettes / du Revenu	147	99	190	184	204	183
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	3 440	32 231	28 299	27 687	29 093	28 116
avec contraintes sur les intrants	940	15 087	23 500	22 646	24 249	23 605
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	3	4	3	3
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	10	40 988	41 184	41 932	39 849
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	10	40 988	41 184	41 932	39 849
avec exceptions sur les produits	0	0	3	8	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	478	1 078	927	761	1 001	1 019
Retrait de ressources à long terme	476	846	206	204	220	194
Production de produits particuliers autres que produits de base	2	176	670	506	729	775
Autres critères non liés à des produits de base	0	57	52	51	53	50
Paiements divers	-43	-334	161	152	168	164
ESP en pourcentage (%)	**38.4**	**30.1**	**19.1**	**18.9**	**19.5**	**19.0**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.66**	**1.22**	**1.04**	**1.04**	**1.05**	**1.04**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.62**	**1.43**	**1.24**	**1.23**	**1.24**	**1.23**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**9 118**	**8 355**	**11 826**	**11 627**	**12 162**	**11 690**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	1 788	3 492	6 622	6 369	6 832	6 665
Services d'inspection et de contrôle	194	281	1 008	972	1 082	970
Développement et entretien des infrastructures	1 331	2 222	1 763	1 854	1 746	1 688
Commercialisation et promotion	1 210	996	2 329	2 195	2 461	2 331
Coût du stockage public	4 571	1 294	86	219	22	18
Divers	24	69	17	17	18	18
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**8.3**	**9.0**	**10.3**	**10.5**	**10.1**	**10.3**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-69 408**	**-33 000**	**-16 742**	**-14 387**	**-19 312**	**-16 528**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-80 268	-36 084	-17 273	-15 081	-19 800	-16 938
Autres transferts des consommateurs	-1 699	-717	-113	-94	-89	-157
Transferts des contribuables aux consommateurs	4 992	3 537	417	416	455	381
Surcoût de l'alimentation animale	7 567	264	227	372	122	186
ESC en pourcentage (%)	**-33.4**	**-14.8**	**-3.8**	**-3.4**	**-4.2**	**-3.8**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.63**	**1.19**	**1.04**	**1.04**	**1.05**	**1.04**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.50**	**1.17**	**1.04**	**1.04**	**1.04**	**1.04**
Estimation du soutien total (EST)	**109 495**	**92 807**	**114 726**	**110 791**	**120 065**	**113 322**
Transferts des consommateurs	81 967	36 801	17 386	15 175	19 888	17 094
Transferts des contribuables	29 228	56 723	97 453	95 709	100 265	96 384
Recettes budgétaires	-1 699	-717	-113	-94	-89	-157
EST en pourcentage (% du PIB)	**2.5**	**1.1**	**0.6**	**0.6**	**0.6**	**0.6**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**28 824**	**55 740**	**96 836**	**95 031**	**99 790**	**95 687**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.7**	**0.6**	**0.5**	**0.5**	**0.5**	**0.5**
Déflateur du PIB (1986-88=100)	**100**	**152**	**187**	**186**	**188**	**..**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**0.91**	**1.09**	**0.88**	**0.89**	**0.85**	**0.89**

.. Non disponible

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.
UE12 en 1986-88; UE15 en 2000-02 ; et UE28 à partir de 2017 quand les données sont disponibles.
1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour l'UE sont : le blé, le maïs, l'avoine, l'orge, le riz, le colza, le soja, le tournesol, le sucre, le lait, la viande bovine, ovine et porcine, la volaille, les œufs, les pommes de terre, les tomates, les plantes et fleurs, et le vin.

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

Références

CE (2020), *Commission adopts extension of CAP payments deadline*, Direction générale de l'agriculture et du développement rural (DG-AGRI), Commission européenne, https://ec.europa.eu/info/news/commission-adopts-extension-cap-payments-deadline-2020-apr-06_en (consulté le 14 avril 2020). [4]

CE (2020), *Coronavirus : La Commission annonce de nouvelles mesures pour soutenir le secteur agroalimentaire*, Commission européenne, Bruxelles, https://ec.europa.eu/info/news/coronavirus-commission-announces-further-measures-support-agri-food-sector-2020-apr-02_fr (consulté le 16 avril 2020). [2]

CE (2020), *Coronavirus : la Commission annonce des mesures exceptionnelles pour soutenir le secteur agroalimentaire*, Commission européenne, Bruxelles, https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_722 (consulté le 23 avril 2020). [5]

CE (2020), *Coronavirus : Voies réservées dans les transports*, Commission européenne, Bruxelles, https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_510 (consulté le 16 avril 2020). [6]

CE (2020), *Letter to EU agriculture ministers from Commissioner Wojciechowski on rural development and the COVID-19 outbreak*, Direction générale de l'agriculture et du développement rural (DG-AGRI), Commission européenne, https://ec.europa.eu/info/news/letter-eu-agriculture-ministers-commissioner-wojciechowski-rural-development-and-covid-19-outbreak-2020-apr-08_en (consulté le 14 avril 2020). [3]

CE (2020), *RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2020/466 DE LA COMMISSION du 30 mars 2020 établissant des mesures temporaires pour maîtriser les risques pour la santé humaine et animale, la santé des végétaux et le bien-être des animaux lors de défaillances graves des systèmes de contrôle des États membres dues à la maladie à coronavirus 2019 (Covid-19)*, Journal officiel de l'Union européenne, https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32020R0466&from=EN (consulté le 17 avril 2020). [7]

CE (2020), *Supporting the Agriculture and Food Sectors amid Coronavirus*, Commission européenne, Bruxelles, https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/farming/coronavirus-response_en (consulté le 15 avril 2020). [1]

Notes

[1] Ce chapitre couvre les développements politiques jusqu'en avril 2020. À ce titre, il n'a pas été possible d'inclure des développements politiques plus récents, tels que la publication par la Commission européenne en mai des stratégies Biodiversité et « De la ferme à la fourchette ».

[2] Cette section couvre les mesures prises au plus tard le 28 avril 2020.

[3] Les entreprises agricoles et agroalimentaires peuvent également bénéficier d'un ensemble d'autres programmes mis en œuvre au niveau de l'UE, notamment une aide financière dispensée aux États membres pour couvrir les coûts des dispositifs d'emploi de courte durée (dans le cadre du programme de Soutien à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence), un soutien direct aux petites et moyennes entreprises, et une enveloppe supplémentaire de 40 milliards EUR du Groupe de la Banque européenne d'investissement qui permettra de financer des prêts-relais, des suspensions de remboursements de crédit et d'autres mesures destinées à atténuer les difficultés d'accès à des capitaux.

[4] La CRII+ comprend d'autres mesures non financières, parmi lesquelles le report de la transmission des rapports annuels des États membres sur la mise en œuvre de leurs Programmes de développement rural, et la levée de l'obligation de rectifier les accords de partenariat en cas de modification des PDR.

[5] Le FEADER finance les paiements au titre du second pilier de la PAC.

[6] Ce paragraphe ne doit pas être interprété comme dressant une liste exhaustive des mesures prises par les pays.

[7] En Allemagne, un accord conjoint du ministère fédéral de l'Alimentation et de l'Agriculture et du ministère fédéral de l'Intérieur, des Travaux publics et de la Patrie définit des exceptions aux restrictions d'entrée sur le territoire liées au COVID-19 afin de permettre à un quota maximal de 40 000 travailleurs saisonniers de se rendre en Allemagne depuis l'étranger en avril et en mai, sous réserve que le trajet soit effectué en avion et uniquement à partir des aéroports désignés. Les dépenses afférentes au transport (y compris les billets d'avion), aux contrôles sanitaires, à l'hébergement et les autres frais annexes doivent être couverts par les employeurs.

[8] Bien que le Royaume-Uni ne soit plus membre de l'Union européenne, il l'était encore en 2019 et est donc couvert dans le chapitre sur l'Union européenne. En l'absence de chapitre indépendant pour le Royaume-Uni, les mesures prises par ce pays ont été incluses ici.

[9] *Note de la Turquie* : Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'Île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'Île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».
Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

12 Islande

Soutien à l'agriculture

L'Islande n'a pas beaucoup réformé sa politique agricole et est l'un des pays de l'OCDE qui soutient le plus son agriculture. À 57 % des recettes agricoles brutes, l'ESP a été plus de trois fois supérieure à la moyenne de la zone OCDE sur la période 2017-19. Le soutien total à l'agriculture (indiqué par l'EST) s'est élevé en moyenne à 1 % du PIB ces dernières années, le soutien aux producteurs (l'ESP) en étant la principale composante (96 %). Le reste sert à financer les services d'intérêt général (comptabilisés dans l'ESSG) : pratiquement la moitié de la somme est consacrée aux dépenses d'inspection et le solde essentiellement au stockage public.

Les aides contribuent essentiellement à soutenir les prix du marché ; elles prennent principalement la forme de droits de douane élevés, qui maintiennent les prix intérieurs à un niveau plus élevé que les prix mondiaux, ce qui entraîne des transferts importants des consommateurs aux producteurs. À cela s'ajoute le dispositif de droits à paiements, directement ou indirectement liés aux facteurs de production. Le SPM s'élevait à 55 % du soutien total aux producteurs en 2017-19. Les paiements au titre de la production de lait et les paiements – en grande partie découplés – aux producteurs de viande ovine constituent l'essentiel des autres formes de soutien aux producteurs. Cela signifie que 73 % du soutien se manifestent sous les formes susceptibles de créer le plus de distorsions dans la production et les échanges.

Principales évolutions de l'action publique

Les principaux changements survenus en 2019 au regard de l'action publique sont la révision des accords sur les modalités de fonctionnement des filières ovine et bovine. S'agissant de la première filière, des aides financières facultatives ont été mises en place – pour une durée maximale de quatre ans – afin d'aider les éleveurs ovins à diversifier leurs activités ; pour la seconde, le système des quotas laitiers a été maintenu. Les révisions des accords sur l'horticulture et de l'accord-cadre de l'agriculture (soutien horizontal) devraient être finalisées en 2020. Toutes les modifications des accords existants sont entrées en application au 1er janvier 2020. Les négociations entre l'AELE et le MERCOSUR se sont achevées en 2019.

Évaluation et recommandations

- Compte tenu du maintien des accords pluriannuels entre le gouvernement et l'Association des agriculteurs, la politique agricole a globalement peu évolué et le soutien aux agriculteurs reste bien supérieur, en Islande, à ce qui est constaté dans la plupart des pays de l'OCDE. De plus, la plupart des aides aux producteurs continuent de se présenter sous les formes susceptibles de générer le plus de distorsions au niveau de la production et des échanges et de contribuer à la dégradation de l'environnement, en particulier l'érosion des sols. Les révisions des accords sur les modalités

de fonctionnement des filières ovine et bovine maintiennent le *statu quo* et empêchent de réformer le secteur agricole islandais pour qu'il devienne plus sensible aux forces du marché.

- Le soutien aux producteurs n'est que partiellement conditionné aux performances en matière de respect des normes environnementales. L'agriculture est responsable d'un niveau élevé d'émissions de gaz à effet de serre, une conséquence du rôle important de l'élevage ovin. Le surpâturage contribue quant à lui à l'érosion des sols sur la moitié de la surface du pays, ce qui nuit à la biodiversité et favorise les inondations. Les subventions agricoles créent des distorsions économiques et participent à la dégradation de l'environnement, en particulier l'érosion des sols. Le soutien aux producteurs devrait être découplé de la production agricole et prendre des formes générant moins de distorsions économiques et de dégradations environnementales, en particulier des subventions conditionnées à une gestion durable des terres et à la mise en place d'aménités environnementales.
- Malgré la réduction de la protection aux frontières de certains produits agricoles, les droits de douane sur plusieurs catégories d'entre eux (en particulier la viande, les produits laitiers et les plantes/fleurs) restent élevés et prennent souvent la forme de prélèvements complexes non *ad valorem*. Des progrès peu rapides dans ce domaine auraient pour effet de maintenir la charge financière qui pèse sur les consommateurs ainsi que les distorsions des marchés concernés par la protection aux frontières.
- Des progrès doivent être faits pour soutenir l'innovation, y compris au moyen de mesures favorisant le bon fonctionnement du système d'information et de connaissances agricoles, qui depuis dix ans perçoit moins de fonds publics.
- En Islande, le changement climatique pourrait avoir des effets bénéfiques à l'agriculture, mais il pourrait aussi favoriser la pullulation de certains insectes, entre autres parasites, et susciter ainsi de nouvelles difficultés. Les mesures préconisées dans la nouvelle Stratégie sur le climat – comme l'abandon progressif des énergies fossiles dans les transports et l'augmentation du piégeage du carbone dans les sols – sont autant de réorientations bienvenues vers une économie bas carbone, qui pourraient favoriser une utilisation plus efficace des ressources naturelles. Il conviendrait également d'envisager l'élargissement de la base de la taxe carbone mise en place par le pays en l'étendant à l'agriculture.

Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19

Le 11 mars 2020, le gouvernement islandais a présenté un plan d'action de 230 milliards ISK (8 % du PIB) pour faire face à l'épidémie de COVID-19. Les principales mesures de soutien aux ménages et aux entreprises sont des réductions et reports d'impôts, la majoration des indemnités de chômage, le versement en une fois des allocations familiales, l'aide aux entreprises dont les salariés ont été placés en quarantaine, ainsi que des prêts-relais garantis par l'État pour les professionnels. La plupart des mesures de grande ampleur annoncées par le gouvernement sont applicables à tous les secteurs, y compris celui de l'agro-alimentaire.

Les mesures concernant spécifiquement le secteur agro-alimentaire sont notamment un soutien accru à l'horticulture, des services consultatifs renforcés en rapport avec le COVID-19, la fourniture d'une documentation en cas de perte de production, la garantie de salaires pour les travailleurs temporaires si les exploitants tombent malades, et un tableau de bord fournissant des statistiques sur le secteur.

Graphique 12.1. Islande : Évolution du soutien à l'agriculture

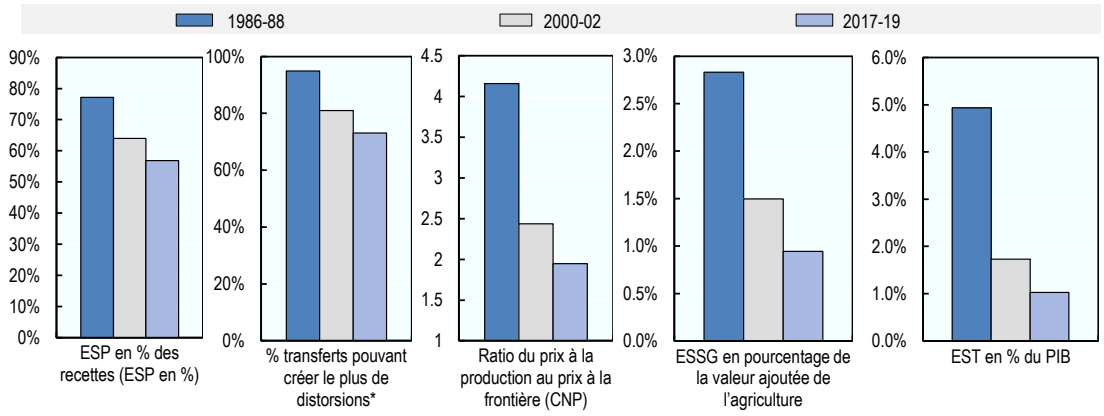

Note : * Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions, dans les transferts cumulés aux producteurs.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146111

Le **soutien aux producteurs** (ESP en %) a diminué depuis le milieu des années 80. Mais à 57 % des recettes agricoles brutes en 2017-19, il demeure trois fois supérieur à la moyenne de l'OCDE. Les transferts susceptibles de **créer le plus de distorsions** représentent 73 % de l'ESP totale (graphique 12.1). Le niveau du soutien en monnaie locale s'est accru en 2019, principalement en raison de l'augmentation des transferts budgétaires qui ont plus que compensé la diminution de l'écart entre les prix intérieurs et ceux à la frontière. La baisse de cet écart s'explique surtout par la dévaluation de la couronne islandaise par rapport au dollar des États-Unis : la hausse des prix de référence dans la monnaie nationale a ainsi plus que compensé celle des prix moyens à la production (graphique 12.2). Les prix effectifs perçus par les agriculteurs ont baissé en moyenne au fil du temps, mais restent presque deux fois plus élevés que les prix mondiaux. Les sous-secteurs qui présentaient en 2017-19 la disparité entre prix intérieurs et prix mondiaux la plus importante étaient les suivants : volaille, œufs et laine. Le soutien des prix du marché représente plus de 70 % des transferts au titre d'un seul produit (TSP) dans les cas de la volaille et des œufs (graphique 12.3). Globalement, les TSP représentent 97 % de l'ESP totale. Les dépenses consacrées aux **services d'intérêt général** ont baissé, passant de 3 % à 1 % de la valeur ajoutée en agriculture entre les périodes 1986-88 et 2017-19 ; la moitié de ces dépenses est consacrée aux mesures d'inspection et de contrôle. Le **soutien total à l'agriculture** en pourcentage du PIB a fortement diminué dans le temps.

Graphique 12.2. Islande : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019

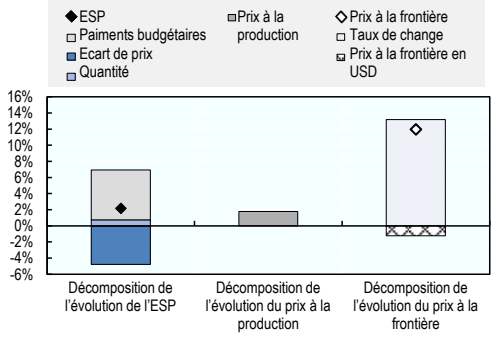

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146130

Graphique 12.3. Islande : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19

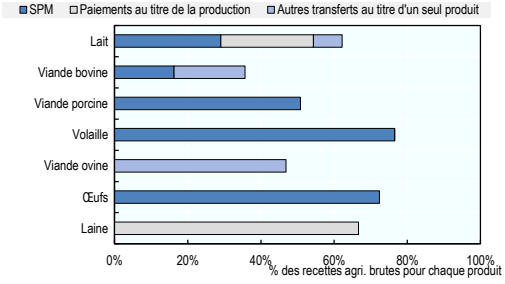

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146149

Tableau 12.1. Islande : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	1986-88	2000-02	2017-19	2017	2018	2019p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**236**	**150**	**311**	**316**	**321**	**296**
***dont :** part des produits SPM (%)*	80.3	82.1	84.2	83.7	84.2	84.8
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**205**	**136**	**277**	**284**	**284**	**262**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**193**	**139**	**244**	**260**	**248**	**223**
Soutien au titre de la production des produits de base	180	113	176	193	183	151
Soutien des prix du marché[1]	179	72	127	135	135	110
Soutien positif des prix du marché	179	72	127	135	135	110
Soutien négatif des prix du marché	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la production	2	40	49	58	48	41
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	13	4	20	17	16	28
Utilisation d'intrants variables	3	0	2	3	3	2
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	6	2	13	9	8	21
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	4	2	5	6	5	5
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	-1	-3	12	12	13	12
Au titre des Recettes / du Revenu	-1	-3	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	0	12	12	13	12
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	20	35	37	36	32
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	1	5	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	1	5	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	1	5	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**77.2**	**64.0**	**56.8**	**59.0**	**57.0**	**54.6**
CNP des producteurs (coeff.)	**4.16**	**2.44**	**1.95**	**2.07**	**1.98**	**1.82**
CNS aux producteurs (coeff.)	**4.38**	**2.78**	**2.32**	**2.44**	**2.33**	**2.20**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**18**	**11**	**11**	**11**	**11**	**10**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	5	5	1	1	1	1
Services d'inspection et de contrôle	1	2	5	5	6	5
Développement et entretien des infrastructures	2	1	0	0	1	0
Commercialisation et promotion	1	1	0	1	0	0
Coût du stockage public	9	2	4	4	4	3
Divers	0	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**6.9**	**7.4**	**4.3**	**4.2**	**4.4**	**4.4**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-112**	**-65**	**-120**	**-128**	**-127**	**-105**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-157	-66	-120	-128	-127	-105
Autres transferts des consommateurs	-1	-2	0	0	0	-1
Transferts des contribuables aux consommateurs	46	3	0	1	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	0	0	0	0	0	0
ESC en pourcentage (%)	**-70.4**	**-48.3**	**-43.2**	**-45.1**	**-44.7**	**-40.2**
CNP des consommateurs (coeff.)	**4.38**	**1.98**	**1.76**	**1.82**	**1.81**	**1.67**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**3.38**	**1.93**	**1.76**	**1.82**	**1.81**	**1.67**
Estimation du soutien total (EST)	**257**	**153**	**255**	**272**	**259**	**234**
Transferts des consommateurs	158	68	120	128	127	105
Transferts des contribuables	100	87	135	144	132	129
Recettes budgétaires	-1	-2	0	0	0	-1
EST en pourcentage (% du PIB)	**4.9**	**1.7**	**1.0**	**1.1**	**1.0**	**1.0**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**78**	**81**	**128**	**137**	**124**	**123**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**1.5**	**0.9**	**0.5**	**0.6**	**0.5**	**0.5**
Déflateur du PIB (1986-88=100)	**100**	**263**	**560**	**542**	**556**	**582**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**40.94**	**89.37**	**112.58**	**106.82**	**108.27**	**122.64**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.
1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour l'Islande sont : le lait, la viande bovine, porcine et ovine, la laine, la volaille et les œufs.

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données).
http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

13 Inde

Soutien à l'agriculture

En Inde, le soutien aux producteurs se compose de dépenses budgétaires à hauteur de 7.8 % des recettes agricoles brutes, d'un soutien positif des prix du marché (SPM positif) de +2.0 % des recettes agricoles brutes réalisées sur les produits de base qui bénéficient d'une aide et d'un SPM négatif de -14.8 % des recettes agricoles brutes enregistrées sur les produits implicitement taxés. Globalement, cela aboutit à un soutien net négatif représentant -5.0 % des recettes agricoles brutes (ESP en %) sur la période 2017-19. La valeur négative de l'ESP signifie qu'au total, les producteurs nationaux continuent d'être implicitement taxés, car les paiements budgétaires dont ils bénéficient ne compensent pas l'effet d'abaissement des prix de l'ensemble complexe de mesures internes et de mesures commerciales. Les subventions à l'utilisation d'intrants variables, tels que les engrais, l'électricité et l'eau d'irrigation, occupent une place prédominante dans les transferts budgétaires aux producteurs agricoles. Les dépenses publiques consacrées à des services d'intérêt général pour le secteur (mesurées par l'ESSG), essentiellement des investissements liés aux infrastructures, équivalent à peine à la moitié de ces subventions. Le soutien budgétaire total (indiqué par l'ESBT) est estimé à 2.5 % du PIB sur la période 2017-19.

En minorant les prix perçus par les producteurs agricoles, l'action publique soutient implicitement les consommateurs. Les mesures qui influent sur les prix agricoles ainsi que les subventions alimentaires au titre du système de distribution publique ciblée ont réduit les dépenses de consommation de 21.4 % (ESC en %) en moyenne sur l'ensemble des produits de base au cours de la période 2017-19.

Principales évolutions de l'action publique

Les prix minimums de soutien (PMS) ont été relevés, en juillet 2019 pour toutes les cultures semées en été (*kharif*), et en octobre 2019 pour toutes celles semées en hiver (*rabi*).

L'application du programme de transferts directs (*Pradhan Mantri Kisan Samman Nidhi* – PM-KISAN), qui consiste en un paiement annuel de 6 000 INR (84 USD) par ménage agricole, qui visait initialement les petits exploitants (possédant jusqu'à 2 ha), a été étendue à tous les agriculteurs possédant un titre de propriété foncière. Les investissements dans les organisations de producteurs agricoles ont également été augmentés dans les budgets de l'Union 2019-20 et 2020-21, notamment au moyen de nouveaux dispositifs applicables à des secteurs particuliers, comme le maraîchage (tomates, oignons, pommes de terre) et la production laitière.

Après une hausse des subventions à l'achat d'engrais et des subventions alimentaires dans le budget de l'Union 2019-20, ces dotations ont été réduites dans le budget de l'Union 2020-21, de 10.8 % et 37 % respectivement.

En septembre 2019, des restrictions à l'exportation – dont des prix minimums à l'exportation suivis d'une interdiction d'exporter – ont été mises en place sur les oignons. En outre, le gouvernement central a plafonné les stocks détenus par les négociants privés.

Évaluation et recommandations

- La mesure du soutien lié aux politiques agricoles (ESP) met en lumière l'un des problèmes fondamentaux de l'agriculture indienne, à savoir que, pour de nombreux produits et sur la majeure partie de la période étudiée, les prix perçus par les agriculteurs indiens ont été inférieurs à ceux des marchés internationaux. Le gouvernement central devrait poursuivre l'action visant à réduire les défauts d'efficience de la commercialisation à l'intérieur du pays et collaborer étroitement avec les états et territoires de l'Union en vue de réformer en profondeur la réglementation et de promouvoir des marchés plus efficients et plus concurrentiels, notamment au moyen d'initiatives telles que le marché agricole national électronique (eNAM). Les mesures en matière de commercialisation devraient être adoptées de façon harmonisée et cohérente entre les états et devraient être synchronisées avec toutes les réformes du système de prix minimum de soutien au moyen de plans cohérents.
- L'Inde est un exportateur important de certains produits agroalimentaires. Le cadre d'action en matière d'exportations agricoles adopté en 2018 a marqué une étape essentielle vers la réduction de l'incertitude et des coûts de transaction tout au long des filières, en préconisant d'éviter l'application de restrictions à l'exportation aux produits issus de l'agriculture biologique et aux produits agricoles transformés. Cela étant, l'application récente de restrictions à l'exportation d'oignons a retenti directement sur la fiabilité de l'Inde en tant que fournisseur et aggravé le manque à gagner des agriculteurs – un élargissement du cadre d'action en matière d'exportations agricoles, qui étendrait à tous les produits agroalimentaires la recommandation d'éviter l'application de restrictions à l'exportation, devrait donc être envisagé, afin de créer un environnement de marché stable et prévisible.
- Réduire les droits de douane et assouplir les autres restrictions à l'importation est tout aussi essentiel pour instaurer un environnement de marché prévisible et pour exploiter les possibilités qu'offrent les importations en matière de diversification des régimes alimentaires et d'amélioration de la sécurité alimentaire dans toutes ses dimensions. Parallèlement aux réformes de la commercialisation à l'intérieur du pays, l'abandon des restrictions à l'exportation et à l'importation peut contribuer à guider au mieux les investissements des agriculteurs et des négociants privés dans les différentes filières.
- La large part de l'agriculture dans l'emploi eu égard à sa contribution au PIB témoigne d'un écart de productivité persistant avec les autres secteurs, ce qui se traduit par des revenus agricoles faibles. À court ou moyen terme, des transferts monétaires directs ciblant les revenus des agriculteurs les plus pauvres peuvent étayer les moyens de subsistance de ceux-ci dans les conditions de marché actuelles. À long terme, en revanche, l'Inde doit procéder à des ajustements structurels notables, qui impliquent un changement d'activité d'une partie de la main-d'œuvre agricole et un regroupement des exploitations permettant à celles-ci d'atteindre une taille suffisante, propice aux économies d'échelle. En ce sens, les réformes continues de la réglementation foncière doivent être complétées par des investissements dans les services publics essentiels au secteur (comme l'éducation, la formation et les infrastructures) et, plus généralement, dans un environnement porteur (services financiers compris).
- La contribution déterminée au niveau national (CDN) de l'Inde comprend un objectif global de réduction de l'intensité d'émission à l'échelle de l'économie, mais aucun objectif sectoriel. Les mesures prises par les pouvoirs publics pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre ont tourné principalement autour de projets pilotes de réduction des émissions de méthane dans la riziculture, de renforcement de l'efficience des engrais et d'amélioration de la santé des sols. Faire des économies en continuant à réduire les subventions aux intrants variables peut permettre de former les agriculteurs à une utilisation efficiente et durable de ces intrants, en veillant à ce que les systèmes de vulgarisation mettent davantage l'accent sur le changement climatique, la durabilité

et les compétences numériques. Des investissements continus dans le système de connaissances agricoles et le transfert de ces connaissances par le truchement des organisations de producteurs sont essentiels pour assurer une croissance soutenue et soutenable de la productivité.

- L'Inde a accompli des progrès notables ces dernières années dans la lutte contre le gaspillage et les défauts d'efficience du système de distribution des aliments, et il faudrait que les efforts en ce sens continuent. Le gouvernement indien devrait poursuivre l'expérimentation du remplacement des distributions physiques de céréales par des transferts monétaires directs, puis développer et faire évoluer ce dispositif à la lumière de l'expérience acquise.

Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19

Agriculture

Pour limiter les perturbations dans le fonctionnement des exploitations, le gouvernement a assoupli les règles de confinement applicables aux activités liées à l'agriculture dans le cadre du confinement généralisé décidé pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Cet assouplissement concerne les travaux agricoles effectués sur le terrain, les organismes s'occupant d'achat de produits agricoles, les marchés de gros contrôlés par l'État (*mandis*) fonctionnant sous l'autorité de comités de commercialisation des produits agricoles ou sur notification de l'administration des états et territoires de l'Union, les centres de location à la carte de machines agricoles et les usines de conditionnement d'engrais, de pesticides ou de semences (Times of India, 2020[1]).

En mars 2020, le gouvernement a décidé de concentrer sur la première semaine d'avril le versement initial de 2 000 INR (26 USD) effectué dans le cadre du programme de transferts directs *Pradhan Mantri Kisan Samman Nidhi* (PM-KISAN), qui couvre tous les agriculteurs possédant un titre de propriété foncière (Outlook India, 2020[2]).

Le gouvernement central accordera la prime de 3 % incitant à un remboursement rapide à tous les agriculteurs ayant souscrit un prêt sur récolte à court terme de 300 000 INR au maximum (3 938 USD) qui arrive à échéance à une date antérieure ou égale au 31 mai 2020, même si les agriculteurs concernés ne sont pas parvenus à rembourser leur prêt à cette date (Gouvernement indien, 2020[3]).

Le 11 avril 2020, le gouvernement a annoncé que les achats de blé se dérouleraient en trois phases, entre la mi-avril à la fin juin 2020, afin de réduire la congestion des marchés. Le gouvernement central a recommandé aux administrations des états fédérés d'augmenter le nombre de centres d'achat et de trouver d'autres plateformes d'achat en complément des *mandis* fonctionnant sous l'autorité de comités de commercialisation des produits agricoles, et d'émettre des jetons à l'intention des agriculteurs afin de maintenir une activité ordonnée sur les marchés (Times of India, 2020[4]).

En avril 2020, le gouvernement a encouragé les agriculteurs à se servir de l'application *Kisan Suvidha*, développée au niveau fédéral, pour s'informer sur les conditions météorologiques ou sur les prix du marché durant le confinement (Hindustan Times, 2020[5]).

Chaîne d'approvisionnement agroalimentaire

Le 24 mars 2020, le ministère de l'Agriculture et du Bien-être des agriculteurs (MAFW) a ajouté des fonctionnalités à la plateforme eNAM (marché agricole national électronique). Ces fonctionnalités visent à réduire la nécessité de se déplacer physiquement jusqu'aux *mandis* pour vendre sa récolte. Elles comprennent : i) un module d'échange permettant de faciliter les transactions directes à partir des entrepôts sur la base de récépissés-warrants électroniques (eNWR) ; ii) un module d'échange destiné aux organisations de producteurs agricoles grâce auquel ces dernières peuvent vendre leurs produits à partir de leurs centres de collecte respectifs, sans les apporter jusqu'aux *mandis* (Gouvernement indien, 2020[6]).

Plusieurs mesures ont été prises pour limiter les perturbations liées au transport et les retards dans les chaînes d'approvisionnement. Le 25 mars 2020, le ministère de l'Intérieur a publié un avis informant les états et territoires de l'Union que le transport d'aliments pour animaux et de fourrage était considéré comme un service essentiel et ne serait donc soumis à aucune restriction de déplacement entre états en vertu de la loi de 2005 sur la gestion des catastrophes (Gouvernement indien, 2020[7]). L'assouplissement des règles de confinement applicables aux activités liées à l'agriculture permet également la circulation entre états des équipements utilisés pour récolter et semer (Times of India, 2020[1]). En outre, la compagnie indienne de chemin de fer, *Indian Railways*, fait rouler des trains de marchandises spéciaux pour transporter des produits essentiels, y compris alimentaires, conditionnés en petits colis (Gouvernement indien, 2020[8]).

Plusieurs états – Delhi, Karnataka, Kerala, Maharashtra, Telangana et Bengale occidental – ont émis des laissez-passer valides durant les périodes de couvre-feu et créé des groupes spéciaux dirigés par des policiers expérimentés afin d'assurer une circulation sans heurts des biens entre états (The Straits Times, 2020[9]).

Le ministère du Transport maritime a publié des directives spécifiques à l'intention des grands ports, en vigueur du 22 mars au 14 avril 2020 et concernant les exemptions et réductions de pénalités, de surestaries et d'autres droits portuaires applicables aux négociants, en cas de retard dans les activités portuaires de fret (Gouvernement indien, 2020[10]). Dans le même temps, les procédures portuaires ont été revues – des mesures de quarantaine aux obligations de déclaration et aux examens supplémentaires, et fin mars 2020 le ministère du Transport maritime a informé les ports qu'ils pourraient considérer la pandémie de COVID-19 comme un motif permettant d'invoquer la force majeure, une clause qui dispense les entreprises d'honorer leurs engagements contractuels en raison d'événements hors de leur contrôle (Bloomberg, 2020[11]).

Le gouvernement central et les administrations des états fédérés se sont efforcés de maintenir en fonctionnement les canaux de distribution de fruits et de légumes. Durant la dernière semaine de mars 2020, près de 1 900 *mandis* de légumes ont recommencé à fonctionner pour assurer un approvisionnement régulier en fruits et légumes (Economic Times, 2020[12]). Des états tels que l'Odisha ont mis en place des « comptoirs maraîchers » pour offrir un autre canal de distribution tout en aidant les petits exploitants à vendre leurs produits dans les centres de quartier et les centres urbains (Deccan Herald, 2020[13]).

Le conseil national pour le développement du secteur laitier de l'Inde a exhorté toutes les coopératives laitières à veiller à l'approvisionnement en lait et produits laitiers, dans une période où des coopératives telles que la Karnataka Cooperative Milk Federation cessaient leurs ventes de lait aux états voisins (Dairy Global, 2020[14]).

Protection des consommateurs

Le 18 mars 2020, le gouvernement indien a décidé de distribuer en une seule fois un contingent de six mois de céréales vivrières aux bénéficiaires du Système de distribution publique (PDS), afin de prévenir une vague d'achats effectués sous l'emprise de la panique, dans le cadre du confinement lié au COVID-19, et de possibles hausses des prix (Economic Times, 2020[15]). En outre, le 25 mars 2020, le gouvernement central a augmenté l'allocation mensuelle de céréales vivrières vendues à un prix subventionné, la portant de 2 kg à 7 kg par personne, afin d'assurer un approvisionnement suffisant en céréales durant le confinement (Economic Times, 2020[16]). Ensuite, le 26 mars 2020, il a approuvé la distribution mensuelle gratuite, pendant trois mois, de 5 kg de céréales par personne et 1 kg d'une légumineuse (celle correspondant aux préférences régionales) par ménage, dans le cadre de l'ensemble de mesures économiques *Pradhan Mantri Garib Kalyan Ann Yojana*, pris pour faire face à la crise du COVID-19 et ciblant les pauvres en milieu rural et urbain, y compris les travailleurs migrants (Gouvernement indien, 2020[17]) (Economic Times, 2020[18]).

Enfin, des initiatives propres aux états ou territoire de l'Union ont également pris la forme d'une distribution de céréales et d'autres produits alimentaires, notamment (IFPRI, 2020[19]) :

- Certains états – Andhra Pradesh, Bengale occidental, Chhattisgarh, Delhi, Gujarat, Karnataka, Maharashtra, Manipur, Odisha, Pendjab, Tamil Nadu, Telangana et Uttar Pradesh notamment – ont fourni une quantité supplémentaire de blé et de riz (entre 1 kg et 10 kg par mois sur une période variable et pour des catégories de ménages différentes).
- Certains états – Andhra Pradesh, Gujarat, Haryana, Karnataka, Odisha, Pendjab et Tamil Nadu notamment – ont aussi fourni d'autres produits alimentaires, comme des légumineuses, de l'huile, du sel ou du sucre.

Autre

À la suite de la flambée de COVID-19 et du confinement national qui s'en est suivi, le gouvernement central a décidé, le 27 mars 2020, de prolonger de six mois, jusqu'au 30 septembre 2020, l'édition 2015-20 de la politique en matière de commerce extérieur, qui se terminait fin mars et aurait dû être remplacée par l'édition 2020-25. Tous les dispositifs mis en place dans le cadre de la politique actuelle se trouvent donc prolongés d'autant (Business Standard, 2020[20]).

Graphique 13.1. Inde : Évolution du soutien à l'agriculture

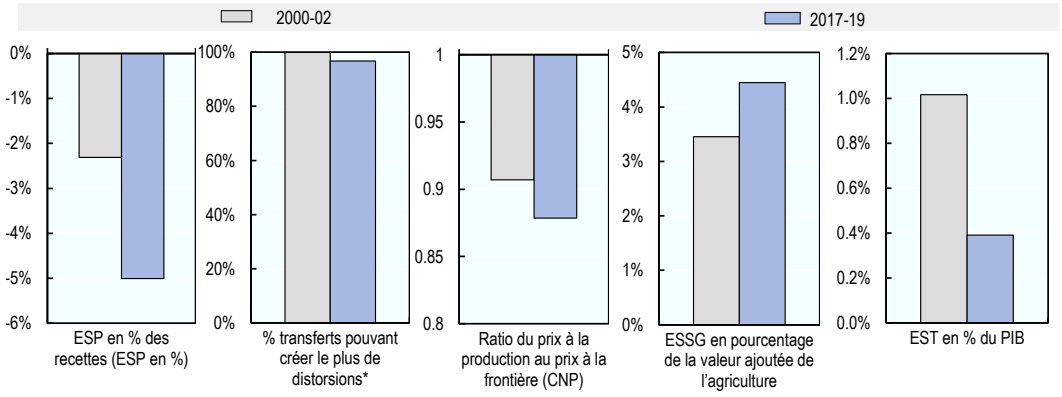

Note : * Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions, dans les transferts cumulés aux producteurs.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146168

Le **soutien aux producteurs (ESP en %)** est resté négatif pendant les deux dernières décennies, mais avec des fluctuations importantes. Sur la période 2017-19, il était de -5 % en moyenne. Un SPM positif pour le blé, le maïs, le sucre, les pois chiches, d'autres légumineuses et la volaille, ainsi que d'importantes subventions aux intrants, n'ont que partiellement compensé le SPM largement négatif (14.8 % des recettes agricoles brutes) de la majorité des produits exportés en 2017-19. Du fait des mesures relatives à ces produits durant la période couverte – qu'elles aient empêché les exportations ou, sur le plan interne, minoré les prix à la production – les prix perçus par les agriculteurs ont été inférieurs en moyenne de 12 % aux prix de référence, toujours pour 2017-19 (graphique 13.1). Presque tous les transferts bruts aux producteurs (qu'ils soient positifs ou négatifs, c'est-à-dire exprimés en valeur absolue) sont mis en œuvre sous les formes susceptibles de générer le plus de distorsions de la production et des échanges, et ce de façon constante depuis 2000-02. Les niveaux absolus de soutien aux producteurs ont augmenté d'année en année (se rapprochant de zéro quoique toujours négatifs), poussés par des dotations budgétaires plus élevées au programme de transferts directs PM-KISAN (graphique 13.2). Les transferts au titre d'un seul produit (TSP) reflètent le profil du SPM, la plupart des produits de base étant implicitement taxés à des taux pouvant aller de 0.2 % à 87 % des recettes par produit (graphique 13.3). À 4.4 % sur la période 2017-19, les dépenses au titre des services d'intérêt général (indiquées par l'ESSG) en proportion de la valeur ajoutée de l'agriculture ont augmenté par rapport à 2000-02, contribuant à une estimation du soutien total (EST) positive de 0.4 % du PIB.

Graphique 13.2. Inde : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019

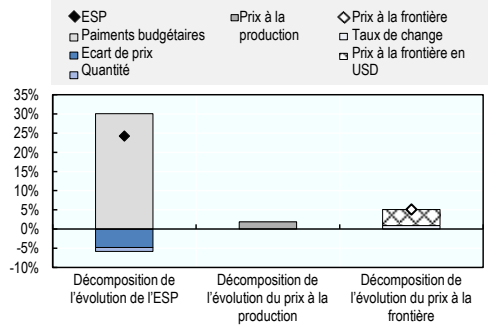

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146187

Graphique 13.3. Inde : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19

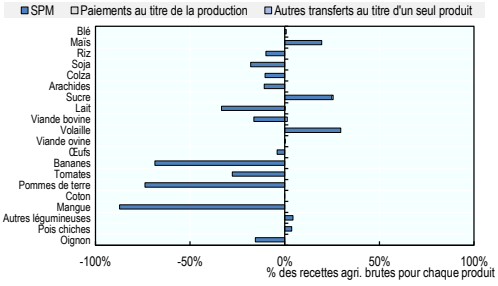

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146206

Tableau 13.1. Inde : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	2000-02	2017-19	2017	2018	2019p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**112 282**	**431 884**	**450 306**	**423 236**	**422 109**
dont : *part des produits SPM (%)*	64.8	72.8	69.0	72.2	77.1
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**109 060**	**367 669**	**403 818**	**362 006**	**337 183**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**-2 709**	**-23 226**	**-15 835**	**-30 752**	**-23 092**
Soutien au titre de la production des produits de base	-11 243	-59 221	-48 164	-64 265	-65 235
Soutien des prix du marché[1]	-11 243	-59 337	-48 164	-64 319	-65 527
Soutien positif des prix du marché	3 583	9 208	9 196	6 934	11 493
Soutien négatif des prix du marché	-14 827	-68 545	-57 361	-71 253	-77 020
Paiements au titre de la production	0	116	0	54	293
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	8 519	32 879	32 191	32 413	34 033
Utilisation d'intrants variables	8 519	32 412	31 805	31 855	33 575
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	0	409	356	450	420
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	0	58	29	107	38
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	0	0	0	0
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	2 640	0	178	7 743
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	2 640	0	178	7 743
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	15	476	139	923	366
ESP en pourcentage (%)	**-2.3**	**-5.0**	**-3.3**	**-6.7**	**-5.0**
CNP des producteurs (coeff.)	**0.91**	**0.88**	**0.90**	**0.87**	**0.87**
CNS aux producteurs (coeff.)	**0.98**	**0.95**	**0.97**	**0.94**	**0.95**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**3 526**	**17 151**	**15 700**	**18 485**	**17 267**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	402	1 320	1 319	1 326	1 314
Services d'inspection et de contrôle	25	352	354	340	361
Développement et entretien des infrastructures	2 021	14 347	12 830	15 741	14 469
Commercialisation et promotion	14	93	126	85	67
Coût du stockage public	1 044	1 035	1 065	989	1 052
Divers	21	5	6	4	4
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**70.9**	**..**	**90.9**	**..**	**..**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**14 692**	**74 464**	**65 143**	**78 394**	**79 855**
Transferts des consommateurs aux producteurs	10 856	56 323	47 482	59 928	61 559
Autres transferts des consommateurs	-224	1 289	1 029	2 169	670
Transferts des contribuables aux consommateurs	4 222	17 031	17 399	16 362	17 333
Surcoût de l'alimentation animale	-163	-179	-766	-65	293
ESC en pourcentage (%)	**14.1**	**21.4**	**16.9**	**22.7**	**25.0**
CNP des consommateurs (coeff.)	**0.91**	**0.86**	**0.89**	**0.85**	**0.84**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**0.88**	**0.82**	**0.86**	**0.82**	**0.80**
Estimation du soutien total (EST)	**5 040**	**10 956**	**17 264**	**4 095**	**11 509**
Transferts des consommateurs	-10 632	-57 612	-48 510	-62 097	-62 229
Transferts des contribuables	15 896	67 279	64 746	64 023	73 067
Recettes budgétaires	-224	1 289	1 029	2 169	670
EST en pourcentage (% du PIB)	**1.0**	**0.4**	**0.7**	**0.2**	**0.4**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**16 283**	**70 293**	**65 428**	**68 414**	**77 036**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**3.3**	**2.5**	**2.5**	**2.5**	**2.6**
Déflateur du PIB (2000-02=100)	**100**	**264**	**254**	**265**	**273**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**47.26**	**68.48**	**65.12**	**69.85**	**70.48**

.. Non disponible

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour l'Inde sont : le blé, le maïs, le riz, le soja, le colza, les arachides, les pois chiches, autres légumineuses, les pommes de terre, l'oignon, les tomates, la mangue, les bananes, le sucre, le coton, le lait, la viande bovine et ovine, la volaille et les œufs.

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données).
http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

Références

Bloomberg (2020), *Indian Ports In Confusion as Virus Lockdown Hits Operations*, https://www.bloomberg.com/news/articles/2020-03-25/indian-ports-declare-force-majeure-amid-national-virus-lockdown (consulté le 10 avril 2020). [11]

Business Standard (2020), *Foreign Trade Policy and Schemes to Be Extended for 6 Months*, https://www.business-standard.com/article/economy-policy/foreign-trade-policy-schemes-to-be-extended-by-6-months-till-sept-30-120032701005_1.html (consulté le 31 mars 2020). [20]

Dairy Global (2020), *India's Dairy Co-ops Urged to Ensure Milk Supply*, https://www.dairyglobal.net/Milking/Articles/2020/4/Indias-dairy-cooperatives-urged-to-ensure-supply-of-milk-565060E/ (consulté le 20 avril 2020). [14]

Deccan Herald (2020), *Coronavirus: Self-help Groups in Odisha*, https://www.deccanherald.com/national/east-and-northeast/coronavirus-self-help-groups-in-odisha-manufacture-distribute-1-million-masks-821618.html (consulté le 10 avril 2020). [13]

Economic Times (2020), *About 1 600 Fruit and Vegetables Mandis Functioning: 300 More to Operate*, https://economictimes.indiatimes.com/news/economy/agriculture/india-lockdown-about-1600-fruit-vegetable-mandis-functioning-300-more-to-operate-from-friday-says-agri-min/articleshow/74833470.cms (consulté le 10 avril 2020). [12]

Economic Times (2020), *Cabinet Nod for Supply of 2 kg Extra Subsidised Foodgrains Via Ration Shops*, https://economictimes.indiatimes.com/news/economy/policy/cabinet-nod-for-supply-of-2kg-extra-subsidised-foodgrains-via-ration-shops/articleshow/74811711.cms (consulté le 30 mars 2020). [16]

Economic Times (2020), *Government to Give Extra 5 kg Grains, 1 kg Pulses for Free Under PDS for Next 3 Months*, https://economictimes.indiatimes.com/news/economy/policy/govt-to-provide-5-kg-grains-1-kg-pulses-for-free-over-next-3-months-fm/articleshow/74827003.cms?from=mdr (consulté le 30 mars 2020). [18]

Economic Times (2020), *PDS Beneficiaries Can Lift 6-month Quota of Grains in One Go*, https://economictimes.indiatimes.com/news/politics-and-nation/pds-beneficiaries-can-lift-6-month-quota-of-grains-in-one-go-ram-vilas-paswan-amid-coronavirus-concerns/articleshow/74695460.cms?from=mdr (consulté le 30 mars 2020). [15]

Gouvernement indien (2020), *Finance Minister Announces Several Relief Measures*, https://pib.gov.in/PressReleseDetail.aspx?PRID=1607942 (consulté le 10 avril 2020). [6]

Gouvernement indien (2020), *Government Gives Benefits to Farmers on Crop Loan Repayments Due to Covid-19 Lockdown*, https://pib.gov.in/newsite/PrintRelease.aspx?relid=200815 (consulté le 10 avril 2020). [3]

Gouvernement indien (2020), *Indian Railways to Run Special Parcel Trains for Carriage of Essential Items in Small Parcel Sizes*, https://pib.gov.in/newsite/PrintRelease.aspx?relid=200787 (consulté le 10 avril 2020). [8]

Gouvernement indien (2020), *Ministry of Shipping issues Direction to All Major Ports*, https://pib.gov.in/newsite/PrintRelease.aspx?relid=200867 (consulté le 10 avril 2020). [10]

Gouvernement indien (2020), *Rs 1.70 Lakh Crore Relief Package under Pradhan Mantri Garib Kalyan Yojana for the Poor*, https://pib.gov.in/PressReleseDetail.aspx?PRID=1608345 (consulté le 30 mars 2020). [17]

Gouvernement indien (2020), *Transportation/Interstate Movement of Animal Feed*, https://pib.gov.in/newsite/PrintRelease.aspx?relid=200793 (consulté le 10 avril 2020). [7]

Hindustan Times (2020), *High-tech Farm Management System*, https://www.hindustantimes.com/india-news/high-tech-farm-management-system-on-anvil/story-6ecxcbGQZxm37uDYI7mozN.html (consulté le 10 avril 2020). [5]

IFPRI (2020), *How India's Food-Based Safety Net is Responding to the COVID-19 Lockdown*, https://www.ifpri.org/blog/how-indias-food-based-safety-net-responding-covid-19-lockdown (consulté le 10 avril 2020). [19]

Outlook India (2020), *Government to Transfer INR 2 000 Under PM-KISAN*, https://www.outlookindia.com/newsscroll/govt-to-transfer-rs-2000-under-pmkisan-scheme-to-869-cr-farmers-in-april-1st-week/1780614 (consulté le 30 mars 2020). [2]

The Straits Times (2020), *Supply Chaos and Fears of Food Shortages in India Amid Coronavirus Lockdown*, https://www.straitstimes.com/asia/south-asia/supply-chaos-and-fears-of-food-shortages-in-india-amid-coronavirus-lockdown (consulté le 10 avril 2020). [9]

Times of India (2020), *Every Grain Will Be Procured, Center Assures Farmers*, https://timesofindia.indiatimes.com/india/not-a-single-grain-produced-by-farmers-to-be-left-without-being-procured-says-agri-minister/articleshow/75087196.cms (consulté le 10 avril 2020). [4]

Times of India (2020), *Govt Relaxes Norms for Agriculture and Farming Sector*, https://timesofindia.indiatimes.com/india/coronavirus-lockdown-govt-relaxes-norms-for-agriculture-and-farming-sector/articleshow/74983439.cms (consulté le 10 avril 2020). [1]

14 Indonésie

Soutien à l'agriculture

Les politiques principales de l'Indonésie en matière agricole sont énoncées dans la loi de 2012 sur l'alimentation, qui fixe comme objectifs la souveraineté alimentaire et l'autosuffisance. Ces objectifs se sont traduits dans la pratique par des programmes visant à atteindre l'autosuffisance dans un certain nombre d'aliments de base (riz, maïs, soja, sucre et viande bovine). Par conséquent, l'élément principal du soutien à l'agriculture en Indonésie est le soutien des prix du marché pour les producteurs, dont un soutien négatif pour l'huile de palme. Un programme d'aide alimentaire a également été mis en place pour les consommateurs les plus défavorisés.

Le soutien aux producteurs agricoles a fortement augmenté dans les années 2000 – de 7 % à 24 % des recettes agricoles brutes –, puis s'est maintenu plus ou moins à ce niveau au cours de la précédente décennie. Les dépenses consacrées aux services d'intérêt général dont bénéficie le secteur (ESSG) sont faibles par rapport au soutien aux producteurs, et représentent 5.5 % de l'Estimation du soutien total (EST). Au total, le soutien à l'agriculture représente environ 3.2 % du PIB.

Principales évolutions de l'action publique

Les grandes orientations de la politique agricole de 2012 ont été maintenues sur la période 2015-19. Les producteurs ont principalement bénéficié d'un soutien des prix du marché – grâce à des mesures internes et à des mesures commerciales – et de transferts budgétaires au titre de l'utilisation d'intrants variables (principalement subventions aux engrais, aux semences, au crédit et aux équipements). Les prix minimum d'achat pour le sucre, le soja et le riz non décortiqué sont restés constants en valeur nominale depuis 2015. Par ailleurs, l'Indonésie a maintenu la taxe d'exportation sur l'huile de palme et le cacao mais depuis 2015, elle impose également un droit d'exportation de 50 USD/tonne sur l'huile de palme brute. En 2019, le gouvernement a annoncé l'augmentation de 15 % à 30 % de la teneur obligatoire d'huile de palme dans le biodiesel.

Les subventions aux engrais restent les principaux bénéficiaires des dépenses budgétaires au profit du secteur agricole. Leur financement a augmenté, certaines économies engendrées par les réformes du régime de subventions aux carburants ayant été réaffectées à ce poste. Les investissements publics dans l'infrastructure ont continué à augmenter depuis 2015, principalement pour la riziculture.

BULOG, l'agence nationale de la logistique, continue à intervenir sur les marchés et pour les achats de riz. Le soutien des prix du riz est la principale forme de soutien à l'agriculture. Pour compenser certains des effets de ce type de soutien, BULOG a poursuivi la distribution de riz dans le cadre du programme RASTRA (qui avait remplacé RASKIN) de 2012 à mai 2019. En juin 2019, le programme a été transformé en un système de distribution de bons d'alimentation par voie électronique appelé BPNT, qui est coordonné par le ministère des Affaires sociales. En 2018 et 2019, les transferts budgétaires visant à financer ce système se sont élevés à 20 800 milliards IDR (1.5 milliard USD), contre 21 800 milliards IDR

(1.7 milliard USD) en 2015. Une réglementation a en outre été instaurée en août 2017 pour fixer le prix de détail maximal du riz de qualité moyenne.

Évaluation et recommandations

- La politique agricole de l'Indonésie n'a pas foncièrement changé d'objectif depuis les cinq dernières années. Il existe de larges écarts de prix entre le marché intérieur et les marchés internationaux des produits importés comme le riz, le maïs et la volaille. Les pouvoirs publics ont mis l'accent sur l'autosuffisance, et les mesures commerciales prises en conséquence visaient à parvenir à l'autonomie alimentaire. Or, les effets observés sur les incitations et sur les prix risquent d'aller à l'encontre de certains des grands objectifs qui sous-tendent la loi de 2012 sur l'alimentation, en particulier l'accessibilité financière des produits pour les consommateurs ainsi que la diversification de la production et de l'alimentation.
- La réforme actuelle des programmes d'aide alimentaire est conforme aux recommandations de l'OCDE (OCDE, 2015[1] ; OCDE, 2016[2]), et le remplacement progressif du dispositif de distribution physique RASTRA par le système de distribution de bons d'alimentation par voie électronique BPNT est une étape importante vers plus d'efficacité. Une fois achevée, la réforme devrait favoriser un meilleur ciblage de l'action publique et une plus grande sécurité alimentaire.
- Les subventions aux engrais sont coûteuses et l'on s'interroge sur les avantages qu'elles procurent aux agriculteurs. L'utilisation d'engrais peut aussi avoir des effets préjudiciables pour l'environnement lorsqu'elle n'est pas adaptée aux sols ni aux conditions de production au niveau local. Il serait plus efficace de transformer ces subventions en versements moins couplés par unité de surface car cela permettrait une utilisation plus efficiente des intrants, sur le modèle de ce qui a progressivement été mis en place dans d'autres pays (dont la Chine).
- Il conviendrait de mettre davantage l'accent sur des mesures qui améliorent la compétitivité de l'agriculture et des zones rurales, stimulent la productivité intérieure grâce à des investissements dans l'infrastructure et dans le système d'innovation, et en allégeant les contraintes pesant sur l'investissement privé. Les économies budgétaires découlant d'une diminution des subventions aux intrants pourraient être utilisées pour améliorer le système d'innovation agricole indonésien et apprendre aux agriculteurs à mieux gérer la production et les ressources naturelles sur leurs exploitations, ce qui contribuerait sur le long terme à la croissance de la productivité de l'agriculture et à la réduction de la pauvreté.
- Les importations de produits agroalimentaires sont soumises à des exigences administratives de plus en plus nombreuses, qui portent sur la sécurité des aliments, la quarantaine, les normes des produits et l'étiquetage. Ces exigences, mais aussi les déséquilibres dans l'application de la réglementation et le manque de transparence sur l'évolution des règles s'ajoutent aux coûts commerciaux. Des exigences fondées sur des données scientifiques, une transparence accrue et une application cohérente des mesures contribueraient à alléger ces coûts croissants. La récente mise en place d'un site Internet consacré aux exigences et aux licences d'importation pourra contribuer à une plus grande transparence.
- L'Indonésie n'a pas fixé d'objectifs précis en matière de réduction des émissions de GES du secteur agricole dans ses contributions déterminées au niveau national (CDN). Le plan national de réduction des émissions inclut un ensemble d'objectifs à atteindre à l'horizon 2020, dont la gestion des terres agricoles sans brûlis et la reforestation. En s'appuyant sur l'évaluation systématique de l'efficacité des mesures en vigueur actuellement, l'Indonésie pourrait améliorer la contribution de l'agriculture, du secteur forestier et de l'exploitation des sols à l'atténuation du changement climatique.

Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19

Politiques agricoles

Le gouvernement indonésien a assoupli les conditions d'accès au Kredit Usaha Rakyat (programme populaire de crédit pour les entreprises) et au micro-crédit pour les PME, y compris dans le secteur agro-alimentaire. Cela inclut l'assouplissement de certaines exigences administratives pour l'octroi de nouveaux prêts (comme le permis d'activité, le numéro fiscal et des documents annexes). Pour les prêts en cours, un moratoire de six mois est consenti pour le remboursement du capital et des intérêts. Ce dispositif est financé par une enveloppe de 6 100 milliards IDR (386.3 millions USD).

Des mesures fiscales ont également été prises, notamment des abattements pour les entreprises et des réductions de l'impôt sur le revenu pour les travailleurs du secteur de la transformation, conditionnées à un plafond de revenus. Le processus de restitution de la taxe sur la valeur ajoutée pour 19 secteurs répertoriés (dont l'agro-alimentaire) a été accéléré.

D'autres mesures ont été adoptées comme la réduction des droits de douane et d'accise, ainsi que la simplification et l'allègement des restrictions appliquées à certains produits agricoles, notamment celles visant à protéger les secteurs manufacturier, alimentaire et médical. À titre d'exemple, les obligations de certification ont été supprimées pour les importations d'oignons et d'ail. Les processus d'importation et d'exportation ont en outre été accélérés, notamment grâce aux services de la plateforme logistique *National Logistic Ecosystem* (NLE).

Un plan de relance a été approuvé pour injecter des fonds publics dans l'économie, y compris le secteur agro-alimentaire. Une enveloppe est ainsi affectée aux industries et aux entreprises (220 000 milliards IDR, soit 14 milliards USD) pour faire repartir l'économie.

Mesures en faveur des consommateurs

Un nouveau dispositif de protection sociale (de 65 000 milliards IDR, soit 4.12 milliards USD) a été mis en place sous forme de financement des biens essentiels tels que l'électricité, le logement, les fournitures de base et l'éducation.

Le 16 mars 2020, le chef du groupe de travail national sur l'alimentation (*National Task Force on Food*) a publié une note sur la limitation des achats de produits alimentaires de base, afin de prévenir les achats de panique dans les zones touchées par le COVID-19. Le 18 mars, cette note a été retirée, les stocks d'aliments de base étant considérés comme suffisants.

Graphique 14.1. Indonésie : Évolution du soutien à l'agriculture

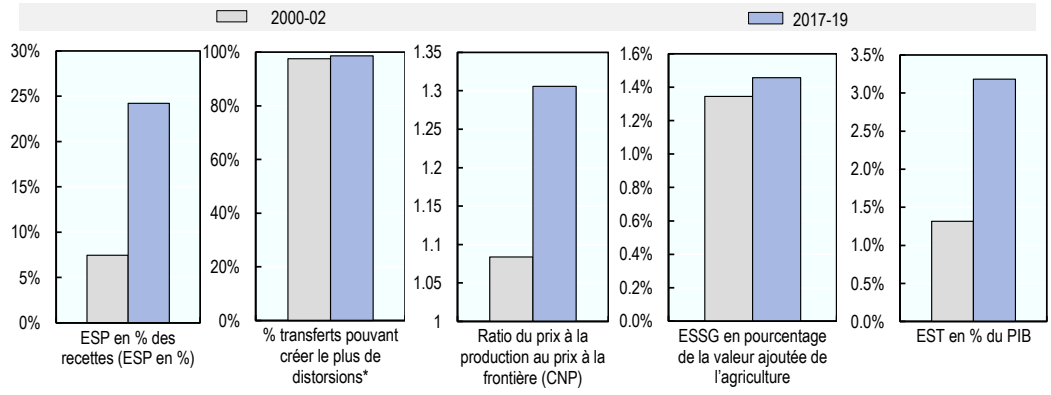

Note : * Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions, dans les transferts cumulés aux producteurs.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146225

Le **soutien aux producteurs** (ESP en %) a fortement augmenté dans les années 2000 – de 7 % à 24 % des recettes agricoles brutes –, puis s'est maintenu plus ou moins à ce niveau au cours de la précédente décennie. Presque tous les transferts aux producteurs présentent les **formes susceptibles de créer le plus de distorsions** ; c'est le cas principalement du soutien des prix du marché (y compris le soutien négatif pour l'huile de palme), mais aussi des versements fondés sur l'utilisation d'intrants variables (graphique 14.1). Entre 2018 et 2019, le niveau du soutien a progressé de moins de 2 %, le soutien des prix étant partiellement contrebalancé par une baisse des transferts budgétaires (graphique 14.2). En moyenne, les prix perçus par les producteurs ont été supérieurs de 30 % aux prix mondiaux, mais d'importantes différences demeurent entre les produits. Le sucre, le cacao, le maïs et le riz sont les produits ayant bénéficié de la plus grosse part des transferts au titre d'un seul produit (TSP) dans les recettes agricoles brutes, de l'ordre de 40 % au moins pour chacun. Les dépenses consacrées aux **services d'intérêt général** (ESSG) ont atteint 1.4 % de la valeur ajoutée agricole, ce qui est très inférieur à la moyenne de l'OCDE. Le **soutien total à l'agriculture** en pourcentage du PIB s'est accru au cours des vingt dernières années – de 1.3 % à 3.1 % –, principalement en raison de l'augmentation du soutien aux producteurs (ESP).

Graphique 14.2. Indonésie : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019

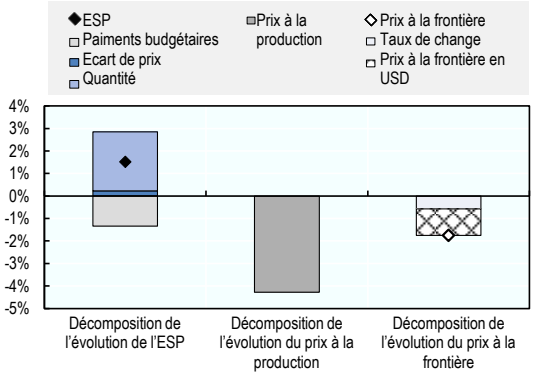

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146244

Graphique 14.3. Indonésie : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19

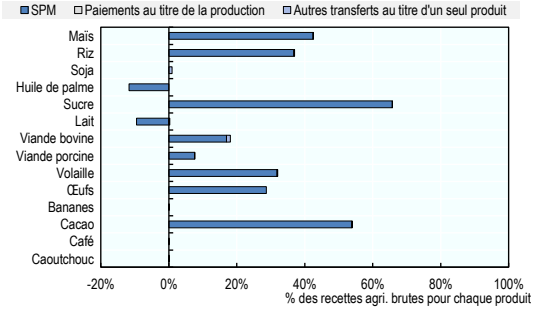

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146263

Tableau 14.1. Indonésie : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	2000-02	2017-19	2017	2018	2019p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**23 813**	**120 673**	**120 162**	**118 043**	**123 813**
dont : *part des produits SPM (%)*	72.0	77.0	76.8	77.1	77.2
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**22 684**	**79 452**	**80 632**	**77 469**	**80 255**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**1 800**	**29 927**	**31 614**	**28 781**	**29 387**
Soutien au titre de la production des produits de base	1 707	27 142	28 795	25 829	26 803
Soutien des prix du marché[1]	1 707	27 142	28 795	25 829	26 803
Soutien positif des prix du marché	2 309	29 158	30 588	27 937	28 949
Soutien négatif des prix du marché	-602	-2 015	-1 792	-2 108	-2 146
Paiements au titre de la production	0	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	82	2 769	2 802	2 935	2 570
Utilisation d'intrants variables	19	2 328	2 275	2 515	2 195
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	59	429	519	403	367
avec contraintes sur les intrants	1	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	4	11	9	17	8
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	11	16	16	17	14
Au titre des Recettes / du Revenu	11	16	16	17	14
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**7.4**	**24.2**	**25.7**	**23.8**	**23.2**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.08**	**1.31**	**1.33**	**1.30**	**1.29**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.08**	**1.32**	**1.35**	**1.31**	**1.30**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**382**	**1 882**	**2 506**	**1 060**	**2 082**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	45	81	84	74	84
Services d'inspection et de contrôle	14	46	50	48	41
Développement et entretien des infrastructures	323	906	901	871	947
Commercialisation et promotion	0	5	8	2	5
Coût du stockage public	0	844	1 463	65	1 005
Divers	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**15.8**	**5.5**	**6.7**	**3.4**	**6.3**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-2 067**	**-21 152**	**-21 282**	**-20 312**	**-21 861**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-2 108	-23 857	-25 233	-22 288	-24 051
Autres transferts des consommateurs	-309	-541	-528	-658	-436
Transferts des contribuables aux consommateurs	328	2 014	3 262	1 349	1 432
Surcoût de l'alimentation animale	22	1 232	1 217	1 284	1 195
ESC en pourcentage (%)	**-9.2**	**-27.3**	**-27.5**	**-26.7**	**-27.7**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.12**	**1.44**	**1.47**	**1.42**	**1.44**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.10**	**1.38**	**1.38**	**1.36**	**1.38**
Estimation du soutien total (EST)	**2 511**	**33 824**	**37 381**	**31 190**	**32 901**
Transferts des consommateurs	2 417	24 398	25 761	22 946	24 487
Transferts des contribuables	403	9 966	12 148	8 902	8 849
Recettes budgétaires	-309	-541	-528	-658	-436
EST en pourcentage (% du PIB)	**1.3**	**3.2**	**3.7**	**3.0**	**2.9**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**803**	**6 681**	**8 586**	**5 361**	**6 097**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.4**	**0.6**	**0.8**	**0.5**	**0.5**
Déflateur du PIB (2000-02=100)	**272**	**930**	**902**	**936**	**953**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**9 322.08**	**13 921.55**	**13 381.48**	**14 232.88**	**14 150.28**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.
1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour l'Indonésie sont : le maïs, le riz, le soja, le sucre, le lait, le bœuf et le veau, la viande de porc, la volaille, les œufs, les bananes, le manioc, les fèves de cacao, le café, l'huile de palme et le caoutchouc.

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

Références

OCDE (2016), *Politiques agricoles : suivi et évaluation 2016*, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/agr_pol-2016-fr. [2]

OCDE (2015), *Managing Food Insecurity Risk: Analytical Framework and Application to Indonesia*, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/9789264233874-en. [1]

15 Israël

Soutien à l'agriculture

Malgré les efforts déployés avec constance par Israël pour mettre en place des mesures favorisant les mécanismes du marché, le soutien total à l'agriculture a continué de croître de 2017 à 2019, principalement en raison du maintien de la réglementation, du contrôle des prix et de la protection douanière sur certains produits.

La part du soutien aux producteurs dans les recettes agricoles brutes (ESP en %) atteint 16.7 % sur la période 2017-19, une valeur proche de la moyenne des pays de l'OCDE. Parallèlement, la part des formes de soutien susceptibles de créer le plus de distorsions sur les marchés est bien plus élevée (91 %) que dans les pays de l'OCDE en moyenne. Cette proportion peut s'expliquer par le maintien du soutien des prix intérieurs et de mesures à la frontière en faveur de plusieurs types de viande et produits laitiers ainsi que de certains fruits et légumes. Les producteurs de volaille et de lait continuent de bénéficier de la plus grande part du soutien des prix du marché, soit 33 % de l'ESP totale sur la période 2017-19. L'estimation du soutien total à l'agriculture (EST) est restée stable, à 0.4 % du PIB.

Sur cette même période, la part de l'estimation du soutien aux services d'intérêt général (indiquée par l'ESSG) dans le soutien total s'est élevée à 13 % de l'EST et à 5 % de la valeur ajoutée agricole, ce dernier chiffre se situant au-dessous de la moyenne des pays de l'OCDE. Les dépenses publiques consacrées aux services généraux ont progressé de 7 % en 2019, en raison des dépenses supplémentaires engagées dans le développement et l'entretien des infrastructures ainsi que dans le système de connaissances et d'innovation agricoles.

Principales évolutions de l'action publique

Les élections d'avril et de septembre 2019 n'ayant pas été décisives, le pays s'est trouvé administré par un gouvernement de transition durant la majeure partie de l'année, ce qui a bloqué tout changement d'importance dans les politiques et n'a pas permis notamment de faire avancer les réformes qui avaient été amorcées dans les secteurs du lait et des œufs.

Les précipitations annuelles ayant été plus importantes, l'Autorité de l'eau a augmenté le quota d'eau attribué à l'agriculture dans le réseau national et dans la région septentrionale. Parallèlement, la mise en œuvre de la réforme de la tarification de l'eau pour l'agriculture, qui vise à faire converger les prix de cette ressource, s'est poursuivie, l'incidence de la hausse des prix sur les producteurs étant compensée par des subventions et une contribution aux investissements dans la gestion de l'eau.

Prolongeant l'action passée et en cours visant à soutenir la viabilité future de l'agriculture, le gouvernement a créé un centre national d'application et de développement des techniques d'édition génomique en agriculture et lancé un nouveau programme destiné à encourager les échanges entre la recherche publique et les industriels.

L'action menée pour améliorer la nutrition s'est également poursuivie, avec un programme d'éducation des enfants à la consommation de légumes et de fruits et avec la mise en œuvre, le 1er janvier 2020, d'un programme d'étiquetage nutritionnel obligatoire qui consiste à apposer sur les aliments emballés un avertissement signalant un niveau excessif de sucre, de sel et/ou de graisse saturée.

Évaluation et recommandations

- En Israël, le niveau de soutien à l'agriculture a continué d'augmenter en raison des mesures de protection d'une sélection de produits par rapport aux marchés internationaux. L'accent mis sur le soutien des prix accroît de fait les distorsions sur les marchés et le coût pour les consommateurs ; il peut aussi être préjudiciable à l'environnement et entraver l'adaptation aux effets du changement climatique.
- Le blocage électoral de 2019 ne devrait pas empêcher le gouvernement de mener à bien les réformes nécessaires dans les secteurs du lait et des œufs. Même si l'on tient compte des progrès attendus de cette réforme, ainsi que de la réduction progressive des droits de douane sur la viande bovine, d'autres produits bénéficient toujours d'une protection douanière considérable. En effet, Israël maintien des droits élevés pour des produits tels que la volaille, la viande ovine et certains fruits et légumes. Ces droits pourraient être progressivement supprimés et, si nécessaire, remplacés temporairement par des paiements directs. Le régime douanier applicable à l'agriculture devrait également être simplifié et éviter les droits non calculés au prorata de la valeur.
- Israël devrait poursuivre et accentuer ses efforts d'allègement des contraintes réglementaires et d'amélioration de la transparence et de la concurrence dans la filière agroalimentaire. Les progrès ainsi réalisés auraient pour effet non seulement de réduire les coûts commerciaux et de favoriser les échanges, mais aussi de diminuer les coûts des activités de transformation et les prix payés par les consommateurs finaux de produits agroalimentaires.
- Les dépenses consacrées aux systèmes de connaissances et d'innovation agricoles sont en constante augmentation, épousant la tendance moyenne des pays de l'OCDE, ce qui devrait aider le pays à rester à l'avant-garde des nouvelles technologies agricoles.
- Des travailleurs qualifiés et le système très complet de gestion de l'eau mis en place par Israël permet au pays de conserver un secteur agricole productif dans un contexte de stress hydrique très intense et contribue à l'adaptation du secteur aux risques futurs liés à l'eau. Il reste que la souplesse du système pourrait encore être améliorée par un renforcement des échanges de droits sur l'eau entre producteurs pratiquant l'irrigation ou avec d'autres usagers, et par un recours à des dispositifs facultatifs de compensation pour les quotas d'eau non utilisés.
- La part de l'agriculture dans les émissions de gaz à effet de serre (GES) du pays étant limitée (moins de 3 %), Israël n'a pas élaboré de politiques d'atténuation des émissions pour ce secteur spécifiquement. Israël devrait toutefois veiller à ce que les émissions de GES générées par les besoins en énergie et en eau de l'agriculture soient pleinement prises en compte dans les efforts d'atténuation du pays.
- Plus généralement, les pouvoirs publics devraient accélérer leur action visant à diminuer les effets négatifs de l'activité agricole sur l'environnement. Ils devraient notamment chercher à réduire plus efficacement les excédents d'azote élevés et croissants que génère la production agricole. Une réforme des mesures qui encouragent la production agricole contribuerait à cet effort. Les programmes agro-environnementaux régionaux devraient aussi être renforcés et complétés par des mesures et réglementations ciblées visant à améliorer les performances environnementales.

Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19

Face à l'épidémie de COVID-19, le gouvernement d'Israël a édicté des règlements d'urgence, y compris différentes restrictions, concernant les activités commerciales, afin de réduire le risque d'infection ainsi que la propagation du virus. La production agricole ainsi que les activités et services connexes (comme l'équarrissage, les services vétérinaires ou la fabrication de matériel agricole) sont considérés comme essentiels et sont donc exclus de ces règlements.

Agriculture

Pour réduire la circulation dans les ministères et leurs services autonomes, seul un nombre limité de collaborateurs jugés « essentiels » ont été autorisés à poursuivre leurs activités professionnelles. Au ministère de l'Agriculture et du Développement rural, comme dans la majorité du secteur public, 33 % des collaborateurs ont d'abord été considérés comme essentiels, puis la proportion a grimpé progressivement à 51 % fin avril. Les services assurés sur les exploitations et dans les ports d'entrée – par les inspecteurs chargés de la protection des végétaux et les vétérinaires, par exemple – ont continué d'être assurés, même s'il a été recommandé de privilégier le télétravail et de se concentrer sur les tâches urgentes.

Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural a mené des inventaires quotidiens des produits agricoles frais pour répertorier les articles manquants et permettre leur importation, le cas échéant. Ainsi, les contingents OMC ont été relevés pour importer des oignons, des concombres et des œufs. Les services de l'inspection et de la protection des végétaux ainsi que les services vétérinaires et de santé animale ont également facilité les importations en acceptant des copies officielles ou scannés des certificats phytosanitaires ou zoosanitaires originaux, ainsi que des certifications électroniques vérifiables, pour des produits particuliers et sous certaines conditions.

En raison de la propagation de l'épidémie, l'entrée des travailleurs étrangers et des travailleurs palestiniens en Israël a été restreinte, et les mesures suivantes ont été prises :

- *Travailleurs étrangers*. Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural a demandé à l'Autorité de la population de proroger le visa de travail des travailleurs thaïlandais lorsque celui-ci était sur le point d'expirer et qui ne pouvait pas être remplacé à brève échéance. L'Autorité de la population a également publié une procédure spéciale de mobilité pour toute la durée de la crise, de façon à permettre que, sous réserve du consentement de la personne concernée, un travailleur puisse être détaché sur une autre exploitation pour une courte période, n'excédant pas un mois, sans qu'il soit besoin d'obtenir une approbation préalable, même si cette autre exploitation ne se situe pas dans le même village. Cette souplesse a été accordée car, dans certains secteurs, comme celui des fleurs, l'activité avait considérablement diminué, tandis que, dans d'autres, les besoins de main-d'œuvre avaient fortement augmenté du fait de l'indisponibilité de travailleurs ou d'une demande accrue des consommateurs.
- Appel aux volontaires. En accord avec le ministère des Finances, un fonds spécial de 6 millions ILS (1.7 million USD) a été constitué en vue d'aider les institutions publiques à recruter des volontaires pour remplacer les travailleurs agricoles absents. La procédure ne finance que les dépenses logistiques liées à ces travailleurs volontaires, comme le transport, la nourriture, l'hébergement et la gestion du système de recrutement.

Chaîne d'approvisionnement agroalimentaire

La flambée de l'épidémie et les consignes d'isolement ont accéléré le lancement de plateformes de commerce électronique sous les auspices du ministère de l'Agriculture et du Développement rural et de l'Autorité de l'innovation.

Protection des consommateurs

Suite à des plaintes de consommateurs, le ministère de l'Économie prend actuellement des mesures renforcées de lutte contre les chefs d'entreprise qui ont profité de la crise liée au coronavirus pour augmenter (juste avant Pessa'h) le prix de certains produits alimentaires au-dessus du prix fixé par les pouvoirs publics. S'il est prouvé que les chefs d'entreprise incriminés ont enfreint la loi en augmentant le prix des produits concernés, ils encourent une amende pénale pouvant aller jusqu'à plusieurs dizaines de milliers de shekels israéliens. Au 7 avril, les infractions constatées portaient sur les œufs, le lait, le fromage et la hallah (Jean, 2020[53]).

Graphique 15.1. Israël : Évolution du soutien à l'agriculture

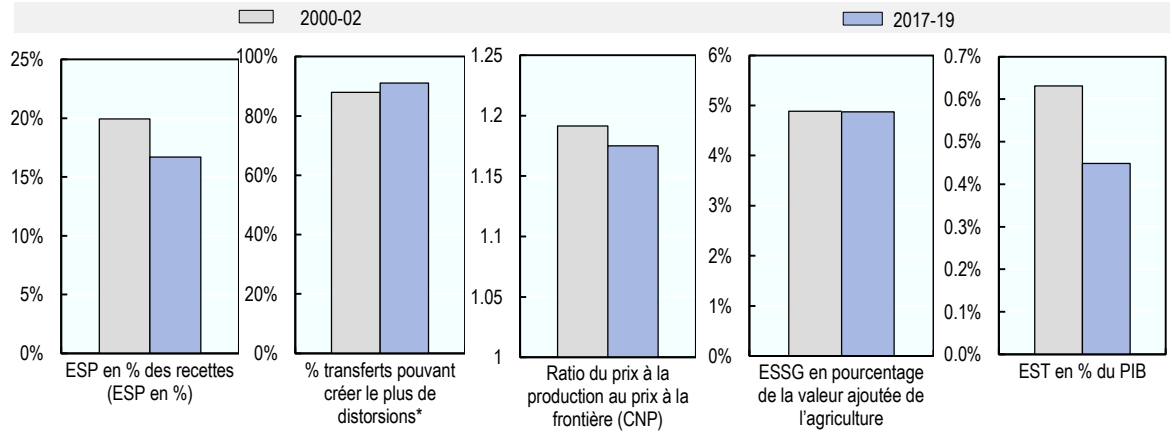

Note : * Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions, dans les transferts cumulés aux producteurs.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146282

Le soutien aux producteurs (ESP en %) a quelque peu reculé entre 2000-02 et 2017-19. Parallèlement, la part des formes de soutien pouvant créer le plus de distorsions reste importante sur les vingt dernières années en raison du niveau élevé du soutien des prix du marché (SPM) et du maintien des mesures de protection douanière (graphique 15.1). Le niveau de soutien a augmenté de 4.6 % entre 2018 et 2019 sous l'effet d'une progression des mesures de nature à fausser les prix (graphique 15.2). Les prix effectifs perçus par les agriculteurs ont diminué de 3 % en moyenne, mais restent supérieurs de 19 % aux prix mondiaux, avec d'importantes disparités entre les produits. Le SPM est la principale composante des transferts au titre d'un seul produit (TSP), lesquels atteignent leur niveau le plus élevé, en proportion des recettes agricoles brutes par produit, dans les cas de la banane, du lait et de la volaille (graphique 15.3). Globalement, les TSP représentent 88 % de l'ESP totale. Les dépenses relatives aux services d'intérêt général (indiquées par l'ESSG), principalement consacrées aux connaissances et aux infrastructures, ont légèrement reculé par rapport à la valeur ajoutée agricole entre 2000-02 et 2017-19.

Graphique 15.2. Israël : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019

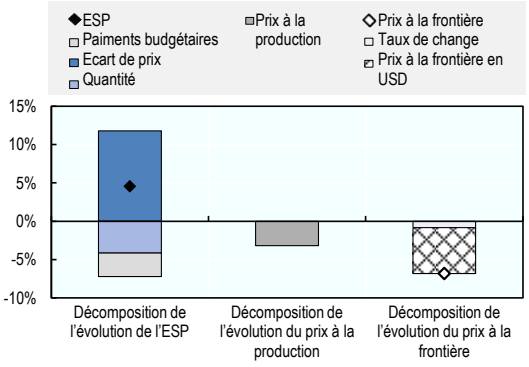

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146301

Graphique 15.3. Israël : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19

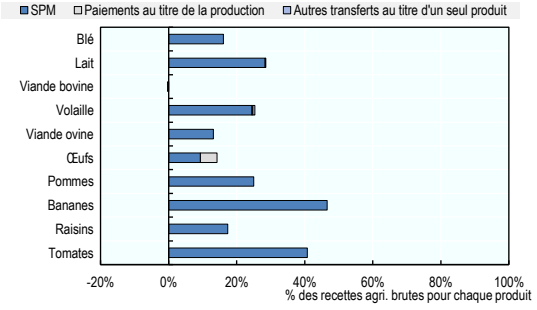

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146320

Tableau 15.1. Israël : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	2000-02	2017-19	2017	2018	2019p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**3 337**	**8 416**	**8 301**	**8 461**	**8 485**
dont : *part des produits SPM (%)*	55.3	54.3	54.4	54.6	53.7
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**3 666**	**10 521**	**9 757**	**11 431**	**10 374**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**714**	**1 445**	**1 384**	**1 436**	**1 515**
Soutien au titre de la production des produits de base	519	1 227	1 146	1 208	1 328
Soutien des prix du marché[1]	509	1 211	1 130	1 191	1 312
Soutien positif des prix du marché	522	1 212	1 131	1 193	1 313
Soutien négatif des prix du marché	-14	-1	-1	-2	-1
Paiements au titre de la production	10	16	16	17	16
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	160	127	154	116	110
Utilisation d'intrants variables	106	89	105	84	79
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	42	20	26	17	18
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	12	18	24	15	14
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	25	82	76	97	72
Au titre des Recettes / du Revenu	21	63	60	77	52
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	4	19	16	20	20
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	8	9	8	14	5
Avec taux de paiement variables	5	9	8	14	5
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	2	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	1	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**19.9**	**16.7**	**16.2**	**16.5**	**17.4**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.19**	**1.17**	**1.16**	**1.17**	**1.19**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.25**	**1.20**	**1.19**	**1.20**	**1.21**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**100**	**224**	**206**	**226**	**241**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	51	97	88	99	103
Services d'inspection et de contrôle	16	27	31	24	25
Développement et entretien des infrastructures	10	83	70	82	96
Commercialisation et promotion	11	1	1	1	1
Coût du stockage public	12	11	12	11	9
Divers	0	6	3	8	7
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**12.4**	**13.4**	**13.0**	**13.6**	**13.7**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-648**	**-1 762**	**-1 477**	**-2 070**	**-1 739**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-473	-1 202	-1 109	-1 216	-1 281
Autres transferts des consommateurs	-180	-563	-371	-858	-459
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	5	3	2	4	2
ESC en pourcentage (%)	**-17.4**	**-16.7**	**-15.1**	**-18.1**	**-16.8**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.21**	**1.20**	**1.18**	**1.22**	**1.20**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.21**	**1.20**	**1.18**	**1.22**	**1.20**
Estimation du soutien total (EST)	**814**	**1 669**	**1 590**	**1 662**	**1 756**
Transferts des consommateurs	653	1 765	1 480	2 073	1 741
Transferts des contribuables	341	468	482	446	475
Recettes budgétaires	-180	-563	-371	-858	-459
EST en pourcentage (% du PIB)	**0.6**	**0.4**	**0.5**	**0.4**	**0.4**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**305**	**458**	**460**	**470**	**444**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.2**	**0.1**	**0.1**	**0.1**	**0.1**
Déflateur du PIB (2000-02=100)	**100**	**134**	**132**	**133**	**136**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**4.34**	**3.59**	**3.60**	**3.60**	**3.56**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.
Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.
1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour Israël sont : le blé, le coton, les arachides, les tomates, les poivrons, les pommes de terre, les avocats, les bananes, les oranges, les pamplemousses, le raisin, les pommes, le lait, la viande bovine et ovine, la volaille et les œufs.

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données).
http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

Références

Jean, C. (2020), « Business owners exploit coronavirus crisis to raise food prices », *Jerusalem Post*, https://www.jpost.com/Israel-News/Business-owners-exploit-coronavirus-crisis-to-raise-food-prices-623949. [1]

16 Japon

Soutien à l'agriculture

Au cours des dix dernières années, le Japon a peu à peu réduit son soutien à l'agriculture, mais le niveau de soutien a peu évolué dernièrement. Le soutien aux producteurs (ESP) reste élevé en proportion des recettes agricoles brutes (41 % en 2017-19) et est près de 2.4 fois supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE. L'estimation du soutien total à l'agriculture (EST) représentait 0.9 % du PIB du Japon en 2017-19. La majeure partie a été consacrée au soutien direct aux producteurs.

Le soutien des prix du marché (SPM) demeure la principale composante de l'ESP ; avec une part d'environ 80 % sur la période 2017-19. Il passe principalement par des mesures à la frontière, en particulier pour le riz, la viande porcine et le lait. Les paiements versés aux producteurs ont diminué entre 2018 et 2019. Les paiements budgétaires aux producteurs prennent principalement la forme de paiements au titre de la superficie et le revenu.

Les dépenses consacrées aux services d'intérêt général bénéficiant à l'agriculture (ESSG) représentent 20 % du soutien total à l'agriculture (EST), une part supérieure à la moyenne des pays de l'OCDE, mais qui diminue depuis les années 1990. La majorité des dépenses comptabilisées dans l'ESSG a financé le développement et l'entretien des infrastructures agricoles, représentant plus des quatre cinquièmes de l'ESSG en 2017-19.

Principales évolutions de l'action publique

Le Plan fondamental pour l'alimentation, l'agriculture et les zones rurales, qui définit l'orientation générale de la politique agricole du Japon pour la décennie à venir, a été revu en mars 2020. En réponse à des difficultés telles que la baisse de la population agricole et la mise en œuvre de nouveaux accords commerciaux de grande envergure, le plan vise à renforcer la production agricole indépendamment de la taille de l'exploitation ou de l'environnement montagneux ou vallonné. L'accent est également mis sur la pérennisation des zones rurales. Enfin, le Plan fondamental traite des dispositions prises pour faire face au COVID-2019.

Une série de catastrophes naturelles de grande ampleur, dont des ouragans et de fortes pluies, ont frappé le Japon en 2019, nuisant gravement au secteur agricole. Les dégâts causés par ces catastrophes aux secteurs agricole, forestier et halieutique s'élèveraient à 460.2 milliards JPY (4.2 milliards USD). Le gouvernement a affecté un budget supplémentaire de 105.4 milliards JPY (1 milliard USD) pour la remise en état de ces secteurs, lequel sera principalement utilisé pour la restauration des terres et des installations agricoles, ainsi que des glissements de terrain et des routes détruites en montagne.

Le Japon a relevé la taxe à la consommation de 8 % à 10 % pour la plupart des biens et des services en octobre 2019. Cependant, la taxe à la consommation pour les produits alimentaires et les boissons est maintenue à 8 %, sauf pour les boissons alcoolisées et les repas consommés sur le lieu de vente, afin d'atténuer l'effet négatif sur les ménages.

L'accord Japon–États-Unis est entré en vigueur le 1er janvier 2020. En vertu de cet accord, le Japon supprime ou réduit les droits de douane appliqués à certains produits agricoles américains et fournit un contingent préférentiel réservé aux États-Unis pour d'autres. Les États-Unis éliminent ou réduisent les droits de douane appliqués à 42 produits agricoles.

Évaluation et recommandations

- Le Japon a mis en œuvre certaines réformes de la politique agricole depuis le début des années 2000 et a exécuté des programmes qui font évoluer le secteur vers une meilleure prise en compte des mécanismes du marché. Cependant, le soutien aux producteurs reste plus de deux fois supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE en pourcentage des recettes agricoles brutes, et continue d'être dominé par le soutien des prix du marché (SPM), qui figure parmi les formes de soutien susceptibles de fausser le plus les échanges. D'autres améliorations sont possibles pour réduire le SPM et supprimer les mesures qui masquent les signaux du marché.
- La mise en œuvre de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste et de l'Accord de Partenariat économique (APE) Japon-UE a fait baisser les barrières à la frontière des produits agricoles importés dans le cadre de ces accords. Avec l'entrée en vigueur de l'accord bilatéral avec les États-Unis, certains produits agricoles américains bénéficieront d'un meilleur accès au marché. La concurrence accrue sur le marché national pourrait également favoriser une évolution structurelle et une nouvelle hausse de la productivité du secteur agricole japonais. Cependant, le fait d'exclure certains produits clés tels que le riz de la réduction des obstacles au commerce limite les bénéfices possibles.
- La poursuite du soutien à la diversification des cultures devrait contribuer à freiner l'abandon des rizières. Toutefois, d'autres politiques devraient être alignées sur l'ambition de réaffecter la superficie rizicole à d'autres cultures, impliquant notamment une réduction du soutien élevé des prix du marché pour le riz.
- Des catastrophes naturelles de grande ampleur ont continué de frapper le Japon en 2019, entraînant un important manque à gagner pour le secteur agricole. Les fonds nécessaires pour remettre en état les infrastructures endommagées dans les régions et les exploitations ont soumis les budgets publics à forte pression, tant au plan national que régional. L'existence d'un filet de sécurité pour les agriculteurs, comme un programme d'assurance des revenus, constitue une étape vers l'atténuation du risque et des dégâts. Néanmoins, étant donné la hausse attendue de la fréquence et de l'intensité des catastrophes liées au climat, le gouvernement devrait redoubler d'efforts pour préparer des programmes exhaustifs afin de développer la capacité de résilience du secteur.
- La performance environnementale de l'agriculture peut être nettement améliorée. Le Japon affiche l'un des excédents d'éléments nutritifs les plus élevés des pays de l'OCDE. En outre, bien que les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'origine agricole aient été les plus faibles des pays de l'OCDE, le secteur représente plus des trois quarts des émissions totales de méthane et la moitié des émissions nationales d'hémioxyde d'azote. Le Japon s'est fixé comme objectif, dans le cadre de sa contribution prévue déterminée au niveau national, de réduire ses émissions de 26 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2013, mais aucun objectif précis n'a été défini pour le secteur agricole. Plusieurs programmes environnementaux ont été mis en œuvre, mais les programmes de la politique agricole devraient constamment inciter les agriculteurs à adopter des pratiques de production durables. Les pouvoirs publics devraient élaborer un cadre intégré de politique agroenvironnementale assorti d'objectifs quantitatifs où les agriculteurs s'engagent à améliorer leur performance environnementale.
- Si la part des dépenses consacrées aux services d'intérêt général bénéficiant à l'agriculture en proportion du soutien total est supérieure à la moyenne des pays de l'OCDE, elle diminue depuis

les années 1990. Par ailleurs, la plupart de ces dépenses ont été consacrées au développement et à l'entretien des infrastructures. Des progrès doivent être faits pour ce qui touche au soutien aux connaissances et à l'innovation agricoles afin d'améliorer la compétitivité et la durabilité du secteur.

Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19

Agriculture

Le Japon[1] a annoncé un programme de relance de 108 200 milliards JPY°(992 milliards USD) en avril 2020, équivalent à environ 20 % de son PIB. Ce programme comprend les mesures suivantes pour le secteur agroalimentaire.

- Les producteurs agricoles qui ont des difficultés à poursuivre leurs activités commerciales ont accès à des prêts dont le montant a été revu à la hausse, à des bonifications d'intérêt et à des prêts à long terme à faible taux d'intérêt.
- Afin d'atténuer l'impact de la baisse de la consommation de lait résultant de la fermeture des écoles, un programme d'un montant de 2.3 milliards JPY (21.5 millions USD) soutient les producteurs et les transformateurs de produits laitiers : l'excédent de lait est réorienté pour être transformé et l'excédent de lait dégraissé en poudre est utilisé dans les aliments pour animaux.
- Les producteurs et les vendeurs qui destinaient leurs produits alimentaires et agricoles aux repas scolaires peuvent bénéficier d'une aide pour trouver d'autres circuits de vente. Les producteurs et les vendeurs pourraient également faire don de ces produits restants aux banques alimentaires, les frais de transport étant compensés.

Le gouvernement accorde une subvention aux employeurs du secteur agro-alimentaire qui accordent des congés payés spéciaux en plus des congés payés annuels statutaires à leurs employés, qu'ils soient en contrat à durée déterminée ou à durée indéterminée, lorsqu'ils doivent prendre un congé pour s'occuper de leurs enfants dont l'école ou le fournisseur de services de garde est temporairement fermé en tant qu'intervention d'urgence de COVID-19.

Le ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche (MAFF) a prolongé les délais de versement des primes du programme d'assurance du revenu et d'entraide agricole.

Les mesures en rapport avec le COVID-19 ont été incluses dans le Plan fondamental pour l'alimentation, l'agriculture et les zones rurales (le Plan fondamental), que le Japon a revu en mars 2020. Le Plan fondamental, qui définit l'orientation globale de la politique agricole du Japon pour la décennie à venir, porte sur la stimulation de la demande intérieure de produits agricoles, la préservation des emplois agricoles et la communication d'informations pertinentes sur l'approvisionnement alimentaire aux consommateurs.

Chaîne d'approvisionnement agroalimentaire

La demande à court terme de produits agricoles nationaux (par exemple, viande bovine, produits laitiers, légumes, fleurs coupées) poursuivant sa baisse, le MAFF a essayé de stimuler la demande des produits agricoles lors de conférences de presse, sur des sites Web et sur les réseaux sociaux.

Le MAFF a publié des lignes directrices opérationnelles générales pour les agriculteurs et les exploitants du secteur alimentaire au cas où des travailleurs seraient contaminés par le COVID-19. Ces lignes directrices ont été mises en ligne.

Protection des consommateurs

Le gouvernement surveille les chaînes d'approvisionnement alimentaire afin de détecter toute pénurie alimentaire. Le MAFF fournit des renseignements sur la disponibilité des aliments au public et s'assure également que des stocks d'aliments de base (riz et blé) avaient été constitués. Le gouvernement a également appelé les citoyens à éviter les achats dictés par la panique.

Graphique 16.1. Japon : Évolution du soutien à l'agriculture

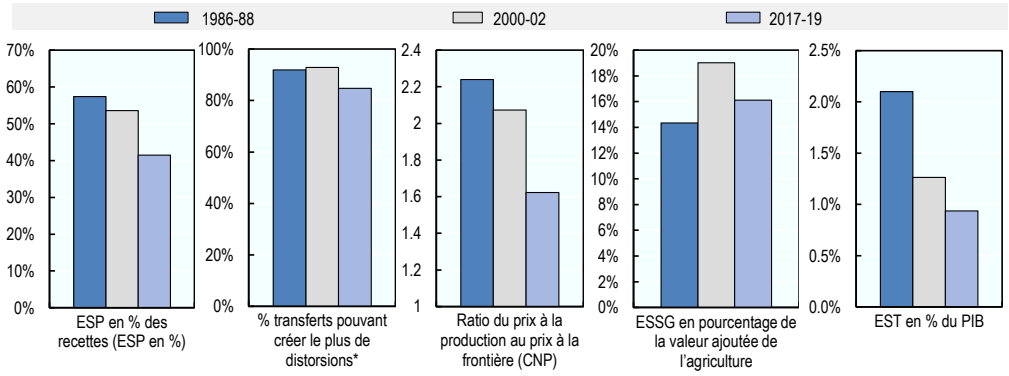

Note : * Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions, dans les transferts cumulés aux producteurs.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146339

Le **soutien aux agriculteurs (ESP en %)** diminue progressivement depuis plusieurs années. En 2017-19, il a représenté environ 41 % des recettes agricoles brutes (graphique 16.1). Cette proportion s'élevait à 57 % il y a 30 ans (1986-88) et elle est donc en baisse, mais elle reste 2.4 fois supérieure à la moyenne des pays de l'OCDE. La part des formes de soutien susceptibles de créer le plus de distorsions (SPM principalement) n'a diminué que modérément et s'élève encore environ 80 % de l'ESP, ce qui signifie qu'elle reste la principale composante de ce soutien. Le soutien aux producteurs a légèrement augmenté en 2019, la hausse du SPM ayant largement compensé quelques réductions du soutien budgétaire. En moyenne, les écarts de prix se sont élargis du fait de la non-répercussion de la baisse des prix à la frontière sur les prix intérieurs (graphique 16.2). En moyenne, les prix perçus par les producteurs ont été supérieurs de 62 % aux prix mondiaux en 2017-19. Le niveau de soutien varie selon les produits, mais le SPM constitue souvent la principale composante du soutien visant des produits particuliers (transferts au titre d'un seul produit, TSP). Les écarts de prix les plus importants et, par conséquent, les proportions les plus élevées de TSP dans les recettes agricoles brutes concernent le riz, suivi par l'orge, le raisin, le sucre, le lait et le chou (parts toutes supérieures à 50 %) (graphique 16.3). Les dépenses consacrées aux services d'intérêt général (ESSG) équivalaient à 16 % de la valeur ajoutée de l'agriculture en 2017-19 et étaient principalement utilisées pour le développement et l'entretien d'infrastructures telles que les systèmes d'irrigation et les installations de drainage, ainsi que pour la prévention des catastrophes naturelles. La part du soutien total à l'agriculture (EST) dans le PIB, qui diminue au fil du temps, s'est élevée à 0.9 %, contre 2.1 % en 1987-89.

Graphique 16.2. Japon : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019

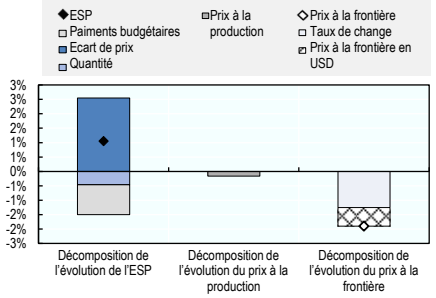

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146358

Graphique 16.3. Japon : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19

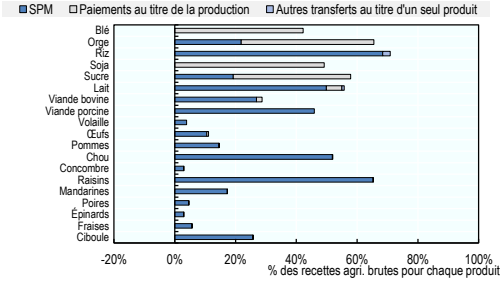

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146377

Tableau 16.1. Japon : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	1986-88	2000-02	2017-19	2017	2018	2019p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**72 767**	**76 354**	**82 944**	**82 670**	**81 999**	**84 162**
***dont :** part des produits SPM (%)*	68.4	63.8	66.6	66.4	67.0	66.3
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**94 458**	**107 904**	**118 244**	**117 050**	**118 381**	**119 300**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**44 611**	**43 955**	**37 403**	**37 780**	**36 785**	**37 645**
Soutien au titre de la production des produits de base	40 996	40 828	31 692	31 610	31 213	32 252
Soutien des prix du marché[1]	39 458	38 471	30 101	30 134	29 508	30 661
Soutien positif des prix du marché	39 458	38 471	30 101	30 134	29 508	30 661
Soutien négatif des prix du marché	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la production	1 539	2 358	1 591	1 476	1 705	1 591
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	1 434	976	852	937	879	740
Utilisation d'intrants variables	403	85	10	11	10	10
avec contraintes sur les intrants	403	85	0	0	0	0
Formation de capital fixe	890	724	580	667	611	463
avec contraintes sur les intrants	403	85	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	142	167	262	260	258	267
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	621	613	2 089	2 437	1 950	1 879
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	201	119	261	222
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	621	613	1 888	2 318	1 689	1 658
avec contraintes sur les intrants	0	0	1 225	1 243	1 235	1 198
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	1 560	1 538	2 770	2 795	2 743	2 773
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	1 560	1 538	2 770	2 795	2 743	2 773
avec exceptions sur les produits	1 560	1 257	2 536	2 566	2 510	2 532
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**57.4**	**53.6**	**41.4**	**41.8**	**41.2**	**41.3**
CNP des producteurs (coeff.)	**2.24**	**2.07**	**1.62**	**1.63**	**1.62**	**1.62**
CNS aux producteurs (coeff.)	**2.35**	**2.16**	**1.71**	**1.72**	**1.70**	**1.70**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**8 769**	**12 141**	**9 228**	**9 452**	**9 144**	**9 088**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	514	861	987	986	984	990
Services d'inspection et de contrôle	55	66	93	68	73	138
Développement et entretien des infrastructures	7 747	10 620	7 893	8 184	7 827	7 668
Commercialisation et promotion	152	248	134	98	143	160
Coût du stockage public	301	345	121	116	116	132
Divers	0	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**16.3**	**21.7**	**19.8**	**20.0**	**19.9**	**19.4**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-53 525**	**-49 474**	**-43 181**	**-42 720**	**-42 857**	**-43 967**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-38 964	-38 460	-30 824	-30 964	-30 195	-31 312
Autres transferts des consommateurs	-14 520	-11 100	-12 979	-12 470	-13 264	-13 202
Transferts des contribuables aux consommateurs	-108	35	6	5	5	6
Surcoût de l'alimentation animale	68	51	615	709	597	540
ESC en pourcentage (%)	**-56.7**	**-45.8**	**-36.5**	**-36.5**	**-36.2**	**-36.9**
CNP des consommateurs (coeff.)	**2.31**	**1.85**	**1.59**	**1.59**	**1.58**	**1.60**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**2.31**	**1.85**	**1.58**	**1.57**	**1.57**	**1.58**
Estimation du soutien total (EST)	**53 272**	**56 130**	**46 637**	**47 237**	**45 934**	**46 739**
Transferts des consommateurs	53 485	49 559	43 802	43 434	43 459	44 514
Transferts des contribuables	14 308	17 670	15 813	16 272	15 739	15 427
Recettes budgétaires	-14 520	-11 100	-12 979	-12 470	-13 264	-13 202
EST en pourcentage (% du PIB)	**2.1**	**1.3**	**0.9**	**1.0**	**0.9**	**0.9**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**13 814**	**17 659**	**16 535**	**17 102**	**16 426**	**16 078**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.5**	**0.4**	**0.3**	**0.4**	**0.3**	**0.3**
Déflateur du PIB (1986-88=100)	**100**	**105**	**96**	**96**	**96**	**96**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**147.09**	**118.19**	**110.56**	**112.18**	**110.44**	**109.05**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.
1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour le Japon sont : le blé, l'orge, le soja, le riz, le sucre, le lait, la viande bovine et porcine, la volaille, les œufs, les pommes, le chou, les concombres, le raisin, les mandarines, les poires, les épinards, les fraises et la ciboule.

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données).
http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

Références

MAFF (2020), *Information on Covid-19*, https://www.maff.go.jp/j/saigai/n_coronavirus/index.html. [1]

Note

[1] Source des renseignements sur les mesures des pouvoirs publics en réaction à la pandémie de COVID-19 : (MAFF, 2020[1]).

17 Kazakhstan

Soutien à l'agriculture

En 2017-19, la part du soutien aux producteurs dans le revenu agricole brut (indiquée par l'ESP en %) s'est établie à 3 %. En 2019, les prix à la production sur le marché intérieur sont, en moyenne, restés inférieurs aux niveaux mondiaux, quoique dans une moindre mesure par rapport à 2018, induisant un soutien des prix du marché globalement négatif et un transfert implicite du soutien des agriculteurs vers les consommateurs, mesuré par l'estimation du soutien aux consommateurs (ESC). Le soutien à la formation de capital fixe constitue la majorité des transferts budgétaires aux producteurs. Les services d'intérêt général au secteur ont représenté un quart des dépenses budgétaires consacrées à l'agriculture en 2017-19 ; près de 50 % de l'ESSG sont allés au système d'inspection et de contrôle, et 35 % aux infrastructures.

Globalement, le soutien total à l'agriculture a progressé par rapport à la taille de l'économie, pour avoisiner aujourd'hui 1 % du PIB.

Principales évolutions de l'action publique

Les principaux changements ont concerné des modifications de la législation agricole et une mise à jour du Programme national pour 2021. Les nouvelles orientations définies pour l'agriculture sont le remplacement des produits importés et le développement des exportations de produits à forte valeur ajoutée.

Le processus de rationalisation des subventions à la production se poursuit et les modalités d'accès au crédit rural sont devenues plus transparentes. La transformation de KazAgro progresse et doit être menée à son terme.

Le système d'assurance récolte obligatoire a été transformé en dispositif d'assurance à adhésion volontaire, dans l'optique de développer les marchés de l'assurance récolte dans le pays. La nouvelle subvention couvrira les primes d'assurance en remplacement des indemnisations publiques.

Les aides à l'investissement ont été rationalisées et privilégient le renouvellement des équipements et machines agricoles, la modernisation et la création de nouvelles entreprises agricoles, le remplacement des produits importés, et la réalisation du potentiel d'exportation.

Évaluation et recommandations

- Les efforts engagés pour simplifier les dispositifs d'aide en réduisant le nombre de mesures améliorent la transparence, de même que la création d'une base de données cadastrale nationale informatisée pour l'agriculture. Ces initiatives doivent être poursuivies.

- Bien que le soutien total à l'agriculture soit faible par rapport à l'ensemble de l'économie, l'essentiel du soutien aux producteurs est constitué de formes très génératrices de distorsions et est donc de nature à influencer les choix des exploitations, accroître la pression sur les ressources naturelles et créer des distorsions sur les marchés.
- La nouvelle priorité donnée au remplacement des produits importés devrait être réévaluée car elle entraînerait une hausse des prix et réduirait l'exposition des producteurs à la concurrence internationale. Elle pourrait en outre détourner des ressources vers des activités de recherche de rente.
- L'interdiction des exportations de blé, de farine de blé et d'autres produits alimentaires essentiels dans le contexte de la pandémie de COVID-19, alors que le pays dispose de stocks intérieurs confortables, pourrait perturber les approvisionnements alimentaires internationaux et avoir une incidence particulièrement importante sur ses partenaires commerciaux, surtout en Asie centrale. Ce geste risque également de ternir l'image de fiabilité du Kazakhstan sur les marchés internationaux.
- Le maintien des subventions portant sur les engrais minéraux et les intrants chimiques et sur l'utilisation d'aliments pour animaux industriels devrait être réévalué au regard de leur impact potentiellement négatif sur l'environnement.
- La réforme du système d'assurance récolte est à saluer et devrait renforcer le rôle des assureurs privés.
- La sécurisation des droits de propriété sur les terres, notamment grâce à la simplification des procédures d'acquisition foncière, est une étape nécessaire pour rendre économiquement plus attractive la gestion durable des ressources. L'intégration des préoccupations environnementales dans la politique agricole pourrait également amener les exploitations à faire de meilleurs choix.
- Divers projets d'investissement en cours sont susceptibles de remédier partiellement aux faiblesses des infrastructures de transport et de marché, de faciliter l'accès des agriculteurs aux marchés nationaux et internationaux, d'améliorer la gestion de l'eau et des terres et d'accroître la productivité. La systématisation des études d'impact sur l'environnement, permettant de prendre en compte les conséquences environnementales et sociales dans l'évaluation et la hiérarchisation des projets d'infrastructures, serait un bon point sous l'angle d'un développement agricole durable.
- L'agriculture est de loin le secteur le plus consommateur de ressources en eau. Environ les deux tiers des prélèvements d'eau sont utilisés par l'agriculture pour l'irrigation, et entre 11 et 15 % de cette eau sont perdus pendant le transport, principalement à cause de la vétusté des infrastructures d'irrigation et du faible coût de l'eau. Il conviendrait d'améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans l'agriculture en encourageant le recours à des techniques d'irrigation durables, en généralisant les services de vulgarisation agricole et en instaurant des tarifs d'irrigation qui assurent la récupération des coûts.
- L'évolution négative des bilans des éléments nutritifs pourrait conduire à long terme à une baisse de la fertilité des sols et à un ralentissement de la croissance de la productivité. Le bon fonctionnement des marchés et l'existence d'une offre suffisante d'éléments fertilisants agricoles constituent deux points à surveiller de près.
- L'agriculture biologique est reconnue par le gouvernement comme étant l'un des sous-secteurs agricoles les plus prometteurs. Aucun texte officiel n'a cependant été encore adopté en matière de normes nationales, de certification et d'étiquetage des produits biologiques.
- L'agriculture est le deuxième plus important émetteur de gaz à effet de serre (GES), après le secteur énergétique, et le Kazakhstan devrait préciser le niveau de réduction des émissions agricoles à atteindre pour respecter les engagements pris par le pays en matière de réduction des émissions, ainsi que les moyens d'y parvenir. De plus, l'absence d'approche générale et coordonnée nuit à la capacité du pays à renforcer sa résilience aux effets du changement

climatique, et des mesures devraient être prises pour adapter davantage l'agriculture aux effets du changement climatique.

Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19

Agriculture

Pour assurer le déroulement en temps voulu de la campagne de semis de printemps, une enveloppe de 170 milliards KZT (plus de 380 millions USD) a été débloquée afin de financer des crédits aux exploitants. Les taux d'intérêt appliqués s'élèveront à 5 à 6 % par an, alors que les taux pratiqués habituellement sur le marché libre sont de l'ordre de 13 à 15 %. Les producteurs bénéficieront par ailleurs d'un rabais de 15 % sur le gazole. Le gouvernement s'est également engagé à acheter la production des exploitations agricoles six mois à l'avance.

Des prêts subventionnés seront accordés dans le cadre du programme national « Économie des choses simples », doté d'un billion KZT, et des mesures sont prévues pour aider les petites et moyennes entreprises (PME) à financer leur fonds de roulement (600 milliards KZT). Un autre billion KZT sera alloué à des mesures de soutien de l'emploi dans le cadre d'un programme « Feuille de route pour l'emploi ». Les PME et les entrepreneurs individuels peuvent également bénéficier de nouvelles incitations fiscales.

Le 1er avril 2020, le Kazakhstan a instauré des contingents sur les exportations de blé (200 000 tonnes par mois) et de tous les types de farine de blé (70 000 tonnes par mois) à destination de tous les pays, y compris les membres de l'Union économique eurasiatique (UEEA) (Arménie, Biélorussie, République kirghize et Fédération de Russie).

Le Kazakhstan et d'autres membres de l'UEEA ont annoncé une interdiction des exportations d'un certain nombre de produits alimentaires en dehors de l'UEEA entre le 10 avril et le 30 juin 2020. Les exportations de sarrasin, de blé, de seigle (y compris leurs farines), de sucre, de pommes de terre, de carottes, de navets, de betteraves, d'oignons, de choux, de graines de tournesol et d'huile de tournesol ont été interdites entre le 22 mars et le 15 avril 2020.

Protection des consommateurs

Le train de mesures de riposte à la crise adopté le 23 mars 2020, pour un montant de 4.4 billions KZT (10 milliards USD, soit plus de 6 % du PIB), comprend, entre autres, une baisse de la TVA sur les produits alimentaires.

Graphique 17.1. Kazakhstan : Évolution du soutien à l'agriculture

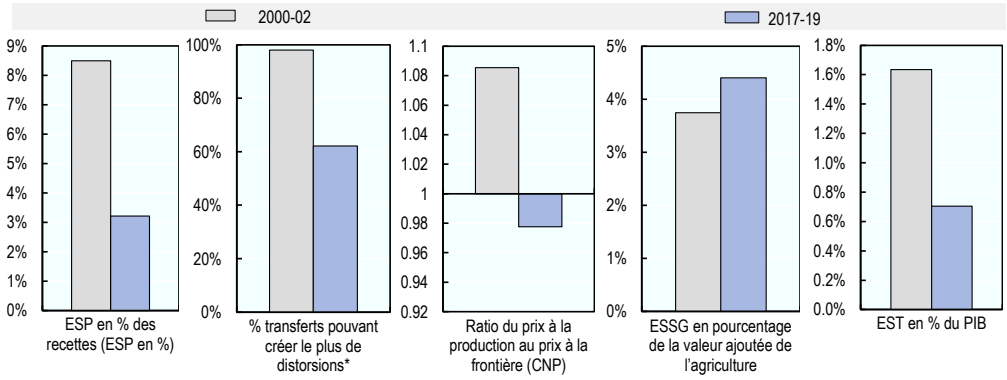

Note : * Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions, dans les transferts cumulés aux producteurs.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146396

En 2017-19, le **soutien aux producteurs,** mesuré par l'ESP en %, était estimé à 3 % des recettes agricoles brutes en moyenne. La part des transferts bruts aux producteurs (qu'ils soient positifs ou négatifs (c'est-à-dire exprimés en termes absolus) découlant des mesures susceptibles de provoquer **le plus de distorsions** (soutien fondé sur la production et sur l'utilisation d'intrants variables – sans contraintes sur les intrants) a diminué, passant de 98 % au début des années 2000 à 69 % en moyenne sur la période 2017-19. Par rapport aux prix mondiaux, les prix intérieurs étaient inférieurs pour plusieurs productions végétales, avec un SPM négatif correspondant à -4 % des recettes agricoles brutes, mais légèrement supérieurs s'agissant des produits d'élevage. Globalement, les prix moyens perçus par les agriculteurs ont été inférieurs de 3 % aux prix mondiaux. Le **soutien aux services d'intérêt général** (ESSG) représente 25 % des dépenses budgétaires consacrées à l'agriculture en 2017-19, et porte principalement sur le système d'inspection et de contrôle ainsi que sur les infrastructures. Le **soutien total à l'agriculture** (EST) en pourcentage du PIB est redescendu à 0.7 %, mais la part correspondante de l'**estimation du soutien budgétaire total** (ESBT) a augmenté pour passer à 1 %. La part de l'ESSG dans l'EST a progressé, passant de 19 % en 2000-02 à 24 % en 2017-19. Le SPM a été moins négatif en 2019 qu'en 2018, sous l'effet de l'évolution des prix sur les marchés intérieurs et mondiaux. Les transferts au titre d'un seul produit (TSP) ont été négatifs pour le riz, le tournesol, le maïs et le coton, et légèrement positifs s'agissant des produits de l'élevage.

Graphique 17.2. Kazakhstan : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019

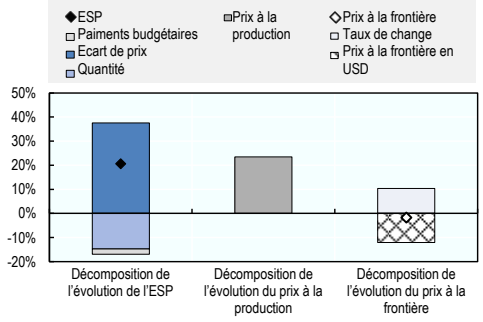

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146415

Graphique 17.3. Kazakhstan : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19

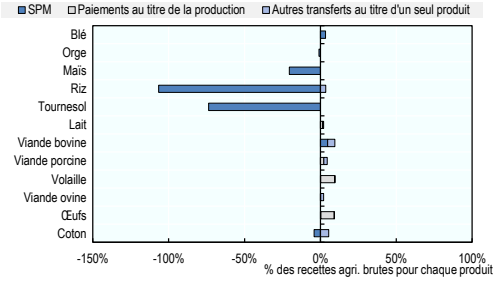

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146434

Tableau 17.1. Kazakhstan : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	2000-02	2017-19	2017	2018	2019p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**3 367**	**13 007**	**12 481**	**12 944**	**13 595**
dont : *part des produits SPM (%)*	76.6	60.8	59.9	61.0	61.5
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**2 933**	**11 446**	**11 180**	**11 785**	**11 374**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**286**	**443**	**388**	**451**	**490**
Soutien au titre de la production des produits de base	268	-304	-385	-342	-186
Soutien des prix du marché[1]	268	-394	-466	-426	-291
Soutien positif des prix du marché	369	147	92	166	182
Soutien négatif des prix du marché	-101	-541	-558	-592	-474
Paiements au titre de la production	0	90	81	84	105
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	18	678	688	729	617
Utilisation d'intrants variables	8	169	173	189	146
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	10	504	511	534	466
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	0	5	5	6	5
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	62	77	57	52
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	62	77	57	52
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	7	8	7	6
ESP en pourcentage (%)	**8.5**	**3.2**	**2.9**	**3.3**	**3.4**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.09**	**0.98**	**0.97**	**0.97**	**0.99**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.09**	**1.03**	**1.03**	**1.03**	**1.04**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**67**	**306**	**290**	**313**	**313**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	3	37	34	39	39
Services d'inspection et de contrôle	29	150	144	155	153
Développement et entretien des infrastructures	28	107	101	108	111
Commercialisation et promotion	0	4	5	4	4
Coût du stockage public	5	0	0	0	0
Divers	1	7	6	7	7
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**19.0**	**24.1**	**25.2**	**24.3**	**23.2**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-313**	**764**	**786**	**791**	**714**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-288	251	296	285	173
Autres transferts des consommateurs	-21	-3	1	-4	-5
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	516	475	525	550
Surcoût de l'alimentation animale	-4	-2	14	-15	-4
ESC en pourcentage (%)	**-10.7**	**7.0**	**7.3**	**7.0**	**6.6**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.12**	**0.98**	**0.97**	**0.98**	**0.99**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.12**	**0.93**	**0.93**	**0.93**	**0.94**
Estimation du soutien total (EST)	**353**	**1 265**	**1 153**	**1 289**	**1 353**
Transferts des consommateurs	309	-249	-297	-282	-168
Transferts des contribuables	65	1 517	1 449	1 574	1 526
Recettes budgétaires	-21	-3	1	-4	-5
EST en pourcentage (% du PIB)	**1.6**	**0.7**	**0.7**	**0.7**	**..**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**85**	**1 660**	**1 619**	**1 715**	**1 644**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.4**	**1.0**	**1.0**	**1.0**	**..**
Déflateur du PIB (2000-02=100)	**100**	**685**	**655**	**715**	**..**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**147.38**	**350.92**	**325.30**	**344.71**	**382.75**

.. Non disponible

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour le Kazakhstan sont : le blé, le riz, le maïs, l'orge, le tournesol, les pommes de terre, le coton, le lait, la viande bovine, porcine et ovine, la volaille et les œufs.

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données).
http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

18 Corée

Soutien à l'agriculture

Le niveau de soutien de la Corée aux producteurs agricoles a progressivement diminué ces vingt dernières années, le pays s'étant constamment efforcé d'évoluer vers une meilleure prise en compte des mécanismes du marché, mais malgré ces baisses, le niveau de soutien reste nettement supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE et les formes de soutien les plus à même de créer des distorsions prédominent. Le soutien aux producteurs en pourcentage des recettes agricoles brutes (ESP en %) est passé de 60.9 % en 2000-02 à 47.9 % en 2017-19, la moyenne des pays de l'OCDE étant de 17.6 %. Dans le contexte de réformes, un éventail de programmes de paiements directs et un régime d'assurance agricole ont été mis en place à la fin des années 1990 et en 2005 respectivement. Depuis la tarification du riz en 2015, toutes les restrictions à l'importation applicables aux produits agricoles prennent la forme de droits de douane et de contingents tarifaires. Le soutien des prix du marché (SPM) constitue la principale composante de l'ESP, avec une part de 89 % sur la période 2017-19, maintenue principalement par les contingents tarifaires assortis de droits de douane hors contingent élevés.

Les paiements budgétaires accordés aux services d'intérêt général dans l'ensemble du secteur (ESSG) se sont établis en moyenne à 14 % de l'estimation du soutien total à l'agriculture (EST) en 2017-19. Ils sont essentiellement constitués de dépenses d'infrastructures, qui représentent 62 % de l'ESSG, tandis que les fonds publics affectés au système de connaissances et d'innovation agricoles représentent 18 % de l'ESSG.

Principales évolutions de l'action publique

Un nouveau programme de paiements directs, intégrant les paiements aux riziculteurs, les paiements pour les cultures d'altitude et les paiements en faveur des zones défavorisées, doit être mis en œuvre en 2020. Ce nouveau dispositif vise à découpler les paiements de la production et à renforcer l'écoconditionalité pour les agriculteurs. Afin de réduire la forte dépendance des riziculteurs à l'égard des paiements directs, les pouvoirs publics maintiennent les mesures d'incitation à la diversification des cultures sous la forme d'aides pour les installations de drainage, les semences et les machines agricoles. Le programme de subventions à l'assurance agricole élargit sa couverture à 83 produits agricoles en 2020.

Dans l'objectif d'améliorer la durabilité de l'agriculture, la deuxième version du Plan d'intervention face au changement climatique (2020-40) a été publiée en octobre 2019, conformément à l'Accord de Paris sur le changement climatique et à la Feuille de route nationale pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). La nouvelle version du plan fondamental inclut un objectif de réduire les émissions de GES de 37% par rapport au niveau du statu quo (BAU) d'ici 2030, soit 24% de moins que le niveau de 2017, ainsi que des plans d'action dans l'ensemble des secteurs économiques, dont l'agriculture. Le secteur agricole a pour mission de réduire ses émissions de GES de de 7,9% par rapport au niveau BAU d'ici 2030.

Le gouvernement a augmenté les fonds investis dans le Projet pour une agriculture intelligente avec l'objectif de promouvoir l'utilisation des technologies d'information et de communication à l'échelle des exploitations, tout en attirant de jeunes exploitants innovants. Ce projet prévoit également la construction de complexes agroalimentaires couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, des établissements de recherche et de développement aux entreprises agroalimentaires.

Évaluation et recommandations

- Bien que la Corée ait accompli des progrès en matière de réforme de la politique agricole, le soutien aux producteurs reste important et les mesures liées à la production individuelle de produits agricoles, notamment la protection aux frontières, restent la forme de soutien prédominante. Afin d'accroître la productivité et la durabilité à long terme du secteur, la panoplie de mesures doit être rééquilibrée afin de laisser davantage la latitude aux agriculteurs de décider de leur production et de mettre davantage l'accent sur les services d'intérêt général qui permettent au secteur d'améliorer sa productivité, sa durabilité et sa résilience.
- Dans ce contexte, la réforme actuelle des programmes de paiements directs jouera un rôle clé dans la modification des dispositifs de la politique agricole et la réaffectation des ressources publiques. Une planification et une mise en œuvre rigoureuses sont nécessaires pour rendre les réformes acceptables sur le plan social, et le gouvernement devrait envoyer des signaux cohérents aux parties prenantes durant ces réformes.
- La réussite du Projet pour une agriculture intelligente dépend de la mise au point de solutions de technologies de l'information et de la communication (TIC) pour répondre aux demandes des producteurs et des marchés. Afin de faciliter l'adoption des TIC tout au long de la chaîne de valeur, des technologies axées sur la demande devraient être élaborées dans le cadre d'un partenariat et d'une collaboration entre producteurs, détaillants, établissements de recherche et de développement (R-D) et entreprises de TIC.
- Les possibilités d'emploi limitées et le manque d'infrastructures rurales ont poussé les jeunes travailleurs qualifiés à quitter le secteur. Pour attirer davantage de personnes et d'investissements dans le secteur agricole et les zones rurales, un assouplissement des restrictions touchant les investissements et une amélioration des conditions de vie sont nécessaires. La décentralisation des services de vulgarisation agricole pourrait contribuer à améliorer les moyens de subsistance dans les zones rurales.
- Le système d'assurance agricole a étendu sa couverture ces vingt dernières années, mais une part considérable du dispositif reste financée par des subventions gouvernementales. Les aides à l'assurance empêchent la gestion des risques au sein des exploitations, ce qui transfère une partie des risques des agriculteurs aux contribuables. Pour que les assureurs privés mettent au point des solutions fondées sur le marché, le gouvernement doit faciliter un meilleur accès aux données et diminuer progressivement son taux de subvention.
- Pour inscrire l'action agroenvironnementale dans un cadre solide, un vaste éventail de mesures encourageant une production agricole respectueuse de l'environnement doit être envisagé. Compte tenu du nouveau Plan d'intervention face au changement climatique publié en 2019, des instruments précis visant à atteindre l'objectif de réduction des émissions de GES, y compris à améliorer la gestion de l'eau et des effluents d'élevage, doivent être mis en œuvre, en particulier pour les principales activités agricoles telles que la culture du riz et l'élevage.
- Malgré les efforts maintenus pour encourager les investissements privés en R-D dans le secteur agricole, la contribution de la R-D privée dans ce secteur reste relativement faible. Le niveau élevé des investissements publics dans la R-D en agriculture pourrait étouffer les projets d'innovation du

secteur privé. La R-D publique devrait se concentrer de plus en plus sur la recherche fondamentale et à long terme ou bien sur des secteurs d'intérêt public, afin de compléter la R-D privée.

Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19

Mesures liées à l'agriculture

Le gouvernement a versé des fonds d'urgence aux ménages agricoles afin de résoudre les problèmes de liquidités. Dans le cadre de cette initiative, les ménages agricoles ont pu bénéficier de prêts à faible taux d'intérêt assortis d'un calendrier de remboursement avantageux. Les frais de location des machines et équipements agricoles ont également été revus provisoirement à la baisse. Un soutien budgétaire supplémentaire devrait être apporté, en particulier aux producteurs et aux grossistes des secteurs de l'horticulture et de la floriculture, l'un des secteurs les plus touchés, afin de faire baisser les loyers ou les frais des transactions de gros et de faire augmenter la passation de marchés publics (Gouvernement coréen, 2020[1]).

Afin de répondre à la pénurie de travailleurs migrants saisonniers causée par la restriction des déplacements, le gouvernement a mis en place plusieurs mesures visant à accroître l'attractivité du secteur et de réduire le déséquilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre dans le secteur à court terme. La règlementation relative aux visas a été temporairement assouplie afin de permettre aux visiteurs étrangers ou aux travailleurs migrants d'autres branches de travailler dans le secteur agricole. Pour tenter d'attirer les travailleurs saisonniers et les travailleurs bénévoles, le gouvernement a également augmenté le nombre de centres d'appariement dans le secteur agricole.

Les secteurs public et privé ont consenti des efforts supplémentaires pour rétablir le niveau de consommation de produits de l'horticulture et de la floriculture. Des campagnes de promotion ont été menées au niveau national, et les grandes entreprises, les administrations (centrale et locales) et les établissements publics ont acheté davantage de fleurs et de plantes en pot pour décorer les bureaux.

En ce qui concerne les exportations, le gouvernement renforce la surveillance des marchés, et essaie d'aider les exportateurs à trouver des marchés de remplacement. Il soutient également activement la promotion des exportations et maintient l'accès aux services logistique, les services de fret aérien étant actuellement limités.

Chaîne d'approvisionnement agroalimentaire

Les fournisseurs de services alimentaires et les entreprises de restauration sont fortement touchés par la restriction des déplacements, la distanciation sociale et les fermetures d'école. Afin de faciliter l'achat de produits agroalimentaires et atténuer les problèmes de liquidités des entreprises, le gouvernement a augmenté les fonds consacrés à ces entreprises et a encore diminué les taux d'intérêt. Étant donné que les entreprises de restauration étaient des consommateurs clés de produits biologiques, la recherche de circuits de distribution de remplacement est encouragée. Les entreprises déploient des efforts pour vendre directement aux consommateurs finaux en faisant de la publicité en ligne et par d'autres moyens, grâce à une collaboration active avec les administrations locales et les coopératives agricoles.

Protection des consommateurs

Le gouvernement surveille de près les stocks de produits alimentaires sur les marchés intérieurs et veille à ce que ces produits soient accessibles aux ménages à faibles revenus. Des approvisionnements en produits alimentaires d'urgence seront préparés après discussion avec les entreprises agroalimentaires si nécessaire.

Graphique 18.1. Corée : Évolution du soutien à l'agriculture

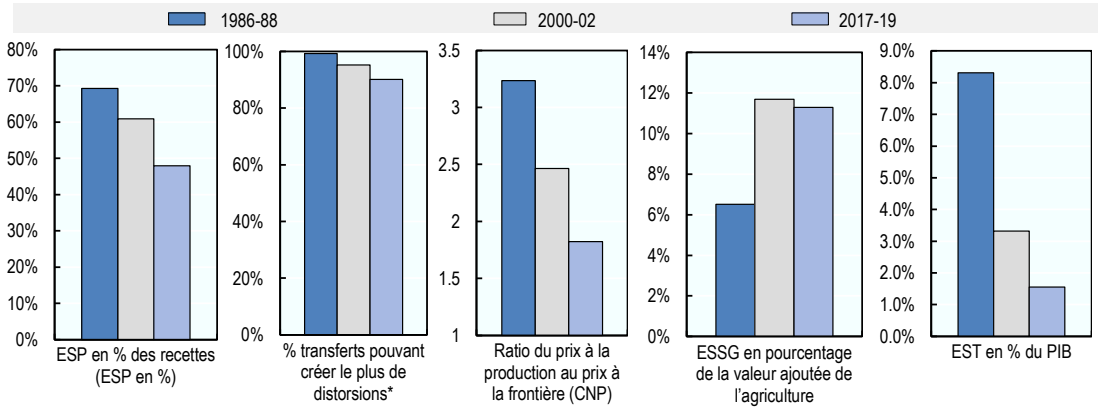

Note : * Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions, dans les transferts cumulés aux producteurs.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146453

Le soutien aux producteurs (ESP en %) a diminué de 60.9 % des recettes agricoles brutes en moyenne en 2000-02 à 47.9% en 2017-19, 2.7 fois la moyenne des pays de l'OCDE. La part des transferts susceptibles de créer le plus de distorsions, principalement le SPM, demeure prédominante et représente 90 % de l'ESP en 2017-19 (graphique 18.1). En 2019, le soutien aux producteurs a baissé de 8.2% par rapport à 2018, dû à la réduction de l'écart des prix entre les prix domestiques et ceux des marchés mondiaux. Cette réduction était due à l'évolution du taux de change et la réduction des prix domestiques pour des produits tel que le soja, la volaille et l'ail (graphique 18.2). Les prix perçus par les producteurs ont été 80% plus élevés que les cours mondiaux en 2017-19. Les transferts à des produits spécifiques ont représenté 93 % du soutien total aux agriculteurs en 2017-19. La part des transferts au titre d'un seul produit (TSP) dans les recettes agricoles brutes était la plus importante pour le soja, le poivron rouge, l'orge, l'ail et la viande porcine (graphique 18.3). Les dépenses consacrées aux **services d'intérêt général** (ESSG), principalement tournées vers le développement équivalaient à 11.3 % de la valeur ajoutée agricole en 2017-19, ce qui est légèrement inférieur aux 11.7% en 2000-02. Le **soutien total à l'agriculture** (EST) en pourcentage du PIB a sensiblement reculé, passant de 8.3 % en 1986-88 à 1.6 % en 2017-19, mais reste 2.5 fois supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE.

Graphique 18.2. Corée : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019

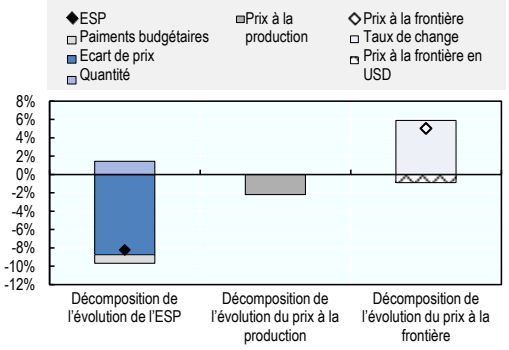

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146472

Graphique 18.3. Corée : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19

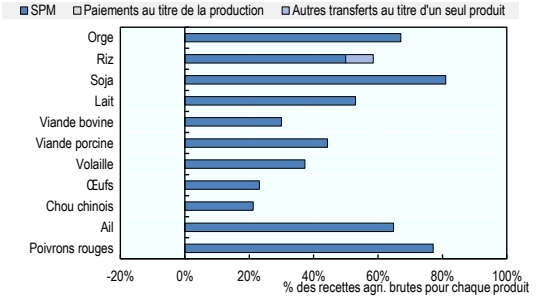

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146491

Tableau 18.1. Corée : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	1986-88	2000-02	2017-19	2017	2018	2019p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**16 985**	**26 360**	**43 784**	**42 605**	**45 493**	**43 253**
***dont :** part des produits SPM (%)*	73.0	63.1	60.0	60.3	59.7	59.9
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**17 667**	**31 381**	**59 869**	**54 907**	**64 066**	**60 635**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**11 908**	**16 694**	**22 124**	**21 498**	**24 043**	**20 831**
Soutien au titre de la production des produits de base	11 788	15 733	19 766	18 583	21 794	18 920
Soutien des prix du marché[1]	11 788	15 733	19 766	18 583	21 794	18 920
Soutien positif des prix du marché	11 788	15 733	19 766	18 583	21 794	18 920
Soutien négatif des prix du marché	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la production	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	90	470	610	545	651	634
Utilisation d'intrants variables	29	207	220	188	278	193
avec contraintes sur les intrants	4	34	47	51	46	44
Formation de capital fixe	57	246	188	180	185	198
avec contraintes sur les intrants	0	18	37	39	34	37
Services utilisés sur l'exploitation	4	17	203	178	189	242
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	29	490	984	1 596	813	542
Au titre des Recettes / du Revenu	29	292	71	64	70	78
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	198	913	1 531	743	465
avec contraintes sur les intrants	0	160	39	38	41	40
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	765	774	785	736
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	765	774	785	736
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	1	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	1	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**69.3**	**60.9**	**47.9**	**47.2**	**50.4**	**46.1**
CNP des producteurs (coeff.)	**3.23**	**2.46**	**1.82**	**1.77**	**1.92**	**1.78**
CNS aux producteurs (coeff.)	**3.26**	**2.56**	**1.92**	**1.90**	**2.01**	**1.86**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**1 066**	**2 676**	**3 667**	**3 571**	**3 768**	**3 661**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	67	243	649	646	683	617
Services d'inspection et de contrôle	26	126	321	290	355	318
Développement et entretien des infrastructures	467	1 811	2 280	2 290	2 327	2 221
Commercialisation et promotion	0	26	38	38	40	37
Coût du stockage public	505	471	379	306	364	467
Divers	0	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**8.1**	**13.8**	**14.2**	**14.2**	**13.5**	**14.9**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-11 656**	**-17 342**	**-26 607**	**-23 654**	**-29 692**	**-26 474**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-11 511	-15 342	-19 191	-17 831	-21 329	-18 412
Autres transferts des consommateurs	-218	-2 093	-7 452	-5 859	-8 400	-8 097
Transferts des contribuables aux consommateurs	73	93	36	35	37	35
Surcoût de l'alimentation animale	0	0	0	0	0	0
ESC en pourcentage (%)	**-66.1**	**-55.1**	**-44.4**	**-43.1**	**-46.4**	**-43.7**
CNP des consommateurs (coeff.)	**2.97**	**2.23**	**1.80**	**1.76**	**1.87**	**1.78**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**2.95**	**2.23**	**1.80**	**1.76**	**1.86**	**1.78**
Estimation du soutien total (EST)	**13 047**	**19 464**	**25 827**	**25 105**	**27 849**	**24 528**
Transferts des consommateurs	11 729	17 435	26 643	23 689	29 730	26 509
Transferts des contribuables	1 536	4 121	6 637	7 274	6 520	6 116
Recettes budgétaires	-218	-2 093	-7 452	-5 859	-8 400	-8 097
EST en pourcentage (% du PIB)	**8.3**	**3.3**	**1.6**	**1.5**	**1.6**	**1.5**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**1 258**	**3 731**	**6 061**	**6 521**	**6 055**	**5 608**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.8**	**0.6**	**0.4**	**0.4**	**0.4**	**0.3**
Déflateur du PIB (1986-88=100)	**100**	**211**	**295**	**294**	**296**	**294**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**812.03**	**1 224.03**	**1 132.04**	**1 130.64**	**1 100.19**	**1 165.29**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.
1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour la Corée sont : l'orge, l'ail, le chou chinois, le piment, le riz, le soja, le lait, la viande bovine et porcine, la volaille et les œufs.

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données).
http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

Références

Gouvernement coréen (2020), *The effects of COVID-19 on agro-food industries and policy responses*. [1]

19 Mexique

Soutien à l'agriculture

En 2017-19, l'ESP a représenté en moyenne 9.4 % des recettes agricoles brutes, soit environ la moitié de la moyenne des pays de l'OCDE. La majorité des transferts aux producteurs (60 %) ont pris la forme d'un soutien des prix du marché (SPM). Les autres formes de soutien importantes sont celles fondées sur l'utilisation d'électricité, l'achat de machines et d'équipements et les paiements directs au titre de la superficie. Le sucre est le produit agricole bénéficiant du SPM le plus élevé, avec une part de 30 % du SPM total. Si la libéralisation des échanges et la réforme de la politique agricole intérieure qui ont eu lieu dans les années 1990 ont entraîné une réduction considérable des formes de soutien créant les distorsions les plus importantes de la production et des échanges, telles que celles fondées sur le niveau de la production (dont le SPM) et sur l'utilisation d'intrants variables sans contraintes, ces formes de soutien regagnent du terrain depuis 2015.

Les dépenses au titre des services d'intérêt général ont représenté 1.4 % de la valeur ajoutée de l'agriculture et 9 % de l'EST, des parts inférieures à la moyenne des pays de l'OCDE. La plupart des dépenses sont consacrées aux instituts techniques agricoles et aux établissements d'enseignement agricole professionnels (50 %), de même qu'aux activités d'inspection et de contrôle (20 %).

Le soutien total à l'agriculture au Mexique a représenté 0.5 % du PIB en 2017-19, un chiffre similaire à la moyenne des pays de l'OCDE. Les contribuables fournissent 60 % de ces transferts, les 40 % restants provenant des consommateurs. La contribution des consommateurs au soutien à l'agriculture est à mettre au compte du soutien des prix agricoles, ces derniers étant maintenus au-dessus des niveaux internationaux au moyen d'une régulation des prix et de mesures aux frontières.

Principales évolutions de l'action publique

Un nouveau gouvernement, qui est entré en fonction en décembre 2018, a réorienté ses programmes de soutien vers les petits exploitants vivant dans les régions pauvres[1] et créé trois nouveaux programmes de soutien visant ces groupes de producteurs : (1) des prix minimums garantis pour les producteurs de maïs, de haricots, de blé, de lait et de riz ; (2) des crédits (en nature) avec un taux d'intérêt nominal à zéro, sans exigence de garantie, accordés aux producteurs de viande bovine; et (3) un programme qui distribue des engrais aux producteurs agricoles.

Le programme emblématique de paiements au titre de la superficie, nommé tout d'abord PROCAMPO, puis PROAGRO et désormais Production pour le bien-être (Producción para el Bienestar) a été notablement modifié : le dispositif vise maintenant les producteurs exploitant moins de 20 hectares seulement, ainsi que ceux installés dans les communautés autochtones très marginalisées des États du sud-est du pays. Les producteurs de café et de canne à sucre ont également été inclus dans le registre du programme. Le niveau de soutien est maintenu à des niveaux similaires à ceux des années précédentes.

Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural (Secretaría de Agricultura y Desarrollo Rural ou SADER) collabore également avec le Centre international pour l'amélioration du maïs et du blé (Centro Internacional de Mejoramiento de Maíz y Trigo ou CIMMYT) et les producteurs agricoles afin de fournir à ces derniers des informations sur les prévisions météorologiques et les mesures d'adaptation les plus appropriées pour minimiser les répercussions du changement climatique.

Un règlement précisant les directives en matière d'étiquetage des produits alimentaires a été modifié : il est désormais obligatoire d'indiquer le nombre de calories et la teneur en sucres, en sel et en matières grasses par portion. Après avoir été approuvé par les deux chambres législatives et porté devant les tribunaux, l'industrie agroalimentaire ayant fait appel, le règlement est finalement prêt à être publié dans le Journal officiel de la Fédération.

En décembre 2019, le Sénat mexicain a approuvé l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (appelé *Tratado entre Mexico, Estados Unidos y Canada* – T-MEC – au Mexique), qui remplacera l'ancien Accord nord-américain de libre-échange de 1994.

Évaluation et recommandations

- Bien que l'ESP du Mexique reste relativement faible (8.5 % en 2019), il se compose des formes de soutien les plus à même de créer des distorsions, en particulier le soutien des prix du marché. L'évolution récente vers un soutien fondé sur l'utilisation d'intrants sans contraintes et sur la production et vers un soutien des prix du marché a en partie neutralisé les efforts déployés depuis les années 1990 pour réduire la part des formes de soutien susceptibles de créer le plus de distorsions. Par conséquent, cette part est actuellement de 63 %.
- La majorité de ces nouveaux programmes (prêts en nature aux producteurs de bétail, prix minimums garantis pour les petits producteurs et transferts pour l'utilisation d'engrais) vise les agriculteurs pauvres. Ces programmes risquent de devenir des mesures coûteuses et inefficaces pour aider les petits exploitants pauvres. La distribution d'engrais sans prise en compte des besoins des sols peut menacer la qualité de l'eau et de l'air si les quantités épandues sont supérieures à celles nécessaires. Ces formes de soutien peuvent également supplanter l'activité du secteur privé et s'avérer difficiles à supprimer.
- La transition de ces nouveaux programmes vers des dispositifs qui encouragent l'agrobiodiversité en utilisant les ressources génétiques végétales locales, l'un des principaux services écosystémiques fournis par les petits agriculteurs mexicains dans les régions pauvres, pourrait s'avérer être un mécanisme plus rentable pour aider les agriculteurs pauvres. En outre, ce mécanisme pourrait en parallèle améliorer la résilience des systèmes agricoles et la diversité génétique des plantes.
- Les investissements dans les services d'intérêt général et les infrastructures restent faibles (1.4 % de la valeur ajoutée de l'agriculture). En revanche, les aides liées aux intrants, comme celle fournie pour la consommation d'électricité dans les exploitations, restent à un niveau élevé, faussant les marchés et mettant en péril les rares ressources en eau. Les aides liées aux intrants devraient être réorientées vers la fourniture de biens publics tels que le réseau électrique et les infrastructures routières, particulièrement déficients dans les régions du sud et du sud-est, les systèmes d'information sur les prix et les conditions météorologiques, le transfert des connaissances agricoles et la recherche-développement. Il pourrait également s'avérer utile d'appuyer la promotion des associations de producteurs, la promotion des marchés et l'accès des petits exploitants pauvres aux marchés pour surmonter certains des obstacles auxquels ces exploitants sont confrontés, en lien avec l'échelle. Le renforcement du programme de transferts monétaires conditionnels (renommé *Becas Benito Juarez*) peut également aider à améliorer les conditions de vie des exploitants pauvres.

- Les modifications apportées au programme de paiements au titre de la superficie, Production pour le bien-être, afin d'axer l'effort sur les producteurs exploitant moins de 20 hectares et ceux installés dans les communautés autochtones très marginalisées des États du sud-est du pays sont un premier pas vers un programme plus ciblé.
- Les répercussions environnementales du secteur pourraient être atténuées par des paiements subordonnés à la mise en œuvre de pratiques agricoles durables, ainsi que par la suppression des subventions à l'utilisation d'intrants, comme la subvention à l'électricité qui encourage une irrigation non durable.
- Si la part des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'origine agricole dans les émissions totales de GES a diminué au Mexique depuis 2000, la part de ces émissions reste élevée par rapport à celle des autres pays de l'OCDE. L'objectif d'émissions de GES d'origine agricole du Mexique (-8 % par rapport à un scénario de maintien du statu quo en 2030, l'objectif global étant de -25 %) peut aider à améliorer les performances environnementales du secteur et contribuer aux efforts d'atténuation mondiaux. Cependant, le soutien et les fonds consacrés aux principales stratégies visant cet objectif, comme l'utilisation accrue de biodigesteurs dans les exploitations d'élevage ainsi que la préservation et la remise en état des pâturages, ont été réduits depuis 2018.

Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19

Agriculture

Les programmes de soutien du ministère de l'Agriculture et du Développement rural (SADER) seront maintenus pendant l'état d'urgence et la Commission nationale de l'eau, en collaboration avec le SADER, s'efforce également de maintenir les programmes en lien avec la préservation et la remise en état des infrastructures hydrauliques dans le secteur agricole pendant l'état d'urgence sanitaire.

Le programme « Sembrando Vida », qui distribue des plantes et des intrants pour les projets agroforestiers aux producteurs dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté, sera élargi pour inclure 200 000 bénéficiaires supplémentaires.

Chaîne d'approvisionnement agroalimentaire

Le SADER collabore avec les membres des chaînes de production pour s'assurer que l'approvisionnement, de même que les stocks et la distribution de produits alimentaires ne sont pas perturbés. Une attention particulière est accordée aux chaînes de production clés telles que les céréales, l'horticulture, la volaille, la viande bovine, les pêches et l'aquaculture.

Les services de transformation numérique ont été renforcés afin d'accélérer les importations de produits alimentaires. Désormais, jusqu'à 60 % des processus administratifs d'importation sont réalisés à distance par le Centre de documentation et de jugement (Centro de Documentación y Dictaminación ou CDD) du Service national de santé, qualité et sécurité agroalimentaires (Servicio Nacional de Sanidad, Inocuidad y Calidad Agroalimentaria ou SENASICA).

Le gouvernement a recommandé de renforcer les systèmes d'inspection de l'hygiène dans les unités de production alimentaire et encourage les consommateurs à respecter les mesures d'hygiène lorsqu'ils manipulent et préparent des produits alimentaires.

Les ministères de l'Agriculture du Honduras, du Salvador, du Costa Rica, du Guatemala, du Mexique, du Nicaragua, du Panama, de la République dominicaine, ainsi que des membres de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), ont proposé de créer un stock de produits prêt à être exporté et des protocoles de transport des produits alimentaires afin de s'assurer que les produits alimentaires sont distribués partout là où ils manquent.

Les ministères de l'Agriculture de 25 pays d'Amérique latine ont signé une déclaration ministérielle dans laquelle ils se sont engagés à fournir une aide technique et financière aux producteurs ; à veiller à ce que les marchés de gros fonctionnent correctement ; à mettre en œuvre des programmes d'urgence pour éviter le gaspillage alimentaire et à assurer le bon fonctionnement des banques alimentaires ; à surveiller les chaînes logistiques, en particulier celles qui font intervenir plusieurs pays ; à introduire et encourager l'utilisation du commerce électronique ; à s'assurer que les mesures fiscales et commerciales mises en place par les gouvernements ne perturbent pas les flux commerciaux et maintiennent une surveillance « en temps réel » des marchés, en association avec le secteur privé, afin de coordonner des interventions « en temps réel ».

Des réunions avec les ministères de l'Agriculture de la Colombie, du Chili, du Pérou, de la Bolivie et de l'Équateur ont été organisées afin d'échanger sur les protocoles, les mesures et les expériences sanitaires en vue d'atténuer les répercussions du COVID-19 dans le secteur agroalimentaire.

Autre

Le gouvernement s'est engagé à ne pas augmenter les prix du carburant. Les remboursements de TVA seront versés à l'avance.

Graphique 19.1. Mexique : Évolution du soutien à l'agriculture

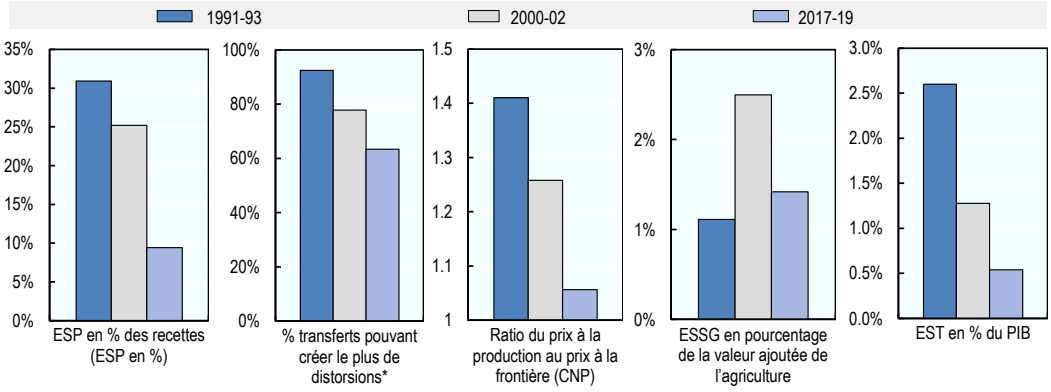

Note : * Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions, dans les transferts cumulés aux producteurs.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146510

Le soutien aux producteurs (ESP en %) diminue considérablement sur le long terme. En 2017-19, le soutien aux agriculteurs avoisinait 9 % des recettes agricoles brutes, soit moins de la moitié de la moyenne des pays de l'OCDE. La part des formes de transfert susceptibles de générer le plus de distorsions a aussi diminué au fil du temps du fait de la baisse du soutien des prix du marché (SPM), mais par le biais de l'augmentation récente des paiements liés aux volumes de production et l'utilisation des intrants variables cette part reste importante s'élevant à 63% (graphique 19.1). Par rapport à 2018, le niveau du soutien a baissé en 2019 sous l'effet d'une réduction des paiements budgétaires (graphique 19.2). En moyenne, les prix perçus par les agriculteurs ont été 9 % supérieurs aux cours mondiaux ; des différences particulièrement importantes persistent entre le sucre et d'autres produits, les prix intérieurs du sucre brut se situant nettement au-dessus des prix de référence internationaux. Le SPM est la principale composante des transferts au titre d'un seul produit (TSP) dans les cas du sucre, des haricots secs, la viande porcine et la volaille. Les paiements liés au volume de production sont particulièrement notables concernent le blé, le maïs, le sorgho, le riz, le soja et le lait. En pourcentage des recettes agricoles brutes par produit, c'est le sucre qui, de loin, reçoit les TSP les plus élevés (graphique 19.3). En proportion de la valeur ajoutée de l'agriculture, les dépenses consacrées aux services d'intérêt général (comptabilisées dans l'ESSG) ont été nettement inférieures à la moyenne des pays de l'OCDE.

Graphique 19.2. Mexique : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019

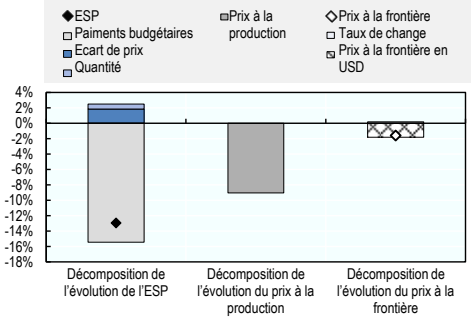

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146529

Graphique 19.3. Mexique : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19

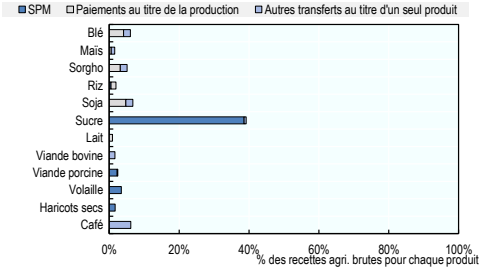

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146548

Tableau 19.1. Mexique : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	1991-93	2000-02	2017-19	2017	2018	2019p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**28 112**	**31 345**	**56 955**	**53 536**	**56 971**	**60 358**
***dont :** part des produits SPM (%)*	68.3	66.3	61.7	62.8	62.0	60.4
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**28 196**	**34 362**	**64 886**	**63 699**	**66 599**	**64 360**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**9 144**	**8 539**	**5 625**	**5 377**	**6 152**	**5 344**
Soutien au titre de la production des produits de base	7 698	6 282	2 963	2 439	3 069	3 382
Soutien des prix du marché[1]	7 646	5 967	2 835	2 392	2 982	3 129
Soutien positif des prix du marché	7 693	5 999	2 835	2 392	2 982	3 129
Soutien négatif des prix du marché	-47	-32	0	0	0	0
Paiements au titre de la production	52	315	129	47	86	253
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	1 443	953	1 898	2 103	2 287	1 305
Utilisation d'intrants variables	746	349	599	621	565	611
avec contraintes sur les intrants	0	0	1	0	0	3
Formation de capital fixe	545	362	1 012	1 146	1 411	479
avec contraintes sur les intrants	0	4	409	495	611	122
Services utilisés sur l'exploitation	152	241	287	336	311	215
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	3	137	204	266	266	81
Au titre des Recettes / du Revenu	0	59	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	3	78	204	266	266	81
avec contraintes sur les intrants	0	0	60	94	84	3
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	559	570	531	577
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	1 167	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	1 167	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**30.9**	**25.2**	**9.4**	**9.5**	**10.2**	**8.5**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.41**	**1.26**	**1.06**	**1.05**	**1.06**	**1.06**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.45**	**1.34**	**1.10**	**1.11**	**1.11**	**1.09**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**1 048**	**621**	**548**	**573**	**535**	**537**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	288	304	355	353	359	355
Services d'inspection et de contrôle	0	102	109	110	108	110
Développement et entretien des infrastructures	284	112	70	98	44	67
Commercialisation et promotion	83	103	14	13	25	5
Coût du stockage public	392	0	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**9.5**	**6.5**	**8.3**	**8.9**	**7.5**	**8.7**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-7 013**	**-5 520**	**-1 655**	**-1 328**	**-1 657**	**-1 981**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-7 668	-5 893	-2 067	-1 809	-2 138	-2 254
Autres transferts des consommateurs	-396	-124	0	0	0	-1
Transferts des contribuables aux consommateurs	852	348	413	481	481	275
Surcoût de l'alimentation animale	199	149	0	0	0	0
ESC en pourcentage (%)	**-25.6**	**-16.3**	**-2.6**	**-2.1**	**-2.5**	**-3.1**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.40**	**1.21**	**1.03**	**1.03**	**1.03**	**1.04**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.35**	**1.19**	**1.03**	**1.02**	**1.03**	**1.03**
Estimation du soutien total (EST)	**11 044**	**9 508**	**6 586**	**6 432**	**7 169**	**6 156**
Transferts des consommateurs	8 064	6 017	2 068	1 809	2 138	2 256
Transferts des contribuables	3 376	3 616	4 518	4 623	5 030	3 902
Recettes budgétaires	-396	-124	0	0	0	-1
EST en pourcentage (% du PIB)	**2.6**	**1.3**	**0.5**	**0.6**	**0.6**	**0.5**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**3 398**	**3 541**	**3 751**	**4 040**	**4 186**	**3 027**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.8**	**0.5**	**0.3**	**0.3**	**0.3**	**0.2**
Déflateur du PIB (1991-93=100)	**100**	**396**	**912**	**871**	**917**	**949**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**3.08**	**9.49**	**19.09**	**18.87**	**19.18**	**19.22**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.
1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour le Mexique sont : le blé, le maïs, l'orge, le sorgho, le café, les haricots secs, les tomates, le riz, le soja, le sucre, le lait, la viande bovine et porcine, la volaille et les œufs.

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

Note

[1] Les petits exploitants sont ceux qui exploitent moins de 20 hectares.

20 Nouvelle-Zélande

Soutien à l'agriculture

Depuis la réforme de la politique agricole menée au milieu des années 80, les mesures susceptibles de fausser la production et les échanges ont pratiquement disparu en Nouvelle-Zélande, et le niveau du soutien aux producteurs agricoles est le plus bas de la zone OCDE. Sur la décennie écoulée, ce soutien a toujours représenté moins de 1 % des recettes agricoles, et presque tous les prix sont alignés sur les cours mondiaux, les exceptions étant ceux de la volaille fraîche et des œufs de consommation (ainsi que de certains produits apicoles), qui ne peuvent pas être importés en Nouvelle-Zélande. En effet, aucune norme sanitaire à l'importation n'a encore été définie pour ces produits alors que ces normes sont obligatoires pour les produits présentant un risque. Un soutien aux services utilisés sur l'exploitation, principalement liés à la santé animale, et une aide en cas de catastrophe naturelle fournissent un appui supplémentaire aux agriculteurs, quoique dans une faible mesure.

La politique agricole de la Nouvelle-Zélande porte essentiellement sur la lutte contre les maladies animales, l'aide financière en cas de catastrophes naturelles et le système de connaissances et d'information agricoles. La Nouvelle-Zélande soutient aussi les grands investissements dans les réseaux d'irrigation extérieurs aux exploitations. Ces dernières décennies, la part de la superficie agricole irriguée a considérablement augmenté. Globalement, durant une grande partie des deux dernières décennies, le soutien aux services d'intérêt général a représenté plus de 70 % du soutien total, la part restante bénéficiant aux producteurs pris individuellement.

Principales évolutions de l'action publique

Dans la loi portant amendement de la loi Neutralité carbone (*Zero Carbon Amendment Act*), votée en novembre 2019, la Nouvelle-Zélande définit des cibles de réduction à long terme des émissions de méthane d'origine biologique, d'une part, et des autres gaz à effet de serre (GES), d'autre part. Par rapport aux niveaux de 2017, les émissions de méthane d'origine biologique doivent diminuer de 10 % d'ici à 2030 et de 24 % à 47 % à l'horizon 2050, et toutes les autres émissions de GES doivent être ramenées à zéro, en 2050 également. La Nouvelle-Zélande a également annoncé l'instauration d'un prix des émissions imputables à l'élevage, appliqué à la sortie de l'exploitation, et d'un prix des émissions liées aux engrais, appliqué au niveau du fabricant et de l'importateur, et ce à compter de 2025.

Plusieurs événements préjudiciables de moyenne importance, notamment des épisodes de sécheresse, des feux de forêt et des inondations, ont conduit les pouvoirs publics à apporter un soutien dans le cadre des programmes de mobilisation de moyens d'intervention renforcés au service de l'environnement (*Enhanced Task Force Green – ETFG*) et des paiements au titre de l'aide rurale (*Rural Assistance Payments*) en 2019. Le premier de ces dispositifs contribue à financer les travaux de nettoyage et de remise en état, et le second, le secours apporté aux agriculteurs en situation difficile.

Les négociations sur le nouvel accord de libre-échange (ALE) Nouvelle-Zélande-Chine ont abouti vers la fin de 2019. Les principaux résultats de cette révision sont, entre autres, la possibilité pour les « exportateurs agréés » d'autodéclarer l'origine de leurs marchandises (produits agroalimentaires

compris), l'amélioration des procédures de manutention des « marchandises périssables » et l'amélioration des mécanismes de coopération en matière d'obstacles non tarifaires, y compris concernant l'agriculture.

Évaluation et recommandations

- Le secteur agricole ouvert de la Nouvelle-Zélande demeure orienté vers les marchés étrangers et les échanges internationaux. Cette orientation vers l'exportation, qui apparaît clairement dans le maintien d'un faible niveau de soutien aux producteurs, est confirmée par le grand nombre d'accords de libre-échange conclus par la Nouvelle-Zélande, dont l'ALE Nouvelle-Zélande-Chine récemment actualisé.
- Les normes sanitaires à l'importation (*Import Health Standards – IHS*) établies par la Nouvelle-Zélande, qui constituent un outil essentiel pour assurer la biosécurité du pays à l'égard des produits importés, sont une exception à ce principe d'ouverture commerciale. Les IHS sont en effet obligatoires pour permettre l'importation de tous les produits présentant un risque, or elles font défaut pour certains produits – dont les œufs, la viande de volaille fraîche et le miel –, qui ne peuvent donc pas être importés en Nouvelle-Zélande. Bien que ces produits ne représentent qu'une petite partie de la production agricole néo-zélandaise, cet état de fait prive les consommateurs de prix plus bas et d'un plus large choix. L'établissement des IHS manquantes bénéficierait donc aux consommateurs tout en assurant le niveau de biosécurité requis.
- Les exportations de kiwis vers les marchés autres que l'Australie par des groupes autres que Zespri nécessitent toujours l'autorisation de Kiwifruit New Zealand (l'organe de réglementation). La Nouvelle-Zélande devrait s'attacher à modifier ces restrictions, car elles compliquent la tâche des autres entreprises désireuses d'exporter des kiwis et limitent donc la concurrence ainsi que l'efficience de cette activité commerciale.
- Le programme d'action de la Nouvelle-Zélande se concentre à juste titre sur les principaux services d'intérêt général. Outre la lutte contre les organismes nuisibles et les maladies, d'importants investissements vont au système de connaissances et d'innovation agricoles du pays, ce qui devrait contribuer à renforcer la croissance de la productivité de ce secteur, que les estimations placent à un niveau relativement faible ces dernières années. Dans l'ensemble, les dépenses publiques dans les services d'intérêt général sont souvent complétées par un financement obligatoire des investisseurs privés, ce qui peut concourir à une allocation efficace des investissements dans ces services.
- Près de la moitié des émissions de GES de la Nouvelle-Zélande proviennent du secteur agricole. L'adoption de la loi Neutralité carbone de 2019 et la proposition d'une tarification des émissions imputables à l'élevage et à l'utilisation d'engrais à partir de 2025 font de ce pays l'un des premiers à inscrire ses engagements climatiques dans une loi et à y spécifier des objectifs de réduction des émissions agricoles. Le détail du système de fixation du prix des émissions agricoles doit encore être précisé, mais cette mesure peut être considérée comme une étape majeure de la démarche ambitieuse de la Nouvelle-Zélande visant à ramener à zéro les émissions nettes du pays à l'horizon 2050 et vient compléter la participation de ce pays à un certain nombre d'activités de recherche connexes au niveau tant national qu'international.
- Les données disponibles indiquent que le secteur agricole néo-zélandais continue d'enregistrer des excédents importants d'éléments nutritifs – excédents qui, dans le cas de l'azote, vont même croissant –, d'où des risques potentiels pour la qualité des sols, des eaux et de l'air. Ce phénomène est lié à la taille importante du secteur de l'élevage dans ce pays et à l'utilisation accrue d'engrais, et pourrait nécessiter une attention renforcée.

Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19

Agriculture

Étant donné que la récolte de plusieurs fruits essentiels pour la Nouvelle-Zélande bat son plein en mars et avril et que l'entrée dans le pays est restreinte pour presque tous les voyageurs étrangers, ceux qui se trouvent déjà dans le pays et qui sont en possession d'un visa temporaire expirant entre le 1er avril et le 9 juillet 2020 verront ce visa prolongé automatiquement jusqu'au 25 septembre 2020.

En réponse à COVID-19, le gouvernement néo-zélandais a imposé un verrouillage de l'économie à partir du 25 mars 2020, initialement pour une période de quatre semaines. Pendant cette période, seules les industries essentielles ont été autorisées à fonctionner; cependant, presque toutes les industries agricoles et agroalimentaires et les fournisseurs d'intrants essentiels à leur fonctionnement ont été classés comme industries essentielles. Les seules industries agricoles qui ont dû fermer pendant la fermeture étaient les industries de la floriculture et de la laine. Cependant, les points de vente de produits alimentaires sur le marché intérieur ont été limités aux supermarchés uniquement avec la fermeture des marchés de producteurs, des magasins de fruits et légumes, des boucheries de détail et du secteur de la restauration. Cela a abouti à des options de vente limitées pour les producteurs de porcs, les petites caves et certains producteurs de fruits et légumes. À partir du 28 avril, les restrictions ont été assouplies, permettant aux industries de la floriculture et de la laine de reprendre la production et offrant aux autres producteurs la possibilité de proposer des options de livraison sans contact aux consommateurs.

Chaîne d'approvisionnement agroalimentaire

Les parcs à bestiaux ont été fermés pour limiter la propagation du COVID-19 et protéger les Néo-zélandais.

Des modifications techniques ont été apportées pour une durée déterminée aux directives d'évaluation organoleptique utilisées dans la vérification des exportations de vin[1].

Les obligations de vérification qui s'imposent aux exportateurs d'animaux ou de produits végétaux ont été modifiées ou différées pour une durée déterminée. Les modifications comprennent des mesures permettant de réduire les visites sur site, et la suppression de l'obligation de vérification lorsque les entreprises sont fermées en raison de l'épidémie de COVID-19[2].

Dans le plan de soutien à l'aviation, une somme pouvant aller jusqu'à 330 millions NZD sera allouée au maintien d'une capacité de transport de marchandises sur les principales routes aériennes pendant les 6 prochains mois au minimum et à la gestion des possibilités et des risques immédiats à mesure qu'ils se présentent dans le secteur de l'aviation[3].

La transformation des produits alimentaires est considérée comme un secteur essentiel, mais les protocoles de protection contre le COVID-19 ont nettement réduit la capacité de production, ce qui n'est pas sans conséquences sur ce secteur[4].

Autre

Le plan de relance budgétaire adopté par la Nouvelle-Zélande s'élève à 17 milliards NZD (5.7 % du PIB) au total (plus de la moitié de cette somme devant être dépensée d'ici à la mi-juin) et n'impose aucune restriction sectorielle ; les producteurs d'aliments peuvent donc en bénéficier au même titre que les autres entreprises. Ce plan comprend notamment des subventions salariales pour les employeurs gravement touchés par l'épidémie de COVID-19, et une modification des impôts dus par les entreprises, destinée à soulager leur trésorerie. Le gouvernement travaille en urgence sur de nouvelles mesures de soutien des revenus de tous les travailleurs, au-delà du programme de subventions salariales[5].

Graphique 20.1. Nouvelle-Zélande : Évolution du soutien à l'agriculture

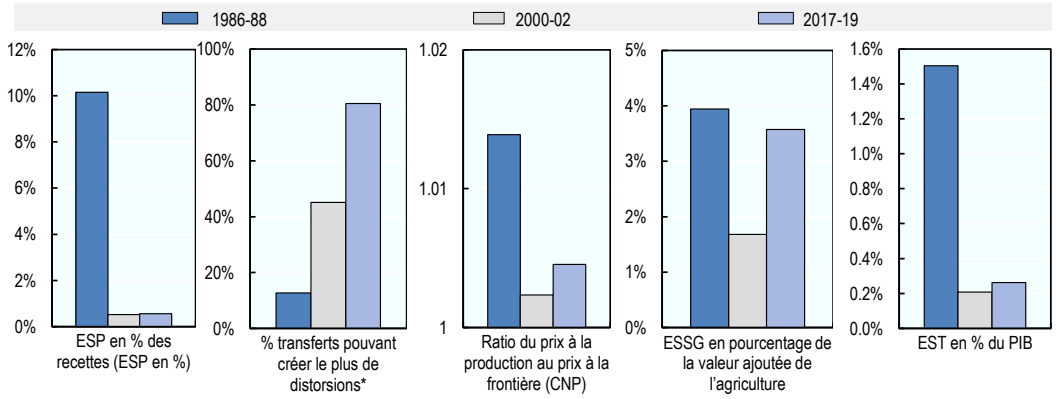

Note : * Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions, dans les transferts cumulés aux producteurs.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146567

Soutien aux producteurs (ESP en %). Au cours des trente dernières années, le soutien aux producteurs (ESP en %) est resté inférieur à 2 % des recettes agricoles brutes ; sur la période 2017-19, il était en moyenne de 0.6 %. L'essentiel de ce (très faible) soutien aux producteurs passe par un soutien des prix du marché (SPM), l'une des formes les plus susceptibles de créer des distorsions, et il résulte en l'occurrence des restrictions à l'importation liées à des mesures SPS (graphique 20.1). Cette situation entraîne des transferts au titre d'un seul produit (TSP) pour la viande de volaille et les œufs, qui correspondent respectivement à 9 % et 34 % des recettes agricoles brutes propres à ces produits (graphique 20.3). Abstraction faite de ces produits, les prix intérieurs sont alignés sur les cours mondiaux, d'où un rapport moyen entre les prix intérieurs et les niveaux de référence (indiqué par le CNP) inférieur à 1.01. Globalement, le soutien total à l'agriculture (mesuré par l'EST) représente moins de 0.3 % du PIB. La majeure partie de ce soutien va à des services d'intérêt général, principalement au système de connaissances et d'information et aux mesures liées à la biosécurité (graphique 20.1). En 2019, la mince ESP a augmenté à mesure que les écarts de prix sur les marchés de la volaille et des œufs se creusaient, conséquence à la fois de prix mondiaux plus faibles et de prix intérieurs plus élevés (graphique 20.2).

Graphique 20.2. Nouvelle-Zélande : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019

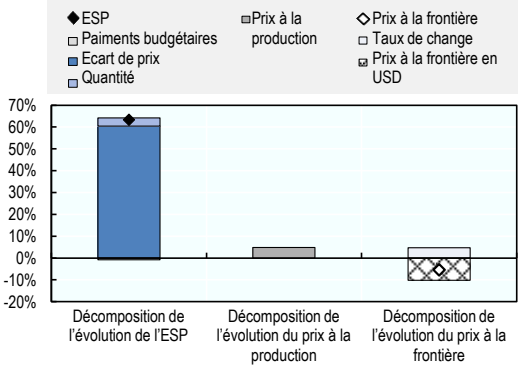

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146586

Graphique 20.3. Nouvelle-Zélande : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19

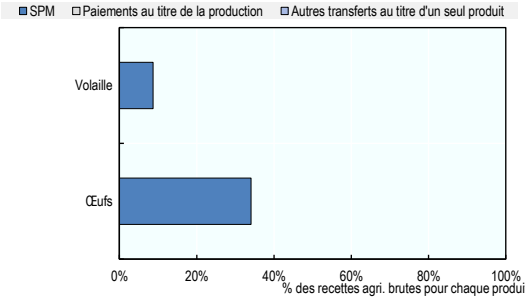

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146605

Tableau 20.1. Nouvelle-Zélande : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	1986-88	2000-02	2017-19	2017	2018	2019p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**4 067**	**6 371**	**19 930**	**19 352**	**20 541**	**19 898**
***dont :** part des produits SPM (%)*	72.1	73.1	74.4	74.6	74.8	73.7
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**1 624**	**2 626**	**8 975**	**8 149**	**9 451**	**9 325**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**424**	**33**	**112**	**105**	**90**	**140**
Soutien au titre de la production des produits de base	54	15	90	80	69	120
Soutien des prix du marché[1]	53	15	90	80	69	120
Soutien positif des prix du marché	53	15	90	80	69	120
Soutien négatif des prix du marché	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la production	1	0	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	179	17	20	21	20	19
Utilisation d'intrants variables	2	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	154	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	23	17	20	21	20	19
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	26	1	2	3	1	0
Au titre des Recettes / du Revenu	26	1	2	3	1	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	165	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**10.2**	**0.5**	**0.6**	**0.5**	**0.4**	**0.7**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.01**	**1.00**	**1.00**	**1.00**	**1.00**	**1.01**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.11**	**1.01**	**1.01**	**1.01**	**1.00**	**1.01**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**119**	**85**	**417**	**395**	**390**	**464**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	60	46	191	183	170	221
Services d'inspection et de contrôle	31	28	177	150	171	210
Développement et entretien des infrastructures	27	11	48	63	49	33
Commercialisation et promotion	0	0	0	0	0	0
Coût du stockage public	0	0	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**21.0**	**72.0**	**78.8**	**79.0**	**81.3**	**76.9**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-53**	**-13**	**-84**	**-72**	**-66**	**-114**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-51	-13	-84	-72	-66	-114
Autres transferts des consommateurs	-2	0	0	0	0	0
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	0	0	0	0	0	0
ESC en pourcentage (%)	**-3.4**	**-0.5**	**-0.9**	**-0.9**	**-0.7**	**-1.2**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.03**	**1.01**	**1.01**	**1.01**	**1.01**	**1.01**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.03**	**1.01**	**1.01**	**1.01**	**1.01**	**1.01**
Estimation du soutien total (EST)	**542**	**118**	**528**	**500**	**480**	**604**
Transferts des consommateurs	53	13	84	72	66	114
Transferts des contribuables	491	105	444	429	414	490
Recettes budgétaires	-2	0	0	0	0	0
EST en pourcentage (% du PIB)	**1.5**	**0.2**	**0.3**	**0.2**	**0.2**	**0.3**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**489**	**103**	**438**	**420**	**411**	**484**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**1.4**	**0.2**	**0.2**	**0.2**	**0.2**	**0.2**
Déflateur du PIB (1986-88=100)	**100**	**140**	**205**	**202**	**204**	**208**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**1.71**	**2.25**	**1.46**	**1.41**	**1.45**	**1.52**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.
1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour la Nouvelle-Zélande sont : le blé, le maïs, l'avoine, l'orge, le lait, la viande bovine, porcine et ovine, la laine, la volaille et les œufs.

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données).
http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

Notes

[1] https://www.mpi.govt.nz/dmsdocument/77-wine-new-zealand-grape-wine-export-eligibility-requirements-notice.

[2] https://www.mpi.govt.nz/dmsdocument/11428-animal-products-notice-export-verification-requirements-2020.

[3] https://www.beehive.govt.nz/release/government-working-keep-air-freight-moving.

[4] https://beeflambnz.com/news-views/new-analysis-meat-processing-capacity-released.

[5] https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/Policy-Responses-to-COVID-19#S.

21 Norvège

Soutien à l'agriculture

En Norvège, le soutien au secteur agricole, qui reste l'un des plus élevés des pays de l'OCDE, a peu diminué. Le soutien des prix du marché (SPM), essentiellement dû à la protection aux frontières, demeure la principale composante du soutien aux agriculteurs. Les paiements à la surface et les paiements par tête de bétail sont également importants. Si les formes de soutien susceptibles d'entraîner les distorsions les plus importantes de la production et des échanges ont vu leur part reculer, elles constituent cependant toujours l'essentiel du soutien accordé ces dernières années. Le soutien aux agriculteurs (ESP) représente 59 % des recettes agricoles brutes, soit un niveau plus de trois fois supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE.

Ces dernières années, l'estimation du soutien total (EST) à l'agriculture a été légèrement inférieure à 1 % du PIB. Les dépenses consacrées aux services d'intérêt général dont bénéficie l'ensemble du secteur (comptabilisées dans l'estimation du soutien aux services d'intérêt général – ESSG) sont relativement faibles – de l'ordre de 4.7 % de l'EST – et ont nettement baissé par rapport à la taille du secteur. Le soutien aux services d'intérêt général finance principalement le système de connaissances et d'innovation agricoles.

Principales évolutions de l'action publique

Le programme politique publié par le gouvernement de coalition formé en janvier 2019 suit globalement les orientations stratégiques du Livre blanc qui avait été rendu public en décembre 2016. L'un des objectifs du gouvernement est d'améliorer l'efficience et la compétitivité du secteur, tout en maintenant le système général de réglementation du marché. Un accord a été conclu entre l'État et les deux organisations de producteurs participant aux négociations agricoles concernant la fixation des prix indicatifs et le cadre budgétaire dans lequel s'inscrivent les paiements aux agriculteurs.

Un plan d'action a été élaboré pour permettre la mise en œuvre de la stratégie nationale de bioéconomie, et une stratégie en matière d'économie circulaire est en cours de rédaction. Le gouvernement a fait rapport au Parlement conformément aux dispositions de la loi sur le changement climatique et un accord sur le climat concernant l'agriculture a été négocié avec les organisations de producteurs. Toutes les subventions à l'exportation doivent être progressivement supprimées d'ici à fin 2020, au plus tard. Les négociations entre l'AELE et le MERCOSUR se sont achevées en 2019.

Du fait de l'abolition des subventions à l'exportation sur le fromage, la production de lait doit être réduite, cette réduction pouvant aller jusqu'à 100 millions de litres. Le gouvernement et l'Union des agriculteurs norvégiens se sont mis d'accord sur un dispositif visant à retirer du marché un quota pouvant aller jusqu'à 40 millions de litres de lait. Le reste de la surproduction devra être réduit par un abaissement du quota laitier de chaque exploitation. Pour 2020, les quotas de base ont été diminués de 4 % dans un premier temps pour équilibrer le marché, mais ce chiffre pourrait être revu en cours d'année, en fonction de la situation du marché.

Évaluation et recommandations

- Le soutien à l'agriculture demeure axé sur le maintien de l'état actuel des structures agricoles et n'a connu que peu de réformes en comparaison avec l'action menée dans d'autres pays de l'OCDE. En outre, les changements apportés au régime de soutien public résultent souvent de pressions extérieures au lieu d'être dictés par des causes intérieures.
- Le rythme des réformes pourrait être considérablement accéléré pour atteindre les objectifs déclarés en réduisant les coûts supportés par le contribuable et le consommateur. En particulier, de nouvelles mesures d'action publique devraient, entre autres, réduire les aides susceptibles de créer le plus de distorsions de manière à accroître la sensibilité des producteurs aux signaux du marché, et supprimer les mesures liées à la production, qui font obstacle aux restructurations favorisant un secteur plus productif et plus durable sur le plan écologique.
- Bien que les liens entre changement climatique et agriculture occupent une place importante dans le débat national sur la politique agricole, les produits qui génèrent les plus fortes émissions de gaz à effet de serre (GES) sont aussi ceux qui bénéficient aujourd'hui des aides les plus massives. Les niveaux élevés de soutien qui ont cours actuellement vont probablement devenir de moins en moins soutenables au fil du temps. Il est peu probable que la Norvège revienne sur ses engagements internationaux en matière de réduction des droits de douane sur les importations agricoles, tandis que, sur le plan intérieur, l'orientation croissante de l'action publique en faveur d'une économie durable bas carbone, et notamment les objectifs ambitieux de la politique climatique du pays, va conduire à un réexamen de plus en plus minutieux du régime de soutien à l'agriculture.
- L'arrêt progressif des subventions à l'exportation prévu d'ici à fin 2020 est une étape dans la bonne direction et devrait réduire les distorsions du marché.
- Malgré le ciblage croissant des mesures agro-environnementales au fil du temps, les paiements selon des critères non liés à des produits de base ne représentent qu'un maigre 0.3 % du soutien aux producteurs. La Norvège devrait préconiser la mise en œuvre de politiques fondées sur les résultats, reflétant la diversité de son milieu agricole. L'évaluation des politiques sur la base des résultats obtenus et l'utilisation d'indicateurs de performance mesurables devraient être encouragées. Le nouveau programme politique du gouvernement pose le principe de réformes limitées – telles que l'accentuation du développement de la R-D et des mesures en faveur d'une production alimentaire écologiquement durable – qui vont dans le sens d'une amélioration de l'efficience et d'une réduction des coûts de transaction liés aux politiques et qui devraient être accélérées et approfondies.
- Accroître la productivité tout en veillant à la protection de l'environnement ainsi qu'à une gestion durable des ressources naturelles pourrait se faire en réorientant le soutien vers les services d'intérêt général, notamment en faveur du système de connaissances et d'innovation agricoles.

Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19

Agriculture

Les travailleurs issus de l'Espace économique européen (EEE) et travaillant dans des « secteurs critiques », dont l'agriculture fait partie, sont autorisés à entrer en Norvège après une période de quarantaine de 14 jours. En revanche, les frontières demeurent fermées aux travailleurs saisonniers de pays tiers. Les travailleurs étrangers déjà présents sur le territoire norvégien peuvent obtenir la prolongation de leur permis de résidence au-delà de 6 mois.

Un dispositif temporaire incite les Norvégiens qui ont été licenciés à accepter un emploi dans l'agriculture en leur permettant de ne déclarer aux autorités chargées de l'emploi que la moitié des heures effectuées, tout en étant payés par l'agriculteur pour la totalité des heures travaillées. Ce dispositif corrige le caractère dissuasif d'une indemnité horaire de chômage souvent supérieure au salaire horaire dans l'agriculture.

Les agriculteurs qui ne pourront pas récolter en 2020 du fait d'un manque de travailleurs saisonniers auront droit aux paiements prévus par le régime d'indemnisation au titre de l'assurance récolte.

Innovation Norway offre la possibilité de différer d'un an le paiement des échéances de prêt, sur demande. En raison de la pandémie de COVID-19 et de la baisse du taux de change de la NOK, Innovation Norway est aujourd'hui juridiquement fondée à dépasser les plafonds existants de soutien à l'investissement dans l'agriculture et au développement des exploitations agricoles. Innovation Norway s'est également vu accorder davantage de souplesse dans l'utilisation du Programme de développement aux fins de création de valeur et de croissance dans l'agriculture et l'élevage de rennes, l'objectif étant de relever les défis à court terme auxquels font face ces secteurs, et notamment les entreprises locales de l'alimentation, du tourisme et de l'écothérapie, qui ont enregistré une baisse considérable de leur chiffre d'affaires.

L'État et les organisations d'agriculteurs mènent actuellement une concertation informelle pour définir comment les négociations agricoles pourraient être conduites puisque la situation exceptionnelle de 2020 interdit de les organiser de la façon habituelle. Cette concertation est toujours en cours. Cela étant, le rapport applicable au quota en vigueur pour le lait de vache a déjà été relevé – de 0.96 à 1.01 – pour l'année contingentaire 2020. Cette hausse entraînera une augmentation de la production de lait.

Graphique 21.1. Norvège : Évolution du soutien à l'agriculture

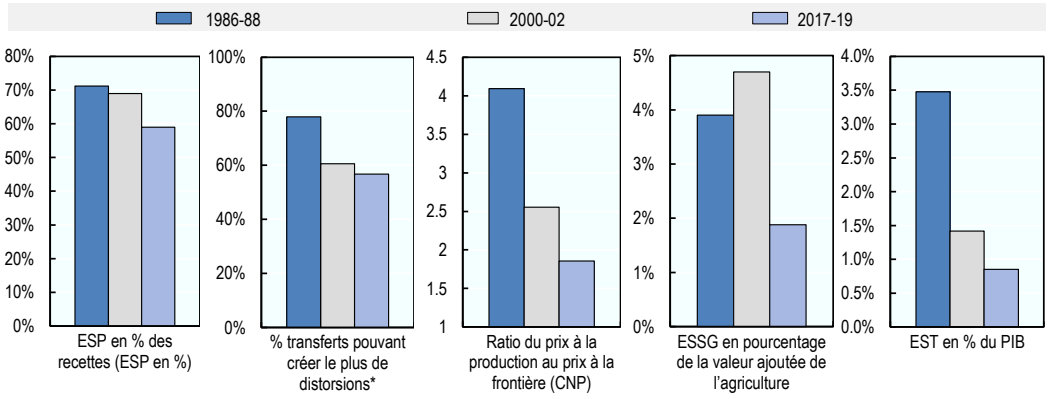

Note : * Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions, dans les transferts cumulés aux producteurs.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146624

Le **soutien aux agriculteurs (ESP en %)** a baissé progressivement depuis le milieu des années 80. Sur la période 2017-19, il représentait 59 % environ des recettes agricoles brutes, soit une part plus de trois fois supérieure à la moyenne des pays de l'OCDE. La proportion des **formes de soutien les plus susceptibles de générer des distorsions** a diminué, mais celles-ci constituent encore plus de la moitié du soutien aux producteurs (graphique 21.1). Parmi les instruments utilisés créant le plus de distorsions, le soutien des prix du marché est le plus important. En 2019, le niveau de soutien a diminué, en raison principalement de la baisse des paiements budgétaires, lesquels étaient à un niveau élevé du fait des mesures de secours importantes prises en 2018 pour cause de sécheresse (graphique 21.2). L'écart de prix s'est également resserré à mesure que les prix à la frontière augmentaient. En moyenne, les prix payés aux agriculteurs ont été 1.9 fois supérieurs aux cours mondiaux sur la période 2017-19. Les transferts au titre d'un seul produit ont représenté 61 % de l'ESP totale. Leur part dans les recettes agricoles brutes par produit s'établit autour de 30 % ou au-dessus quel que soit le produit (graphique 21.3). En proportion du soutien total à l'agriculture, les dépenses consacrées aux **services d'intérêt général** (ESSG) sont près de trois fois inférieures à la moyenne des pays de l'OCDE. Le **soutien total à l'agriculture** en pourcentage du PIB a fortement diminué dans le temps. Environ 93 % de ce soutien total est accordé aux producteurs à titre individuel (ESP).

Graphique 21.2. Norvège : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019

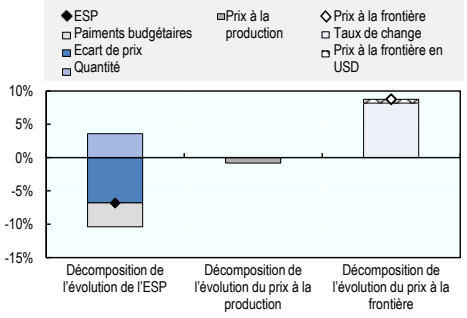

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146643

Graphique 21.3. Norvège : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19

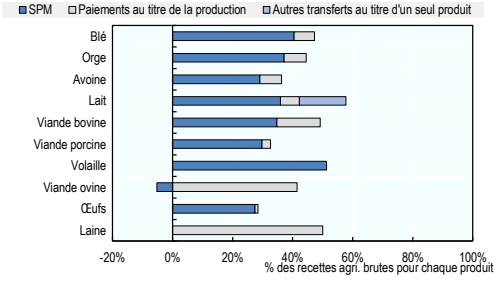

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146662

Tableau 21.1. Norvège : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	1986-88	2000-02	2017-19	2017	2018	2019p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**2 533**	**2 052**	**3 680**	**3 759**	**3 789**	**3 491**
***dont :** part des produits SPM (%)*	73.3	80.8	74.1	75.2	71.6	75.6
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**2 667**	**2 084**	**3 924**	**3 812**	**4 591**	**3 371**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**2 833**	**2 337**	**3 258**	**3 236**	**3 512**	**3 026**
Soutien au titre de la production des produits de base	2 059	1 346	1 744	1 837	1 819	1 576
Soutien des prix du marché[1]	1 386	1 009	1 421	1 511	1 483	1 267
Soutien positif des prix du marché	1 386	1 009	1 432	1 519	1 495	1 282
Soutien négatif des prix du marché	0	0	-12	-8	-12	-15
Paiements au titre de la production	673	337	324	326	336	309
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	250	117	179	176	181	180
Utilisation d'intrants variables	149	71	95	97	97	90
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	91	38	74	69	74	79
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	11	8	10	10	10	10
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	524	871	978	872	1 144	920
Au titre des Recettes / du Revenu	0	49	81	88	80	74
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	524	822	898	784	1 063	846
avec contraintes sur les intrants	371	644	673	626	704	690
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	348	342	358	342
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	3	8	8	10	8
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	3	8	8	10	8
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**71.2**	**69.0**	**59.0**	**59.0**	**60.4**	**57.6**
CNP des producteurs (coeff.)	**4.09**	**2.56**	**1.85**	**1.92**	**1.88**	**1.77**
CNS aux producteurs (coeff.)	**3.47**	**3.22**	**2.44**	**2.44**	**2.52**	**2.36**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**129**	**158**	**165**	**166**	**171**	**159**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	74	62	106	106	110	101
Services d'inspection et de contrôle	5	25	36	37	38	34
Développement et entretien des infrastructures	29	54	14	14	14	14
Commercialisation et promotion	21	15	9	9	9	9
Coût du stockage public	0	2	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**4.1**	**6.2**	**4.7**	**4.7**	**4.6**	**4.8**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-1 374**	**-1 034**	**-1 531**	**-1 510**	**-1 883**	**-1 200**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-1 671	-1 100	-1 476	-1 597	-1 545	-1 286
Autres transferts des consommateurs	-167	-75	-194	-89	-457	-36
Transferts des contribuables aux consommateurs	220	71	94	103	77	103
Surcoût de l'alimentation animale	244	70	45	73	42	19
ESC en pourcentage (%)	**-56.2**	**-51.1**	**-39.9**	**-40.7**	**-41.7**	**-36.7**
CNP des consommateurs (coeff.)	**3.22**	**2.28**	**1.74**	**1.79**	**1.77**	**1.64**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**2.28**	**2.04**	**1.66**	**1.69**	**1.72**	**1.58**
Estimation du soutien total (EST)	**3 182**	**2 566**	**3 517**	**3 505**	**3 760**	**3 287**
Transferts des consommateurs	1 838	1 175	1 670	1 686	2 002	1 321
Transferts des contribuables	1 511	1 466	2 042	1 908	2 215	2 001
Recettes budgétaires	-167	-75	-194	-89	-457	-36
EST en pourcentage (% du PIB)	**3.5**	**1.4**	**0.9**	**0.9**	**0.9**	**0.8**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**1 796**	**1 557**	**2 097**	**1 994**	**2 277**	**2 020**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**2.0**	**0.9**	**0.5**	**0.5**	**0.5**	**0.5**
Déflateur du PIB (1986-88=100)	**100**	**163**	**279**	**269**	**284**	**283**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**6.88**	**8.59**	**8.40**	**8.27**	**8.13**	**8.80**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.
1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour la Norvège sont : le blé, l'orge, l'avoine, le lait, la viande bovine, porcine et ovine, la laine, la volaille et les œufs.

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données).
http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

22 Philippines

Soutien à l'agriculture

Le soutien aux producteurs, mesuré en pourcentage des recettes agricoles brutes (ESP en %), s'est établi à 27 %, en moyenne, en 2017-19, soit un niveau supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE et l'un des plus élevés parmi les économies émergentes étudiées dans ce rapport.

Le soutien des prix du marché (SPM), qui reflète les obstacles aux échanges (droits de douane et contingents tarifaires, majoritairement), est la principale composante du soutien fourni aux producteurs philippins. Les riziculteurs sont les principaux bénéficiaires des mesures de soutien des prix. Outre le riz, la canne à sucre, la viande porcine et la volaille bénéficient eux aussi d'une aide substantielle, en particulier grâce à des droits élevés sur les importations. Le haut niveau du SPM fait peser une taxe implicite sur les consommateurs primaires et notamment sur l'industrie agroalimentaire.

Ces dernières années, les dépenses consacrées aux services d'intérêt général (comptabilisées dans l'ESSG) ont augmenté en proportion de la valeur ajoutée agricole. Elles servent surtout à financer des investissements dans le développement des infrastructures, en particulier dans les systèmes d'irrigation et les programmes de vulgarisation agricole. Au total, le coût du soutien apporté au secteur agricole philippin a atteint 2.9 % du PIB en 2017-19, l'un des niveaux les plus élevés de tous les pays pour lesquels cet indicateur est calculé.

Principales évolutions de l'action publique

Les Philippines ont remplacé les restrictions quantitatives sur les importations de riz par des droits de douane en mars 2019. Le pays applique un système de contingents tarifaires, avec des taux NPF de 40 % pour les quantités contingentaires et de 180 % pour les importations hors contingent. Pour les importations des pays de l'ASEAN, un droit de douane unique (35 %) est appliqué. Un droit de sauvegarde spécial du riz peut être imposé pour protéger l'industrie de fluctuations extrêmes ou soudaines des prix.

Il y a eu des changements institutionnels importants en lien avec la modification de la réglementation sur les échanges de riz et la réglementation connexe sur les marchés intérieurs : l'Autorité nationale chargée de l'alimentation (National Food Authority – NFA) ne délivre plus de permis, d'autorisations et n'enregistre plus les échanges et les importations de riz. La NFA concentrera ses interventions sur les marchés intérieurs en achetant pour ses stocks régulateurs à des prix administrés auprès des producteurs du pays, et également en vendant des produits de ces stocks aux consommateurs à des prix d'écoulement subventionnés. La fonction réglementaire de sécurité des aliments de la NFA a été transférée au Bureau du secteur des produits végétaux (Bureau of Plant Industry).

Afin de compenser l'effet de la libéralisation des importations de riz, le gouvernement a mis en place un Fonds d'amélioration de la compétitivité du riz (Rice Competitiveness Enhancement Fund – RCEF) doté de 10 milliards PHP (192.3 millions USD) par an ces six prochaines années. En 2019, les dépenses devraient se répartir comme suit : (i) 5 milliards PHP (96.5 millions USD) pour les machines et équipements de riziculture ; (ii) 3 milliards PHP (57.9 millions USD) pour le développement, la

multiplication et la promotion des semences de riz ; (iii) 1 milliard PHP (19.3 millions USD) pour les crédits ; et (iv) 1 milliard PHP (19.3 millions USD) pour la vulgarisation agricole.

Évaluation et recommandations

- La politique agricole philippine est axée sur la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté : elle vise à garantir à la population un approvisionnement régulier en aliments de base (riz) à des prix abordables. L'objectif d'autosuffisance en riz a donné lieu à une série de mesures de soutien en faveur des riziculteurs – contrairement à ce que l'on observe dans les autres pays de la région, où la tendance est à la diversification vers des produits à plus forte valeur ajoutée – et, en même temps, a contribué à la sous-alimentation des ménages pauvres, grands consommateurs de riz et qui, dans les faits, sont taxés en raison des prix plus élevés.
- La NFA a fait l'objet d'une modification institutionnelle de fond : son nouveau rôle est d'augmenter le stock régulateur d'urgence du pays. Cependant, en pratique, la mise en place de ces réserves crée un « stock d'intervention » plutôt qu'un « stock régulateur d'urgence », car elle soutient les prix intérieurs du fait de l'achat de stocks à des prix réglementés et réduit les prix à la consommation du fait de la vente de ces stocks à des prix subventionnés.
- Les Philippines étant très exposées aux typhons, tempêtes tropicales et inondations, les autorités devraient adopter une approche globale de la gestion des risques et intégrer transversalement les objectifs de la politique d'adaptation au changement climatique dans les différents programmes et les différentes institutions. En outre, l'efficacité des outils actuellement utilisés en matière de gestion des risques devrait être évaluée – en particulier pour savoir dans quelle mesure les systèmes d'assurance et de transferts monétaires encouragent des décisions favorables à la réduction des risques au niveau de l'exploitation. Enfin, la sensibilisation des agriculteurs doit être renforcée en rendant plus facilement accessibles des informations sur les conditions locales, les projections et les solutions d'adaptation.
- La progression de la productivité totale des facteurs (PTF) dans le secteur agricole est plus lente que la moyenne mondiale et plus lente aussi que dans la plupart des autres pays de la région. Cette situation est probablement le résultat de décennies de sous-investissement, de distorsions dues à l'action publique, d'incertitudes liées à la mise en œuvre de la réforme agraire, et de la fréquence accrue d'événements météorologiques extrêmes. En 2017, les Philippines ont redéployé certains financements, en réaffectant les subventions aux intrants variables en faveur d'investissements dans les infrastructures et en réorientant les systèmes de connaissances agricoles. Pour favoriser la croissance de la productivité, il est essentiel de poursuivre les efforts de réorientation du soutien budgétaire sur la réforme structurelle à long terme.
- L'élaboration et la mise en œuvre de la politique agricole des Philippines reposent sur un ensemble complexe d'institutions. Le gouvernement devrait prendre plusieurs mesures : renforcer la coordination entre le ministère de l'Agriculture et les autres ministères concernés, et avec les institutions chargées d'élaborer et d'appliquer les programmes de soutien à l'agriculture ; renforcer la transparence et le contrôle des programmes financés sur fonds publics ; intensifier les efforts pour mettre en place un système statistique solide et pertinent pour l'action publique, et intégrer les mécanismes de suivi et d'évaluation dans le processus d'élaboration des politiques.
- Les Philippines font partie des pays particulièrement vulnérables au changement climatique. Afin d'améliorer la capacité du secteur agricole à s'adapter au changement climatique, le gouvernement devrait harmoniser les objectifs de la politique d'adaptation au changement climatique dans les différents programmes et les différentes institutions.

Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19

Agriculture

Le gouvernement des Philippines publie les dispositions relatives à la poursuite de la production agricole comme suit : 1) Toutes les activités d'exploitation agricole et de pêche se poursuivent ; 2) Tous les agriculteurs, les ouvriers agricoles, les pêcheurs et le personnel de l'agroindustrie sont exemptés de quarantaine à domicile. Dès lors qu'ils respectent les protocoles de sécurité et que le personnel est réduit au minimum ; 3) l'ensemble des magasins de produits agricoles, des points de vente du pays et des cliniques vétérinaires doit être autorisé à fonctionner à effectif réduit ; 4) le personnel agricole essentiel (dont les vétérinaires, les ouvriers agricoles et les pêcheurs) qui travaille dans les zones de production, muni des documents adéquats, doit aussi être autorisé à franchir les points de contrôle de la zone de quarantaine[1].

Le ministère de l'Agriculture encourage les potagers domestiques ou les « jardins de survie » comme source d'aliments nutritifs durant la période de quarantaine renforcée. Certaines collectivités locales distribuent des graines de légumes.

La NFA a terminé le prépositionnement des stocks de riz dans le pays alors qu'une quarantaine communautaire renforcée a été imposée dans la totalité de l'île de Luzon, la plus peuplée des Philippines. Certaines collectivités locales ont acheté les excédents de produits aux agriculteurs dans les communautés locales pour les intégrer aux colis de secours distribués aux personnes dans le besoin. D'autres ont déjà prépositionné des colis alimentaires qui seront distribués aux administrés. Une collectivité locale de la province d'Ifugao ciblera les administrés sans ressources pour la distribution de colis alimentaires familiaux.

Chaîne d'approvisionnement agroalimentaire

Le ministère de l'Agriculture octroie des laissez-passer pour les voies réservées aux produits alimentaires. Tous les véhicules transportant des produits alimentaires et des intrants et produits des secteurs agricole et halieutique portant un autocollant émis par le gouvernement doivent être autorisés à franchir les points de contrôle de la zone de quarantaine en empruntant ces voies réservées aux produits alimentaires.

La police nationale a désigné une « voie marchandises » pour les produits alimentaires et les intrants des secteurs agricole et halieutique transportés par quelque voie que ce soit (aérienne, maritime ou terrestre), pour tous les modes de livraison. À l'entrée des voies réservées aux marchandises, les chauffeurs de camion et les fournisseurs munis d'un laissez-passer Alimentation 2 sont prioritaires. La délivrance des laissez-passer Alimentation est gratuite 3. Le ministère de l'Agriculture octroie l'accréditation aux fournisseurs et aux chauffeurs de camion pour l'utilisation de la « voie réservée aux produits alimentaires » (voie marchandises) 4.

Le ministère de l'Agriculture a dressé une liste des articles alimentaires qui doivent être autorisés à franchir librement l'ensemble des points de contrôle de la zone de quarantaine : a) Tous les véhicules de transporteur acheminant des produits végétaux, des produits de la pêche et autres produits aquatiques doivent être autorisés à passer ; b) La volaille et les animaux de boucherie vivants, dont la viande et les produits carnés, ne peuvent passer que s'ils sont accompagnés des documents indiqués dans la circulaire DA MC N° 5, série de 2020 ; c) Les produits et les services en lien avec les intrants agricoles doivent être autorisés à passer librement aux points de contrôle de la zone de quarantaine.

Le groupe de travail interinstitutions sur les maladies infectieuses émergentes (Inter-Agency Task Force on Emerging Infectious Diseases – IATF-EID) a approuvé le protocole de résilience alimentaire proposé par le ministère de l'Agriculture qui vise à accélérer l'acheminement des principaux produits agricoles et halieutiques vers le Grand Manille et d'autres zones urbaines de Luzon.

Le ministère de l'Agriculture coopère avec les collectivités locales pour s'assurer que les ménages touchés par la quarantaine communautaire renforcée auront accès à l'offre alimentaire. Le système de distribution et de commercialisation du Ministère recense les points de dépôt où les agriculteurs peuvent vendre directement leurs produits aux prix de détail, et où les consommateurs peuvent acheter les principaux produits agricoles à des prix raisonnablement bas. Cette stratégie de commercialisation met directement en relation les producteurs alimentaires et les consommateurs, faisant ainsi baisser le prix des produits alimentaires. Elle relie les collectivités territoriales des centres urbains et les agriculteurs-producteurs dans les différentes parties du pays afin de faciliter la livraison et la distribution des ressources alimentaires.

Protection des consommateurs

Le Conseil national de la nutrition a publié son premier avis du groupe chargé de la nutrition afin de soutenir les collectivités territoriales et de leur rappeler des lignes directrices utiles pour éviter une détérioration de la nutrition. Les organismes gouvernementaux continuent à fournir des informations sur la façon de manger sainement en cette période de crise et à faire des rappels à ce sujet.

Le ministère de la Protection sociale et du Développement a communiqué officiellement sur la continuité de ses principaux programmes de transferts monétaires tels que le programme Pantawid Pamilyang Pilipino (4P) et a décidé de verser les prestations plus tôt que prévu.

Le ministère de l'Agriculture, le ministère du Commerce et de l'Industrie et le ministère de la Santé ont publié une circulaire commune imposant un gel national des prix pendant 60 jours pour les articles de base et les produits agricoles. Les prix sont surveillés par le ministère de l'Agriculture (des vérifications sur place sont réalisées conjointement par le ministère de l'Agriculture et le ministère du Commerce et de l'Industrie) et les renseignements sont publiés tous les deux jours.

Graphique 22.1. Philippines : Évolution du soutien à l'agriculture

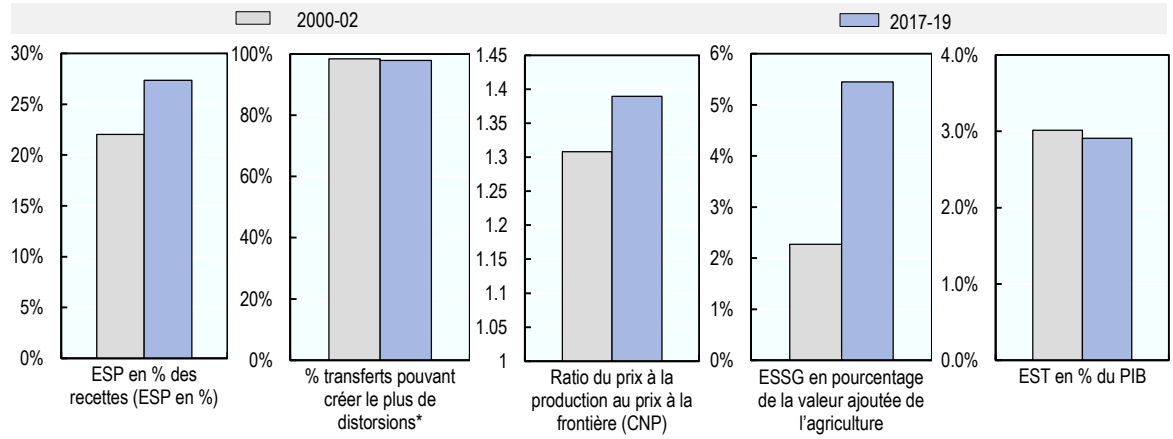

Note : * Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions, dans les transferts cumulés aux producteurs.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146681

Le **soutien aux producteurs (ESP en %)** s'est élevé à environ 27 % en 2017-19, un chiffre supérieur aux niveaux observés en 2000-02 (graphique 22.1). Cependant, l'ESP a diminué entre 2018 et 2019 en raison d'une réduction de l'écart entre les prix intérieurs et les prix mondiaux (graphique 22.2). Le soutien des prix du marché (SPM) est la principale composante de l'ESP et il bénéficie pour la majeure partie aux producteurs de riz. Le SPM et les subventions à l'utilisation d'intrants non assortie de contraintes, considérés comme des formes de soutien susceptibles de créer de fortes distorsions, expliquent la quasi-totalité du soutien accordé aux producteurs. En moyenne, les prix perçus par les agriculteurs ont été supérieurs de 39 % aux prix mondiaux en 2017-19 (contre 31 % en 2000-02). Le SPM représente également l'essentiel des transferts au titre d'un seul produit (TSP) : la proportion des recettes agricoles brutes par produit imputable à des TSP atteint son plus haut niveau dans les cas du riz, du sucre, de la viande bovine et de la volaille en 2017-19 (graphique 22.3). Les dépenses consacrées aux services d'intérêt général (ESSG), calculées en pourcentage de la valeur ajoutée de l'agriculture, ont plus que doublé entre 2000-02 et 2017-19, en grande partie du fait de la hausse des investissements dans les systèmes d'irrigation (graphique 22.1).

Graphique 22.2. Philippines : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019

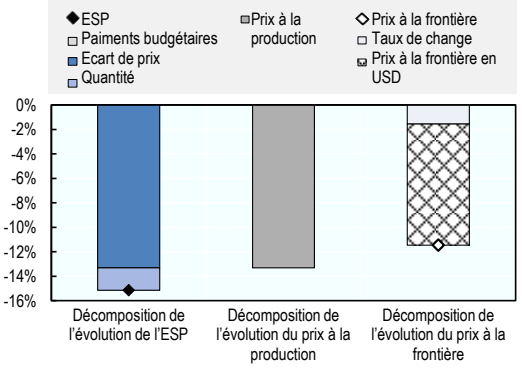

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146700

Graphique 22.3. Philippines : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19

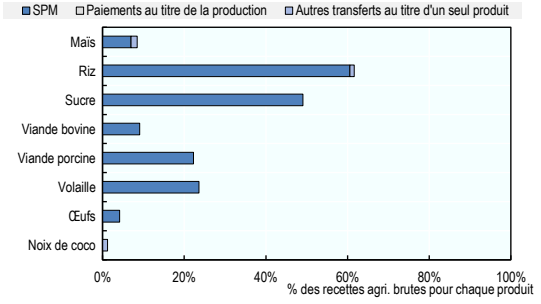

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146719

Tableau 22.1. Philippines : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	2000-02	2017-19	2017	2018	2019p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**9 727**	**27 635**	**27 846**	**28 333**	**26 727**
***dont :** part des produits SPM (%)*	89.2	93.5	93.3	93.7	93.4
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**9 950**	**29 578**	**29 645**	**30 274**	**28 815**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**2 167**	**7 635**	**7 088**	**8 491**	**7 327**
Soutien au titre de la production des produits de base	2 094	7 330	6 831	8 165	6 995
Soutien des prix du marché[1]	2 094	7 330	6 831	8 165	6 995
Soutien positif des prix du marché	2 134	7 332	6 837	8 165	6 995
Soutien négatif des prix du marché	-40	-2	-7	0	0
Paiements au titre de la production	0	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	69	297	254	316	321
Utilisation d'intrants variables	36	147	117	161	163
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	32	150	137	155	158
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	0	0	0	0
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	5	8	4	10	10
ESP en pourcentage (%)	**22.0**	**27.4**	**25.2**	**29.6**	**27.1**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.31**	**1.39**	**1.34**	**1.45**	**1.38**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.28**	**1.38**	**1.34**	**1.42**	**1.37**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**244**	**1 598**	**1 536**	**1 615**	**1 642**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	56	326	341	316	321
Services d'inspection et de contrôle	14	60	55	62	63
Développement et entretien des infrastructures	155	1 013	951	1 036	1 053
Commercialisation et promotion	6	53	65	47	48
Coût du stockage public	12	123	101	133	135
Divers	1	22	23	21	22
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**10.1**	**17.3**	**17.8**	**16.0**	**18.3**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-2 250**	**-7 831**	**-7 289**	**-8 633**	**-7 569**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-2 299	-7 553	-6 922	-8 473	-7 265
Autres transferts des consommateurs	-152	-636	-614	-661	-634
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	201	359	246	501	330
ESC en pourcentage (%)	**-22.5**	**-26.5**	**-24.6**	**-28.5**	**-26.3**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.32**	**1.38**	**1.34**	**1.43**	**1.38**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.29**	**1.36**	**1.33**	**1.40**	**1.36**
Estimation du soutien total (EST)	**2 411**	**9 233**	**8 625**	**10 105**	**8 969**
Transferts des consommateurs	2 451	8 189	7 535	9 134	7 899
Transferts des contribuables	112	1 680	1 703	1 632	1 703
Recettes budgétaires	-152	-636	-614	-661	-634
EST en pourcentage (% du PIB)	**3.0**	**2.9**	**2.8**	**3.1**	**..**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**318**	**1 903**	**1 794**	**1 941**	**1 973**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.4**	**0.6**	**0.6**	**0.6**	**..**
Déflateur du PIB (2000-02=100)	**100**	**177**	**173**	**180**	**..**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**48.96**	**51.62**	**50.40**	**52.67**	**51.80**

.. Non disponible

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour les Philippines sont : le maïs, le riz, le sucre, la viande bovine et porcine, la volaille, les œufs, les bananes, les noix de coco, les mangues et les ananas.

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données).
http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

Note

[1] Source des renseignements sur les mesures des pouvoirs publics en réaction à la pandémie de COVID-19 : FAO (2020), Fapda - Food And Agriculture Policy Decision Analysis Tool.

23 Fédération de Russie

Soutien à l'agriculture

En 2017-19, près de 78 % du soutien total à l'agriculture (EST) ont été versés aux producteurs à titre individuel (ESP), le reste étant affecté aux services d'intérêt général dont bénéficie l'agriculture (20 %) et au soutien des acheteurs de produits agricoles (2 %).

Le soutien accordé aux producteurs agricoles a beaucoup fluctué sur le long terme, mais s'est quelque peu stabilisé depuis 2014 aux alentours de 9-13 % des recettes agricoles brutes (ESP en %). La majeure partie (73 %) de ce soutien est constituée des formes susceptibles de créer le plus de distorsions, notamment le soutien des prix du marché ainsi que les subventions à la production et à l'utilisation d'intrants variables. Le soutien des prix du marché agrégé masque cependant une grande diversité de situations selon les produits : les importations de produits animaux et de sucre font l'objet de mesures de protection douanière, tandis que les exportations de céréales et d'oléagineux sont taxées implicitement et explicitement. Les éleveurs bénéficient en outre de prix intérieurs des céréales qui sont inférieurs aux niveaux mondiaux. Dans la catégorie du soutien aux services d'intérêt général, le système de connaissances agricoles, le développement et l'entretien des infrastructures, ainsi que le système d'inspection et de contrôle absorbent la majeure partie des financements publics.

Le soutien total à l'agriculture (EST) représentait 0.7 % du PIB en 2017-19. Ce pourcentage ne cesse de baisser depuis le milieu des années 90, en raison principalement de la croissance du PIB et de la baisse de la part du secteur agricole dans l'économie. Les transferts des contribuables représentent 54 % du total des transferts aux producteurs, les 46 % restants provenant des consommateurs. Le soutien des prix dépasse de 7 % en moyenne les niveaux internationaux.

Principales évolutions de l'action publique

Le Programme d'État pluriannuel pour le développement de l'agriculture se trouve dans sa seconde phase de mise en œuvre, 2018-2025. L'agriculture numérique et les exportations agricoles sont deux volets distincts du programme. Le volet des exportations vise surtout à développer les infrastructures utilisées à l'export, faciliter l'accès aux marchés étrangers par des améliorations phytosanitaires, promouvoir les produits et contribuer à leur positionnement extérieur. L'accent est également mis sur l'agriculture familiale et le développement rural. Un changement de système a été annoncé pour 2020 concernant le versement de subventions directes aux producteurs, dans le but d'accélérer la hausse de la production. Un autre dispositif, le Programme d'État pour le développement intégré des territoires ruraux, a été lancé début 2020 pour stimuler les investissements dans l'augmentation des capacités en matière de ressources humaines, l'infrastructure rurale et les services en milieu rural. Le pays a ratifié l'Accord de Paris sur le climat en 2019. La première loi nationale sur l'agriculture biologique est entrée en application le 1er janvier 2020.

Conformément à ses engagements auprès de l'OMC, la Fédération de Russie a supprimé ses contingents tarifaires sur la viande porcine. Les importations de ce produit sont désormais soumises à un droit forfaitaire *ad valorem* de 25 %, qui équivaut à moins de la moitié du taux pratiqué auparavant lors du

dépassement des contingents. L'interdiction, depuis 2014, des importations agroalimentaires en provenance de plusieurs pays a été prolongée jusqu'à la fin 2020. En tant que membre de l'Union économique eurasiatique (UEEA), la Fédération de Russie est devenue partie aux accords de libre-échange avec Singapour et la Serbie signés en 2019. Un accord provisoire conduisant à la création d'une zone de libre-échange entre l'UEEA et l'Iran est entré en vigueur en 2019. Il prévoit notamment des concessions mutuelles dans le domaine des échanges agroalimentaires.

Évaluation et recommandations

- Le Programme d'État pour le développement de l'agriculture vise à stimuler la production agricole et la substitution de produits nationaux aux importations agroalimentaires. Cette orientation a récemment été étendue en y incluant le développement du potentiel d'exportation du secteur agricole et l'accès aux marchés des gros importateurs agroalimentaires.
- Malgré un certain redéploiement en faveur des paiements à l'hectare et par tête, les subventions et les mesures de protection à l'importation – qui génèrent le plus de distorsions – restent les principaux instruments de soutien utilisés pour atteindre les objectifs déclarés de remplacement des produits importés et de développement des exportations.
- Le développement de l'agriculture pourrait être facilité par l'intensification des investissements dans la croissance du secteur agricole à long terme, par exemple dans l'infrastructure, l'innovation technologique ainsi que la santé des plantes et des animaux.
- La recherche et le développement (R-D) et le transfert de connaissances sont un autre levier déterminant pour accroître la compétitivité et favoriser la croissance à long terme. C'est un domaine d'action essentiel pour atteindre l'objectif de développement des exportations récemment adopté, qui nécessite de savoir capter les nouveaux signaux de la demande et les possibilités qui s'offrent sur les marchés extérieurs. Outre la mise au point de nouvelles méthodes et technologies, il est important de faire en sorte qu'elles soient adoptées par les producteurs et les entreprises agro-industrielles. Ce défi va au-delà de la politique agricole et requiert des améliorations du cadre général de l'investissement et de l'activité économique.
- Le capital humain est un autre facteur clé de la croissance à long terme. Plusieurs programmes ciblés successifs ont affecté des ressources au développement rural. Une hausse non négligeable de ces dépenses est prévue dans le cadre du nouveau Programme d'État pour le développement intégré des territoires ruraux. Il s'agit d'une évolution positive, car il reste encore beaucoup à faire pour améliorer les conditions de vie dans les campagnes et apporter à l'économie rurale les connaissances et les compétences dont elle a besoin.
- Le secteur de l'agriculture pourrait devenir l'un des principaux bénéficiaires du Programme d'État pour la préservation de l'environnement, grâce à ses effets en matière d'amélioration de la gestion des déchets, de réduction de la pollution de l'air et de l'eau, de réhabilitation des forêts et de soutien aux meilleures technologies disponibles. Le secteur agricole devrait saisir ces occasions pour répondre à la demande potentiellement considérable de produits respectueux de l'environnement, sur le plan intérieur et à l'étranger.
- Le succès des programmes consacrés à la R-D, au développement rural et à l'environnement dépendra, entre autres, de la correspondance entre les financements effectifs et les objectifs initiaux. Étant donné que ces programmes s'appuient dans une large mesure sur des sources de financement autres que les fonds publics, il est important de s'assurer que les activités prévues et les coûts d'administration sont suffisamment attractifs pour les investisseurs privés.
- La Fédération de Russie a récemment ratifié l'Accord de Paris sur le climat et n'a pas encore communiqué ses contributions déterminées au niveau national (CDN). Un projet de loi visant à réglementer les émissions de gaz à effet de serre a été préparé et fait actuellement l'objet d'une

analyse d'impact. Ce texte présente les grands principes de la réglementation et les instruments utilisés, mais ne fixe aucun objectif précis de réduction des émissions aux niveaux des secteurs ou de l'ensemble de l'économie, ni ne propose des dispositifs de mise en œuvre.

Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19

Le 17 mars 2020, le gouvernement a annoncé un plan d'urgence pour soutenir l'économie dans le contexte de l'épidémie du nouveau coronavirus (Gouvernement russe, 2020[55]). Ce plan comprend 54 mesures regroupées par thème : i) Garantir la fourniture des biens essentiels (notamment alimentaires) et l'aide à la population ; ii) Soutenir les secteurs en danger (tourisme, transports, restauration, hôtellerie, loisirs, industrie du sport et quelques autres activités) ; iii) Soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) et les entrepreneurs individuels ; iv) Mesures systémiques générales. Outre ce plan d'urgence, un autre plan d'aide est en cours d'élaboration pour les entreprises « essentielles » d'importance nationale. Un certain nombre d'autres mesures ont également été annoncées. Les initiatives particulièrement pertinentes au regard de l'agriculture et de la situation alimentaire sont énoncées ci-dessous.

Politiques agricoles

Les importations de produits alimentaires et autres produits de base bénéficient du régime douanier de « corridor vert ». Les droits d'importation sur les légumes, le seigle, le riz, le blé noir, les jus, les aliments pour bébé et les matières premières qui les composent sont suspendus jusqu'au 30 juin 2020 (Commission économique eurasienne, 2020[56]). Jusqu'à cette date également, les exportations extérieures à l'UEEA d'oignons, d'ail, de certaines céréales (dont le seigle, le blé noir et le riz), de gruau et de farine complète ont été temporairement interdites (TASS, 2020[57]).

La Fédération de Russie a également mis en place un quota pour les exportations de blé, d'orge et de maïs en dehors de l'UEEA, qui sera applicable entre le 1er avril et le 30 juin 2020 sur un total de 7 millions de tonnes de marchandises (Centre du commerce international, 2020[13]).

La majorité des producteurs agricoles ont le statut de PME et d'entrepreneurs individuels et peuvent donc prétendre aux aides prévues dans le plan gouvernemental du mois de mars. Dans le domaine fiscal, ces aides sont notamment les suivantes : moratoire sur le recouvrement des créances et des pénalités ainsi que sur les faillites ; réduction des cotisations de sécurité sociale (de 30 % à 15 % pour les salaires supérieurs au salaire minimum) et report des cotisations sociales de six mois pour les microentreprises ; report des loyers pour les locaux loués par des organismes publics et des municipalités. Les PME et les entrepreneurs individuels peuvent aussi bénéficier d'un certain nombre de mesures d'assistance en matière de crédit telles que : possibilité de réaménagement de la dette ; report du remboursement du capital ; accès au crédit à taux réduit et octroi de prêts sans intérêt pour le paiement des salaires. Ils peuvent aussi se voir accorder un moratoire sur tous les contrôles financiers (sauf cas particuliers) jusqu'à la fin 2020 ainsi qu'une extension automatique de leurs permis d'activité de six mois (Gouvernement russe, 2020[55]). Plus récemment, il a été indiqué qu'en plus des aides annoncées en mars, les PME et les entrepreneurs individuels recevront des subventions pour pouvoir financer la masse salariale, à condition qu'ils conservent 90 % de leur personnel.

S'agissant de l'aide prochaine aux entreprises « essentielles » de grande taille, plus d'un millier d'entreprises d'importance nationale sont concernées, dont plus d'une centaine dans le secteur agroalimentaire (grandes exploitations agricoles, entreprises de transformation) (Interfax, 2020). Selon les premières informations disponibles, les nouvelles mesures pourront inclure des crédits préférentiels et des aides à l'achat d'intrants variables (360tv.ru, 2020[58]).

Mesures concernant la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire

Parmi les entreprises « essentielles » figurent notamment les principaux fabricants d'engrais (Minudobrenia, Phosagro, Uralchem, Uralkali) ainsi que les grandes enseignes de l'alimentation de gros et de détail et de la restauration (Atak, Auchan, Billa, Vkus Vill, O'Key, Dixi Group, Lenta et McDonalds). Au moment de la rédaction, aucun détail n'avait été fourni concernant l'aide dont bénéficieront ces entreprises, mais il est possible qu'elle inclue aussi une assistance en matière de crédit.

Mesures en faveur des consommateurs

La disponibilité des produits alimentaires et autres biens essentiels fait l'objet d'un suivi opérationnel aux niveaux fédéral et régional, et des prêts sans intérêt peuvent être consentis pour la constitution de stocks supplémentaires. Les magasins alimentaires de gros et de détail peuvent bénéficier de prêts subventionnés pour acheter des stocks de produits. Le transport des produits alimentaires et autres biens essentiels est dispensé des restrictions de circulation imposées au transport de fret dans les zones urbaines et de la réglementation sur le tonnage (Gouvernement russe, 2020[55]). Des dispositions administratives et des procédures de promotion de la concurrence peuvent être mises en place dans les différentes régions pour éviter que la spéculation ne fasse augmenter les prix de l'alimentation.

Le ministère de l'Agriculture a annoncé le 31 mars qu'il allait vendre sur le marché intérieur 1 million de tonnes de ses réserves de céréales pour garantir l'approvisionnement et maintenir les prix à un bas niveau dans le contexte de la pandémie de coronavirus (Reuters, 2020[59]).

Un certain nombre d'aides sociales supplémentaires ont été mises en place pour les personnes défavorisées, les familles avec un grand nombre d'enfants et les chômeurs, afin d'aider ces groupes de population à consommer (MTSP, 2020[60]).

Autre

Outre les mesures fédérales décrites ci-dessus, les régions peuvent adopter des mesures complémentaires. Le gouvernement fédéral devrait leur verser à cet effet quelque 200 milliards RUB (2.5 milliards USD) de subventions.

Graphique 23.1. Russie : Évolution du soutien à l'agriculture

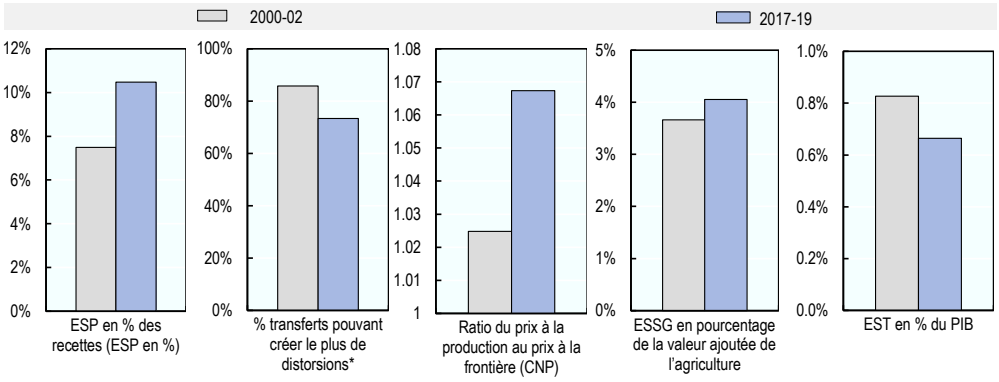

Note : * Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions, dans les transferts cumulés aux producteurs.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146738

En 2017-19, l'estimation du **soutien aux producteurs** (ESP en %) représentait 10 % des recettes agricoles brutes, un chiffre inférieur à la moyenne de l'OCDE mais supérieur au niveau observé en 2000-02 (7 %). Ce chiffre global masque un SPM négatif pour certains produits, égal à 1.6 % des recettes agricoles brutes en 2017-19. La part des transferts bruts aux producteurs (positifs ou négatifs), fournis sous des formes susceptibles de créer le plus de distorsions, est passée de 86 % en 2000-02 à 73 % en 2017-19 (graphique 23.1). Le montant total de l'ESP en monnaie locale a régressé de 6 % au cours de l'année la plus récente, en grande partie du fait de la baisse du soutien des prix du marché car les prix à la frontière ont globalement augmenté, alors que les prix intérieurs ont reculé (graphique 23.2). Les prix reçus par les agriculteurs en 2017-19 étaient en moyenne supérieurs de 7 % à ceux des marchés mondiaux (CNP), contre 2 % en 2000-02. Ce CNP global masque les mesures de protection aux frontières appliquées aux produits animaux et au sucre, ainsi que la taxation des céréales et des oléagineux. Les produits bénéficiant des plus hauts niveaux de soutien par rapport aux recettes agricoles brutes qu'ils génèrent (TSP en %) sont le sucre (24 %), le lait (23 %), la viande porcine (21 %), ainsi que la viande bovine (19 %) (graphique 23.3). La part des transferts au titre d'un seul produit (TSP) dans l'ESP était de 62 % en 2017-19. Les dépenses consacrées aux services d'intérêt général (ESSG) ont baissé par rapport à la valeur ajoutée du secteur – elles en représentaient 4.1 % en 2017-19, contre 3.7 % en 2000-02 –, ce qui reflète en partie l'augmentation en valeur de la production agricole. L'estimation du soutien total (EST) à l'agriculture en % du PIB a diminué, passant de 0.8 % en 2000-02 à 0.7 % en 2017-19, principalement sous l'effet de la hausse du PIB.

Graphique 23.2. Russie : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019

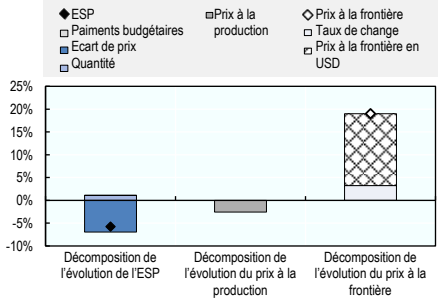

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146757

Graphique 23.3. Russie : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19

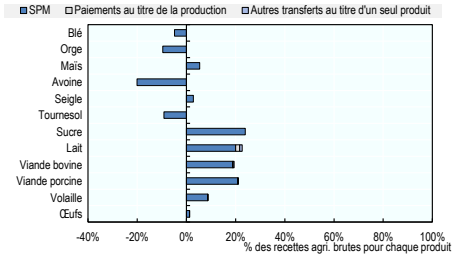

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146776

Tableau 23.1. Russie : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	2000-02	2017-19	2017	2018	2019p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**25 436**	**77 924**	**77 427**	**73 707**	**82 637**
dont : *part des produits SPM (%)*	81.7	77.1	78.1	78.2	75.0
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**30 143**	**77 149**	**78 424**	**74 473**	**78 550**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**1 968**	**8 559**	**9 044**	**8 688**	**7 944**
Soutien au titre de la production des produits de base	967	5 178	5 729	5 224	4 581
Soutien des prix du marché[1]	770	4 962	5 425	5 052	4 408
Soutien positif des prix du marché	2 017	6 238	6 803	6 816	5 096
Soutien négatif des prix du marché	-1 247	-1 277	-1 378	-1 764	-688
Paiements au titre de la production	198	217	304	172	174
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	719	2 132	2 222	2 139	2 035
Utilisation d'intrants variables	359	424	197	437	636
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	318	1 631	1 961	1 624	1 309
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	42	77	64	78	89
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	687	579	732	752
Au titre des Recettes / du Revenu	0	49	43	39	67
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	638	536	693	685
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	282	561	514	592	576
ESP en pourcentage (%)	**7.5**	**10.5**	**11.2**	**11.2**	**9.2**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.02**	**1.07**	**1.08**	**1.07**	**1.06**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.08**	**1.12**	**1.13**	**1.13**	**1.10**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**684**	**2 144**	**1 901**	**2 353**	**2 178**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	175	655	588	709	668
Services d'inspection et de contrôle	203	499	503	475	521
Développement et entretien des infrastructures	230	464	469	429	495
Commercialisation et promotion	2	61	39	54	90
Coût du stockage public	1	101	102	130	72
Divers	73	362	200	556	332
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**25.3**	**19.7**	**17.0**	**20.9**	**20.9**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-1 471**	**-6 202**	**-7 053**	**-6 488**	**-5 064**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-477	-5 065	-5 590	-5 136	-4 470
Autres transferts des consommateurs	-661	-1 261	-1 522	-1 283	-977
Transferts des contribuables aux consommateurs	25	244	232	211	289
Surcoût de l'alimentation animale	-359	-119	-173	-280	95
ESC en pourcentage (%)	**-5.1**	**-8.0**	**-9.0**	**-8.7**	**-6.5**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.04**	**1.09**	**1.10**	**1.09**	**1.07**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.05**	**1.09**	**1.10**	**1.10**	**1.07**
Estimation du soutien total (EST)	**2 677**	**10 946**	**11 177**	**11 252**	**10 410**
Transferts des consommateurs	1 138	6 326	7 112	6 420	5 447
Transferts des contribuables	2 201	5 881	5 587	6 116	5 940
Recettes budgétaires	-661	-1 261	-1 522	-1 283	-977
EST en pourcentage (% du PIB)	**0.8**	**0.7**	**0.7**	**0.7**	**0.6**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**1 908**	**5 985**	**5 752**	**6 200**	**6 002**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.6**	**0.4**	**0.4**	**0.4**	**0.4**
Déflateur du PIB (2000-02=100)	**100**	**622**	**573**	**632**	**661**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**29.56**	**61.95**	**58.33**	**62.81**	**64.71**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.
1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour la Russie sont : le blé, le maïs, le seigle, l'orge, l'avoine, le tournesol, le sucre, les pommes de terre, le lait, la viande bovine et porcine, la volaille et les œufs.

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données).
http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

Références

360tv.ru (2020), « Agricultural support measures are to be developed in Russia amid the pandemic », https://360tv.ru/news/dengi/mery-podderzhki-selskogo-hozjajstva-razrabotajut-v-rossii-na-fone-pandemii/ (consulté le 7 April 2020). [5]

Centre du commerce international (2020), *Market Access Map – COVID-19 Temporary Trade Measures*, https://www.macmap.org/covid19. [4]

Commission économique eurasienne (2020), « Decision of the Eurasian Economic Commission No. 33 of 3 April, 2020 », https://docs.eaeunion.org/docs/ru-ru/01425324/err_08042020_33. [2]

Gouvernement russe (2020), « Plan of urgent actions to ensure stable economic development in the situation of the spreading new coronavirus infection », Gouvernement de la Fédération de Russie, http://static.government.ru/media/files/vBHd4YRxpULCaUNNTFLVpPSZbMCIA2Zq.pdf (consulté le 17 March 2020). [1]

MTSP (2020), *News on COVID-19.*, https://rosmintrud.ru/social/236. [7]

Reuters (2020), *Update 1 – Russia to sell half of grain stockpile amid coronavirus*, https://www.reuters.com/article/health-coronavirus-russia-grains-stockpi/update-1-russia-to-sell-half-of-grain-stockpile-amid-coronavirus-idUSL8N2BO3PB. [6]

TASS (2020), *A ban of the EEC on exports of critically important goods to third countries has taken effect*, https://tass.ru/ekonomika/8222325. [3]

24 Afrique du Sud

Soutien à l'agriculture

L'Afrique du Sud a réduit son soutien à l'agriculture au cours des réformes du milieu des années 90. Ce soutien est resté inférieur à 5 % des recettes agricoles brutes depuis 2010 ; en 2017-19, il avoisinait 4 %. L'estimation du soutien total à l'agriculture (EST) s'établissait à environ 0.3 % du produit intérieur brut (PIB) en 2017-19 et le soutien direct aux producteurs (ESP) représentait approximativement 73 % du soutien total, les 27 % restants étant consacrés au financement de services d'intérêt général utiles au secteur (ESSG).

L'essentiel du soutien repose sur le soutien des prix du marché (SPM) et sur les paiements dépendant de l'utilisation d'intrants. Pour autant, le degré de distorsion des prix est faible et les prix intérieurs de la plupart des produits sont alignés sur les prix mondiaux, à l'exception du sucre et, dans une moindre mesure, du lait et du blé, surtout à cause des droits d'importation. Les paiements directs – principalement sous forme de subventions à l'investissement – ciblent surtout les petites exploitations agricoles. L'estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG) est quant à elle essentiellement constituée de paiements visant à financer le système de connaissances et d'innovation agricoles ainsi que les dépenses d'infrastructures. La majeure partie du soutien entrant dans ces deux catégories vise à créer un environnement favorable à l'activité des petites exploitations qui ont vu le jour à la suite de la réforme foncière. Les dépenses affectées aux dispositifs d'inspection et de contrôle sont un autre élément important des services fournis au secteur.

Principales évolutions de l'action publique

D'une manière générale, les dispositifs de soutien des agriculteurs n'ont pas été modifiés, que ce soit en ce qui concerne le soutien des prix du marché (SPM) ou les transferts budgétaires. La plupart des mesures et des paiements directs ciblent toujours le sous-secteur des petits exploitants. Le gouvernement apporte une assistance post-installation qui comprend des prêts à la production pour les nouveaux et futurs agriculteurs (qui, pour l'essentiel, exercent leur activité sur des terres redistribuées ou restituées). La plupart des aides gouvernementales financent des services d'intérêt général utiles au secteur.

Ces dernières années, plusieurs modifications ont été introduites dans les dispositifs publics afin d'améliorer la redistribution des terres dans le cadre de la réforme foncière, comme par exemple la législation autorisant l'achat obligatoire de terres dans l'intérêt public (renforcement des droits relatifs des individus travaillant la terre). En mars 2018, le parlement a adopté une loi autorisant les expropriations sans compensation lorsqu'elles concernent des exploitations commerciales (qui sont détenues principalement par des agriculteurs blancs). Ce texte nécessite cependant, pour être applicable, une modification de la Constitution, et ce processus législatif était toujours en cours en 2019 et début 2020.

Fin 2019, un remaniement des institutions gouvernementales a été opéré, le programme d'action du secteur agricole étant fusionné avec la réforme agraire et le développement rural au sein du ministère de

l'Agriculture, de la Réforme agraire et du Développement rural (DALRRD). Ce réaménagement organisationnel place le sujet sensible de la réforme agraire dans un projet global incluant l'agriculture.

Évaluation et recommandations

- La loi sur la taxe carbone fait partie intégrante du dispositif de mise en œuvre de la politique gouvernementale sur le changement climatique, mais le processus en est à la première phase (2017-20) et cette taxe n'est pas appliquée à l'agriculture. Ce secteur ne sera sans doute impacté qu'indirectement lors de cette première phase par la hausse du coût des intrants, en particulier l'électricité, les engrais et les pesticides, mais aussi le carburant et l'énergie. Pour autant, cela devrait inciter les agriculteurs à trouver des moyens de réduire leur utilisation de certains intrants et de les remplacer par d'autres, ou à changer leurs pratiques. Pour encourager ces bonnes pratiques, de nombreux rabais pourront être accordés sur la taxe carbone. Le problème est que ce dispositif est contredit par la réduction de la taxe sur les combustibles utilisés dans l'agriculture.
- Le SPM relativement faible dont bénéficient actuellement les agriculteurs sud-africains s'explique par les réformes radicales mises en œuvre au milieu des années 90. Ces réformes ont réduit le soutien global à l'agriculture (principalement des prix) ainsi que les distorsions qui en découlent sur la production et les échanges, et ont contribué à l'amélioration de l'efficience de l'agriculture commerciale et de son intégration dans les marchés mondiaux.
- Depuis les réformes des années 90, une hausse des dépenses budgétaires est venue financer le processus de réforme foncière et soutenir les bénéficiaires de ce dispositif (exploitations de subsistance, petits exploitants et exploitations commerciales). La difficulté majeure réside dans la mise en œuvre et le ciblage efficient de programmes d'assistance adaptés aux besoins des nouveaux agriculteurs.
- Pour accroître les capacités et l'efficience des programmes visant à aider les nouveaux entrepreneurs actifs dans le secteur de l'agriculture commerciale, il est primordial que des exploitants expérimentés s'investissent dans l'élaboration de programmes de soutien. Les partenariats public-privé permettent de mobiliser efficacement les ressources disponibles et de remédier aux faiblesses actuelles des programmes et services de soutien publics. À cet égard, la décision récente du parlement sud-africain d'autoriser l'expropriation des exploitations commerciales – qui détiennent la plupart des connaissances en matière d'agriculture commerciale – constitue un obstacle à l'objectif déclaré de développer une agriculture compétitive et obéissant aux lois du marché, ainsi qu'une menace potentielle pour la sécurité alimentaire du pays.
- La réforme foncière devrait être menée au rythme de la mise en place d'un environnement favorable pour ses bénéficiaires (y compris en termes d'enseignement et de formation, d'infrastructures et de circuits de commercialisation), faute de quoi la redistribution des terres ne pourra pas, à elle seule, produire les résultats escomptés, tels que l'amélioration des conditions de vie de la population noire vivant dans les zones rurales, le renforcement de la sécurité alimentaire en milieu rural et le développement d'un secteur commercial pérenne.
- Très faibles (et négatif en ce qui concerne l'azote), les bilans des éléments nutritifs en Afrique du Sud suscitent des interrogations quant à leurs effets à long terme sur la fertilité des sols dans les régions du pays où ils sont insuffisants. Il conviendrait de veiller à assurer le bon fonctionnement des marchés ainsi que d'élever le niveau des éléments nutritifs des cultures.

Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19

Politiques agricoles

Le ministère de l'Agriculture, de la Réforme agraire et du Développement rural (DALRRD) a annoncé un certain nombre de mesures pour aider le secteur agricole pendant la pandémie de COVID-19. Il a ainsi prévu une enveloppe de 1.2 milliard ZAR (83 millions USD) pour gérer les effets de la pandémie et garantir une production alimentaire pérenne pendant la période qui suivra, en ciblant surtout les petits agriculteurs en difficulté financière. Sur cette enveloppe, 400 millions ZAR (277 000 USD) ont été alloués au programme PLAS (« Proactive Land Acquisition Strategy ») d'acquisition proactive de terres. Le reste est destiné à aider les producteurs du secteur avicole (pour l'achat de poussins d'un jour, de poules pondeuses, d'aliments, de médicaments et de sciure), du secteur de l'élevage (pour l'achat d'aliments et de médicaments) et du secteur horticole (pour l'achat de semis, d'engrais, de pesticides et d'herbicides et pour l'amélioration des sols). Les autres secteurs agricoles recevront des aides au cas par cas. Un certain nombre de critères d'octroi ont été fixés, la priorité étant accordée aux femmes, aux jeunes et aux personnes souffrant de handicaps.[1] Le DALRRD a également mis à disposition de la *Land Bank* une enveloppe de 100 millions ZAR (69 000 USD) pour aider les agriculteurs en difficulté.

Mesures concernant la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire

Le Président sud-africain a déclaré l'état de catastrophe nationale le 15 mars. Il s'en est suivi les décisions de fermer les ports du pays et de suspendre les exportations du 27 mars au 17 avril.[2]

Afin d'assurer le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures. Il contrôle en outre la disponibilité et la stabilité de l'approvisionnement alimentaire grâce à un instrument de suivi de la chaîne de valeur agricole de bout en bout. Si l'approvisionnement des produits de base n'est plus assuré, le DALRRD adressera une recommandation au ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Concurrence pour imposer la restriction des exportations. Le DALRRD veille en outre à ce que les activités de production agricole essentielles (comme les récoltes) se poursuivent en respectant des règles d'hygiène strictes.[3]

Mesures en faveur des consommateurs

Le ministère du Développement social, en collaboration avec les associations locales et le Fonds de solidarité, étend son programme de distribution alimentaire aux ménages en difficulté. L'agence sud-africaine de sécurité sociale (Sassa) fournit des colis et des bons d'achat alimentaires pour les bénéficiaires d'une allocation temporaire d'invalidité qui est arrivée à échéance en mars et qui n'a pu être renouvelée en raison du confinement du pays. En mars 2020, le ministère de l'Éducation de base a demandé, dans le cadre des consignes provisoires transmises aux écoles pour prévenir la propagation du COVID-19 parmi les apprenants et le personnel, à ce que les programmes d'alimentation scolaire soient maintenus. Les écoles doivent trouver des moyens de distribuer des repas aux élèves par l'intermédiaire du programme national d'alimentation scolaire (NSNP) et, en cas de propagation du COVID-19 au sein de la population, réfléchir à des possibilités de collecte ou de livraison des repas afin d'éviter les situations d'attroupement de personnes.[4]

Graphique 24.1. Afrique du Sud : Évolution du soutien à l'agriculture

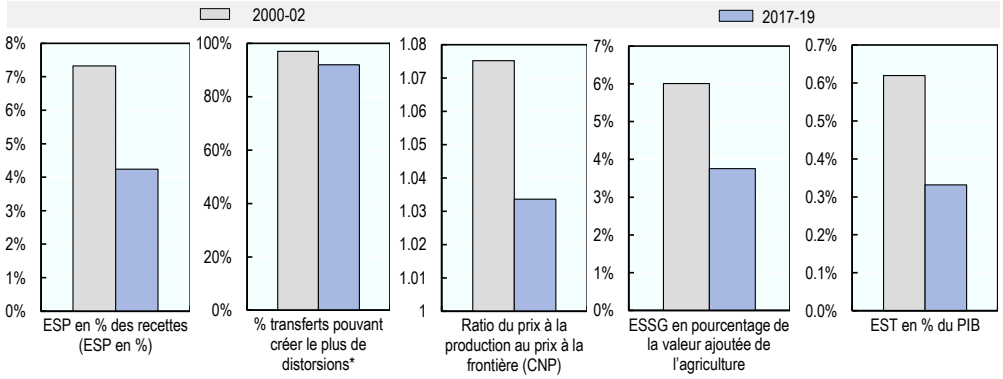

Note : * Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions, dans les transferts cumulés aux producteurs.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146795

Le **soutien aux producteurs** (ESP en %) a reculé dans la deuxième moitié des années 90 et s'est maintenu depuis à un faible niveau. Dans la période récente, l'ESP se situait aux alentours de 4 % des recettes agricoles brutes, soit très en deçà de la moyenne de l'OCDE. La part des formes de **transferts susceptibles de créer le plus de distorsions** demeure élevée, car le soutien prend surtout la forme d'un SPM et de subventions aux intrants (graphique 24.1). Cette part élevée doit toutefois être analysée dans le contexte d'un très faible soutien total aux producteurs. Au cours de l'année passée, le niveau de soutien a diminué en raison de la baisse du SPM consécutive à la diminution des écarts de prix et du volume de production. La réduction de l'écart de prix traduit le fait que les prix intérieurs ont moins progressé que les prix mondiaux. L'augmentation du prix à la frontière est due principalement à la dépréciation du rand sud-africain, qui compense largement la baisse des prix à la frontière en dollar des États-Unis (graphique 24.2). Les prix perçus par les producteurs ont été, en moyenne, légèrement supérieurs aux prix mondiaux. Les prix de la plupart des produits sont tout à fait alignés sur les cours mondiaux, hormis pour le sucre où l'écart est de 88 %. Le SPM est la principale composante des transferts au titre d'un seul produit (TSP) ; c'est le sucre qui arrive en tête des TSP dans les recettes agricoles brutes pour chaque produit (graphique 24.3). Globalement, les TSP constituent 76 % de l'ESP totale. Le soutien aux **services d'intérêt général** (ESSG) – principalement dans le domaine des connaissances et des infrastructures – en pourcentage de la valeur ajoutée de l'agriculture se situe dans la moyenne de l'OCDE. Le **soutien total à l'agriculture** (EST) en pourcentage du PIB a diminué au fil du temps. À l'heure actuelle, 73 % du soutien total vont aux producteurs (ESP).

Graphique 24.2. Afrique du Sud : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019

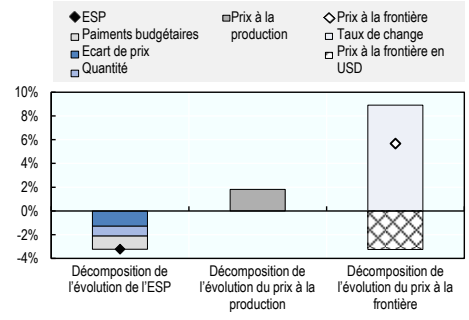

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146814

Graphique 24.3. Afrique du Sud : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19

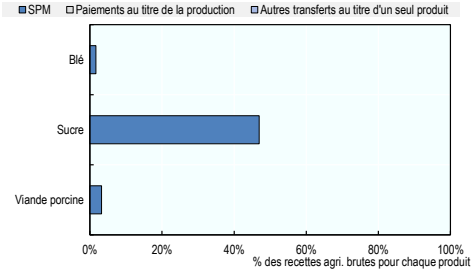

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146833

Tableau 24.1. Afrique du Sud : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	2000-02	2017-19	2017	2018	2019p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**6 824**	**20 129**	**20 947**	**20 599**	**18 841**
dont : *part des produits SPM (%)*	74.8	75.0	74.7	75.1	75.0
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**6 000**	**18 286**	**18 360**	**19 257**	**17 241**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**477**	**861**	**718**	**988**	**876**
Soutien au titre de la production des produits de base	438	653	520	761	678
Soutien des prix du marché[1]	438	653	520	761	678
Soutien positif des prix du marché	451	653	520	761	678
Soutien négatif des prix du marché	-13	0	0	0	0
Paiements au titre de la production	0	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	36	192	188	195	194
Utilisation d'intrants variables	25	138	137	144	134
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	11	52	50	50	58
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	1	2	2	1	2
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	3	16	10	32	4
Au titre des Recettes / du Revenu	3	16	10	32	4
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**7.3**	**4.2**	**3.4**	**4.7**	**4.6**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.08**	**1.03**	**1.03**	**1.04**	**1.04**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.08**	**1.04**	**1.04**	**1.05**	**1.05**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**264**	**321**	**320**	**328**	**315**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	146	137	134	141	135
Services d'inspection et de contrôle	39	57	55	59	58
Développement et entretien des infrastructures	78	102	100	106	100
Commercialisation et promotion	0	25	31	22	21
Coût du stockage public	0	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**34.2**	**27.2**	**30.8**	**24.9**	**26.4**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-350**	**-529**	**-319**	**-614**	**-653**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-347	-497	-319	-610	-563
Autres transferts des consommateurs	-17	-31	0	-4	-89
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	14	0	0	0	0
ESC en pourcentage (%)	**-6.0**	**-2.9**	**-1.7**	**-3.2**	**-3.8**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.07**	**1.03**	**1.02**	**1.03**	**1.04**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.06**	**1.03**	**1.02**	**1.03**	**1.04**
Estimation du soutien total (EST)	**741**	**1 182**	**1 038**	**1 316**	**1 191**
Transferts des consommateurs	364	529	319	614	653
Transferts des contribuables	394	684	719	706	628
Recettes budgétaires	-17	-31	0	-4	-89
EST en pourcentage (% du PIB)	**0.6**	**0.3**	**0.3**	**0.4**	**0.3**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**304**	**529**	**519**	**555**	**513**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.2**	**0.1**	**0.1**	**0.2**	**0.1**
Déflateur du PIB (2000-02=100)	**100**	**292**	**282**	**291**	**304**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**8.69**	**13.67**	**13.31**	**13.25**	**14.45**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour l'Afrique du Sud sont : le blé, le maïs, le tournesol, le sucre, le lait, la viande bovine, porcine et ovine, la volaille, les œufs, les arachides, le raisin, les oranges et les pommes.

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

Notes

[1] DALRRD (2020), Interventions to assist the agricultural sector during COVID-19, Media Statement 6 April 2020, https://www.daff.gov.za/docs/media/Media%20Statement%20on%20Agriculture%2006%20April%202020%20on%20agricultural%20interventions%20during%20COVID19%20and%20beyond.pdf.

[2] https://www.reuters.com/article/health-coronavirus-safrica-wine/update-1-south-africa-eases-wine-export-restrictions-caused-by-coronavirus-lockdown-idUSL8N2BV6GL

[3] DALRRD (2020), Update on agriculture and food sector value chain - COVID-19, Media Statement 26 March 2020, https://www.daff.gov.za/docs/media/Media%20Statement-%20Update%20on%20Agriculture%20.pdf.

[4] Outil d'analyse des décisions politiques agricoles et alimentaires (FAPDA) http://www.fao.org/in-action/fapda/tool/index.html?lang=fr_FR#main.html.

25 Suisse

Soutien à l'agriculture

Le niveau du soutien à l'agriculture a quelque peu diminué ces dernières décennies en Suisse, mais il a eu tendance à se stabiliser tout dernièrement. Pratiquement trois fois supérieur à la moyenne de l'OCDE, le soutien aux producteurs (indiqué par l'ESP) reste élevé en proportion des recettes agricoles brutes. Le soutien total (selon l'EST) est estimé à 1 % environ du PIB en 2017-19 et le soutien direct aux producteurs en représente la majeure partie. En ce qui concerne la composition du soutien, son évolution au fil du temps est plus nette, le soutien des prix du marché (SPM) ayant été remplacé en partie par différents types de paiements directs.

Le SPM, principalement dû à des contingents tarifaires assortis de droits de douane hors contingent élevés, reste la principale composante du soutien. Bien que cette forme de soutien ait diminué ces 30 dernières années, passant de 80 % à environ 50 % du soutien total aux agriculteurs, les prix intérieurs moyens sont supérieurs de 45 % aux prix mondiaux sur la période 2017-19. La Suisse effectue des paiements directs importants (presque tous soumis à des mécanismes d'écoconditionnalité) pour compenser en partie la diminution du SPM. Au fil du temps, les paiements directs ont pris une importance croissante. S'ils étaient à 20 % environ du soutien total dans les années 80, leur part a augmenté pour s'établir à presque 50 % depuis quelques années. La plupart de ces aides concernent actuellement les domaines suivants : paiements à la surface, paiements pour le maintien de l'activité dans des conditions difficiles, paiements accordés aux agriculteurs qui mettent volontairement en œuvre des pratiques agricoles plus rigoureuses pour répondre aux attentes de la société en matière de protection de l'environnement et de bien-être animal.

Les dépenses consacrées aux services d'intérêt général sont élevées en Suisse. Le soutien à ces services (indiqué par l'ESSG) vise principalement à financer le système de connaissances et d'innovation agricoles, qui absorbe presque la moitié des dépenses comptabilisées dans l'ESSG.

Principales évolutions de l'action publique

Le cadre d'action de la période 2014-17 a été reconduit jusqu'à la fin 2021 (*Politique agricole* 2018-2021 – PA 2018-21). Le budget global des dépenses pour cette nouvelle période a été minoré de 1.7 % par rapport à la période précédente. La principale modification est une réduction progressive des paiements de transition, tandis que les ressources budgétaires ainsi économisées serviront à financer d'autres paiements directs (visant surtout à soutenir la biodiversité, l'utilisation durable des ressources naturelles et le bien-être animal).

Le 1er janvier 2019, les subventions aux exportations de produits alimentaires transformés ont été supprimées. Pour compenser la baisse de prix liée à l'élimination de ces subventions, l'argent ainsi économisé a été transféré au budget de l'agriculture pour financer les paiements directs en faveur du lait et des céréales

Le 12 février 2020, le Conseil fédéral a présenté son plan pour l'évolution de la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+). Le projet met l'accent sur une agriculture encore plus durable et créatrice de valeur. Des mesures supplémentaires de soutien du secteur vinicole ont été mises en place à partir de décembre 2019 et seront maintenues tout au long de l'année 2020.

Évaluation et recommandations

- La recherche de la sécurité alimentaire devrait s'appuyer sur le renforcement de la compétitivité du secteur agricole plutôt que sur des paiements directs. Les mesures favorisant les changements structurels, notamment le soutien à l'investissement et les stratégies de sortie, devraient faciliter ce processus.
- La poursuite de la réduction des obstacles à l'importation et l'élimination des subventions à l'exportation dont bénéficient les produits transformés sont les actions à mener pour alléger davantage la charge qui pèse sur les consommateurs et les distorsions qui s'exercent sur les marchés.
- L'introduction de paiements à la production pour le lait et de paiements à l'hectare pour les céréales dans le but de compenser la suppression des subventions à l'exportation pourrait entraver les efforts visant à améliorer l'affectation des ressources et faire obstacle à l'ajustement structurel. Ces mesures compensatoires devraient être temporaires.
- L'utilisation des fonds résultant de la réduction des contributions de transition pour financer la biodiversité, l'utilisation durable des ressources naturelles et le bien-être animal pourrait contribuer à résoudre certaines défaillances du marché.
- Les mesures envisagées dans le cadre de la Politique agricole 2022 vont globalement dans le sens d'une agriculture plus durable. Elles pourraient contribuer à une utilisation plus rationnelle des ressources naturelles et accroître la viabilité écologique du secteur. Un ciblage plus régional des paiements directs est également prévu. Toutefois, il conviendrait de mieux distinguer les mesures axées sur les défaillances du marché (qui visent à fournir des externalités positives et des biens publics, et à éviter les externalités négatives) et celles qui portent sur les problèmes de revenus. Pour ces derniers, des mesures concernant l'ensemble de l'économie plutôt que le secteur agricole en particulier seraient indiquées.
- Le secteur de l'agriculture en Suisse n'est que peu concerné par la législation en vigueur sur les émissions de CO_2. Pour atteindre ses objectifs en matière de changement climatique dans le domaine de l'agriculture, le pays devrait envisager d'étendre la taxe sur les émissions de CO_2 à d'autres compartiments du secteur et mettre davantage l'accent sur des politiques ciblées.

Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19

Politiques agricoles

Outre les prêts à court terme qui sont disponibles en temps normal pour permettre aux producteurs agricoles de faire face au manque de trésorerie, le gouvernement suisse envisage le versement anticipé des paiements directs et des contributions aux cultures particulières. Aucune autre indemnisation n'est prévue.[1]

Plusieurs sites Internet permettent de regrouper les agriculteurs recherchant de la main-d'œuvre supplémentaire et les travailleurs intéressés.

Mesures concernant la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire

De la souplesse a été introduite dans les contingents tarifaires partiels applicables aux produits alimentaires, afin de stabiliser les prix du marché. Cette mesure a été utilisée jusqu'ici pour le beurre et les œufs, et pourrait si nécessaire être étendue à d'autres produits.

Le gouvernement suisse a alloué une enveloppe de 3 millions CHF pour le stockage de la viande de bœuf et de veau, et de cabri, dont la demande a diminué.

En cas de pénurie d'aliments, les contingents tarifaires ainsi que les conditions de paiement des importations agricoles peuvent être temporairement assouplis.[2]

Les marchés ouverts sont suspendus, mais la vente directe aux consommateurs/dans les magasins de producteurs et la vente en ligne de semences et autres produits de jardinage sont autorisées. En revanche, il est interdit de servir de la nourriture et des boissons à consommer sur place.

Autre

Il n'existe pas de restriction sectorielle au plan de relance budgétaire proposé par le gouvernement fédéral. Les producteurs agricoles peuvent donc bénéficier de plusieurs programmes destinés à protéger les revenus et à régler les problèmes de liquidités. Le Conseil fédéral a annoncé des mesures de soutien d'un montant de plus de 62 milliards CHF (près de 9 % du PIB de 2019) comprenant notamment : une indemnité de chômage partiel, une aide financière pour les entreprises particulièrement impactées, des garanties de prêts pour les PME, la compensation du manque à gagner dû à l'annulation des événements, le report temporaire et sans intérêt des cotisations de sécurité sociale pour les entreprises touchées, la prorogation du délai de paiement des taxes et autres dettes aux organismes fédéraux sans intérêts de retard, la prolongation de l'indemnité de chômage partiel et la simplification des démarches, enfin la compensation de perte de revenus pour les travailleurs indépendants et certains salariés impactés par les dispositions officielles de lutte contre le coronavirus (par exemple, les parents qui doivent s'occuper de leurs enfants depuis que les écoles ont fermé).[3]

Graphique 25.1. Suisse : Évolution du soutien à l'agriculture

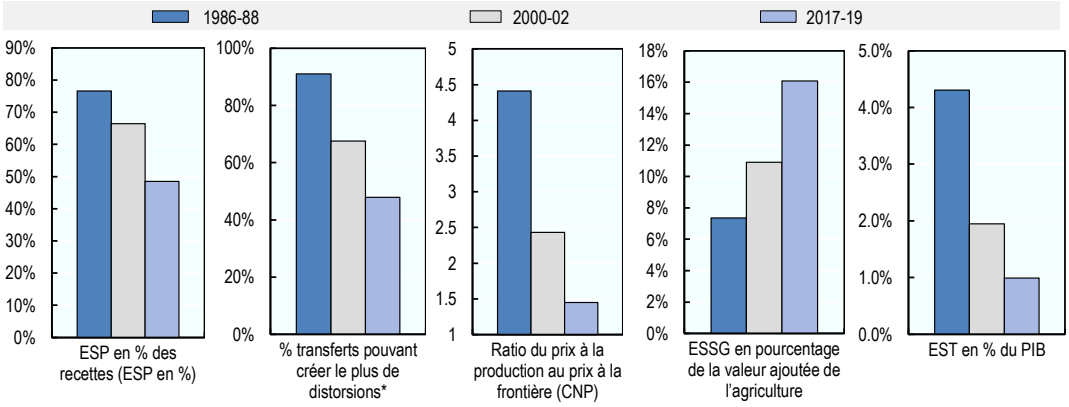

Note : * Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions, dans les transferts cumulés aux producteurs.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146852

Le **soutien aux producteurs** (ESP en %) a tendance à diminuer progressivement mais demeure élevé. Sur la période 2017-19, il a représenté environ 49 % des recettes agricoles brutes, une valeur presque trois fois supérieure à la moyenne de l'OCDE. La part des transferts susceptibles de créer **le plus de distorsions** recule au fil du temps en raison d'une baisse du soutien des prix du marché (SPM), mais elle continue toutefois de s'établir à la moitié environ des aides (graphique 25.1). Le niveau de soutien a augmenté entre 2018 et 2019, principalement du fait de la hausse des transferts budgétaires. Le SPM a reculé car l'augmentation des prix mondiaux compense largement celle des prix perçus par les producteurs (graphique 25.2). Les prix payés aux agriculteurs ont été supérieurs aux prix mondiaux (de 45 % en moyenne) ; le soutien des prix, principale composante des transferts au titre d'un seul produit (TSP), varie selon les produits. Les écarts de prix les plus importants et, par conséquent, la proportion la plus élevée de TSP dans les recettes agricoles brutes par produit concernent la volaille et les œufs (graphique 25.3). Globalement, les TSP représentent 48 % du total de l'ESP. En proportion de la valeur ajoutée agricole, les dépenses au titre des **services d'intérêt général**, qui sont principalement consacrées aux connaissances et à l'innovation, s'orientent à la hausse et sont parmi les plus élevées des pays couverts par ce rapport. Le **soutien total à l'agriculture** en pourcentage du PIB a fortement diminué dans le temps. Il bénéficie pour presque 90 % aux producteurs (l'ESP).

Graphique 25.2. Suisse : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019

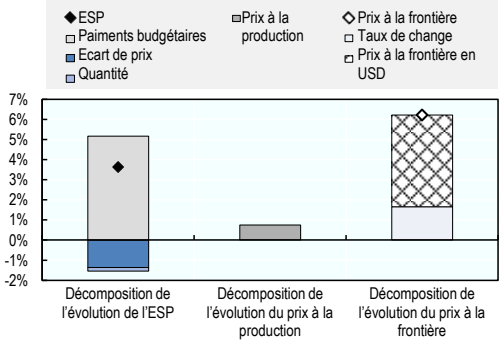

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146871

Graphique 25.3. Suisse : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19

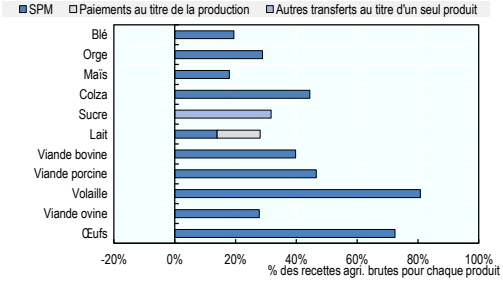

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146890

Tableau 25.1. Suisse : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	1986-88	2000-02	2017-19	2017	2018	2019p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**8 025**	**5 695**	**9 088**	**8 785**	**9 241**	**9 236**
***dont :** part des produits SPM (%)*	62.8	58.0	57.4	58.8	57.0	56.5
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**12 693**	**8 853**	**14 613**	**14 137**	**14 884**	**14 819**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**6 871**	**5 054**	**6 155**	**6 266**	**6 041**	**6 160**
Soutien au titre de la production des produits de base	5 966	3 361	2 883	3 063	2 822	2 764
Soutien des prix du marché[1]	5 939	3 142	2 559	2 765	2 522	2 390
Soutien positif des prix du marché	5 939	3 142	2 559	2 765	2 522	2 390
Soutien négatif des prix du marché	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la production	27	218	324	298	300	374
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	358	126	146	146	147	146
Utilisation d'intrants variables	289	67	68	68	68	67
avec contraintes sur les intrants	0	14	0	0	0	0
Formation de capital fixe	46	53	79	78	79	79
avec contraintes sur les intrants	0	0	34	29	36	37
Services utilisés sur l'exploitation	23	6	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	392	564	1 044	962	981	1 190
Au titre des Recettes / du Revenu	10	0	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	382	564	1 044	962	981	1 190
avec contraintes sur les intrants	217	540	997	915	935	1 141
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	18	51	1 062	1 065	1 068	1 054
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	774	117	131	116	105
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	774	117	131	116	105
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	58	710	710	713	708
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	58	710	710	713	708
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	137	120	192	190	194	192
ESP en pourcentage (%)	**76.6**	**66.4**	**48.5**	**51.0**	**47.3**	**47.4**
CNP des producteurs (coeff.)	**4.41**	**2.43**	**1.45**	**1.52**	**1.42**	**1.41**
CNS aux producteurs (coeff.)	**4.27**	**2.98**	**1.94**	**2.04**	**1.90**	**1.90**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**431**	**337**	**741**	**738**	**742**	**741**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	110	70	368	367	367	369
Services d'inspection et de contrôle	9	24	12	12	12	12
Développement et entretien des infrastructures	80	54	83	81	84	83
Commercialisation et promotion	29	37	64	65	65	63
Coût du stockage public	66	32	42	41	42	43
Divers	137	120	171	172	173	170
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**5.4**	**6.1**	**10.7**	**10.5**	**10.9**	**10.7**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-9 012**	**-5 032**	**-4 322**	**-4 718**	**-4 095**	**-4 152**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-6 065	-3 243	-2 581	-2 804	-2 529	-2 409
Autres transferts des consommateurs	-3 788	-1 986	-1 760	-1 939	-1 579	-1 762
Transferts des contribuables aux consommateurs	700	147	5	5	4	5
Surcoût de l'alimentation animale	141	50	15	20	9	15
ESC en pourcentage (%)	**-75.0**	**-57.8**	**-29.6**	**-33.4**	**-27.5**	**-28.0**
CNP des consommateurs (coeff.)	**4.44**	**2.44**	**1.42**	**1.50**	**1.38**	**1.39**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**4.00**	**2.37**	**1.42**	**1.50**	**1.38**	**1.39**
Estimation du soutien total (EST)	**8 002**	**5 538**	**6 901**	**7 009**	**6 788**	**6 906**
Transferts des consommateurs	9 853	5 229	4 341	4 743	4 108	4 171
Transferts des contribuables	1 937	2 296	4 320	4 205	4 259	4 497
Recettes budgétaires	-3 788	-1 986	-1 760	-1 939	-1 579	-1 762
EST en pourcentage (% du PIB)	**4.3**	**1.9**	**1.0**	**1.0**	**1.0**	**1.0**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**2 063**	**2 396**	**4 342**	**4 244**	**4 265**	**4 515**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**1.1**	**0.8**	**0.6**	**0.6**	**0.6**	**0.6**
Déflateur du PIB (1986-88=100)	**100**	**127**	**137**	**136**	**137**	**138**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**1.58**	**1.64**	**0.99**	**0.98**	**0.98**	**0.99**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.
1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour la Suisse sont : le blé, le maïs, l'orge, le colza, le sucre, le lait, la viande bovine, ovine et porcine, la volaille et les œufs.

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données).
http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

Notes

[1] https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/nachhaltige-produktion/produktionssicherheit/neuescoronavirus.html.

[2] https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/60796.pdf.

[3] https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/Policy-Responses-to-COVID-19#S.

26 Turquie

Soutien à l'agriculture

Depuis les années 80, les transferts gouvernementaux constituent plus de 20 % des revenus des agriculteurs, l'essentiel de ce soutien ayant pour but d'influer sur le prix du marché des produits agricoles. Le soutien total à l'agriculture a atteint jusqu'à 4 % du PIB mais a diminué en même temps que le poids de l'agriculture dans l'ensemble de l'économie, pour s'établir aujourd'hui autour de 1.5 % du PIB.

Le niveau du soutien en Turquie a reculé en 2018 et 2019, principalement du fait de la baisse du soutien des prix du marché (SPM) sous l'effet de la dépréciation de la livre turque. La diminution du SPM a été en partie contrebalancée par une hausse des primes compensatoires, qui couvrent la différence entre les prix indicatifs et les prix du marché. Ces primes ont doublé pour les céréales entre 2018 et 2019. Les montants les plus élevés ayant été versés dans le cas des céréales l'ont été pour le blé et l'orge, mais les primes ont également doublé en 2019 pour le seigle, l'avoine et le riz paddy.

Bien qu'ayant baissé récemment, le SPM représente encore les deux tiers de l'estimation du soutien aux producteurs en Turquie. Les catégories d'aide directe aux agriculteurs les plus importantes parmi les paiements budgétaires sont les primes compensatoires versées, en particulier pour le coton et le blé, les paiements à la surface destinés à réduire le coût du gazole et des engrais, et les assurances subventionnées couvrant les récoltes et le bétail.

Les dépenses de développement des infrastructures d'irrigation forment la plus grande part du soutien aux services d'intérêt général dont bénéficie l'ensemble du secteur (comptabilisé dans l'ESSG), à savoir 75 % de l'ESSG. L'autre catégorie importante de soutien indirect est le soutien financier aux entreprises publiques chargées de commercialiser les produits agricoles.

Principales évolutions de l'action publique

Le Onzième Plan de développement couvrant la période 2019-23 est entré en vigueur en juillet 2019. Comme les précédents, il a pour principal objectif de développer un secteur agricole performant qui soit durable sur le plan environnemental, social et économique. Le Plan définit un ensemble de mesures et d'objectifs à réaliser d'ici 2023, concernant notamment l'accroissement de la production de viande rouge et d'oléagineux, le remembrement des terres et le développement de l'irrigation.

Le Plan stratégique du ministère de l'Agriculture et des Forêts pour 2019-23 a également été élaboré en phase avec le Plan de développement. Il fixe sept objectifs stratégiques pour le secteur agricole, dont l'augmentation de la production alimentaire et l'amélioration de la qualité et de la sécurité des aliments.

Le Document de stratégie et le Plan d'action de la Turquie en matière de prévention, de réduction et de gestion des pertes et du gaspillage alimentaires ont été préparés en collaboration avec la FAO en 2019 dans le cadre d'une nouvelle initiative mondiale intitulée « Save Food ».

Évaluation et recommandations

- Actuellement, beaucoup d'entreprises de commercialisation de produits agricoles mises en place par l'État ont régulièrement besoin d'être renflouées. Pour leur assurer une plus grande autosuffisance financière, le gouvernement pourrait envisager de réformer leurs modalités de fonctionnement afin de leur conférer davantage d'indépendance et de souplesse. Le fait de donner aux agriculteurs la possibilité d'exploiter d'autres circuits de commercialisation peut aussi obliger ces entreprises à faire preuve d'une plus grande discipline financière tout en laissant aux exploitants agricoles une marge de manœuvre accrue pour tirer parti des opportunités commerciales pouvant s'offrir à eux.
- La plus importante catégorie de soutien aux producteurs est le soutien des prix du marché. Celui-ci fait partie des formes de soutien créant le plus de distorsions et s'avère relativement inefficient comme moyen de soutenir les revenus des agriculteurs. Une meilleure solution pourrait être d'aider les producteurs à obtenir des financements à l'investissement et de gérer les risques financiers liés aux variations des taux de change.
- La Turquie alloue un pourcentage relativement faible de ses dépenses aux investissements dans l'innovation, à la fourniture de services aux exploitants pour les aider à améliorer leurs pratiques agraires, et à l'enseignement et à la formation agricoles. Compte tenu du niveau faible des prévisions de croissance de la productivité dans l'agriculture, il conviendrait sans doute de mettre davantage l'accent sur ces services essentiels.
- Les objectifs actuels de la politique agricole portent principalement sur l'augmentation des niveaux de production. Pour améliorer les résultats du secteur agricole à long terme, il serait probablement utile d'accorder une plus grande place au renforcement de la productivité et de l'efficience, dans le respect des exigences de durabilité environnementale.
- Les contributions déterminées au niveau national (CDN) de la Turquie au titre de l'Accord de Paris de 2016 prévoient de réduire les émissions de 21 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux à politiques inchangées. Aucun objectif précis n'a cependant été fixé pour l'agriculture, et aucune mesure n'a été définie exclusivement pour réduire les émissions dues à l'agriculture. La Turquie a signalé que des plans seront établis pour réduire les émissions par des économies d'énergie fossile, la réhabilitation de pâturages, l'encadrement de l'utilisation des engrais et la promotion de pratiques modernes, notamment du travail minimal du sol.

Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19

Agriculture

Le ministère turc de l'Agriculture et des Forêts a annoncé plusieurs mesures ou mesures attendues le 29 mars 2020 afin de s'assurer que les travailleurs saisonniers puissent continuer à travailler. Les travailleurs agricoles seront autorisés à se rendre dans les zones agricoles pour s'y faire embaucher, et il leur sera distribué des produits d'hygiène et de protection personnelle. Il est également prévu de réglementer les conditions de transport et d'hébergement des travailleurs saisonniers.

Les délais pour le dépôt des demandes de soutiens de la production végétale ont été prolongés au 29 mai 2020 pour les céréales et les légumineuses. Ils ont été prolongés jusqu'au 30 avril 2020 pour les oléagineux et les olives, l'agriculture biologique et les bonnes pratiques agricoles[1].

Le ministère a suggéré que les producteurs s'abstiennent d'utiliser pour l'irrigation les eaux usées domestiques ou urbaines non épurées en raison d'une contamination possible par le COVID-19. Un document d'information sur les possibilités de réutilisation des eaux usées a été diffusé le 10 avril 2020[2].

La Turquie a imposé des restrictions à l'exportation des citrons face à une demande intérieure en hausse en raison de la pandémie de coronavirus. Ces restrictions entreront en vigueur début avril et le resteront jusqu'à la fin du mois d'août[3].

Le gouvernement turc a supprimé les droits de douane sur 100 000 tonnes de riz paddy importé jusqu'à la fin mai[4].

Chaîne d'approvisionnement agroalimentaire

Des mesures seront prises pour garantir l'accès aux intrants agricoles tels que les engrais, semences et médicaments, et pour prévenir les problèmes de distribution. À cette fin, les entreprises vendant des engrais seront soumises à un encadrement et une inspection de leurs stocks.

Graphique 26.1. Turquie : Évolution du soutien à l'agriculture

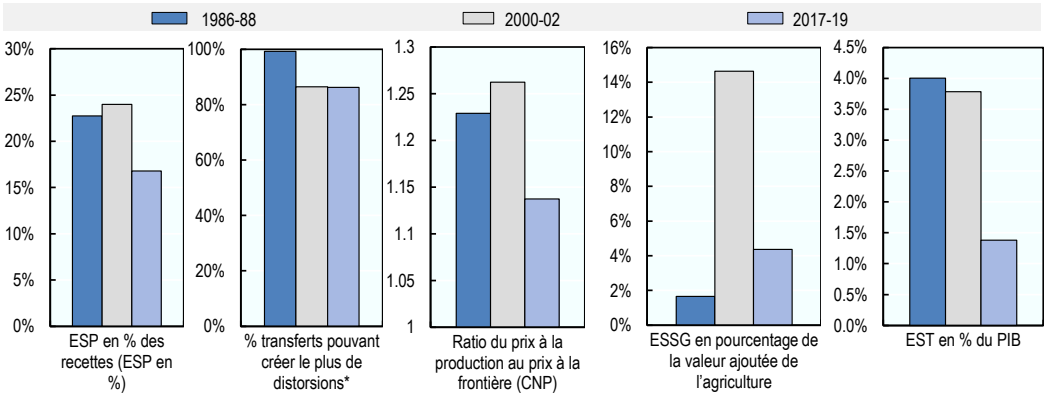

Note : * Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions, dans les transferts cumulés aux producteurs.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146909

Soutien aux producteurs (ESP en %). Ces trente dernières années, le soutien aux producteurs a été supérieur à 20 % des recettes agricoles brutes (ESP en %) ; il n'est passé que récemment sous cette barre, en 2017-19, sous l'effet des mouvements des taux de change qui ont abaissé les niveaux de soutien des prix du marché (SPM). L'essentiel du soutien aux producteurs vient du SPM, l'une des formes de soutien susceptibles de générer le plus de distorsions. Il se traduit par des interventions sur le marché, y compris des subventions à l'exportation bénéficiant aux fruits et légumes transformés, à la viande de volaille et aux œufs (graphique 26.1). Les transferts au titre d'un seul produit (TSP) représentent plus de 40 % des recettes agricoles brutes par produit pour la viande bovine, les graines de tournesol et les pommes de terre (graphique 26.3). Les prix intérieurs ont été environ 12 % supérieurs aux cours mondiaux en 2017-19. Globalement, le soutien total à l'agriculture (exprimé par l'EST) représente moins de 1.5 % du PIB, mais ce ratio a été beaucoup plus élevé par le passé. En dehors du soutien des prix du marché, le soutien va principalement aux infrastructures d'irrigation. L'ESP s'est tassé en 2019, essentiellement en raison de l'augmentation des prix effectifs à la frontière et de la diminution de l'écart de prix due à la dépréciation du taux de change évoquée plus haut (graphique 26.2).

Graphique 26.2. Turquie : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019

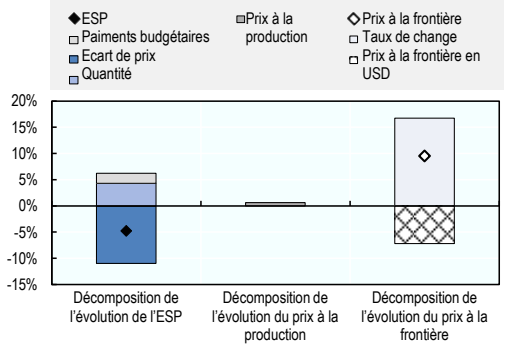

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146928

Graphique 26.3. Turquie : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19

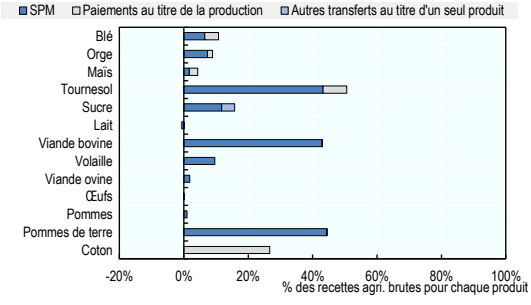

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146947

Tableau 26.1. Turquie : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	1986-88	2000-02	2017-19	2017	2018	2019p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**18 343**	**22 169**	**52 832**	**58 884**	**52 390**	**47 222**
***dont :** part des produits SPM (%)*	55.0	70.6	65.9	67.9	64.8	64.8
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**14 075**	**18 581**	**37 852**	**41 545**	**37 707**	**34 305**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**4 304**	**5 922**	**9 701**	**14 163**	**8 245**	**6 695**
Soutien au titre de la production des produits de base	3 419	5 034	7 997	12 283	6 481	5 228
Soutien des prix du marché[1]	3 408	4 719	7 101	11 185	5 716	4 403
Soutien positif des prix du marché	3 412	4 726	7 153	11 340	5 716	4 403
Soutien négatif des prix du marché	-3	-8	-52	-155	0	0
Paiements au titre de la production	11	316	896	1 098	765	825
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	885	426	662	817	754	415
Utilisation d'intrants variables	850	302	419	526	395	337
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	19	116	237	285	354	74
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	16	8	6	7	5	5
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	25	1 042	1 062	1 011	1 052
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	213	234	219	185
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	25	829	828	792	867
avec contraintes sur les intrants	0	0	154	187	130	145
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	436	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	436	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**22.7**	**24.0**	**16.8**	**22.9**	**15.0**	**13.5**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.23**	**1.26**	**1.14**	**1.22**	**1.11**	**1.10**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.29**	**1.32**	**1.20**	**1.30**	**1.18**	**1.16**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**333**	**3 507**	**1 824**	**2 395**	**1 686**	**1 390**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	67	29	106	156	91	70
Services d'inspection et de contrôle	51	67	13	3	20	16
Développement et entretien des infrastructures	22	513	1 314	1 644	1 240	1 057
Commercialisation et promotion	95	2 888	391	591	336	247
Coût du stockage public	0	0	0	0	0	0
Divers	99	11	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**7.4**	**37.8**	**16.1**	**14.5**	**17.0**	**17.2**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-3 032**	**-4 513**	**-4 778**	**-7 686**	**-3 769**	**-2 878**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-3 027	-4 547	-4 812	-7 788	-3 769	-2 878
Autres transferts des consommateurs	-49	-64	-20	-61	0	0
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	43	97	54	163	0	0
ESC en pourcentage (%)	**-22.2**	**-22.5**	**-11.8**	**-18.5**	**-10.0**	**-8.4**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.29**	**1.30**	**1.14**	**1.23**	**1.11**	**1.09**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.29**	**1.29**	**1.13**	**1.23**	**1.11**	**1.09**
Estimation du soutien total (EST)	**4 637**	**9 429**	**11 525**	**16 558**	**9 931**	**8 085**
Transferts des consommateurs	3 075	4 611	4 832	7 849	3 769	2 878
Transferts des contribuables	1 611	4 881	6 713	8 769	6 162	5 207
Recettes budgétaires	-49	-64	-20	-61	0	0
EST en pourcentage (% du PIB)	**4.0**	**3.8**	**1.4**	**1.9**	**1.3**	**1.1**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**1 229**	**4 710**	**4 424**	**5 373**	**4 215**	**3 682**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**1.1**	**2.0**	**0.5**	**0.6**	**0.5**	**0.5**
Déflateur du PIB (1986-88=100)	**100**	**139 502**	**832 947**	**710 964**	**827 837**	**960 040**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**0.00**	**1.12**	**4.72**	**3.65**	**4.84**	**5.68**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.
1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour la Turquie sont : le blé, le maïs, l'orge, le tournesol, le sucre, les pommes de terre, les tomates, le raisin, les pommes, le coton, le tabac, le lait, la viande bovine et ovine, la volaille et les œufs.

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données).
http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

Notes

[1] https://www.tarimorman.gov.tr/Duyuru/1151/Bitkisel-Uretim-Destekleri-Basvuru-Sureleri-Uzatilmistir.

[2] https://dosya.tarimorman.gov.tr/app/tr-TR/App/Download/TarimBulut/eb3140cb-bf55-4dd7-93fa-c60342294675.

[3] https://www.aa.com.tr/en/economy/turkey-subjects-lemon-to-export-control-amid-covid-19/1795208.

[4] https://oryza.com/49865/turkey-cuts-customs-duty-paddy-rice-imports.

27 Ukraine

Soutien à l'agriculture

En Ukraine, au cours des trois dernières décennies, le soutien aux producteurs, mesuré par l'ESP, a été volatil, en grande partie du fait de l'évolution du soutien des prix du marché (SPM)[1]. Depuis 1992, ce soutien a été négatif la plupart des années, ce qui traduit des prix moyens à la production inférieurs aux prix de référence internationaux, mais avec des différences sensibles d'un produit et d'une période à l'autre. Protégés par des droits sur les importations, les prix du sucre et de plusieurs produits à base de viande ont dépassé les prix internationaux. Ceux de plusieurs céréales, des graines de tournesol et du lait ont en général été légèrement inférieurs aux prix de référence. Les effets sur les prix des interventions du Fonds agraire et de la Société publique des produits alimentaires et des céréales, tous deux organismes d'État, et du mémorandum d'accord annuel sur les exportations de céréales, seront probablement limités ; plus récemment, le SPM total du secteur a été légèrement positif.

Le soutien budgétaire dispensé sous la forme d'avantages fiscaux et d'un soutien au titre des intrants demeure relativement restreint mais a contribué au soutien aux producteurs globalement positif relevé ces deux dernières années.

Le soutien aux services d'intérêt général (ESSG) s'accroît depuis 2015, mais reste faible par rapport à celui d'autres pays. Au cours de la période 2017-19, l'ESSG a représenté 1.7 % de la valeur ajoutée de l'agriculture en moyenne, soit beaucoup moins qu'au milieu des années 90. La plus grande partie de ces dépenses est destinée aux services d'inspection et de contrôle et aux établissements d'enseignement agricole.

Principales évolutions de l'action publique

Le ministère de la Politique agraire et de l'Alimentation a été intégré au sein de ce qui est devenu le ministère du Développement économique, du Commerce et de l'Agriculture, avec pour objectif d'accélérer les réformes en faveur de l'intégration du secteur agricole dans l'économie générale. Cette démarche concerne plus particulièrement l'utilisation des terres, la création d'emplois, l'innovation et le numérique et la déréglementation du marché.

L'Ukraine a pris de nouvelles mesures de soutien en faveur des petits et moyens producteurs. Les nouvelles exploitations bénéficient de paiements à la surface plus importants au cours des trois premières années suivant leur création, à condition que les terres concernées soient utilisées à des fins agricoles. Une autre mesure nouvelle prévoit le remboursement des sommes investies dans la construction ou la rénovation des infrastructures de stockage et de traitement des céréales, à hauteur de 30 %.

Bien que le moratoire sur la vente des terres agricoles, qui interdit la vente de terres agricoles en Ukraine depuis 2002, n'ait pas été prorogé en 2020, et bien que l'on s'attende à ce que le Conseil des ministres ordonne des mesures de soutien des taux d'intérêt et de remboursement partiel des prêts consentis pour l'achat de terres, la vente et l'achat de terres agricoles reste juridiquement impossible tant que la loi sur la vente des terres agricoles n'aura pas été adoptée.

Évaluation et recommandations

- En Ukraine, dans plusieurs des secteurs axés sur les exportations, notamment ceux des graines de tournesol et du lait, les prix à la production restent inférieurs aux prix mondiaux. Les droits d'exportation appliqués à certains produits, les activités marchandes (bien que limitées) des entreprises d'État et les limites des infrastructures d'exportation pourraient tous contribuer à ce soutien négatif. Pour tirer parti de la compétitivité de son agriculture, l'Ukraine devrait prendre des mesures supplémentaires pour faciliter les exportations, comme procéder à des investissements continus dans le système logistique et de transport, à la hauteur de l'augmentation des volumes exportés.
- À la suite de la suppression des régimes spéciaux de TVA, qui aidaient les producteurs à acheter divers intrants, l'intégration des agriculteurs au système de TVA applicable à l'ensemble de l'économie en 2018 devrait renforcer l'efficience dans le secteur et réduire les coûts administratifs. Assurer le bon fonctionnement du marché des intrants, y compris pour ce qui est des crédits accordés aux agriculteurs, reste essentiel pour améliorer l'accès des producteurs aux intrants agricoles.
- La levée du moratoire sur la vente des terres agricoles, qui avait été prorogé chaque année entre 2002 et 2019, est un signal bienvenu en faveur de l'assouplissement du marché du foncier, dont la rigidité empêchait cette ressource agricole essentielle d'être allouée de façon optimale. Cependant, cette mesure ne produira ses effets qu'une fois que l'Ukraine aura complètement légalisé la vente et l'achat de terres agricoles en promulguant la loi sur la vente des terres agricoles.
- Au cours de la dernière décennie, la productivité agricole a augmenté rapidement, mais la détérioration des équipements, probablement causée par les incertitudes politiques et économiques, compromet sa croissance future. La stabilité politique et macroéconomique sera déterminante pour conserver puis accroître la productivité du secteur agricole.
- Les dépenses publiques consacrées aux services d'intérêt général commencent à remonter depuis la récession économique de 2014-15, mais restent faibles en valeur relative. L'accent mis sur le système d'inspection et de contrôle est nécessaire pour soutenir les activités orientées vers l'exportation. Cependant, pour garantir la performance élevée de ce secteur très sensible à la variabilité des conditions météorologiques, en particulier dans un contexte de changement climatique, l'Ukraine devra aussi se doter d'un système de gestion des connaissances et d'information efficace et disposant de fonds suffisants.
- La fusion de l'ancien ministère de la Politique agraire et de l'Alimentation avec ce qui est devenu le ministère du Développement économique, du Commerce et de l'Agriculture montre la volonté des pouvoirs publics ukrainiens à accélérer la réforme des mesures de politique agricole dans un contexte de croissance économique. Cette démarche devrait s'accompagner du renforcement de l'efficacité du système réglementaire et de l'amélioration des infrastructures dont ont besoin les activités à vocation exportatrice.
- Dans le cadre de l'Accord de Paris sur le changement climatique ratifié en 2016, l'Ukraine a soumis une contribution déterminée au niveau national par laquelle elle s'engage à ce que, d'ici à 2030, ses émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant notamment de l'agriculture et d'autres activités liées à l'utilisation des terres ne dépassent pas 60 % de leur niveau de 1990. Le Plan d'action récemment approuvé devrait aider à mettre en œuvre un système multisectoriel de surveillance, de déclaration et de vérification des émissions de GES. Le secteur agricole étant responsable de plus de 12 % des émissions nationales, des objectifs spécifiques de réduction et l'action à mener en l'occurrence devront compléter ce plan dans l'optique d'atteindre l'objectif global.

Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19

Agriculture

Fin mars 2020, le ministre ukrainien du Développement économique, du Commerce et de l'Agriculture et les négociants en céréales ont signé un document limitant à 20.2 millions de tonnes la quantité de blé ukrainien pouvant être exportée en 2019-20 (jusqu'au 30 juin 2020). Cet accord vise à garantir la stabilité des marchés intérieurs et des exportations de céréales et à empêcher une hausse des prix de la farine[2]. D'après de récentes estimations, les exportations de blé de l'Ukraine devait être autour de 20.5 millions de tonnes en 2019-20[3] ; il se pourrait donc que cet accord ait des conséquences limitées sur les flux d'échanges. Le gouvernement a néanmoins fait savoir qu'il était prêt à interdire les exportations de blé si les limites convenues avec les négociants venaient à être dépassées[4].

Le Conseil des ministres de l'Ukraine a interdit les exportations de sarrasin jusqu'au 1er juillet 2020. L'interdiction temporaire des exportations de gruau de sarrasin a été jugée nécessaire pour protéger le marché intérieur[5]. Les droits de douane appliqués aux importations de riz, de seigle, de sarrasin et d'autres céréales ont quant à eux été temporairement levés, jusqu'au 1er juillet 2020[6].

Le gouvernement ukrainien ne prévoit aucune pénurie alimentaire et estime donc qu'il n'est pas nécessaire de restreindre davantage les exportations[7]. Le 27 mars, le ministre du Développement économique, du Commerce et de l'Agriculture a cependant annoncé que l'entreprise céréalière d'État DPZKU et le Fonds agraire allaient vendre 128 000 tonnes de farine de blé sur le marché local afin de maîtriser une envolée des prix[8].

Chaîne d'approvisionnement agroalimentaire

Les travailleurs produisant des biens et services essentiels à la vie de la nation, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, ne sont pas concernés par les mesures de confinement imposées à la population.

En Ukraine, un décret du 14 avril 2020 ordonne la fermeture des marchés alimentaires[9].

Protection des consommateurs

Le conseil des ministres prépare actuellement une liste de produits importants sur le plan social et dont la réglementation des prix devrait être prolongée. Ces mesures sont mises en œuvre conformément aux dispositions de la loi n° 540-IX adoptée par le parlement[10].

Graphique 27.1. Ukraine : Évolution du soutien à l'agriculture

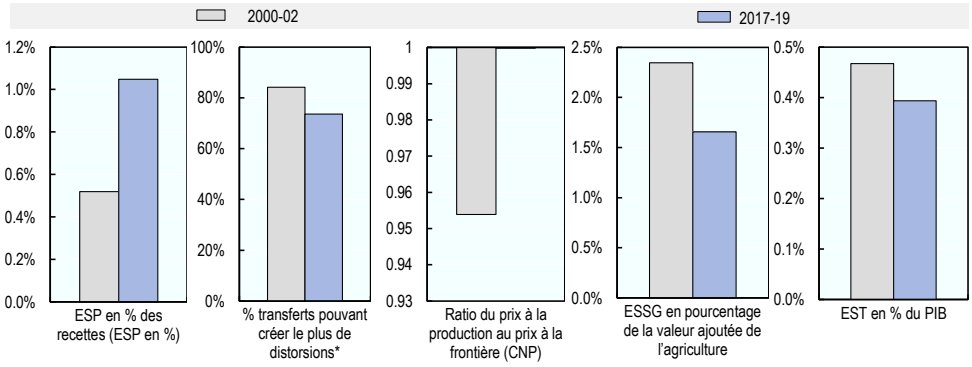

Note : * Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions, dans les transferts cumulés aux producteurs.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146966

Au cours de la décennie passée, **le soutien aux producteurs (ESP en %)** a fluctué autour de zéro et s'est établi à 1.0 % des recettes agricoles brutes en moyenne pour la période 2017-19. Le soutien des prix du marché (SPM) négatif, notamment pour les graines de tournesol et le lait est compensé par un SPM positif principalement pour le sucre et la viande porcine, ainsi que par un soutien budgétaire restreint aux producteurs. En moyenne, les prix à la production sont alignés sur les prix de référence, d'où un taux nominal de protection de 1.0 pour la période 2017-19, bien qu'il y ait des différences entre les produits. Compte tenu de ces différences, 74 % des transferts aux producteurs (qu'ils soient positifs ou négatifs) prennent toujours la forme de mesures pouvant créer le plus de distorsions, contre 84 % au début des années 2000 (graphique 27.1). Les transferts au titre d'un seul produit (TSP) reflètent le SPM des différents produits, ainsi le sucre et la viande porcine bénéficient d'un soutien positif tandis que le lait, les graines de tournesol et l'avoine cultivée pour le grain sont implicitement taxés (graphique 27.3). Le soutien total a reculé en valeur relative et représenté en moyenne 0.4 % du PIB au cours des trois dernières années, contre 0.5 % en 2000-02. Le soutien aux services d'intérêt général a reculé, tant en proportion du soutien total (dont il constitue désormais 37.5 %), que de la taille du secteur, et représentait 1.7 % de la valeur ajoutée agricole en 2017-19. Le soutien aux producteurs a baissé en 2019 par rapport à 2018, du fait principalement de l'augmentation de l'écart de prix négatif des graines de tournesol, qui résulte du recul des prix à la production. Ce résultat n'a été qu'en partie compensé par la baisse des prix de référence d'autres produits de base.

Graphique 27.2. Ukraine : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019

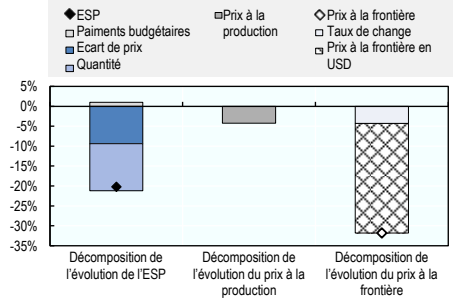

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934146985

Graphique 27.3. Ukraine : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19

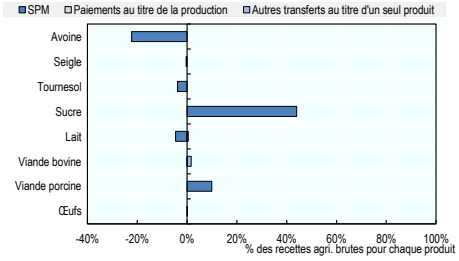

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934147004

Tableau 27.1. Ukraine : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	2000-02	2017-19	2017	2018	2019p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**9 619**	**31 213**	**28 510**	**31 469**	**33 659**
dont : *part des produits SPM (%)*	86.8	82.9	81.8	82.7	84.2
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**8 841**	**21 537**	**20 238**	**21 066**	**23 308**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**53**	**330**	**-238**	**668**	**561**
Soutien au titre de la production des produits de base	-415	-2	-591	357	226
Soutien des prix du marché[1]	-531	-2	-591	357	226
Soutien positif des prix du marché	388	339	169	437	411
Soutien négatif des prix du marché	-919	-342	-760	-80	-185
Paiements au titre de la production	116	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	203	144	191	120	120
Utilisation d'intrants variables	169	65	161	10	23
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	31	79	30	109	97
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	2	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	265	189	162	191	214
Au titre des Recettes / du Revenu	265	162	162	158	166
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	27	0	33	48
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**0.5**	**1.0**	**-0.8**	**2.1**	**1.6**
CNP des producteurs (coeff.)	**0.95**	**1.00**	**0.98**	**1.01**	**1.01**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.01**	**1.01**	**0.99**	**1.02**	**1.02**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**121**	**197**	**139**	**221**	**230**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	51	68	68	68	68
Services d'inspection et de contrôle	26	108	55	130	141
Développement et entretien des infrastructures	36	10	5	14	11
Commercialisation et promotion	1	0	1	0	0
Coût du stockage public	1	3	3	3	4
Divers	7	7	8	6	7
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**69.5**	**37.3**	**..**	**24.9**	**29.1**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**384**	**34**	**566**	**-270**	**-195**
Transferts des consommateurs aux producteurs	478	58	580	-240	-168
Autres transferts des consommateurs	-38	-20	-13	-24	-22
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	-55	-4	-1	-6	-5
ESC en pourcentage (%)	**4.3**	**0.2**	**2.8**	**-1.3**	**-0.8**
CNP des consommateurs (coeff.)	**0.95**	**1.00**	**0.97**	**1.01**	**1.01**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**0.96**	**1.00**	**0.97**	**1.01**	**1.01**
Estimation du soutien total (EST)	**174**	**527**	**-99**	**889**	**791**
Transferts des consommateurs	-440	-38	-568	264	189
Transferts des contribuables	651	585	481	649	623
Recettes budgétaires	-38	-20	-13	-24	-22
EST en pourcentage (% du PIB)	**0.5**	**0.4**	**-0.1**	**0.7**	**0.5**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**705**	**529**	**492**	**532**	**564**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**1.9**	**0.4**	**0.4**	**0.4**	**0.4**
Déflateur du PIB (2000-02=100)	**100**	**1 225**	**1 137**	**1 313**	**..**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**5.38**	**26.55**	**26.60**	**27.20**	**25.85**

.. Non disponible

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien. S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour l'Ukraine sont : le blé, le maïs, le seigle, l'orge, l'avoine, le tournesol, le sucre, les pommes de terre, le lait, la viande bovine et porcine, la volaille et les œufs.

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

Notes

[1] Les estimations du SPM pour le secteur laitier ont été revues pour les années postérieures à 2014 de manière à mieux rendre compte de la différence de qualité entre le lait produit pour le marché intérieur et le lait réservé à la fabrication de produits exportés. Ces révisions ont réduit l'écart de prix négatif du lait de 64 % en moyenne pour la période 2014-2019.

[2] https://latifundist.com/en/novosti/49385-minekonomiki-i-uchastniki-zernovogo-rynka-podpisali-dokument-ob-ogranichenii-eksporta-pshenitsy ; USDA (2020): Cap on Ukrainian Wheat Exports, GAIN Report Number UP-2020-0019, 6 avril 2020, https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Cap%20on%20Ukrainian%20Wheat%20Exports_Kyiv_Ukraine_04-05-2020.

[3] USDA (2020): *Grain: World Markets and trade*, mars 2020, https://apps.fas.usda.gov/psdonline/circulars/grain.pdf.

[4] https://www.nytimes.com/reuters/2020/04/15/business/15reuters-health-coronavirus-ukraine-grains-exclusive.html.

[5] https://latifundist.com/en/novosti/49447-ukraina-vvela-zapret-na-eksport-grechki.

[6] https://oryza.com/49912/ukraine-remove-import-duty-rice.

[7] www.president.gov.ua/en/news/ukrayinci-zabezpecheni-harchami-j-zhodnoyi-nestachi-ne-bude-60497.

[8] https://www.reuters.com/article/grains-ukraine-flour/ukraine-sells-flour-to-curb-price-rise-monitors-wheat-exports-idUSL8N2BK5I7.

[9] http://www.bbc.com/ukrainian/news-52276696.

[10] https://agropolit.com/news/16090-uryad-gotuye-perelik-produktiv-sotsialnogo-znachennya-dlya-vstanovlennya-na-nih-regulyuvannya-tsin.

28 États-Unis

Soutien à l'agriculture

Le niveau du soutien accordé aux agriculteurs américains a toujours été inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE. Selon l'ESP, il représentait 11 % des recettes agricoles brutes en 2017-19. Durant cette période, les prix payés au secteur agricole étaient supérieurs de 4 % en moyenne aux prix observés sur les marchés mondiaux, ce qui s'explique en grande partie par le soutien des prix du marché (SPM) du lait, du sucre et, dans une moindre mesure, de la viande ovine. Ces produits de base sont protégés par des mesures aux frontières (dont des contingents tarifaires). Les prix à la production des autres produits sont pour la plupart alignés sur les prix à la frontière. Le soutien à la consommation représente près de la moitié du soutien total à l'agriculture américaine, en raison des programmes intérieurs d'aide alimentaire. Les dépenses consacrées aux services d'intérêt général (comptabilisées dans l'ESSG) équivalaient à 5.8 % de la valeur ajoutée de l'agriculture en 2017-19, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE.

La part du SPM dans le soutien à l'agriculture baisse peu à peu. À l'inverse, le soutien budgétaire s'accroît progressivement, du fait principalement de l'augmentation des paiements assortis d'une exigence de production – ce qui reflète bien l'accent mis sur l'assurance récolte et la gestion des risques – et, dans une moindre mesure, de celle des paiements au titre des intrants. L'assurance récolte et les programmes par produit relatifs aux cultures primaires étant contracycliques par rapport aux prix du marché, le niveau de soutien budgétaire est en relation inverse avec l'évolution de ces derniers. Le soutien a atteint son niveau maximal lorsque les prix mondiaux (en USD) des produits de base étaient en baisse, tandis que les prix élevés observés après 2007-08 expliquent en partie des niveaux de soutien plus faibles.

Principales évolutions de l'action publique

En mai 2019, le ministère de l'Agriculture des États-Unis (USDA) a présenté un deuxième ensemble de programmes d'aide à destination des agriculteurs touchés par des mesures douanières de rétorsion qui leur ont fait perdre les marchés à l'exportation auxquels ils avaient habituellement accès. Ce train de mesures se compose de trois programmes : le Programme de facilitation de l'accès au marché (*Market Facilitation Program* – MFP), le Programme d'achat et de distribution alimentaire (*Food Purchase and Distribution Program* – FPDP) et le Programme de promotion des échanges agricoles (*Agricultural Trade Promotion Program* – ATP). Le MPF accorde jusqu'à 14.5 milliards USD répartis en trois tranches de paiement aux éleveurs de porcs et aux producteurs de cultures sarclées, de lait et de certaines cultures spécialisées. Le 9 décembre 2019, les paiements octroyés au titre des deux premières tranches du MPF s'élevaient à 10.47 milliards USD. Une troisième tranche correspondant aux 25 % de paiements restants pour 2019 a été annoncée le 3 février 2020. Le FPDP prévoit l'achat à hauteur de 1.4 milliard USD d'autres produits visés par des droits de douane de rétorsion. Enfin, l'ATP accorde jusqu'à 100 millions USD d'aides à coût partagé aux organismes remplissant les critères requis, pour permettre aux produits agricoles américains d'accéder aux marchés étrangers.

S'agissant des **aides en cas de catastrophe**, la loi supplémentaire de 2019 portant ouverture de crédits additionnels affectés au secours en cas de catastrophe naturelle (*Additional Supplemental Appropriations for Disaster Relief Act of 2019*) a consacré un peu plus de 3 milliards USD aux aides destinées à couvrir les dépenses liées aux pertes de récoltes causées par les ouragans, les inondations, les tornades, les typhons, l'activité volcanique, les tempêtes de neige et des incendies survenus en 2018 et 2019. L'USDA intervient par l'intermédiaire de trois programmes : le nouveau Programme d'indemnisation des victimes des incendies et des ouragans (*Wildfire and Hurricane Indemnity Program Plus* – WHIP+) pour les pertes subies au niveau des cultures admissibles, des arbres, des arbustes et des vignes ; le Programme relatif aux pertes de produits stockés dans les exploitations (*On-Farm Storage Loss Program*), qui s'adresse aux producteurs ayant perdu des produits récoltés (y compris le foin) stockés dans leur exploitation ; et le Programme WHIP relatif aux pertes du secteur laitier (*WHIP Milk Loss Program*), destiné aux exploitations laitières dont la production a été détruite ou retirée de la vente sans compensation financière à la suite des événements météorologiques de 2018 et 2019 ayant empêché les livraisons de lait et ouvrant droit à indemnisation.

Le 12 décembre 2019, les États-Unis et la République populaire de **Chine** (Chine) ont conclu un **accord commercial de « phase 1 »**. Cet accord, signé le 15 janvier 2020, est entré en vigueur le 15 février 2020.

Évaluation et recommandations

- Le soutien aux producteurs et la protection aux frontières diminuent depuis le début des années 2000. Cependant, le déclin observé ces dernières années s'explique surtout par la hausse des cours mondiaux des produits de base, car nombre des programmes de soutien agricole sont contracycliques par rapport aux prix du marché.
- En théorie, il est louable de privilégier les systèmes d'assurance et de gestion des risques pour apporter un soutien aux producteurs lorsque cela est nécessaire. Cependant, la plupart des programmes d'assurance continuent à cibler des productions particulières. Le passage à une approche entièrement fondée sur les revenus agricoles tirerait parti des différences de prix et de la variabilité des rendements selon les produits, réduirait les coûts supportés par la sphère publique pour un objectif donné et mettrait également un terme aux distorsions dans l'ensemble des filières. Les instruments de gestion des risques devraient être évalués pour veiller à ce que les risques qui devraient être pris en charge par les agriculteurs ne soient pas transférés au budget public.
- Les programmes environnementaux en place, comme le programme en faveur de la qualité de l'environnement (Environmental Quality Incentives Program – EQIP) et les dispositifs rassemblés au sein du programme de servitudes écologiques agricoles (Agricultural Conservation Easement Program – ACEP) paraissent efficaces face aux problèmes de préservation des sols et de pollution de l'eau. Il convient d'évaluer les nouveaux dispositifs, comme le programme de partenariats régionaux sur l'environnement (Regional Conservation Partnership Program – RCPP) afin de s'assurer qu'ils sont bien ciblés et fournissent des avantages additionnels qui justifient la dépense publique.
- Les dernières lois agricoles ont continué à apporter un soutien massif et constant aux revenus agricoles et renforcé le système de gestion des risques pour aider les agriculteurs à faire face aux catastrophes naturelles et aux bouleversements des marchés. Il faudra donc reconsidérer le récent retour à des mesures de soutien exceptionnelles pour ne pas discréditer les mesures nécessaires d'adaptation au changement climatique et aux nouvelles conditions du marché.
- Bien qu'une croissance rapide de la productivité – due à l'agrandissement des exploitations et à l'innovation – ait permis aux exportations américaines de produits agro-alimentaires de rester compétitives, la compétitivité future de ces produits dépendra de leur accès préférentiel aux

marchés, lui-même rendu possible par des accords commerciaux. Il importera de lever les incertitudes qui entourent actuellement l'accès aux marchés pour permettre aux agriculteurs de tirer parti des débouchés commerciaux existants.

- Les États-Unis ont entamé la procédure de retrait de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, signé en 2016. Cependant, l'USDA aide les producteurs à atténuer leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), à intensifier la séquestration du carbone et à s'adapter au changement climatique tout en améliorant le stock de ressources naturelles, en apportant une aide technique et financière aux propriétaires terriens via divers programmes et pratiques de conservation.

Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19

Agriculture

Le 27 mars 2020, le Président Trump a promulgué la loi sur l'aide, le secours et la sécurité économique en temps de COVID-19 (*Coronavirus Aid, Relief, and Economic Security* – CARES). Ce texte prévoit 9.5 milliards USD d'aides à destination des producteurs touchés par la crise du COVID-19, en particulier les producteurs de cultures spécialisées, les producteurs qui approvisionnent les systèmes alimentaires locaux, dont les marchés, les restaurants et les écoles, ainsi que les éleveurs, y compris les producteurs laitiers. En outre, la loi CARES injecte 14 milliards USD supplémentaires dans le dispositif de prêt de la Société de financement de l'agriculture (*Commodity Credit Corporation* – CCC), qui était dotée de 30 milliards USD jusqu'alors[1]. La CCC finance de nombreux programmes de l'USDA à destination des agriculteurs.

Par l'intermédiaire de l'USDA, les États-Unis ont également mis en place un nouveau programme d'aide alimentaire en temps de COVID-19 (*Coronavirus Food Assistance Program* – CFAP), qui prendra plusieurs mesures afin d'aider les agriculteurs, les éleveurs et les consommateurs dans le contexte d'urgence nationale créé par le COVID-19. Pour cela, le CFAP s'appuiera sur les financements et les autorités énoncés dans la loi CARES, la loi sur le soutien des familles face au COVID-19 (*Families First Coronavirus Response Act* – FFCRA) et d'autres services préexistants de l'USDA. Le CFAP accordera notamment 16 milliards USD d'aides directes fondées sur les pertes réellement subies par les agriculteurs lorsque les prix et les chaînes d'approvisionnement sont touchés ; il aidera également les producteurs à procéder aux ajustements nécessaires et à faire face aux coûts de commercialisation résultant de la baisse de la demande et de l'excès d'offre à court terme au cours de la campagne 2020[2] causé par le COVID-19.

En vertu de la loi CARES, l'USDA a assoupli ses programmes et services pour faire face à la pandémie de COVID-19[3] :

- L'Agence de services agricoles (Farm Service Agency) a assoupli sa procédure d'octroi de prêts et introduit de la flexibilité au niveau de ses prêts directs et garantis.
- L'USDA a prolongé de neuf à douze mois la durée des prêts d'aide à la commercialisation.
- L'Agence de gestion des risques (Risk Management Agency) travaille avec les assureurs en vue d'assouplir les procédures en vigueur.

La loi CARES octroie également une enveloppe budgétaire de 349 milliards USD au Programme de protection des salaires (*Paycheck Protection Program* – PPP). Le PPP est un programme de prêts garantis géré par le Service public des petites entreprises (*Small Business Administration* – SBA). Ce programme vise à accompagner les petites entreprises et à les aider à maintenir les salaires durant la crise sanitaire du COVID-19. Les producteurs agricoles, les agriculteurs et les éleveurs peuvent prétendre au PPP si leur résidence principale se situe aux États-Unis ; s'ils emploient jusqu'à 500 personnes ; et si leurs recettes

entrent dans la fourchette habituelle, avec un chiffre d'affaires annuel de 1 million USD par an en moyenne[4].

Chaîne d'approvisionnement agroalimentaire

Dans le cadre du CFAP, l'USDA nouera des partenariats avec des distributeurs régionaux et locaux, dont les effectifs ont été lourdement touchés par la fermeture de nombreux restaurants, hôtels et autres entités du secteur des services alimentaires. L'USDA consacrera une enveloppe de 3 milliards USD à l'acquisition de produits frais, de produits laitiers et de viande, et commencera par des achats mensuels de fruits et légumes de saison, de produits laitiers diversifiés et de produits à base de viande à hauteur de 100 millions USD environ pour chaque catégorie de produits. Les distributeurs et les grossistes fourniront des paniers – dont le contenu aura été approuvé au préalable – à des banques alimentaires, des organisations locales, des associations d'inspiration religieuse et d'autres organisations à but non lucratif. Ces paniers se composeront de produits frais, de produits laitiers et de produits à base de viande[5].

La loi CARES accorde également 140.75 millions USD aux agences de l'USDA afin de couvrir les salaires et les dépenses dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Par exemple, le texte attribue 45 millions USD supplémentaires au Service de commercialisation agricole (*Agricultural Marketing Service* – AMS) afin de prévenir, de se préparer et de réagir à la pandémie de COVID-19 à l'échelle nationale ou internationale. Cette somme couvrira notamment les dépenses salariales relatives au triage des produits ainsi qu'aux activités d'inspection et d'audit. Il réserve également 33 millions USD supplémentaires au Service de sécurité et d'inspection des aliments (*Food Safety and Inspection Service* – FSIS) pour prendre en charge les dépenses de personnel et le paiement des heures supplémentaires des inspecteurs du FSIS intervenant dans les abattoirs soumis à des contrôles fédéraux[6].

Les agences de l'USDA ont également assoupli la réglementation en matière d'étiquetage afin de faciliter la distribution de denrées alimentaires chez les détaillants. L'AMS ne contrôlera pas l'application des règles d'étiquetage indiquant le pays d'origine (*Country of Origin Labelling* – COOL) ou des exigences relatives au mode de production pour permettre de réorienter les produits alimentaires initialement destinés au secteur des services alimentaires vers les commerces de vente au détail, à condition que les emballages ne comportent aucune allégation liée au pays d'origine ou au mode de production. Cet assouplissement des règles d'étiquetage se limite aux stocks existants pour une durée de 60 jours[7]. Le FSIS a par ailleurs revu temporairement ses exigences à la baisse en ce qui concerne l'étiquetage des informations nutritionnelles des aliments déjà produits qui étaient initialement destinés aux restaurants et qui vont être réorientés vers les marchés de détail. Les produits bruts pourront eux aussi être redirigés vers les marchés de détail même si leurs emballages comportent des allégations limitant leurs possibilités d'utilisation[8]. Afin de faciliter la distribution des denrées alimentaires durant la pandémie de COVID-19, l'Administration chargée des produits alimentaires et pharmaceutiques (*U.S. Food and Drug Administration* – FDA) accorde plus de souplesse aux restaurants et aux fabricants de produits alimentaires quant à l'étiquetage nutritionnel devant figurer sur certains emballages alimentaires en vue de faciliter la revente d'ingrédients directement aux consommateurs. Cet allègement des règles d'étiquetage ne concerne que les stocks existants[9].

Pour répondre à de possibles pénuries de main d'œuvre, le département d'État américain (*U.S. State Department*) et le Département de la sécurité intérieure (*Department of Homeland Security*) ont temporairement renoncé à faire passer les entretiens habituels aux ouvriers agricoles étrangers ayant déposé des demandes de visas H-2A qui séjournent d'ores et déjà aux États-Unis ou qui ont détenu ce visa au cours des 48 derniers mois[10]. Le Département de la sécurité intérieure a par ailleurs autorisé les employeurs soumettant des demandes de visa H-2A à embaucher des travailleurs étrangers déjà présents aux États-Unis et a prolongé la validité des visas H-2A au-delà des trois ans maximum prévus en temps normal[11].

Protection des consommateurs

Les États-Unis ont accordé des financements supplémentaires aux programmes intérieurs d'aide alimentaire de l'USDA par l'intermédiaire de la loi CARES et de la loi de 2020 relative au soutien des familles face au COVID-19[12]. Ces fonds comprennent :

- 15.8 milliards USD pour le Programme d'assistance supplémentaire à l'alimentation (Supplemental Nutrition Assistance Program – SNAP), dont 15.5 milliards USD seront affectés à une réserve pour imprévus, qui sera utilisée si les coûts à supporter dépassent le budget prévisionnel.
- 8.8 milliards USD de fonds supplémentaires d'urgence à destination des programmes pour la nutrition des enfants (Child Nutrition Programs), afin de couvrir les besoins découlant de la pandémie.
- 500 millions USD pour le programme spécial d'assistance supplémentaire à l'alimentation maternelle et infantile (Special Supplemental Nutrition Program for Women, Infants and Children – WIC)
- 850 millions USD de fonds supplémentaires pour le Programme d'aide alimentaire d'urgence (The Emergency Food Assistance Program – TEFAP), que les États pourront réaffecter aux banques alimentaires et aux centres de distribution alimentaire.

En outre, la loi FFCRA de 2020 modifie les programmes d'aide alimentaire et de nutrition de l'USDA, afin de supprimer les exigences relatives aux programmes alimentaires destinés aux écoles et aux adultes, et autorise les États de déclencher le SNAP si l'état d'urgence sanitaire est déclaré pour cause de COVID-19. Les États peuvent demander à bénéficier du programme *Pandemic EBT*, dont les allocations sont destinées aux enfants qui bénéficient en temps normal de repas gratuits ou à tarif réduit à l'école ; le montant de l'allocation peut être crédité sur la carte de transfert électronique des prestations (*Electronic Benefits Transfer* – EBT), lorsque les ménages concernés bénéficient déjà du programme SNAP. Les ménages non couverts par le SNAP et dont les enfants peuvent prétendre au programme pourront quant à eux se voir remettre une carte EBT[13]. De manière plus générale, le Service d'alimentation et de nutrition (*Food and Nutrition Service* – FNS de l'USDA a temporairement assoupli ses programmes axés sur la nutrition de manière à les rendre plus accessibles.

Graphique 28.1. Etats-Unis : Évolution du soutien à l'agriculture

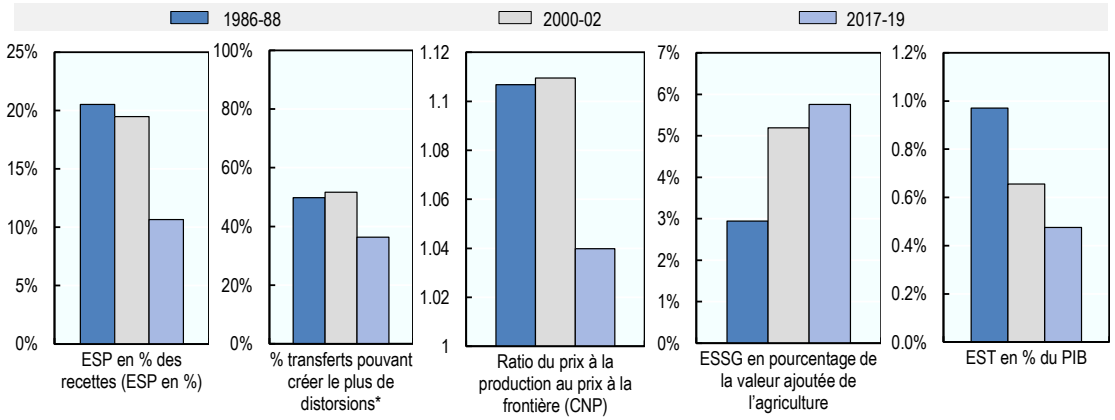

Note : * Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions, dans les transferts cumulés aux producteurs.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934147023

Entre 2000-02 et 2017-19, **le soutien aux producteurs (selon l'ESP en %)** est passé de 19.5 % à 10.7 % des recettes agricoles brutes. La part des **mesures pouvant créer le plus de distorsions** s'élevait à 36 % en 2017-19, ce qui est inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE et aux niveaux relevés en 2000-02 (graphique 28.1). Les dépenses consacrées aux **services d'intérêt général** (comptabilisées dans l'ESSG) équivalaient à 5.8 % de la valeur ajoutée de l'agriculture en 2017-19, contre 5.2 % en 2000-02. Le **soutien total à l'agriculture** représentait 0.5 % du PIB en 2017-19. En 2019, le niveau de soutien s'est accru en raison de paiements budgétaires plus importants, qui ont compensé une baisse du SPM. Les prix intérieurs ayant moins progressé que les cours mondiaux, le recul du SPM résulte du resserrement de l'écart de prix (graphique 28.2). En 2017-19, les agriculteurs ont perçu des prix supérieurs de 4 % en moyenne aux prix observés sur les marchés mondiaux. Cela s'explique en grande partie par le SPM du sucre, du lait et de la viande ovine, les prix à la production des autres produits étant pour la plupart alignés sur les prix à la frontière (graphique 28.3). Les transferts au titre d'un seul produit (TSP) équivalaient à 50 % du soutien aux producteurs en 2017-19. Ils représentaient la part la plus élevée des recettes agricoles dans les cas du sucre et du lait.

Graphique 28.2. Etats-Unis : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019

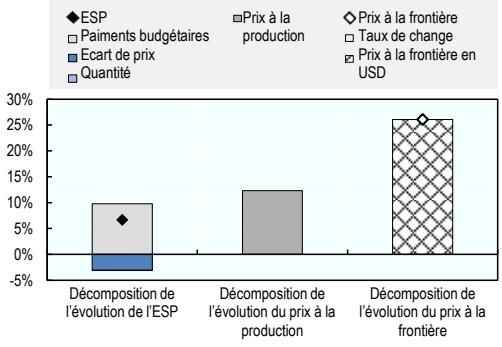

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934147042

Graphique 28.3. Etats-Unis : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19

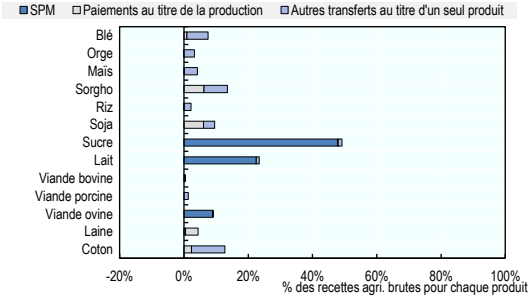

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934147061

Tableau 28.1. États-Unis : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	1986-88	2000-02	2017-19	2017	2018	2019p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**143 469**	**193 454**	**368 792**	**370 604**	**368 197**	**367 576**
***dont :** part des produits SPM (%)*	78.3	73.6	76.0	75.9	76.5	75.7
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**124 148**	**164 683**	**295 038**	**289 934**	**291 916**	**303 263**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**34 253**	**43 789**	**42 610**	**33 041**	**45 863**	**48 927**
Soutien au titre de la production des produits de base	14 031	19 713	14 323	9 825	21 572	11 571
Soutien des prix du marché[1]	10 922	12 532	11 389	9 783	12 907	11 479
Soutien positif des prix du marché	11 008	12 532	11 389	9 783	12 907	11 479
Soutien négatif des prix du marché	-86	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la production	3 108	7 181	2 933	42	8 665	92
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	7 061	7 572	8 421	8 210	8 728	8 324
Utilisation d'intrants variables	3 697	3 091	1 743	1 833	1 946	1 452
avec contraintes sur les intrants	739	168	583	584	567	597
Formation de capital fixe	1 233	361	1 975	1 748	2 074	2 104
avec contraintes sur les intrants	1 233	358	1 895	1 669	1 998	2 019
Services utilisés sur l'exploitation	2 131	4 120	4 702	4 629	4 709	4 769
avec contraintes sur les intrants	349	677	1 466	1 441	1 515	1 441
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	12 231	5 655	15 171	9 908	11 125	24 481
Au titre des Recettes / du Revenu	912	2 055	2 196	2 038	2 327	2 222
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	11 319	3 600	12 975	7 870	8 797	22 259
avec contraintes sur les intrants	2 565	1 570	12 969	7 855	8 793	22 258
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	262	0	428	358
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	338	8 789	3 049	3 103	2 594	3 450
Avec taux de paiement variables	0	3 969	3 041	3 102	2 588	3 432
avec exceptions sur les produits	0	3 969	3 041	3 102	2 588	3 432
Avec taux de paiement fixes	338	4 819	8	1	6	18
avec exceptions sur les produits	0	4 819	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	592	2 061	1 384	1 994	1 416	743
Retrait de ressources à long terme	592	2 050	1 368	1 974	1 395	735
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	11	17	20	21	8
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**20.5**	**19.5**	**10.7**	**8.4**	**11.4**	**12.1**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.11**	**1.11**	**1.04**	**1.03**	**1.06**	**1.03**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.26**	**1.24**	**1.12**	**1.09**	**1.13**	**1.14**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**3 108**	**6 164**	**10 835**	**10 666**	**10 874**	**10 965**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	1 129	1 805	2 504	2 399	2 454	2 658
Services d'inspection et de contrôle	372	685	1 318	1 285	1 415	1 254
Développement et entretien des infrastructures	13	461	4 030	4 151	4 209	3 730
Commercialisation et promotion	495	957	1 507	1 355	1 319	1 846
Coût du stockage public	0	107	0	0	0	0
Divers	1 100	2 149	1 477	1 477	1 477	1 477
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**6.6**	**8.9**	**11.1**	**11.9**	**10.6**	**11.0**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-1 647**	**5 110**	**30 447**	**34 231**	**30 887**	**26 224**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-10 379	-12 238	-11 196	-9 604	-12 636	-11 349
Autres transferts des consommateurs	-1 651	-2 078	-2 390	-2 248	-2 302	-2 619
Transferts des contribuables aux consommateurs	10 089	19 425	44 033	46 082	45 825	40 192
Surcoût de l'alimentation animale	294	0	0	0	0	0
ESC en pourcentage (%)	**-1.4**	**3.5**	**12.1**	**14.0**	**12.6**	**10.0**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.11**	**1.10**	**1.05**	**1.04**	**1.05**	**1.05**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.01**	**0.97**	**0.89**	**0.88**	**0.89**	**0.91**
Estimation du soutien total (EST)	**47 450**	**69 379**	**97 478**	**89 789**	**102 562**	**100 084**
Transferts des consommateurs	12 030	14 316	13 586	11 852	14 938	13 968
Transferts des contribuables	37 071	57 141	86 282	80 185	89 926	88 735
Recettes budgétaires	-1 651	-2 078	-2 390	-2 248	-2 302	-2 619
EST en pourcentage (% du PIB)	**1.0**	**0.7**	**0.5**	**0.5**	**0.5**	**0.5**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**36 528**	**56 847**	**86 089**	**80 007**	**89 655**	**88 605**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**0.7**	**0.5**	**0.4**	**0.4**	**0.4**	**0.4**
Déflateur du PIB (1986-88=100)	**100**	**139**	**192**	**188**	**193**	**196**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**1.00**	**1.00**	**1.00**	**1.00**	**1.00**	**1.00**

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour les États-Unis sont : le blé, le maïs, l'orge, le sorgho, le riz, le soja, le sucre, la luzerne, le coton, le lait, la viande bovine, porcine et ovine, la laine, la volaille et les œufs.

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données).
http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

Notes

[1] https://www.natlawreview.com/article/agriculture-provisions-cares-act.

[2] https://www.usda.gov/media/press-releases/2020/04/17/usda-announces-coronavirus-food-assistance-program.

[3] https://www.farmers.gov/coronavirus.

[4] https://www.farmers.gov/coronavirus.

[5] https://www.usda.gov/media/press-releases/2020/04/17/usda-announces-coronavirus-food-assistance-program.

[6] https://www.natlawreview.com/article/agriculture-provisions-cares-act.

[7] https://www.ams.usda.gov/content/usda-announces-labeling-flexibilities-facilitate-distribution-food-retail-locations.

[8] https://www.fsis.usda.gov/wps/portal/fsis/newsroom/meetings/newsletters/constituent-updates/archive/2020/SpecialAlert032320.

[9] https://www.fda.gov/food/cfsan-constituent-updates/fda-provides-temporary-flexibility-regarding-nutrition-labeling-certain-packaged-food-response-covid.

[10] https://www.usda.gov/media/press-releases/2020/03/26/secretary-perdue-applauds-state-departments-h-2-decision.

[11] https://www.usda.gov/media/press-releases/2020/04/15/dhs-and-usda-move-protect-american-farmers-and-ensure-continued.

[12] https://farmdocdaily.illinois.edu/2020/04/reviewing-usda-funding-in-the-cares-act.html; https://www.fns.usda.gov/disaster/pandemic/covid-19.

[13] https://fns-prod.azureedge.net/sites/default/files/resource-files/SNAP-COVID-PEBTQA.pdf.

29 Viet Nam

Soutien à l'agriculture

Le soutien général fourni au secteur agricole du Viet Nam fluctue à des niveaux bas ou négatifs, ce qui résulte, dans une large mesure, des variations du soutien des prix du marché (SPM). En 2017-19, l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) du pays était négative, et s'élevait à -7.1 % de recettes agricoles brutes. Le SPM varie d'un produit agricole à l'autre. Les producteurs de produits en concurrence avec les produits importés, tels que le maïs, le sucre de canne et la viande bovine, bénéficient d'une protection douanière, tandis que les producteurs de plusieurs produits exportés sont implicitement taxés. Les transferts budgétaires sont relativement faibles et comprennent les paiements reposant sur l'utilisation d'intrants variables, principalement pour subventionner l'exonération de redevance pour les services d'irrigation, et les paiements directs aux riziculteurs conditionnés au maintien en production des terres rizicoles. Les riziculteurs bénéficient d'un système de soutien des prix reposant sur des prix indicatifs, prévu pour garantir aux exploitants un profit 30 % supérieur au coût de production. Certaines années, lorsque les prix intérieurs sont au-dessous des prix internationaux, ce système de soutien des prix entraîne une taxation implicite des riziculteurs.

S'agissant du soutien aux services d'intérêt général bénéficiant à l'agriculture, les dépenses visant à développer et à entretenir les infrastructures, notamment les infrastructures d'irrigation, constituent le poste le plus important. Le soutien total à l'agriculture (EST) varie entre des valeurs positives et négatives, car certaines années, les transferts budgétaires aux producteurs et les dépenses consacrées aux services d'intérêt général ne compensent pas le SPM globalement négatif.

Principales évolutions de l'action publique

En décembre 2018, le ministère de l'Agriculture et du Développement rural a publié une liste de 13 produits nationaux essentiels, qui comprend le riz, le café, le caoutchouc, les noix de cajou, le poivre, le thé, les fruits et les légumes, le manioc et les produits qui en sont issus, la viande porcine, la volaille et les œufs. Ces 13 produits peuvent bénéficier de mesures de soutien préférentielles, notamment d'une exonération de paiement du loyer des terres et surfaces en eau ou d'une réduction de son montant ; de prêts à des conditions préférentielles ; d'un soutien pour le transfert de la haute technologie et son intégration dans la production agricole, pour la formation des ressources humaines, et pour les activités de développement du marché et de promotion ; et d'un soutien aux investissements dans les équipements et matériels de transformation ou de préservation des produits agricoles.

S'agissant du changement climatique, en 2020, le gouvernement mettra à jour plusieurs documents clés qui servent de fondement aux mesures actuelles de lutte contre le changement climatique pour les secteurs de l'agriculture et du développement rural. Ces mesures comprennent notamment le plan d'action pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci dans le secteur agricole pour la période 2021-2030, avec une vision pour 2050, ainsi que le plan pour que le secteur agricole applique le plan d'action gouvernemental de mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le changement climatique. En

2020 également, le ministère de l'Agriculture et du Développement rural promulguera les critères de croissance verte conçus pour les secteurs de l'agriculture et du développement rural.

Le 30 juin 2019, l'Union européenne (UE) et le Viet Nam ont signé un accord de libre-échange bilatéral, l'Accord de libre-échange (ALE) entre l'UE et le Viet Nam. Le Viet Nam a accepté de supprimer progressivement les droits de douane applicables aux produits alimentaires de l'UE sur une période de dix ans dans les filières de la volaille, des produits laitiers, de la viande bovine, des vins et spiritueux, du chocolat, des pâtes, des pommes, du blé et de l'huile d'olive. À la fin de la période de mise en œuvre, le taux de droit moyen sera de 1.1 % sur les produits agricoles en provenance du Viet Nam et de 2.1 % sur les produits agricoles transformés. Le taux de droit moyen pour les exportations agricoles de l'Union européenne au Viet Nam sera ramené à 2.6 %. Le Viet Nam a accepté de reconnaître et de protéger les indications géographiques de 169 boissons et produits alimentaires européens à un niveau comparable à celui de la législation de l'UE. Les indications géographiques vietnamiennes seront également reconnues comme telles dans l'Union européenne et l'accord permet l'intégration de nouvelles indications géographiques à l'avenir.

Évaluation et recommandations

- L'intégration plus poussée du Viet Nam dans l'économie mondiale, notamment par sa participation aux accords de libre-échange tels que l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) et l'ALE entre l'UE et le Viet Nam, offre au secteur agricole des possibilités de s'étendre et de diversifier ses exportations et ses marchés. Toutefois, ces accords posent aussi des défis. Par exemple, ils engendrent une concurrence plus soutenue des importations puisque les droits de douane sur les produits agroalimentaires sont abaissés, et imposent également aux producteurs nationaux de respecter des normes rigoureuses en matière d'hygiène alimentaire, de sécurité sanitaire et de technicité sur les marchés d'exportation.
- Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer la compétitivité du secteur et sa durabilité environnementale. La majeure partie des moyens simples pour lever les contraintes pesant sur la production (étendre les terres agricoles et utiliser plus d'engrais) ont été pleinement exploités et les effets négatifs sur l'environnement sont de plus en plus visibles. Ces conditions sont des défis pour le Viet Nam, mais créent également l'occasion d'adopter de nouvelles technologies, d'encourager la concentration des exploitations pour accroître l'échelle de production, et de mettre l'accent sur l'amélioration de la qualité.
- Pour améliorer l'allocation de ressources foncières limitées, il conviendrait d'encourager la concentration des exploitations agricoles – notamment en mettant en œuvre différentes modalités de coopération entre les exploitants – et de supprimer les restrictions relatives au choix des cultures. De telles mesures permettraient en outre d'aider les petites exploitations familiales à saisir les opportunités du marché et à participer aux chaînes de valeur.
- Pour améliorer la compétitivité et la qualité des exportations de riz du Viet Nam, des réformes complémentaires pourraient être envisagées pour continuer à assouplir les restrictions imposées aux exportateurs de riz, notamment en libérant le prix plancher à l'exportation. Le système actuel risque d'empêcher des exportations de riz potentiellement rentables et il peut faire hésiter à s'engager sur le marché à l'exportation si le prix minimum est susceptible d'être modifié.
- La surexploitation de l'eau est exacerbée par le faible coût de cette ressource et accroît la vulnérabilité du secteur agricole à la sécheresse. Si le rétablissement d'une redevance pour les services d'irrigation constitue une étape positive, une redevance fondée sur le volume consommé – et non plus sur la surface ou sur le type de culture comme auparavant – encouragerait une gestion plus efficace des ressources en eau.

- Le Viet Nam s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 8 % entre 2021 et 2030 par rapport aux niveaux du scénario de référence, en utilisant les ressources nationales. Le gouvernement s'est fixé comme objectif ambitieux de réduire ses émissions de GES de 20 % tous les dix ans en mettant en œuvre des pratiques de culture et d'élevage des animaux, dont des pratiques agricoles intelligentes face au climat.

Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19

Agriculture

En réponse à la pandémie de COVID-19, le 11 mars 2020, le gouvernement a ordonné aux négociants privés en riz de conserver des réserves de riz équivalant à 5 % du volume expédié les six mois précédents, afin de stabiliser le marché intérieur[1].

Le 25 mars 2020, le gouvernement a suspendu les exportations de riz afin de garantir la sécurité alimentaire du pays pendant la pandémie de COVID-19 et dans le contexte d'une grave sécheresse dans le delta du Mékong. Cette décision a ensuite été annulée et remplacée par l'établissement d'un quota mensuel pour les exportations de riz, et le 3 avril 2020, le gouvernement a approuvé un plan pour exporter 400 000 tonnes de riz en avril et la même quantité en mai.

Le 27 mars 2020, le Viet Nam a également annoncé qu'il prévoyait de stocker 270 000 tonnes de riz, dont 80 000 tonnes de riz paddy (non décortiqué), afin de garantir l'approvisionnement alimentaire du pays pendant la pandémie de COVID-19. Le ministère des Finances a été chargé d'acheter 190 000 tonnes de riz et 80 000 tonnes de riz paddy.

Le Viet Nam autorise également les entreprises, les particuliers et les entreprises familiales touchées par la pandémie de COVID-19 à reporter le paiement de la taxe sur la valeur ajoutée, de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt sur le revenu et du loyer des terres. Les productions agricole, sylvicole et halieutique, de même que la production et la transformation des aliments, font partie des secteurs pouvant prétendre à un report du paiement des impôts et des loyers des terres[2].

Graphique 29.1. Viet Nam : Évolution du soutien à l'agriculture

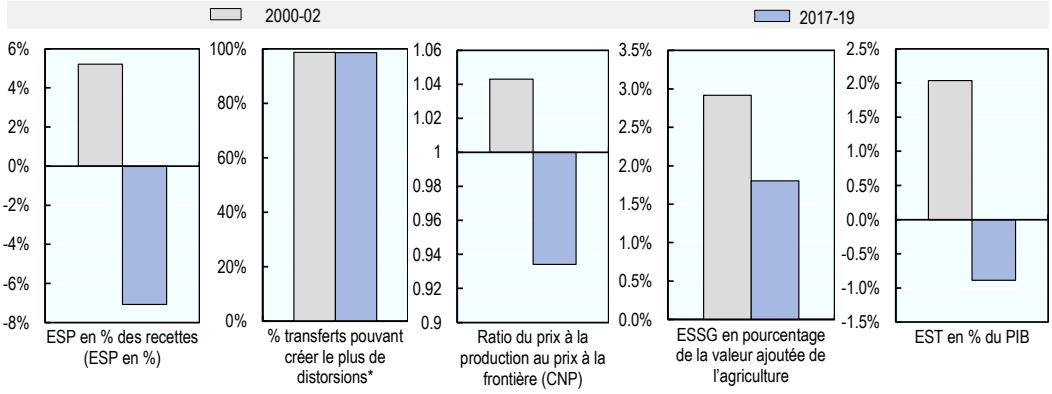

Note : * Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions, dans les transferts cumulés aux producteurs.
Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934147080

Au cours de la période 2017-19, le **soutien aux producteurs (ESP en %)** était de -7.1 %, d'où une taxation implicite globale, alors qu'il était positif au cours de la période 2000-02. La quasi-totalité des transferts bruts aux producteurs – qu'ils soient positifs ou négatifs (c'est-à-dire exprimés en termes absolus) – est versée au titre de mesures qui créent potentiellement **le plus de distorsions de la production et des échanges** (graphique 29.1). Les dépenses consacrées aux services d'intérêt général, essentiellement axées sur les systèmes d'irrigation, représentaient 1.8 % de la valeur ajoutée de l'agriculture au cours de la période 2017-19, contre 2.9 % au cours de la période 2000-02, c'est-à-dire qu'elles étaient parmi les plus faibles des pays examinés dans ce rapport. Le soutien total à l'agriculture oscille entre des valeurs positives et négatives. En 2019, l'ESP a augmenté (c'est-à-dire qu'elle est devenue moins négative), les écarts négatifs entre les prix ayant réduit, surtout pour le riz et la volaille (graphique 29.2). En moyenne, au cours de la période 2017-19, les prix effectifs perçus par les producteurs (y compris les paiements au titre de la production) étaient 7 % en dessous des cours mondiaux, bien que cette moyenne masque de grandes différences entre les produits agricoles. Les transferts au titre d'un seul produit varient considérablement, étant donné que le maïs, le sucre, la viande bovine et les œufs bénéficient d'un soutien positif, alors que les noix de cajou, la viande porcine et de volaille, le poivre, le café, le thé et le caoutchouc sont implicitement taxés (graphique 29.3).

Graphique 29.2. Viet Nam : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019

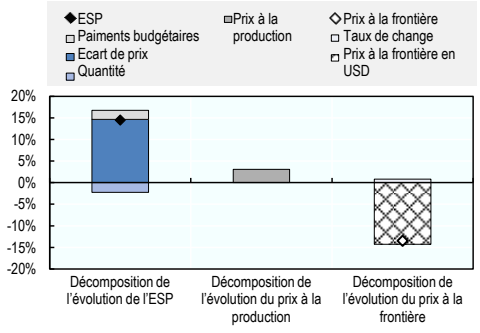

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934147099

Graphique 29.3. Viet Nam : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19

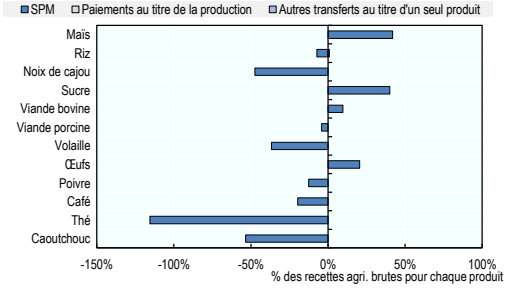

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888934147118

Tableau 29.1. Viet Nam : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	2000-02	2017-19	2017	2018	2019p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	**8 570**	**38 298**	**37 988**	**38 550**	**38 357**
dont : *part des produits SPM (%)*	82.3	73.3	74.5	74.9	70.6
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	**7 443**	**34 530**	**32 614**	**34 750**	**36 228**
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	**461**	**-2 719**	**6**	**-4 418**	**-3 745**
Soutien au titre de la production des produits de base	340	-3 065	-327	-4 726	-4 141
Soutien des prix du marché[1]	340	-3 065	-327	-4 726	-4 141
Soutien positif des prix du marché	901	1 664	2 533	1 356	1 104
Soutien négatif des prix du marché	-562	-4 729	-2 860	-6 082	-5 245
Paiements au titre de la production	0	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	101	253	237	215	305
Utilisation d'intrants variables	101	252	237	215	305
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	93	96	92	91
Au titre des Recettes / du Revenu	0	2	2	2	2
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	91	94	91	89
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	21	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	21	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	**5.2**	**-7.1**	**0.0**	**-11.4**	**-9.7**
CNP des producteurs (coeff.)	**1.04**	**0.93**	**1.00**	**0.90**	**0.91**
CNS aux producteurs (coeff.)	**1.06**	**0.93**	**1.00**	**0.90**	**0.91**
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	**206**	**605**	**587**	**556**	**672**
Système de connaissances et d'innovation agricoles	23	91	89	91	94
Services d'inspection et de contrôle	4	3	3	3	3
Développement et entretien des infrastructures	173	463	445	415	529
Commercialisation et promotion	1	1	1	1	1
Coût du stockage public	5	46	48	46	45
Divers	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	**31.2**	**..**	**99.0**	**..**	**..**
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	**-549**	**-548**	**-2 428**	**1 229**	**-446**
Transferts des consommateurs aux producteurs	-551	718	-1 637	2 265	1 526
Autres transferts des consommateurs	-20	-1 633	-1 209	-1 336	-2 353
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	22	367	418	301	382
ESC en pourcentage (%)	**-7.3**	**-1.6**	**-7.4**	**3.5**	**-1.2**
CNP des consommateurs (coeff.)	**1.08**	**1.03**	**1.10**	**0.97**	**1.02**
CNS aux consommateurs (coeff.)	**1.08**	**1.02**	**1.08**	**0.97**	**1.01**
Estimation du soutien total (EST)	**667**	**-2 114**	**593**	**-3 862**	**-3 073**
Transferts des consommateurs	571	915	2 846	-929	827
Transferts des contribuables	117	-1 396	-1 044	-1 597	-1 547
Recettes budgétaires	-20	-1 633	-1 209	-1 336	-2 353
EST en pourcentage (% du PIB)	**2.0**	**-0.9**	**0.3**	**-1.6**	**-1.2**
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	**328**	**951**	**920**	**864**	**1 068**
ESBT en pourcentage (% du PIB)	**1.0**	**0.4**	**0.4**	**0.4**	**0.4**
Déflateur du PIB (2000-02=100)	**100**	**389**	**383**	**396**	**..**
Taux de change (monnaie nationale par USD)	**15 000.33**	**22 988.28**	**22 715.36**	**23 023.21**	**23 226.28**

.. Non disponible

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.
S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour le Viet Nam sont : le riz, le caoutchouc, le café, le maïs, les noix de cajou, le sucre, le poivre, le thé, la viande bovine et porcine, la volaille et les œufs.

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données).
http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

Notes

[1] AMIS Market Monitor n° 77, Avril 2020 ; FAO, Food And Agriculture Policy Decision Analysis Tool (FAPDA), http://www.fao.org/in-action/fapda/tool/index.html#main.html.

[2] Décret 41/2020/ND-CP prolongeant les délais de paiement des impôts et des loyers des terres.

Politiques agricoles : suivi et évaluation 2020

(VERSION ABRÉGÉE)

Ce rapport annuel suit et évalue l'évolution des politiques agricoles à travers les six continents et inclut tous les 37 pays de l'OCDE, les cinq états de l'Union européenne qui ne sont pas membres de l'OCDE, et 12 économies émergentes. Ce rapport annuel est une source unique d'information sur le soutien actuel à l'agriculture et utilise un système cohérent de mesure et de classification du soutien agricole – les estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs (ESP et ESC), l'estimation au soutien aux services d'intérêt général (ESSG), et les indicateurs connexes – qui offrent une bonne compréhension des politiques agricoles dont la complexité va croissant et servent de base à leur suivi et à leur évaluation. La version complète des chapitres par pays (disponible uniquement en anglais) ainsi que l'annexe statistique, qui contient des tableaux détaillés des indicateurs de soutien à l'agriculture ne sont disponibles que sous leur forme électronique sur le site des publications.

PRINT ISBN 978-92-64-50329-8
PDF ISBN 978-92-64-50619-0